

**Gérard MINART**

**Gustave de MOLINARI**  
**(1819-1912)**

**POUR UN GOUVERNEMENT A BON MARCHÉ  
DANS UN MILIEU LIBRE**

**INSTITUT CHARLES COQUELIN  
PARIS**

**Gérard MINART**

**Gustave de MOLINARI**  
**(1819-1912)**

**POUR UN GOUVERNEMENT A BON MARCHÉ  
DANS UN MILIEU LIBRE**

**INSTITUT CHARLES COQUELIN  
PARIS**

## **Remerciements**

Les Editions Charles Coquelin tiennent à remercier Gérard Minart pour son travail de recherche en profondeur et en précision. Les détails biographiques, inconnus jusqu'à présent, ont été introduits dans le texte qui replace Gustave de Molinari dans son époque. Cet ouvrage couvre une vie très remplie et soixante dix ans de production littéraire, historique et économique.

Il fallait faire une synthèse de cette œuvre immense. En 400 pages grand format, Gérard Minart a parfaitement réussi cette première étude sur la vie et les travaux de Gustave de Molinari. Son livre s'inscrit dans une redécouverte d'un pan entier de la pensée économique trop souvent oubliée. Cette contribution devient incontournable pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des idées économiques.

Cet ouvrage est publié par les Editions Charles Coquelin

Dépôt légal : 1<sup>ier</sup> trimestre 2012

I.S.B.N. : 2-915909-24-1

## Charles Coquelin (1802-1852)

Surtout connu pour son fameux Dictionnaire de l'Economie Politique, Charles Coquelin a contribué de façon décisive au progrès de la science économique au 19ème siècle.

Né à Dunkerque le 25 novembre 1802, il fait ses études au lycée de Douai et part terminer à Paris ses études de Droit. Avocat inscrit au barreau, il décide de se consacrer à l'Economie Politique. Il écrit deux livres sur l'industrie du lin dans laquelle, à l'instar de J.B. Say, il a travaillé quelques années, *Essai sur la filature mécanique du lin et du chanvre* (1840) et *Un nouveau traité complet de la filature du lin et du chanvre* (1846).

Il donne d'excellents articles économiques à une série de revues telles que *Les Annales du Commerce*, *Le Temps*, *Le Monde*, *Le Droit*, *Le Libre Echange*, *Jacques Bonhomme*, *La Revue des Deux Mondes* et *le Journal des Economistes* et publie deux autres ouvrages consacrés aux banques, *Des banques en France* (1840) et *Du crédit et des banques* (1848). Puis Gilbert Guillaumin lui confie la tâche difficile de diriger l'édition du *Dictionnaire de l'Economie Politique* (1854).

Sa contribution la plus originale et la plus durable concerne l'analyse de la conjoncture économique. Vingt-quatre ans avant Clément Juglar celui-ci lui succéda au Journal des Economistes, il constate l'aspect « récurrent » et « périodique » des crises commerciales.

Il explique, jusqu'à sa mort, survenue brutalement le 12 Août 1848, que ces crises à caractère industriel et périodique ne sont pas inhérentes au système du libre marché, mais au contraire qu'elles trouvent leur source dans l'intervention de l'Etat en matière monétaire. En attribuant des priviléges et des monopoles exclusifs à certaines banques, celui-ci perturbe les acteurs économiques par des fluctuations intempestives du crédit bancaire. De là provient le double défaut de la création d'injustices et de l'instabilité conjoncturelle.

Fondé le 3 mars 1984, l'Institut Charles Coquelin a pour but de faire connaître non pas telle ou telle œuvre de cet auteur mais l'ensemble de ses contributions et l'influence considérable qu'elles eurent sur la théorie moderne de la monnaie, du crédit et de la conjoncture. Ses analyses l'amènèrent, dans sa recherche de la prospérité pour tous, à demander le libre-échange, une profonde réforme du droit des sociétés menant à l'extension des investissements, et donc à la croissance économique, ainsi que la suppression des priviléges et monopoles exclusifs freinant et perturbant l'industrie bancaire. Libre-échange, droit des sociétés et liberté d'établissement des banques, telles furent inlassablement ses demandes. Huit ans après sa mort, survenue brutalement le 12 août 1852, elles furent largement adoptées (1859-63) et ouvrirent à la France le progrès économique que la Grande Bretagne connaissait déjà depuis longtemps.

L'Institut Charles Coquelin publiera les ouvrages des principaux économistes antérieurs ou contemporains de Charles Coquelin ainsi que les travaux modernes qui prolongent et complètent ses analyses.

L'Institut remercie à l'avance ceux qui apporteront critiques, commentaires et suggestions.

Site : [www.freewebs.com/institutcharlescoquelin/](http://www.freewebs.com/institutcharlescoquelin/)  
E-mail : [edschcoq@noos.fr](mailto:edschcoq@noos.fr) (envoi de bons de commande par e-mail sur demande)

## **Editions Charles Coquelin**

### **Ouvrages déjà parus**

#### **Collection Science économique et Liberté**

Ludwig von Mises, *La Bureaucratie*, 2003

Jacques de Guenin, *Attac ou l'intoxication de personnes de bonne volonté*, 2004

Gérard Minart, *Jean-Baptiste SAY (1767-1832) Maître et pédagogue de l'Ecole française d'économie politique libérale*, 2005

Henry Hazlitt, *L'économie politique en une leçon*, 2006

Ludwig von Mises, *Les problèmes fondamentaux de l'économie politique*, 2006

Ludwig von Mises, *Politique économique*, 2006

Jacques de Guenin, *Logique du libéralisme*, 2006

Murray Rothbard, *La Monnaie et le gouvernement*, 2006

Ludwig von Mises, *Le Libéralisme*, 2006

Murray N. Rothbard, *L'Homme, l'Economie et l'Etat* (en cinq tomes)

Gérard Minart, *Actualité de Jacques Rueff, Le Plan de redressement* 1958

Jésus Huerta de Soto *L'Ecole Autrichienne, marché et créativité*

*entrepreneuriale*, 2008

José Piñera, *Le taureau par les cornes*, 2008

Jean-Philippe Feldman *De la Ve République à la Constitution de la Liberté*, 2008

Frédéric Bastiat Vol. 1. de ses Œuvres Complètes entièrement refondues et complétées de nombreux inédits.

*L'homme*. 2009

Vol. 2 et Vol. 3 *L'homme politique*. 2011

Vol. 4 *L'économiste*. Première partie contenant :

*Les Sophismes économiques et*

*Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*. 2012

Gérard Minart, *Gustave de Molinari (1819-1912) Pour un gouvernement à bon marché dans un milieu libre*. 2012.

#### **Collection Débats**

Jean-Luc Migué, *Santé publique santé en danger*, (conçu par l'Institut Turgot) 2005

Florence Guernalec, *Panorama de la pensée unique* 2006

### **Ouvrages à paraître**

Œuvres complètes de Bastiat (Volumes I à VII) Edition entièrement refondue et complétée par de nombreux inédits

Ludwig von Mises, *Le Fondement ultime de la science économique*

Ludwig von Mises, *La théorie de la monnaie et du crédit*

Gustave de Molinari, *Ultima verba*

Boris Brutzkus, *U.R.S.S. terrain d'expériences économiques*

Charles Coquelin, *Les Crises Commerciales*

Ludwig von Mises, *Le Socialisme*

Ludwig von Mises, *L'Action Humaine*

Gustave de Molinari, *Economie de l'Histoire, Théorie de l'Evolution*

*Dictionnaire de l'Economie Politique* Edité par Ch. Coquelin et G. Guillaumin

## Les Œuvres complètes de Ludwig von Mises

*La Théorie de la Monnaie et du Crédit* (1924, [1912]) à paraître en 2012.  
*Nation, Etat et Economie* (1919)  
*Le Socialisme* (1938, [1922])  
***Le Libéralisme* (1964, 1985 [1927])**  
*Stabilisation monétaire et politique cyclique* (1928)  
*Critique de l'interventionnisme* (1929)  
***Les Problèmes fondamentaux de l'économie politique* (2006, [1933])**  
*Les Illusions du protectionnisme et de l'autarcie* (1938)  
*Souvenirs d'Europe* (1978, [1940])  
*L'Interventionnisme* (1940)  
*Le Gouvernement omnipotent* (1947, [1944])  
***La Bureaucratie* (2003, [1944])**  
*Le Chaos du planisme* (1947)  
*Notes sur le mouvement coopératif* (1947)  
*L'Action humaine* (1985, [1949])  
*Planifier la liberté et autres essais* (1980, [1952])  
*La Mentalité anti-capitaliste* (1956)  
*Théorie et Histoire* (1957)  
*Les Débuts historiques de l'Ecole économique autrichienne* (1962)  
*Le Fondement ultime de la science économique* (1962)  
*Le Choc des intérêts de groupe et autres essais* (1978)  
***Politique économique* (2006, [1979])**  
*Monnaie, méthode et marché* (1990)  
*Liberté économique et interventionnisme* (1990)

Les titres en gras indiquent les traductions déjà publiées par les Editions Charles Coquelin



**Gustave de Molinari (1819-1912)**



**Gérard MINART**

**Gustave de MOLINARI**  
**(1819-1912)**

**POUR UN GOUVERNEMENT A BON MARCHÉ  
DANS UN MILIEU LIBRE**

**INSTITUT CHARLES COQUELIN  
PARIS**

## OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

*Pierre DAUNOU, l'anti-Robespierre*, éditions Privat, 2001

*Les opposants à Napoléon*, éditions Privat, 2003

*Frédéric BASTIAT, le croisé du libre-échange*, éditions de l'Harmattan, 2004

*Jean-Baptiste SAY, maître et pédagogue de l'Ecole française d'économie politique libérale*, éditions Charles Coquelin, 2005

*Clemenceau journaliste*, L'Harmattan, 2005

*Actualité de Jacques RUEFF, le plan de redressement de 1958, une réussite du libéralisme appliqué*, éditions Charles Coquelin, 2007

Collaboration à *Histoire du libéralisme en Europe* (sous la direction de Philippe Nemo et Jean Petitot), chapitre sur Daunou, Presses Universitaires de France, 2006

*Armand CARREL, l'homme d'honneur de la liberté de la presse*, éditions de L'Harmattan, 2011

## INTRODUCTION

Vue d'avion, l'histoire de la pensée économique libérale des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ressemble à une belle forêt.

On y aperçoit d'abord une futaie de grands arbres. Ils ont noms Quesnay, Turgot, Adam Smith, Jean-Baptiste Say, David Ricardo, Malthus, John-Stuart Mill, Frédéric Bastiat, pour n'en citer que quelques-uns...

En perdant de l'altitude, on discerne aussi un riche et foisonnant sous-bois. Il est constitué par des personnalités qui, sans être principalement des économistes, ont écrit de façon notable sur la production ou la répartition des richesses. Un exemple significatif : Condorcet. Au risque de surprendre, il est possible d'affirmer qu'il existe un Condorcet économiste même s'il n'est que rarement cité, comme tel, dans les manuels. D'ailleurs, le vieux Guillaumin ne s'y était pas trompé, qui avait consacré plusieurs gros volumes de sa célèbre *collection des Principaux économistes* à des philosophes comme Hume ou Condillac, à un inventeur comme Benjamin Franklin, à un ingénieur comme Vauban, à un savant comme Lavoisier, à un homme politique comme Necker. Et, évidemment, à Condorcet, parmi d'autres notabilités dont l'économie n'était pas l'activité principale.

Enfin, pour compléter le paysage, voici un massif de grands chênes : puissamment enracinés, le tronc solide, puisant leur sève dans une vaste culture, ils déplient leurs rameaux dans toutes les directions. A partir de l'économie, leur axe principal, ils s'intéressent à la philosophie, à la morale, aux religions, à l'histoire, à la sociologie, à la psychologie, à l'actualité sous ses deux formes de politique intérieure et de politique internationale. Ils peuvent être successivement – ou simultanément – journalistes, professeurs, orateurs, écrivains, voire parlementaires.

Leur marque, c'est la fécondité.

Ayant réussi la subtile alliance de l'action et de la méditation, ils sèment à tous les vents, laissant derrière eux livres, brochures, opuscules, articles, éditoriaux, notices, le tout constituant un témoignage irremplaçable sur leur époque ou un approfondissement original et bien venu de la pensée des grands maîtres de la discipline.

Après leur fécondité, ce qui frappe chez certains c'est leur longévité. A croire que la passion de l'économie est, pour eux, fontaine de jouvence.

Trois exemples :

Yves Guyot, mort à 85 ans ;

Frédéric Passy, mort à 90 ans ;

Et le troisième – qui sera le sujet de cette biographie – Gustave de Molinari, mort à 93 ans.

Gustave de Molinari étant aujourd'hui le grand oublié de notre histoire culturelle, sauf de quelques spécialistes, il importe d'abord de le situer dans son temps

Pour cela, il suffit de souligner deux dates : il est né en 1819 et il est mort en 1912, à l'avant-veille de la Grande Guerre.

Est-on bien conscient de ce que représente ce prodigieux morceau d'histoire ? Disons-le autrement : sa courbe de vie commence sous Louis XVIII et s'achève sous la Troisième République.

Une courbe de vie, donc, qui englobe la fin du règne de Louis XVIII, tout Charles X, la Révolution de 1830, tout Louis-Philippe et la Monarchie de Juillet, la Révolution de 1848, la Seconde République, le coup d'Etat du 2 décembre 1851, le Second Empire de Napoléon III, la guerre de 1870, le siège de Paris, la Commune et, enfin, pour terminer, trente-sept ans de Troisième République avec, entre autres, les gouvernements Gambetta, Jules Ferry et le premier ministère Clemenceau.

De Louis XVIII à Clemenceau : voilà un premier résumé de la durée de vie de Molinari.

Et en voici un deuxième, exprimant les régimes qu'il aura connus : trois Rois, un Empereur, deux Révolutions, deux Républiques.

Pourquoi Gustave de Molinari est-il aujourd'hui si méconnu ?

D'abord, c'était un économiste, circonstance peu propice à une éclatante notoriété.

Circonstance aggravante, c'était un libéral.

Circonstance accablante, particulièrement en France : c'était, dit-on, un économiste ultralibéral.

La France, qui se proclame fièrement pays de la liberté, pratique en la matière l'effeuillage de la marguerite : Je t'aime, un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout...

Elle aime passionnément certaines libertés, comme celles de penser, de parler, d'écrire et, surtout, de critiquer.

Elle aime beaucoup pétitionner et manifester.

Elle n'aime qu'un peu certaines autres libertés, comme celle de l'enseignement.

Enfin, elle n'aime presque pas – et parfois pas du tout – la liberté économique.

Or Molinari aimait passionnément et au même degré toutes les libertés, et en premier lieu la liberté économique. Il faisait même de celle-ci le moteur de ses principaux combats : contre les protectionnistes, contre toutes les formes de socialisme, contre les envahissements de l'Etat sur les terres de l'individu et, enfin, pour la paix.

A la veille de sa mort, dans son dernier livre *Ultima Verba* rédigé à 92 ans en pleine lucidité, et qui est comme son testament intellectuel, il écrivait :

« Je vais publier mon dernier ouvrage. Il concerne tout ce qui a rempli ma vie : la liberté des échanges et la paix. »

Gustave de Molinari appartient à cette génération d'économistes qui furent d'ardents militants de la paix. Il était contemporain et ami de Richard Cobden, qui devait s'illustrer non seulement dans ses combats contre le protectionnisme en Angleterre mais aussi dans ses campagnes en faveur de la paix, et de Frédéric Passy, qui devait recevoir le prix Nobel de la paix en même temps que le fondateur de la Croix-Rouge Henri Dunant.

Pour Molinari, liberté des échanges et promotion de la paix étaient deux objectifs complémentaires. Selon lui, c'était par la multiplication des échanges libres que l'on pouvait le mieux abattre les frontières, désarmer les préventions, rapprocher les peuples, éloigner la guerre. Toute sa démarche visait à convaincre ses concitoyens qu'en agrandissant la sphère des échanges on élargissait aussi, dans une égale mesure, la sphère de la solidarité humaine. C'était là sa thèse centrale, le foyer de sa pensée.

Grand voyageur, véritable globe-trotter de l'économie, il avait arpenté l'Europe, les Etats-Unis, le Canada, la Russie - où l'un de ses fils était ingénieur et agent consulaire - et bien d'autres pays, cherchant et scrutant la part de l'humain derrière les différences nationales ou régionales.

En conséquence de quoi certains l'ont accusé de cosmopolitisme, voire de pacifisme, au sens péjoratif du terme.

Reproches fréquents à une époque où les courants porteurs étaient favorables au verrouillage des frontières, au thème des nationalités qui se transformera plus tard en nationalisme et au protectionnisme économique qui avait tendance à se confondre avec le patriotisme.

Reproches infondés quand on sait que Molinari, loin d'être apatride, avait en réalité trois patries : la Belgique, la France et l'Humanité.

La Belgique, où il était né et où il retournait comme dans un havre de liberté quand le vent du despotisme soufflait sur Paris.

La France, où il était arrivé à vingt ans, fortement attiré par le rayonnement intellectuel de sa capitale et où étaient ses amis, ses relations, ses confrères, ses activités et où il devait publier la plupart de ses ouvrages.

L'Humanité enfin, dont il voulait la prospérité dans la paix.

C'est par sa double singularité de Belge de naissance et de Français de culture qu'il s'élevait ainsi à sa compréhension du monde, et non par un reniement de ses racines au nom d'un cosmopolitisme vague et incertain.

Comment situer Molinari dans l'histoire de la pensée économique et, plus précisément, dans le courant libéral ?

Voici trois regards portés sur lui à des époques différentes par trois historiens de cette discipline :

Charles Gide, en 1895 : « Le meilleur représentant du libéralisme dans toute sa pureté. »

Luigi Cossa, en 1899 : « C'est le champion le plus estimé de l'individualisme. »

Pierre Lemieux, de nos jours : « Le premier anarcho-capitaliste au sens contemporain. »

Ces trois flashes ne livrent certes pas un portrait complet, plutôt une esquisse du personnage, mais suffisamment précise pour affirmer que les trois grands sujets qui se trouveront en permanence au centre des recherches de Gustave de Molinari se nommeront la liberté, l'individu, l'Etat.

Autrement dit, il s'efforcera durant toute son existence de répondre à cette question pour lui capitale : Quelle est la part de liberté dont l'individu doit absolument disposer pour son plein épanouissement face à l'Etat ?

Avant lui, et depuis 1789, nombreux avaient été ceux qui avaient voulu agrandir le champ de la liberté.

Cette dernière avait eu ses pédagogues comme Benjamin Constant et Mme de Staël pour la liberté politique ; ses logiciens comme Jean-Baptiste Say pour la liberté économique ; ses bretteurs comme les deux Charles - Comte et Dunoyer - pour la liberté de la presse, la liberté du travail et le droit de propriété ; ses orateurs comme La Fayette, Jacques Manuel et les généraux Foy et Lamarque pour la liberté de la tribune parlementaire ; ses apôtres comme Lamennais, Lacordaire et Montalembert pour les libertés de conscience, de religion et d'enseignement. Elle avait même eu ses martyrs comme Condorcet victime des séides de Robespierre ou ses proscrits comme Germaine de Staël chassée de Paris par Napoléon.

Et encore cette liste pourrait-elle être complétée par des dizaines d'autres noms.

Mais chacun n'avait abordé et défendu qu'un canton de ce vaste univers de la liberté

Molinari, lui, va adopter une autre démarche.

Il va passer du canton au continent.

Il sera, à lui seul, l'explorateur de toutes les libertés.

Dans l'introduction de l'un de ses principaux livres Questions d'économie politique et de droit public, il souligne qu'il faut dépasser « l'acception étroite » que les partis politiques donnent au mot liberté :

« La liberté, souligne-t-il, embrasse toute la vaste sphère où se déploie l'activité humaine. »<sup>1</sup>

Si son point de départ est l'économie, il va, à partir de ce camp de base, porter la torche de la liberté dans toutes les directions, même les plus inattendues. Tranquillement iconoclaste, peu soucieux des tabous, armé d'une puissante logique, il va se demander quels pourraient être les bienfaits de la liberté si on envisageait de l'étendre à des secteurs aussi régaliens que la police, la justice ou l'armée ou aussi étatisés que la banque ou la monnaie.

Car il n'y a pas, pour lui, de domaines « réservés » qui seraient interdits de visite à l'esprit de liberté.

Ainsi, dans un long article publié en 1849 dans le *Journal des économistes* et intitulé *La production de la sécurité* ira-t-il jusqu'à émettre l'idée que les citoyens devraient avoir la possibilité de mettre les gouvernements en concurrence sur le thème de la production de la sécurité pour pouvoir ensuite avoir la liberté de choisir le meilleur, autrement dit celui capable d'assurer la plus grande sécurité au meilleur coût. De tous les textes de Molinari, cet article, auquel nous consacrerons plus loin un chapitre spécial, est sans doute le plus révélateur, le plus symptomatique à la fois de son esprit, de sa méthode, de ses audaces.

Son esprit est orienté en permanence et en totalité vers la recherche du maximum de liberté dans tous les domaines. C'est son pôle magnétique. Cette foi inébranlable dans « la capacité organisatrice de la liberté » semble être, chez lui, une qualité innée.<sup>2</sup>

Molinari est né dans les bras de la liberté.

Sa méthode consiste à appliquer le raisonnement économique à tous les sujets sans exception, même les sujets non économiques. Démarche nouvelle et quasi révolutionnaire pour l'époque, qui sera reprise de nos jours par des penseurs américains comme Gary Becker.

Enfin ses audaces le poussent à s'aventurer – c'est bien le mot – sur les terrains les plus sensibles, les plus régaliens, presque les plus sacrés, pour les soumettre à l'examen, on pourrait dire au scanner, de la liberté, et cela quitte à désarçonner ses propres amis.

Ne sont-ce pas là, précisément, esprit, méthode, audaces d'un explorateur des libertés ?

Voilà ce que nous voudrions mettre en relief dans cette biographie d'un personnage souvent surprenant et, disons le mot, décapant.

Précisons au passage que si les livres de Molinari sont nombreux, ils sont aujourd'hui quasiment introuvables en librairie faute de republications.

---

<sup>1</sup> Gustave de Molinari, *Questions d'économie politique et de droit public*, Paris, 1861, Guillaumin, p.VI

<sup>2</sup> La foi de Molinari dans « la capacité organisatrice de la liberté » est une expression employée en 1897 par Emile Levasseur, alors président de la Société d'économie politique, lors du cinquantenaire de l'admission de Molinari dans cette société.

Toutefois, de nombreux textes sont disponibles sur Internet, aussi bien sur le site Gallica que sur celui de Google-Books.

Molinari ne se laissant pas résumer en un seul ouvrage comme Adam Smith avec sa Richesse des Nations ou comme Jean-Baptiste Say avec son Traité d'économie politique, nous avons pris le parti, au fil de cette biographie, de donner de nombreux extraits de son œuvres en replaçant chacun de ces extraits dans la chronologie historique, économique, culturelle de l'époque.

En effet, plus que toute autre, l'œuvre de Molinari adhère à son temps. Impossible de la comprendre si on ne la replonge pas dans les eaux vivifiantes qui l'ont inspirée.

Cela dit, l'ambition principale de Gustave de Molinari est parfaitement exprimée dans deux formules que l'on rencontre souvent sous sa plume : « rendre le milieu libre » et « établir le gouvernement à bon marché ».

« Milieu », ici, doit être entendu au sens de la théorie évolutionniste.

Le « milieu », c'est ce qui entoure l'individu, ce dans quoi il baigne ; c'est ce qui le façonne mais qui, en retour, est façonné par lui. On comprend mieux, alors, pourquoi ce « milieu » doit rester le plus libre possible.

Quant au « gouvernement à bon marché », c'est celui qui pèse le moins sur les consciences et sur les finances :

« Il ne nous sera pas difficile de démontrer, proclame Molinari, que le gouvernement le plus simple et le moins coûteux ne peut manquer d'être le plus durable, comme aussi, à la longue, le plus populaire. »

En vérité, s'il fallait résumer plaisamment l'attitude de Gustave de Molinari face à l'Etat et à ses prétentions on pourrait reprendre cette apostrophe que le vieux Diogène avait lancé à Alexandre le Conquérant : « Ôte-toi de mon soleil ! »<sup>3</sup>

Tant il est vrai que plus l'Etat grandit, plus son ombre portée tend à étouffer la liberté, à désarmer la responsabilité personnelle, à stériliser l'initiative individuelle.

C'est ici que le préfixe ultra peut être employé à juste raison.

Parmi les partisans de l'Etat-minimum, qui forment une famille bien identifiée à l'intérieur du courant libéral, on peut affirmer que Molinari, pour ce qui le concerne, est un ardent défenseur de l'Etat ultra-minimum.

---

<sup>3</sup> C'est Molinari lui-même qui, un jour, avait fait référence à l'apostrophe de Diogène. C'était en septembre 1863, à Gand, lors de la seconde session de l'*Association internationale pour le progrès des sciences sociales* où il s'était exprimé sur cette question : *L'Etat doit-il intervenir dans l'enseignement ?* Il avait conclu son propos par ces termes : « Comme toutes les autres branches de l'activité humaine l'enseignement n'a, croyez-le bien, qu'une seule requête à adresser au gouvernement, c'est celle que Diogène adressait à Alexandre : Ote-toi de mon soleil ! » (*L'Economiste belge*, 26 septembre 1863, N°20, p.232)

## PROLOGUE

### Capitaine de la flotte Guillaumin

En ce mardi 15 novembre 1842, cinq jeunes hommes passionnés d'économie, qui se connaissent et se fréquentent pour des raisons professionnelles, décident de déjeuner ensemble dans un lieu bien connu à Paris, *La Maison Dorée*, pour discuter au calme, en prenant le temps de la réflexion, d'un projet qui leur tient à cœur, qu'ils caressent depuis longtemps et qui, enfin, va prendre forme : créer une société d'économie politique.

Cette date du 15 novembre 1842 n'est pas un hasard.

L'année qui s'achève a été riche en événements propres à mobiliser l'attention et l'énergie de jeunes hommes attentifs aux évolutions de leur temps.

D'abord, en juin, la Chambre des députés, sous l'impulsion de Guizot s'est enfin décidée à doter la France d'un véritable réseau de chemin de fer. Elle a voté un projet de loi qui lance la construction de plusieurs grandes lignes au départ de Paris vers la frontière belge et vers Strasbourg, Marseille, Sète, Nantes, Bordeaux. Ces axes principaux seront accompagnés d'un certain nombre de lignes secondaires transversales comme Orléans-Bourges, Bordeaux-Marseille, Bordeaux-Bayonne.<sup>4</sup>

Il était temps.

Comme toujours, la France a pris du retard par rapport à l'Amérique, à l'Angleterre, à l'Allemagne, à la Belgique et même à l'Autriche et à la Prusse.

Comme toujours, ce projet dont on discutait depuis 1833 a été accompagné de querelles dogmatiques pour savoir qui, du public ou du privé, serait maître d'œuvre. On a abouti à un « mixte » de public et de privé : à l'Etat l'achat des terrains, le terrassement pour les lignes, la construction des ponts et des gares ; aux compagnies privées la pose des

---

<sup>4</sup> Rappelons que depuis le 29 octobre 1840 le Président du Conseil est, pour la troisième fois sous la Monarchie de Juillet, le maréchal Soult mais que le vrai Chef du gouvernement est Guizot, ministre des Affaires étrangères : il le sera jusqu'à sa chute en février 1848.

rails, l'entretien des voies, l'achat du matériel roulant et l'exploitation générale.

Comme toujours, il a fallu vaincre la résistance des groupes de pression : constructeurs de diligences, hôteliers, maîtres de postes, exploitants de voies navigables, tous menacés par la future concurrence du train.

Comme toujours enfin, et dès qu'il s'agit d'innovation, on a tout entendu : la palme revenant au grand savant François Arago qui a dénoncé une possible « féminisation » de l'armée française dès lors que les soldats, transportés par chemin de fer, n'auraient plus l'occasion de pratiquer de longues et vivifiantes marches au soleil.<sup>5</sup>

Ce grand projet d'équipement du pays, qui a occupé une grande partie du début de 1842, avait donc de quoi captiver de jeunes économistes.

Mais ce n'est pas tout.

En octobre, Guizot a saisi la Chambre des députés d'une autre intention tout aussi révolutionnaire : la création d'une Union douanière entre la France et la Belgique.

Après tout, les deux projets ne sont-ils pas complémentaires ?

Si la France s'équipe d'un vaste réseau ferré de communication autant, dans le même mouvement, commencer d'abaisser les barrières douanières aux frontières avec nos voisins immédiats.

Tout de suite, c'est un tollé ! La France se coupe en deux : les Chambres de commerce, les maîtres de forge, les producteurs de houille sont contre. Les industries de pointe sont pour, comme ces soyeux de Lyon, première ville manufacturière du royaume, qui supplient le gouvernement « d'agrandir les relations commerciales de la France par des Traité particuliers ou par des actes d'union ».<sup>6</sup>

Le débat fait rage en octobre, novembre et décembre.

Ainsi, le jour même où se réunit notre groupe des Cinq, tous les grands journaux de Paris – *Le Siècle*, *Le Constitutionnel*, *La Presse*, *Le Journal des Débats*, *L'Univers* – tous sans exception ouvrent-ils leur première page sur la question de l'union commerciale avec la Belgique.<sup>7</sup>

L'économie est donc à l'ordre du jour en cette fin d'année 1842, au point de faire irruption en bonne place dans les journaux.

---

<sup>5</sup> Sous le gouvernement Guizot, François Arago est dans l'opposition, ce qui fait écrire à l'historien Thureau-Dangin que, en matière de chemin de fer, « le parti pris de l'opposant altère singulièrement la clairvoyance du savant ». (Voir Paul Thureau-Dangin *Histoire de la Monarchie de Juillet*, tome 5, p.64)

<sup>6</sup> *Journal des Débats* du 31 octobre 1842

<sup>7</sup> Finalement, Guizot sera contraint d'abandonner le projet d'union douanière avec la Belgique devant les attaques menées contre cette initiative aussi bien par de nombreux députés que par certains membres de son gouvernement, attaques relayées à l'étranger par l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et même la Russie qui suspectent la France de vouloir « annexer » la Belgique.

Il n'a pas échappé aux Cinq, lesquels sont tous libéraux, qu'un grand combat, latent depuis plusieurs années, vient de commencer, derrière les projets sur les chemins de fer et l'union avec la Belgique, entre les défenseurs du protectionnisme économique et les partisans de la liberté des échanges.

L'heure est venue, pour les libre-échangistes, de se grouper et de s'organiser.

D'où cette première réunion.

Ce jour-là, c'est l'embryon de ce qui va vite devenir le grand état-major des libéraux qui vient de se mettre en place : ils sont cinq aujourd'hui, le mois suivant ils seront vingt, puis cinquante en 1847, cent dix-sept en 1859, deux cent vingt-sept en 1883, année où il faudra limiter le nombre d'adhérents à 250.

Mais il est temps, maintenant, de présenter chacun des Cinq.

Le plus âgé – quarante-quatre ans – est Eugène Daire. C'est par la finance qu'il est venu à l'économie politique sous l'influence d'un ami. Ce sera le grand spécialiste des Physiocrates et de Turgot.

Le plus jeune – vingt-neuf ans – est Joseph Garnier, que ses amis appellent affectueusement « le jeune Garnier ». Elève d'Adolphe Blanqui à l'Ecole supérieure de commerce il est tenté, après ses études, à la fois par l'enseignement et par le journalisme. En 1835, il entre au *National*, le grand journal républicain dirigé par Armand Carrel, où il rédigera la rubrique scientifique.

Le troisième – trente et un ans – est Adolphe Blaise. Né à Epinal, il signe les articles qu'il écrit dans de nombreuses revues *Ad. Blaise (des Vosges)*. Il publiera avec Garnier le *Cours d'économie industrielle* professé par Blanqui de 1836 à 1839. C'est un spécialiste de la banque, du crédit et des problèmes agricoles.

Le quatrième – quarante et un ans – est Gilbert-Urbain Guillaumin. C'est le personnage déterminant des Cinq, sur qui nous allons revenir.

Le cinquième et dernier – trente-trois ans – s'appelle Pierre Bos-Darnis. Républicain comme Joseph Garnier il a, comme lui, été journaliste au *National*. Dans quelques mois il passera dans le camp adverse en devenant rédacteur en chef puis en rachetant, en 1845, l'organe des protectionnistes le *Moniteur industriel, journal de la défense du travail national*.

« Sa foi, écrira Joseph Garnier, a plus tard chancelé et il a combattu l'économie politique pour défendre la protection douanière. »

Les libéraux seront d'une extrême sévérité avec ce transfuge, au point de refuser de citer, dans leurs écrits, « un nom que le talent n'a pas su préserver de l'oubli. »<sup>8</sup>

Mais revenons à Guillaumin, qui est le véritable instigateur de cette soirée.

Né dans l'Allier en 1801, orphelin à cinq ans, élevé à la dure par un oncle marchand de bois, il arrive à Paris à dix-huit ans.

Passionné par les livres, il réussit, après avoir tâté de plusieurs métiers, à devenir garçon libraire. Libéral, il se lie avec Béranger, devient carbonaro dans les années 1820, soutient la Révolution de 1830, fait la connaissance d'Adolphe Blanqui et de Joseph Garnier, décide de devenir éditeur et publie une version française du *Dictionnaire du commerce* de Mac Culloch, qu'il améliore et étoffe en sollicitant le concours des jeunes économistes français. Ainsi, ces derniers prennent-ils l'habitude de se rencontrer dans sa librairie, rue de Richelieu.

Le *Dictionnaire du commerce et des marchandises*, première grande réalisation du libraire-éditeur Guillaumin, paraît de 1835 à 1839.

C'est le début d'une exceptionnelle, originale et passionnante aventure intellectuelle.

Le meilleur jugement porté sur ce personnage remarquable l'a été par l'historienne Lucette Le Van-Lemesle : « Guillaumin, a-t-elle écrit, fait partie de ces inconnus qui font l'histoire. »<sup>9</sup>

Cet inconnu possède trois grandes qualités : le dévouement, la rigueur, le flair.

Dévouement à ses amis libéraux, rigueur dans la gestion de ses affaires, flair qui lui permet de saisir au bon moment les attentes de l'opinion et d'y répondre par une grande variété d'initiatives éditoriales.

En matière de supports écrits de toute nature au service du libéralisme économique, Guillaumin, véritable armateur de génie, va mettre à l'eau une véritable flotte de combat.

D'abord, il lance une vedette rapide, *Le Journal des Economistes*, dont le premier numéro paraît le 15 décembre 1841. Ce titre vivra presque un siècle puisque le dernier numéro paraîtra en 1940.

Suivent deux cuirassiers lourds : la fameuse *Collection des principaux économistes*, qui publie les grands maîtres de la discipline commentés et annotés par la jeune génération, puis, quelques années plus tard, le tout aussi

---

<sup>8</sup> Alphonse Courtois fils : *Notice historique sur la Société d'économie politique*, Annales de la Société d'économie politique, tome premier, 1846-1853. Une partie des éléments biographiques relatifs aux Cinq ont été puisés à cette source ainsi que dans la notice sur Joseph Garnier écrite par Gustave de Molinari (qui lui cite Pierre Bos-Darnis). Voir cette notice dans *Journal des Economistes*, tome 16, octobre à décembre 1881, p.5

<sup>9</sup> Lucette Le Van-Lemesle, *Le Juste ou le Riche : l'enseignement de l'économie politique, 1815-1950*, Paris, 2004, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, p.102.

fameux *Dictionnaire de l'économie politique*, dirigé par un homme exceptionnel, Charles Coquelin, grand patron et grand ordonnateur de cette œuvre irremplaçable, même de nos jours.<sup>10</sup>

Et ce n'est pas tout : il y aura encore, au fil des ans, l'*Annuaire de l'économie politique et de la statistique*, aujourd'hui véritable mine d'informations pour ceux qui s'intéressent à l'époque, puis la *Collection des économistes et publicistes contemporains*, puis la *Bibliothèque des sciences morales et politiques*, puis le nouveau *Dictionnaire universel du commerce et de la navigation*.<sup>11</sup>

La Société d'économie politique, dans ses réunions mensuelles, donnera le cap et fixera la stratégie de cette marine de guerre déployée contre les protectionnistes et contre toutes les variétés de socialisme. Ce qui permettra aux économistes libéraux d'investir et de tenir des positions d'influence au Collège de France, à l'Académie des sciences morales et politiques, au Conservatoire des Arts et Métiers, à l'Ecole supérieure de commerce de Paris et à celle des Ponts et Chaussées ainsi que dans de nombreuses publications périodiques.

Gustave de Molinari raconte comment les idées, les projets, les initiatives, les réalisations de Guillaumin avaient permis à des économistes dispersés jusque là de se rencontrer, de se réunir, de se coordonner pour agir plus efficacement sur l'esprit public :

« Dès lors, explique-t-il, la science économique eut en France un point de réunion, un foyer. Les hommes qui la cultivaient isolément, sans se connaître pour la plupart, se rapprochèrent en concourant à la rédaction du *Journal* et en participant aux réunions de la *société*. Des hommes d'Etat, des administrateurs, des journalistes, des professeurs, des négociants, etc. appartenant aux opinions politiques les plus diverses, se trouvèrent ainsi engagés dans une œuvre commune de propagande. Ils n'étaient pas d'accord, sans doute, sur tous les points de la science ; mais leurs divergences d'opinion, qui servaient d'ailleurs à alimenter leurs discussions périodiques, ne pouvaient manquer à la longue de s'affaiblir, sinon de s'effacer. Des hommes intelligents qui poursuivent une œuvre commune et qui se trouvent fréquemment en contact ne finissent-ils pas toujours par éclaircir mutuellement leurs doutes et par contracter, presque en dépit d'eux-mêmes, l'habitude de penser de la même manière ? En science comme en religion, l'association des efforts n'est-elle pas souverainement efficace pour amener l'unité dans les doctrines ? C'est ainsi que l'économie politique a fini par posséder en France une école dont tous les membres s'accordent sur les points fondamentaux de la science, et qui présentent à leurs adversaires,

<sup>10</sup> Voir la biographie de Charles Coquelin sur le site Internet de l'Institut Charles Coquelin

<sup>11</sup> Aujourd'hui, grâce à Internet, on peut accéder aisément à un grand nombre de publications de la maison Guillaumin, entre autres le *Journal des Economistes* et le *Dictionnaire d'économie politique*, soit par le site Gallica, soit par le site Google-books.

protectionnistes ou communistes, un bataillon peu nombreux, mais uni, serré, compact. »<sup>12</sup>

Quand on survole aujourd’hui cette riche période de l’histoire du libéralisme économique, qui dure quasiment un demi siècle, de 1840 à 1900, on observe que Guillaumin et ses amis ont couvert la vie intellectuelle de l’époque d’un véritable réseau, une sorte de Web, de « toile », bien avant Internet, avec ses domaines, ses connexions, ses ramifications, ses nœuds, et même ses « think-tanks », en clair ses boîtes à idées et ses boîtes à outils.

Un homme va tenir une place considérable, parmi d’autres, à côté d’autres, dans ce vaste ensemble : Gustave de Molinari lui-même.

Quand les Cinq, en novembre 1842, fondent la Société d’économie politique, il est à Paris depuis deux ans.

Il a commencé d’écrire dans plusieurs journaux libéraux.

Guillaumin, qui a l’œil, ne va pas tarder à le remarquer, puis à le recruter.

Quelques années plus tard, à vingt-huit ans, Molinari devient à son tour membre de la Société d’économie politique.

Il y siégera jusqu’à sa mort en 1912, c’est-à-dire pendant soixante-six ans.

Il sera de toutes les initiatives, de toutes les opérations, de toutes les aventures du réseau Guillaumin, ainsi que de ses succès, de ses défaites, de ses joies, de ses deuils.

Surtout, il sera l’un des grands capitaines de ce navire amiral qui a nom *Journal des Economistes*, dont il sera le rédacteur en chef pendant plus d’un quart de siècle.

Si bien que raconter Molinari, c’est raconter le réseau Guillaumin.

Et réciproquement.

Mais commençons le récit de cette épopée libérale par le début...

---

<sup>12</sup> Texte de présentation du *Dictionnaire de l’économie politique*, par Gustave de Molinari, *Journal des économistes* du 15 décembre 1853, p.425

**Première partie**

**L'ANGLETERRE, « ÉTOILE POLAIRE »  
DES ÉCONOMISTES LIBRE-ÉCHANGISTES**



# 1

## Témoin de deux révolutions

Gustave de Molinari est né en Belgique avant que la Belgique ne soit la Belgique, c'est-à-dire avant l'indépendance.

Si bien que la vérité historique doit s'exprimer ainsi : Gustave de Molinari, né le 3 mars 1819 à Liège, ville du Royaume des Pays-Bas.

Telle est, à l'époque, l'appellation exacte du pays.

En effet, la Belgique – de même d'ailleurs que la France de la Restauration – résultent des traités de 1815 qui ont procédé à un refaçonnage de l'Europe après Waterloo et la seconde abdication de Napoléon.

La France, après avoir dominé le continent, a été ramenée sans ménagement à l'intérieur de ses anciennes frontières et la Belgique a été réunie à la Hollande pour former ce Royaume des Pays-Bas dont le souverain est Guillaume I<sup>er</sup> de la Maison d'Orange. Les deux choses sont d'ailleurs liées. Le nouveau royaume des Pays-Bas a été conçu par les monarchies de la Sainte-Alliance comme un « verrou » pour enfermer la France chez elle, l'empêcher de s'installer sur le Rhin – vieux rêve des frontières naturelles - et la dissuader de déborder à nouveau sur l'Europe.

Ce bref rappel historique éclaire la situation du jeune Molinari.

Avant d'arriver à Paris en 1840 à l'âge de vingt et un ans il va vivre dans un pays qui, après avoir été département français sous l'Empire, va subir son rattachement à la Hollande comme une sorte de joug colonial, puis s'en libérer en saisissant l'opportunité offerte par la Révolution de 1830 à Paris, puis proclamer son indépendance sans demander l'autorisation à quiconque, puis s'octroyer une Constitution, puis fixer l'essentiel de ses propres limites géographiques, puis imposer aux diplomates de la Sainte-Alliance qu'on lui attribue un autre roi, puis demander à Louis-Philippe, en gage de sécurité, qu'il donne sa fille en épouse à ce nouveau roi.

Superbe berceau historique pour un futur économiste libéral que cette petite nation fière et têteue qui part seule à la conquête de sa liberté et impose à tous de reconnaître son identité et son indépendance.

« En Belgique, souligne René Rémond, la révolution ne se réduit pas à une réplique de la Révolution française, car en plus de l'aspect libéral analogue à la France, elle présente un caractère national, dirigé contre l'unité à l'intérieur du royaume des Pays-Bas. La Belgique émancipée est une réalisation exemplaire du libéralisme. Son indépendance est le fruit de l'alliance entre libéraux et catholiques ; elle se donne des institutions libérales – la Constitution de 1831 - et l'économie du nouvel Etat va

connaître un essor rapide qui illustre la supériorité des maximes libérales sur le mercantilisme de l'Ancien Régime. »<sup>13</sup>

L'enfant Molinari, de 1819 à 1830, va donc naître, faire ses premiers pas et passer sa prime enfance sous domination hollandaise.

En août 1830, à l'âge de onze ans, il va assister au spectacle des habitants de sa ville descendant dans la rue pour chasser les Hollandais.

L'insurrection avait commencé à Bruxelles le 25 août aux cris de « Imitons les Parisiens ! »

« La Belgique, écrit Henri Pirenne, ne pouvait échapper à l'enthousiasme provoqué dans toute l'Europe par la Révolution de Juillet. »<sup>14</sup>

Aussitôt après Bruxelles, c'est la région de Liège qui s'enflamme, sous l'influence à la fois d'une bourgeoisie libérale et d'un prolétariat abondant dans ce secteur déjà très industrialisé.

Devant la montée des violences, les autorités en place remettent leurs pouvoirs aux mains de « Commissions de Sûreté ».

Celle de la ville de Liège, composée de libéraux indépendantistes, entre en fonction dès le 27 août, ce qui a pour effet de calmer les esprits.

Dans l'ensemble de la Belgique, la révolution va durer plusieurs mois.

Ainsi, en novembre 1830, Gustave de Molinari se trouve-t-il à Anvers pendant les combats que mènent les libéraux belges contre les troupes hollandaises. Il assiste à la fraternisation de la garde civique avec la population. Plus tard, il se souviendra que l'enfant de onze ans qu'il était à l'époque « avait fourni sa petite part de besogne » à ceux qui luttaien pour la liberté. Et il avait dû passer toute la nuit suivante dans une cave avec les habitants du quartier pour échapper aux obus qui tombaient sur la ville en provenance de la citadelle où s'étaient repliées les troupes hollandaises ou tirés de navires ancrés dans les bouches de l'Escaut :

« A travers les soupiraux mal fermés, raconte-t-il, on voit se projeter dans le ciel la lueur des incendies ; ce n'est bientôt plus qu'une immense coupole rouge que des points noirs traversent avec le bruit grinçant d'une pierre glissant sur un toit d'ardoises. Les femmes et les enfants récitent des prières ; au fracas des bombes et des toits qu'elles effondrent se mêlent des voix qui chantent un cantique devant la statue illuminée de la Vierge du coin de la rue. Aux premières heures du jour, le bombardement cesse ; on se précipite hors des caves, et on va voir les incendies ; les quartiers voisins de la citadelle et les entrepôts, remplis de tonneaux d'huile et de balles de coton, sont en flammes. »<sup>15</sup>

<sup>13</sup> René Rémond, *Introduction à l'histoire de notre temps*, 2, le XIX<sup>e</sup> siècle 1815-1914, Paris, Seuil, 1974, Points/histoire, p.35

<sup>14</sup> Henri Pirenne, *Histoire de Belgique*, Bruxelles, 1926, Maurice Lamertin, tome 6, p.371.

<sup>15</sup> Gustave de Molinari, *Au Canada et aux Montagnes Rocheuses, en Russie, en Corse, à l'exposition universelle d'Anvers*, lettres adressées au *Journal des Débats*, Paris, C.Reinwald, 1886, p.296

C'est là l'un des rares souvenirs d'enfance que nous possédions de la plume de Gustave de Molinari lui-même. L'homme était réservé et pudique sur tout ce qui touchait à sa vie privée. Toute son œuvre – abondante – est une œuvre d'idées, pas de confidences.

Son père, le baron de Molinari, était un ancien officier supérieur des armées de Napoléon qui s'était installé à Liège où il exerçait la profession de médecin homéopathe.

A l'époque, Liège est une cité en pleine expansion économique. Elle provoque l'admiration des voyageurs qui la traversent ou s'y attardent. Bien implantée dans une boucle de la Meuse, Victor Hugo la décrit en 1840 « comme une grosse ruche industrielle » qui produit, achète et vend.

Et d'ajouter :

« La vallée de la Meuse lui met un bras en France et l'autre en Hollande, et, grâce à ces deux grands bras, sans cesse elle prend de l'une et reçoit de l'autre ».

C'est de nuit que Hugo arrive à Liège par la vallée de la Meuse et découvre un paysage industriel titanique :

« Toute la vallée semble trouée de cratères en éruption, écrit-il. Quelques-uns dégorgent, derrière les taillis, des tourbillons de vapeur écarlate étoilée d'étincelles ; d'autres dessinent lugubrement sur un fond rouge la noire silhouette des villages ; ailleurs les flammes apparaissent à travers les crevasses d'un groupe d'édifices. On croirait qu'une armée ennemie vient de traverser le pays, et que vingt bourgs mis à sac vous offrent à la fois dans cette nuit ténébreuse tous les aspects et toutes les phases de l'incendie, ceux-là embrasés, ceux-ci fumants, les autres flamboyants. Ce spectacle de guerre est donné par la paix : cette copie effroyable de la dévastation est faite par l'industrie. Vous avez tout simplement là sous les yeux les hauts fourneaux de M. Cockerill. »<sup>16</sup>

Ce paysage sera celui de l'adolescent Molinari. C'est la grande révolution industrielle en marche. Celle de la houille, de la vapeur et du fer.

Elle est orchestrée, à Liège, depuis le début des années 1800, par une famille extraordinaire, les Cockerill. Le Père, William, et surtout le fils, John, ont construit de l'autre côté du fleuve, dans le village de Seraing, leurs immenses usines. Elles compteront jusqu'à quinze mille ouvriers. Avant l'indépendance belge, le roi des Pays-Bas, Guillaume 1<sup>er</sup>, a personnellement soutenu les Cockerill. Il les a installés dans le château de Seraing et leur aurait dit :

« Continuez sans crainte vos grandes entreprises et rappelez-vous que le roi des Pays-Bas a toujours de l'argent au service de l'industrie. »<sup>17</sup>

<sup>16</sup> Victor Hugo, *Œuvres complètes*, Voyages, 1, *Le Rhin*, Paris, Hetzel, p.99.

<sup>17</sup> Voir à ce propos : M.G. de Boer, *Guillaume 1<sup>er</sup> et les débuts de l'industrie métallurgique en Belgique*, Revue belge de philologie et d'histoire, 1924, tome 3, fascicule 3, p.527 à 552.

On raconte que le fer entrait dans les établissements Cockerill sous forme de minerai et en sortait sous forme de machines.

Les Cockerill sont dans tout : les mines, les hauts-fourneaux, le fer, le textile, le papier, les armes de guerre, les constructions mécaniques et navales...

Les Cockerill sont aussi partout. Avec eux, c'est déjà la mondialisation : ils possèdent des usines en Belgique, en Prusse, en France, en Espagne, en Pologne, en Hollande, en Russie.

John Cockerill sera qualifié par le critique littéraire Désiré Nisard, de passage à Liège en 1838, de « prince souverain du pays de Seraing ».<sup>18</sup>

Gustave de Molinari, entre onze et vingt et un ans, a donc été témoin de deux révolutions.

La première, politique, qui a libéré sa petite patrie de l'emprise hollandaise et qui résultait de l'alliance conclue en 1828 entre les deux grandes forces du pays : les libéraux et les catholiques.

La seconde, industrielle, avec son cortège d'innovations techniques et de transformations sociales, dont sa ville de Liège et la cité voisine de Verviers furent des centres actifs et rayonnants.

C'est d'ailleurs à Verviers, à l'Ecole littéraire et industrielle, l'un des meilleurs établissements de l'époque, que Molinari a fait ses études.<sup>19</sup>

Cette école sera dirigée plus tard par un professeur exceptionnel, Thil Lorrain, dont le véritable nom était Michel Materne, qui la transformera d'abord en Collège communal puis en Athénée royal. Elève distingué de cet établissement réputé, c'est sans doute là que Molinari, très jeune, a pris goût à l'économie politique et a conçu le projet de devenir journaliste économique. C'est son ami Yves Guyot qui nous apprend qu' « animé par la passion de la propagande, il vint à Paris vers 1840 pour y faire du journalisme économique ».<sup>20</sup>

On suppose que la *propagande* dont parle Yves Guyot était, déjà, une volonté d'engagement en faveur des idées libérales.

En tout cas, dès l'installation de Gustave de Molinari à Paris, les deux pôles autour desquels vont s'organiser ses écrits seront l'économie – d'abord l'économie – et la politique.

Avant d'intégrer, très rapidement, le groupe des économistes libéraux en voie de constitution dans la capitale française autour de l'éditeur Guillaumin.

---

<sup>18</sup> Désiré Nisard, *Mélanges et souvenirs de voyage*.

<sup>19</sup> Cette information, l'une des rares sur les études de Molinari, est donnée dans l'ouvrage : *Richard Cobden à Verviers, son buste dédié aux industriels de Verviers par la Société belge d'économie politique*, Verviers, 1866, A. Remacle, page XII

<sup>20</sup> Gustave de Molinari, par Yves Guyot, *Journal des Economistes*, février 1912, p.177 à 192.

## 2

### Paris au tournant de 1840

Paris...

Ils sont innombrables les jeunes intellectuels – et à toutes les époques – qui, de leur province ou des pays limitrophes, ont rêvé à la grande capitale qui rayonne et qui attire.

De sa Vallée de la Meuse, à l'approche de sa vingtième année, et peut-être même avant, Gustave de Molinari y rêve lui aussi. Intensément.

Il n'est pas le seul.

A l'autre extrémité de la France, au même moment, quelqu'un, un peu plus âgé, y songe aussi dans son pays de la Chalosse baignée par l'Adour : il s'appelle Frédéric Bastiat.

Le temps n'est pas très éloigné où il se rencontreront dans la capitale, noueront une solide amitié, lanceront ensemble des journaux, mèneront le même combat. Et cela avec deux autres provinciaux qui, comme eux, avaient rêvé de faire carrière dans la ville-lumière : Gilbert-Urbain Guillaumin, arrivé à Paris dès l'âge de dix-huit ans en provenance de son Allier natal et le nordiste Charles Coquelin, né à Dunkerque.

Guillaumin, Bastiat, Coquelin, Molinari laisseront dans l'histoire de l'économie libérale les traces d'une brillante constellation.

Ils seront l'une des brigades de l'armée du libéralisme économique en train de se former en ce milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Quand il arrive à Paris en 1840, Gustave de Molinari s'installe dans une nation qui connaît depuis 1814 une « intense fermentation intellectuelle ».<sup>21</sup>

En effet, après le désert culturel imposé par la dictature napoléonienne, qui a fait la chasse aux livres et aux journaux, la Charte de 1814, « octroyée » par Louis XVIII à son retour sur le trône, constitue un puissant appel d'air en faveur de la liberté. Elle s'engouffre dans le pays par toutes les portes et toutes les fenêtres : la presse, l'économie, la tribune parlementaire, la littérature, la philosophie, l'histoire, la critique, les sciences, les arts, la chanson, le dessin, la gravure, la caricature...

---

<sup>21</sup> Bertier de Sauvigny, *La Restauration*, Paris, 1974, Champs/Flammarion, p.329

C'est Guizot qui a le mieux décrit ce retour de la liberté dans l'activité de l'esprit, phénomène qui peut être considéré comme l'un des traits caractéristiques de la Restauration à partir de 1814 :

« La première des libertés, souligne-t-il, la liberté intellectuelle, reprit alors son essor et son pouvoir. On dit que dans les pays du Nord, après un long et stérile hiver, le printemps éclate tout à coup et que la vie bouillonnante de la nature reparaît partout dans sa fécondité et sa beauté. Qui ne se souvient du grand mouvement intellectuel qui s'éleva et s'épanouit rapidement sous la Restauration ? L'esprit humain, naguère absorbé ou comprimé par les rudes travaux de la guerre, retrouva sa libre et généreuse activité. »<sup>22</sup>

Cette déferlante de la liberté va connaître des alternances d'avancées et de reculs.

La première vague libérale se produit de 1814 à 1820.

En juin 1814, le mois même où la Charte est promulguée, Charles Comte fonde *Le Censeur*, qui deviendra *Le Censeur européen*. Rejoint par Charles Dunoyer, les deux amis lancent aussitôt la bataille pour la liberté de la presse et la liberté politique. C'est ce périodique qui publiera en 1818 *l'Essai sur les garanties individuelles* de Daunou.

De son côté, Jean-Baptiste Say, de retour d'Auchy-lès-Hesdin dans le Pas-de-Calais où il s'était volontairement exilé pendant toute la durée de l'Empire pour se faire filateur de coton, peut enfin imprimer et diffuser la deuxième édition de son *Traité d'économie politique*, ce qui lui avait été interdit par Bonaparte.

A la Chambre des députés, l'embryon d'un parti libéral voit le jour avec les élections de Voyer d'Argenson, du général Foy, de Jacques Manuel, de La Fayette, de Benjamin Constant, de Daunou et, surtout, de l'abbé Grégoire, ce dernier scrutin soulevant la colère des ultraroyalistes qui font invalider l'élection.

L'année 1819 – année de naissance de Molinari – est une grande année libérale avec le vote de trois lois capitales sur la liberté de la presse présentées par de Serre. Elles abrogent la censure et l'autorisation préalable et confient le jugement des affaires de presse au jury populaire – vieille, grande et insistante revendication des libéraux – et non plus à des magistrats professionnels toujours suspectés d'être aux ordres du pouvoir.

Mais cette première vague libérale se brise un an plus tard, en février 1820, avec l'assassinat du duc de Berry, neveu de Louis XVIII, poignardé par un illuminé nommé Louvel.

Les ultras s'empressent d'imputer aux libéraux la responsabilité de cet assassinat :

---

<sup>22</sup> Ibid., p.329

« J'ai vu le poignard de Louvel, c'était une idée libérale », écrit Charles Nodier dans *Le Journal des Débats*.

Decazes, qui avait incarné ce moment de libéralisme parlementaire est chassé du pouvoir. Il est remplacé par le duc de Richelieu qui fait voter aussitôt par la Chambre des députés et la Chambre des pairs une longue série de mesures répressives : suspension de la liberté individuelle, rétablissement en matière de presse de la censure et de l'autorisation préalable, nouvelle loi électorale dite « du double vote » qui vise à renforcer la droite.

La liberté se réfugie alors dans les sociétés secrètes.

S'ouvre en France le temps de la Charbonnerie.

Ses complots, tous déjoués, tous découverts, sont autant d'échecs retentissants qui se finissent par des exécutions capitales dont la plus poignante est celle des quatre sergents de La Rochelle.

Les libéraux sortent de l'aventure du carbonarisme laminés et discrédités. Ils ne peuvent s'opposer, en 1823, à l'intervention de l'armée royaliste française en Espagne qui conforte les ultras.

Charles X succède sur le trône à son frère Louis XVIII et forme le projet de rétablir la monarchie absolue et de revenir à l'Ancien Régime. Il est secondé, au gouvernement par Villèle.

L'année 1827 annonce la naissance de la deuxième vague libérale.

En raison des erreurs de Charles X et de Villèle, les libéraux font un retour en force à la Chambre des députés. Leurs voix, jointes à celles des royalistes qui ont fait défection privent Villèle de majorité parlementaire, il doit démissionner.

Après l'intermède du ministère Martignac, Charles X constitue un gouvernement ultra sous la direction du prince de Polignac.

Les ordonnances de juillet 1830 visant à supprimer la liberté de la presse sont fatales à Polignac et à Charles X. Les Parisiens dressent des barricades aux cris de « Vive la Charte », « Vive la liberté de la presse ». Les *Trois Glorieuses* aboutissent à une nouvelle Charte – celle de 1830 – qui fait droit à plusieurs revendications libérales et proclame dans son article 7 que « la censure ne pourra jamais être rétablie ».

Louis-Philippe *Roi des Français* remplace Charles X *Roi de France* et les premiers mois du règne du nouveau souverain sont marqués par une forte libéralisation de la vie politique.

Mais là encore cette deuxième vague libérale va connaître un recul en raison des agissements des républicains extrémistes qui tentent à plusieurs reprises de susciter des insurrections et, surtout, à cause de l'attentat de Fieschi contre Louis-Philippe le 28 juillet 1835 qui fait de nombreux morts, entre autres le maréchal Mortier qui accompagnait le roi.

Aussitôt le gouvernement fait voter trois lois très répressives concernant le déroulement des procès, les jurys en cours d'assises et la presse.

Ce sont *Les Lois de Septembre*, de sombre mémoire pour les libéraux.

Voilà donc le fond du décor politique et culturel en France de 1814-1815 à 1840.

Et s'il fallait quatre noms illustres connus du grand public pour caractériser cette période exceptionnelle, on pourrait citer Chateaubriand, qui termine sa carrière en devenant l'un des grands défenseurs de la liberté de la presse au point d'être porté en triomphe par les étudiants lors de la Révolution de 1830, ou Lamartine qui, après avoir obtenu un succès foudroyant avec ses *Méditations poétiques* en 1820, est élu député de Bergues, dans le Nord, en 1833 et amorce une ascension politique qui le conduira sur les terres du libéralisme puisqu'il ira jusqu'à participer, aux côtés de Bastiat, à un vaste meeting sur la liberté des échanges, ou encore Victor Hugo, jeune chef de la puissante école romantique, qui fait jouer en février 1830 *Hernani* dont la retentissante préface proclame : « Le romantisme n'est à tout prendre que le libéralisme en littérature », ou enfin Alexis de Tocqueville, qui publie en 1835 et en 1840 les deux tomes de son immortelle *Démocratie en Amérique*, livre-phare dont l'ambition est d'éclairer l'avenir des sociétés européennes en livrant la première grande analyse d'une autre société – l'américaine – régie par la liberté politique et l'égalité des conditions.

Quand Gustave de Molinari s'installe à Paris, en 1840, Thiers est au pouvoir depuis mars, occupant à la fois le poste de président du Conseil et de ministre des Affaires étrangères. Sa politique extérieure mène la France au bord de la guerre avec l'Angleterre à propos de la question d'Orient. Louis-Philippe, qui veut la paix, l'oblige à démissionner en octobre et le remplace par Guizot.

Mais deux autres événements de la même année sont plus en relation directe avec les activités prochaines de Molinari.

Le premier, c'est l'irruption du socialisme dans le débat politique.

La forme la plus spectaculaire de cette irruption est la publication, en juin, du *Premier Mémoire sur la propriété* de Proudhon intitulé *Qu'est-ce que la propriété ?* Question à laquelle le bouillant auteur répond par son apostrophe célèbre qui soulève un énorme scandale : *La propriété, c'est le vol !*

Presque au même moment, Pierre Leroux publie *De l'Humanité*, Louis Blanc, *L'Organisation du travail* et Victor Considérant, *Description du Phalanstère*.

Proudhon, Pierre Leroux, Louis Blanc, Victor Considérant : le socialisme fait tonner son artillerie lourde. En fin d'année, cette petite armée de la révolution sociale aura son égérie puisque George Sand, en publant

son livre, *Le Compagnon du tour de France*, annoncera son ralliement au socialisme.

Ce n'est donc pas un hasard si, quelques années plus tard, la première grande œuvre de Gustave de Molinari, *Les Soirées de la rue Saint-Lazare*, portera en sous-titre *Défense de la propriété*.

Le deuxième événement, qui n'est d'ailleurs pas sans corrélation avec le précédent, c'est l'explosion dans la société française du problème social.

L'année s'ouvre d'ailleurs par un drame : à Foix, on enregistre treize morts lors de la répression par les forces de l'ordre d'une manifestation contre la cherté des grains.

Mais, surtout, ce qui produit une sorte d'électrochoc dans l'opinion, c'est la publication, par le docteur Villermé, de l'enquête qui lui a été demandée par l'Académie des sciences morales et politiques : *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*.

Cette enquête révèle au public l'état alarmant de la population employée dans ce secteur d'activité.

Au début des années 1840, Paris est donc entre deux révolutions.

Celle de 1830 a ouvert des espaces de liberté, malgré les phases répressives, et a permis à la *fermentation intellectuelle* inaugurée par la Restauration de s'étendre dans tous les domaines de la pensée et de gagner maintenant la sphère sociale.

Et c'est dans cette sphère sociale que vont éclore les théories qui seront au cœur de l'autre révolution à venir, celle de 1848.

Molinari arrive donc à Paris à l'instant où s'amorce le grand tournant vers 1848, tournant illustré par des mots qui explosent dans l'actualité – propriété, capital, manufactures, socialisme, travail, paupérisme – qui ne laisseront pas indifférent un jeune homme curieux et attentif qui ambitionne de devenir journaliste économique.



# 3

## **Les innovations techniques au service du marché du travail**

C'est par une série d'articles qui ont tous le travail comme thème central que s'ouvre la carrière de journaliste de Gustave de Molinari.

Arrêtons-nous quelques instants et constatons ceci : durant toute sa vie Molinari réfléchira et écrira sur le travail.

C'est une préoccupation qui ne le quittera jamais.

Il est vrai que poser la question de la place, du rôle, de la durée, de la rémunération du travail c'est remuer de multiples interrogations concernant la propriété et les relations sociales.

Il est vrai encore que s'intéresser à l'histoire et à l'évolution du travail à travers les siècles c'est examiner les différentes formes sociales dans lesquelles il s'est incarné : esclavage, servage, corporations, salariat...

Il est vrai toujours qu'avec la montée en puissance de l'industrialisation qui rassemble sur un même lieu, comme à Liège et dans la Vallée de la Meuse, des masses d'hommes de plus en plus imposantes la question du travail devient un enjeu politique pour les différentes écoles socialistes.

Il est vrai enfin que, vu cette fois sous l'angle de la théorie, le travail a été de tout temps au centre de la pensée économique. Faut-il rappeler que plusieurs grands classiques de la discipline – ne citons ici qu'Adam Smith et David Ricardo – ont même donné le travail comme source de la valeur ? Et Karl Marx, bientôt, fera de l'exploitation de la force de travail le fer de lance de sa théorie révolutionnaire.

Dernier point, et non des moindres : si le travail a un côté pratique et un autre théorique, il a aussi une connotation proprement philosophique.

Les libéraux sont bien placés pour le savoir puisque l'un des pères du libéralisme, John Locke a fortement lié personne humaine, travail et propriété.

L'homme, a-t-il expliqué en substance, étant propriétaire de sa personne, et ayant le devoir impérieux de l'entretenir et de la perpétuer, doit donc être propriétaire de son travail, des instruments et des fruits de son travail.

C'est en 1843 que Molinari publie son premier grand article sur le travail.

Il porte comme titre *L'Avenir des chemins de fer*.

Il paraît d'abord en trois livraisons, fin juillet 1843, dans *La Nation* puis est repris dans *La Gazette* le 8 septembre.<sup>23</sup>

Dans cet article, Molinari exprime l'idée que le développement des chemins de fer en Europe peut aider puissamment à l'organisation du marché du travail. Nous disons bien organisation du *marché du travail* et non *organisation du travail*, cette dernière expression, qui est d'ailleurs le titre d'un livre de Louis Blanc, exprimant plutôt l'idée des socialistes d'organiser le travail en totalité ou en partie par l'Etat, ce qui n'est pas du tout la conception de Gustave de Molinari qui veut l'organiser par la voie du marché.

Quelques mois plus tard, en février 1844, il reprend et développe la même idée dans une brochure *Des Moyens d'améliorer le sort des classes laborieuses*.<sup>24</sup>

A la fin de la même année, dans *Le Courrier Français* des 26 et 31 octobre et 8 novembre 1844 il étoffe son argumentation toujours autour de la même idée.<sup>25</sup>

Le 9 juin 1845, il diffuse dans *La Réforme* un long article intitulé *De la mobilisation du travail*.<sup>26</sup>

Enfin, en 1846, il publie une nouvelle brochure *Etudes économiques sur l'organisation de la liberté industrielle et l'abolition de l'esclavage* où il s'interroge sur les possibilités offertes par le développement de la télégraphie électrique, récente innovation technique, pour fluidifier le marché du travail.<sup>27</sup>

Il lance aussi un *Appel aux ouvriers* pour qu'ils participent, par l'intermédiaire de la presse, à la publicité des offres, des demandes et des prix du travail.

---

<sup>23</sup> *La Nation*, qui se veut « journal des droits et des intérêts de tous », avait été fondé le 15 février 1843 par M. de Genoude avec le soutien d'Arago, de Laffitte, de Dupont de l'Eure et de Chateaubriand. Cette publication entendait se placer au-dessus des querelles partisanes et réconcilier liberté et autorité. Genoude était aussi propriétaire de *La Gazette*, journal royaliste légitimiste, hostile à la Monarchie de Juillet. Que ces deux publications aient le même propriétaire explique la parution de l'article de Molinari dans ces deux titres.

<sup>24</sup> Aux éditions Amyot

<sup>25</sup> *Le Courrier français* avait été fondé sous la Restauration en juin 1819 sous le seul nom de *Courrier*. Il devint l'année suivante *Courrier français*. D'abord organe des Doctrinaires amis de Guizot, il fusionna ensuite avec *La Renommée* de Benjamin Constant et eut alors des signatures prestigieuses, notamment Benjamin Constant, Casimir Perier, Mignet. A l'époque de Molinari il était l'un des organes des libéraux. Son rédacteur en chef, Léon Faucher, proche d'Odilon Barrot, lança en 1839 une campagne en faveur de la révision de la loi électorale.

<sup>26</sup> *La Réforme*, journal républicain proche des écoles socialistes avait été fondé en juillet 1843. Il était dirigé par Flocon et avait comme inspirateur Ledru-Rollin.

<sup>27</sup> Aux éditions Capelle

Cet *Appel* est important car il résume excellement toute la philosophie de Molinari sur la relation entre la liberté et la question sociale :

« Parmi les reproches que l'on a adressés à l'école économique dont nous avons l'honneur de soutenir les doctrines, explique-t-il aux ouvriers, le plus grave, c'est le reproche d'insensibilité à l'égard des classes laborieuses. On a prétendu même que l'application des doctrines de cette école serait funeste à la masse des travailleurs ; on a prétendu qu'il y a dans la liberté nous ne savons quel germe fatal d'inégalité et de privilège ; on a prétendu que si le règne de la liberté illimitée arrivait un jour, ce jour serait marqué par l'asservissement de la classe qui vit du travail de son intelligence et de ses bras, à celle qui vit du produit de ses terres ou de ses capitaux accumulés ; on a prétendu, pour tout dire, que ce noble règne de la liberté ne pourrait manquer d'engendrer une odieuse oppression ou une épouvantable anarchie.

« Déjà plus d'une fois nous nous sommes attachés à combattre ces tristes sophismes des adversaires de l'école libérale ; plus d'une fois nous avons prouvé à nos antagonistes que les souffrances des classes laborieuses proviennent non point, comme ils le pensent, de la liberté du travail, de la *libre concurrence*, mais des entraves de toute nature apportées à cette liberté féconde ; nous leur avons prouvé que la liberté n'engendre ni l'inégalité ni l'anarchie, mais qu'elle amène à sa suite, comme des conséquences inévitables, l'égalité et l'ordre »<sup>28</sup>

Cet ensemble de textes rédigés entre 1843 et 1846, autrement dit entre 24 et 27 ans, illustre parfaitement ce que sera la méthode de Gustave de Molinari en matière d'approche de l'opinion publique.

D'abord, en publiant ses articles dans *La Gazette*, royaliste, *Le Courrier Français*, libéral, *La Réforme*, républicaine socialisante, il couvre tout le spectre des opinions.

Ensuite, il alterne articles et brochures, celles-ci étant comme l'appui feu de ceux-là.

Enfin, il utilise le temps – ici trois années – pour marteler, organiser, développer ses idées.

Toute sa vie, Molinari restera fidèle à cette méthode qui consiste à user avec intelligence de toutes les formes de l'écrit – articles, opuscules, brochures, livres – au service de ses idées.

Il est vrai que son époque est celle de l'écrit, mieux, de la presse écrite, qui est en train de passer du stade artisanal aux processus industriels.

En juillet 1836, Emile de Girardin, redoutable brasseur d'affaires de presse, a fait sensation en lançant un nouveau journal, *La Presse*, dont le prix

---

<sup>28</sup> Dans *Le Courrier français* du 20 juillet 1846. Repris dans *Les bourses du travail*, op.cit., p.126

de vente est abaissé de moitié par rapport à la concurrence et qui inaugure la mode des romans-feuilletons. Son objectif : accroître de façon massive le nombre de lecteurs par l'abaissement du prix et l'attrait du roman-feuilleton pour attirer la manne publicitaire. Girardin est imité par un autre patron de presse, Armand Dutacq qui lance lui aussi, au même moment et sur le même modèle économique, un nouveau quotidien, *Le Siècle*.<sup>29</sup>

A côté de cette presse quotidienne généraliste il existe également une riche presse périodique spécialisée qui s'intéresse à tous les sujets.

Souvenons-nous que le 15 décembre 1841, Guillaumin, appuyé par Horace Say, le fils de Jean-Baptiste, a publié le premier numéro du *Journal des économistes*.

Bref, sous la Monarchie de Juillet la presse écrite amorce son ascension vers ce que les historiens appelleront son âge d'or dont l'apogée se situera sous la Troisième République.

C'est l'historien Alfred Nettement qui a le mieux caractérisé ce phénomène culturel que Gustave de Molinari va utiliser pleinement, l'abondance et la variété des titres quotidiens ou périodiques permettant en effet à de jeunes journalistes entreprenants de vivre de leur plume :

« La Révolution de Juillet, souligne-t-il, fut le signal d'une période pleine d'éclat pour la presse comme pour la tribune. La presse avait eu une part si grande à cette révolution, que son autorité s'était démesurément agrandie ; ce fut alors qu'on put dire avec raison qu'elle était devenue un quatrième pouvoir dans l'Etat : peut-être même était-elle le premier [...] Il y eut un temps où tout le monde devint journaliste : l'évêque, le grand seigneur, le magistrat, le militaire, le savant, l'ancien pair, l'ancien député, l'étudiant sortant des bancs de l'école, tous étendaient la main pour saisir le levier de la presse périodique, alors si puissant. »<sup>30</sup>

Pour bien comprendre l'intérêt que Gustave de Molinari porte à la question du travail il convient de remonter à son adolescence.

C'est d'ailleurs lui qui nous y invite.

Il raconte qu'à Liège, grande ville industrielle, il avait pu constater journellement « l'inégalité de la situation de l'ouvrier et de l'entrepreneur dans le débat du salaire, et les effets de cette situation inégale. »

<sup>29</sup> En 1846, il se diffuse vingt-deux quotidiens rien qu'à Paris. Le plus important, *Le Siècle*, tire à 32 885 exemplaires, chiffre considérable pour l'époque. Il est suivi du *Constitutionnel* (24 771), de *La Presse* (22 170), de *l'Époque* (11 254). Le plus petit, *Le Messager des Chambres*, tire à 679 exemplaires.

Les tirages des principaux journaux où Molinari a publié ses articles sur le travail sont les suivants : *La Gazette*, 2 946 ; *Le Courrier Français*, 2 204 ; *La Réforme*, 1 860. (Source, *Histoire générale de la presse française*, tome 2, de 1815 à 1871 sous la direction de Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Fernand Terrou, Paris, 1969, PUF, p.146.

<sup>30</sup> Alfred Nettement, *Histoire de la littérature française sous le gouvernement de Juillet*, Paris, 1854, Jacques Lecoffre, tome premier, p.210 et 212.

Il avait vu de près « l'ouvrier immobilisé dans un marché étroit, obligé d'accepter les conditions qui lui étaient imposées, si dure qu'elles pussent être. »<sup>31</sup>

Pour lui, la conclusion s'était imposée dès cette époque : il fallait impérativement « agrandir » puis « éclairer » le marché du travail.

Au passage, insistons sur ceci : d'entrée, face à la déchirante question du travail, Molinari se positionne à l'opposé des socialistes. Si, comme eux, il part du même constat – l'inégalité intolérable dans la répartition des fruits de l'industrialisation – il rejette leurs différentes écoles qui toutes, qu'elles s'appellent socialisme révolutionnaire, socialisme d'Etat ou anarchisme, visent à installer des systèmes artificiels de production et de distribution des richesses à la place du système existant qui est le résultat, selon lui, d'une longue évolution historique. Système qu'il s'agit donc d'améliorer et non de renverser.

En effet, pour Molinari, le « gouvernement de la production » appartient naturellement et nécessairement au capital. Pourquoi ? Parce que l'évolution historique, qui a donné naissance au fil des siècles au capital, puis à son accumulation, place celui-ci en mesure, et lui seul, d'assumer et de supporter les risques de la production.

S'il fallait résumer la pensée de Molinari par une image on pourrait dire que, selon lui, seul le capital, résultat de la conjonction des lois économiques avec l'évolution historique, a les épaules assez larges pour supporter tous les risques inhérents à la production.

Et à côté du capital, avec le capital dans une relation de partenariat – et non face à lui dans une position de lutte de classes – le salariat est le seul mode adapté à ceux qui, ne voulant pas supporter les risques de la production souhaitent néanmoins être « les coopérateurs » de cette production.

Et d'expliquer :

« Les socialistes sont dans le vrai – et c'est ce qui fait leur force – quand ils affirment que l'accroissement extraordinaire de la richesse, depuis l'avènement de la grande industrie, a profité beaucoup plus aux classes capitalistes qu'à la multitude qui vit du produit de son travail quotidien ; ils sont dans le faux, quand ils prétendent remédier à cet état de choses en substituant des systèmes artificiels de production et de distribution de la richesse au système naturel qui s'est établi, développé et perfectionné de siècle en siècle sous l'impulsion des lois économiques. »<sup>32</sup>

En conséquence, il importe d'abord de remonter aux causes « de la situation inégale de l'entrepreneur et de l'ouvrier dans le débat des conditions du salaire »,

---

<sup>31</sup> Gustave de Molinari, *Les bourses du travail*, Paris, 1893, Guillaumin, p.122

<sup>32</sup> Ibid., p.XI

Puis, après avoir identifié ces causes, il s'agira « d'agrandir » et « d'éclairer » le marché du travail en visant comme résultat final, « d'attribuer à la classe ouvrière la part légitime et nécessaire qui lui revient dans les fruits de la production ».<sup>33</sup>

Pour Molinari, la grande cause du bas prix des salaires réside dans la disproportion qui existe souvent entre le nombre des travailleurs et le travail disponible, donc entre deux quantités, la première représentant la demande de travail, la seconde exprimant l'offre.

Ce déséquilibre peut s'expliquer de multiples façons : concentration excessive de la population ouvrière dans certains lieux de production, introduction du machinisme dans nombre d'industries, déplacements des usines, ralentissement des affaires, etc.

« De là, constate-t-il, concurrence extrême entre les travailleurs, et avilissement du prix du travail. »<sup>34</sup>

Si le mal est profond, absolu, il n'existe guère que deux solutions : la reconversion par formation professionnelle ou l'exil vers les colonies.

« Mais le mal n'est pas toujours absolu, explique Molinari, souvent l'industrie ne laisse les travailleurs inoccupés sur un point que parce qu'elle se déplace pour aller s'établir dans un milieu de production plus favorable. Il arrive que le travail ici est plus demandé ; là, qu'il est plus offert. »<sup>35</sup>

Or, l'évolution historique révèle que dans deux autres grands domaines de l'économie le même problème de déséquilibre entre l'offre et la demande s'est posé et a été résolu.

Le premier est celui des capitaux. Au Moyen Age, pour éviter l'inutile agglomération des capitaux sur des points où ils n'étaient pas nécessaires on inventa, pour les faire voyager, la lettre de change, puis on créa *les bourses des valeurs*.

Le deuxième domaine est celui des marchandises et des denrées où les déséquilibres entre offre et demande furent traités au sein des *bourses de commerce*.

Molinari propose donc de fluidifier le marché du travail pour remédier aux déséquilibres qui lui sont propres en s'inspirant du même principe économique, à savoir la confrontation des offres et des demandes au sein de *bourses du travail*.

Dissipons tout de suite une ambiguïté : les bourses de travail imaginées par Gustave de Molinari n'ont rien à voir avec les institutions du même nom que l'on rencontre aujourd'hui.

---

<sup>33</sup> Ibid., p.XII

<sup>34</sup> Gustave de Molinari, *L'Avenir des chemins de fer*, dans *Les Bourses de travail*, op.cit., p.123

<sup>35</sup> Ibid., p.124

Molinari inscrit ses bourses du travail dans les règles de fonctionnement de l'économie libérale, à savoir : liberté, information, transparence, publicité.

- Liberté du travail évidemment, ce qui fut l'une des grandes conquêtes de la Révolution française, mais aussi liberté des prix ;

- Information la plus large, la plus exacte, la plus complète, la plus équitable possible pour tous les acteurs présents au marché grâce à l'existence de courtiers capables de regrouper et de concentrer un grand nombre d'offres et de demandes ;

- Transparence des transactions grâce à des officiers publics chargés de la rédaction du bulletin de chaque séance ;

- Enfin, publicité des prix résultant de la confrontation des offres et des demandes car, en économie libérale, les prix ont une double finalité : ils sont constat d'une transaction mais ils sont aussi émetteurs d'information : ils adressent des messages à tous les agents économiques qui peuvent réguler sur eux leurs diverses activités.

Dans la conception de Gustave de Molinari il y a donc bien analogie entre Bourses des *valeurs*, bourses du *commerce* et bourses du *travail* : elle reposent toutes sur le socle de l'économie libérale et leur visée commune est de porter remède à des situations de déséquilibre.

Pour ce qui est plus précisément du travail, Molinari imagine donc un maillage du territoire composé de bourses locales, régionales, nationales, internationales organisées en réseau et reliées entre elles par un système d'échanges d'informations.

Et c'est ici que se manifeste avec éclat la grande importance des innovations techniques.

Le développement de la télégraphie électrique et du courrier postal doit servir à l'information du marché.

L'invention puis l'extension des chemins de fer en Europe et dans le monde doit offrir aux travailleurs la possibilité de se déplacer partout et rapidement. D'où la nécessité de bas prix dans les transports car « si l'ouvrier peut voyager rapidement et à très bas prix, il n'hésitera pas certainement à se déplacer lorsque le travail viendra à lui manquer dans l'endroit où il demeure ».<sup>36</sup>

Enfin, le développement de la presse généraliste ou spécialisée doit permettre la diffusion des cours du travail comme on diffuse les cours des valeurs mobilières ou des marchandises.

Chemins de fer, télégraphie électrique, courrier postal, presse écrite sont donc des innovations susceptibles « d'agrandir » et « d'éclairer » le marché du travail.

---

<sup>36</sup> Ibid., p.256

Et Gustave de Molinari évoque quelques cas concernant la façon dont ses bourses du travail pourraient fonctionner en s'appuyant sur de telles innovations techniques. Retenons-en deux :

A l'intérieur du pays, des charpentiers en surnombre à Rouen sont informés par la bourse du travail de cette ville d'un manque de charpentiers à Lyon. Ils se mettent d'accord sur un prix du travail par l'intermédiaire des échanges d'informations en bourse, mais ne prennent le train pour Lyon qu'après avoir reçu par courrier postal leur nouveau contrat de travail.

A l'international, un marin sans occupation à Marseille apprend que des matelots manquent à Riga. Il fait remonter dans cette ville par dépêche télégraphique ses offres de service et reçoit en retour par la même voie des propositions d'embauche.

Molinari avait même imaginé une grande bourse du travail à Istanbul faisant la liaison entre les bourses du travail de l'Europe et celles d'Afrique et d'Asie.

Gustave de Molinari ne se contenta pas d'exposer ses idées sur le marché du travail. A plusieurs reprises, il contacta responsables ouvriers et hommes politiques pour tenter de les convaincre de mettre en œuvre ses idées.

Ce fut un échec.

Le plus souvent, ouvriers et patrons s'opposaient à la publication des prix du travail.

Quand aux hommes politiques, s'ils allèrent jusqu'à la rédaction d'un projet de loi de quatre articles, l'Assemblée nationale le rejeta le 15 février 1851 au prétexte que les bourses du travail n'étaient pas du domaine national mais communal.

Molinari n'eut pas plus de succès en Belgique en 1857 quand il lança avec son frère un journal publiant les prix du travail dans différents métiers.

Si, en définitive, des bourses du travail furent créées bien plus tard ce fut selon des philosophies - philanthropiques ou socialistes - bien différentes de celle, libérale, qu'avait affichée Gustave de Molinari.

Mais il restera de ses articles et de ses ouvrages sur le marché du travail plusieurs grandes intuitions.

La première, c'est que le travail étant un facteur de production, les hommes qui le produisent doivent pouvoir circuler librement comme les capitaux et les marchandises. La libre circulation des hommes, des marchandises et des capitaux sera un concept que l'on retrouvera de nos jours dans les textes fondateurs de l'Europe.

La deuxième est que des déplacements rapides, sûrs et bon marché ont le pouvoir de refaçonner le marché du travail et de réorganiser la relation entre lieu de travail et lieu de l'habitat, comme on le constate aujourd'hui avec le développement des liaisons ferrées à grande vitesse.

La troisième, c'est que les innovations techniques, surtout en matière d'information et de communication, ont pour effet de raccourcir les distances qui séparent les nations. « Le monde entier, écrit Molinari, se trouve réduit aux proportions d'une province, d'une cité »<sup>37</sup>

C'est déjà le « village planétaire » tel que le décrira à notre époque Marshall McLuhan. Et il est vrai que l'exemple le plus frappant de réduction des distances « aux proportions d'une province » est celui du rapprochement de grandes métropoles comme Londres, Lille, Paris et Bruxelles grâce au tunnel sous la Manche et au TGV.

La quatrième, c'est la nécessité impérieuse de la transparence et de la publicité dans le fonctionnement d'un marché quel qu'il soit, y compris celui du travail tel que le conçoit Molinari. C'est là tout le problème de « l'asymétrie », autrement dit de l'inégalité de l'accès à l'information de la part des divers participants au marché, certains étant mieux informés que d'autres. Problème qui sera longuement étudié de nos jours par plusieurs économistes.

Enfin, dernière intuition, mais la plus féconde : l'importance que Molinari attache à la combinaison de l'évolution historique et des lois économiques avec, en filigrane, l'esquisse des concepts d'ordre spontané et de sélection naturelle des institutions, concepts qui seront mis au jour, développés et enrichis par l'école autrichienne contemporaine.

Soulignons pour conclure que la richesse conceptuelle des écrits de Gustave de Molinari sur le marché en général, et sur le marché du travail en particulier, a été explorée par un universitaire contemporain, M. Rabah Benkemoune, dans une thèse pour le doctorat en sciences économiques dirigée par le professeur Alain Béraud et soutenue en décembre 2002 à l'université de Cergy-Pontoise.

Dans cette thèse, qui porte comme titre *Les origines de la théorie des faisceaux de bourse de Gustave de Molinari*, M. Benkemoune considère Molinari comme l'un des auteurs les plus originaux de l'école libérale française, et met en relief l'influence qu'il a exercée sur Walras, Marshall, Menger et l'école autrichienne.

Cela dit, la thèse développée par Molinari selon laquelle le travail est une *marchandise*, une *denrée* comme les autres et peut, en conséquence, être régi par la loi de l'offre et de la demande – et donc être organisé dans le cadre d'un marché-bourse – se heurte à de nombreux obstacles dont le premier est la lancinante question de la mobilité, plus exactement de l'absence de mobilité, des travailleurs. Une difficulté déjà identifiée par Jean-Baptiste Say entre 1805 et 1813 quand il avait été filateur de coton dans le Pas-de-Calais :

---

<sup>37</sup> Ibid., p.264

« J'ai été forcé une fois, raconte-t-il, de faire venir des ouvriers du département de l'Oise dans celui du Pas-de-Calais : ces deux départements ne sont pas séparés par une fort grand distance ; j'avais eu soin de faire marcher ces ouvriers en famille, conséquemment avec ce qu'ils avaient de plus cher, de leur procurer des gains assurés, de faciliter leurs arrangements, de leur rendre la vie douce. Cependant aucun ne résista à l'ennui, au malaise qu'on éprouve loin du pays natal. Au bout d'un certain nombre d'années, ils étaient tous, sans exception, retournés dans leur canton. Un canton différent, pour la classe laborieuse, est un pays étranger. »<sup>38</sup>

Molinari croyait que la mobilité des travailleurs, allant porter leurs facultés productives là où elles sont les plus demandées, donc là où elles seront les mieux rémunérées, et cela grâce aux informations fournies par les bourse du travail, amènerait à terme les salaires de l'Europe à s'élever au niveau de ceux du Nouveau Monde. C'était oublier la constatation de Say qu'un canton différent, pour la grande masse des travailleurs, est un pays étranger. Surtout en France, où mille ans d'économie paysanne ont fortement enraciné l'homme dans la terre de son village et de ses ancêtres. Grande différence avec le Nouveau Monde, peuplé de pionniers, pour ne pas dire d'aventuriers, qui n'avaient pas hésité à traverser l'océan pour être libres ni à courir les risques de la conquête de l'Ouest avec famille, armes et bagages.

Ajoutons que plusieurs économistes libéraux ont considéré, à l'inverse de Molinari, que la clef de la hausse des salaires ne résidait pas dans la recherche d'une adéquation parfaite entre offre et demande de travail mais dans l'augmentation de la productivité des travailleurs. C'est le cas de Paul Leroy-Beaulieu pour qui l'équilibre entre offre et demande de travail ne donne naissance qu'à un *salaire minimum* et non à un *salaire naturel*. Selon lui, le travail n'est pas une marchandise comme les autres et le facteur déterminant susceptible d'entraîner une hausse continue des salaires c'est l'augmentation de la productivité du travail de l'ouvrier par une meilleure instruction, de meilleures connaissances techniques, de meilleurs procédés, une meilleure organisation. Sa conclusion était que « toute la théorie du salaire est à refaire dans la science économique ». <sup>39</sup>

Il n'en demeure pas moins que le travail est bien l'un des foyers de la pensée de Molinari.

Ses écrits de jeunesse (1843-1846) en forment le premier bloc.

Viendront s'y agglomérer tous les articles qu'il publiera ultérieurement sur le même sujet dans diverses revues et notamment dans *Le Journal des économistes* et dans *L'Economiste belge*.

---

<sup>38</sup> Jean-Baptiste Say, *Cours complet d'économie politique pratique*, Paris, 1840, seconde édition, Guillaumin, tome 1, p.536

<sup>39</sup> Paul Leroy-Beaulieu, *Essai sur la répartition des richesses*, Paris, 1881, Guillaumin, p.382

S'y ajouteront les chapitres consacrés au travail dans ses différents cours d'économie politique ou dans ses ouvrages théoriques.

Enfin viendra, en 1893, ce deuxième bloc que sera son livre intitulé *Les bourses du travail* qui, sans être une conclusion, sera à la fois un résumé de ses positions antérieures et un inventaire historique de la question du travail à travers les siècles.

Si bien que dans la pensée et dans l'œuvre de Gustave de Molinari, le travail peut être comparé à une sorte de planète autour de laquelle gravitent un grand nombre de satellites et qui exerce sa puissance d'attraction dans tout de champ de l'économie.



# 4

## Lamartine, comme un miroir

Vouloir être journaliste économique, et l'être excellement dès ses premiers articles sur le travail ne signifie pas se désintéresser de la politique.

Au contraire.

En 1842 et 1843, Gustave de Molinari publie plusieurs biographies de contemporains qui prouvent son intérêt pour l'actualité la plus immédiate.

L'époque est propice à ce genre d'initiative.

Restauration et Monarchie de Juillet ont valorisé l'histoire et les historiens.

Après le temps des conquêtes militaires, sous la Révolution et l'Empire, voici venu le temps des récits et des témoignages, façon de dresser le bilan de ces années ardentes qui se sont achevées avec la catastrophe de Waterloo.

Après avoir fait l'histoire, la France se met à la raconter.

Dans ce domaine, les initiatives se multiplient.

L'une d'elles, lancée en 1841 par un journaliste historien, Etienne Pascallet, consiste à créer une revue qui ne publiera que des biographies. Le titre : *Le biographe universel, revue générale biographique et nécrologique*.

Tous les secteurs seront concernés : parlementaire, diplomatique, nobiliaire, ecclésiastique, politique, militaire, administratif, judiciaire, artistique, littéraire.<sup>40</sup>

Et en effet, quand on consulte le catalogue de 1841 on constate que cette première année a vu la parution des biographies du maréchal Gérard, de Monseigneur Affre, de l'écrivain Jules Janin, des hommes politiques Odilon Barrot, Guizot, Barante, de l'économiste Michel Chevalier, du philosophe Jouffroy, de l'historien Augustin Thierry, du médecin vétérinaire Urbain Leblanc, pour ne citer que dix des trente-quatre personnalités concernées.

Dans le premier numéro de sa revue, Etienne Pascallet proclame que la biographie est la seule manière d'écrire l'histoire contemporaine. Il donne d'ailleurs à son initiative une justification morale :

« La biographie met en relief les caractères des individus, plus puissante en cela que l'histoire, qui généralise toujours et ne spécialise jamais. Du reste, notre but est de rendre distincts, autant que possible,

---

<sup>40</sup> Sur l'essor de la biographie dans la vie culturelle française à partir de 1815, voir l'étude de Loïc Chotard, *Les grands hommes du jour*, dans la revue *Romantisme*, Paris, 1998, N°100, P. 105 à 114

chaque trait de noblesse, de gloire et d'éclat [...] A nos yeux une biographie est une chose d'une haute valeur [...] Nous dresserons, en face de l'immoralité de notre siècle, un refuge où seront rassemblés les exemples de haute moralité tirés de notre siècle même, et destinés à prouver qu'il est encore parmi nous plus d'un caractère vertueux, plus d'une âme pure, plus d'un cœur dévoué. »<sup>41</sup>

Molinari va donner plusieurs textes à cette revue, de longueur différente, sur le député Dutilh, sur le lieutenant général baron de Galbois, sur le ministre des finances Comte Roy, sur le diplomate turc Reschid-Pacha, grand ami de l'Europe et acteur important lors de la question d'Orient en 1840.

Mais sa biographie la plus importante et la plus intéressante est celle de Lamartine, qu'il publie en 1843.

D'abord, admirons l'audace de ce jeune homme de vingt-quatre ans qui, en décidant de dresser la statue de Lamartine, s'attaque à un double monument : un monument achevé, l'écrivain ; un monument en cours d'édification, l'homme politique.

En 1843, Lamartine est au sommet d'une gloire littéraire qui dépasse les frontières de la France. Toutes ses grandes œuvres ont été publiées, notamment ses fameuses *Méditations poétiques* qui, en 1820, ont connu un succès immédiat. Avec ce chef-d'œuvre, il a ouvert les portes du grand romantisme, suivi par Hugo, Vigny et bien d'autres.

Depuis avril 1830, il est membre de l'Académie française et depuis 1833, député.

Avant d'aller plus loin, soulignons quelques singularités. C'est un cadet qui va nous parler de ce grand aîné : il y a vingt-neuf ans d'écart entre Molinari et Lamartine. C'est un inconnu qui va se prononcer sur l'une des personnalités les plus éclatantes en Europe. C'est un Belge qui va juger la vie politique française à travers l'un de ses acteurs les plus éminents.

Ces singularités, disons plutôt ces redoutables écueils qui en auraient dissuadé plus d'un, ne vont en rien altérer l'indépendance d'analyse et de jugement de Molinari, ni entamer son esprit critique.

C'est ici un premier trait de sa personnalité, à souligner fortement car on le retrouvera tout au long de ses écrits : insensible aux modes, indifférent aux pressions, inaccessible aux influences, il avancera toujours avec la tranquille assurance de celui qui n'a que la raison pour guide. Une raison appuyée sur une solide culture. Car si on ne connaît presque rien des études de Molinari en Belgique au temps de son adolescence, on peut affirmer, en revanche, à la seule lecture de son *Lamartine*, qu'il possède déjà une solide culture historique.

---

<sup>41</sup> *Le Biographe universel*, premier volume, tome 1, Paris, 1841, p.16

Le grand intérêt d'un tel texte réside en ceci que c'est une double biographie : au premier plan, Lamartine, mais derrière, comme en filigrane, Molinari lui-même.

En effet, Molinari se dévoile en nous racontant son *Lamartine*.

Intérêt supplémentaire : ce *Lamartine* n'est point l'écrivain, dont la carrière passée n'est l'objet que d'une longue note de bas de page, mais l'homme politique, le parlementaire, celui qui a publié en 1831 un ouvrage dont le titre est sans doute aujourd'hui totalement oublié du grand public : *Sur la politique rationnelle*.

Le *Lamartine* de Molinari est donc celui qui va tenter de mettre en application, entre 1833 et 1843, les préceptes développés dans sa *Politique rationnelle*.<sup>42</sup>

La raison aux prises avec l'actualité immédiate à travers l'activité d'un personnage aussi exceptionnel sur la scène politique que Lamartine, c'est de l'histoire *in vivo* : voilà bien de quoi tenter Molinari, qui, au demeurant, partage la plupart des idées politiques de son héros.

Un héros qui va donc nous servir de miroir et nous faire connaître, à travers lui, quelles sont les grandes idées politiques de ce jeune Molinari de vingt-quatre ans.

Le thème qui domine, comme une clef de voûte, toute la *Politique rationnelle* de Lamartine, et auquel Molinari souscrit pleinement, est le suivant : l'histoire des hommes n'a rien de fixe mais se trouve au contraire en perpétuelle évolution. Ce sont les changements sociaux qui sont le moteur de cette évolution. Les institutions politiques doivent se conformer et s'adapter à cette évolution, sous peine de révolutions :

« Les règles de la politique, écrit Molinari, ne sont pas éternelles, immuables, elles dépendent de l'état des sociétés auxquelles elles s'appliquent : cet état étant variable, elle doivent varier ; elles doivent se modifier comme les sociétés se modifient. Une révolution dans l'état social amène nécessairement une révolution correspondante dans la politique. Ainsi, il était absurde de prétendre appliquer au gouvernement de la société démocratique, née de la révolution de 1789 les mêmes règles, les mêmes errements avec lesquels l'on gouvernait la société monarchique et aristocratique qui subsistait auparavant. Voilà ce que la Restauration ne voulut pas comprendre, et voilà la raison pour laquelle elle se perdit.

---

<sup>42</sup> Rappelons que la carrière politique de Lamartine va connaître trois phases bien distinctes que l'on pourrait résumer par trois mots : ascension, gloire et chute. Ascension de 1833 à 1848, gloire en février 1848 et chute foudroyante en décembre de la même année. A l'élection présidentielle, même s'il n'était pas candidat, il ne recueillera que 0,3% des voix. C'est Louis-Napoléon Bonaparte qui sera élu. La biographie de Gustave de Molinari, qui paraît en 1843, ne traite donc que le début de l'ascension de Lamartine.

« M. de Lamartine vit fort bien cette grande faute. Il comprit qu'il fallait faire table rase de la vieille politique, et il s'appliqua à chercher les principes et les règles de la politique nouvelle, de celle qui convient à la société constituée depuis 1789. Il trouva ces principes et ces règles, puis il en déduisit les conséquences et en découvrit les applications. Tout un système naquit ainsi dans sa pensée. Ce système, dans lequel sont déterminés les rapports vrais et utiles des gouvernements avec les sociétés, dans l'époque moderne, et qui marque, dans la théorie politique, un changement semblable, équivalant à celui que la révolution de 1789 a opéré dans la société, fut exposé par M. de Lamartine dans une simple brochure publiée en 1831 et intitulée *De la politique rationnelle* ».<sup>43</sup>

Ainsi, pour Molinari, l'évolution sociale commande à la politique.

D'où l'inanité des attitudes qui veulent maintenir des institutions anciennes – ou les faire revivre – dans un monde nouveau.

C'est une condamnation sans appel de l'immobilisme en politique.

Avant 1789, l'état social était l'asservissement d'une fraction de la société au bénéfice d'une autre - iniquité réprouvée aussi bien par la loi divine que par la raison humaine - et les institutions existantes correspondaient à cet état social. « La politique, constate Molinari, se fondait donc sur la ruse, le mensonge, le dol, c'est-à-dire exclusivement sur le côté vicieux des instincts et des passions de l'homme. »<sup>44</sup>

En 1789, la nation se reconquiert elle-même, la doctrine de l'égalité des hommes, introduite par le christianisme dans la loi civile, pénètre dans la loi politique. En conséquence, la nation remplace le souverain, dont elle était *subjette*, par un gouvernement de délégués.

Et Molinari de constater :

« La politique du nouvel état social n'est plus, ne peut plus être la théorie de l'asservissement de la société à un tyran, ou à une multitude de tyrans. Elle devient simplement la théorie des rapports de la nation avec ses délégués et, par extension, la théorie des rapports des nations entre elles.

« Or, quel est le devoir des délégués ? C'est de remplir fidèlement le mandat que la société leur a confié, c'est d'exercer, d'une manière qui lui soit utile et salutaire, les fonctions pour lesquelles elle les a salarie. Quel est, en même temps, leur intérêt ? Il se lie ici à leur devoir. Les délégués sont intéressés à se conduire loyalement envers la nation, à la servir de toute leur habileté, de tout leur zèle, de tout leur dévouement, afin qu'elle n'ait jamais aucune raison de leur retirer les charges dont elle les a pourvus. La plus nécessaire condition de la politique est donc la probité ».<sup>45</sup>

Lamartine avait dit la même chose avec d'autres mots :

---

<sup>43</sup> Gustave de Molinari, *A. de Lamartine*, Revue générale biographique, politique et littéraire, Paris, 1843, p.8

<sup>44</sup> Ibid, p.12

<sup>45</sup> Ibid., p.14

« A l'époque rationnelle du monde, avait-il proclamé, dans l'acception vraie et divine du mot, la politique, c'est de la morale, de la raison et de la vertu. »<sup>46</sup>

Le gouvernement de la nation par elle-même, plus exactement par l'intermédiaire de délégués, suppose un certain nombre de conditions dont les plus importantes sont la suppression de la pairie, vestige d'une aristocratie disparue, la liberté de la presse, l'élection, la liberté de l'enseignement, la séparation du spirituel et du temporel, la décentralisation, la réforme du code pénal.

Pour Molinari, la pairie n'a plus lieu d'être. Elle a été supprimée de facto par l'évolution historique :

« En 1789, la France a renversé cette vieille ligue d'oppression. Elle a aboli la souveraineté du monarque, elle a détruit l'aristocratie privilégiée, elle s'est faite démocratie [...] Ce n'est plus dans une fraction minime de la nation que le pouvoir, élu de la nation, doit chercher son appui, c'est dans la nation tout entière. »<sup>47</sup>

La presse doit être à la fois le flambeau et le fanal de la société nouvelle, autrement dit elle doit à la fois éclairer et avertir :

« Il importe que la presse soit libre, il importe qu'elle puisse exprimer avec vérité la pensée de la société. Sa mission est d'avertir le pouvoir quand il se trompe, et d'avertir le peuple quand on le trompe [...] Gouvernants, ne bâillonnez donc pas la presse, cette grande voix de la nation, ne l'altérez pas, ne la corrompez pas, veillez plutôt à ce qu'elle ne soit ni altérée, ni corrompue, afin qu'elle puisse toujours être vraie, afin que, si vous vous égarez, elle sache vous signaler le précipice où vous allez et vous remettre dans la bonne voie. »<sup>48</sup>

L'élection, évidemment, est la pièce centrale d'une société qui se gouverne elle-même par délégation. Ici Molinari cite longuement Lamartine pour l'approuver :

« Il n'y a de vérité dans le pouvoir social moderne ou représentatif qu'autant qu'il y a vérité dans l'élection, et il n'y a de vérité dans l'élection qu'autant qu'elle est universelle. »<sup>49</sup>

Des élections régulières et universelles supposent des citoyens formés et informés, d'où l'importance de l'enseignement qui, selon Molinari, doit être « libre, répandu à pleines mains, sans autres entraves que les précautions de simple police. L'enseignement de l'université proposé comme modèle, mais non pas imposé comme monopole ».<sup>50</sup>

---

<sup>46</sup> Ibid., p.14

<sup>47</sup> Ibid., p.18

<sup>48</sup> Ibid., p.18-19

<sup>49</sup> Ibid., p.19

<sup>50</sup> Ibid., p.21

Là encore, Molinari souscrit aux idées de Lamartine qui affirme que dans la nouvelle société l'opinion publique constitue « le grand jury national » devant lequel la presse et la parole, libres toutes deux, portent sans cesse toutes les questions politiques.

Quant aux cultes, ils doivent être séparés de L'Etat et « les frais de chaque culte doivent être payés par les fidèles de la même communion ».<sup>51</sup>

En matière de centralisation, Molinari distingue entre le secteur administratif et le secteur politique. Pour lui, la centralisation administrative est utile « en ce qu'elle réunit toutes les forces de la France en un même faisceau, dont le pouvoir central est le lien » mais il faut éviter qu'elle soit poussée à l'excès.

Quant à la centralisation politique, elle est nuisible : « Elle tend à substituer à l'opinion du pays l'opinion du pouvoir, à neutraliser le libre arbitre des populations par l'action arbitraire du gouvernement. Elle est un véhicule de corruption ».<sup>52</sup>

Enfin, sur la réforme du code pénal, Molinari cite de nouveau Lamartine qui entend refaire en entier la législation criminelle « non plus sur le principe des codes païens, principe de vengeance et de talion, mais sur la base évangélique, sur le principe chrétien ; esprit de justice, mais de douceur, de charité, d'indulgence, de repentir, d'épuration, et non de vengeance et de mort ; la peine de mort surtout à effacer. »<sup>53</sup>

A la Chambre des députés, et à la lumière de sa *Politique rationnelle*, Lamartine aurait voulu réconcilier les deux grands partis de la *Résistance* et du *Mouvement* qui s'étaient vite déchirés dès les premiers pas de la Monarchie de Juillet. Son ambition était de les réunir au sein d'un grand parti social, une sorte de « parti Whig de la démocratie dont la *Politique rationnelle* aurait été le code », pour reprendre l'expression employée par Gustave de Molinari.<sup>54</sup>

Il avait siégé d'abord sur les bancs de la *Résistance*, pour tenter de la sortir de son immobilisme mais devant la vanité de ses efforts, il passa à l'opposition en janvier 1843.

---

<sup>51</sup> Ibid., p.20

<sup>52</sup> Ibid., p.21

<sup>53</sup> Ibid., p.20

<sup>54</sup> Rappelons qu'au lendemain de la Révolution de 1830 ceux qui avaient amené Louis-Philippe au pouvoir et qui avaient formé un parti libéral uni sous la Restauration, se divisèrent en deux camps hostiles, la *Résistance*, emmenée par Casimir Perier et Guizot, rejoints par Thiers, entre autres, qui voulaient toute la Charte mais rien que la Charte et qui avaient appelé Louis-Philippe « parce que » Bourbon, et le *Mouvement*, dirigé par Jacques Laffitte et Dupont de l'Eure, qui entendaient aller au-delà de la Charte et avaient accepté Louis-Philippe « quoique » Bourbon. Cette opposition entre deux camps, compliquée par des querelles de personnes à l'intérieur de chaque camp, avait créé une grande instabilité ministérielle.

Sans plus de succès.

Mais ceci est une autre histoire.

Qui n'est pas encore écrite à l'instant où Molinari met le point final à sa biographie.

La plupart des commentateurs de Molinari ont ignoré sa biographie de Lamartine, la considérant comme une œuvre de jeunesse – ce qu'elle est – donc mineure – ce qu'elle n'est pas –, du moins quand on y cherche les premiers pas d'une démarche qui ira en s'élargissant. Il est vrai que Molinari ayant été principalement économiste, on s'est attaché surtout à l'analyse de ses œuvres économiques, laissant ainsi dans l'ombre des pans entiers d'une pensée qui déborde largement de ce cadre.

Ainsi, c'est déjà un portrait intellectuel aux traits bien appuyés que Molinari nous offre de lui-même à travers son *Lamartine* : importance du social, c'est-à-dire de la société civile dans l'évolution historique, ce qui impose nécessairement l'adaptation permanente des institutions politiques aux réalités nouvelles, donc le refus de l'immobilisme ; promotion des libertés de la presse et de l'enseignement, l'université devant être un modèle et non un monopole ; élection au suffrage universel ; séparation du temporel et du spirituel ; rôle de l'opinion publique ; rejet de la centralisation politique et, surtout, probité chez les représentants du peuple et les dirigeants.

Cet éloge de la probité, de la morale, de la vertu en politique n'était pas sans résonance en 1843, au moment où la corruption avait commencé de gangrenier les institutions et certains hommes de la Monarchie de Juillet.

Si la biographie écrite par Gustave de Molinari est surtout consacrée aux idées politiques de Lamartine, il ne lui a pas échappé que ce dernier avait aussi, à plusieurs reprises, à la tribune de la Chambre des députés, traité de questions économiques :

« Le 15 avril 1836, raconte Molinari, M. de Lamartine prononça un discours en faveur de la liberté commerciale. Il signala les vices du système de protection. Il montra, par ce système, la France isolée, sans alliances commerciales, ses relations extérieures diminuées, et, au-dedans, l'intérêt du consommateur sans cesse sacrifié à celui du producteur, un enchérissement anormal de tous les objets de consommation, les progrès de l'industrie ralentis faute de stimulant. »<sup>55</sup>

C'était déjà le langage de Bastiat.

Bastiat, que Molinari, bientôt, va rencontrer et avec qui il va se lancer dans une intense campagne en faveur du libre-échange, où l'on retrouvera Lamartine.

---

<sup>55</sup> Ibid., p.54



# 5

## La rencontre avec Bastiat

En octobre 1844, le *Journal des économistes* publie un article qui fait sensation et qui va connaître un grand retentissement bien que rédigé par un inconnu. Cet inconnu, qui ne va pas le rester longtemps, s'appelle Frédéric Bastiat.

Son article, qui porte comme titre *De l'influence des tarifs français et anglais sur l'avenir des deux peuples*, va vite devenir l'étandard de tous ceux qui militent en faveur du libre-échange.

Depuis plusieurs années, la liberté des échanges est dans l'air du temps. Elle est réclamée ou combattue à partir de ces deux grandes instances d'où l'on peut s'adresser à l'opinion : la tribune parlementaire et la presse. Elle commence de dessiner dans le paysage intellectuel la frontière qui va séparer de plus en plus les protectionnistes des libre-échangistes.

L'article de Bastiat, c'est le coup de canon qui annonce le regroupement et la mobilisation de ces derniers.

Que dit-il dans ce texte qui va faire sa renommée ? Principalement trois choses :

Que la protection, qui se manifeste par l'existence de droits de douane sur de nombreux produits, est facteur de vie chère. En augmentant artificiellement les prix à la consommation, les tarifs douaniers agissent pour le bénéfice de quelques industriels producteurs mais au détriment du public consommateur. C'est le retour d'une France des priviléges. « Le privilège de quelques-uns aux dépens de tous. »

Que l'Angleterre, qui fut elle aussi protectionniste, et peut-être plus encore que la France, vire de bord et met le cap à grande vitesse sur la liberté des échanges, alors que la France, à l'inverse, augmente à chaque session parlementaire sa législation protectrice.

Que si l'écart se creuse entre une Angleterre qui sera en mesure d'abaisser ses coûts de production grâce à l'abaissement de ses tarifs douaniers et une France qui persiste à se figer dans l'immobilisme de la protection, nos produits seront chassés de tous les marchés par une concurrence devenue invincible.

A terme, il existe donc un lien entre protection douanière et démoralisation des peuples car le système protecteur « n'est tout entier qu'une immoralité. C'est l'injustice organisée ; c'est le vol généralisé, légalisé, mis à la portée de tout le monde, et surtout des plus influents et des plus habiles ».

Bref, le protectionnisme, c'est une politique délibérée en faveur des producteurs contre les consommateurs. En faveur de la cherté contre le bon marché. En faveur de la rareté contre l'abondance.

Et la conclusion de Bastiat tombe comme un couperet :

« Oui, protection, c'est spoliation. »

Moins d'un an plus tard, en juin 1845, Bastiat récidive en publiant un second manifeste en faveur de la liberté des échanges mais cette fois sous la forme d'un livre intitulé *Cobden et la Ligue, ou l'agitation anglaise pour la liberté du commerce*.

Guillaumin, dont la maison d'édition a imprimé ce livre, l'adresse aussitôt à Gustave de Molinari. Celui-ci est maintenant journaliste au *Courrier français*, le périodique qui a accepté plusieurs de ses articles sur l'organisation du marché du travail.

Avec quelques jeunes journalistes de son âge, Molinari est en train de secouer la rédaction ronronnante et vieillissante de ce vénérable titre.

Il faut dire que le *Courrier français* sort d'une crise.

Léon Faucher, qui y était entré en 1834, puis en était devenu le rédacteur en chef en 1840, en a démissionné en décembre 1842 en raison d'un désaccord avec l'actionnaire principal.

Léon Faucher avait fait du journal l'organe officieux d'Odilon Barrot, le chef de l'opposition dynastique.

Molinari et ses remuants amis – Xavier Durieu, François Ducuing, Paulin Limayrac, Hippolyte Castille – acceptent mal le manque de vigueur de l'opposition d'Odilon Barrot.

Molinari raconte :

« Le plus âgé d'entre nous n'avait pas 30 ans. Nous avions toute l'ardeur de la jeunesse et une assez bonne dose de confiance en nous-mêmes. L'opposition, dont le leader était alors le solennel M. Odilon Barrot, nous paraissait vieillie et surannée ; son programme, qui se résumait dans l'adjonction des capacités, nous inspirait un profond dédain ; nous en avions rédigé un autre dans lequel s'épanouissaient toutes les libertés, liberté de la presse (on était alors sous le régime des lois de septembre) liberté d'association, liberté d'enseignement, séparation de l'Eglise et de l'Etat, liberté de l'industrie et du commerce, le tout appuyé sur le suffrage universel et proportionnel. C'était complet. Mais ce programme de la jeune opposition, nous ne nous étions pas contentés de le formuler, nous nous appliquions à le pratiquer. Nous rédigions des pétitions en faveur de la liberté de l'enseignement, et nous avions commencé une campagne des plus vives en faveur de la liberté commerciale. »<sup>56</sup>

---

<sup>56</sup> Gustave de Molinari, *Frédéric Bastiat, lettres d'un habitant des Landes, Journal des économistes*, juillet 1878, p.60

Rien de surprenant si Guillaumin adresse à Molinari le livre de Bastiat sur Cobden dès sa parution. D'autant que Guillaumin et Molinari ont fait connaissance quelques années plus tôt.<sup>57</sup>

Molinari continue :

« Nous ne connaissons que d'une manière très vague Cobden et la Ligue ; l'agence Havas, qui nous approvisionnait de traductions étrangères, ne jugeait pas apparemment que les discours de cette poignée d'agitateurs obscurs valussent la peine d'être portés à la connaissance du public français ; nous ne connaissons pas du tout Bastiat. Cependant, nous lûmes le livre, et le *Courrier français* en publia un compte rendu enthousiaste. »<sup>58</sup>

Un jour du début de l'année 1846, alors que Molinari et ses amis se trouvent au *Courrier français* en train de travailler, le garçon de bureau leur annonce qu'un monsieur « qui a l'air de venir de la province » demande à les rencontrer :

« Faites entrer le monsieur qui a l'air de venir de la province » commande Molinari.

Et d'ajouter :

« Nous voyons apparaître un monsieur maigre mais d'apparence robuste avec une tête fine, des traits réguliers, le nez un peu fort, le teint basané, des yeux bruns, vifs et malicieux, une abondante chevelure noire que surmontait un chapeau haut de forme mais presque absolument dépourvu de bords. Joignez à cela une vaste redingote olive et un gros parapluie, et vous aurez une idée approximative du monsieur qui avait l'air etc. »<sup>59</sup>

Ce monsieur était Frédéric Bastiat.

Molinari et Bastiat vont vite devenir amis, au point de s'enrôler mutuellement.

Molinari enrôle Bastiat au *Courrier français* où il publiera plusieurs de ses fameux *Sophismes*. Bastiat enrôle Molinari dans *l'Association française pour la liberté des échanges* qu'il est précisément en voie de constituer à Paris après avoir lancé celle de Bordeaux.

Il faut dire que Frédéric Bastiat possède plusieurs longueurs d'avance sur Molinari dans la connaissance de ce qui se trame en Angleterre.

En vérité, l'agitation anglaise pour le libre-échange a démarré en 1838, date de la création à Manchester par Richard Cobden et six de ses amis de la ligue contre la législation céréale, en anglais *anti-corn-law-league*.

Cobden a décidé d'abattre le vieil édifice protectionniste anglais en s'attaquant à sa poutre maîtresse : les lois sur les céréales. Ces dernières, en prohibant l'importation des céréales étrangères, visent à maintenir de hauts

<sup>57</sup> Certains témoignages prétendent que Molinari a assisté dès 1842 aux premières réunions qui ont suivi la fondation de la Société d'économie politique (15 novembre 1842) dont il deviendra un membre officiel en 1847.

<sup>58</sup> Gustave de Molinari, op.cit., p.60

<sup>59</sup> Ibid., p.61

prix des grains à l'intérieur du pays, pour le plus grand profit des propriétaires fonciers et des agriculteurs mais pour la plus grande détresse des couches populaires. C'est en s'appuyant sur celles-ci, et en les mobilisant par de vastes meetings dans toute la Grande-Bretagne que Cobden veut amener le Parlement à renverser la législation sur les céréales, sachant bien qu'après cela c'est toute la politique protectionnisme qui sera touchée à mort.

Bastiat a suivi très attentivement, et dès le début, l'agitation anglaise. Et cela de deux façons : en s'abonnant à un journal anglais, *The globe and traveller* et en se rendant à Londres où il a fait la connaissance de Cobden et des principaux ligueurs. Déplacement qui a eu l'effet d'un voyage initiatique mais qui lui a surtout permis d'étudier les méthodes mises en œuvre pour la conquête de l'opinion publique.<sup>60</sup>

D'où l'idée de lancer une « Ligue » semblable en France.

Ce sera *l'Association française pour la liberté des échanges*.

Tout est prêt pour sa création officielle qui a lieu le 1<sup>er</sup> juillet 1846.

La présidence est confiée au duc d'Harcourt, pair de France, « champion émérite de la cause de la liberté du commerce », écrira Molinari.

Le secrétaire général, autant dire la cheville ouvrière, est Frédéric Bastiat.

Il s'entoure de plusieurs secrétaires adjoints : Adolphe Blaise, Charles Coquelin, Alcide Fonteyraud, Joseph Garnier et, évidemment, Gustave de Molinari.

L'Association vote aussitôt à l'unanimité une déclaration où les fondateurs exposent leur croyance et proclament le but, la limite, les moyens et l'esprit de leur initiative.

Pour eux, « l'échange est un droit naturel comme la propriété » et la liberté des échanges est réclamée comme un facteur de justice, de paix et de fraternité entre les hommes et entre les peuples.

Le 28 août 1846, l'Association tient sa première grande réunion publique à la salle Montesquieu à Paris sous la présidence du duc d'Harcourt.

On profite de l'occasion pour élargir le Conseil d'administration.

Anisson-Dupéron, un autre pair de France et Charles Dunoyer, membre de l'Institut, sont élus vice-présidents.

Entrent aussi au Conseil : Adolphe Blanqui, Michel Chevalier, Gilbert Guillaumin, Louis Leclerc, Louis Reybaud, Horace Say, Louis Wolowski,

---

<sup>60</sup> Pour plus de détails sur les relations de Bastiat avec l'Angleterre voir notre ouvrage : *Frédéric Bastiat, le croisé du libre-échange*, Paris, 2004, l'Harmattan. Voir aussi les lettres de Bastiat à Cobden dans : *Frédéric Bastiat, Œuvres complètes*, édition en 7 volumes sous la direction de Jacques de Guenin, volume 1, *L'homme*, Paris, 2009, éditions de l'Institut Charles Coquelin.

ainsi qu'un certain nombre de parlementaires, de négociants et de chefs d'entreprise.

Bastiat et tous les secrétaires adjoints qui l'entourent sont confirmés.

Michel Chevalier est chargé de la rédaction du programme de l'Association.<sup>61</sup>

Sans perdre de temps, d'autres Associations sont créées en province, après celle de Bordeaux qui avait été lancée le 23 février 1846 :

Marseille, 17 septembre 1846 ; Lyon, 13 octobre ; Le Havre, 28 novembre.

Les cinq Associations réunissent un capital de deux cent mille francs et décident de publier un journal.

Ce sera *Le libre-échange* dont le premier numéro paraît le 29 novembre 1846 et qui aura pour directeur d'abord Frédéric Bastiat et ensuite Charles Coquelin.

L'année 1846 est donc une date capitale dans l'histoire du libéralisme économique aussi bien en France qu'en Grande-Bretagne.

En France, la création de l'*Association française pour la liberté des échanges* et de ses quatre antennes régionales intervient après le lancement, en décembre 1841, du *Journal des économistes* et après la constitution, en novembre 1842, de la Société d'économie politique.

Ces trois initiatives – un journal, une société de pensée, une Association orientée vers la conquête de l'opinion publique – tout cela appuyé sur cette base arrière qu'est la maison d'édition de Guillaumin, a permis à des économistes dispersés de se connaître, de s'apprécier, d'échanger, puis, maintenant, de se coordonner et d'agir en commun.

C'est une véritable « Ecole » qui se met en place avec une doctrine, des moyens d'action, des leaders.

Gustave de Molinari s'affirmera de plus en plus comme l'un de ces leaders.

En Grande-Bretagne, c'est le 23 mai 1846 que le Parlement, à l'initiative du Premier ministre tory Robert Peel vote l'abolition des lois restrictives sur les céréales. Il a fallu pour cela la coalition des Whigs libé-échangistes avec une fraction de Tories réformateurs amis de Robert Peel.

La poutre maîtresse de toute l'architecture protectionniste s'effondre. Après les céréales, ce sont d'autres produits qui seront libérés : la route est libre pour la liberté des échanges.

Gustave de Molinari qualifiera Robert Peel de « seul homme d'Etat que l'économie politique puisse revendiquer depuis Turgot ».<sup>62</sup>

---

<sup>61</sup> Les pièces principales concernant la création et le programme de l'Association française pour la liberté des échanges se trouvent dans les *Œuvres complètes* de Frédéric Bastiat, tome deuxième, *Le libre-échange*, Paris, 1862, Guillaumin. Voir aussi le long article que Gustave de Molinari lui-même a consacré à cette Association dans : *Dictionnaire de l'économie politique*, sous la direction de Charles Coquelin, Paris, Guillaumin, 1853, tome 2, p.45 à 49.

En effet, selon lui, l'homme d'Etat est celui qui prend en compte – et en charge – l'évolution sociale pour y adapter les institutions politiques et non « ces Machiavels de bas étage qui exploitent les terreurs de la société pour discréditer les réformes les plus justes et les plus nécessaires ».

Dans le Panthéon personnel de Molinari Robert Peel occupe une place de choix : il était le chef du parti conservateur, ce parti qui considérait le protectionnisme comme *l'arche sainte* de la politique anglaise, et pourtant c'est lui qui brise cette *arche sainte* pour répondre aux aspirations progressistes de son époque. Exemple éminent, pour Molinari, du responsable politique « qui ne se laisse pas remorquer par son parti mais le remorque après lui ».

En 1846, l'Angleterre devient donc l'étoile polaire qui va capter tous les regards, orienter toutes les actions, magnétiser toutes les énergies.

Le rapprochement entre des économistes libéraux anglais qui viennent d'abattre le protectionnisme dans leur pays et des économistes libéraux français qui ambitionnent d'en faire autant dans le leur, se manifeste de manière éclatante dans le grand banquet que les Français offrent à Richard Cobden le 18 août 1846 à Paris.

Présidé par le duc d'Harcourt et Horace Say, ce banquet d'une centaine de personnes rassemble des parlementaires, des rédacteurs en chef de journaux favorables au libre-échange, des membres de l'administration, des industriels et, bien sûr, les économistes du réseau Guillaumin.<sup>63</sup>

Gustave de Molinari y a été invité à titre spécial par la Société d'économie politique. C'est pour lui un signe de reconnaissance. Le deuxième car quelques mois plus tôt, en mai 1846, son nom est apparu pour la première fois dans les colonnes du *Journal des économistes* : rendant compte dans ce numéro de l'un des premiers ouvrages de Molinari, *Etudes économiques*, Joseph Garnier, rédacteur en chef de la revue, a salué « un jeune économiste de la plus belle espérance » et a rendu hommage « au savoir de l'auteur, à l'orthodoxie de ses doctrines, à la sagesse de ses vues, à l'enchaînement de ses propositions, et à la clarté ainsi qu'à l'élégance de son style ».<sup>64</sup>

Molinari n'a que 27 ans mais dans l'année qui vient il fera son entrée officielle dans la Société d'économie politique et commencera une collaboration qui deviendra de plus en plus active au *Journal des économistes*.

---

<sup>62</sup> *Journal des économistes*, 15 août 1850, p.47.

<sup>63</sup> Pour le compte rendu détaillé du banquet Cobden, avec les principaux discours prononcés à cette occasion, voir : *Annales de la société d'économie politique*, Paris, 1889, Guillaumin, tome premier (1846-1853) p.36 à 54

<sup>64</sup> *Journal des économistes*, mai 1846, p.192

# 6

## La chevelure de Samson

« Nous venons d'ouvrir la campagne contre les priviléges douaniers, et si Dieu prête son appui à la bonne cause, nous pouvons espérer de conquérir la liberté économique en moins de temps et avec moins d'efforts qu'il n'en a fallu à nos pères pour conquérir la liberté politique. Nous aurons sans doute à combattre d'opiniâtres résistances, nous trouverons devant nous des intérêts intractables, accoutumés de longue main à se jouer de la vérité et du bon droit. Mais il n'importe ! N'avons-nous pas en nous cette conviction profonde, inébranlable qui, de tout temps, a amené le triomphe des causes justes ? Ne savons-nous pas qu'en revendiquant la liberté absolue, illimitée du travail et des échanges, nous travaillons à briser un des derniers et des plus forts anneaux de la lourde chaîne de priviléges qui a si longtemps courbé et meurtri la masse du peuple ? »

Ainsi s'exprime Gustave de Molinari dans la première de deux lettres ouvertes qu'il adresse à Frédéric Bastiat et qui paraissent dans *Le Courier français* des 21 et 27 septembre 1846.<sup>65</sup>

Démarche inhabituelle, pour ne pas dire insolite, que celle d'un secrétaire *adjoint* de 27 ans d'une association qui s'adresse ainsi publiquement à son secrétaire *général* de 45 ans !

Disons-le tout de suite : rien de doit surprendre de la part de Molinari dès qu'il s'agit d'idées et d'indépendance. Déjà, dans sa biographie de Lamartine, il n'avait été nullement impressionné par l'immense personnalité de son sujet, présentant les idées de Lamartine, certes, mais sans omettre de développer les siennes.

Cette fois, il profite de l'ouverture officielle de la grande campagne nationale de *l'Association française pour la liberté des échanges* pour rappeler ses propres positions, et cela en toute indépendance, autrement dit en n'hésitant pas à adresser quelques amicales mais très fermes critiques à ses amis.

Le premier visé est Blanqui, le deuxième Léon Faucher, le troisième Bastiat lui-même qui, tous les trois, lors des discussions sur le programme d'action de l'Association ont proposé quelques concessions face aux protectionnistes.

---

<sup>65</sup> Molinari a repris ces deux lettres dans son ouvrage : *Questions d'économie politique et de droit public*, Paris, 1861, Guillaumin, tome II, p.159

A Adolphe Blanqui, Molinari reproche d'avoir plaidé en faveur d'une période de dix ans pour passer du protectionnisme au libre-échange. Délai qu'il ne craint pas de qualifier de « dix ans de répit aux monopoleurs ». Pourquoi dix ans ? Pourquoi pas six, douze ou quinze ? Ou encore vingt-cinq, comme le demande un protectionniste bien connu qui s'appelle Emile de Girardin ?

Bref, Molinari ne croit pas aux arguments de ceux de ses amis qui plaident pour un étalement.

Et de demander :

« Ne vaut-il pas mieux supprimer tout de suite la prime que nous accordons à la paresse et à l'ignorance de nos industriels ? Ne vaut-il pas mieux obliger ces hauts barons de l'industrie à chercher dans un redoublement d'activité les ressources qu'ils viennent aujourd'hui puiser tout simplement dans nos poches ? »

Et ce conclure sur ce point :

« Que M. Blanqui cesse donc de se montrer si bon prince à l'égard des monopoleurs ! Ces gens-là se sont enrichis à nos dépens, soit ! Nous voulons bien consentir à ne point leur faire rendre gorge. Mais, en vérité, ce serait montrer trop de bénignité que de consentir à se laisser exploiter par eux dix années de plus. Nous avons été bien assez longtemps dupes. »

A Léon Faucher, il reproche d'avoir proposé le maintien d'un droit de 5% sur les matières premières et de 30% sur les produits fabriqués, « concession énorme aux monopoleurs », sans trop savoir comment distinguer les premières des seconds étant donné que certains produits fabriqués peuvent servir de matière première à d'autres productions :

« Rien n'est plus funeste, souligne Molinari, qu'une transaction sur un droit ; on ne saurait céder quelque chose aux spoliateurs sans faire supposer qu'il y a quelque chose de légitime dans la spoliation. »

Et de constater :

« Voilà à quels écarts on aboutit quand on transige avec les principes, quand on met des degrés dans les réformes, quand on ne demande pas absolument aussi bien qu'immédiatement la suppression des priviléges. »

Enfin, à Bastiat, il reproche d'avoir accordé un droit sur les fers « un petit droit, je le veux bien, mais dans ce petit droit il y a une petite protection, et dans cette petite protection une petite spoliation. Or, je le répète, quand on se place au point de vue de la justice, il n'y a pas de plus ou de moins ; toute transaction est condamnable. Ou le droit est de notre côté et nous devons le maintenir intact, ou il est contre nous et nous devons tout céder ».

Molinari regrette d'autant plus cette « petite » concession qu'elle émane de Bastiat en personne, c'est-à-dire « d'un de ces esprits privilégiés dont les opinions font loi, et dont par conséquent les moindres erreurs peuvent devenir funestes ».

Face à ces concessions, Molinari rappelle ce que fut la position de Cobden et de ses amis de la Ligue qui, jamais, ne consentirent à transiger avec leurs adversaires et qui ont obtenu prompte et complète victoire grâce, précisément, à « l'inflexibilité » et au « radicalisme » de leurs préentions.

Pour sa part, Molinari n'acceptera qu'une seule concession, mais elle sera de simple vocabulaire : au lieu d'appeler la protection *vol* et ceux qui en profitent *voleurs*, comme le faisaient les ligueurs anglais, il concède d'employer les expressions *spoliation* et *spoliateurs*.

Et de lancer à l'adresse de Bastiat :

« Notre force gît tout entière dans nos principes ; c'est la chevelure de Samson. N'y laissons point toucher, et surtout n'y touchons point nous-mêmes ».

Rester fermes sur les principes, ne rien céder à l'adversaire quand on est assuré d'être dans le droit, exiger « absolument » et « immédiatement » la suppression des priviléges issus d'une politique protectionniste, enfin ne pas craindre de s'adresser avec franchise, voire avec rudesse, à ses propres amis si on les juge dans l'erreur : c'est ici un nouveau trait de caractère de Molinari qui apparaît à la lecture de ces deux lettres ouvertes, et que l'on peut résumer en deux mots que lui-même emploie : inflexibilité et radicalisme.

Souvent, on retrouvera dans les actes et les écrits de l'intéressé cette position intransigeante exprimée d'ailleurs avec une sorte de tranquille assurance.

Si bien que l'expression de *libéral inflexible* suffirait assez bien à le caractériser tout entier et correspondrait tout à fait à ce libéralisme belge de 1830 qui, lui aussi, face à la domination hollandaise et aux monarchies de la Sainte-Alliance sut être efficacement inflexible et radical.

Pour l'heure, c'est face aux protectionnistes qu'il va falloir se montrer inflexible car leur contre-offensive n'a pas tardé : trois mois après la création de l'*Association française pour la liberté des échanges* ils lancent leur propre organisation, le *Comité pour la défense du travail national*, dirigé par MM. Mimerel, Odier, Périer et Lebeuf.

Comité contre Association, Mimerel contre Bastiat, travail national contre liberté des échanges : voilà le duel qui va rythmer la fin de 1846 et toute l'année 1847.

Tout de suite, le Comité contre-attaque. Il écrit au Conseil des ministres pour dénoncer l'Association en l'accusant « de pousser au renversement de la législation sur laquelle repose encore la fortune du pays ».<sup>66</sup>

---

<sup>66</sup> Pierre Clément : *Histoire du système protecteur en France depuis le ministère de Colbert jusqu'à la révolution de 1848*, Paris, 1854, Guillaumin, p.222

Le Comité reçoit aussitôt l'appui de nombreuses Chambres de commerce. Celle de Troyes accuse Bastiat, Molinari et leurs amis d'être « des missionnaires anglais ». Un placard reprenant cette accusation est envoyé aux chefs d'entreprise pour affichage dans les usines. On peut y lire que l'ambition des libre-échangistes « est de favoriser l'intérêt de l'Angleterre et de ruiner la France, afin que l'Anglais puisse régner sur elle ».<sup>67</sup>

Le *Moniteur industriel*, dirigé par l'ex-libéral Pierre Bos-Darnis, publie ce placard et devient l'organe quasi officiel du Comité.

De son côté, la revue mensuelle *L'Atelier*, qui se proclame *Organe spécial de la classe laborieuse*, qui a été fondée en septembre 1840 par Philippe Buchez et qui milite pour un socialisme d'inspiration chrétienne, mutuelliste et associationniste, accuse Bastiat d'être aux mains des grands propriétaires viticoles du Bordelais.

Cette revue reprend à son compte le spectre d'une guerre avec l'Angleterre pour justifier le verrouillage des frontières :

« Entre la France et l'Angleterre, écrit *L'Atelier*, il ne peut y avoir d'alliance durable, de fusion avantageuse. Séparées par une rivalité vieille de plusieurs siècles, ces deux nations ne seront peut-être pas longtemps sans recourir aux armes ; dans cette prévision, il est nécessaire que la France puisse suffire par elle-même à sa consommation, et bien plus nécessaire qu'elle ne soit pas tributaire de son ennemie par les industries qui fournissent les moyens de défense militaire. »<sup>68</sup>

De tous les titres de la presse de l'époque, c'est *L'Atelier* qui va se montrer le plus mordant et le plus constant dans ses critiques, suivant toutes les réunions publiques de l'Association du libre-échange et lui consacrant de longs comptes rendus, attaquant surtout Bastiat et ses amis de Bordeaux en les qualifiant de « Girondins », au sens péjoratif de 1793 :

« La Gironde, sous la République, écrit notamment *L'Atelier*, eut au plus haut degré les tendances fédéralistes qui mirent la France à deux doigts de sa perte ; et c'est encore aujourd'hui la Gironde (nous ne parlons que de sa population bourgeoise et mercantile) qui, sans crainte d'exposer l'avenir de toute notre industrie, la sécurité de notre défense, veut embrasser un système industriel qui nous livre à l'Angleterre. »<sup>69</sup>

Le reste de la presse ne demeure pas insensible face aux enjeux qui sont ainsi débattus devant l'opinion.

Très vite, deux camps se constituent :

---

<sup>67</sup> Ibid., p.223

<sup>68</sup> *L'Atelier*, numéro de septembre 1846, p.371

<sup>69</sup> Ibid. Voir aussi, entre autres, les numéros de *L'Atelier* d'octobre, novembre et décembre 1846 et janvier 1847.

Titres favorables à la liberté des échanges : *Le Journal des économistes*, le *Courrier français*, la *Revue des Deux Mondes*, *Le Journal des débats*, *Le Siècle*, *Le Temps* et, évidemment, *Le Libre-échange*.

Principaux porte parole dans ces différents titres : Bastiat, Molinari, Charles Coquelin, Michel Chevalier, Léon Faucher, Hippolyte Dussard, Wolowski, Charles Dunoyer, Adolphe Blanqui...

Titres favorables au protectionnisme : *La Presse*, *Le Commerce*, *La Quotidienne*, *La gazette de France*, *le Moniteur industriel*.

Principaux porte parole : Emile de Girardin et, surtout, Pierre Bos-Darnis.

Quant aux journaux républicains, entre autres *Le National*, dirigé jusqu'en 1836 par Armand Carrel puis par Armand Marrast, ils sont plus hésitants, tantôt favorables au libre-échange par attachement à la liberté, tantôt hostiles par crainte des conséquences pour le monde ouvrier.

Devant cette agitation, le gouvernement ne peut rester inerte, d'autant que plusieurs ministres sont favorables à une relative libéralisation des échanges.

Fin mars 1847, il dépose un projet de loi tendant à aménager les tarifs douaniers.

Le débat va durer jusqu'en juillet.

Le ministre concerné est celui du commerce, M. Cunin-Gridaine.<sup>70</sup>

Il se déclare favorable à une politique de libéralisation mais à pas comptés :

« Le gouvernement, déclare-t-il, poursuit sa marche à égale distance des extrêmes, tenant compte des faits avant tout, parce que les faits, même en regard des meilleurs principes, ont une puissance que l'on ne peut heurter impunément. »<sup>71</sup>

Cette politique des pas comptés avait été exprimée l'année précédente, le 1<sup>er</sup> avril 1846, par la personnalité la plus autorisée du gouvernement, Guizot, qui avait déclaré aux députés :

« L'extension de la concurrence appliquée aux industries nationales, c'est la voie dans laquelle l'administration française marche depuis longtemps. Nous sommes, en matière d'industrie, des conservateurs, des protecteurs ; cela est vrai ; nous entendons maintenir le système conservateur, le système protecteur ; mais nous entendons aussi le modifier, l'élargir, l'assouplir à mesure que des besoins nouveaux et des possibilités

---

<sup>70</sup> Laurent Cunin-Gridaine est né à Sedan le 10 juillet 1778 et mort dans cette ville le 19 avril 1859. Député libéral sous la Restauration, il est parmi les 221 signataires de l'Adresse qui demande à Charles X de renvoyer le ministère ultra dirigé par Polignac. Après la Révolution de 1830, il est réélu et soutient la Monarchie de Juillet, siégeant sur les bancs de la *Résistance*. Il est ministre du Commerce et de l'Agriculture d'octobre 1840 jusqu'à la Révolution de 1848.

<sup>71</sup> Pierre Clément, op.cit., p.225

nouvelles se manifestent. Non seulement nous entendons le faire, mais nous l'avons toujours fait. Combien de prohibitions ont été supprimées depuis 1830 ! Combien de tarifs ont été abaissés ! Si on en mettait sous vos yeux le tableau, vous verriez quels progrès nous avons déjà faits dans cette voie véritablement réformatrice et libérales, en même temps qu'elle est modérée et prudente. »<sup>72</sup>

Mais la Commission spécialisée de la Chambre des députés est bien moins avancée que le gouvernement. Elle se prononcera au contraire en faveur d'un maintien « ferme » du système protecteur.

Une Chambre des députés hostile, une Chambre des pairs de même comportement, un gouvernement prudent pour ne pas dire timoré : c'est dans ce contexte que le mardi 14 août 1847, *l'Association pour la liberté des échanges* tient à Marseille l'un de ses derniers et de ses plus importants meetings.

En effet, après les discours des personnalités marseillaises et de Frédéric Bastiat, Lamartine, qui se trouve dans la salle et qui est devenu depuis quelques années un personnage considérable de l'opposition, prononce devant plus de mille personnes son « credo » en faveur de la liberté des échanges. Dans une langue ardente qui va enflammer l'assistance il raconte qu'il a souvent feuilleté, chez lui ou à son banc de la Chambre des députés, « ce volume énorme, immense, infini, confus, irrationnel » qu'on appelle le tarif des douanes et qu'il nomme, lui, « l'Apocalypse du système protectionniste ».

Et d'ajouter :

« Je me disais, en feuilletant ce code de nos misères volontaires : est-il possible que ce soit le code de Dieu ? Est-il possible que ce soit là le livre de vérité ? Est-il possible que ce soit là l'évangile de vraie protection et de charité pour les masses du peuple ? Non ! C'est le code de l'égoïsme ! C'est le livre d'or du monopole ! C'est l'évangile du mensonge social et de la cupidité aveugle du producteur insatiable contre le consommateur indigent ! »<sup>73</sup>

Ce soir-là, grâce au talent de Lamartine, *l'Association pour la liberté des échanges* aura jeté ses derniers feux.

Dans six mois, cette organisation animée par Frédéric Bastiat et ses amis ira se fracasser sur la révolution de février 1848.

Et la flotte Guillaumin devra faire mouvement pour se diriger vers un autre adversaire : le socialisme.

---

<sup>72</sup> Guizot, *Histoire parlementaire de la France*, Paris, 1861, Michel Lévy, tome cinquième, p.120

<sup>73</sup> *Journal des économistes*, septembre 1847, p.167. Ce numéro du *Journal des économistes* a donné un long compte rendu de cette réunion publique de Marseille pour la liberté des échanges, avec la quasi totalité du discours de Lamartine.

## Premiers éléments de doctrine

De batailler avec Frédéric Bastiat pour la liberté des échanges n'empêche nullement Gustave de Molinari, tout au long de l'année 1847, de poursuivre ses activités personnelles.

Une précision d'abord : c'est cette année-là qu'il est élu membre de la Société d'économie politique.

A vingt-huit ans, il entre dans le Saint des Saints de l'économie libérale.

Depuis 1842, date de sa fondation, cette société a grandi et s'est organisée. Elle compte une cinquantaine de membres en 1847 et s'est dotée d'un bureau. A l'instant où Molinari y accède, ce bureau est composé de deux présidents, Charles Dunoyer et Hippolyte Passy ; de deux vice-présidents, Horace Say et Charles Renouard ; d'un secrétaire, Joseph Garnier et d'un trésorier, Guillaumin. Pour y être admis il faut être présenté par deux membres. Les réunions sont mensuelles. Elles se tiennent le 5 de chaque mois.<sup>74</sup>

C'est donc comme membre tout récent de cette société que Molinari participe, les 16, 17 et 18 septembre 1847, à Bruxelles, au premier congrès des économistes.

Cette rencontre est due à l'initiative de l'*Association belge pour la liberté commerciale*, présidée par M. Charles de Brouckère, grande libéral qui s'était illustré lors de la révolution belge de 1830.

Près de deux cents personnalités sont présentes, venues des principaux pays d'Europe : économistes, parlementaires, magistrats, administrateurs, industriels, journalistes...

La délégation française, emmenée par le duc d'Harcourt, Anisson-Dupéron, Charles Dunoyer, Horace Say, est accompagnée de Joseph Garnier, Natalis Rondot, Alcide Fonteyraud, Adolphe Blanqui, Louis

---

<sup>74</sup> Sur la Société d'économie politique (qui s'est appelée jusqu'en 1847 Société des économistes) voir l'article de Joseph Garnier dans *Dictionnaire d'économie politique* de Charles Coquelin, op.cit., tome 1, p.670. Voir aussi : *Notice historique de la Société d'économie politique*, op.cit.

Leclerc, Louis Wolowski, Guillaumin, Molinari et Campan, délégué de l'*Association bordelaise pour la liberté des échanges*.

Les principaux responsables du Comité protectionniste ont été conviés mais ont décliné l'invitation, n'envoyant que des représentants de second rang, qui d'ailleurs prendront la parole pour défendre le protectionnisme, comme M. Duchateau, secrétaire du Comité de Valenciennes pour la défense du travail national.

Dans la liste des présents on relève un certain M. Marx, économiste à Bruxelles : il s'agit de Karl Marx, qui a été expulsé de France en 1845 à la demande du gouvernement prussien et qui s'est réfugié dans la capitale belge.<sup>75</sup>

Il assiste à tous les travaux du congrès, souhaite y prendre la parole mais n'y est pas autorisé par les organisateurs. Quatre mois plus tard, début janvier 1848, il prononcera une conférence devant des ouvriers : ce sera son fameux *Discours sur le libre-échange*, développement et approfondissement du texte qu'il voulait lire au congrès des économistes.

Pour Gustave de Molinari, les années 1847-1848 sont aussi celles de sa participation à une importante initiative de la maison d'édition Guillaumin.

En effet, Guillaumin a lancé quatre ans plus tôt un vaste projet éditorial.

Sous le nom de *Collection des principaux économistes*, il a commencé la réédition, commentée et annotée, des œuvres des grands économistes.

Cette collection s'organise en quinze volumes répartis en trois blocs : les précurseurs, les maîtres, les collatéraux.

Les précurseurs, ce sont les économistes financiers du XVIII<sup>e</sup> siècle : Vauban, Boisguilbert, John Law, Melon, Dutot. Ceux qui « ouvrent la marche » pour reprendre l'expression de Molinari.

Les maîtres, ce sont les physiocrates, « qui les premiers ont donné une allure systématique à la science, qui ont fondé une doctrine économique, doctrine incomplète et erronée sous certains rapports, mais rigoureuse et logique », puis Turgot, Adam Smith, Malthus, Jean-Baptiste Say, Ricardo « qui ont découvert les vrais principes de la science, et qui en ont élevé l'harmonieux édifice ».

Les collatéraux enfin, rassemblés dans deux gros volumes sous le titre de *Mélanges d'économie politique*, ce sont des auteurs qui, sans être des économistes, ont écrit sur la production et la distribution des richesses.

Le premier volume contient des textes de David Hume, Forbonnais, Condillac, Condorcet, Lavoisier, Lagrange, Benjamin Franklin.

---

<sup>75</sup> Karl Marx, qui résidait en France, avait été expulsé avec d'autres rédacteurs d'une revue d'opposition publiée en langue allemande et éditée à Paris, le *Vorwärts*.

Le second, des écrits de Galiani, Morellet, Necker, Montyon, Jérémie Bentham.

« A côté des pères de l'économie politique, explique Molinari, se rencontrent aussi des hommes qu'il est moins aisé de classer, soit qu'ils forment en quelque sorte la transition entre deux écoles, comme Forbonnais et David Hume ; soit qu'ils n'adoptent pas tous les principes de l'école à laquelle ils se rattachent, comme Condillac ; soit encore qu'à une époque où la science avait déjà accompli de notables progrès ils représentent avec autorité ou avec esprit les idées anciennes, comme Necker ou Galiani ; soit enfin qu'ils se soient bornés, comme Bentham, à étudier un seul point de la science, sans en considérer l'ensemble, ou qu'ils aient, comme Franklin, envisagé l'économie politique à peu près exclusivement au point de vue de la pratique. Les travaux économiques de ces écrivains, qui échappent à la classification, ont cependant une certaine importance. »<sup>76</sup>

Guillaumin a demandé à Eugène Daire et à Gustave de Molinari d'être les architectes de ces deux derniers volumes, autrement dit de choisir les textes significatifs dans les œuvres souvent abondantes de ces divers auteurs et de rédiger, pour chacun, une courte biographie qui sera aussi une notice de présentation.

Molinari rédige donc les notices sur Benjamin Franklin, Galiani, Necker, Montyon et Bentham ainsi que le texte de présentation de l'ensemble, texte qui ouvre le premier volume.

Une fois encore, comme précédemment avec son *Lamartine*, Molinari, à travers ces différents textes, va nous révéler une partie importante de ses idées. Son *Lamartine* nous avait découvert sa philosophie politique, son *Bentham* va nous dévoiler sa philosophie morale.

Jérémie Bentham, qualifié par Molinari de « chef célèbre de l'école Utilitaire » a laissé son nom dans l'histoire du libéralisme anglais plutôt comme philosophe que comme économiste.<sup>77</sup>

A la base de la philosophie de Bentham se trouve cette idée capitale que la nature a placé l'homme sous le double empire du plaisir et de la douleur.

Plaisir et douleur sont donc deux lois naturelles implacables auxquelles nul n'échappe.

Et Bentham de proclamer :

<sup>76</sup> Toutes les citations sont extraites de l'*introduction* rédigée par Molinari aux deux volumes de *Mélanges d'économie politique*, Paris, Guillaumin, 1847 pour le premier volume et 1848 pour le second.

<sup>77</sup> Né en 1748, mort en 1842, Bentham, dans le domaine de l'économie, est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Défense de l'usure* qui aura une influence considérable pour réhabiliter le prêt à intérêt comme élément essentiel de la production de richesses, ce qu'avait déjà tenté Turgot dans son fameux *Mémoire sur les prêts d'argent*. Molinari considère que l'opusculle de Bentham sur l'usure « suffit pour lui marquer une belle place parmi les économistes ».

« Nous leur devons toutes nos idées ; nous leur rapportons tous nos jugements, toutes les déterminations de notre vie. Celui qui prétend se soustraire à cet assujettissement ne sait ce qu'il dit [...] Ces sentiments éternels et irrésistibles doivent être la grande étude du moraliste et du législateur. »<sup>78</sup>

Plaisir et douleur sont donc, dans la vie humaine, aussi évidents que la gravitation, la pesanteur ou la pression barométrique dans la vie physique.

Bentham va tirer de cette constatation son grand principe de vie morale qu'il appellera *le principe de l'utilité*.

Selon lui, ce qui sera utile au développement de l'homme ce sera toute démarche qui visera à le préserver de la douleur, identifiée au *mal*, et à lui procurer du plaisir, identifié au *bien*.

Et Bentham d'ajouter :

« *Mal*, c'est peine, douleur ou cause de douleur. *Bien*, c'est plaisir ou cause de plaisir. Ce qui est conforme à l'utilité ou à l'intérêt d'un individu, c'est ce qui tend à augmenter la somme totale de son bien-être. Ce qui est conforme à l'utilité ou à l'intérêt d'une communauté, c'est ce qui tend à augmenter la somme totale du bien-être des individus qui la composent. »<sup>79</sup>

D'où la grande loi, à la fois philosophique, morale et politique que Bentham résume dans une phrase célèbre qu'il reconnaît avoir emprunté à Priestley et qui, pour lui, a valeur d'injonction : « Toujours rechercher le plus grand bonheur pour le plus grand nombre ».

C'est cela que l'on nomme *Utilitarisme* ou *Morale utilitaire*, une morale où la pierre d'angle est constituée par l'intérêt personnel.

Fonder une philosophie, une morale et une politique sur l'intérêt personnel c'est, pour cette école, construire sur du solide car c'est respecter les lois de la nature.

Molinari, esprit pragmatique qui rejette les utopies et apprécie les démarches concrètes, adhère avec enthousiasme aux idées de Bentham :

« Le plus beau titre de Bentham, explique-t-il, est la célèbre doctrine de l'utilité. Selon Bentham, il y a une coïncidence naturelle entre le juste et l'utile, le beau et le bon. La vertu n'est autre chose que l'intérêt bien entendu, et les criminels sont avant tout des hommes qui raisonnent mal, qui n'entendent point leurs véritables intérêts. On voit d'un coup d'œil combien cette doctrine est féconde. Si, comme l'affirme Bentham, rien n'est utile à l'homme que ce qui est juste, si toute déviation de la route de l'honnête se traduit en fin de compte nécessairement en un dommage, combien il devient facile de faire accepter aux hommes la notion et la pratique du devoir ! Pourquoi seraient-ils méchants et vicieux, s'ils ont intérêt à être bons et vertueux ? Avec une telle doctrine, le mal ne peut plus venir que de

<sup>78</sup> *Oeuvres de Jérémie Bentham*, Bruxelles, 1840, Société belge de librairie, tome premier, p.11.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p.12

l'ignorance ; car quel homme éclairé voudrait commettre un acte immoral, si cet acte doit en définitive lui être nuisible ? Ce qui est vrai pour les individus ne l'est pas moins pour les nations. Si toute infraction à la loi de justice entraîne nécessairement un dommage pour celui qui s'en rend coupable, quel peuple voudra désormais abuser de sa force pour opprimer ou spolier ses voisins ? Voyez combien la politique se trouve de la sorte simplifiée. Au lieu de chercher dans les calculs d'un étroit égoïsme ou dans les sombres inspirations de l'envie et de la haine, la règle de sa conduite, un peuple la cherchera uniquement dans la loi de la justice. »<sup>80</sup>

Du coup, pour Molinari, il existe une profonde convergence entre la philosophie de Bentham et « l'étude approfondie » de l'économie politique, à tel point que cette dernière sera tout à fait en mesure de « populariser » le grand principe du philosophe :

« Quand on observe le jeu naturel des intérêts humains, explique Molinari, quand on étudie les lois qui président au développement et à la distribution des richesses, on ne tarde pas à s'apercevoir que toute infraction au droit, à la justice, est toujours, soit médiatement, soit immédiatement, suivie d'une perte, d'un dommage ; d'où il suit qu'on doit condamner, au point de vue de l'utile, toute institution économique qui porte atteinte au principe du juste. L'étude des lois de la nature conduit donc les économistes au même point où l'étude plus spéciale des lois humaines a conduit Bentham, et très probablement c'est à l'économie politique qu'il sera donné de populariser le principe mis en lumière par le célèbre philosophe anglais. »<sup>81</sup>

Soulignons au passage que la philosophie morale utilitariste n'a pas fait l'unanimité chez les libéraux.

Turgot, Condorcet, Benjamin Constant, Germaine de Staël, pour ne citer que les principaux, la rejettent :

« Tout doit tendre, écrit Condorcet, non à la plus grande utilité de la société, principe vague et source profonde de mauvaises lois, mais au maintien de la jouissance des droits naturels. »

Benjamin Constant reprend à son compte le reproche de Condorcet concernant le caractère « vague » du principe de l'utilité :

« Un écrivain très recommandable par la profondeur, la justesse et la nouveauté de ses pensées, Jérémie Bentham, s'est élevé récemment, contre l'idée de droits et surtout contre celle de droits naturels, inaliénables ou imprescriptibles ; il a prétendu que cette notion n'était propre qu'à nous égarer, et qu'il fallait mettre à sa place celle de l'utilité, qui lui paraît plus simple et plus intelligible [...] Le principe d'utilité tel que Bentham nous le présente, me semble avoir les inconvénients communs à toutes les locutions

<sup>80</sup> *Collection des principaux économistes*, tome 15, *Mélanges d'économie politique*, Paris, Guillaumin, 1848, volume II (chapitre sur Bentham), p.501.

<sup>81</sup> Ibid., p.502

vagues [...] Le mot d'utilité, suivant l'acception vulgaire, rappelle une notion différente de celle de la justice ou du droit [...] Le principe de l'utilité est bien plus vague que celui du droit naturel. Loin d'adopter la terminologie de Bentham je voudrais le plus possible séparer l'idée du droit de la notion d'utilité [...] Le droit est un principe, l'utilité n'est qu'un résultat [...] Le principe de l'utilité a ce danger de plus que celui du droit, qu'il réveille dans l'esprit de l'homme l'espoir d'un profit, et non le sentiment d'un devoir. »<sup>82</sup>

Madame de Staël, de son côté, condamne l'assimilation que fait Bentham de *l'Utile* et du *Juste* et refuse de fonder la morale sur l'intérêt personnel, donc sur le calcul des avantages et des inconvénients d'une action, car cela reviendrait à juger cette action « comme une partie bien ou mal jouée » et à n'apprécier la conduite de la vie que comme « des combinaisons habiles ou maladroites ». <sup>83</sup>

Que la vertu soit un calcul, fût-ce le meilleur des calculs : voilà une thèse que rejette aussi un contemporain et ami de Molinari, Louis Reybaud, qui, dans son ouvrage *Etudes sur les réformateurs*, reproche à Bentham « d'affaiblir la responsabilité de l'homme au profit de son bien-être ».

Plus sévère encore que Benjamin Constant et Germaine de Staël, Louis Reybaud ne craint pas de proclamer que la doctrine de l'utilité « n'est pas seulement erronée, elle est désolante ».

Et d'expliquer :

« Les vertus issues de l'utilité, seront certainement des vertus plus étroites que celles qui dérivent du détachement : la simple réflexion l'indique et les faits le prouvent. C'est dans ce sens que les doctrines de Bentham ont exercé un effet fâcheux. On en retrouve l'influence dans cette soif immodérée du profit qui tourmente les générations actuelles, dans un besoin de jouissances chaque jour plus vif et plus général. Tous les moyens sont bons pour arriver à la fortune ; ce qui est utile semble toujours assez moral, et l'intérêt s'empare de la société. Sous cette action dissolvante, le calcul se glisse là où régnait le dévouement, dans l'enseignement, dans la magistrature, dans l'armée, dans les lettres, dans les arts, dans les sciences. Il n'est rien qui peu à peu ne devienne matière à spéculation [...] De mille côtés on se précipite vers l'utile de toute la vitesse du désir, en laissant le long du chemin ce qui fit la parure des générations antérieures, le désintéressement, l'abnégation, la modération dans la soif du bien-être. Ces ravages sont évidents et il est impossible de n'y pas reconnaître l'action des doctrines de Bentham et de ses disciples. »<sup>84</sup>

Molinari ne devait pas manquer de répondre à Louis Reybaud et, à travers lui, à tous ceux qui avaient critiqué la doctrine de l'utilité :

<sup>82</sup> Benjamin Constant, *Principes de politique*, Paris, 1997, Hachette/Pluriel, p.61.

<sup>83</sup> *Œuvres complètes de Madame de Staël*, Paris, 1871, tome deuxième, p.205

<sup>84</sup> Louis Reybaud, *Etudes sur les réformateurs*, tome 2, p.267, 268, 269.

« Louis Reybaud, constate-t-il, se montre injuste à l'égard de Bentham et de ses disciples. Les maux qu'il déplore ne sont nullement contenus dans la doctrine de l'utilitarisme. Cette doctrine ne préconise pas plus les jouissances matérielles que les jouissances immatérielles, et ce n'est pas elle, certes, qui pousserait les peuples à se battre pour la richesse. Bentham envisage les choses de ce monde d'un point de vue plus élevé et plus large. Il spécule, il raisonne à la vérité, sur le bien et le mal, mais dans ses raisonnements et dans ses calculs fait-il un seul moment abstraction de la loi morale ? Tous ses raisonnements et tous ses calculs n'ont-ils pas pour objet de confirmer l'existence de cette loi et son utilité ? Serait-ce donc rabaisser la morale, la vertu, que de montrer qu'elle est utile, même en ce monde ? [...] C'est donc se montrer bien injuste que d'accuser la théorie de Bentham d'éloigner les âmes de la moralité, tandis qu'elle est un des plus puissants et des plus admirables véhicules qui puisse y conduire. »<sup>85</sup>

Si les libéraux ont un socle commun de valeurs – l'importance des libertés, le rôle moteur de l'individu, la puissance de l'intérêt personnel, la nécessité des garanties individuelles, la limitation de la place de l'Etat – ils se sont séparés en deux rameaux distincts sur la question de la philosophie morale.

Il était nécessaire de rappeler les caractéristiques principales de chacun de ces rameaux pour bien comprendre les positions ultérieures de Molinari.

Dans ce grand débat qui a animé la famille libérale pendant des décennies sur le fait de savoir s'il fallait fonder la vertu sur le strict respect des droits naturels ou sur le *principe de l'utilité* tel qu'exposé par Bentham, Gustave de Molinari, avant d'avoir trente ans, non seulement s'est rallié à l'école benthamienne mais est allé plus loin en affirmant que l'économie politique, autrement dit la science économique pour parler le langage de l'époque, n'était que l'illustration concrète dans la vie quotidienne de la philosophie de Bentham, soulignant par là qu'il existait, selon lui, une convergence évidente entre cette science et cette philosophie.

C'était aussi le point de vue de l'un de ses maîtres, Jean-Baptiste Say, qui avait demandé en son temps qu'on écartât de la discussion ce qu'il appelait « les vertus et les vices de convention » :

« A nos yeux, avait-il écrit, la vertu n'est pas vertu, parce qu'il nous est commandé de la considérer comme telle, mais parce qu'elle est bonne et utile à la société. Le vice n'est pas vice, parce qu'on nous le défend, mais parce qu'il entraîne des maux, parce qu'il est funeste à la société. Cette morale est la seule qui soit digne d'un être aussi noble et intelligent que l'homme ». <sup>86</sup>

---

<sup>85</sup> *Mélanges d'économie politique*, op. cit. p.502

<sup>86</sup> Jean-Baptiste Say, *Œuvres diverses*, Paris, Guillaumin, p.721

C'est donc à la lumière du principe benthamien de l'utilité qu'il faudra désormais analyser les actes, les paroles, les écrits de Gustave de Molinari, car ce principe constituera le socle de sa doctrine.<sup>87</sup>

---

<sup>87</sup> Levons ici une ambiguïté qui risque de surgir à propos du terme *utilité*. Ce terme a été principalement employé par deux auteurs, mais dans deux sens différents : Bentham et Jean-Baptiste Say. Alors que chez Bentham le *principe de l'utilité* est un élément de base de philosophie morale, chez Jean-Baptiste Say *l'utilité* est un terme qui est strictement cantonné à un domaine spécifique de l'économie politique, à savoir la théorie subjective de la valeur. Pour Say, une chose a d'autant plus de valeur qu'elle possède *d'utilité*. C'est en quoi il se distingue d'Adam Smith pour qui la valeur d'une chose résidait non dans son *utilité* mais dans le travail qu'elle avait coûté.

## Dans la tempête de février 1848

Le 27 janvier 1848, Alexis de Tocqueville, député de l'opposition, monte à la tribune de la Chambre des députés pour dénoncer avec une extrême sévérité les scandales à répétition qui agitent le pays et, surtout, la corruption, tolérée, voire souvent encouragée, par le gouvernement de Guizot.

A un pouvoir inconscient et sourd, qui se croit invincible parce que soutenu par une majorité fidèle, il lance cet avertissement :

« La dégradation des mœurs publiques vous amènera, dans un temps court, prochain peut-être, à des révolutions nouvelles [...] La tempête est à l'horizon, elle marche sur vous. »<sup>88</sup>

Moins d'un mois plus tard, le 22 février, la tempête éclate.

En une nuit, 1500 barricades se dressent dans Paris.

Louis-Philippe abdique. Un gouvernement provisoire est formé. Il s'installe à l'hôtel de ville. Il proclame la République, le suffrage universel masculin, l'abolition de la peine de mort pour les crimes politiques.

La Monarchie de Juillet vient de s'effondrer d'un coup, comme un édifice qui en imposait en façade mais qui était totalement vermoulu de l'intérieur.

L'homme fort de ces heures chaudes est Lamartine.

C'est lui qui, comme Tocqueville, avait dénoncé l'immobilisme et l'immoralité du gouvernement Guizot. C'est lui qui, un an plus tôt, avait réconcilié la France avec sa grande Révolution de 1789 en publiant une *Histoire des Girondins* qui avait obtenu un succès prodigieux. C'est lui qui refuse la régence de la duchesse d'Orléans, dernier espoir de la monarchie. C'est lui qui impose le drapeau tricolore aux extrémistes et fait basculer l'opinion modérée en faveur de la République. C'est lui qui, ce faisant, « va jusqu'au bout de la révolution politique afin d'éviter la révolution sociale ».<sup>89</sup>

En clair, il se rallie aux républicains pour faire barrage aux socialistes. Il n'est pas le seul.

<sup>88</sup> Tocqueville, *Oeuvres complètes*, Ecrits et Discours, Paris, 1985, Gallimard, volume II, p.757.

<sup>89</sup> Pierre Quentin-Bauchart, *Lamartine homme politique*, Paris, 1903, p.144.

Dès le 24 février, Gustave de Molinari, Frédéric Bastiat, Hippolyte Castille décident eux aussi de faire barrage aux socialistes en fondant un nouveau journal.

Il s'appellera *La République*.

Il sera fermement républicain.

Il s'opposera aux utopies socialistes qui, profitant adroitemment des événements, viennent de surgir sur la grande scène de la politique.

Sans attendre, il faut faire pivoter le navire : l'ennemi prioritaire n'est plus le protectionnisme et l'étoile polaire n'est plus l'Angleterre : le nouvel adversaire, c'est le socialisme et la nouvelle étoile qui doit indiquer le chemin pour lui faire barrage, c'est la République.

Comme vient de le montrer Lamartine.

Aussitôt dit, aussitôt fait.

Molinari raconte :

« Le *Libre-échange* ne suffisant plus à cette situation nouvelle, nous eûmes l'idée le 24 février même de fonder un journal qui prendrait pour titre *La République* et pour devise la liberté. Hippolyte Castille et moi allâmes trouver Bastiat et il fut convenu que nous rédigerions le journal à trois. En quelques heures le premier numéro fut bâclé (il se composait d'une seule page imprimée d'un seul côté) mais au moment de donner le bon à tirer, un scrupule arrêta Bastiat :

- On a fait une révolution, dit-il, soit ! Mais les révolutions n'abrogent pas les lois. C'est à nous les amis de la liberté, qu'il appartient de donner l'exemple du respect de la légalité. Allons d'abord demander au gouvernement provisoire l'autorisation de publier notre journal ».

Et voilà les trois amis en marche vers l'Hôtel de ville.

Pas facile d'accéder au gouvernement provisoire.

La foule se presse aux entrées. Les escaliers intérieurs sont obstrués par les vainqueurs du jour encore en armes. Dans les salles envahies, des discoureurs sont juchés sur les tables. Impossible de discerner qui est ou qui n'est pas gouvernement provisoire.

Le scrupuleux Bastiat « reconnaît alors de bonne grâce que le gouvernement provisoire est trop occupé de lui-même » pour s'occuper de la parution d'un nouveau titre : il accepte donc de publier « révolutionnairement » *La République*.

Et Molinari continue :

« Nous nous dirigeons en toute hâte vers l'imprimerie Chaix, rue Bergère, pour délivrer le bon à tirer ; mais ô déception, ô stupeur, voici qu'au coin du faubourg Montmartre nous voyons déboucher au galop un gamin chargé d'un gros paquet de feuilles volantes, qui crie à tue-tête : *La République !* Un sou, *La République* du citoyen Baleste, achetez *La République !* Nous sommes distancés, notre titre est pris. Que Faire ? C'est bien simple : il n'y a qu'un adjectif à ajouter : au lieu d'être *La République*

tout court, nous serons *La République française*. Une heure après, *La République française* se criait sur les boulevards, et il s'en vendait 5000 exemplaires, autant qu'on avait pu en tirer car il n'était pas facile ce jour-là de retenir les ouvriers dans les imprimeries. Ce numéro et les suivants portaient nos trois signatures.»<sup>90</sup>

*La République française* prend surtout comme cible Louis Blanc, qui veut organiser le travail sur la base d'ateliers sociaux qui deviendront les ateliers nationaux de triste mémoire :

« Que l'on y prenne garde, écrit *La République française*, aujourd'hui on commandite la théorie de M. Louis Blanc ; demain il faudra commanditer celle des fouriéristes, après-demain celle des communistes ! Et qui fournira l'argent ? Les contribuables, c'est-à-dire tout le monde, le pauvre comme le riche, car tout le monde paye l'impôt, ne l'oublions pas ! Et le pauvre plus encore que le riche ! »<sup>91</sup>

Mais *La République française* ne dure pas : elle disparaît le 6 mars. « Elle n'était décidément pas à la hauteur des événements, juge Molinari, et ses rares numéros, s'il en reste, doivent faire prime chez les collectionneurs. »

Pour être à la hauteur des événements, il importe de créer un titre qui soit moins élitiste et plus proche du peuple. Ce sera *Jacques Bonhomme*, lancé conjointement par les cinq amis du réseau Guillaumin : Gustave de Molinari, Frédéric Bastiat, Joseph Garnier, Charles Coquelin, et le flamboyant et talentueux Alcide Fonteyraud.

Ce journal, qui va durer jusqu'à l'insurrection de juin, attaque lui aussi Louis Blanc.

Le dernier article qu'il publiera sera signé Frédéric Bastiat et portera comme titre cette injonction : *Dissolvez les ateliers nationaux !*

De son côté, le *Journal des économistes* n'est pas en reste : le 1<sup>er</sup> avril 1848 il annonce qu'en raison « des graves circonstances » il paraîtra à des époques plus rapprochées, autrement dit tous les quinze jours et non plus tous les mois. Pour le journal, il est urgent de lutter sur trois fronts : contre l'ignorance universelle des vraies lois de l'économie, contre les passions protectionnistes, contre les illusions socialistes « qui poussent les pouvoirs publics dans l'emploi de procédés incohérents, artificiels, malfaisants et ruineux ».

Dans le même numéro Charles Coquelin, sous le titre *L'organisation du travail, la liberté*, signe un article prémonitoire qui annonce la catastrophe des ateliers nationaux :

« Nous sommes lancés, écrit-il, sur une pente fatale ; le torrent des fausses doctrines nous entraîne et l'abîme est devant nous. Oui, l'esprit

---

<sup>90</sup> Molinari, Frédéric Bastiat, *lettres d'un habitant des Landes*, op.cit., p.61.

<sup>91</sup> Wallon, *La presse de 1848 ou revue critique des journaux*, Paris, 1849, Pillet fils, p.7.

réglementaire l'emporte : le voilà porté à sa suprême puissance, sous le nom *d'organisation du travail*. Devant lui, la liberté se voile. Cette liberté sainte, si hautement proclamée il y a un mois à peine, et dont le nom brille encore en lettres d'or sur les drapeaux de la République, n'est déjà plus qu'un mot. Avec elle vont s'affaïssoir ou disparaître la richesse, l'industrie, le travail. Tout s'y perdra, si on n'y prend garde, les finances publiques et les fortunes privées ; les ressources du présent et les espérances de l'avenir. »

Et de dénoncer cette prétendue organisation du travail comme une illusion, une utopie, une chimère, une conception antisociale fondée sur un principe faux :

« L'activité désordonnée et stérile de l'Etat, constate-t-il, tend à se substituer à l'activité régulière et féconde de l'industrie privée. »

Mais l'actif Charles Coquelin ne se contente pas de batailler dans *Jacques Bonhomme* ou *Le Journal des économistes*. La Révolution de février ayant déclenché un feu d'artifice non seulement de journaux mais aussi de clubs, il décide de fonder le sien, qu'il préside personnellement : le club de la liberté du travail, qui tient sa première séance le 31 mars 1848, et où interviendra souvent le brillant Fonteyraud, dont nombre de témoins se souviennent « de l'éloquente ardeur avec laquelle il luttait à la fois contre les passions réactionnaires et les hallucinations socialistes ».<sup>92</sup>

Quand à Gustave de Molinari, s'il fréquente le club de son ami Coquelin, il n'oublie pas qu'il est journaliste et court les autres réunions, attentif aux discours véhéments qui y sont prononcés, aux passions qui s'y déploient, aux personnages colorés qui s'y agitent, croisant parfois dans ces lieux insolites de grandes dames déguisées en bourgeoises venues là chercher du frisson à bon marché en écoutant Auguste Blanqui ou Barbès promettre pour demain la révolution sociale.<sup>93</sup>

Cependant, ce qui inquiète et mobilise pendant plusieurs jours tous les libéraux du réseau Guillaumin c'est la décision prise le 7 avril 1848 par le ministre de l'Instruction publique du gouvernement provisoire, Hippolyte Carnot, de supprimer la chaire d'économie politique que Michel Chevalier occupe au Collège de France.

La Société d'économie politique consacre ses séances des 10 mars et 10 avril à cette affaire.

Une protestation est rédigée, signée par les membres de la Société présents à Paris.

Les fondateurs de *Jacques Bonhomme* sont évidemment, avec Molinari, parmi les signataires, sauf Frédéric Bastiat, reparti dans les Landes pour préparer sa candidature au scrutin du 23 avril qui doit doter le pays d'une Assemblée nationale constituante.

---

<sup>92</sup> *Mélange d'économie politique*, par Alcide Fonteyraud, op.cit., p.IX

<sup>93</sup> Sur les clubs au lendemain de la Révolution de février voir, entre autres, Daniel Stern, *Histoire de la Révolution de 1848*, tome 2, chapitre XXII, p.2.

Dans sa protestation, la Société rappelle qu'elle n'est inféodée à aucun parti « et ne s'occupe des faits que pour rechercher les rapports qui les rattachent aux principes ».

Elle s'étonne qu'un gouvernement républicain, qui a pour objet l'amélioration morale et matérielle du sort du plus grand nombre dédaigne, comme on vient de le constater avec la décision du ministre, les données de l'économie politique.

Le dimanche 23 avril au matin, une délégation de la Société emmenée par Léon Faucher, est reçue par Lamartine, l'homme fort du gouvernement provisoire, qui laisse entendre que la suppression de la chaire d'économie politique est due plutôt à une erreur qu'à une décision réfléchie.

Précision qui ne semble pas de nature à convaincre Léon Faucher qui déclare, à la fin de l'entretien :

« Le décret et le rapport qui le précède ne sont pas autre chose que le manifeste par lequel le socialisme déclare la guerre à l'économie politique. Les socialistes ont escaladé le pouvoir à la suite de la révolution de Février [...] Ils destituent les professeurs, ils suppriment les chaires ; ils en viendront, si nous le permettons, à brûler les livres. C'est l'esprit de secte, esprit farouche et implacable, qui impose sa dictature à la société. Il est bien temps de l'arrêter, et si le gouvernement ne croit pas pouvoir le faire, nous espérons que l'Assemblée nationale le fera. »<sup>94</sup>

Elle le fera en effet.

Elue le jour même, l'Assemblée nationale mettra fin à cette courte période de fièvre, d'emballements, d'effervescence et de décisions précipitées.

Elle fermera aussi les ateliers nationaux et confiera à Cavaignac un pouvoir quasi dictatorial pour réprimer, en juin, l'insurrection qui suivra cette fermeture.

---

<sup>94</sup> *Annales de la Société d'économie politique*, tome premier, 1846-1853, p.58



# 9

## Après l'agitation, la réflexion

L'élection de Frédéric Bastiat à l'Assemblée nationale constituante le 23 avril 1848 entraîne une première dislocation du groupe des cinq qui avaient fondé *Jacques Bonhomme*.

Ce titre, d'ailleurs, disparaîtra au moment de l'insurrection de juin comme avaient disparu, précédemment, *Le Libre-échange* et *La République française*.

En vérité, ces trois journaux avaient été fondés dans des circonstances bien particulières et dans des perspectives de propagande et de combat. Les circonstances s'étant modifiées à grande vitesse, ils ont été emportés par les événements.

Seul demeure, après la tempête, *Le journal des économistes*, organe de réflexions théoriques et d'approfondissement doctrinal que Bastiat, Molinari, Fonteyraud, Garnier et Coquelin continuent d'alimenter de leurs articles.

Journaliste dans l'âme, Molinari, après avoir couru les clubs, court maintenant les séances de la nouvelle Assemblée.

D'autant que les initiatives politiques se multiplient.

Le 27 avril, un décret préparé par Victor Schœlcher et signé par François Arago abolit l'esclavage.

Le 4 mai, la nouvelle Assemblée proclame que la République est et restera le gouvernement de la France.

Le 9 mai, elle remplace le gouvernement provisoire par une Commission exécutive de cinq membres : François Arago, Garnier-Pagès, Alexandre Marie, Lamartine et Ledru-Rollin. Cette Commission exécutive nomme aussitôt les principaux ministres.

Le 15 mai, sous prétexte de soutenir la Pologne, l'extrême gauche organise une vaste manifestation dont certains éléments envahissent l'Assemblée nationale. Cette dernière est finalement libérée par la garde nationale. Les principaux meneurs, dont Auguste Blanqui, Barbès et Raspail, sont arrêtés.

Le 24 mai, le ministre des Travaux publics, Ulysse Trélat, procède à la dissolution des ateliers nationaux.

Du 23 au 26 juin, l'insurrection gronde dans Paris pour protester contre la fermeture de ces ateliers. L'Assemblée accorde les pleins pouvoirs au général Cavaignac qui, durement, rétablit l'ordre.

En septembre, à l'occasion d'élections partielles, Louis-Napoléon Bonaparte est élu à l'Assemblée nationale.

Le 4 novembre, la nouvelle Constitution est adoptée par 739 voix contre 30. Elle proclame l'égalité politique et le suffrage universel, la liberté de culte, l'abolition de la peine de mort en matière politique.

Elle reconnaît toutes les libertés publiques.

Le pouvoir législatif est confié à une Assemblée législative de 750 membres élus pour trois ans.

Le pouvoir exécutif sera exercé par un Président de la République élu pour quatre ans au suffrage universel. Il ne pourra être réélu qu'après une interruption de quatre années.

Les 10 et 11 décembre, les élections présidentielles portent à la présidence de la République Louis-Napoléon Bonaparte avec près de 75% des suffrages exprimés.

Enfin, le 20 décembre 1848, un gouvernement présidé par Odilon Barrot est formé où entrent plusieurs membres du réseau Guillaumin : Hippolyte Passy aux finances, Léon Faucher aux Travaux publics et Victor Destutt de Tracy à la marine et aux colonies.<sup>95</sup>

D'être ainsi plongé dans l'actualité la plus immédiate n'empêche nullement Gustave de Molinari d'apporter une précieuse collaboration à la préparation du vaste projet de ses amis Guillaumin et Coquelin consistant à réaliser un *Dictionnaire de l'économie politique* qui paraîtra en deux tomes en 1852 et 1853.

Ce sera l'un des fleurons de la maison d'édition Guillaumin et la grande œuvre de Charles Coquelin qui réussira à rassembler et à faire travailler sous son autorité tout ce que l'époque compte de compétences dans le domaine économique.

« Dans un ouvrage de ce genre, écrira Molinari, il était essentiel d'avoir égard à la formule saint-simonienne : *A chacun sa capacité*, c'est-à-dire de confier à chaque collaborateur les travaux qui convenaient le mieux à sa spécialité. La direction du *Dictionnaire* n'y a pas manqué. Elle a divisé entre ses savants collaborateurs le travail à exécuter, conformément à leurs aptitudes et à la direction de leurs études, de manière à obtenir d'eux ce qu'ils étaient le plus capables de bien faire. »<sup>96</sup>

Ce dictionnaire, qui formera « un immense répertoire, une vaste encyclopédie des connaissances économiques, au double point de vue de la pratique et de la théorie » est remarquable à plus d'un titre : par ses entrées

---

<sup>95</sup> Victor Destutt de Tracy était le fils du philosophe et économiste Antoine Destutt de Tracy, l'un des fondateurs de l'école de l'Idéologie et ami de Jean-Baptiste Say et de Thomas Jefferson.

<sup>96</sup> *Journal des économistes* du 15 décembre 1853, p.420 à 432 (présentation par Gustave de Molinari du *Dictionnaire de l'économie politique*)

thématiques évidemment, ce qui est la caractéristique première d'un tel ouvrage, mais aussi par ses biographies et ses bibliographies.

C'est ainsi que la bibliographie est donnée à la fois par ordre des matières et par noms d'auteurs. Ainsi le thème *Céréales* sera-t-il suivi de la liste des livres publiés sur le sujet et la biographie de Jean-Baptiste Say sera-t-elle accompagnée de tous les ouvrages publiés par « ce maître illustre » de la science économique.

« A elle seule, la partie bibliographique et biographique du *Dictionnaire*, souligne Molinari, pourrait former un ouvrage considérable. »<sup>97</sup>

Et de conclure en ces termes :

« En élevant à l'économie politique ce monument durable, M. Guillaumin a dignement couronné l'ensemble de ses grandes publications économiques et il a acquis un nouveau titre à la reconnaissance des amis de la science. »<sup>98</sup>

Pour ce qui le concerne, Molinari va rédiger vingt-trois articles pour ce dictionnaire.

Leur énumération est intéressante car elle prouve sa capacité à traiter les sujets les plus divers : beaux-arts, céréales, civilisation, colonies, colonies agricoles, colonies militaires, émigration, esclavage, liberté du commerce, liberté des échanges, histoire de *l'Association pour la liberté des échanges*, mode, monuments publics, nations, noblesse, paix et guerre, propriété littéraire, servage, tarifs de douane, théâtres, travail, union douanière, villes et voyages.

On relève dans l'énumération de ces articles plusieurs thèmes qui sont déjà – et resteront – au centre de ses préoccupations: le travail, la liberté du commerce et des échanges, les tarifs de douane, la paix et la guerre, pour ne citer que les principaux.

Toutefois, l'importante activité dans laquelle Gustave de Molinari s'est lancée durant ces années-là c'est la préparation de son premier grand livre, celui par qui son nom restera à la postérité : *Les soirées de la rue Saint-Lazare*, qui paraît en 1849 chez Guillaumin.

Une précision s'impose quant à l'origine du titre.

A l'époque où Molinari était journaliste au *Courrier français*, son collègue et ami Hippolyte Castille avait pris l'habitude d'organiser à son domicile personnel, rue Saint-Lazare, des soirées de discussion sur les sujets les plus divers, entre autres économiques.

Molinari était un fidèle de ces rencontres.

Au fil des ans le cercle des participants s'était agrandi et Molinari n'avait pas manqué d'y entraîner Bastiat, Garnier, Fonteyraud et Coquelin.

---

<sup>97</sup> Ibid., p.427

<sup>98</sup> Ibid., p.432

En 1847, Hippolyte Castille, puissant dans ce vivier de personnalités, avait même fondé une revue, *Le travail intellectuel*, destinée à défendre ceux qui vivent du produit de leur pensée. Revue à laquelle avaient activement collaboré Bastiat et Molinari. D'où l'intérêt que ce dernier manifestera toujours pour la propriété littéraire et artistique ainsi que pour la propriété des inventions : sujets que l'on retrouvera dans plusieurs chapitres des *Soirées*.

Ces réunions étaient suffisamment connues dans le Paris intellectuel de l'époque pour qu'Eugène de Mirecourt les mentionne dans la biographie qu'il a consacrée à Hippolyte Castille :

« De petites assemblées parlementaires avant la lettre, raconte-t-il, se tenaient chez Castille, rue Saint-Lazare, dans l'ancien hôtel du cardinal Fesch. Nos lecteurs comprendront pourquoi M.de Molinari fit paraître chez le libraire Guillaumin un livre d'économie politique sous ce titre, alors inexpliqué de *Soirées de la rue Saint-Lazare*.<sup>99</sup>

Les réunions chez Castille, entre 1844 et début 1848, sont donc le premier creuset des *Soirées* de Molinari.

Mais il en existe un second : c'est la Révolution de 1848 elle-même, avec les événements qu'elle a suscités et les débats qu'elle a fait surgir, entre autres celui sur la suppression ou la limitation de la propriété.

Dans les premières lignes de la préface de son livre, Molinari fait référence à la question « que les événements ont posé », ces événements étant, bien entendu, ceux de la révolution de 1848.

Soulignons d'ailleurs que le titre exact de l'ouvrage de Molinari – que l'on cite rarement en entier – est celui-ci :

*Les soirées de la rue Saint-Lazare*

*Entretiens sur les lois économiques et la défense de la propriété.*

Ce livre sera donc une réponse à la fois aux socialistes, qui pensent pouvoir faire le bien du peuple en altérant ou en détruisant le principe de la propriété, et aux conservateurs qui défendent mal ce droit parce qu'ils entendent le défendre par la loi – donc par l'immobilisme et le *statu quo* – plutôt que par les arguments de la science économique.

Pour combattre « l'hérésie socialiste » et prouver que la propriété est la base de l'organisation naturelle de la société, Molinari, en bon pédagogue qui veut argumenter sans être pesant, va mettre en scène trois personnages : un socialiste, un conservateur, un économiste, qui vont dialoguer dans le cadre de douze *Soirées* qui seront autant de séquences thématiques.

---

<sup>99</sup> Eugène de Mirecourt, *Hippolyte Castille*, Paris, 1858, Gustave Havard éditeur, p.46 et suivantes. Soulignons qu'à l'occasion de la Révolution de 1848 Hippolyte Castille se séparera de ses amis libéraux pour rallier la cause des socialistes. Il collaborera à *La révolution démocratique et sociale* de Delescluze. Il changera de domicile et s'installera boulevard du Temple.

Dernière précision : Molinari a placé sur la couverture même de son ouvrage une phrase de Quesnay :

« Il faut bien se garder d'attribuer aux lois physiques les maux qui sont la juste et inévitable punition de la violation de l'ordre même de ces lois, instituées pour opérer le bien ».

C'est dire que tout le livre sera la démonstration de l'existence en économie des lois naturelles, et du danger qu'il y a à les ignorer ou à les combattre.

Après une tempête aussi formidable que celle de 1848, avec les deux vagues révolutionnaires de février et de juin qui ont ébranlé les bases mêmes de la société, voici venu pour Molinari, témoin direct de ces convulsions, le temps de la réflexion.

Il vient d'avoir trente ans mais son expérience est suffisamment dense et riche pour que les impressions du journaliste laissent la place aux analyses de l'économiste, aux leçons du moraliste et aux méditations du philosophe.



# 10

## *Les soirées de la rue Saint-Lazare*

### I - Au commencement était la propriété...

« J'ai jeté dans le monde, il y a huit ans, cette parole devenue célèbre : *La propriété, c'est le vol !* Ce fut un scandale pour la monarchie constitutionnelle ; maintenant c'est l'effroi de la République. »

Ce propos de Proudhon date de 1848.<sup>100</sup>

Un an plus tard, dans *Les soirées de la rue Saint-Lazare*, Molinari lui réplique :

« La loi fondamentale sur laquelle repose toute l'organisation sociale, et de laquelle découlent toutes les autres lois économiques, c'est la PROPRIÉTÉ [...] J'affirme que les misères et les iniquités dont l'humanité n'a cessé de souffrir ne viennent point de la propriété ; j'affirme qu'elles viennent d'infractions particulières ou générales, temporaires ou permanentes, légales ou illégales, commises au principe de la propriété. J'affirme que si la propriété avait été dès l'origine du monde, religieusement respectée, l'humanité aurait constamment joui du maximum de bien-être que comportait, à chaque époque, l'état d'avancement des arts et des sciences, comme aussi d'une entière justice. »<sup>101</sup>

Au *Maudite soit la propriété* de Proudhon répond donc le *Bénie soit la propriété* de Molinari.

A l'impréception des socialistes : « C'est de la propriété que découlent tous les maux de l'humanité, nous voulons reconstruire la société », s'oppose le *Credo* de Molinari : « Nous voulons réformer la société. Le résultat de mes études et de mes recherches a été que les souffrances de la société, bien loin d'avoir leur origine dans le principe de la propriété, proviennent au contraire d'atteintes directement ou indirectement portées à ce principe. D'où j'ai conclu que l'amélioration du sort des classes laborieuses réside dans l'affranchissement pur et simple de la propriété. »<sup>102</sup>

Affranchissement de la propriété : voilà le grand thème, le cœur, le noyau central – et le fil conducteur – du livre de Molinari.

---

<sup>100</sup> Proudhon, *De la concurrence entre les chemins de fer et les voies navigables*, Paris, 1848, Garnier frères, p.43

<sup>101</sup> Molinari, *Les soirées de la rue Saint-Lazare. Entretiens sur les lois économiques et défense de la propriété*, Paris, 1849, Guillaumin, p.26

<sup>102</sup> Ibid., p.3

D'entrée, on mesure le fossé, mieux l'abîme, qui sépare socialistes et libéraux sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer le fonctionnement de la société.

Car si socialistes et libéraux s'accordent sur le but à atteindre, à savoir « le sort des classes laborieuses », donc l'amélioration de la situation du plus grand nombre, ils divergent radicalement sur la route à emprunter et sur les réformes à déployer pour arriver à l'objectif.

La propriété étant le sujet central des *Soirées* et constituant aussi le terrain principal d'affrontement entre socialistes et libéraux, il importe de s'arrêter sur le détail des conceptions de Molinari en la matière. D'autant qu'il envisage la propriété sous différents aspects : philosophique, historique, économique, sociologique...

Pour ce qui est de l'origine de la propriété dans l'histoire humaine, Molinari, comme nombre de libéraux français, se situe dans la droite filiation de John Locke, pour qui l'homme étant propriétaire de sa propre personne doit être aussi propriétaire des *prolongements* de sa personne, à savoir son travail et les instruments et les fruits de son travail :

« La propriété, explique-t-il, émane d'un instinct naturel dont l'espèce humaine tout entière est pourvue. Cet instinct révèle à l'homme avant tout raisonnement qu'il est le maître de sa personne et qu'il peut disposer à son gré de toutes les virtualités qui composent son être, soit qu'elles y adhèrent, soit qu'il les en ait séparées. »

Que signifie ici l'expression « séparées » ? Molinari explique :

« L'homme est obligé de produire s'il veut consommer. En produisant, il dépense, il sépare de lui-même une certaine partie de ses forces physiques, morales et intellectuelles. Les produits contiennent les forces dépensées par ceux qui les ont créés. Mais ces forces que l'homme sépare de lui-même, sous l'empire de la nécessité, il ne cesse pas de les posséder. »<sup>103</sup>

Instinct naturel, la propriété n'est donc par une création de la société :

« La société n'a pas institué la propriété ; c'est bien plutôt la propriété qui a institué la société. »<sup>104</sup>

En d'autres termes, la propriété est antérieure au contrat social, elle lui préexiste, elle est l'un des droits naturels que les hommes apportent avec eux dans la société et que le contrat social, précisément, a pour mission de reconnaître, de proclamer et de protéger. C'est d'ailleurs ce qu'a fait en 1789 la Révolution française quand elle a déclaré la liberté, la propriété et la sûreté droits inaliénables et imprescriptibles.

Locke et la Déclaration des droits, voilà donc la filiation de Molinari en la matière.

---

<sup>103</sup> Ibid., p.33

<sup>104</sup> Ibid., p.33

Toutefois, Molinari va illustrer et préciser à sa manière la thèse de Locke en distinguant dans l'être humain une *propriété intérieure* et une *propriété extérieure*, distinction capitale qui lui permettra, ensuite, de mieux identifier les atteintes portées aux droits de propriété.

La *propriété intérieure* est celle que l'homme possède de disposer librement de ses facultés physiques, morales et intellectuelles comme du corps qui leur sert de support. Qu'on l'empêche, par exemple, d'appliquer ses facultés personnelles dans tel ou tel métier de son choix en raison de la réglementation qui frappe ces métiers et c'est un élément de sa propriété intérieure qui est oblitéré. C'était le cas sous l'Ancien Régime avec les corporations.

Quant à la *propriété extérieure*, elle concerne les objets que l'homme a créés par son travail. Lors de cet acte de création, l'être humain transfert une partie de ses forces dans ces objets créés par lui. Le travail fait donc passer une portion d'humanité dans les choses produites. Les fruits du travail de l'homme sont une partie de lui-même. Partie *séparée* de sa personne mais *émanée* de cette même personne. D'où la justification de la propriété.

Le non respect de ce droit de propriété extérieure entraîne de graves conséquences sur l'ensemble de la société.

Et Molinari de proclamer :

« Supprimer le droit de propriété de l'homme sur les produits de son travail, c'est empêcher la création de ces produits. S'emparer d'une partie de ces produits, c'est, de même, décourager de les former ; c'est ralentir l'activité de l'homme en affaiblissant le mobile qui le pousse à agir. »<sup>105</sup>

Molinari dénonce ici par anticipation ce qui se passera moins d'un siècle plus tard en Union soviétique dont la politique étatique, précisément, consistera à dépouiller les individus de leurs droits de propriété, avec les tragiques conséquences économiques que l'on connaît.

D'avoir ainsi décomposé la propriété – terme général - en ses deux éléments plus précis de *propriété intérieure* et *propriété extérieure* va fournir à Molinari une excellente grille d'analyse de tous les phénomènes économiques.

Ainsi étudiera-t-il à l'aide de cette grille des pratiques très anciennes comme l'esclavage, qui n'est rien d'autre que la privation de tous les droits de la propriété intérieure et extérieure, ou des faits plus récents comme la législation sur la propriété littéraire ou sur les brevets d'invention.

En vérité, tous les principaux phénomènes économiques – le capital, le travail, l'échange, le prêt, l'intérêt, la monnaie, les banques, les mines, les voies de communication, l'héritage, la création artistique et littéraire, etc. – tout peut être analysé à la lumière de cette grille qui se nomme *la propriété*.

---

<sup>105</sup> Ibid., p.34

Pour mieux faire comprendre la méthode de Molinari dans les *Soirées*, qu'on nous permette une autre métaphore, empruntée celle-là au monde de la photographie. Cette méthode consiste à « photographier » tous les thèmes de l'économie politique en utilisant toujours et de façon systématique le *grand angle* des droits de propriété.

Tout est vu, saisi, étudié sous ce grand angle.

Cette méthode originale présente le mérite de « révéler » des aspects inattendus de la réalité économique, ou qui étaient jusque là passés inaperçus. Voir à ce propos, par exemple, son analyse de la législation sur l'héritage où il montre que l'intervention de l'Etat dans l'organisation familiale a eu pour effet de transformer un droit naturel de propriété – le droit de tester du père – en droit quasiment inverse imposé par la loi : le droit à l'héritage des enfants.

Ce premier livre de Gustave de Molinari est donc à la fois une réponse à l'actualité et un ouvrage d'approfondissement doctrinal.

Réponse à l'actualité dans la mesure où il trouve sa source dans les débats les plus vifs de l'époque et vise à combattre, d'un côté les socialistes qui proclament leur volonté de renverser la propriété, de l'autre les conservateurs qui, par leurs excès de réglementation, la défendent mal.

Ce point de vue est celui du journaliste militant.

D'approfondissement doctrinal en ceci que Molinari, comme il le fera souvent, s'empare d'un thème qui vient de faire irruption dans le débat politique pour en montrer la place, le rôle, l'importance dans la théorie libérale.

Ce point de vue est celui de l'économiste doublé d'un philosophe.

Et il est vrai que le thème de la *propriété de soi*, autrement dit de l'homme propriétaire de sa propre personne et propriétaire des fruits de son travail considérés comme des prolongements de sa personne – ce que Molinari nomme propriété *intérieure* et propriété *extérieure* – constitue bien le cœur, le foyer de la doctrine libérale. C'est là que se lient, se nouent les deux concepts de propriété et de liberté, auxquels viendra s'agglomérer un troisième concept tout aussi essentiel : celui de sécurité.

C'est à partir de ces trois concepts, et surtout à partir de celui de propriété de soi, que naîtra, sur le vieux tronc du libéralisme classique, ce rameau contemporain que l'on nomme la philosophie « libertarienne », dont la caractéristique consiste à pousser jusqu'à leurs extrêmes limites les conséquences de ces trois concepts.

Trois concepts dont l'association n'est pas nouvelle. On les trouve déjà associés dans un texte de 1744 du Révérend Elisha Williams.<sup>106</sup>

---

<sup>106</sup> Précisons que, né en 1694 et mort en 1755, Elisha Williams était un juriste célèbre à son époque. Il avait été recteur de l'université de Yale pendant plus de dix ans. Il avait participé, avec Benjamin Franklin, à la Conférence d'Albany, première réunion de sept colonies

Un texte que Murray Rothbard a placé en exergue de son ouvrage *L'éthique de la liberté* et qui déclare :

« Comme nous l'indique la raison, tous les hommes sont nés naturellement égaux, c'est-à-dire doté d'un Droit égal sur leur personne, et aussi d'un Droit égal à leur conservation [...] et comme chaque homme possède un Droit de propriété sur sa propre personne, le travail de son corps et l'œuvre de ses mains lui appartiennent en propre et personne n'y a Droit que lui-même ; il s'ensuit donc que lorsqu'il tire n'importe quel objet de l'état où la nature l'avait mis, il y mêle son travail et joint quelque chose qui lui appartient ; ainsi, il en fait sa propriété... Aussi, puisque chaque homme a un Droit naturel sur sa propre personne (il en est propriétaire) et sur ses propres actions et travail, ce que nous appelons la propriété, il s'ensuit sans aucun doute que personne ne dispose d'aucun Droit sur la personne ni la propriété d'autrui. Et si chacun possède un Droit sur sa personne et sa propriété, il a aussi le Droit de les défendre [...] et donc le Droit de punir toute offense infligée à sa personne et à sa propriété. »<sup>107</sup>

A la lumière de ce texte, on voit mieux en quoi Molinari s'inscrit dans cette longue tradition de la *propriété de soi* et pourquoi les libertariens d'aujourd'hui le considèrent comme appartenant à leur propre famille.

De rester en permanence journaliste et économiste – et souvent philosophe – permet à Molinari de jeter à chaque fois un triple regard sur les événements de son époque et d'ancrer ainsi la théorie économique et la doctrine libérale dans la vie quotidienne des hommes, ce qui n'est pas la moindre de ses qualités de pédagogue.

---

anglaises de l'Amérique du Nord, Conférence qui passe pour être le premier pas vers la création des Etats-Unis d'Amérique. Elisha Williams y représentait le Connecticut et Franklin la Pennsylvanie.

<sup>107</sup> Murray Rothbard, *L'éthique de la liberté*, Paris, 1991, Les Belles Lettres, p.IX



# 11

## *Les soirées de la rue Saint-Lazare* II - « l'homme économique » selon Molinari

Un autre intérêt des *Soirées de la rue Saint-Lazare* pour la connaissance des idées de Gustave de Molinari est de nous présenter sa conception de l'homme en action, ce qu'il appelle sa « définition de l'homme au point de vue économique ».

Ici, on retrouve Bentham.

Mélange de forces physiques, morales et intellectuelles, l'homme, pour Molinari comme pour Bentham, est soumis à une double loi naturelle à laquelle il ne peut se soustraire : celle de la douleur et celle du plaisir. Fuir la première, rechercher le second : voilà la condition de son équilibre.

Et Molinari d'expliquer :

« L'homme est un composé de forces physiques, morales et intellectuelles. Ces forces diverses ont besoin d'être incessamment entretenues, réparées par l'assimilation de forces semblables à elles. Lorsqu'on ne les répare point, elles périssent. Cela est vrai, aussi bien pour les forces intellectuelles et morales que pour les forces physiques. L'homme est donc obligé de s'assimiler perpétuellement des forces nouvelles. Comment est-il averti de cette nécessité ? Par la douleur. Toute déperdition de forces est accompagnée d'une douleur. Toute assimilation de forces, toute consommation est accompagnée, au contraire, d'une jouissance. Excité par ce double aiguillon, l'homme s'attache incessamment à entretenir ou à augmenter la somme des forces physiques, morales et intellectuelles qui composent son être. Telle est la raison de son activité. »<sup>108</sup>

Dans cette perspective, le travail n'est rien d'autre qu'une action qui vise à préparer les éléments qui vont réparer ou augmenter les forces de l'homme.

En économie, cette préparation des éléments fournis par la nature s'appelle PRODUCTION et s'accompagne de peine ou de douleur. A

---

<sup>108</sup> *Les soirées de la rue Saint-Lazare*, p. 27

l'inverse, la CONSOMMATION s'accompagne de jouissance ou bien permet de s'épargner une souffrance plus forte :

« Produire et consommer, souffrir et jouir, voilà toute la vie humaine. »<sup>109</sup>

Du moins quand on étudie cette vie du point de vue économique.

« N'oubliez pas, souligne Molinari, qu'il s'agit ici des jouissances morales et intellectuelles aussi bien que des jouissances physiques. N'oubliez pas que l'homme est un être physique, moral et intellectuel. Se développera-t-il à ce triple point de vue ou se dégradera-t-il, voilà toute la question. S'il néglige ses besoins moraux et intellectuels pour ne satisfaire que ses appétits physiques, il se dégradera moralement et intellectuellement. S'il néglige ses besoins physiques pour augmenter ses satisfactions intellectuelles et morales, il se dégradera physiquement. Dans l'une et l'autre éventualité, il souffrira d'une part, tout en jouissant avec excès de l'autre. La sagesse consiste à maintenir l'équilibre des facultés dont on est pourvu ou à produire cet équilibre lorsqu'il n'existe point. Mais l'économie politique n'a pas à s'occuper, directement du moins, de cette ordonnance intérieure des facultés humaines. L'économie politique n'examine que les lois générales de la production et de la consommation des richesses. La manière dont il convient que chaque individu distribue les forces réparatrices de son être concerne la *morale*. Souffrir le moins possible, physiquement, moralement et intellectuellement, jouir le plus possible à ce triple point de vue, voilà quel est, en définitive, le grand mobile de la vie humaine, le pivot autour duquel se meuvent toutes les existences. Ce mobile, ce pivot se nomme *l'intérêt* »<sup>110</sup>

Si la science économique prend acte que l'homme agit sous l'impulsion irrésistible de son intérêt personnel, c'est à la morale et à la religion à lui enseigner à bien placer cet intérêt.

Par ailleurs, l'intérêt personnel se trouve aussi, pour Molinari, à la source d'une grande avancée en termes d'organisation dans la production des richesses : la division du travail.

Dès lors que l'homme, face à la balance de ses peines et de ses plaisirs, cherche sans cesse, et nécessairement, à charger le plateau de ses jouissances et à alléger celui de ses douleurs, il découvre, pour atteindre ce double résultat, l'efficacité de la division du travail, qui, seule, permet d'obtenir un maximum de satisfactions avec un minimum d'efforts.

« Les hommes sont donc naturellement intéressés à diviser le travail, constate Molinari. Mais division du travail implique rapprochement des individus, société, échanges. Que les hommes demeurent isolés ; qu'ils satisfassent individuellement à leurs besoins, et ils dépenseront un maximum d'efforts pour obtenir un minimum de satisfactions. Cependant cet intérêt

---

<sup>109</sup> Ibid., p.28

<sup>110</sup> Ibid., p.28

que les hommes ont à s'unir en vue de diminuer leur labeur et d'augmenter leurs jouissances n'aurait peut-être pas suffi pour les rapprocher, s'ils n'avaient été attirés les uns vers les autres d'abord par l'impulsion naturelle de certains besoins qui ne peuvent être satisfaits dans l'isolement, ensuite par la nécessité de défendre leurs propriétés. »<sup>111</sup>

La société, cette union des hommes pour obtenir par le groupement des forces et la division du travail le maximum de satisfactions avec le minimum de peines, a donc une double finalité : combler certains besoins qui ne pourraient être satisfaits dans l'état d'isolement, et protéger les propriétés.

L'homme ne vit donc pas isolé.

Plus exactement, s'il a vécu isolé au début de son trajet sur la terre, il a vite compris les avantages de la société.

Toutefois, l'homme vit aussi à l'intérieur de plusieurs mondes : un monde physique, un monde moral, un monde économique.

Et chacun de ces mondes possède ses lois propres.

Y compris le monde économique.

Il existe donc dans le monde économique des lois naturelles aussi réelles que celles qui régissent le monde physique. Il y a des forces, des masses, des résistances, des mouvements, des frictions, des pesanteurs, des volumes, des pressions et même des « gravitations » comme l'explique Molinari à partir d'Adam Smith :

« Adam Smith constate, écrit-il, que le prix naturel est comme le point central autour duquel le prix courant gravite sans cesse, et auquel il est irrésistiblement ramené. Quand le prix d'une marchandise dépasse ses frais de production, ceux qui la produisent ou qui la vendent réalisent un bénéfice exceptionnel. L'appât de ce bénéfice extraordinaire attire la concurrence, et à mesure que la concurrence augmente, le prix baisse. A quelle limite s'arrête-t-il ? A la limite des frais de production. Quelquefois aussi il tombe au-dessous. Mais dans ce dernier cas, la production cessant de donner un bénéfice suffisant se ralentit d'elle-même, le marché se dégarnit et les prix remontent. Grâce à cette gravitation économique, les prix tendent toujours, irrésistiblement, à prendre leur niveau naturel ; c'est-à-dire à représenter exactement la quantité de travail que la marchandise a coûté. »<sup>112</sup>

Soulignons que l'existence des lois naturelles en économie avait été proclamée par Molinari dès les premières lignes de son ouvrage :

« La société, disaient les économistes du dix-huitième siècle, s'organise en vertu de lois naturelles ; ces lois ont pour essence la Justice et l'Utilité. Lorsqu'elles sont méconnues, la société souffre ; lorsqu'elles sont

---

<sup>111</sup> Ibid., p.32

<sup>112</sup> Ibid., p.123

pleinement respectées, la société jouit d'un maximum d'abondance, et la justice règne dans les relations des hommes. Ces lois providentielles sont-elles aujourd'hui respectées ou méconnues ? Les souffrances des masses ont-elles leur source dans les lois économiques qui gouvernent la société ou dans les entraves apportées à l'action bienfaisante de ces lois ? Telle est la question que les événements ont posée. »<sup>113</sup>

Les « événements » sont évidemment ceux de la Révolution de 1848 marqués par la volonté des socialistes de renverser la propriété et de reconstruire la société par la loi, ce qui était la négation des lois naturelles chères aux libéraux.

Si Molinari s'est placé dans la filiation de Locke pour l'origine du droit de propriété, dans celle de Bentham pour l'explication de l'homme producteur et consommateur, il se place ici dans celle des physiocrates – « les économistes du dix-huitième siècle » – pour l'importance des lois naturelles, qualifiées parfois, aussi bien par Molinari que par Bastiat de « lois providentielles ».

Toutefois, pour Molinari, ces lois naturelles n'entraînent pour l'homme aucun déterminisme : il reste par essence une créature libre :

« De ce que ces lois providentielles existent, écrit Molinari, il ne s'ensuit pas nécessairement que l'humanité doive prospérer. Les hommes ne sont pas des corps dépourvus de volonté et de vie, comme ces globes que vous voyez se mouvoir dans un ordre éternel sous l'impulsion des lois physiques. Les hommes sont des êtres actifs et libres ; ils peuvent observer ou ne pas observer les lois que Dieu leur a données. Seulement, quand ils ne les observent point, ils sont criminels et misérables. »<sup>114</sup>

Autrement dit, quand ils ne les observent point, ils perdent les notions du Juste et de l'Utile.

D'où la question qui parcourt tout le livre de Molinari : les souffrances des masses ont-elles leur origine dans les lois naturelles qui gouvernent l'économie ou dans les multiples freins, règlements, interventions, blocages, perturbations, prohibitions, restrictions qui entravent leur fonctionnement normal ?

---

<sup>113</sup> Ibid., préface, p.1

<sup>114</sup> Ibid., p.25

# 12

## *Les soirées de la rue Saint-Lazare*

### III - Remettre l'Etat à sa place

Si la propriété est bien, comme l'affirme Molinari, la base sur laquelle repose tout l'édifice de la société ; si la propriété est aussi la loi fondamentale de laquelle découlent toutes les autres lois économiques ; s'il est vrai, enfin, que « c'est le travail qui crée la propriété, et la propriété qui suscite le travail », on comprend pourquoi Molinari, dans ses *Soirées*, a été aussi attentif à débusquer et à dénoncer tous les obstacles de toute nature qui se sont dressés et se dressent encore sur le chemin de la propriété et des droits de propriété.

Que cette institution *naturelle* aussi essentielle à la création des richesses, au développement des sociétés, aux progrès de la civilisation, puisse subir des altérations, voilà qui mérite examen.

Mais, de surcroît, que les blessures les plus profondes à la propriété puissent être portées par l'Etat sous ses différentes figures – gouvernements, lois, règlements, administrations – voilà qui est très préoccupant et risque de pousser les sociétés dans les voies fatales du communisme, avec d'ailleurs la complicité des conservateurs.

Dans ses *Soirées*, en effet, si Molinari accuse les socialistes de vouloir renverser la propriété, il reproche aux conservateurs de mal la défendre :

« Les conservateurs, constate-t-il, défendent la propriété ; mais ils la défendent mal. Les conservateurs sont naturellement partisans du *statu quo* ; ils trouvent que le monde va bien comme il va, et ils s'épouvent à la seule idée d'y rien changer. Ils évitent, en conséquence, de sonder les profondeurs de la société, dans la crainte d'y rencontrer des souffrances qui nécessiteraient une réforme quelconque dans les institutions actuelles. D'un autre côté ils n'aiment pas les théories, et ils ont peu de foi dans les principes. Ce n'est qu'à leur corps défendant qu'ils engagent une discussion sur la propriété ; on dirait qu'ils redoutent la lumière pour ce principe sacré. A l'exemple de ces chrétiens ignorants et sauvages qui proscrivaient jadis les hérétiques au lieu de les réfuter, ils invoquent la loi, de préférence à la science, pour avoir raison des aberrations du socialisme. »<sup>115</sup>

---

<sup>115</sup> *Soirées de la rue Saint-Lazare*, préface, 3

En vérité, face à cette grande question de la propriété, Molinari reproche aux conservateurs une forme de relativisme, c'est-à-dire de ne croire ni aux vérités issues des lois naturelles ni aux principes tels qu'ils existent en morale et en économie politique :

« Vous pensez, leur lance-t-il, que la Justice et l'Utilité dépendent des lieux, des temps et des circonstances. Eh bien ! les socialistes sont du même avis que vous. Que disent-ils ? Qu'il faut des lois nouvelles pour des temps nouveaux. Que l'heure est venue de changer les vieilles lois morales et économiques qui gouvernent les sociétés humaines [...] Conservateurs qui n'admettez aucun principe absolu, préexistant et éternel, en morale non plus qu'en économie politique, aucun principe également applicable à tous les temps et à tous les lieux, voilà où aboutissent vos doctrines. On les retourne contre vous. Après avoir entendu vos moralistes et vos légistes nier les lois éternelles du Juste et de l'Utile pour mettre à la place je ne sais quels expédients passagers, des esprits aventureux et passionnés, substituant leurs conceptions aux vôtres, veulent gouverner le monde après vous et autrement que vous. Et si vous avez raison ô conservateurs, quand vous affirmez qu'aucune règle fixe et absolue ne préside à l'arrangement moral et matériel des affaires humaines, peut-on condamner ces réorganisateurs de la société ? [...] En affirmant qu'aucun principe absolu et surhumain ne gouverne les sociétés, n'avez-vous pas ouvert les écluses aux grandes eaux de l'utopie ? »<sup>116</sup>

Et la sentence tombe, sans appel :

« Conservateurs, vous êtes impuissants ! »

On comprend mieux pourquoi les trois personnages qui dialoguent durant les *Soirées* sont d'un côté un socialiste, de l'autre côté un conservateur, et au milieu – comme à égale distance de l'un et de l'autre – un économiste, porte-parole à la fois des lois naturelles, des principes de la morale et des vérités de la science économique.

Un économiste dont le rôle, dans le livre de Molinari, est de recenser les atteintes portées à la propriété, d'en trouver l'origine, d'en dénoncer les justifications, d'en montrer l'auteur principal : l'Etat.

L'Etat qui, croyant agir pour le bien commun, prend des décisions qui, presque toujours, vont à l'encontre du but visé.

L'Etat qui, usant de sa puissance, croit pouvoir – comme les socialistes – refaçonner la société par la loi.

L'Etat qui, poussé par ses agents, cherche toujours à sortir de sa sphère.

L'Etat enfin qui illustre bien ce proverbe que l'enfer peut être pavé de bonnes intentions.

---

<sup>116</sup> Ibid., p.12

Quand on parcourt le livre de Molinari on constate que la propriété et les droits de propriété peuvent être victimes, de la part de l'Etat :

- De limitations ;
- D'expropriations ;
- De restrictions ;
- De prédations.

Les exemples les plus spectaculaires de limitations des droits de propriété s'observent dans trois domaines : la littérature, les arts, les brevets d'invention.

Rien de moins discutable que la propriété dans ces trois domaines où les *propriétés intérieures* des individus concernés – leurs facultés personnelles – se prolongent en *propriétés extérieures* – leurs œuvres. Où l'écrivain avec son livre, l'artiste avec son tableau, l'inventeur avec sa découverte ont enrichi la société de leur propre substance. Leur force d'imagination, de création, d'invention s'étant extériorisée par le travail.

Et pourtant l'Etat, par la loi, s'est cru autorisé à les priver de leurs droits de propriété au-delà d'un certain nombre d'années (la propriété littéraire était limité à vingt ans après la mort de l'auteur au temps de Molinari, elle l'est à soixante-dix ans aujourd'hui dans l'Union européenne).

Molinari ne manque pas de s'étonner d'une telle disposition :

« Tandis, note-t-il, que la propriété des choses matérielles, terres, maisons, meubles, est indéfinie, la propriété littéraire est limitée. »

Et pourtant l'une et l'autre n'ont-elles pas leur origine dans le travail ?

Selon Molinari, c'est l'Assemblée constituante de 1789, « qui renfermait dans son sein des disciples de Rousseau et de Mably, aussi bien que des disciples de Quesnay et de Turgot », qui a reculé devant la reconnaissance absolue de la propriété intellectuelle au profit d'un abaissement du prix des œuvres de l'intelligence.

Et de constater :

« Dans une société communiste, que fait le gouvernement ? Il s'empare du produit du travail de chacun pour le distribuer gratuitement à tous. Eh bien, que fait le gouvernement en limitant la propriété littéraire ? Il prend une partie de la valeur de la propriété du savant et du littérateur pour la distribuer gratuitement à la postérité. »<sup>117</sup>

Autre domaine où l'action de l'Etat contre les propriétés est particulièrement visible : les expropriations. Et surtout celles qui se parent de « l'utilité publique ».

Aux conservateurs, qui reconnaissent que les socialistes pourraient faire un déplorable usage d'une loi d'expropriation pour cause d'utilité publique Molinari réplique :

---

<sup>117</sup> Ibid., p.50

« C'est vous autres conservateurs qui avez établi cette loi, auriez-vous bonne grâce à vous opposer à son application ? N'est-ce pas une arme dangereuse que vous avez forgée à l'usage de vos ennemis ? En déclarant qu'une majorité quelconque a le droit de mettre la main sur la propriété d'un individu lorsque l'intérêt public l'exige, n'avez-vous pas fourni d'avance au socialisme une justification et un moyen légal d'exécution ? »<sup>118</sup>

Autres lois, selon Molinari, « qui atteignent partiellement certaines propriétés », celles sur les mines, soit que les propriétaires de la surface revendiquent un droit de propriété indu sur le sous-sol, comme si celui-ci leur appartenait, soit que l'Etat, qui attribue des concessions d'exploitation, limite la durée de ces concessions, ce qui décourage les entrepreneurs d'investir massivement.

Pour cette raison, Molinari déplore que les capitaux se soient détournés des exploitations minières. « Il a fallu, affirme-t-il, leur accorder des priviléges spéciaux pour les y ramener ».

Pour Molinari, trois opinions se sont affrontées au sujet de la propriété des mines :

Soit cette propriété se rattache à celle de la surface ;

Soit elle tombe dans le domaine de la communauté ;

Soit elle revient aux découvreurs.

Pour lui, ce dernier système est seul équitable, seul conforme au droit, les propriétaires du sol ne pouvant exiger qu'une indemnité pour les parties de la surface nécessaires à l'exploitation.

Et de conclure sur ce point :

« Ni la société ni les propriétaires de la surface ne peuvent revendiquer le moindre droit sur le sous-sol. [...] La société ne possède aucun droit sur les fruits du travail des individus [...] Recherchez qui a travaillé ou travaille, et vous saurez toujours qui possède ou doit posséder. »<sup>119</sup>

Soulignons au passage une fois de plus l'importance que Molinari attache au travail, dont il fait ici, comme dans beaucoup d'endroits de son œuvre, la source de la propriété.

Quant aux perturbations que l'Etat inflige à l'exercice des droits de propriété, elles sont nombreuses et frappent de multiples domaines.

Il y a graves perturbations quand l'Etat réglemente les échanges, taxe les produits, bloque les prix, élève des octrois et des douanes, légifère sur l'héritage, fixe les taux d'intérêt, décide de la monnaie, organise le crédit, s'immisce dans les relations du travail, bref, quand il perturbe les transactions, gèle l'initiative privée, attente aux libertés économiques.

---

<sup>118</sup> Ibid., p.77

<sup>119</sup> Ibid., p.80

Et à la limite, l'Etat peut devenir prédateur, par exemple quand il dépouille l'individu de toutes ses propriétés, intérieures et extérieures. Ce fut le cas jadis avec l'esclavage et ce sera toujours l'éternelle tentation des régimes totalitaires :

« Mais, constate Molinari, cette usurpation abusive des forts sur la propriété des faibles a été successivement entamée. Dès l'origine des sociétés, une lutte incessante s'est établie entre les oppresseurs et les opprimés, les spoliateurs et les spoliés ; dès l'origine des sociétés, l'humanité a tendu constamment vers l'affranchissement de la propriété. L'histoire est pleine de cette grande lutte ! D'un côté, vous voyez les oppresseurs défendant les priviléges qu'ils se sont attribués sur la propriété d'autrui ; de l'autre, les opprimés réclamant la suppression de ces priviléges iniques et odieux. La lutte dure encore, et elle ne cessera que lorsque la propriété sera pleinement affranchie. »<sup>120</sup>

Alors, à la question : Que doit faire l'Etat ? Molinari répond sans hésitation :

« Il doit garantir à chacun le libre exercice de son activité, la sécurité de sa personne et la conservation de sa propriété. Pour exercer cette industrie particulière, pour rendre ce service spécial à la société, le gouvernement doit disposer d'un certain matériel. Tout ce qu'il possède en sus est inutile. »<sup>121</sup>

Si le gouvernement entend aller au-delà, « s'il donne de l'éducation, s'il finance des cultes, s'il contribue au transport des hommes et des marchandises par terre et par eau, s'il fabrique du tabac, de la porcelaine, des tapis, de la poudre, du salpêtre », alors il est sur la voie du communisme.

Et d'affirmer :

« Il ne faut pas que le gouvernement soit communiste ! Comme tout entrepreneur, le gouvernement ne doit faire qu'une seule chose sous peine de faire fort mal ce qu'il fait. Tous les gouvernements ont pour industrie principale *la production de la sécurité*. Qu'ils s'en tiennent là ! »<sup>122</sup>

Molinari va d'ailleurs illustrer ce précepte dans deux articles sur le théâtre qui paraissent dans *Le journal des économistes* des 15 août et 15 novembre 1849 dans lesquels il dénonce les effets néfastes des subventions allouées aux théâtres, aussi bien sous l'Ancien Régime que depuis la Révolution de 1789 :

« Cette sorte de mendicité, écrit-il, est générale en France. Il est bien peu d'entrepreneurs d'industrie qui ne réclament point des primes, des subventions ou des priviléges. Tous sont également âpres à la curée des deniers publics. A leurs yeux, le contribuable n'est qu'un serf taillable et

---

<sup>120</sup> Ibid., p.36

<sup>121</sup> Ibid., p.86

<sup>122</sup> Ibid., p.87

corvéable à merci. C'est à qui s'attribuera la meilleure part dans ses dépouilles. »<sup>123</sup>

Conclusion : « Le gouvernement ne doit pas plus s'occuper des théâtres qu'il ne s'occupe des autres établissements industriels ; il doit se borner uniquement à fournir, au prix le plus bas possible, des sergents de ville et des municipaux aux directeurs qui lui en font la demande, et veiller à ce que les auteurs dramatiques, en usant de leur liberté, ne portent aucune atteinte à la liberté d'autrui. »<sup>124</sup>

*Les soirées de la rue Saint-Lazare* présentent donc une image très complète de ce qu'on pourrait nommer « l'univers » du Molinari de trente ans.

Cet univers offre les caractéristiques suivantes :

Une économie régie par des *lois naturelles* et qui a pour base la *propriété*, laquelle trouve sa source dans le *travail*.

Un « homme économique » animé par ce puissant moteur qui a nom *intérêt personnel*, qui *produit* et *consomme* pour éviter la *douleur* et rechercher le *bien-être*, dans un *milieu libre* avec un *Etat* ramené à son industrie principale de *producteur de sécurité*.

Tout cela, Molinari l'a résumé en une seule formule : la formule classique et célèbre de l'école libérale mais qu'il a aménagée à sa façon :

« Laissez faire les propriétaires, laissez passer les propriétés. »<sup>125</sup>

---

<sup>123</sup> *Journal des économistes*, 15 août 1849, p.13

<sup>124</sup> *Journal des économistes*, 15 novembre 1849, p.344

<sup>125</sup> *Soirées de la rue Saint-Lazare*, p.39

# 13

## Des gouvernements en concurrence pour produire une meilleure sécurité

Le 15 février 1849, quelques mois avant la parution en librairie des *Soirées de la rue Saint-Lazare*, Molinari avait publié dans *Le Journal des économistes* un long article qui annonçait l'un des thèmes principaux développés dans son livre, à savoir la « production de la sécurité » par l'Etat. Il y proclamait, d'une part que la production de la sécurité – industrie principale des gouvernements – devait rester leur unique activité, ce qui revenait à cantonner l'Etat dans ses fonctions régaliennes, et, d'autre part, qu'il fallait soumettre les gouvernements à la concurrence, comme les producteurs d'autres biens, pour obtenir d'eux la meilleure sécurité au meilleur coût.<sup>126</sup>

Disons-le tout de suite, il s'agissait là d'un texte particulièrement décapant qui allait surprendre et faire réagir nombre de ses amis, entre autres Frédéric Bastiat, Charles Coquelin, Louis Wolowski et Charles Dunoyer.

Tellement décapant que Joseph Garnier, à l'époque rédacteur en chef de la revue, avait tenu à expliquer aux lecteurs, dans une note en bas de page, pourquoi il avait autorisé la parution d'un tel texte :

« Bien que cet article puisse paraître empreint d'utopie dans ses conclusions, avait-il averti, nous croyons, néanmoins, devoir le publier pour attirer l'attention des économistes et des publicistes sur une question qui n'a encore été traitée que d'une manière accidentelle et qui doit, néanmoins, à l'époque où nous sommes, être abordée avec plus de précision. Tant de gens exagèrent la nature et les attributions du gouvernement, qu'il est devenu utile de formuler strictement la circonscription hors de laquelle l'intervention de l'autorité cesse d'être tutélaire et profitable pour devenir anarchique et tyrannique. »<sup>127</sup>

L'idée développée dans cet article controversé puis reprise dans les *Soirées* est simple et peut se résumer sous forme d'interrogation : s'il est vrai que la sécurité est essentielle à la protection des propriétés et s'il est vrai que les gouvernements doivent avoir comme unique fonction de *produire* cette

---

<sup>126</sup> *Journal des économistes*, 15 février 1849. Molinari a repris cet important article dans son livre *Questions d'économie politique et de droit public*, Paris, 1861, Guillaumin, tome II, p.245 à 270. Les citations que nous donnons ici sont extraites de cet ouvrage.

<sup>127</sup> *Journal des économistes*, 15 février 1849, *Note du rédacteur en chef*, p.277.

sécurité, ne faudrait-il pas que les consommateurs de sécurité – les propriétaires – mettent les gouvernements en concurrence pour obtenir le meilleur service au meilleur coût ?

En posant une telle question, Molinari fait pénétrer, comme par effraction, le raisonnement économique au cœur d'un domaine réservé jusque là à la seule politique : celui de la fonction régaliennes de l'Etat, que les politologues d'aujourd'hui appellent *l'exercice de la violence légale*.

En clair, il énonce un problème que personne n'avait jamais posé en termes purement économiques, à savoir : comment obtenir la plus efficace et la moins coûteuse *violence légale* pour protéger les propriétés ?

Et il répond : en mettant les gouvernements producteurs de cette *violence légale* en concurrence, c'est à dire en les soumettant à l'épreuve du marché et en leur appliquant la loi de l'offre et de la demande en fonction de ce précepte de l'économie politique « que l'intérêt du consommateur d'une denrée quelconque doit toujours prévaloir sur l'intérêt du producteur ».

La sécurité étant donc qualifiée par Molinari de *denrée immatérielle*, il proclame :

« La production de la sécurité doit, dans l'intérêt des consommateurs de cette denrée immatérielle, demeurer soumise à la loi de la libre concurrence. D'où il résulte qu'aucun gouvernement ne devrait avoir le droit d'empêcher un autre gouvernement de s'établir concurremment avec lui, ou d'obliger les consommateurs de sécurité de s'adresser exclusivement à lui pour cette denrée. Cependant, je dois dire qu'on a, jusqu'à présent, reculé devant cette conséquence rigoureuse du principe de la libre concurrence. »<sup>128</sup>

Même Charles Dunoyer, reconnaît-il au passage, qui a pourtant poussé très loin le principe de la liberté, s'est refusé à envisager la mise en concurrence des gouvernements sur cette fonction.

Et d'ajouter :

« Les véritables économistes s'accordent généralement à dire, d'une part, que le gouvernement doit se borner à garantir la sécurité des citoyens ; d'une autre part, que la liberté du travail et de l'échange doit être, pour tout le reste, entière, absolue. Mais quelle est la raison d'être de l'exception relative à la sécurité ? Pour quelle raison spéciale la production de la sécurité ne peut-elle être abandonnée à la libre concurrence ? Pourquoi doit-elle être soumise à un autre principe et organisée en vertu d'un autre système ? Sur ce point, les maîtres de la science se taisent [...] Nous sommes, en conséquence, amenés à nous demander si cette exception est fondée, et si elle peut l'être aux yeux d'un économiste »<sup>129</sup>

Et d'examiner, à la lumière de l'histoire, les raisons de cette exception. Selon lui les gouvernements, au fil des siècles, se sont organisés

---

<sup>128</sup> Gustave de Molinari, *Questions d'économie politique et de droit public*, op.cit. Tome II, p.249

<sup>129</sup> Ibid., p.250

en deux grandes familles qu'il nomme les gouvernements de *monopole* et les gouvernements de *communisme*.

Ceux de *monopole*, ou encore de droit divin, qui se réclament en particulier de Joseph de Maistre, prétendent détenir leur pouvoir de Dieu lui-même.

Ceux de *communisme*, qui s'inspirent de Rousseau, prétendent le détenir de la raison humaine telle qu'elle se manifeste dans la majorité du peuple souverain.

Mais l'expérience montre que ces deux écoles ont comme origine une organisation factice de la société et que toutes deux, soit par l'autorité du droit divin, soit par l'impérialisme de la majorité sur la minorité, peuvent aboutir au même terme : la terreur.

Face à ces deux écoles, il convient donc de réfléchir à l'institution d'un gouvernement libre, choisi en situation de concurrence par les consommateurs eux-mêmes.

Et Molinari d'insister :

« Que le consommateur ne soit pas libre d'acheter de la sécurité où bon lui semble, et aussitôt vous voyez une large carrière s'ouvrir à l'arbitraire et à la mauvaise gestion. La justice devient coûteuse et lente, la police vexatoire, la liberté individuelle cesse d'être respectée, le prix de la sécurité est abusivement exagéré, inégalement prélevé, selon la force, l'influence dont dispose telle ou telle classe de consommateurs, les assureurs engagent des luttes acharnées pour s'arracher mutuellement des consommateurs ; on voit, en un mot, surgir à la file tous les abus inhérents au monopole et au communisme. [...] Sous un régime de liberté, l'organisation naturelle de l'industrie de la sécurité ne différerait pas de celle des autres industries [...] Qu'une telle hypothèse puisse se réaliser, voilà sans doute ce qui sera contesté. Mais, au risque d'être qualifié d'utopiste, nous dirons que cela n'est pas contestable, et qu'un attentif examen des faits résoudra de plus en plus, en faveur de la liberté, le problème du gouvernement, de même que tous les autres problèmes économiques. Nous sommes bien convaincus, en ce qui nous concerne, que des associations s'établiront un jour pour réclamer la liberté de gouvernement, comme il s'en est établi pour réclamer la liberté du commerce. »<sup>130</sup>

Les arguments développés dans cet article étaient tellement nouveaux et révolutionnaires qu'ils furent débattus le 10 octobre 1849 par la Société d'économie politique.

Charles Coquelin, s'il accepte l'idée que dans l'avenir des Compagnies pourraient s'établir en vue de garantir de la sécurité à des citoyens qui seraient leurs clients, observe néanmoins qu'il faudra toujours

---

<sup>130</sup> Ibid., p.267-268

une « autorité suprême », donc un Etat, pour appliquer les sanctions décidées par la justice.

Pour Coquelin « au-dessous de l'Etat la concurrence est possible et féconde, au-dessus de l'Etat, elle est impossible à appliquer et même à concevoir ».<sup>131</sup>

Frédéric Bastiat partage l'idée de Molinari que « l'Etat ne doit avoir d'autre fonction que la garantie de sécurité » mais, comme Coquelin, pense que la justice, n'allant pas sans la force, cette force ne peut être l'attribut que d'un pouvoir suprême.

Wolowski, quant à lui, juge que l'évolution des peuples comportera toujours « deux principes marchant parallèlement : le principe de la liberté de l'individu, et le principe de l'état social, qu'il ne faut pas méconnaître, et qui est doué de sa vie propre ».<sup>132</sup>

Mais la réaction la plus intéressante est celle de Charles Dunoyer. Selon lui, Molinari se laisse égarer « par des illusions de logique ». Dunoyer pense que la concurrence s'introduit dans le gouvernement mais par le jeu des institutions politiques, c'est-à-dire par les partis politiques qui entrent en concurrence au moment des élections pour offrir aux citoyens la meilleure politique de sécurité.

Un mois plus tard, le 15 novembre 1849, le *Journal des économistes*, rendant compte des *Soirées de la rue Saint-Lazare* dans un article non signé mais dû à la plume de Charles Coquelin, s'oppose lui aussi très fermement à l'idée de placer les gouvernements en situation de concurrence. Coquelin reproche à Molinari d'avoir repris dans son livre la thèse qu'il avait développée précédemment dans son article de février et « qui n'avait pas trouvé un seul écho » parmi les économistes :

« Pourquoi donc, encore une fois, demande-t-il, mettre sur le compte de l'économie politique une idée fort extraordinaire assurément et qu'elle n'a jamais admise ? »

D'avoir ainsi prêté à l'un des personnages des *Soirées*, celui de l'*économiste*, une opinion « excentrique » que nul économiste n'a jamais professé, constitue de la part de Molinari une infidélité :

« Par ce titre d'*économiste* qu'il donne à son troisième personnage, constate Coquelin, il le pose ouvertement comme un représentant de l'école économique. Dès lors il n'avait pas le droit de lui prêter des opinions ou des doctrines qui ne fussent avouées tout au moins par quelques-uns des maîtres de la science. Quand nous le voyons, au lieu de cela, émettre des opinions que lui seul adopte, des opinions que toute l'école économique repousse, ou

---

<sup>131</sup> Ibid., p.269

<sup>132</sup> Ibid., p 270

qu'elle repousserait sans aucun doute, s'ils lui étaient soumis, il nous est bien permis de crier à l'infidélité. »<sup>133</sup>

Bref, il n'est pas possible que l'Etat ne soit qu'une sorte de compagnie d'assurance, en concurrence avec beaucoup d'autres compagnies de même nature, auprès desquelles le citoyen irait chercher la meilleure garantie contre les troubles dont il serait menacé « exactement comme on fait garantir sa maison contre l'incendie ou son vaisseau contre un naufrage ». Une telle idée relève d'un « étrange écart » et d'une « logique qui s'égare » en tirant de fausse conséquences d'un principe – celui de la concurrence – mal posé.

Et Coquelin de conclure :

« Qu'on ne parle pas de concurrence par rapport aux fonctions de l'Etat. Ici, toutes les conditions de la concurrence font défaut, parce que les transactions ne sont pas libres. Les transactions ne sont pas libres, disons-nous, et elles ne peuvent pas l'être. L'Etat, vis-à-vis des particuliers, c'est le fort contre le faible, le fort armé contre le faible désarmé, sans qu'il existe aucun arbitre qui puisse rétablir entre eux l'équilibre. N'est-ce pas pour cela précisément que de tout temps l'Etat a abusé de sa force pour troubler cet ordre naturel des choses, ces lois éternelles de la justice qu'il aurait dû se borner à maintenir ? L'Etat force les particuliers à déposer leurs épées pour n'en appeler qu'à la justice ; mais il tient constamment la sienne hors du fourreau, et cette épée est lourde. Il le faut bien, d'ailleurs ; aussi n'est-ce pas cela que nous lui reprochons. Mais c'est se moquer de prétendre qu'on puisse invoquer les lois de la concurrence vis-à-vis de ce matador armé. Non, non ; il y a ici un monopole naturel ; monopole nécessaire parce qu'il est inévitable. Quant au remède contre les abus de ce monopole, il n'est pas dans une concurrence impossible, mais dans les garanties constitutionnelles et l'intervention régulière des citoyens dans les affaires publiques. »<sup>134</sup>

Quatorze ans plus tard, la question sera toujours chaude et toujours en débat.

En effet, Jules Dupuit, présentant dans le *Journal des économistes* le livre *Question d'économie politique et de droit public* dans lequel Molinari a repris son article sur la production de la sécurité, s'exclame qu'il s'agit là d'une proposition très hardie :

« Je crois, ajoute-t-il, qu'il est impossible de pousser plus loin la foi dans la doctrine de la liberté. »

---

<sup>133</sup> *Journal des économistes*, 15 novembre 1849, article de présentation des *Soirées de la rue Saint-Lazare*, p.364 à 372. Cet article, contrairement à l'habitude, ne porte pas de signature. Toutefois, dans la table des matières concernant cette livraison du 15 novembre 1849, il est mentionné, après l'annonce de cet article, et entre parenthèses : *compte rendu par M. Ch. C.* Ce sont bien là les initiales de Charles Coquelin. De surcroît il est assez facile d'identifier à la fois le style de Coquelin ainsi que la thèse qu'il avait défendue devant la Société d'économie politique, selon laquelle il ne saurait y avoir de concurrence entre gouvernements, contrairement à ce qu'affirme Molinari.

<sup>134</sup> *Journal des économistes*, 15 novembre 1849, p.371

Toutefois, Dupuit regrette de se séparer de Molinari sur ce point précis.

Selon lui, Molinari s'est laissé emporter par un excès de logique « qui, dans une bouche aussi autorisée, compromet un peu la science ».

Pour Dupuit, l'argumentation pèche par la base en ceci que Molinari considère que rien ne doit échapper à cette grande loi naturelle qui s'appelle la concurrence, de semblable façon que dans le monde physique rien n'échappe à cette grande loi naturelle qui a nom gravitation :

« Or, c'est là l'erreur, constate Dupuit. Il n'y a pas de société possible sans une certaine dose de communisme ; il y a des richesses qui doivent être personnellement appropriées, il y en a d'autres qui doivent rester communes, à cause de leur manière d'être ou de leur destination. Dans la plus petite commune, il y a les rues, les places, le marché, la mairie, l'école, le cimetière, l'église, qui sont d'un usage commun. Supposons que quelques incendies survenus dans ce village aient démontré l'utilité d'une pompe. Au nom de votre principe, direz-vous que chaque maison doit avoir sa pompe. Mais, s'il y a cent maisons, ce sera deux cent mille francs, tandis que si on achète une pompe en commun, ce ne sera que deux mille francs [...] Ce que je dis de la pompe on peut le dire de beaucoup d'autres choses : du garde champêtre et du gendarme, qui sont les agents producteurs de la sécurité. Le principe évoqué par M. de Molinari n'est donc pas juste, la concurrence n'est pas la loi de *toute* production, ce n'est que la loi du plus grand nombre. Les communistes veulent que l'exception soit la règle, M. de Molinari ne veut pas que la règle ait d'exceptions, erreur des deux côtés. »<sup>135</sup>

S'il faut créditer Molinari du mérite d'avoir perçu, dès 1849, l'importance de la sécurité dans les sociétés libres – sécurité des biens et des personnes évidemment – s'il faut lui reconnaître, de surcroît, la nouveauté de son approche de cette question capitale, nouveauté qui consiste à adopter le point de vue – et le parti – du *consommateur* de sécurité, ce qui oblige en conséquence le *producteur* à s'interroger sur le *coût* et la *qualité* du service rendu, il faut admettre, en revanche, que c'est bien Charles Dunoyer qui a eu sur cette vaste affaire la meilleure vision de l'avenir quand il a émis l'hypothèse qu'il y aurait bien concurrence dans un tel domaine mais qu'elle s'effectuerait entre partis politiques à l'intérieur d'un même système constitutionnel et non entre gouvernements.

Cela dit, l'article sur la *production de la sécurité*, de même que les *Soirées*, offrent un autre intérêt : celui de nous présenter dans toute sa vigueur et toute sa « hardiesse », selon le mot de Jules Dupuit, le Molinari révélateur d'idées originales, explorateur de libertés nouvelles, découvreur de terres inconnues, celui qui ne se laisse arrêter par aucun tabou et aucun

---

<sup>135</sup> *Journal des économistes*, janvier 1863, p.114 à 119

préjugé et n'hésite pas à s'aventurer aux confins des thèses les plus inattendues.

Et qui a l'art de soulever des débats qui durent longtemps.

Et qui a le mérite de forcer ses amis économistes « à creuser plus profondément la science ».

Démarche très significative d'une intelligence qui n'hésite pas à porter la torche des libertés et de la concurrence au cœur des domaines les plus régaliens ; intelligence qui ne refuse pas de se mettre en péril et prend le risque d'être incomprise, même de ses propres amis, pour cet excès d'audace ; intelligence, enfin, qui inaugure une méthode consistant à transporter dans la politique les concepts, catégories, raisonnements, bref, tous les instruments d'analyse réservés jusque là à l'étude des seules questions économiques.

Peut-être la conclusion revient-elle à Jules Dupuit qui appréciait Molinari sans être toujours en accord avec lui, comme on vient de le constater, et qui a affirmé :

« Pour bien voir une société, il faut être économiste. »



# 14

## Décès de Bastiat et de Coquelin

Si l'année 1849 constitue une date importante dans la vie de Gustave de Molinari, ce n'est pas uniquement en raison de la parution des *Soirées de la rue Saint-Lazare* : c'est aussi cette année-là qu'apparaît de manière publique le grand intérêt qu'il porte à la question de la paix.

En effet, les 22, 23 et 24 août 1849 il participe à Paris au Congrès des amis de la paix universelle.

Avec Charles Coquelin, il y représente officiellement la Société d'économie politique.

Il est vrai que le réseau Guillaumin est fortement impliqué dans ce Congrès : la préparation en a été confiée à Joseph Garnier qui assume la responsabilité de secrétaire provisoire jusqu'à l'ouverture. Y participent aussi Frédéric Bastiat, nouvellement élu Représentant du peuple, Charles Dunoyer, au titre de l'Institut et Michel Chevalier, professeur au Collège de France.

La délégation anglaise est emmenée par Richard Cobden.

Une cinquantaine d'Américains, pour la plupart des quakers, ont traversé l'Atlantique pour participer aux travaux.

Ce Congrès de Paris est resté dans les annales parce que, entre autres événements, il a été présidé par Victor Hugo, déjà au faîte de sa gloire littéraire. Il y a prononcé les discours d'ouverture et de clôture. Les débats ont été marqués, aussi, par les interventions de Richard Cobden et par celles de deux anciens esclaves des Etats-Unis « dont la parole bienveillante et facile, écrira Molinari, a donné un nouveau démenti aux détracteurs systématiques de la race noire. »

Car c'est Gustave de Molinari qui, un mois plus tard, dans le *Journal des économistes*, rend compte de ce Congrès dans un long article de vingt pages.<sup>136</sup>

Il rappelle d'abord que c'est en 1816 qu'avait été fondée à Londres la Société de la paix. Puis l'idée avait passé en Amérique pour être reprise par les quakers. Elle était revenue en Europe avec les Congrès de Londres en 1843 et de Bruxelles en 1848. Le Congrès de Paris en est le prolongement.

A chaque étape, il y a eu de nombreuses convergences entre économistes libéraux partisans du libre-échange – dont Richard Cobden est

---

<sup>136</sup> *Journal des économistes*, 15 septembre 1849, p.152 à 173.

la figure principale – et militants de la paix défenseurs de la fraternité entre les hommes – dont Victor Hugo, à Paris, est le symbole.

C'est ce qu'entend signifier Molinari dans la conclusion de son compte rendu quand il écrit :

«Nous ignorons si quelque résultat pratique pourra être obtenu par l'influence du Congrès ; mais n'est-ce pas déjà un grand et admirable résultat d'avoir réuni fraternellement des représentants éminents de la France, de l'Angleterre, des Etats-Unis, de la Hollande et de l'Allemagne, ces nations naguère ennemis ? N'est-ce pas un admirable résultat d'avoir fait applaudir l'idée de la paix, dans le principal foyer de l'esprit de la guerre ? Il s'agit certes bien moins d'établir des codes internationaux et de décréter des arbitrages, que de convertir l'opinion à l'idée de la paix. Lorsque l'opinion sera gagnée à la cause de la paix, nous défions bien les gouvernements de faire la guerre. Or, le Congrès de Paris a exercé sur l'opinion une influence noire, et par conséquent il a atteint le résultat le plus important et le plus *pratique* qu'il pût souhaiter d'atteindre. »<sup>137</sup>

L'année 1849 est donc une année charnière pour Molinari.

Il vient d'avoir trente ans. Depuis début 1847 il est devenu un collaborateur assidu du *Journal des économistes* où il donne des contributions de plus en plus nombreuses. Déjà, à travers elles et à travers ses différents ouvrages on peut résumer sa pensée économique et politique par quatre mots : propriété, liberté, sécurité, paix.

Les dix années qu'il vient de passer à Paris, riches, denses, fructueuses, lui ont permis de se faire connaître comme journaliste économique dans la capitale française et ont manifesté sa forte insertion dans le réseau Guillaumin.

Des articles, des livres, des amitiés : ainsi pourrait-on caractériser cette première période de son existence.

Mais les temps vont changer. Et d'autres mots vont surgir : épreuves, deuil, exil.

En effet, entre 1849 et 1852, il va perdre trois de ses meilleurs amis.

D'abord Alcide Fonteyraud, qui décède à vingt-sept ans, en 1849, d'un choléra mal combattu.

Ensuite Frédéric Bastiat, qui meurt à quarante-neuf ans, fin 1850, d'une maladie du larynx.

Enfin Charles Coquelin, emporté à cinquante ans, en 1852, par une brutale crise cardiaque.

Et la politique va venir ajouter son lot de difficultés.

---

<sup>137</sup> Soulignons que les actes du Congrès de Paris – compte rendu des séances, textes des principaux discours, résolutions adoptées, liste des participants – ont été publiés par Guillaumin sous le titre *Congrès des amis de la paix universelle réuni à Paris en 1849*, Paris, Guillaumin, 1850. Un volume de 76 pages, accessible par Internet sur le site Gallica.

Fin 1851, il décide de quitter Paris : le coup d'Etat du 2 décembre de Louis Napoléon Bonaparte, avec les arrestations et les proscriptions qui s'en suivent, annonce qu'un nouveau césarisme s'apprête à étendre son ombre sur la France.

Molinari regagne la Belgique, seule nation avec la Hollande et l'Angleterre qui a échappé à la tempête de 1848.

Il y vivra dix ans avant de revenir à Paris.

Comme en exil dans son propre pays.

Mais un pays qui, au moins, a su préserver sa liberté.

De toutes les disparitions qui ont frappé au fil des années les membres du réseau Guillaumin celle du jeune Fonteyraud, « cette vive et charmante intelligence, l'une des plus chères espérances de l'économie politique », aux dires de Molinari lui-même, fut la plus cruellement ressentie par tous.

Adolphe Blanqui, qui fut son professeur puis son ami, et qui assista à ses derniers instants, ne cache pas, en rédigeant sa nécrologie, qu'il écrit « les larmes aux yeux ». <sup>138</sup>

C'est que Fonteyraud n'était pas seulement le plus jeune, il était aussi l'un des plus talentueux, des plus prometteurs, des plus flamboyants.

Né à l'Île Maurice le 15 octobre 1822 d'un père français et d'une mère mauricienne, il avait appris l'anglais très jeune, était revenu en France avec son père pour y faire ses études, s'était découvert deux passions ardentes, la première pour la littérature romantique, la seconde pour l'économie politique, avait suivi, à l'Ecole supérieure de commerce, les cours d'Adolphe Blanqui et de Joseph Garnier, était enfin devenu dans le même établissement d'abord répétiteur puis professeur.

Son premier texte date de 1843 : c'est un article dans une revue mensuelle sur la *Collection des principaux économistes* de Guillaumin.

Trois ans plus tard, c'est à lui que l'éditeur confie, dans cette même collection, la présentation des œuvres complètes de Ricardo. Fonteyraud conserve, mais en la perfectionnant, la traduction de Constancio des *Principes de l'économie politique et de l'impôt* qu'il enrichit de notes abondantes. De plus, il traduit en français pour la première fois les écrits financiers de l'économiste anglais. Il fait précéder le tout d'une ample notice sur la vie et les travaux de Ricardo.

« Cette biographie, écrit Adolphe Blanqui, est un des écrits les plus remarquables qui aient honoré l'économie politique dans ces derniers temps, et elle suffirait à classer son auteur parmi les maîtres de la science. Les travaux et les idées de Ricardo y sont appréciés avec une verve de style et une fermeté de jugement bien rares dans un jeune homme. Nous ne craignons pas de dire que cette Notice est à la hauteur des chapitres

---

<sup>138</sup> *Journal des économistes*, septembre 1849, p.182

consacrés à Ricardo par Rossi dans son *Cours d'économie politique*. Fonteyraud est le seul critique qui ait fait comprendre Ricardo, en combattant ses théories ; Rossi en les adoptant. Les deux commentateurs, en se complétant l'un par l'autre, ont éclairé d'une vive lumière les travaux du grand économiste algébriste anglais, restés jusqu'ici presque inintelligibles, selon l'opinion de Sismondi lui-même, au plus grand nombre de ses adeptes, excepté en matière de finances. »<sup>139</sup>

En 1845, Fonteyraud, sur les conseils de Bastiat, se rend en Angleterre et passe plusieurs semaines avec les ligueurs dont il suit les meetings pour l'abolition des lois céréales.

Cela vaut à Bastiat une lettre de remerciement de Richard Cobden :

« Laissez-moi vous remercier, écrit Cobden, pour nous avoir adressé M. Fonteyraud, qui a excité notre admiration, non seulement pour ses talents supérieurs, mais par la chaleur de son zèle pour la cause du *free trade*. J'ai rarement vu un jeune homme de son âge posséder de si grandes connaissances et un jugement si mûr touchant les hommes et les choses. S'il sait se préserver des tentations que rencontrent à Paris les jeunes hommes qui suivent la carrière littéraire, il a tout ce qu'il faut pour se rendre très utile à la cause de l'humanité ». <sup>140</sup>

- « Vous voilà jugé et consacré, lance Bastiat à Fonteyraud. Vous êtes voué à la cause de l'humanité. Apprendre et répandre, telle doit être votre devise, telle est votre destinée ! »

De son séjour en Angleterre, Fonteyraud rapportera une très vivante histoire de la Ligue.

Evoquant la mémoire de leur jeune ami, les qualificatifs qui reviennent le plus souvent sous la plume des Garnier, Blanqui, Molinari dressent de lui un portrait flatteur : assiduité à l'étude, douceur de caractère, régularité de conduite, ardeur d'initiative, netteté des réactions, mais aussi vivacité de l'imagination, hardiesse d'expression, style chaud.

Veut-on un exemple de ce « style chaud » ?

Voici :

Il s'agit des premières lignes d'un article paru dans le *Journal des économistes* d'août 1848 sous le titre *La vérité sur l'économie politique*, dans lequel Fonteyraud traite avec verve et ironie de l'attitude des socialistes pendant et après la Révolution de février :

« Il y a quelques jours encore le Socialisme, drapé fièrement dans sa robe aux mille couleurs, trônait, avec l'orgueilleuse naïveté des parvenus, au sommet de la République. Le flot soulevé de la Révolution l'avait porté à ces hauteurs inespérées, et lui avait donné à repétrir, sur le plan de ses séduisants prospectus et de ses idées vaporeuses, la société tout entière, confuse et

<sup>139</sup> Ibid., p.183

<sup>140</sup> Notice sur Alcide Fonteyraud, par Joseph Garnier, en introduction à *Mélanges d'économie politique de Fonteyraud*, Paris, 1853, Guillaumin, page VI

bouillonnante comme une masse en fusion. Il s'agissait pour lui de raffermir ce grand corps qui vacillait entre la tombe à peine fermée de la monarchie et le berceau de la République, d'essayer l'effet des formules réparatrices dont il possède un si riche assortiment, d'opérer, à la grande confusion de ses adversaires, une de ces résurrections qui révèlent les hommes de génie, porteurs de la vérité. »<sup>141</sup>

Molinari, qui appréciait fort les idées de Fonteyraud, était plus réticent devant ce style de feu, très marqué par l'école romantique. Rendant compte d'un texte de son ami intitulé *Principes d'économie politique* il écrivait :

« M. Fonteyraud a su résumer d'une manière claire et succincte l'ensemble des grandes vérités de la science, et il a su donner à ce résumé tout l'attrait qui s'attache à des vérités bien dites. On ne peut reprocher à la manière de M. Fonteyraud que l'exagération d'une qualité précieuse : son style pèche parfois par l'excès du brillant et du pittoresque, par l'exubérance de l'image ; mais on se corrige aisément de l'exagération d'une qualité, tandis qu'on ne remplace point des qualités absentes. Mieux vaut l'excès que la stérilité. »<sup>142</sup>

Un an et quelques mois après la disparition de Fonteyraud, c'est la mort de Frédéric Bastiat qui plonge dans la tristesse le réseau Guillaumin.

Bien que Bastiat ait été de dix-huit ans plus âgé que Gustave de Molinari, il y avait une grande proximité entre les deux hommes, tous deux apôtres de la liberté, tous deux fervents libre-échangistes, tous deux en alerte permanente contre les empiètements de l'Etat dans la sphère de l'individu, tous deux attentifs à la question sociale, tous deux ardents militants de la paix.

Signe qui ne trompe pas : c'est Molinari qui rédige dans le *Journal des économistes* la nécrologie de son ami.<sup>143</sup>

Après avoir rappelé les étapes principales de la vie de Bastiat, après avoir souligné que ce dernier avait su garder « cette bonhomie narquoise et ce goût du terroir gaulois dont la saveur semblait perdue depuis Rabelais et La Fontaine », il évoque les écrits vifs, pleins de verve et efficaces de son ami contre les protectionnistes, contre les socialistes, contre Proudhon.

Surtout, il rappelle les actions, partout en France, de *l'Association pour la liberté des échanges* :

« Cette Ligue, souligne-t-il, qui s'était constituée pour procurer aux masses le bienfait de la vie à bon marché, tout en fondant la paix du monde

<sup>141</sup> Ibid., p.111

<sup>142</sup> Ibid., p.XV

<sup>143</sup> *Journal des économistes*, année 1851, p.180. Signalons que cette importante nécrologie sert d'introduction au premier volume de la nouvelle édition (en sept volumes) des *Oeuvres complètes* de Frédéric Bastiat dirigée par Jacques de Guenin et publiée par l'Institut Charles Coquelin. Voir le site de cet Institut : [www.freewebs.com/institutcharlescoquelin/](http://www.freewebs.com/institutcharlescoquelin/)

sur la base inébranlable de la solidarité des intérêts internationaux, cette Ligue de la liberté contre la restriction, de la justice contre la force, excita un véritable enthousiasme [...] Ce vieil esprit de liberté, qui avait produit les grandes réformes de 89, mais dont les excès de la Terreur et les réactions qui s'en étaient suivies avaient plus tard amoindri et mutilé l'œuvre, cet esprit renaissait jeune, vif, ardent. »

Si Molinari ne cache pas quelques divergences avec Bastiat – notamment sur l'analyse des écrits de Malthus et Ricardo – il lui reconnaît ce que nul autre n'a possédé à un tel degré, à savoir rendre la science économique accessible et attachante :

« Avant lui, explique-t-il, l'économie politique avait possédé sans doute des intelligences de premier ordre ; elle avait eu ses esprits créateurs, les Quesnay, les Turgot, les Smith, les Malthus, les Ricardo, les J.B. Say ; elle avait eu aussi ses vulgarisateurs savants et habiles, les Dupont de Nemours, les Baudouin, les Morellet, les Droz, les Rossi ; mais il lui avait manqué un de ces rares esprits, qui savent donner un tour attrayant et original aux vérités scientifiques ; il lui avait manqué un artiste. »

C'est là, pour Molinari, l'un des grands apports de Bastiat :

« Il sut revêtir les démonstrations économiques d'une étoffe à la fois solide et légère, durable et brillante. Il eut l'art de les rendre agréables, tandis que les maîtres n'avaient su que les rendre utiles. Aussi est-il incontestablement l'homme qui a le plus contribué à propager, à vulgariser l'économie politique ; disons mieux, il a concouru efficacement à la relever du discrédit où elle était tombée [...] Il ne se contenta pas de détruire l'erreur, il sut faire aimer la vérité ! »

En perdant successivement Fonteyraud et Bastiat, l'école libérale perdait aussi deux écrivains de race, deux talents qui avaient su traiter de questions austères dans un style imagé, souple et plaisant.

Et en perdant Charles Coquelin, elle perdait encore un excellent écrivain, plus classique que les deux précédents, mais doublé d'un remarquable orateur.

C'est quelques mois après s'être réinstallé en Belgique que Molinari avait appris avec stupeur le décès de cet autre ami très proche dont il devait, là encore, rédiger lui-même la nécrologie pour le *Journal des économistes*.<sup>144</sup>

Né à Dunkerque où résidait sa famille, lycéen à Douai, étudiant en droit à Paris, Coquelin s'était d'abord destiné à une carrière d'avocat. Mais, comme le souligne Molinari, «il avait le goût des idées bien plus que le goût des affaires » et il abandonna vite cette première orientation. Après un court

<sup>144</sup> Gustave de Molinari, *Notice biographique sur Charles Coquelin, Journal des économistes*, septembre octobre 1852, p.137. Signalons que cette notice a été reprise dans la deuxième édition du livre de Charles Coquelin *Le Crédit et les banques*, Paris, 1859, Guillaumin p. V à XII, édition annotée par Courcelle Seneuil.

passage dans l'industrie linière, il décida de se consacrer en totalité à l'économie politique et devint un rédacteur très apprécié de la *Revue des Deux Mondes* puis du *Journal des économistes*.

« Coquelin, souligne Molinari, avait des défauts et des qualités qui devaient lui rendre antipathique l'exercice de la profession d'avocat, surtout en province. Ses défauts consistaient dans l'absence de toute préoccupation relative à ses intérêts personnels et dans une fâcheuse imprévoyance de l'avenir ; ses qualités étaient une probité ombrageuse et un sentiment inné du droit que le moindre sophisme exaspérait. Il aurait passé sa vie à refuser des dossiers. Ajoutons encore qu'il avait le goût des idées bien plus que le goût des affaires. On ne s'étonnera donc pas s'il abandonna une existence assurée dans sa ville natale, pour aller tenter à Paris les hasards d'une carrière scientifique et littéraire. »

Doué d'une voix forte, d'une élocution facile et entraînante, d'une prodigieuse mémoire Charles Coquelin fut le grand orateur de la salle Montesquieu où *l'Association pour la liberté des échanges* tenait ses meetings. Au fil des ans il était devenu le spécialiste de la liberté des banques, ainsi que du crédit et des crises commerciales, avant de prendre la direction du *Dictionnaire de l'économie politique* où il donna de nombreux articles :

« Il savait Racine et Molière à peu près par cœur, rappelle Molinari, comme il connaissait d'une manière approfondie Adam Smith, J.B. Say et Ricardo. Sa mémoire était une bibliothèque où les poètes et les orateurs avaient leur place à côté des économistes, et où il trouvait, avec de nombreux et solides matériaux pour ses travaux scientifiques, des modèles dont l'influence s'aperçoit dans l'élégante et facile correction de sa diction et de son style. »

Si Alcide Fonteyraud et Frédéric Bastiat incarnaient dans l'école libérale de l'époque la verve et l'esprit s'exprimant de préférence dans des textes nerveux et courts, Charles Coquelin – de même d'ailleurs que Molinari et Garnier – représentaient plutôt la puissance se manifestant dans des œuvres denses, longues et solidement charpentées.

On observe là, jusqu'au sein même de cette discipline sévère qu'est l'économie politique, la présence, en matière de style, des deux grandes familles françaises : celle de Voltaire, ironique, légère, virevoltante, prompte à saisir le ridicule de l'adversaire pour s'en faire une arme (c'est tout l'art des *Sophismes* de Bastiat) et celle de Diderot, philosophique, encyclopédique et plus austère.

D'un côté, l'infanterie en mouvement des voltigeurs, de l'autre, l'appui feu de l'artillerie lourde.

S'il y a unité de pensée sur les thèmes fondamentaux de l'économie politique libérale, il y a grande variété de style pour exprimer cette pensée.

Les économistes de l'époque tenaient à honneur d'être, aussi, des écrivains.

**Deuxième partie**

**LE COBDEN DE LA BELGIQUE**



# 15

## Retour en Belgique

Quand il arrive à Bruxelles, à la fin de 1851, Gustave de Molinari ne tombe pas en terre inconnue : il retrouve dans la capitale belge certains membres de sa famille et plusieurs amis.

Et d'abord son frère Eugène, avocat de profession, intéressé lui aussi par l'économie politique – il sera le réalisateur d'un *Annuaire financier de la Belgique* – et par les questions de société : il publiera un ouvrage intitulé *L'Education des pensionnats*.

Surtout, il retrouve le grand libéral Charles de Brouckère, devenu en 1848 bourgmestre – c'est-à-dire maire – de Bruxelles.

Dès janvier 1852, Charles de Brouckère ouvre spécialement pour Molinari un cours libre d'économie politique au Musée royal de l'industrie belge.

Molinari sera aussi professeur d'économie à l'Institut supérieur de commerce d'Anvers.

Soulignons tout de suite ce fait capital : les années belges de Gustave de Molinari seront d'abord des années d'enseignement – les seules d'ailleurs dans toute son existence – donc une période de méditation et d'approfondissement doctrinal.

Molinari attachait beaucoup d'importance à l'enseignement en général, indispensable selon lui pour former des hommes libres et responsables, surtout au moment de l'explosion de la révolution industrielle, et à celui de l'économie politique en particulier. A ce propos il écrivait :

« Il y a des époques où certaines questions surgissent, pour ainsi dire, des entrailles mêmes de la société et s'imposent irrésistiblement aux hommes. Telles ont été les questions économiques depuis l'avènement de la grande industrie. Ces questions sont devenues, par la force même des choses, la grande préoccupation des masses, dont l'existence a été si profondément modifiée par l'introduction des véhicules perfectionnés de la production. La science n'était-elle pas tenue de répondre à cette préoccupation si naturelle et si légitime des masses ? N'était-ce pas aux économistes qu'appartenait la mission de porter la lumière dans le champ nouveau de la production, champ immense et fécond, mais rempli de précipices inconnus ? Eût-il mieux valu laisser ce soin aux utopistes ? [...] Que l'enseignement de l'économie politique soit actuellement plus nécessaire qu'à aucune époque antérieure de l'histoire ; que cet enseignement ait déjà porté de bons fruits, tant par les progrès qu'il a fait réaliser que par les fautes qu'il a fait éviter ; qu'il soit destiné à en porter de meilleurs encore lorsqu'il sera devenu usuel parmi les

masses, voilà, en résumé, ce que l'on peut affirmer hardiment. Bien convaincus des vérités que nous venons d'énoncer, pénétrés de l'importance de la mission qu'ils avaient à remplir dans la nouvelle évolution de la société, les économistes se sont principalement appliqués, depuis un demi-siècle, à vulgariser les principes de leur science. »<sup>145</sup>

Vulgariser les principes de la science économique, voilà ce que Molinari va s'attacher à faire dans le double enseignement qui lui est confié, l'un plus théorique, à Bruxelles, l'autre plus pratique, à Anvers.

Cette expérience servira de substrat à plusieurs de ses principaux livres, entre autres ses *Questions d'économie politique et de droit public* et son *Cours d'économie politique*.

Deux ouvrages qui exercent une profonde influence sur Yves Guyot, qui écrira, à propos du *Cours* :

« C'est un des ouvrages qui, avec ceux de J.B. Say, d'Adam Smith et de Bastiat, m'ont initié à la science économique. J'y ajoute les *Questions d'économie politique et de droit public*. »<sup>146</sup>

Toutefois, Molinari n'a pas un tempérament à se laisser enfermer dans une seule activité, fût-elle l'une des plus nobles. D'autant qu'en arrivant à Bruxelles une bonne nouvelle l'attend. C'est lui qui raconte :

« Lorsque je retournai en Belgique après le coup d'Etat, je fus agréablement surpris d'y trouver un groupe de libre-échangistes militants, qui m'encouragèrent à continuer la propagande que la Révolution avait interrompue en France. »<sup>147</sup>

Aussitôt dit, aussitôt fait : Molinari va dupliquer en Belgique ce qui s'est fait en France. En d'autres termes, il va devenir son propre Guillaumin.

D'abord, il lance son journal à lui qui s'appellera *L'Economiste belge*.  
Ensuite, il fonde une société belge d'économie politique.

Enfin, cette société donne naissance à *l'Association belge pour la liberté des échanges*.

Il sera efficacement aidé, dans ces diverses activités, par « un rare et excellent esprit », Charles Lehardy de Beaulieu, professeur d'économie politique à Mons.

« Comme en France, continue Molinari, nous eûmes à lutter à la fois contre les protectionnistes et les socialistes qui s'accordaient pour nous accuser d'être vendus aux Anglais. A Gand, par exemple, foyer de l'industrie cotonnière et citadelle du protectionnisme, les ouvriers, excités par nos adversaires, envahissaient la salle et culbutaient le bureau, au cri de :

---

<sup>145</sup> *Journal des économistes*, 15 décembre 1853, p.423

<sup>146</sup> Yves Guyot, *M.G. de Molinari, Journal des économistes*, février 1912, p.180

<sup>147</sup> Compte rendu de la réunion du 5 novembre 1897 de la Société d'économie politique, dans le *Journal des économistes* de novembre 1897, p.251

à l'eau, les Anglais ! Heureusement, c'était en plein hiver, la rivière était gelée. »<sup>148</sup>

C'est la ville manufacturière de Verviers, proche de Liège, qui va servir de point d'appui à l'action de Molinari et lui fournir son plus grand contingent de militants.

D'avoir quitté la France ne l'empêche pas de garder d'éroites relations avec ceux de ses amis économistes qui sont restés à Paris.

Pour dire le vrai, seul Courcelle-Seneuil a fait, comme lui, le choix de l'exil volontaire : il s'est expatrié au Chili où, pendant sept ans, il sera professeur à l'Ecole de droit de Santiago.

De même, Molinari garde le contact avec le *Journal des économistes* dans lequel il va continuer de publier des articles.

Ainsi est-ce lui, comme nous l'avons dit, qui rédige de Bruxelles la nécrologie de Coquelin qui paraît en 1852.

Ainsi est-ce lui également qui écrit en 1853 un long article sur la parution définitive du *Dictionnaire de l'économie politique*.

Gustave de Molinari restera pendant quinze ans à Bruxelles – de fin 1851 à 1867 – c'est-à-dire de trente-deux à quarante-sept ans. Années qui ne seront pas perdues puisque son extraordinaire vitalité, servie par ses relations belges, lui permettra de mener de front de multiples occupations dont les deux principales seront l'enseignement et le journalisme.

Ainsi échappera-t-il à la phase la plus répressive de l'Empire autoritaire de Napoléon III.

Cette phase répressive qui suit le coup d'Etat aura d'ailleurs des conséquences sur la Belgique puisque Bruxelles sera ville d'accueil des proscrits du Second Empire et encourra de ce fait colères et menaces d'annexion de la part de Napoléon III :

« De même qu'en 1815, écrit Henri Pirenne, la Restauration avait fait de la Belgique le refuge des bonapartistes français, de même le pays avait vu affluer, après les journées de juin 1848, quantité de socialistes et de révolutionnaires, qu'avaient bientôt suivis les libéraux, les parlementaires, les orléanistes et les républicains bannis après le 2 décembre ou volontairement exilés en haine du despotisme. Ouvriers inconnus, orateurs, penseurs ou écrivains y avaient cherché un asile qui leur permit de vivre en attendant la revanche. »<sup>149</sup>

Faut-il rappeler que deux célèbres personnalités françaises, Victor Hugo et Proudhon, devaient s'installer à Bruxelles, où ils avaient été précédés par Karl Marx, expulsé de France par Guizot et par le vieux Metternich, fondateur de la Sainte-Alliance des rois, chassé d'Autriche par la révolution de 1848 dans son pays ?

---

<sup>148</sup> Ibid., p.252

<sup>149</sup> Henri Pirenne, *Histoire de Belgique*, tome VII, de la Révolution de 1830 à la guerre de 1914, Bruxelles, 1948, Maurice Lamertin, p.153.

Faut-il rappeler, surtout, que c'est de Bruxelles qu'en août 1852 Victor Hugo lance son formidable brûlot *Napoléon le Petit*, prélude aux *Châtiments* ?

Les colères de l'Empereur sont d'autant plus menaçantes que la Belgique est dirigée par un gouvernement libéral qui se montre accueillant aux bannis, proscrits et exilés et que la ville de Bruxelles est administrée par le libéral Charles de Brouckère qui use de son influence et de sa renommée pour faciliter l'installation et l'insertion dans sa ville des réfugiés français, comme il l'a fait pour Molinari et comme il le fera pour Victor Hugo et bien d'autres.<sup>150</sup>

« Pour moi, avait déclaré Charles de Brouckère un an après le 2 décembre, le droit d'asile est sacré : c'est un droit que nos pères ont toujours respecté, qui est écrit dans les vieilles chartes de Brabant. »<sup>151</sup>

Ce n'est qu'après la signature, en 1860, du Traité de commerce entre la France et l'Angleterre, à l'instant où le Second Empire pose la première pierre de sa phase libérale en se réconciliant avec l'économie du libre-échange sous la forte influence de Michel Chevalier, proche de Napoléon III, que Gustave de Molinari jugera que les conditions de son retour à Paris peuvent être envisagées. Toutefois, il attendra quand même la consolidation de cette phase libérale et ne reviendra à Paris qu'en 1867<sup>152</sup>

En attendant, il va faire la difficile mais exaltante expérience de créer un journal, d'en être le patron, de le faire vivre et d'y écrire.

Ce qui sera, pour lui, une autre façon – plus populaire – d'enseigner.

Au demeurant, il y a peu d'exemples, dans toute l'histoire de l'économie libérale, d'un personnage ayant mené de pair, et pendant d'aussi nombreuses années, deux activités aussi exigeantes que l'enseignement et le journalisme. L'emploi du temps doit être réglé au millimètre car dans l'un comme dans l'autre domaine la grande contrainte tient au fait qu'il faut être exact à tous les rendez-vous, d'un côté avec les étudiants – aussi bien ceux de Bruxelles que ceux d'Anvers – de l'autre avec les lecteurs, à qui il faut livrer un journal de qualité au jour fixé et à l'heure dite.

Discipline de fer quand on y songe que celle que va s'imposer Molinari pendant son séjour à Bruxelles.

<sup>150</sup> Sur la situation des Français en Belgique après le coup d'Etat voir : *Les proscrits français en Belgique ou la Belgique contemporaine vue à travers l'exil*, par Amédée Saint-Ferréol, ancien représentant, Paris, 1875, Librairie universelle, p.187. Voir aussi *Les tables de proscription de Louis Bonaparte et de ses complices*, par Pascal Duprat, ancien représentant du peuple, Liège, Chez Redouté, 1852, deux volumes

<sup>151</sup> Théodore Juste, *Charles de Brouckère, 1796-1860*, collection *Les fondateurs de la monarchie belge*, Bruxelles, 1867, C.Muquardt, p.87.

<sup>152</sup> Sur les relations entre les économistes libéraux et Napoléon III, voir Lucette Le Van-Lemesle, *Le Juste ou le Riche*, op.cit., en particulier le chapitre IV : *Le ralliement à la politique économique de l'Empire*, p.127 à 155.

Certes, cette double activité présente certains avantages : l'actualité quotidienne peut nourrir la réflexion de l'enseignant. C'est une fontaine qui ne cesse jamais de couler, qui renouvelle ses eaux en permanence, qui peut donc irriguer avec bonheur les leçons du maître. N'empêche que l'on peut aussi se noyer et se perdre dans une actualité trop pressante et trop prenante.

Bref, puiser dans l'actualité pour fabriquer son journal mais sans se laisser submerger par elle dans ses cours d'économie : voilà la perspective qui s'ouvre devant Molinari à l'instant où il prend ses marques à Bruxelles.

Nouvel exemple de son extraordinaire fécondité et nouveau pari sur sa grande maîtrise de toutes les activités intellectuelles.



# 16

## Tout Molinari en un seul éditorial

Le 5 janvier 1855 paraît le premier numéro de *L'Economiste belge*.

Il porte en sous-titre *Journal des réformes économiques et administratives*. Plus tard, ce sous-titre sera modifié pour devenir *Organe des intérêts de l'industrie et du commerce*.

L'adresse de la rédaction est fixée au 79 de la rue aux Laines à Bruxelles.

En revanche, deux adresses différentes sont mentionnées pour les annonces et les abonnements.

Précision importante : à Paris, on pourra s'abonner chez Guillaumin, 14, rue de Richelieu. Réciproquement, *L'Economiste belge*, dans ses annonces, fera de la publicité pour le *Journal des économistes*, signalant qu'on peut se le procurer à Bruxelles chez Aug. Decq. Preuve supplémentaire qu'en quittant la France Gustave de Molinari a conservé d'étroits contacts avec ses amis libéraux parisiens.

*L'Economiste belge* paraîtra tous les 15 jours en simple ou double feuille, c'est-à-dire sur 4 ou 8 pages selon l'actualité.

La première ligne du premier éditorial de ce premier numéro résume à elle seule tout Molinari.

Qu'on en juge :

« Les gouvernements ont eu, de tous temps, deux tendances mauvaises, la première c'est d'empêtrer sur la liberté des citoyens, la seconde, c'est de faire payer trop cher leurs services. »

Selon lui, la racine de ces deux tendances mauvaises réside dans la nature humaine :

« L'homme est ainsi fait, explique-t-il, que la peine lui répugne et qu'il est possédé d'un insatiable désir de jouissances. Si humble ou si élevée que soit sa fonction dans la société, il s'efforce donc d'en tirer le plus gros profit possible en se donnant le moins de peine. Or, les gouvernements, il ne faut pas l'oublier, sont composés d'hommes, et le pouvoir dont ces hommes sont investis n'a pas la vertu de changer leur nature. Les mêmes appétits et les mêmes passions qui existent chez le commun des mortels, se retrouvent chez eux. Aussi bien que nous autres gouvernés, ils détestent la peine et ils aiment le profit. En conséquence, dès l'origine des gouvernements, on voit les détenteurs du pouvoir rechercher assidûment les procédés les plus propres à faciliter leur besogne et à la rendre lucrative. Ces procédés,

l'expérience ne tarde pas à les leur révéler. Elle leur apprend que les hommes sont d'autant plus faciles à gouverner et à pressurer qu'ils sont moins libres, et le despotisme leur apparaît tout d'abord comme la forme de gouvernement la plus commode et la plus avantageuse [...] Le gouvernement ne sera plus alors qu'une sinécure, et ce sera, en même temps, une grasse sinécure, car la vie et la propriété des gouvernés se trouveront à la merci des gouvernants, qui pourront en disposer selon leur bon plaisir. »

La tendance des gouvernements à étendre en permanence leurs attributions au détriment de la liberté et de la bourse des individus trouve donc sa source, selon Molinari, dans la nature même de l'homme et constitue ainsi l'une des grandes lois naturelles de la société politique. Loi que Frédéric Bastiat, quelques années plus tôt, avait lui aussi identifiée et résumée dans une phrase célèbre : « L'Etat, c'est la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde. »<sup>153</sup>

Mais voici qu'une autre tendance, qui possède elle aussi la force d'une loi naturelle, va s'opposer à la première : celle des individus qui, à la lumière de l'expérience et de l'éducation – ces deux grandes institutrices des gouvernés –, vont apprendre combien ils ont perdu en perdant leur liberté :

« Aussitôt, poursuit Molinari, que les peuples eurent appris à leurs dépens ce que valait la liberté, ils s'appliquèrent à la reconquérir, et partout où ils réussirent dans leurs tentatives, ils établirent des institutions représentatives, tant pour sauvegarder la portion de liberté qu'ils avaient reconquise, que pour étendre et augmenter leurs acquisitions à mesure qu'ils en éprouvaient le besoin. Dans les pays où existent des institutions représentatives, les attributions du gouvernement sont limitées et ses dépenses contrôlées. Le gouvernement ne peut restreindre la liberté des citoyens, ni les taxer, qu'autant que cela leur paraît juste et nécessaire. Les institutions représentatives ne sont, en résumé, autre chose qu'un instrument dont les peuples se servent pour défendre leur liberté et leur bourse, contre les tendances naturelles des gouvernements à empiéter sur l'une et à puiser dans l'autre. »

Toutefois, les institutions représentatives ont leurs limites et peuvent être gangrenées par la corruption, et cela « dans les pays où les populations manquent d'énergie, de moralité et de lumières ».

Dans ce cas, de telles institutions deviennent impuissantes à sauvegarder les libertés publiques et le corps électoral se met à exploiter le régime à son profit exclusif. Ce n'est plus l'utilité générale qui prévaut mais les intérêts particuliers. « Le régime représentatif n'est plus qu'un mode d'exploitation de la nation tout entière au profit du corps électoral. »

Rappelons qu'à l'époque où Molinari écrit ces lignes les institutions représentatives, là où elles existent – c'est le cas de la Belgique – sont

---

<sup>153</sup> *Journal des débats* du 25 septembre 1848.

souvent issues du système électoral censitaire. A l'intérieur de telles nations, il y a en quelque sorte deux pays : le pays légal, composé de ceux qui peuvent payer le cens et qui possèdent le droit de voter, et le pays réel qui est exclu d'un tel droit.<sup>154</sup>

La tentation est donc forte, pour le corps électoral, d'exploiter la nation tout entière.

Première conclusion de Molinari : « Le régime représentatif n'est plus qu'un mode d'exploitation de la nation tout entière au profit du corps électoral. Mais qu'arrive-t-il alors ? C'est que la nation se dégoûte de ce régime, et qu'on le voit tomber en poussière au moindre choc ; c'est que la corruption du régime représentatif amène la révolution, et, avec elle, le suffrage universel et la république. Or, le suffrage universel et la république n'engendrant et ne pouvant engendrer que le chaos, la nation épuisée par l'anarchie, finit par accepter ou subir le despotisme comme une nécessité suprême. »

Remarquons ici que cette séquence historique que vient de décrire Molinari est très exactement celle qu'il vient de vivre en France : corruption et discrédit de la monarchie constitutionnelle de Louis-Philippe et du ministère Guizot, Révolution de 1848, suffrage universel, république, chaos, anarchie et, pour finir, despotisme de Napoléon III.

Soulignons de surcroît que le Molinari de trente-six ans qui écrit ces lignes ne semble plus tout à fait le même que le Molinari de vingt-sept ans qui, à l'époque du *Courrier français*, se prononçait en faveur du suffrage universel et proportionnel : l'expérience de la Révolution de 1848 et de ses suites est passée par là...

Si, pour Molinari, la situation de la Belgique n'a rien de comparable avec celle de la France, il juge néanmoins que son petit pays est sur la mauvaise pente :

« Le régime représentatif, constate-t-il, n'a pas suffi en Belgique pour neutraliser la tendance naturelle du gouvernement à augmenter ses attributions et ses revenus, aux dépens des libertés et de la fortune des citoyens. Le gouvernement belge est essentiellement *interventionniste*, il s'occupe volontiers de toutes choses, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des travaux publics, de l'enseignement, du culte, de la

---

<sup>154</sup> Sous la Monarchie de Juillet, à la veille de la Révolution de 1848, la France comptait 36 millions d'habitants et seuls 250 000 avaient le droit de voter en raison du niveau élevé du cens électoral, d'où la phrase fameuse de Guizot : « Enrichissez-vous... (Sous-entendu pour accéder au droit de vote). Avec l'instauration du suffrage universel en 1848 et la suppression du cens électoral le nombre des personnes en droit de voter fut porté à 9 400 000.

En Belgique, après la Révolution de 1830, catholiques et libéraux avaient, eux aussi, institué un cens électoral et à partir de 1839 le pays légal comptait environ 50 000 personnes en droit de voter sur une population de presque 5 000 000 d'habitants. Henri Pirenne estime que dans la France de Louis-Philippe il y avait un électeur pour 160 habitants alors qu'en Belgique on comptait un électeur pour 95 habitants (Henri Pirenne, op.cit., Tome 7, p.98)

bienfaisance, etc., etc. Et chose triste à dire, à chaque fois qu'il cède ainsi au penchant inné qui pousse tous les gouvernements à se mêler de ce qui ne les regarde point, loin de trouver dans le corps électoral et dans les Chambres une résistance sérieuse et résolue, il y trouve, au contraire, des encouragements et des appuis. Trop souvent même, c'est le corps électoral, ce sont les Chambres qui le poussent à augmenter ses attributions aux dépens des libertés et des revenus des citoyens. D'où cela vient-il ? Cela vient simplement de ce que les notions économiques les plus élémentaires sont généralement ignorées. Cela vient de ce que, ni les électeurs ni les représentants ne paraissent pénétrés de cette vérité pourtant bien simple, que les gouvernements ne possèdent rien en propre ; que toutes leurs ressources leur viennent de la nation même, et qu'ils ne peuvent, en conséquence, faire des largesses aux uns qu'aux dépens des autres. »

Et pour mieux se faire comprendre Molinari, en bon journaliste, va inventer et employer une expression qui aura un bel avenir jusqu'à aujourd'hui, et une profonde réalité : celle de *gouvernement-Providence*.

« Vouloir à la fois, proclame-t-il, un gouvernement-Providence et un gouvernement bon marché, c'est une contradiction puérile [...] S'il est une vérité bien évidente, c'est que le gouvernement ne peut faire *gratis* son métier de Providence ; c'est qu'il ne peut construire des routes, des canaux, des chemins de fer, subventionner l'enseignement, l'industrie, les beaux-arts, le culte, la bienfaisance sans y mettre de l'argent. Or, cet argent, il n'a que deux moyens de se le procurer : c'est de le demander à l'impôt ou à l'emprunt. »

Si c'est l'impôt, la charge en retombe immédiatement sur tout le monde, soit par la voie de l'impôt direct, soit par celle de l'impôt indirect : « Nul n'est sauf ! »

Si c'est l'emprunt, c'est sur l'avenir que le fardeau retombe :

« Nos dépenses depuis quinze ans, estime Molinari, vingt millions en sus de notre revenu annuel, en laissant aux générations futures le soin d'acquitter cette lettre de change que nous tirons sur elles. »

Une lettre de change tirées sur les générations futures : voilà une expression elle aussi prémonitoire puisqu'elle est aujourd'hui encore d'une dramatique actualité.

Deuxième conclusion de Molinari : ou il faut accepter le gouvernement-Providence mais dans ce cas « il faut renoncer à bercer les populations de l'illusion décevante d'une diminution de leurs charges », ou il faut se contenter de demander au gouvernement le minimum.

Et Molinari réaffirme, comme il l'a fait dans ses précédents articles et dans ses *Soirées de la rue Saint-Lazare*, son attachement à un gouvernement bon marché :

« Il faut se borner à demander au gouvernement le strict nécessaire ; il faut exiger de lui simplement qu'il protège la vie et la propriété des citoyens,

au dedans et au dehors ; qu'il procure à tous les membres de la société une égale sécurité, une égale justice et se confier pour le reste à l'activité privée. A cette condition, mais à cette condition seulement, on peut arriver à réduire sensiblement les charges publiques et à constituer un gouvernement à bon marché. »

Le journal qu'il lance en ce mois de janvier 1855 aura donc comme ambition principale, comme mission spéciale, de populariser en Belgique les principes du gouvernement à bon marché. Et cela en annonçant un programme en deux volets :

- Poursuivre toutes les réformes économiques et administratives nécessaires « pour enlever au gouvernement les nombreuses attributions qu'il a successivement usurpées sur l'activité privée, comme aussi pour améliorer les services qui sont naturellement de son ressort. »

- Ne pas se borner à réclamer la simplification économique de l'Etat central mais demander encore celle « des petits gouvernements de la commune et de la province, lesquels, suivant le mauvais exemple qui leur vient d'en haut, travaillent incessamment à augmenter leurs attributions aux dépens de la liberté et des revenus des citoyens ».

« Voilà le programme de *L'Economiste belge*, termine Molinari. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'en mettant cette tribune au service de la cause des réformes économiques et administratives, nous ne sommes point mû par une pensée hostile au pouvoir. Il ne nous sera pas difficile de démontrer que le gouvernement le plus simple et le moins coûteux ne peut manquer d'être le plus durable, comme aussi, à la longue, le plus populaire. »

Cet éditorial contient donc dans ses premières lignes toute la philosophie politique de Gustave de Molinari, et dans ses dernières lignes tout son programme.

Sa philosophie politique : tout gouvernement, institution essentiellement humaine, est naturellement porté par des tendances mauvaises, à savoir grandir démesurément et coûter trop cher.

Son programme : promouvoir le gouvernement à bon marché, celui qui se limitera strictement à n'être qu'un producteur de sécurité et rien d'autre.

Mais cet éditorial est également important en ceci qu'il permet de faire le point sur les idées de Gustave de Molinari à un moment de sa vie où il se lance dans une initiative journalistique capitale. Il vient de mettre à l'eau un navire dont il sera le seul maître à bord. En effet, *L'Economiste belge* sera son journal : il en sera le propriétaire, le gérant, le rédacteur en chef et, souvent, l'un des principaux pourvoyeurs de copie. De surcroît, cette publication s'inscrira dans la durée puisqu'elle vivra treize ans, de 1855 à

1868. Elle s'inscrira aussi dans un pays qui, contrairement à la France, a su promouvoir et protéger la liberté de sa presse.<sup>155</sup>

Enfin, et ce n'est pas son moindre intérêt, elle sera une fenêtre sur la vie politique et économique parisienne, Molinari gardant l'œil ouvert sur les principaux événements de la grande nation voisine. Régulièrement, les numéros de *L'Economiste belge* contiendront une rubrique intitulée : *Correspondance de Paris*.

Pour toutes ces raisons, la collection complète de *L'Economiste belge* doit être considérée comme une œuvre majeure de Gustave de Molinari, au même titre que ses principaux livres, et avec cette caractéristique supplémentaire d'être encore, malgré les ans, toute frémissante d'une actualité qui fut riche et foisonnante et d'une plume qui pouvait s'exprimer sans contrainte dans un pays de grande liberté.<sup>156</sup>

---

<sup>155</sup> Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, plusieurs décrets, dont l'un du 17 février 1852, avaient rétabli en France l'autorisation préalable pour les journaux et enfermé la presse dans des contraintes politiques et financières étouffantes. Ce régime durera huit ans, jusqu'en 1860, début de la phase de libéralisation du Second Empire.

<sup>156</sup> Molinari lui-même considérera la collection complète de son journal comme faisant partie de ses œuvres. Ainsi, dans les premières pages de son livre *Les clubs rouges pendant le siège de Paris*, publié en 1874, se trouve un placard publicitaire qui énumère les « ouvrages du même auteur » où figure *L'Economiste belge*, dont la collection complète est vendue 100 francs, alors que les autres livres principaux sont affichés de 3 à 12 francs (3 francs pour les *Soirées* et 12 francs pour les deux volumes de son *Cours d'économie politique*).

# 17

## Molinari et la liberté de la presse

Quelle est la situation politique, économique, sociale, culturelle de la Belgique au moment où Molinari lance son journal ?

C'est lui-même qui répond à cette question.

En effet, en juin et août 1856 il publie dans *Le Journal des économistes* deux longs articles dont le premier porte comme titre *La situation économique de la Belgique* et le second *L'agitation pour les réformes économiques en Belgique*.

Signe caractéristique, son premier article commence par un vibrant éloge des deux grandes libertés que la France vient de perdre après le coup d'Etat du 2 décembre 1851 mais que la fière Belgique a su préserver comme son bien le plus précieux et continue de défendre : la liberté de la presse et la liberté de la tribune.

Insistons encore une fois sur cet aspect contrasté des deux pays : en ces années-là, la Belgique est l'exact contrepoint, le contre-exemple positif de la France. Alors que la vieille et grande nation d'à côté s'enfonce dans le césarisme, la jeune et petite Belgique se veut havre de liberté et pays d'accueil, donnant à toute l'Europe un exemple de sagesse en même temps que de fermeté et d'indépendance.

Pour Molinari, la Belgique est donc exemplaire d'abord et avant tout dans le domaine des libertés :

« La Belgique, écrit-il, est justement renommée pour le libéralisme de ses institutions politiques et pour la sagesse avec laquelle elle en use. Elle jouit, aussi complètement que possible, de la liberté de la presse et de la tribune. Chacun peut, en Belgique, fonder un journal, politique ou non, sans être assujetti au double fardeau du timbre et du cautionnement, sans être obligé même d'en faire la déclaration préalable. La législation de la presse est purement répressive ; le législateur s'est gardé d'opposer aucune entrave à la multiplication des organes de la pensée publique, les considérant à bon droit comme des instruments nécessaires à la fois pour éclairer l'opinion et pour empêcher le gouvernement de s'écartier de la voie que lui trace cette souveraine des pays libres ».

Cet éloge de la Belgique ne doit pas surprendre. Ce n'est, de la part de Molinari, ni chauvinisme ni même nationalisme : il vient tout simplement de décrire, en quelques phrases, l'état d'un pays – l'un des rares à l'époque – qui a su mettre en application ce que l'on pourrait appeler *le grand code libéral de la presse*.

Les premières lignes de ce code avaient été écrites par les philosophes du siècle des Lumières.

Puis les révolutionnaires français de 1789 – Mirabeau, Sieyès, Condorcet, Daunou, Lanjuinais, entre autres – l'avaient enrichi.

Enfin, ce code avait été complété et défendu, au début du XIX<sup>e</sup> siècle par la grande lignée des combattants de la liberté de la presse, au premier rang desquels Benjamin Constant, Germaine de Staël, Chateaubriand et, plus près de Molinari, les deux inséparables Charles : Comte et Dunoyer.

Le cœur philosophique de ce code libéral de la presse avait été exprimé par Sieyès à la tribune de l'Assemblée constituante le 20 janvier 1790 :

« Le public s'exprime mal, avait constaté Sieyès, lorsqu'il demande une loi pour accorder ou autoriser la liberté de la presse. Ce n'est pas en vertu d'une loi que les citoyens pensent, parlent, écrivent et publient leurs pensées : c'est en vertu de leurs droits naturels, droits que les hommes ont apporté dans l'association, et pour le maintien desquels ils ont établi la loi elle-même et tous les moyens publics qui la servent [...] »

« La loi n'est pas un maître qui accorderait gratuitement ses bienfaits ; d'elle-même, la liberté embrasse tout ce qui n'est pas à autrui ; la loi n'est là que pour l'empêcher de s'égarer : elle est seulement une institution protectrice, formée par cette même liberté antérieure à tout, et pour laquelle tout existe dans l'ordre social.

« Mais en même temps, si l'on veut que la loi protège en effet la liberté du citoyen, il faut qu'elle sache réprimer les atteintes qui peuvent lui être portées. Elle doit donc marquer dans les actions naturellement libres de chaque individu le point au-delà duquel elles deviendraient nuisibles aux droits d'autrui ; là, elle doit placer des signaux, poser des bornes, défendre de les passer, et punir le téméraire qui oserait désobéir. Telles sont les fonctions propres et tutélaires de la loi. »<sup>157</sup>

Pour les libéraux, la liberté d'exprimer des opinions est donc conçue comme un droit naturel que les hommes amènent avec eux dans l'association et que le contrat social a pour fonction de garantir. Notons l'analogie avec le droit de propriété, lui aussi droit naturel inhérent à la personne humaine et antérieur à toute société.

Le premier texte constitutionnel français – la Constitution du 3 septembre 1791 – devenu depuis référence, modèle et bible des libéraux en

<sup>157</sup> *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, sous la direction de Mavidal, Laurent et Clavel, Paris, 1875, tome XI, p.259. Le 20 janvier 1790, Sieyès avait présenté à la tribune de la Constituante un vaste projet libéral de législation sur la presse, le premier du genre. Comme tout ce que faisait Sieyès, ce projet était grandiose, métaphysique et d'une précision d'horlogerie. Mais ce projet était trop vaste et venait trop tôt : il fut balayé par la tempête révolutionnaire. Il faudra attendre presque un siècle pour voir surgir et s'enraciner en France la grande loi de 1881 sur la presse qui règle encore aujourd'hui l'essentiel de la vie des médias.

matière de liberté, va donc constituer la pierre angulaire du libéralisme politique en proclamant que la Constitution garantit comme droits naturels et civils, donc inaliénables, imprescriptibles et sacrés :

« - La liberté à tout homme d'aller, de rester, de partir, sans pouvoir être arrêté, ni détenu, que selon les formes déterminées par la Constitution ;

« - La liberté à tout homme de parler, d'écrire, d'imprimer et de publier ses pensées, sans que les écrits puissent être soumis à aucune censure ni inspection avant leur publication, et d'exercer le culte religieux auquel il est attaché ;

« - La liberté aux citoyens de s'assembler paisiblement et sans armes, en satisfaisant aux lois de police ;

« - La liberté d'adresser aux autorités constituées des pétitions signées individuellement. »<sup>158</sup>

Ce texte est capital sur plusieurs points.

D'abord, il établit un lien entre certaines facultés humaines, considérées comme des droits naturels, et les libertés qui en découlent :

L'homme ayant la faculté de se mouvoir, il doit disposer de la liberté d'aller et venir ;

L'homme ayant la faculté de penser, il doit disposer de la liberté de manifester ses opinions ;

L'homme ayant la faculté de croire, il doit disposer de la liberté de son culte ;

L'homme, animal social et civique, comme aurait dit Aristote, ayant la faculté de s'intéresser à ses semblables ainsi qu'à la vie de la Cité, doit disposer des libertés de s'assembler et de pétitionner.

Le deuxième aspect de ce texte est qu'il sort de la notion étroite de « presse » pour étendre la liberté à tous les supports de la pensée – la parole, l'écrit – et à ses modes de diffusion : l'impression et la publication. La liberté de la presse devient ainsi la partie d'un tout. Elle n'est que la composante d'une liberté plus large qui est celle d'opinion.

Enfin le dernier aspect – le plus important – est que ce texte exclut catégoriquement les deux mesures assassines d'une presse libre : la censure et l'autorisation préalable (inspection des écrits avant leur publication).

En conséquence, la loi qui devra organiser la liberté de la presse ne pourra être que répressive (répression des abus commis par voie de presse) et jamais préventive, car le préventif signifierait le recours à la censure et à l'autorisation préalable.

Les Constituants de 1791 n'ignoraient donc pas la responsabilité pénale de la presse mais ils avaient formellement exclu que l'on appliquât à cette liberté des dispositions préventives, donc restrictives, pour n'accepter

---

<sup>158</sup> *Les Constitutions de la France depuis 1789*, présentation par Jacques Godechot, Paris, 1970, Garnier-Flammarion, p.36

que des sanctions répressives après constatation des abus, lesquels, d'ailleurs, étaient précisément énumérés dans le texte même de la Loi suprême.

C'est Mirabeau qui avait le mieux résumé d'une phrase lapidaire cet aspect des choses quand il avait déclaré : « C'est à tort que tous les projets portent le mot *restreindre* : le mot propre est *réprimer*. La liberté de la presse ne doit pas être *restreinte* ; les délits commis par la voie de la presse doivent être *réprimés*. »

Pour les Constituants de 1791 le *préventif* en matière de presse – c'est-à-dire l'autorisation préalable et la censure – ouvrait la porte à tous les arbitraires, c'est pourquoi ils l'avaient interdit.

Dans un langage imagé, on pourrait écrire, pour mieux faire comprendre l'importance de cette question, que l'autorisation préalable permet au gouvernement d'enterrer la liberté de la presse avant même sa naissance, dès lors qu'il faut une autorisation pour créer un journal, et que la censure autorise son assassinat dans son berceau aussitôt sa naissance, dès lors qu'il faut se soumettre à la censure pour pouvoir diffuser un journal.

Liberté totale de la presse, mais répression par la loi des abus qu'elle est susceptible de commettre, car en cas d'abus elle porte gravement atteinte aux droits et aux libertés d'autrui : voilà l'essentiel de la charte libérale en matière de presse. Avec cette précision supplémentaire que, pour les libéraux, les infractions à la législation sur la presse doivent être jugées par un jury populaire et non par des magistrats professionnels toujours soupçonnés d'être trop proches du pouvoir.

C'est précisément cela que Molinari salue quand il souligne qu'en Belgique « la législation de la presse est purement *répressive* » et que le législateur s'est gardé d'opposer aucune entrave à la multiplication des journaux, donc aucune mesure *préventive*.

De surcroît, en qualifiant l'opinion publique de « souveraine des pays libres » et en lui attribuant comme fonction d'empêcher le gouvernement de s'égarer hors des voies constitutionnelles, Molinari, là encore, se place en héritier de la plus stricte orthodoxie libérale. En effet, tous ses prédécesseurs libéraux ont souligné le rôle capital de l'opinion pour promouvoir et défendre des institutions libres, d'où l'importance qu'ils attachaient à l'instruction publique pour former et éclairer cette opinion.

Mais les gouvernements tyranniques, qui ne sont jamais en manque d'imagination, avaient aussi mis au point deux autres moyens – de mort lente cette fois – pour faire rendre gorge à une presse libre : le timbre et le cautionnement, deux dispositifs largement utilisés par Napoléon III après son coup d'Etat.

En effet, le montant du timbre en France avait été fixé à 6 centimes par feuille d'impression de 72 centimètres carrés et au-dessous dans les départements de Seine et Seine-et-Oise et à 3 centimes dans les autres

départements, et cela pour les journaux et publications « traitant de matière politique et d'économie sociale ».<sup>159</sup>

Molinari, s'appuyant sur les calculs d'un grand patron de presse de l'époque, Emile de Girardin, donne une idée du fardeau financier qui pèse sur le compte d'exploitation de la presse à travers les chiffres suivants :

- Un journal de Paris qui tire à 10 000 exemplaires paye chaque année au titre du timbre 216 000 francs ;

- A 15 000 exemplaires, 324 000 fr.

- A 20 000 exemplaires, 432 000 fr.

- A 40 000 exemplaires, 824 000 fr.

« Bref, constate Molinari, le timbre absorbe en moyenne 33% du produit brut des entreprises [...] Ce n'est pas autre chose qu'un *impôt somptuaire* établi sur la lecture publique. On a voulu évidemment décourager cette espèce de lecture, considérée comme pernicieuse, et c'est pourquoi on l'a renchérit au moyen d'un impôt spécial. »<sup>160</sup>

Tout cela permet à Molinari de souligner qu'en Belgique « la presse s'est merveilleusement développée depuis l'époque assez récente (1848) où elle a été exonérée des entraves fiscales qui arrêtaient son essor ».

Et de constater :

« La Belgique possède aujourd'hui 205 journaux, dont quelques uns se tirent à douze ou quinze mille exemplaires, et elle est arrivée en matière de presse à la limite extrême du bon marché [...] L'absence de toute entrave politique ou fiscale a donc admirablement servi le développement de la presse belge. »<sup>161</sup>

Toutefois, pour qu'un pays soit véritablement libre, il importe que la liberté de sa presse s'accompagne de deux autres libertés qui sont comme ses sœurs : le liberté de la tribune et la liberté d'association.

Là encore, c'est le cas de la Belgique :

« La liberté de la parole, souligne Molinari, n'a pas été moins féconde que la liberté de la presse. Son premier fruit a été la constitution d'une série d'associations libérales, destinées à mettre un frein aux empiétements du clergé. »

De plus, la liberté de la parole a permis à la Belgique de devenir le lieu de grands congrès internationaux consacrés aussi bien à l'économie qu'à la paix, à l'hygiène, à la statistique, aux réformes douanières, à la médecine, à l'homéopathie...

« C'est une véritable spécialité que la Belgique a acquise, se réjouit Molinari, et dont elle est redoublement autant à la liberté de la parole, qui existe pleinement chez elle, qu'à sa situation topographique. »

<sup>159</sup> Décret du 17 février 1852 sur le régime de la presse

<sup>160</sup> Gustave de Molinari, *La liberté de la presse*, *Journal des économistes*, mars 1868, p.399.

<sup>161</sup> *Journal des économistes*, juin 1856, p.331

Dernier apport de la liberté de la parole : la création, en Belgique, de nombreux cercles ou sociétés libres où se tiennent des conférences ou des cours sur tous les sujets, institutions que Molinari qualifie de « nouveaux théâtres de la science et de la littérature ».<sup>162</sup>

Dans l'important domaine de la liberté de la presse, Molinari fait donc siens tous les grands principes du libéralisme : liberté d'exprimer ses opinions conçue comme un droit naturel, pas de mesures préventives mais simplement répression des abus, rôle de l'opinion comme gardienne des institutions libres, enfin, jugement des infractions par le jury populaire.

Cela dit, il apportera quelques années plus tard une contribution supplémentaire à l'analyse de cette liberté dans un long article intitulé précisément *La liberté de la presse*, publié par *Le journal des économistes* en mars 1868 et repris dans *L'économiste belge* les 18 avril et 2 et 16 mai de la même année.

Soulignons cette date : 1868, c'est l'année où Napoléon III accentue la libéralisation du Second Empire et fait voter le 11 mai une loi qui, entre autres dispositions, supprime l'autorisation préalable et allège le poids financier du timbre.

Moment tout à fait opportun pour diffuser une étude approfondie sur la presse dès lors que Napoléon III lui-même, sous la pression de l'opinion, doit desserrer le carcan dans lequel il l'avait emprisonnée pendant seize ans.

C'est ce que fait Molinari, en soulignant d'entrée la puissance de l'opinion publique :

« Si l'opinion publique, écrit-il, n'est pas tout à fait la reine du monde, comme ses flatteurs le lui assurent, si sa voix est encore et trop souvent couverte par celle du canon, s'il n'est pas impossible de la comprimer, si l'on parvient même quelquefois à l'étouffer, cependant elle est investie d'une puissance considérable et qui va grandissant tous les jours. »<sup>163</sup>

Une fois encore il met en œuvre dans cet article la méthode qui lui est propre et qui consiste à étudier les éléments constitutifs de la liberté de la presse sous le grand angle de l'économie :

Ainsi entend-il « analyser cet espèce de produit intellectuel et moral qu'on appelle l'opinion », puis examiner de quelles « matières premières » ce produit se compose et quels agents mettent ses matériaux en œuvre, enfin quelles circonstances agissent « sur la production de l'opinion ».

Selon lui les matériaux qui composent l'opinion s'appellent l'intelligence, les sentiments et les passions d'un peuple. Si l'espèce humaine est une, il existe une grande diversité d'humains à l'intérieur de cette unité. Ainsi, une éducation à peu près identique et une même langue

<sup>162</sup> Ibid., p.333

<sup>163</sup> *Journal des économistes*, mars 1868, p.389

appliquées d'un côté aux Irlandais, de l'autre aux Ecossais, donnent des résultats différents même si les uns et les autres vivent sous le même gouvernement. Pour Molinari, l'opinion dépend d'abord de la nature des esprits au sein desquels elle grandit et ensuite de la culture que ces esprits reçoivent. Une culture dont la qualité varie selon le perfectionnement des méthodes et des instruments qu'on emploie pour la développer.

Le jeu de tous ces paramètres amène la constitution d'une sorte de pyramide intellectuelle dont la base est constituée de ceux qui savent simplement lire, écrire et compter, et la pointe de ceux qui forment la classe dirigeante au sens large, celle « dont l'opinion compte, en science, en religion, en littérature, aussi bien qu'en politique, et dont les gouvernements sont en conséquence intéressés, par-dessus tout, à connaître l'état intellectuel et moral, les aspirations et les tendances ».

Mais les gouvernements peuvent-ils vraiment connaître cette « opinion » par nature mobile et changeante ? Oui, répond Molinari, et cela par le moyen des journaux :

« Si l'on ne peut pas dire que la presse produit l'opinion à elle seule, du moins elle influe dans une mesure plus ou moins forte, et qui varie suivant les peuples et suivant les époques, sur la formation de l'opinion. Les gouvernements le savent bien, nous dirons même qu'ils le savent trop, et c'est pourquoi ils ont dès l'origine essayé de s'emparer de cet agent productif de l'opinion, de l'employer à leur profit ou tout au moins d'empêcher que l'influence qu'il est dans sa nature d'exercer, ne soit tournée contre eux. »<sup>164</sup>

D'où, à travers les siècles, la gamme des moyens préventifs et répressifs érigée par les pouvoirs despotiques pour interdire ou étouffer la presse, autrement dit pour se protéger :

« Mais, constate Molinari, la protection n'est guère plus efficace dans les choses de la politique que dans celles de l'industrie ; nous nous apercevons que toutes les précautions, si habilement combinées qu'elles paraissent, que les gouvernements ont prises pour se protéger contre la presse, leur ont nui au lieu de les servir [...] La protection dont ils couvraient leur politique a contribué, pour une bonne part, à rendre leur chute inévitable. C'est le propre de toute protection de procurer une sécurité apparente dont l'illusion finit toujours par être funeste. »<sup>165</sup>

L'Ancien Régime, le Premier Empire, la Restauration l'ont éprouvé à leurs dépens.

Bref, le protectionnisme politique n'offre que l'illusion d'une protection et endort les gouvernements dans une sécurité trompeuse « d'où la révolution se chargerai de les tirer ».

---

<sup>164</sup> Ibid., p.393

<sup>165</sup> Ibid., p.395

En ralentissant la formation et la diffusion de l'opinion publique « un gouvernement se prive d'une indication et d'un contrôle dont il finit tôt ou tard – trop tard souvent – par regretter l'absence ».

Quels sont les conditions du progrès en matière de presse ? Pourquoi la presse française se trouve-t-elle à ce point en état d'infériorité par rapport à sa voisine anglaise ? Là encore c'est par des considérations purement économiques que Molinari répond :

Selon lui, cet état d'infériorité « tient uniquement à l'insuffisance des conditions nécessaires à toute industrie pour se développer et se perfectionner, au manque de liberté et de sécurité ».

Et d'expliquer :

« Si la presse française avait possédé depuis un demi-siècle la même liberté et la même sécurité dont jouissait la presse anglaise, on peut affirmer que nous aurions à Paris des journaux aussi complets et aussi bien informés que le *Times*, comme nous avons à Mulhouse des manufactures aussi vastes et aussi bien outillées que celles de Manchester. Mais, - et nous appelons sur ce point l'attention particulière des ennemis de la presse politique – quel a été le premier effet des gênes, des entraves, des restrictions et des charges exceptionnelles dont ils se sont plu à l'accabler ? Ça a été d'en faire, sous le rapport financier, une mauvaise industrie, et par conséquent d'en écarter les *capitaux industriels*, c'est-à-dire les capitaux qui se portent dans une entreprise quelconque en vue des bénéfices qu'ils peuvent y réaliser. Comment, en effet, ces capitaux, en quête d'un placement profitable, se porteraient-ils dans des entreprises qui, naguère encore, étaient exposées chaque jour à la confiscation sans indemnité ? Comment seraient-ils attirés par une industrie grecée et entravée de telle sorte que les bénéfices y sont l'exception et les pertes la règle ? Ils s'en écartent donc, et à défaut des capitaux industriels auxquels elle ne peut offrir l'appât qui leur convient, la presse en est réduite à recourir, pour s'alimenter, aux *capitaux politiques*, c'est-à-dire à une espèce de capitaux qui ne demandent point aux affaires de presse des bénéfices, mais des services. »<sup>166</sup>

Commentant dans le même numéro du *Journal des économistes* « l'argumentation vigoureuse » de Molinari sur la situation de la presse, Joseph Garnier aura le mot de la fin en affirmant :

« Dans cette branche d'activité comme dans toutes les autres, la liberté conduit au maximum des avantages et au minimum des inconvénients. »

---

<sup>166</sup> Ibid., p.403

# 18

## Sous le signe de Cobden et de Bastiat

Exemplaire dans le domaine des libertés politiques et de la presse, la Belgique est loin de l'être dans celui de l'activité économique. Dans ce secteur, elle a gardé intacts « les vieux préjugés politiques et économiques », au premier rang desquels l'interventionnisme gouvernemental. Ici, Molinari se montre d'une extrême sévérité avec son pays, dénonçant de véritables « saturnales interventionnistes » qui ont donné naissance à une bureaucratie « pullulante et paperassière ». <sup>167</sup>

Circonstance aggravante : la Belgique possède trois niveaux d'administration : l'Etat, la province, la commune, que Molinari qualifie de « triple enceinte réglementaire et fiscale » que le gouvernementalisme a érigé autour des libertés et des affaires des citoyens.

Le premier domaine où se manifeste l'interventionnisme gouvernemental de façon extrêmement dommageable pour le pays est celui des dépenses militaires. Au lieu de les réduire au minimum après que les grandes puissances eurent proclamé la neutralité de la Belgique, le gouvernement les a maintenues « sur un pied formidable ». Conséquence : le tiers du revenu public a été absorbé par l'entretien de l'armée. Surtout, le gouvernement, sous la pression du « génie militaire » et au nom de l'indépendance nationale, a décidé de renforcer et d'augmenter les fortifications d'Anvers pour en faire le « Sébastopol de la Belgique ».

Molinari dénonce l'inutilité de cette dépense.

De plus, il souligne que les fortifications d'Anvers « font obstacle au développement de cette grande cité, car une forteresse attire la foudre, et le commerce se soucie naturellement assez peu de servir d'holocauste à l'indépendance nationale, en allant se placer sous le paratonnerre. »<sup>168</sup>

Second domaine où sévit l'intervention abusive du gouvernement, celui de l'enseignement. La Constitution belge de 1831 avait proclamé la liberté de l'enseignement mais l'esprit interventionniste a organisé un enseignement de l'Etat à tous les degrés :

« La Belgique, déplore Molinari, est aujourd'hui couverte d'ateliers nationaux d'instruction publique, travaillant à perte et empêchant, par là même, l'enseignement libre de se développer et de se perfectionner. Le parti libéral, qui a provoqué cette « organisation du travail de l'enseignement » pour faire concurrence aux établissements d'éducation du clergé, s'est

---

<sup>167</sup> *Journal des économistes*, juin 1856, p.334 et 340

<sup>168</sup> Ibid., p.335

d'abord fort applaudi de son œuvre. Mais voici que le parti catholique revient aux affaires et qu'il s'empresse naturellement de mettre l'enseignement de l'Etat en harmonie avec ses doctrines. Une convention, dite *Convention d'Anvers*, est négociée avec le clergé, pour obtenir son concours dans les établissements d'instruction moyenne, et cette convention accorde au clergé un droit d'examen et de contrôle qui exclut de l'enseignement moyen toute doctrine hostile à la sienne [...] Voilà ce que l'esprit interventionniste a fait de l'enseignement. »<sup>169</sup>

Enfin, dernier secteur qui subit « l'influence délétère de l'esprit interventionniste et réglementaire », celui de l'activité privée. Voies de communication, institutions de crédit, industrie, commerce, professions libérales, beaux-arts : tout a été envahi par le régime ultra-interventionniste et protectionniste, que ce régime vienne de l'Etat, des provinces ou des communes.

Cet interventionnisme gouvernemental à tous les niveaux a produit une conséquence catastrophique : la hausse continue des tarifs de douane depuis 1830, au nom de la protection et de la prohibition. Si bien que le tarif belge est devenu un « véritable monstre ». De surcroît, il joue à contre-sens dans la mesure où il frappe lourdement les matières premières mais ne soumet les produits finis qu'à des droits relativement modérés :

« Comme si l'on avait voulu protéger l'industrie étrangère contre l'industrie nationale ! » s'indigne Molinari.

Et d'ajouter :

« Les maîtres de forges et les propriétaires de houillères se sont fait la part du lion dans le festin de la production, tandis que les constructeurs de machines, les fabricants de quincaillerie, etc. n'étaient que faiblement protégés. »

Le tarif des douanes, auquel il faut ajouter le système des octrois, constituent donc de très fortes entraves dressées devant la liberté du commerce, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. Ce sont ces obstacles qu'il faut faire sauter.

Ce sera l'objectif central de *L'économiste belge* qui va s'associer à toutes les initiatives allant dans la même direction et qui deviendra ainsi le porte-voix de la lutte pour la réforme douanière, contre les octrois, contre les interventions, prohibitions, réglementations qui étouffent l'économie.

Dans ces circonstances, rien d'étonnant si l'on trouve Gustave de Molinari au premier rang des fondateurs, le 23 septembre 1855, de la Société belge d'économie politique. Il fait partie de la Commission provisoire chargée d'établir les statuts de cette Société. C'est lui qui propose à l'Assemblée générale constitutive la liste des personnalités qui vont

---

<sup>169</sup> Ibid., p.336

composer le bureau, au premier rang desquelles le comte Jean Arrivabene comme président.<sup>170</sup>

Toutes ses propositions sont acceptées à l'unanimité.

Lui-même s'étant exclu du bureau, l'Assemblée le presse d'en faire partie mais il décline l'invitation :

« M. de Molinari refuse l'honneur que la Société veut bien lui accorder, d'abord parce qu'il craint que son nom n'éloigne de la Société les personnes qui se plaignent du radicalisme de *L'économiste belge* en matière d'intervention gouvernementale ; ensuite parce qu'il désire que le journal et l'association demeurent complètement indépendants l'un de l'autre, tout en se prêtant un appui mutuel. »<sup>171</sup>

C'est là un trait permanent de la personnalité de Molinari. Il tient - et tiendra toujours - à garder une indépendance complète, y compris vis-à-vis de ses propres amis. Précisons que son frère Eugène, avocat, sera l'un des secrétaires de cette Société et que son père Philippe, médecin homéopathe, en fera partie. C'est dire que la Société belge d'économie politique sera aussi une entreprise *Molinari and Co.*

Aussitôt lancée, cette Société institue en son sein un comité spécialement chargé de la réforme douanière. Ce comité ne va pas tarder à se transformer, pour plus d'efficacité en une *Association belge pour la réforme douanière* qui tient sa première séance à Bruxelles le 20 janvier 1856.

La décision la plus importante consiste en la création de sous-comités dans les provinces, entre autres à Verviers « où un noyau de libre-échangistes convaincus et dévoués existait depuis longtemps », à Mons, Liège, Charleroi.

L'Association décide aussi de tenir des meetings dans les principaux centres industriels et commerciaux.

En accord avec le comité central de Bruxelles il est aussi décidé d'inscrire à l'ordre du jour de ces meetings la dénonciation des tarifs des houilles et des fers « considérés à bon droit comme les pierres angulaires de l'édifice de la protection. »

Molinari, grand admirateur de Richard Cobden, est très certainement l'inspirateur de cette décision de tenir de vastes meetings pour attaquer en

---

<sup>170</sup> Issu d'une grande famille italienne, né en 1787 à Mantoue, le comte Jean Arrivabene s'était illustré par sa lutte pour l'indépendance de l'Italie. Carbonaro, emprisonné pour menée libérale par l'Autriche, il s'exila en Angleterre puis s'installa en Belgique. Naturalisé Belge, ami de Molinari, il fit partie de tous les combats pour le libre-échange. Ami de Cavour, il regagna l'Italie après l'indépendance, siégea au Sénat et mourut à l'âge de 93 ans. Il a collaboré au *Journal des économistes*, à *L'économiste belge* et a publié plusieurs ouvrages, entre autres une traduction en français de l'économie politique de Sénior. Voir sa nécrologie dans le *Journal des économistes* d'août 1881, p.240

<sup>171</sup> *L'économiste belge* du 5 octobre 1855 (N°19 de la première année) a publié un supplément de 4 pages contenant le compte rendu complet de l'Assemblée constitutive de la Société belge d'économie politique.

priorité les tarifs des houilles et des fers, clef de voûte du système protectionniste belge, comme Cobden et ses amis de la Ligue en Angleterre avaient attaqué en priorité les lois céréales.

Et de même que l'avait fait Cobden en Angleterre, Molinari et ses amis de l'Association sauront utiliser tous les moyens de la propagande – par exemple la presse populaire – pour combattre le protectionnisme :

« La plupart des journaux du pays, insiste Molinari, sont sympathiques à la cause de la réforme du tarif. Grâce à l'absence de l'impôt du timbre, il existe en Belgique une presse à très bon marché qui recrute sa clientèle dans tous les rangs de la société ».

Molinari rappellera que les comptes rendus détaillés de chaque meeting furent fournis, tout composés, à cette presse à bon marché, « et les discours prononcés devant quelques centaines d'auditeurs furent ainsi répandus à 40 ou 50 000 exemplaires, ce qui suppose au moins 2 ou 300 000 lecteurs, dans un pays qui ne compte que 4 à 5 millions d'habitants et 80 000 électeurs. Grâce à cette active et habile propagande, la question de la réforme douanière fit plus de progrès en six mois qu'elle n'en avait fait auparavant en dix années. »<sup>172</sup>

De même, Molinari et ses amis, lors de ces meetings sauront frapper les esprits par des gestes spectaculaires.

Ainsi, lors de la première réunion publique de l'Association, M. Cor Vandermaeren, son président, exhibera-t-il deux ouvrages, l'un énorme de 418 pages, l'autre minuscule de 61 pages. Le premier, c'était celui du tarif belge, le second celui du tarif anglais.

Rien de tel pour faire saisir au public présent dans la salle le « poids » de la réglementation dans la Belgique protectionniste par rapport à l'Angleterre libre-échangiste.

Cette technique consistant à frapper les esprits par une sorte de scénographie des idées était là encore directement inspirée de Cobden qui, en Angleterre, lors d'un meeting, avait présenté au public trois miches de pain en provenance de trois pays – la Russie, la France, l'Angleterre – mais coûtant le même prix. La miche la plus petite était celle de l'Angleterre. Façon, pour lui, de dénoncer les lois sur les céréales qui maintenaient un haut prix du blé donc du pain au profit des propriétaires fonciers mais au détriment de l'alimentation de base du peuple.

Rien de surprenant, non plus, si l'on retrouve le même Molinari à l'origine de la création de *l'Association belge pour la liberté des échanges* qui tient sa première réunion le 17 février 1856.

---

<sup>172</sup> *Journal des économistes*, 15 août 1856, *L'agitation pour les réformes douanières en Belgique*, p. 200

A chaque fois, Molinari s'inspire de ce qu'il a vécu en France avant 1848 à l'initiative de Guillaumin et de Bastiat et transporte en Belgique son expérience parisienne.

Les liens étroits qui seront tissés entre les deux sociétés d'économie politique – celle de Paris et celle de Bruxelles – en feront des sociétés sœurs. Ces liens apparaissent dès les premiers pas de la société belge qui se donne comme membres correspondants : Charles Dunoyer, Horace Say, Michel Chevalier et Joseph Garnier, autrement dit le gratin de l'école économique libérale française de l'époque.

Ainsi, dès les premiers mois de 1856, les libre-échangistes belges possèdent-ils tous les instruments nécessaires à une propagande active : une société de pensée, deux associations, un journal, un programme de meetings dans des villes ciblées, sans oublier un panel d'orateurs où Molinari figure au premier rang.

Ils caressent aussi une autre ambition : à partir de Bruxelles et de Paris, et en s'appuyant sur l'exemple anglais, lancer dans toute l'Europe, voire au-delà, un véritable réseau d'institutions et d'initiatives en faveur du libre-échange.

La première manifestation de cette volonté sera l'organisation d'un grand congrès international des réformes douanières.

Il se déroule du 22 au 25 septembre 1856 à Bruxelles sous la présidence de Charles de Brouckère qui, déjà, avait présidé le congrès des économistes de 1847.

Il est composé de plus de six cents délégués parmi lesquels des représentants de plusieurs gouvernements – Angleterre, Hollande, France, Belgique, Autriche, Espagne, Suisse, Italie – et des délégations des principales Chambres de commerce.

Molinari y prend la parole pour présenter la situation de la Belgique :

Il explique que le tarif protecteur belge résidait dans « trois citadelles » : une loi sur les céréales datant de 1834, une loi sur un vaste et incompréhensible système de droits différentiels, œuvre d'un abbé « qui avait pris le tarif des douanes pour breviaire », enfin les lois protégeant les industries charbonnières, métallurgiques et manufacturières.

Les deux premières citadelles sont tombées : la loi sur les céréales en 1847 et les droits différentiels à la même époque. Reste la troisième citadelle, la plus considérable, protégeant houilles, fers et manufactures. « C'est notre tour de Malakoff » constate Molinari qui cite quelques exemples d'un tarif qui compte 700 articles dont l'un, concernant le transit, interdit le transit des rossignols et des fauvettes. « Assurément, ironise-t-il, les douaniers n'aiment pas la musique ! »

« Cet assemblage monstrueux et ridicule doit disparaître, conclut-il. Il est attaqué de toutes parts par l'opinion. Nous avons des partisans dans l'administration même de la douane. Je ne les nommerai pas pour ne pas les

compromettre. Cicéron a dit que les prêtres de son temps étaient les plus grands athées. Ces prêtres des faux dieux ne croyaient pas à leur idole. Je pourrais en dire autant de notre douane, et je m'en applaudis. »<sup>173</sup>

La décision la plus importante votée par le congrès est la création d'une *Association internationale des réformes douanières* qui aura pour objet « de travailler à l'application universelle des principes de la liberté des échanges » et qui sera divisée en comités nationaux placés sous l'autorité d'un comité central siégeant à Bruxelles.

C'est Molinari qui propose au congrès la création de cette association :

« Il s'agit, dit-il, d'opposer à la coalition étroite des intérêts privés, à la coalition des priviléges, la grande coalition de l'intérêt général. N'oublions pas que toutes les libertés dont nous jouissons aujourd'hui, libertés civiles, libertés politiques, libertés religieuses, ont été obtenues au moyen de l'association. Employons donc encore une fois cette arme puissante pour obtenir la liberté du commerce qui est le complément de toutes les autres. Souvenons-nous de la devise de notre pays : *l'Union fait la force*, et votons une association internationale pour la liberté du commerce »<sup>174</sup>

Il présente alors la motion préparée par une commission spécialisée :

« Le congrès, avant de se séparer, constituera une Association internationale des réformes douanières. Cette Association aura pour but, en réunissant les forces éparses de tous les pays, de provoquer, par tous les moyens légaux, dans chaque pays, l'étude des principes qui forment la base des libertés commerciales, en un mot, de continuer l'œuvre du congrès. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix, celle du représentant de l'Espagne

Le congrès vote ensuite toute une série de vœux dont l'un se prononce en faveur de « l'abolition du système colonial » et un autre réclame avec insistance le développement de l'enseignement de l'économie politique :

« Le congrès émet le vœu que l'enseignement de l'économie politique soit introduit dans tous les établissements d'instruction publique et privée sur la plus large échelle, non seulement dans les Universités, mais encore dans les écoles primaires, les collèges et les écoles professionnelles. »

---

<sup>173</sup> Molinari, intervention au congrès des réformes douanières dans *Congrès international des réformes douanières réuni à Bruxelles les 22, 23, 24 et 25 septembre 1856*, Bruxelles, 1857, imprimerie Weissenbruch, p.87. Ce volume est le compte rendu complet de tous les travaux, toutes les interventions et tous les vœux du congrès.

<sup>174</sup> Ibid., p.129. Signalons que *L'économiste belge*, du 5 octobre 1856, N°19 de la deuxième année, a donné, sous forme de supplément, un compte rendu assez détaillé des travaux du congrès et des interventions qui ont eu lieu.

# 19

## Molinari et la question sociale

De tous les économistes libéraux de l'époque, trois d'entre eux - Adolphe Blanqui, Frédéric Bastiat et Gustave de Molinari - ont sans doute été les plus attentifs à ce qu'on appelait alors *la question sociale*.

Pour Bastiat, c'était « l'ombre de Banco au banquet de Macbeth ».

Souvenons-nous des premières pages de ses *Harmonies économiques* :

« Il a pu être de mode, pendant un temps, de rire de ce qu'on appelle le problème social ; et, il faut le dire, quelques-unes des solutions proposées ne justifiaient que trop cette hilarité railleuse. Mais, quant au problème lui-même, il n'a certes rien de risible ; c'est l'ombre de Banco au banquet de Macbeth, seulement ce n'est pas une ombre muette, et, d'une voix formidable, elle crie à la société épouvantée : Une solution ou la mort ! »<sup>175</sup>

Une solution ou la mort ! Cela avait été aussi, en substance, le cri de détresse des canuts lyonnais en 1831, première grande manifestation du problème social en France. Dans les décennies qui avaient suivi, d'autres événements significatifs avaient été enregistrés, qui soulignaient l'inexorable montée de la question sociale.

Ainsi, en 1840, le docteur Villermé avait-il publié une enquête révélant au public le dramatique état physique et moral des classes ouvrières dans certaines régions du pays.

Ainsi, début 1851, Victor Hugo avait-il visité les caves de Lille où s'entassait une population misérable.

C'est d'ailleurs à l'initiative de l'économiste libéral Adolphe Blanqui qu'il s'était rendu dans le Nord.<sup>176</sup>

Hugo était à l'époque membre de l'Assemblée législative et Adolphe Blanqui lui avait adressé cette lettre pressante :

« Je ne saurais vous exprimer combien je suis chagrin de voir le peu d'intérêt qu'inspire à l'Assemblée la grande question du paupérisme. Est-ce parti pris ? Est-ce ignorance ? Est-ce la difficulté du remède ? L'essentiel serait pourtant de constater le mal. Mais on aime mieux le nier. Si vous êtes

<sup>175</sup> On se souvient que dans la pièce célèbre de Shakespeare, Macbeth fait assassiner son rival Banco et que le spectre de ce dernier surgit, comme un remords, au milieu du banquet que Macbeth donne le soir même.

<sup>176</sup> Rappelons qu'il existe deux Blanqui : Adolphe, encore appelé « Blanqui l'aîné », économiste libéral ami de Jean-Baptiste Say et fondateur de l'Ecole de commerce de Paris, ancêtre de l'actuelle ESCP-Europe et Auguste, son frère cadet, le révolutionnaire qui avait été surnommé « Blanqui l'enfermé » en raison des nombreuses années passées en prison après ses tentatives violentes de prise du pouvoir. D'où la nécessité de bien les distinguer chacun par son prénom.

décidés, vous et quelques nobles cœurs à frapper un grand coup, politique à part, au seul nom sacré de l’humanité qui passe avant la politique, je vous propose de passer un de ces soirs à Lille, d’y passer *un seul* jour et de faire une visite aux caves. »<sup>177</sup>

Hugo avait fait cette visite. Il avait vu avec effroi « les plaies saignantes de ce Christ qu’on appelle le peuple ». Il en était revenu bouleversé et s’adressant à ses collègues législateurs avait proclamé :

« Je vous dénonce la misère, qui est le fléau d’une classe et le péril de toutes ! Je vous dénonce la misère qui n’est pas seulement la souffrance de l’individu, qui est la ruine de la société [...] Je vous dénonce la misère, cette longue agonie du pauvre qui se termine par la mort du riche ! Législateurs, la misère est la plus implacable ennemie des lois ! Poursuivez-la, frappez-la, détruisez-la ! »<sup>178</sup>

Toute la jeunesse de Molinari et toute la maturité de Bastiat – le premier avait vingt et un ans au moment de la publication de l’enquête de Villermé et le second trente-neuf ans – s’étaient donc déroulées face à ce paradoxe d’une révolution industrielle en pleine ascension mais traînant derrière elle, comme l’ombre de Banco, une misère criant justice.

Ni pour Bastiat, ni pour Molinari, la solution ne pouvait résider dans l’organisation du travail à la Louis Blanc, théorie qui avait conduit au tragique et sanglant échec des ateliers nationaux, qu’une partie de la population parisienne, avant leur fermeture, avait qualifiés par dérision de « râteliers nationaux ».

On se souvient que Molinari, entre 1843 et 1846, dans une série d’articles, avait proposé comme un des éléments de solution à cette question sociale l’augmentation des salaires grâce à l’organisation d’un marché du travail totalement libre, reposant sur des bourses spécialisées, lesquelles devaient permettre aux travailleurs de se porter dans les lieux où le travail était le plus offert, donc le mieux rémunéré.

A son retour en Belgique, loin d’abandonner cette idée, Molinari en fait un thème récurrent de *L’économiste belge*.

Dès les premiers numéros, il revient sur la question sociale mais, cette fois, en centrant son propos sur la situation de la Belgique.

Le 20 septembre 1855, il publie un long article qui, sous le titre *Un moyen d’améliorer le sort des classes ouvrières*, dresse le constat sans complaisance d’une Belgique qui offre l’image du pays le plus riche et le plus industriels du continent européen mais qui favorise ses classes supérieures en maintenant dans l’indigence sa classe ouvrière :

« Ce développement des sources de la richesse publique, écrit-il, au lieu de profiter également à toutes les classes de la communauté, semble

<sup>177</sup> Victor Hugo, *Ecrits politiques*, anthologie établie et annotée par Franck Laurent, Paris, 2001, Le livre de poche/Références, p.163

<sup>178</sup> Ibid., p.170

n'avoir été avantageux qu'aux classes supérieures. La masse des profits des négociants et des entrepreneurs d'industrie s'est accrue, et la rente de la terre a haussé dans une proportion considérable, tandis que les *salaires nominaux* sont demeurés à peu près les mêmes, et que les *salaires réels* ont baissé de 20 à 30% au moins, par suite de la hausse continue et progressive de la plupart des choses nécessaires à la vie. Les statistiques officielles de l'indigence, de la criminalité, de la mortalité, etc., nous fournissent toutes les preuves nécessaires pour établir que la condition de nos classes ouvrières va s'aggravant, dans une progression funeste. »<sup>179</sup>

Molinari n'écrit pas dans le vide.

La Belgique aussi vient d'avoir son Villermé : il s'appelle Ducpétiaux et a publié une enquête approfondie sur les *Budgets économiques des classes ouvrières*. Molinari s'appuie sur les résultats de cette enquête pour affirmer :

« Les salaires sont décidément insuffisants en Belgique. L'immense majorité des ouvriers des champs et des villes gagnent à peine de quoi subvenir aux premiers besoins de la vie, en se contentant de l'alimentation la plus grossière, des vêtements les plus sordides, de l'habitation la plus étroite, trop souvent aussi la plus insalubre. Enfin, pour tout résumer en un seul chiffre, on y trouvera que nos populations comptent parmi celles qui consomment le moins de viande [...] Nous pouvons affirmer sans crainte d'être démenti que la condition de nos classes ouvrières n'est pas ce qu'elle devrait et ce qu'elle pourrait être ; que ces classes qui contribuent si largement au développement de la prospérité de notre pays ne reçoivent pas une rémunération proportionnée à leurs efforts ; qu'il existe entre leurs revenus et ceux des autres classes une inégalité qui, loin de s'affaiblir, va grandissant chaque jour. »

Voilà pour le constat.

Quels pourraient être les remèdes ?

Molinari répète qu'il en voit deux : la hausse des salaires et la baisse du coût de la vie.

Alors que le gouvernement et la législation ont tout fait pour que les industriels et les négociants puissent placer leurs marchandises en profitant au mieux de la loi de l'offre et de la demande, et cela par une bonne connaissance des marchés, à l'inverse le gouvernement et la législation ont tout fait pour empêcher les ouvriers – qui sont marchands de leur travail – de placer leurs forces et leurs talents là où ils seraient les mieux rémunérés.

Ici, l'indignation de Molinari est à son comble quand il constate qu'aux obstacles naturels déjà si nombreux qui empêchent les ouvriers de tirer le meilleur parti de leur travail le gouvernement y ajoute des obstacles artificiels :

---

<sup>179</sup> *L'économiste belge*, première année, 20 septembre 1855, N°18, article couvrant les trois premières pages.

« Veulent-ils, par exemple, s'associer, s'entendre pour aviser aux moyens d'obtenir une plus juste rémunération de leurs efforts ? Aussitôt, on met à leurs trousses gendarmes et sergents de ville, et l'on condamne leurs « meneurs » à des pénalités qui s'élèvent jusqu'à cinq années de prison sous prétexte de coalition. Or, à la même époque et dans le même pays, où les associations d'ouvriers sont poursuivies avec cette rigueur impitoyable, on permet aux maîtres de forges de se réunir tous les trois mois pour fixer de commun accord le prix des fers. Et cette coalition des gros bénéficiaires du régime prohibitif paraît si assurée de l'impunité, qu'elle a l'impudence de faire annoncer dans les journaux les prix qu'il lui a plu d'imposer aux consommateurs. Il y a pis encore. Tandis qu'on entretient des agents consulaires à l'étranger pour faciliter le placement des produits de nos entrepreneurs d'industrie, tandis qu'on s'efforce d'attirer dans notre pays les commissionnaires étrangers, tandis qu'on récompense les industriels et les négociants qui réussissent à augmenter le débouché « du travail national », on poursuit comme des malfaiteurs les intermédiaires qui s'efforcent de procurer à nos travailleurs une situation plus favorable. »

Molinari fait référence à la récente condamnation de M. Florent Goumans, sanctionné pour avoir fait passer à l'étranger des ouvriers au chômage, alors que la liberté du travail est formellement garantie par la Constitution. *L'économiste belge* dénonce avec véhémence « un arrêt qui tend à rattacher à la glèbe nos populations ouvrières, en punissant le crime de déplacement, absolument comme on pourrait le faire dans les Etats à esclaves de l'Union américaine. »<sup>180</sup>

A de nombreuses reprises, dans les années qui suivent, *L'économiste belge* se saisira des problèmes sociaux qui surgiront dans l'actualité pour dénoncer sans relâche une législation « employée pour réprimer les tentatives naturelles et légitimes d'association des classes ouvrières ».

Ainsi en sera-t-il en 1861 quand des violences éclateront à Gand à propos de revendications salariales.

Là encore, le journal dénoncera une politique rétrograde qui non seulement empêche mais punit la mobilité du travail à travers trois lois :

- La loi sur les livrets ouvriers qui place ces derniers à la discrétion des patrons ;

- La loi qui réprime les enrôlements d'ouvriers à l'étranger ;

- La loi contre les coalitions ouvrières, laquelle empêche les travailleurs de s'entendre pour vendre leur travail le plus cher possible « tandis qu'on permet aux maîtres de forges, aux propriétaires des charbonnages et à bien d'autres de se coaliser à ciel ouvert ».<sup>181</sup>

---

<sup>180</sup> *L'économiste belge*, 20 avril 1855, N°8 de la première année.

<sup>181</sup> *L'économiste belge*, 4 mai 1861, N°18 de la 7<sup>ème</sup> année, p.148

Deux mois plus tard, après de violentes émeutes dans le bassin houiller du Borinage, près de Mons, où le sang a coulé, *L'économiste belge* dénoncera une fois encore « un régime qui place l'ouvrier sous le coup d'une législation draconienne en matière de coalition, sans atteindre les maîtres coalisés ».<sup>182</sup>

Molinari se dresse donc contre la connivence qui existe entre les entrepreneurs d'industrie et la loi, au détriment des ouvriers :

« Grâce à la complicité de la loi, souligne-t-il, les entrepreneurs d'industrie acheteurs de travail parviennent ainsi, dans la plupart des foyers de production, à demeurer les maîtres absous du marché, à dicter aux ouvriers les conditions du salaire. C'est un véritable monopole, dont ils sont investis, et le plus oppressif de tous ! Plus oppressif peut-être que l'esclavage même, car, au moins le maître est obligé de subvenir à l'entretien de son esclave, tandis que le monopoleur, qui se sert d'une loi inique pour empêcher le travailleur de tirer librement parti de ses facultés productives, n'a aucune obligation à remplir envers lui. C'est l'esclavage avec la responsabilité de moins et l'hypocrisie de plus ! Aussi quel est le résultat de ce régime ? C'est que le salaire, comprimé par le monopole, de connivence avec la loi, est tombé au niveau du minimum de subsistances nécessaires au travailleur, pendant que le taux des rentes et la masse des profits allaient croissant. »

On comprend donc pourquoi Molinari va reprendre dans *L'économiste belge* l'idée qu'il a développée à plusieurs reprises avec insistance, à savoir que le travail étant aussi une marchandise, une « denrée », il faut le libérer de toute entrave, de toute législation contraignante, pour qu'il puisse, en vertu de la loi de l'offre et de la demande, se porter librement là où il est le plus réclamé et, partant, là où il sera en conséquence le mieux rétribué.

S'il fallait illustrer la pensée de Molinari par une image ce serait celle des cercles concentriques.

Selon lui, le travailleur doit être placé au centre de plusieurs cercles concentriques d'information, le premier cercle l'informant des emplois disponibles dans la localité voisine, le deuxième dans la ville la plus proche, le troisième dans le département et ainsi de suite jusqu'à l'international.

Et sur le bord de chaque cercle il y a une bourse du travail qui reçoit à la fois les offres de travail et le prix auquel ce travail est offert et porte ces éléments à la connaissance de la population intéressée.

C'est ce que Molinari appelle « éclairer » le marché du travail à tous les niveaux, autrement dit renseigner le travailleur sur les emplois disponibles, qu'ils soient proches de son domicile ou plus lointains, à partir des différentes bourses du travail et par tous moyens de communication – presse quotidienne, presse spécialisée ou autres.

---

<sup>182</sup> *L'économiste belge*, 6 juillet 1861, N°27 de la 7<sup>ème</sup> année

Mais éclairer le marché du travail doit s'accompagner d'une double condition :

La première, que le travailleur dispose de l'instruction de base nécessaire pour lui permettre de prendre connaissance en toute autonomie et en toute liberté des évolutions du marché du travail. Comme tous les libéraux qui l'ont précédé, Molinari attache beaucoup d'importance à l'instruction. Il se prononcera même résolument en faveur de l'instruction obligatoire pour contraindre les parents à donner à leurs enfants une instruction indispensable.

La seconde condition, que le travailleur soit le plus mobile possible, donc le plus libre.

La première partie du remède de Molinari à la question sociale se résume donc en un mot : liberté.

Liberté du travail et liberté des travailleurs.

Et aussi liberté d'association, ou de « coalition » comme on disait à l'époque, dès lors que cette dernière liberté est reconnue aux employeurs.

Quant à la deuxième partie de son remède – abaisser le coût de la vie – elle se résume aussi dans une injonction : lutter contre le protectionnisme qui accentue les inégalités en favorisant les uns au détriment des autres et qui, par le jeu des droits de douane, renchérit les marchandises et les denrées. Sans oublier la lutte contre les impôts, lesquels retombent « de tout leur poids » à la fois sur le travail et sur la consommation.

« On ne doit pas s'étonner, conclut Molinari, si l'anomalie déplorable de l'enrichissement des classes qui vivent de rentes et de profits, et de l'appauvrissement des classes qui vivent de salaires, vient à se produire dans les pays où sévissent les restrictions, les protections et les gros impôts. Il n'est pas le moins du monde nécessaire de recourir, pour expliquer ce phénomène, à une prétendue « tyrannie » que le capital exercerait, en vertu de sa nature même, sur le travail. Il suffit de se rendre exactement compte des effets des restrictions, des protections et des gros impôts. On acquiert alors la conviction raisonnée qu'il faut, pour faire disparaître cette choquante anomalie qui nous a frappé en Belgique, non point changer l'organisation naturelle de la société, mais la débarrasser des entraves artificielles qui la compriment et qui la faussent ; non point supprimer la propriété et la liberté, mais les affranchir. »<sup>183</sup>

On constate donc que chez Molinari, derrière l'expression *question sociale*, se regroupent – et se recoupent – de nombreux thèmes qui s'entrecroisent en permanence : un constat sans complaisance des inégalités de revenus et de leurs causes ; une organisation fluide du marché du travail visant à lutter contre de telles inégalités par la hausse des salaires ; la

---

<sup>183</sup> *Journal des économistes*, juin 1856, p.353

nécessité d'une bonne instruction de base de la population ; la mise à disposition des travailleurs d'un réseau d'information sur le marché du travail ; la condamnation sans appel du protectionnisme comme facteur de vie chère ; enfin – et surtout – la libération totale du travail et des travailleurs de toutes les entraves légales et réglementaires qui étouffent l'esprit d'initiative et empêchent la mobilité.

Il importe de souligner ici avec force que tous ces thèmes seront récurrents non seulement dans les colonnes de *L'économiste belge* mais aussi dans toute l'existence de Gustave de Molinari.

Il ira même jusqu'à fonder avec son frère Eugène un autre journal qui aura pour titre *La bourse du travail*, dont vingt-trois numéros paraîtront du 17 janvier 1857 au 20 juin de la même année, avant de fusionner avec *L'économiste belge* pour en devenir un supplément en fin de chaque numéro.

Bref, on peut dire que depuis ses premiers écrits de journaliste économique à Paris jusqu'à la fin de sa vie, Gustave de Molinari sera comme obsédé par la question sociale.

En 1896, à soixante dix-sept ans, alors qu'il est rédacteur en chef du *Journal des économistes*, il y consacrera même un livre entier sous le titre : *Comment se résoudra la question sociale*, où il reprendra ce qu'il a toujours proclamé, à savoir que ni les promesses du socialisme communiste, ni celles du socialisme anarchiste, ni celles du socialisme d'Etat, ni celles du socialisme chrétien ne peuvent constituer des solutions :

« Toutes ces promesses, écrira-t-il, d'où qu'elles viennent, sont illusoires et décevantes. Aucun des remèdes du codex socialiste ne peut avoir la vertu d'améliorer la condition de la multitude ; ils ne peuvent que l'aggraver. Ce ne sont pas des remèdes, ce sont des poisons. »<sup>184</sup>

---

<sup>184</sup> Gustave de Molinari, *Comment se résoudra la question sociale*, Paris, 1896, Guillaumin, p.261.



## 20

### Qui sème l'intolérance récolte le libéralisme

A l'époque de Molinari, toute la politique intérieure de la Belgique peut se résumer dans les relations entre catholiques et libéraux, que celles-ci aient été consensuelles ou conflictuelles.

Trois dates importantes sont donc à mettre en exergue : 1830, 1846, 1857.

1830, c'est la victoire de la révolution contre les Hollandais.

Elle est due à l'alliance sans faille de ces deux grandes forces que sont les catholiques et les libéraux. Ils vont gouverner ensemble pendant de nombreuses années. Ce sera la période dite de *l'unionisme*. Mais au fil du temps, après avoir développé ses aspects positifs, l'unionisme va buter sur sa propre limite, qui consiste, au nom de l'unité, à laisser dans l'ombre les sujets qui fâchent, au premier rang desquels les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

En Belgique, l'Eglise catholique est une puissance politique. Ayant la haute main sur l'enseignement, elle entend que ses valeurs spirituelles, morales, éducatives soient celles de la société tout entière. Les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Révolution française, l'esprit de libre examen, la liberté de conscience, la démarche critique : voilà ses ennemis, qu'elle veut combattre à la source en maîtrisant la formation des jeunes esprits. Des « ennemis », au contraire, dont se réclament les libéraux pour qui l'enseignement doit affranchir l'individu et non l'asservir.

Le destin de l'unionisme était donc, un jour, de venir se fracasser sur cette incompatibilité.

C'est chose faite en 1846.

Cette année-là se tient un grand *congrès libéral*. Il met à son programme pour les années futures l'indépendance du pouvoir civil face au pouvoir clérical. C'est porter le fer dans la plaie. C'est annoncer clairement que le parti libéral se juge désormais assez fort pour envisager de gouverner seul.

L'unionisme a vécu.

La Belgique va entrer dans une politique de guerre des partis plutôt que de continuer une politique d'union des partis devenue stérile.

Et pour que personne ne doute de ses intentions, le congrès libéral annonce qu'il va demander la révision immédiate d'une loi de 1842 favorable à l'Eglise concernant l'enseignement primaire.

C'est un tollé !

Prêtres, moines, évêques protestent et pétitionnent. Jusqu'au pape en personne qui exprime sa douleur devant les périls qui menacent la religion catholique.

Alors, pendant dix ans, de 1847 à 1857, catholiques et libéraux – plus exactement cléricaux et anticléricaux – vont s'affronter dans le pré carré de la religion, chaque camp ayant ses leaders : Pierre de Decker, Nothomb et Mercier pour les catholiques, Charles Rogier et Frère-Orban pour les libéraux.

Jusqu'aux élections communales d'octobre mais surtout les législatives de décembre 1857 qui vont trancher ce nœud gordien en scellant la victoire écrasante des libéraux, lesquels gouverneront ensuite sans discontinuer pendant treize ans.

Autant dire pendant toute la durée de *L'économiste belge*.

Cette écrasante victoire des libéraux – 70 sièges pour eux au Parlement, contre 38 aux catholiques – survient après un ardent débat qui a duré de mai à novembre autour d'un projet de loi déposé par les catholiques et concernant le statut des organisations de bienfaisance, projet encore appelé « loi sur la charité ».

Débat au cours duquel Gustave de Molinari va faire entendre une voix originale.

A l'époque, les fondations charitables ont une grande importance en Belgique. Mais qui dit fondations charitables voit aussitôt se profiler derrière elles l'ombre de l'Eglise.

La question au centre du débat était celle-ci : fallait-il laisser ceux qui font des dons en capitaux ou en immeubles à des œuvres charitables totalement libres de désigner les œuvres bénéficiaires et libres, aussi, de choisir les administrateurs qui respecteront leur volonté même après leur mort où fallait-il placer la gestion de ces biens sous l'autorité des bureaux de bienfaisance donc de l'Etat ?

Excellent terrain pour une belle querelle belgo-belge !

Tous les ingrédients sont réunis pour un affrontement violent et passionné entre catholiques, favorables au respect de la volonté des donateurs, et libéraux, partisans de la gestion par les bureaux de bienfaisance.

Les premiers soutiennent le texte parce qu'il a chance d'augmenter l'influence du clergé, les seconds le combattent... pour la même raison !

Et c'est bien la passion et les querelles partisanes qui vont amener chaque camp à s'emmurer dans ses positions comme dans une forteresse

pour lancer contre l'adversaire accusations et invectives, oubliant au passage que c'est le sort de milliers d'indigents qui se trouve en jeu.

C'est ce que va rappeler Molinari avec sévérité aux uns et aux autres dans un long éditorial de *L'économiste belge* :

« Quand on discute une loi qui concerne les intérêts des classes indigentes, écrit-il, on devrait se préoccuper uniquement du bien ou du mal qui en peut résulter pour elles, et non point de l'avantage qu'on en peut tirer soi-même, ou du dommage qu'on en peut souffrir ; on devrait subordonner la question politique à la question économique, au lieu de sacrifier, sans scrupule, la question économique à la question politique. Agir autrement, transformer une question de charité en une question de parti, adopter ou repousser par des motifs purement politiques une loi qui est de nature à affecter profondément les intérêts des classes souffrantes, sans s'inquiéter si en l'adoptant ou en la repoussant on ne contribue point à aggraver des maux qu'on pourrait soulager, c'est placer l'intérêt d'un parti avant celui de la justice et de l'humanité : c'est donner au monde un révoltant spectacle d'égoïsme et d'immoralité publique. »<sup>185</sup>

Son analyse à lui consiste d'abord à bien cadrer la discussion en rappelant qu'en Belgique l'administration des secours publics s'effectue à travers sept institutions : les hôpitaux et hospices ; les bureaux de bienfaisance ; les monts de piété ; le service des enfants trouvés ; le service des aliénés ; les institutions de sourds-muets et d'aveugles ; enfin les dépôts de mendicité.

Le projet de loi en discussion ne concerne que deux secteurs : les hôpitaux et hospice et les bureaux de bienfaisance.

Les revenus de ces institutions, qui proviennent principalement de fondations ou donations anciennes ou nouvelles, peuvent être évalués à 11 millions de francs. Ils sont insuffisants et il faut y ajouter 3 millions fournis par les communes, les provinces ou l'Etat central, donc par l'impôt.

Ces établissements sont dirigés par des administrateurs nommés par le gouvernement sur présentation des communes.

Voilà l'organisation de la charité publique en Belgique.

Est-elle satisfaisante ?

Non ! répond Molinari :

« La charité publique, constate-t-il, est notoirement inférieure à la charité privée, en Belgique aussi bien qu'ailleurs [...] Quant aux secours ils sont distribués de façon à offrir une véritable prime à la paresse et à l'imprévoyance. Les choses en sont venues au point qu'il suffit d'établir un bureau de bienfaisance dans une commune pour y introduire aussitôt, et d'une manière permanente et progressive, la lèpre hideuse du paupérisme. L'expérience de la charité publique a donc échoué en Belgique comme dans

---

<sup>185</sup> *L'économiste belge*, 10 mai 1857, N° 14 de la troisième année.

tous les pays où cette expérience a été faite. Il est bien constaté, chez nous comme partout, que la charité publique est chère et mauvaise ; qu'elle aggrave et qu'elle étend le mal du paupérisme, au lieu de le soulager et de le réduire [...] Tout le monde admet, à l'exception d'un petit troupeau de communistes, que l'Etat ou la commune ne saurait se charger utilement d'organiser l'agriculture et l'industrie. Par les mêmes raisons doit-il échouer et échoue-t-il lorsqu'il s'agit d'organiser la charité. »

Dans cette affaire, Molinari va s'opposer aussi bien aux catholiques qu'aux libéraux en se prononçant en faveur de la liberté de la charité.

Une liberté qui, selon lui, doit s'organiser de la façon suivante :

- Liberté d'établir des fondations charitables comme la liberté de l'industrie implique la liberté d'établir des fondations agricoles, industrielles ou commerciales d'une durée perpétuelle sous forme de sociétés anonymes ou autrement. En la matière « l'Etat ne doit être qu'un simple greffier chargé d'enregistrer les naissances des personnes civiles, comme il enregistre les enfants nouveau-nés ».

Autrement dit, pas de mesures *préventives* de la part de l'Etat - pas d'autorisation préalable pour la création d'organisations privées de charité – mais seulement des mesures *répressives* dans les cas où l'action de ces organisations deviendrait nuisible à la société.

- Respect de la volonté des fondateurs ou donateurs même après leur mort mais aussi longtemps que cette volonté ne nuit point à la société. Dès que des nuisances apparaissent, la société possède le droit d'intervenir pour s'en protéger par des mesures *répressives* « car il serait trop absurde d'admettre qu'elle fût tenue de respecter de la part des morts une volonté et des actes nuisibles qu'elle est tenue de réprimer de la part des vivants ».

Et aux libéraux politiques qui redoutent la liberté de la charité au motif que cela pourrait donner un surcroît d'influence au clergé catholique, Molinari lance cette réplique :

« N'en déplaise aux libéraux politiques, ce n'est pas à l'aide de l'arme vermoulue de la restriction que l'on parviendra à repousser les envahissements du clergé, c'est en lui opposant l'arme neuve et bien autrement trempée de la liberté. »

De critiquer les libéraux politiques n'entraîne nullement le ralliement de Molinari au parti catholique, loin de là ! Au contraire, il profite de l'occasion de ce débat pour dénoncer ce qu'il nomme le *catholicisme politique* :

« Pour notre part, explique-t-il, nous n'aimons pas plus que les libéraux politiques eux-mêmes, à voir s'accroître dans notre pays l'influence du clergé catholique. Car nous savons que cette influence est partout et toujours hostile au progrès ; nous savons que le clergé catholique déteste la liberté, excepté quand il peut en tirer un profit quelconque, nous savons qu'il

n'hésite jamais à la bafouer et à la proscrire, ou à encenser ceux qui la bafouent et la proscrivent, dès que le monopole lui paraît plus profitable ; nous savons pour tout dire, - et ses journaux, *l'Univers*, le *Journal de Bruxelles* et le *Bien public* ont soin de nous le rappeler tous les jours – que l'idéal du clergé catholique est dans le passé, et que tout progrès qui nous éloigne de cet idéal doit être voué à l'anathème. Pour nous donc, aussi bien que pour les libéraux politiques, le clergé catholique ou, pour mieux dire, le catholicisme politique, c'est l'ennemi. »

Le 20 novembre 1857, après le retrait de la loi sur la charité qui a entraîné la démission du cabinet catholique remplacé aussitôt par un ministère libéral, Molinari revient dans un autre éditorial sur l'attitude « de la portion intrigante, fanatique et intolérante du parti catholique ».

Selon lui, l'arrivée au pouvoir des libéraux n'est pas due aux émeutes qui ont eu lieu pendant le débat, mais au souffle d'intolérance qui a passé sur le pays et à la « réaction insensée contre les institutions libérales » menée par les évêques et leurs journaux.

Du coup, une émotion profonde a saisi le pays et une révolution s'est opérée dans les esprits :

« La vie politique, explique Molinari, qui semblait éteinte s'est ranimée, et la foule est revenue dans le camp naguère déserté du libéralisme [...] Le ministère actuel est né de cette émotion que les mandements des évêques, et les articles des journalistes qui vont puiser leurs inspirations dans *l'Univers*, ont soulevée dans notre pays et dont le parti libéral a profité. Ce n'est pas le ministère de l'Emeute qu'il convient de le nommer, c'est bien plutôt le ministère des évêques [...] Chaque fois qu'on sème l'intolérance dans notre pays on récolte le libéralisme. »<sup>186</sup>

Enfin, après que les libéraux auront gagné les élections législatives du 10 décembre 1857, Molinari tirera les dernières conclusions – institutionnelles cette fois – de cette année particulièrement agitée.

Face à l'entêtement du parti catholique à vouloir faire passer de force un projet contesté il rappelle que « l'essence même du régime constitutionnel c'est le gouvernement de l'opinion publique ». Sous un tel régime, le métier de gouvernant « exige impérieusement une connaissance exacte et suivie de l'état de l'opinion ». Le gouvernement en place aurait donc dû savoir que le projet de loi sur la charité « n'était pas populaire et qu'il n'avait aucune chance de le devenir de sitôt ».

Conclusion : le gouvernement catholique est tombé mais non sans avoir mis au jour quelques vérités constitutionnelles que Molinari juge bon de rappeler, à savoir :

---

<sup>186</sup> *L'économiste belge*, 20 novembre 1857, N°33 de la troisième année.

« Que dans un pays constitutionnel, le gouvernement et la majorité doivent s'appliquer toujours, non point à imposer leur volonté au pays mais à exécuter la volonté du pays

« Que le rôle du gouvernement et de la majorité doit, en conséquence, se borner à reconnaître, aussi exactement que possible, ce que veut l'opinion, et à ne jamais la devancer ni demeurer en arrière.

« D'où il résulte encore :

« Que les hommes qui veulent faire arriver une réforme doivent, avant tout, s'adresser à l'opinion et la convertir ; qu'en procédant autrement, ils s'exposent à une résistance ou à une réaction, également dangereuse pour le gouvernement et pour le progrès même ;

« En d'autres termes, que, dans un pays constitutionnel, tout progrès ou tout changement dans la législation politique ou économique doit être commandé ou du moins accepté par l'opinion avant d'être accompli par le gouvernement. »

# 21

## Molinari et les libertés des cultes et de l'enseignement

Pour les libéraux, les trois grandes libertés qui ouvrent le chemin à toutes les autres et conduisent à l'affranchissement, à l'autonomie, à la responsabilité de l'individu s'appellent liberté de conscience, liberté de l'enseignement, liberté de la presse. Dans la Belgique de Molinari, à l'époque de *L'économiste belge*, ces trois libertés-là, avec la liberté économique, sont sur le devant de la scène. D'abord en raison du poids du catholicisme dans la vie institutionnelle de la nation. Plus exactement, pour parler comme Molinari, du *catholicisme politique*. Ensuite à cause de la Constitution belge elle-même, extrêmement libérale, qui incite les citoyens à comparer la réalité qu'ils ont quotidiennement sous les yeux avec les principes proclamés par cette Constitution.

Ce que ne manque pas de faire Molinari à chaque fois que la réalité entre en collision avec les principes.

C'est là d'ailleurs que réside pour une large part l'intérêt de *L'économiste belge* : ce journal constitue une sorte de laboratoire où les idées de Molinari surgissent en permanence du contact avec la réalité. D'autant que c'est dans les colonnes de *L'économiste belge* qu'apparaissent le mieux les deux visages de la riche personnalité de Molinari, à la fois homme d'action et homme de méditation, économiste et philosophe, journaliste et professeur, orateur et historien. Ces deux aspects se croisent et se recroisent continuellement, si bien que les notations du journaliste ou les constats de l'économiste sont toujours replacés dans une perspective historique ou philosophique.

Répétons-le : Gustave de Molinari n'est pas un observateur qui se contente d'enregistrer des faits, il leur redonne de la profondeur de champ, donc du sens. Et ce n'est pas quelqu'un qui traite des libertés les plus essentielles – liberté de conscience, des cultes ou de l'enseignement – de façon abstraite. Toujours, son point de départ réside dans des situations très concrètes révélées par le flux et le reflux de l'actualité.

Ainsi en est-il à propos de la liberté des cultes :

« On nous révèle un fait, écrit-il dans son journal le 20 janvier 1856, qui atteste combien les libertés essentielles qui sont inscrites dans notre Constitution ont encore de chemin à faire pour entrer dans nos mœurs. »

Ce fait, c'est la progression du protestantisme parmi la classe ouvrière de Gand.

Dans un premier temps, le clergé catholique a tenté de faire appel « à l'intolérance brutale de la foule » pour la dresser contre ces « hérétiques » et ces « voleurs d'âmes ». En vain. Dans un second temps, on a fait pression sur les chefs d'entreprise « pour les engager à chasser de leurs ateliers les ouvriers qui assistaient aux prédications protestantes ».

Toujours en vain.

« Le fait que nous venons de dénoncer peut se passer de commentaires, souligne Molinari. Il atteste, une fois de plus, combien certains catholiques ont de peine à s'accoutumer à la liberté des cultes. Comment, au surplus, en serait-il autrement ? Dans leurs journaux, dans leurs chaires et dans leurs écoles, on leur enseigne chaque jour que la liberté religieuse est une invention satanique ; qu'ils ne doivent l'accepter ou pour parler plus exactement, la subir, que lorsqu'ils ne peuvent faire autrement ; que tous leurs efforts doivent tendre, partout et toujours, à maintenir le monopole du culte au profit de la religion catholique où ce monopole existe, à le reconstituer où il a été détruit. »

Au passage, pour marquer la puissance du *monopole*, là comme ailleurs, Molinari relève que même les catholiques les plus libéraux, comme par exemple Montalembert, n'acceptent sincèrement la liberté des cultes « que dans les pays où le catholicisme subit le joug des religions rivales » mais ont tendance à la repousser « dans les pays où le catholicisme est investi du monopole du culte ».

Bienfait de la liberté et de la concurrence, danger du monopole : voilà pour Molinari les deux critères selon lesquels il faut analyser et juger la question des cultes dans la société :

« Les catholiques, explique-t-il, se trompent de la manière la plus absolue, la plus radicale : ils méconnaissent les vrais intérêts de la religion, ils font obstacle à sa diffusion, à ses progrès, en repoussant la liberté des cultes, pour travailler à en maintenir ou à en reconstituer le monopole à leur profit. Car dans la sphère élevée des intérêts moraux comme dans la sphère inférieure des intérêts matériels, la liberté conserve son caractère de justice et d'utilité suprêmes, et le monopole n'est pas moins funeste en matière de religion qu'en matière d'industrie. »

Molinari voudrait convaincre les catholiques que beaucoup d'hommes qu'ils révèrent « comme des guides sûrs » se trompent et les trompent en condamnant la liberté et en essayant de faire prévaloir la cause du monopole.

Comment ne pas penser ici, même si Molinari ne le cite pas, au pape Grégoire XVI qui, le 15 août 1832, dans son encyclique *Mirari vos*, avait condamné sans appel le catholicisme libéral de Lamennais, Lacordaire et Montalembert et plus généralement le « modernisme », autrement dit les libertés modernes qualifiées de vaste conspiration d'hommes impies et d'amas d'iniquités ?

Soulignons aussi, ce qui est plus anecdotique mais tout aussi révélateur, que Rome, à travers sa Sacrée Congrégation de l'Index, venait en cette année 1856, de mettre en interdit le *Dictionnaire de l'économie politique* de Coquelin, au prétexte que certains articles de ce dictionnaire parlaient des *besoins* et des *jouissances* de l'homme ou l'invitait, dans la rubrique *population*, à ne pas se multiplier avec imprévoyance. « On condamne volontiers ce qu'on ignore, ironisera Molinari à propos de cette mise à l'Index, et il y a apparence que si les inquisiteurs de la foi avaient su un peu d'astronomie, ils se seraient abstenus de condamner Galilée. »<sup>187</sup>

Bref, dans le domaine des cultes comme dans tous les autres, Molinari réaffirme avec force sa position :

« Nous avons la conviction inébranlable, que la liberté est bonne, partout et toujours et que le monopole est mauvais, même pour ceux qui croient en profiter. Nous avons la conviction que le catholicisme se serait déjà perdu par le monopole, si la Providence n'avait suscité la liberté pour le sauver ! »

C'est aussi à partir de plusieurs faits d'actualité, entre autres des subventions accordées par l'Etat aux deux universités de Liège et de Gand, que Molinari traite de la liberté de l'enseignement. L'Etat prétend, en accordant annuellement de telles subventions, créer un enseignement modèle qui fournirait aux jeunes générations « ce qu'il y a de mieux sur le marché » en fait de sciences et de doctrines :

« Malheureusement, affirme Molinari, si la bonne qualité des denrées matérielles est difficile à reconnaître, c'est encore pis pour les produits de l'intelligence. En outre, les doctrines qui sont du goût des uns ne sont pas du goût des autres. Et les dissidences, en cette matière, sont tranchées au point que telle théorie que les uns accueillent comme un rayon de la pure vérité est repoussée par les autres comme une suggestion de l'esprit des ténèbres. C'est ainsi qu'il y a dans notre pays des catholiques qui subordonnent absolument la raison à la foi, et pour qui, en conséquence, toute philosophie ou toute science est impie, à moins d'avoir reçu l'approbation des Evêques. C'est ainsi, d'un autre côté, qu'il y a des *libres penseurs* qui subordonnent, au contraire, la foi à la raison voient la vérité, le progrès dans des théories qui paraissent aux catholiques l'abomination de la désolation. Or, catholiques et libres penseurs sont appelés, également, à subventionner l'enseignement des universités de l'Etat [...] Comme *actionnaires* de cet enseignement, ils ont assurément le droit d'exiger qu'on lui imprime la direction qui leur semble la meilleure, qu'on en écarte ce qui leur paraît faux et nuisible, qu'on y introduise ce qui leur paraît vrai et utile. Mais ce qui est la vérité pour les uns est le mensonge pour les autres. Comment donc

---

<sup>187</sup> *L'économiste belge*, 20 novembre 1856, N° 22 de la deuxième année, page 5

satisfaire des gens dont les opinions diffèrent du blanc au noir et qui ont également le droit d'être satisfaits ? »

Les professeurs sont donc à la merci des querelles entre *contribuables-actionnaires*, autrement dit entre catholiques et libéraux et un tel enseignement sera mis « à la remorque de la politique » et subira les conséquences des différents scrutins selon que les élections auront favorisé tel ou tel parti. Peut-on nommer cela un enseignement modèle ?

Et Molinari de réclamer, dans l'intérêt de la liberté d'enseignement, la suppression des subventions universitaires qui, selon lui, ne sont pas plus justifiées là que dans l'industrie. D'autant que l'enseignement, lui aussi, est une industrie :

« Considérons le besoin auquel pourvoit l'enseignement, explique longuement Molinari, dont nous autres professeurs nous sommes les ouvriers, et nous nous assurerons qu'à part les premières nécessités de la vie, il n'en est point de plus général et de plus intense. Quel est, au moins dans les classes que la misère n'a point abruties, le père de famille qui ne soit disposé à faire les plus grands sacrifices pour donner à ses enfants le bienfait d'une bonne éducation? Quel est le père de famille qui lésine lorsqu'il s'agit de munir ses enfants des connaissances nécessaires pour exercer une profession en harmonie avec leurs aptitudes naturelles ? »

Molinari note que cette impulsion est tellement puissante que certains parents s'exagèrent les aptitudes aux études de leurs enfants et investissent dans l'enseignement « un capital hors de proportion avec la valeur du fonds intellectuel » qu'il s'agit de faire fructifier.

« Cela étant, continue-t-il, les pères de famille ayant assez d'intelligence pour comprendre l'utilité de l'enseignement, et assez de cœur (car ils ne sont ni stupides ni dénaturés comme les eunuques de l'interventionnisme se plaisent à le supposer) pour s'imposer tous les sacrifices nécessaires pour procurer à leurs enfants cette alimentation de l'intelligence après celle du corps, que serait-il arrivé si le gouvernement et les communes s'étaient abstenus de créer ou de subventionner des établissements d'éducation, si la liberté d'enseignement qui se trouve inscrite dans notre Constitution avait été une vérité au lieu d'être une simple escobarderie libérale? Comme le besoin d'enseignement existe, comme les pères de famille belges sont disposés à consacrer chaque année une portion notable de leur revenu à la satisfaction de ce besoin, et à créer ainsi un *débouché* pour l'industrie de l'enseignement, voici ce qui serait arrivé : c'est que cette industrie n'aurait pas manqué de s'organiser et de se développer, comme toutes les autres branches de la production libre, de manière à satisfaire amplement à tous les besoins du débouché qui lui était ouvert; c'est que l'enseignement ne nous aurait pas plus manqué en Belgique que tout autre produit nécessaire ou même de simple fantaisie pour lequel un débouché existe. Il y a mieux. C'est que la liberté aurait infailliblement

produit, dans l'enseignement, des résultats analogues à ceux qu'elle a amenés dans les autres branches de la production, savoir de perfectionner ses procédés et ses méthodes [...] Malheureusement, dans notre pays essentiellement libéral on n'a aucune confiance en la liberté. Parlez de liberté d'enseignement aux hommes les plus éclairés du parti libéral, par exemple, et ils ne manqueront pas de vous dire que cette liberté malfaisante ne pourrait produire, en Belgique, qu'une génération de petits sauvages, ou, pis encore, une génération de petits jésuites ; qu'il est impossible que l'enseignement s'organise et se développe de lui-même, sans l'intervention du gouvernement, que l'industrie privée est impuissante en cette matière, etc., etc. Parlez-en aux hommes les plus éclairés du parti catholique et, s'ils veulent bien vous laisser entrevoir leur pensée, ils se contenteront de sourire d'un air fin et paterne, en insinuant que l'enseignement ne saurait être convenablement placé entre des mains laïques. Pour les uns, la liberté d'enseignement est une espèce de croquemitaine qui dévore moralement les petits enfants; pour les autres, c'est au contraire, un précieux auxiliaire, qui doit inévitablement finir par leur valoir le plus envié des monopoles. En conséquence, le gouvernement et les communes se sont mis en devoir d'organiser l'enseignement sous l'impulsion du parti libéral et en dépit des résistances du parti catholique. »

Cette querelle entre catholiques et libéraux autour de la question de l'instruction a valu à la Belgique de posséder tout un système d'enseignement supérieur, secondaire et primaire organisé par l'État de concert avec les communes. Mais ce système, résultat des dissensions entre partis politiques, présente le grave défaut de devoir être subventionné par les contribuables :

« Car, souligne Molinari, c'est le propre des industries exercées par l'État et les communes de ne pas couvrir leurs frais. L'organisation du travail de l'enseignement impose donc en Belgique une charge annuelle de plusieurs millions aux contribuables. A la vérité, l'État et les communes ne se réservent pas le monopole de l'enseignement. La concurrence est permise. Mais, nous le demandons, cette concurrence peut-elle se développer d'une manière suffisante, en présence d'un Entrepreneur qui a le privilège de pouvoir travailler indéfiniment à perte, en rejetant sur les contribuables, au nombre desquels figurent ses concurrents eux-mêmes, le fardeau de ses déficits? Les capitaux peuvent-ils se porter avec sécurité dans une industrie exposée à une concurrence *qui travaille à perte*? »

Molinari demande alors ce que les industries de la laine et du coton, si florissantes en Belgique, seraient devenues si le gouvernement et les communes s'en étaient emparés et avaient rejeté les déficits sur les contribuables.

La réponse est évidente : les capitaux auraient fui cette branche d'industrie car aucun capitaliste n'aurait risqué ses fonds face à un concurrent – l'Etat – qui peut se payer le luxe de travailler à perte.

« Or, interroge Molinari, n'est-ce point là la situation de l'enseignement en Belgique ? On établit tous les jours des sociétés au capital de plusieurs millions pour fabriquer du coton, du lin, extraire de la houille, fondre du fer, en employant les machines les plus puissantes, les méthodes les plus perfectionnées. Quel capitaliste serait assez naïf pour aventurer ses fonds dans une entreprise d'éducation ? Et quel entrepreneur d'éducation s'aviserait, à son tour, de consacrer la plus petite somme à une amélioration, à un progrès ? N'est-ce pas tout au plus s'il possède la somme nécessaire pour faire marcher son établissement, en suivant la routine ordinaire ? L'intervention du gouvernement et des communes, en faussant les conditions économiques de l'industrie de l'enseignement, ne l'a-t-elle point, par là même, stérilisée ? Si, comme nous l'espérons, la liberté d'enseignement devient un jour une vérité dans notre pays, si la génération de vrais libéraux que *L'économiste* s'attache à former, réussit à débarrasser l'enseignement des funestes étreintes de l'interventionnisme, on verra se réaliser dans cette noble industrie, des progrès analogues à ceux qui ont transformé la plupart des branches de la production *libre*. Sans doute, cette transformation progressive ne s'opérera pas sans crise. Les nombreux ouvriers en latin et en grec qui trouvent de l'occupation dans des établissements où ces langues mortes, partant inutiles, continuent à tenir la place qui revient aux langues vivantes, ces ouvriers dont nous ne contestons pas d'ailleurs le mérite, seront exposés à une crise analogue à celle qui a atteint les fileurs et les tisserands lors de la substitution des nouvelles machines aux métiers d'autrefois. Mais cette crise, qui pourrait d'ailleurs être aisément adoucie, ne serait que temporaire, et l'enseignement en se transformant d'une manière progressive, sous l'impulsion féconde de la liberté, améliorerait la condition de ceux qui enseignent tout aussi bien que la condition de ceux qui sont enseignés. »<sup>188</sup>

D'être un fervent promoteur de la liberté de l'enseignement ne va pas empêcher Gustave de Molinari de se prononcer très fermement, à la grande surprise de ses amis libéraux, en faveur de l'intervention de l'Etat dans un domaine très précis : celui de l'obligation scolaire. Oui, va proclamer Molinari, il faut que l'Etat *contraigne* les parents irresponsables, négligents ou inconscients de leurs devoirs à envoyer leurs enfants à l'école. Face à la négligence de tels parents indignes, il faut substituer la notion de responsabilité paternelle à la notion traditionnelle de puissance paternelle.

Ce débat sur l'obligation scolaire n'était pas nouveau.

Il avait déjà divisé, sous la Révolution française, les libéraux réformateurs de l'instruction publique. Trois d'entre eux, Talleyrand, Condorcet, Daunou, tous trois fermes partisans de la liberté de l'enseignement - donc de l'existence « d'établissements particuliers

---

<sup>188</sup> *L'économiste belge*, 20 février 1856, N°4 de la deuxième année, p.2 et 3

d'instruction » à côté et en concurrence avec les établissements publics - s'étaient prononcés contre l'obligation scolaire au nom de la liberté de l'individu :

« La nation, avait écrit Talleyrand, offre à tous le grand bienfait de l'instruction ; mais elle ne l'impose à personne. »

En toute bonne foi, ces libéraux pensaient que l'aspiration à l'éducation serait tellement puissante au sein de la population qu'il serait inutile d'y ajouter une contrainte.

Cette fois, le débat sur l'obligation scolaire va occuper les colonnes de *L'économiste belge* durant toute l'année 1858 et va mettre aux prises, courtoisement mais fermement, ces deux libéraux intransigeants que sont Gustave de Molinari et Frédéric Passy.

Les deux hommes se connaissent et s'estiment. Ils sont proches par les idées et par l'âge : Passy, né en 1822, n'est que de trois ans plus jeune que Molinari. Ils font partie tous deux du réseau Guillaumin. Ils sont membres de la Société d'économie politique. Pas la peine de préciser qu'ils partagent tous les deux la même passion pour la liberté et éprouvent la même méfiance, à la fois instinctive et argumentée, face aux empiétements de l'Etat dans la sphère de l'individu. Ardents défenseurs de la liberté des échanges, grands admirateurs de Richard Cobden, professeurs et orateurs, ils attribuent la même importance à l'existence et au jeu des lois naturelles en économie, accordent la même place - la première - au travail, créateur de la propriété et source de toutes les valeurs. Enfin, ils souscrivent au même idéal : la paix universelle entre les nations par le développement du libre-échange.

Tout commence à la fin de 1857.

En septembre de cette année-là, s'est tenu à Francfort un Congrès international de bienfaisance. Frédéric Passy l'a suivi attentivement à travers les comptes rendus des journaux. Parmi ses nombreux travaux, le congrès a eu à se prononcer sur deux vœux touchant à l'enseignement : le premier concernait la gratuité de l'instruction ; le deuxième avait trait à l'obligation scolaire. La gratuité de l'instruction avait été repoussée par les congressistes, à la grande satisfaction de Frédéric Passy :

« Selon moi, écrit-il, ce vœu était dangereux, et contraire aux lois les plus essentielles de la morale comme aux principes les mieux établis de la science économique. »

Les libéraux ont toujours éprouvé beaucoup de réticences devant le thème de la gratuité. Selon eux, la théorie économique ainsi que la pratique prouvent que rien, à part les forces naturelles comme la lumière du soleil, n'est gratuit. Tout doit être payé. Si un bien comme l'enseignement n'est pas payé par le consommateur, il le sera par l'Etat, donc par le contribuable. De plus, la gratuité désarme la responsabilité. « Tout ce qui dispense régulièrement les hommes de mériter eux-mêmes ce qu'il obtiennent,

souligne Frédéric Passy, porte une atteinte fâcheuse à la loi de la responsabilité. »

En revanche, le congrès de Francfort s'est prononcé en faveur de l'obligation scolaire et a invité les gouvernements européens à inscrire cette obligation dans leur législation, à la grande désapprobation de Frédéric Passy :

« En chargeant l'Etat d'une tâche quelconque, affirme-t-il, on ne fait pas que l'Etat remplisse cette tâche, mais on dissuade et l'on empêche de la remplir les citoyens à qui elle incombait naturellement [...] En toutes choses la prescription légale a pour premier effet d'anéantir le ressort naturel. »

Toutes ses réflexions personnelles sur les travaux de ce congrès, Passy les adresse aussitôt à Molinari, qui les publie sur trois pages dans *L'économiste belge* daté du 1<sup>er</sup> décembre 1857.<sup>189</sup>

Sauf que Molinari fait suivre cet article, d'abord d'un bref commentaire d'une trentaine de lignes, puis de plusieurs autres articles dans les numéros suivants dans lesquels il s'oppose à Frédéric Passy sur la question de l'obligation scolaire. En effet, Molinari se prononce en faveur de cette obligation – donc en faveur de l'intervention contraignante de l'Etat sur les pères de famille – et cela à partir des principaux arguments suivants :

1°/ Dans une matière aussi importante que celle de l'enseignement, aussi bien pour l'individu lui-même que pour la société toute entière, il convient de distinguer entre l'Etat *enseignant* et l'Etat *obligeant*. Le premier doit être combattu, le second peut avoir sa justification.

2°/ Forcer les parents à donner une certaine éducation à leurs enfants relève de la même *loi naturelle* qui les constraint, par le seul fait du mariage, à les nourrir, à les entretenir et à les élever correctement ;

3°/ En donnant la vie à des êtres humains, les parents contractent une dette à leur endroit. Il n'est pas anormal que la société les oblige à honorer cette dette en cas de manquement de leur part ;

4°/ La question de l'enseignement obligatoire doit donc être envisagée au point de vue du Droit, et c'est comme cela que le libéral Turgot l'avait compris en se prononçant en faveur de l'enseignement obligatoire ;

5°/ Un être humain qui reste dans l'ignorance par la faute de ses parents sera plus tard pour la société une *non-valeur*, et parfois une *nuisance* pour ses semblables. La société manque donc à la fois à ses intérêts et à ses devoirs en refusant d'obliger les parents à instruire leurs enfants. Pour Molinari, mal élever ses enfants équivaut à détruire des capitaux. La société pouvant donc être *lésée par l'ignorance* doit *proscire l'ignorance* ;

6°/ Reste alors à déterminer selon quelles modalités l'Etat doit intervenir pour faire respecter cette obligation naturelle :

---

<sup>189</sup> *L'économiste belge*, 1<sup>er</sup> décembre 1857, N°34 de la troisième année, pages 5 à 8, article signé Frédéric Passy publié sous le titre *La question de l'instruction obligatoire au Congrès de Francfort*, avec, à la fin, le commentaire de Gustave de Molinari.

« Toute la question, résume Molinari, se réduit donc à savoir si cette obligation naturelle doit être, oui ou non, sanctionnée par la loi positive. Ainsi posée, cette question peut comporter des solutions différentes, selon les époques, les lieux et les circonstances. C'est, pour nous servir de l'expression anglaise, une affaire *d'expediency* plutôt qu'une affaire de principes. »<sup>190</sup>

Emoi chez Frédéric Passy.

Remous chez les libéraux.

Que Gustave de Molinari, déjà bien connu dans la famille libérale pour son hostilité aux interventions de l'Etat puisse ainsi entrouvrir la porte à de telles interventions, même avec précaution, même avec des ménagements, même par simple « opportunité », voilà qui allait susciter un immense débat et placer dans une vive lumière les points sur lesquels, en matière d'enseignement, les libéraux de l'époque étaient unanimement d'accord, et les points – plus exactement le point, celui de l'obligation scolaire – qui créait chez eux une vraie ligne de partage.

---

<sup>190</sup> Ibid., p.8



## 22

### « La liberté n'est pas l'anarchie »

« M. Frédéric Passy, et quelques autres de nos amis, ont paru surpris de ce que, pour la première fois, nous nous prononcions en faveur d'une extension éventuelle de l'intervention gouvernementale, nous qui avons déclaré une guerre à outrance à l'interventionnisme, et qui travaillons incessamment à réduire cette immixtion coûteuse et malfaisante du Pouvoir dans les différentes branches de la libre activité humaine. »<sup>191</sup>

Pour la connaissance des idées de Molinari et de leur évolution, cette phrase est la plus importante de son long dialogue avec Frédéric Passy sur l'enseignement obligatoire.

Et le passage le plus important dans cette phrase importante c'est l'expression *pour la première fois*.

Cette expression brille dans le texte comme une sorte de signal. Elle nous avertit que le Molinari de quarante ans qui s'oppose à son ami Frédéric Passy n'est plus tout à fait le même que celui de trente ans qui avait écrit *Les soirées de la rue Saint-Lazare*. Et cela dans un domaine capital : celui des interventions de l'Etat.

Il fallait donc que l'objet du débat soit vital pour que Molinari accepte que l'Etat s'en mêle. Mieux, pour qu'il plaide avec de nombreux arguments en faveur d'une telle intervention.

L'explication de cette attitude qui a surpris nombre de ses amis est simple : Molinari a eu l'intuition – précise, profonde – de l'importance qu'allait prendre dans les sociétés en voie d'industrialisation ce que l'on appelle aujourd'hui « le capital humain » et, en conséquence, la nécessité de protéger, d'entretenir et de développer un tel capital dès l'enfance par l'instruction primaire, fût-ce au prix d'une intrusion de l'Etat dans la vie familiale pour contraindre des parents à assumer cette obligation scolaire.

Certes, beaucoup de libéraux avant Molinari avaient compris le caractère essentiel de l'instruction. Rappelons que de nombreux acteurs de la Révolution française – Mirabeau, Talleyrand, Condorcet, Daunou, pour ne citer que les principaux – avaient été à l'origine de vastes projets de réforme dans ce domaine. Mais il s'agissait d'abord, pour eux, de sortir l'individu de son état de sujet, dans lequel l'Ancien Régime et l'Eglise l'avaient maintenu

---

<sup>191</sup> *L'économiste belge*, 1858, n°1 de la quatrième année, p.1

comme dans une bastille, pour l'élever, par l'instruction, à la dignité de citoyen.

Molinari, s'il souscrit à une telle ambition, approfondit la question en l'analysant, comme à son habitude, sous l'angle de l'économie.

Voilà pourquoi toute son argumentation en faveur de l'obligation scolaire s'exprime chez lui en termes de dettes et de capital.

L'enfant est un capital en formation, et les parents ont une dette à son endroit : aussi longtemps que dure cette formation, c'est-à-dire jusqu'à l'âge adulte, les parents en possèdent, non point la *propriété* mais la *tutelle*.

En effet, l'enfant n'appartient pas plus aux parents (thèse du droit romain) qu'à la société (thèse des Montagnards de la Révolution) : il s'appartient à lui-même.

« Si l'enfant s'appartient à lui-même, constate Molinari, si le père n'est autre que le tuteur naturel au lieu d'être son propriétaire, il s'ensuit que le père est tenu de placer toujours l'intérêt de l'enfant avant son propre intérêt ; qu'il n'a pas le droit d'exploiter cet être issu de son sang ; qu'il doit se comporter envers lui comme un tuteur consciencieux vis-à-vis de son pupille ; enfin que, s'il manque à cette obligation que la loi naturelle lui impose, la loi civile, expression de la loi naturelle, doit l'y contraindre. »<sup>192</sup>

C'est ce que fait le Code civil qui oblige les parents à « nourrir, entretenir, élever » leurs enfants. Toutefois, cette obligation qui concerne la vie physique, Molinari justifie qu'on l'étende à la vie intellectuelle, pour contraindre les parents à donner à leurs enfants une instruction primaire minimum, et cela en référence à la même loi naturelle qui les force à les nourrir.

Faute de quoi on hypothèque l'avenir.

L'avenir de l'enfant lui-même d'abord.

Molinari souligne que la société future présentera une immense hiérarchie d'emplois et que chacun d'eux exigera une certaine somme de forces et d'aptitudes. Mais cette société de demain réclamera en priorité, et à un haut degré, « de l'intelligence, de l'énergie et surtout de la moralité ». A cette hiérarchie d'emplois correspondra une hiérarchie de salaires. Il importe donc que les futurs travailleurs soient capables d'évoluer dans cette hiérarchie. D'autant, selon Molinari, que les emplois à base d'intelligence et de moralité « seront plus demandés qu'offerts » donc procureront une meilleure rémunération que les emplois réclamant uniquement de la force musculaire.

« A l'époque actuelle, observe Molinari, on ne peut faire d'un enfant un homme et un citoyen utiles sans lui donner au moins les éléments de

---

<sup>192</sup> Ibid., p 7

l'instruction primaire ; d'où la nécessité et la légitimité de l'instruction obligatoire. »<sup>193</sup>

De plus, le refus des parents de souscrire à l'obligation scolaire hypothèque également l'avenir de la société tout entière. Il résultera de ce refus des nuisances privées et publiques car, selon Molinari, il y a un lien de cause à effet entre ignorance, pauvreté et criminalité :

« S'il existe, explique-t-il, une classe d'hommes dépourvus des notions élémentaires qui leur sont indispensables pour se conduire utilement dans un monde où l'individu, devenu libre, est chargé de la complète responsabilité de sa destinée, qu'en résultera-t-il ? C'est que ce fardeau sera trop lourd pour un grand nombre ; c'est que l'ignorance en fera d'abord des pauvres, et trop souvent ensuite des criminels. C'est que les autres membres de la société seront obligés en conséquence de s'imposer des sacrifices particuliers, soit pour secourir cette classe que l'insuffisance de son éducation aura rendue incapable de suffire à elle-même, soit pour se protéger contre elle. »<sup>194</sup>

Soulignons au passage la trilogie – liberté, responsabilité, instruction – que Molinari reprend à son compte et qui a toujours figuré au cœur de la doctrine libérale, pour qui l'une des finalités principales de l'instruction est d'enseigner à l'individu que dans une société de droit il n'y a pas de liberté sans responsabilité : « Il faut plus de lumières pour se gouverner que pour être gouverné » résumera plus tard Molinari.

Enfin, l'hypothèque pèsera aussi sur les classes laborieuses elles-mêmes.

Si la masse d'illettrés et d'ignorants va en s'agrandissant, on aboutira à un excès de population sans emploi qui sera à la charge de l'assistance publique ou privée.

Alors cet excès « que l'imprévoyance a créée et que l'assistance élève » ira former au sein même des classes laborieuses « les mares stagnantes et empestées du paupérisme ».

Et Molinari de demander :

« Quelle condition est avant tout nécessaire pour que la prévoyance en matière de population puisse atteindre son maximum d'intensité et d'énergie ? C'est que la responsabilité du père de famille, quant à l'entretien et l'élève des enfants qu'il a la liberté de mettre au jour, responsabilité qui est le contrepoids indispensable de cette liberté, demeure comme elle, entière, inaltérée. Il faut donc que l'homme qui donne le jour à un enfant sache parfaitement qu'il contracte, par ce fait même, une dette égale au montant des frais d'élève et d'éducation de l'enfant, jusqu'à ce que celui-ci soit en état de pourvoir à son propre entretien, et que, s'il n'acquitte point

---

<sup>193</sup> Ibid., 10 décembre 1858, N°35 de la quatrième année, p 8

<sup>194</sup> Ibid., 1<sup>er</sup> mars 1858, N°7 de la quatrième année, p 6

cette dette, intégralement et sans fraude, il sera possible d'une peine proportionnée au dommage qu'il aura causé à l'être qu'il a mis au jour et qui ne lui a point demandé de naître. »<sup>195</sup>

Pour Molinari, la double nuisance – privée et publique – qu'entraîne le non respect de l'obligation scolaire cause aux individus et à la société un dommage suffisamment grave pour motiver l'intervention d'une législation répressive :

« Nous croyons, proclame Molinari, qu'il importe de recourir au régime répressif pour contraindre les parents à s'acquitter, pleinement et sans fraude, des obligations qui dérivent de la paternité. Puisque le non-accomplissement de ces obligations naturelles engendre une nuisance réelle, un dommage positif, la société a le droit de contraindre le père à s'en acquitter, comme s'il s'agissait de tout autre engagement ou de toute autre dette, et de le punir s'il y manque. Dire qu'en agissant ainsi, en cessant de tolérer et même de faciliter ce genre de banqueroute, on porterait atteinte à la liberté, ce serait faire un étrange abus de mots. Quand on a institué une police régulière, quand on a supprimé les lieux d'asile où les malfaiteurs étaient autorisés à se dérober à l'action des lois, certes, on a porté atteinte à la liberté des voleurs et des assassins. Quand on supprimera de même les asiles ouverts pour faciliter les banqueroutes de la paternité, quand on tiendra la main à ce que nul ne puisse plus se soustraire à l'accomplissement loyal des obligations naturelles que la paternité impose, on portera atteinte aussi à la liberté des mauvais pères et des tuteurs infidèles. Mais la liberté n'autorise pas à attenter aux droits d'autrui, ni à manquer à ses engagements envers autrui. La liberté n'est point l'anarchie, et ce n'est pas l'affaiblir ou la diminuer que de réprimer, avec une juste sévérité, en proportionnant aussi exactement que possible la peine au délit, toute atteinte portée au Droit, tout manquement à des obligations naturelles ou conventionnelles ; c'est, au contraire, la fortifier et l'étendre. »<sup>196</sup>

Après avoir proclamé ainsi sa définition de la liberté, Molinari profite de l'occasion pour préciser sa conception de l'Etat, donc du gouvernement :

« Nous sommes *anti-interventionniste* mais nous ne sommes pas *anarchiste*, comme M. Proudhon et son école. Nous croyons que le gouvernement se mêle de beaucoup de choses dont il ne devrait pas se mêler, et nous voudrions réduire son intervention au strict nécessaire ; mais nous n'entendons pas la *supprimer*. Nous croyons que le gouvernement a, dans la société, un rôle indispensable qui consiste à faire respecter la propriété et la liberté, ou, pour tout dire en un seul mot, *le droit de chacun*, et qu'aussi longtemps qu'il se rencontrera des hommes assez pervers et assez ignorants pour empiéter sur les droits d'autrui, en dépit du tort qu'ils se causent à eux-

---

<sup>195</sup> Ibid. P 8

<sup>196</sup> Ibid., 1<sup>er</sup> janvier 1858, N°1 de la quatrième année, p 8

mêmes par cette conduite coupable et inintelligente, un gouvernement sera nécessaire pour défendre les droits ainsi mis en péril [...] Dans notre état encore si peu avancé de civilisation, les services du gouvernement sont aussi nécessaires à la société que ceux de l'agriculture, de l'industrie et du commerce [...] Il ne s'agit point de supprimer le gouvernement ; il s'agit de le rectifier, en émondant, d'un côté, ses attributions parasites, en l'obligeant, de l'autre, à remplir, de la manière la plus efficace et la moins coûteuse, ses attributions naturelles »<sup>197</sup>

De tout temps, tout débat sur l'instruction a toujours fait surgir trois thèmes, qui sont comme trois angles selon lesquels la question est envisagée :

- La liberté de l'enseignement ;
- Sa gratuité ;
- Son obligation.

Le long dialogue entre Frédéric Passy et Gustave de Molinari n'échappe pas à cette grille.

- Tous deux sont favorables sans aucune réserve à la *liberté* de l'enseignement. Ici, il existe un large consensus dans la famille libérale, la spécificité de Molinari étant de défendre cette liberté en usant plus volontiers des concepts de l'économie politique. Pour lui, l'enseignement est une branche d'activité comme les autres. Cette activité végète si elle est protégée – ou exercée – par l'Etat car dans cette hypothèse les capitaux répugnent à s'y investir en raison de la mauvaise réputation du gouvernement en matière de gestion ; au contraire, elle prospère si elle se trouve en situation de concurrence, donc de liberté. En 1863, Molinari développera longuement cette argumentation à Gand, à la tribune de la deuxième session de l'*Association internationale pour le progrès des sciences sociales*, et sa conclusion sera :

« Comme toutes les autres branches de l'activité humaine l'enseignement n'a qu'une seule requête à adresser au gouvernement, c'est celle que Diogène adressait à Alexandre : Ôte-toi de mon soleil ! »<sup>198</sup>

- Accord également entre Passy et Molinari pour refuser la thèse de la *gratuité* de l'enseignement. Tous deux s'y opposent pour la même raison, à savoir « qu'elle érige en système l'affaiblissement de la responsabilité ». Ce refus de la gratuité n'exclut d'ailleurs pas, selon Molinari, que diverses institutions communales ou nationales puissent aider les familles pauvres par des bons d'instruction élémentaire, autrement dit des bourses pour employer un langage contemporain.

---

<sup>197</sup> Ibid., p 6

<sup>198</sup> *L'économiste belge*, 26 septembre 1863, N°20 de la neuvième année, p.232

- Forte opposition, en revanche, entre les deux hommes sur *l'obligation scolaire*, Frédéric Passy restant « pleinement convaincu de l'incompétence radicale des gouvernements » dans cette question en litige et Gustave de Molinari demeurant très ferme sur sa distinction entre « l'Etat enseignant » - qu'il réprouve - et « l'Etat obligeant les parents à donner une certaine éducation à leurs enfants », qu'il approuve.

C'est cette opposition qui allait agiter toute la famille libérale sous la forme d'un vaste débat débordant largement les colonnes de *L'économiste belge*.

Un débat, d'ailleurs, de très haute tenue intellectuelle qui sera relayé et amplifié par les Sociétés d'économie politique de Paris, de Madrid et de Bruxelles.

En janvier 1859, le Parlement belge consacrera même cinq séances à cette importante question. Intervenant à la tribune, Charles de Brouckère y prendra une position contraire à celle de son ami Molinari en soulignant que la Constitution belge, dont il a été l'un des rédacteurs, s'oppose à l'obligation scolaire au nom même de la liberté car cette Constitution ne permet pas d'employer la violence, même pour faire le bien.

La conclusion ne pouvait être que la mise à disposition d'un public plus vaste que le lectorat de *L'économiste belge* de cette discussion entre deux esprits supérieurs.

Ce qui fut fait dans le courant de l'année 1859 par l'édition en livre chez Guillaumin de ce débat mémorable sous le titre : *De l'enseignement obligatoire, discussion entre MM. G. de Molinari et F. Passy*.

Publiées en 1849, *Les soirées de la rue Saint-Lazare* avaient été une première étape importante pour la connaissance des idées de Gustave de Molinari. Le jeune économiste de trente ans nous avait livré ses conceptions sur la propriété, sur les menaces que les diverses écoles socialistes faisaient peser sur elle, sur les atteintes que l'Etat pouvait lui porter. Surtout, il avait insisté sur la sécurité des personnes et des biens, qui devait être la mission quasi unique des gouvernements « producteurs de sécurité ».

Dix ans plus tard, sa confrontation avec Frédéric Passy, au-delà de la question à l'ordre du jour portant sur l'obligation scolaire, est une deuxième étape essentielle. Elle nous apprend que l'économiste, qui vient d'avoir quarante ans, a approfondi sa réflexion sur la place et le rôle de l'Etat. Le point central, cette fois, c'est la protection et le développement de ce « capital humain » qu'est l'enfant dans une société en pleine mutation qui annonce ce que nous nommons aujourd'hui la société de la connaissance. Tenir une partie de la population dans une situation d'illettrisme et d'ignorance à cause de l'insouciance de parents dénaturés apparaît à Molinari comme une faute suffisamment grave pour motiver l'intervention de l'Etat.

Comment ne pas souligner que Molinari anticipe ici une idée forte qui, de nos jours, sera développée par Milton Friedman sous le nom « d'effet de voisinage ». Cette expression signifie que l'attitude de chacun rejaillit sur la situation de tous :

« Une société stable et démocratique, écrit Friedman, est impossible sans un degré minimal d'instruction et de connaissances chez la majorité de ses citoyens [...] Ce ne sont pas seulement l'enfant lui-même et ses parents qui bénéficient des avantages de l'éducation, ce sont aussi les autres membres de la société. L'éducation de mon enfant contribue à votre bien-être en favorisant l'existence d'une société stable et démocratique. »<sup>199</sup>

C'est très exactement ce qu'avait suggéré Molinari un siècle avant Friedman.

Disons, toujours pour employer un langage contemporain, que Molinari, à travers le terme de *nuisances*, avait parfaitement compris que les parents étaient sources *d'externalités*. Externalités positives s'ils se préoccupaient de l'instruction de leurs enfants, externalités négatives dans le cas contraire.

Sans doute est-ce cette perception aiguë qu'avait Molinari des conséquences de l'attitude des parents sur l'ensemble de la société qui l'avait amené à soutenir l'obligation scolaire.

Peut-être, après tout, s'agissait-il là encore, dans son esprit, d'une mesure de *sécurité* visant à protéger l'avenir.

C'est ce qu'il laisse entendre quand il conclut son débat avec Passy en ces termes :

« Il importe d'empêcher que ce fardeau écrasant des abus du présent ne soit rejeté sur la portion la plus faible de la population, de manière à broyer le germe même de l'avenir. »<sup>200</sup>

---

<sup>199</sup> Milton Friedman, *Capitalisme et liberté*, Paris, 2010, Leduc.s Editions, p.152

<sup>200</sup> *L'économiste belge*, 10 décembre 1858, N°35 de la quatrième année, p.8



## 23

### Molinari averti par le ministre de l'Intérieur

Le mardi 28 décembre 1858, Gustave de Molinari est convoqué au ministère belge de l'Intérieur pour y recevoir un solennel avertissement.

Le motif : un discours qu'il a prononcé quelques jours plus tôt lors d'un meeting à Anvers et que le ministre – pourtant libéral – juge incompatible avec son statut de fonctionnaire.

En effet, en raison de son titre de professeur à l'Institut supérieur de commerce d'Anvers Molinari est fonctionnaire, c'est-à-dire salarié de l'Etat. Ce n'est pas la même situation pour son autre activité de professeur d'économie au Musée royal de l'industrie belge à Bruxelles où le cours libre qu'il dispense dépend de la ville.

C'est *L'économiste belge* du 1<sup>er</sup> janvier 1859 qui annonce la nouvelle et rend compte en quelques lignes de la comparution de son directeur devant le ministre.

Même si Molinari tient à se louer « de l'aménité et des formes tout à fait bienveillantes du haut fonctionnaire qui lui infligeait cet avertissement », même s'il a fait valoir qu'il croyait s'être tenu « dans les limites de son droit », le ministre Rogier en personne lui signifie qu'en cas de récidive il sera frappé de destitution.

Cet incident n'est pas isolé. Deux autres personnalités, M. Ducpétiaux, Inspecteur général des prisons et M. Van Soust, professeur à l'Académie des Beaux-arts d'Anvers, viennent d'être victimes de la même injonction, le premier pour un livre sur la question de la charité qui a déplu au gouvernement, le second pour avoir critiqué l'enseignement dispensé dans son établissement.

*L'économiste belge* décide donc de porter l'affaire du droit d'expression des fonctionnaires devant l'opinion publique en posant deux questions :

- Est-ce qu'un professeur de l'Etat peut être considéré comme un fonctionnaire et soumis, comme tel, à un régime particulier ?

- Quel doit être ce régime ? Autrement dit, jusqu'à quel point un Belge qui passe à la situation de fonctionnaire perd-il le libre usage de ses droits de citoyen ?

« Voilà, écrit *L'économiste belge*, des questions qu'il est essentiel de résoudre, surtout dans un pays où l'extension progressive des attributions du gouvernement oblige chaque année un plus grand nombre de citoyens de passer à l'état de fonctionnaires [...] Il se peut que les professeurs doivent

être considérés comme des fonctionnaires, et que les fonctionnaires doivent être tenus de renoncer à l'exercice d'une partie de leurs droits de citoyens ; que la situation du fonctionnaire implique, au point de vue politique, une *servitude* partielle. C'est une question sur laquelle les avis peuvent différer ; mais voici en revanche un point sur lequel tout le monde tombera d'accord : c'est qu'il est bon que la querelle soit vidée [...] Dans l'état actuel des choses nous sommes en plein arbitraire. »<sup>201</sup>

*L'économiste belge* publie ensuite *in extenso* le discours d'Anvers dans lequel Molinari avait ironisé sur cette habitude propre aussi bien aux gouvernements catholiques que libéraux de s'attribuer les progrès de la société à travers une phrase qu'ils ne cessent de répéter : « La prospérité toujours croissante ».

« On conçoit que cette phrase leur plaise, souligne-t-il : d'abord elle fait bien dans un discours ; ensuite, elle relève leur importance. Quand un gouvernement se félicite de la prospérité d'un pays, il est sous entendu que c'est principalement à lui, gouvernement, que cette prospérité est due ; que sans la rare intelligence des hommes d'Etat qui dirigent les affaires publiques, sans la haute sollicitude dont ils font preuve à l'égard de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et des beaux-arts, le pays ne tarderait pas à retomber dans la Barbarie [...] Le gouvernement est, du reste, si bien persuadé que la société ne pourrait marcher s'il n'était point là pour pousser à la roue, qu'il a institué pour toutes les branches du travail humain des bureaux officiels, des *divisions* administratives – division de l'agriculture, division de l'industrie, division du commerce intérieur, division du commerce extérieur etc. – qui s'occupent avec une activité dévorante d'imprimer une direction convenable à ces différentes branches de la production du pays. Eh bien ! supposons que l'on s'avise de révoquer en doute la prospérité toujours croissante d'un pays ainsi gouverné et administré, ne sera-ce pas mettre en question la haute intelligence et l'inaffilable sollicitude de ceux qui le gouvernent et l'administrent ? Ne sera-ce pas faire naître l'idée séditieuse et malfaisante que toute cette bureaucratie gouvernante et administrante ne gagne pas son argent et que la première bonne réforme à faire, ce serait d'économiser ses appointements. Voilà pourquoi « la prospérité toujours croissante » a passé à l'état de dogme, - à peu près comme l'Immaculée Conception. C'est un brevet de capacité qui est décerné aux ministres et aux administrateurs, ou pour mieux dire, c'est un brevet de capacité qu'ils se décernent modestement à eux-mêmes. »

Mais voilà que la « prospérité toujours croissante » vient d'être dénoncée par la Chambre de commerce d'Anvers. Dans un *Mémoire* public, elle a osé parler de « décadence » du port en raison du fardeau des taxes multiples – de pilotage, de tonnage, de pesage, de plombage – sans oublier la

---

<sup>201</sup> *L'économiste belge*, 1<sup>er</sup> janvier 1859, N°1 de la cinquième année, p.3

bureaucratie des déclarations, des cautionnements, des procès-verbaux, des droits de bassins et de quais.

« Coups de bâton sur coup de bâtons » constate Molinari, qui continue :

« Assurément, le commerce est une excellente vache à lait, et vous en avez la preuve dans cette multitude de bureaucrates, de douaniers et de gabelous, qui sucent ses mamelles sans parvenir à les tarir. Mais il y a une limite à tout. Nous vivons, il ne faut pas l'oublier, à une époque de concurrence universelle. Un port a beau avoir été favorisé par la nature, être pourvu d'un fleuve admirable, d'une de ces magnifiques voies de communication que Pascal appelait *des chemins qui marchent* ; il a beau être le débouché naturel d'une population active, économique et industrieuse, si les hommes contrarient par trop l'œuvre de la nature ; s'ils élèvent des barrières où elle a ouvert des routes, s'ils obstruent les fleuves en y accumulant les bancs de sable de la fiscalité et de la protection, le commerce s'en va. Vous le surtaxez, vous le vexez à Anvers, il va à Rotterdam, à Hambourg, partout où il rencontre moins de vexations et de charges. Il est cosmopolite ! Et vous avez beau faire, vous avez beau lui dire même officiellement qu'il a tort de sen aller, il s'en va et rien ne peut le retenir. »<sup>202</sup>

Et ce conclure en constatant que « les pendules du ministère sont toujours en retard » sur les évolutions de l'économie.

L'avertissement infligé à Molinari par un gouvernement libéral fait assez de bruit pour que la Société d'économie politique de Paris s'en saisisse et l'évoque dès sa réunion mensuelle du 6 janvier 1859.

D'autant qu'un autre de ses membres, M. Ferrara, professeur d'économie politique à Turin, vient d'être suspendu pour une leçon favorable à la liberté de l'enseignement. Sans oublier qu'en France, il y a peu, un universitaire, M. Rigault, a été sommé de choisir entre son cours au Collège de France et son activité au *Journal des débats*.

De quoi, en effet, émouvoir la Société d'économie politique parisienne et l'inciter à adresser sa vive sympathie aux professeurs sanctionnés.

Toutefois, c'est en Belgique que l'affaire prend de l'ampleur.

De nombreux journaux – la *Tribune*, le *National*, le *Télégraphe*, l'*Union commerciale* d'Anvers, la *Gazette de Mons*, *L'indépendance belge*, *Le journal de Liège*, *Le journal de Gand*, *l'Union libérale* de Verviers – évoquent l'affaire et beaucoup s'étonnent de l'attitude du gouvernement.

Seul le *Travail national*, l'organe des protectionnistes « applaudit des deux mains à la petite prohibition politique avec menace de confiscation dont ce professeur libre-échangiste a été frappé ». <sup>203</sup>

---

<sup>202</sup> Ibid., p.4

<sup>203</sup> *L'économiste belge*, 10 janvier 1859, N°2 de la cinquième année, p.5

Mais c'est la prise de position de *l'Union libérale* de Verviers qui est la plus remarquée.

Ce titre, qui soutient habituellement le ministère libéral, défend Molinari au nom de la science : « Les droits de la science sont absous, il n'y a pas de science gouvernementale ». Et ce journal s'étonne que ce soient des libéraux qui interdisent à Molinari de manifester ses idées alors que de telles idées étaient largement connues avant l'accession au pouvoir de l'actuel ministère.

Conclusion : « Lui retirer sa chaire ne serait pas le punir, ce serait frapper la liberté ». <sup>204</sup>

Devant l'avalanche des critiques le gouvernement se doit de s'expliquer.

Il le fait le 26 janvier 1849 devant la Chambre des représentants.

Dans un long discours de justification, le ministre de l'Intérieur souligne d'abord que personne n'oblige personne à devenir fonctionnaire. Il s'agit d'un choix. Mais dès qu'un tel choix a été fait, il doit être accompagné de deux sentiments : celui des devoirs, celui des convenances.

Et M. Rogier de se demander si on a le sentiment des devoirs et celui des convenances quand on vient dans une réunion publique « jeter à la face de l'administration supérieure l'insulte et le mépris, faire rire l'assemblée aux dépens de l'administration supérieure ».

Et à propos du cas spécifique de Molinari il ajoute :

« Un fonctionnaire reçoit deux traitements ; il est professeur à Bruxelles, il est professeur à Anvers. Dans cette dernière ville il est attaché à un établissement d'enseignement commercial. A Bruxelles il donne un cours ouvert à tout le monde. Le ministre ne dit pas à ce fonctionnaire : Vous aurez à enseigner telle ou telle doctrine, tel et tel principe. Le ministre ne dit pas à ce fonctionnaire : Vous contrariez mes principes dans l'enseignement que vous donnez ! Non, il ne dit pas cela. Il ne porte pas la moindre atteinte à l'indépendance du professeur [...] Le ministre dit au professeur : Enseignez ce que vous voulez, mais en dehors de votre chaire, je vous en prie, dans des meetings publics, ayez la bonté de ne pas insulter l'administration supérieure, de ne pas la ridiculiser aux yeux du public. Voilà ce que le ministre se permet de dire au fonctionnaire, tout en le laissant dans une parfaite indépendance comme professeur. Et l'on crie à la tyrannie, au despotisme ! Il faudrait que, passivement, le ministre subisse sans oser ouvrir la bouche les insultes jetées à la face de l'administration de la part de ce subordonné ! » <sup>205</sup>

Finalement, la majorité de la Chambre des représentants souscrit à l'analyse du ministre et approuve sa décision.

---

<sup>204</sup> Ibid., p.6

<sup>205</sup> *L'économiste belge*, 1<sup>er</sup> février 1859, N°4 de la cinquième année, p.2-3

Il ne reste plus à Molinari qu'à tirer pour lui-même les conséquences de ce débat. Ce qu'il fait aussitôt en adressant au gouvernement « sa décision motivée » de démissionner de son poste de professeur à cet Institut.

En vérité, cet incident n'était que l'apogée des relations tourmentées de Molinari avec le ministère libéral. Dès l'accession au pouvoir de ce dernier, à l'issue des élections de fin 1857, Molinari avait annoncé son intention de garder une indépendance totale face au nouveau pouvoir, celui-ci dût-il se qualifier de « libéral ». Ensuite, au fil des problèmes d'actualité et de leur traitement dans *L'économiste belge*, il avait développé la thèse que son journal et lui-même incarnait le « jeune libéralisme » face à un « vieux libéralisme » issu de la Révolution belge de 1830.

Molinari, au demeurant, faisait crédit à ce vieux libéralisme d'avoir, au lendemain de 1830, su lutter contre le cléricalisme du catholicisme politique :

« Un grand fait venait alors de se produire, explique-t-il, le vieux pape Grégoire XVI avait jeté l'interdit sur les idées modernes et revendiqué de nouveau pour l'Eglise la direction supérieure de la société. Il fallait lutter contre cette politique réactionnaire qui allait désormais inspirer, plus que jamais, les chefs de l'Eglise romaine. Il fallait combattre ce socialisme ultramontain qui rêvait la reconstitution d'une Europe du Moyen-âge. Il fallait opposer aux forces et aux influences d'un clergé, égaré à la poursuite d'une utopie rétrograde, d'autres forces et d'autres influences. Telle fut la mission du parti libéral après 1830. Lutter contre la prépondérance abusive que le clergé voulait s'arroger en s'inspirant des doctrines de l'encyclique de Grégoire XVI, faire prévaloir l'indépendance du pouvoir civil sur les tentatives de domination de l'Eglise romaine, voilà, en résumé, l'œuvre que ce parti s'est efforcé d'accomplir et dans laquelle il s'est absorbé depuis vingt-cinq ans. »<sup>206</sup>

Il s'y est absorbé mais, dans une certaine mesure, il s'y est perdu : en luttant contre le catholicisme avec les moyens de l'Etat, il a renforcé les pouvoirs de l'Etat. Il a multiplié et compliqué les rouages administratifs. Il a donné au gouvernement la haute main sur l'enseignement, sur la charité, sur les cultes ; il les a placés au nombre des services publics ; il a transformé les prêtres en fonctionnaires.

Voilà ce que Molinari appelle le système de gouvernement du vieux libéralisme.

Quant à l'autre système – celui du jeune libéralisme – il est caractérisé par la non intervention et par la liberté :

« Il consiste, continue Molinari, à charger la société du soin de sa propre défense. Dans ce système, le gouvernement cesse complètement de

---

<sup>206</sup> *L'économiste belge*, 1<sup>er</sup> mars 1859, N°7 de la cinquième année, p.1

s'occuper du culte. Il ne lui accorde ni subventions ni priviléges, mais, d'un autre côté, il ne lui oppose d'entraves d'aucune sorte. C'est le régime de la liberté du travail pleinement appliqué aux services religieux. Dans ce système, le clergé ne puise ses ressources et ses moyens d'influence que dans le libre consentement et la libre contribution de chacun, en sorte que s'il en abuse, on peut toujours les réduire ou même les refuser. Dans le premier système le clergé dépend du gouvernement, dans le second il dépend du public. »<sup>207</sup>

Pour Molinari le système du vieux libéralisme c'est le système français, où tout passe par l'Etat, et celui du jeune libéralisme c'est le système américain, où tout passe par la liberté.

Dans sa lutte contre le clergé, le vieux libéralisme belge a donc été conduit à s'enfermer dans une politique étatique comme dans une citadelle. C'est là, pour Molinari, son « vice radical ». En effet, quand le parti clérical s'emparera du gouvernement tout le système de défense mis en place par les libéraux se retournera contre eux et viendra accroître les moyens d'action du clergé « comme des canons pris sur un champ de bataille et dont on retourne la gueule contre l'ennemi ». <sup>208</sup>

La conséquence évidente d'un tel système réside en ceci que les libéraux au pouvoir sont condamnés au *statu quo* précisément pour garder le pouvoir. Cette attitude a d'ailleurs été théorisée par l'un des leurs, M. Frère-Orban, qui a proclamé qu'alors même qu'un ministère radical « ne ferait rien et ne voudrait rien faire » les libéraux seraient tenus de le soutenir quand même.

Dernier point, sans doute le plus grave : d'avoir organisé toute leur politique autour de la lutte contre le clergé a rendu les libéraux aveugles aux évolutions récentes de la société, entre autres à l'irruption de la question sociale :

« La société moderne, affirme Molinari, a pu se convaincre qu'elle a d'autres dangers plus sérieux à redouter que ceux d'un retour aux institutions du Moyen-âge ; elle a pu se convaincre que le vrai danger pour elle, au moment où nous sommes, réside dans la condition misérable et précaire de la grande majorité de ses classes laborieuses. Les questions économiques ont acquis en conséquence une importance qu'elles n'avaient point il y a vingt ans. Après avoir été purement secondaires, elles sont devenues prédominantes. »<sup>209</sup>

Conclusion de Molinari :

« Le *statu quo*, voilà quel est aujourd'hui l'idéal de ces libéraux de l'ancienne école, et nous nous expliquons fort bien qu'il en soit ainsi. Nous concevons parfaitement que le ministère actuel, expression du vieux

---

<sup>207</sup> Ibid.

<sup>208</sup> Ibid., p.2

<sup>209</sup> Ibid.

libéralisme, ne satisfasse pas la jeune génération libérale, et nous ajouterons même qu'il ne peut pas la satisfaire. Mais ce n'est pas du tout une raison pour désespérer de l'avenir. Continuons, continuons activement de faire l'éducation économique du pays, propageons dans les masses les principes de liberté, popularisons l'idée du gouvernement à bon marché, et peu à peu les vieux partis se transformeront, l'ancienne école libérale sera abandonnée pour la nouvelle et la politique de résistance et de *statu quo* cédera la place à la politique de progrès. »<sup>210</sup>

D'avoir démissionné de son poste de professeur à l'Institut supérieur de commerce d'Anvers va rendre Molinari encore plus libre pour propager la flamme du jeune libéralisme dans tout le pays.

Et même à l'étranger.

En effet, dans les premiers mois de 1860 il accepte, à la demande de plusieurs de ses amis russes, d'effectuer une tournée de conférences dans les principales villes de Russie.

La Russie, où le nouveau Tsar Alexandre II semble vouloir engager une politique plus libérale que ses prédécesseurs en décidant d'abolir le servage.

Ce sera le premier voyage de Molinari en Russie, qui sera suivi de plusieurs autres.

Ce sera aussi, à quarante ans, ses premiers pas dans une carrière supplémentaire : celle de grand reporter.

Après avoir confié les clefs de *L'économiste belge* aux plus proches de ses collaborateurs, il prend la route de la Russie en février 1860.

---

<sup>210</sup> *L'économiste belge*, 1<sup>er</sup> janvier 1859, p.1



## 24

### Premier voyage dans une Russie en pleine ébullition libérale

Le voyage de Molinari en Russie n'est pas un simple aller et retour Bruxelles-Moscou ou Bruxelles-Saint-Pétersbourg. C'est une sorte d'immense cercle dont la circonférence passe par Berlin, Königsberg, Saint-Pétersbourg, Moscou, Kharkov, Odessa, Sébastopol, Constantinople, Athènes, Messine... Et retour par Marseille.

C'est un véritable grand reportage qui va durer plus de cinq mois – départ le 9 février 1860, retour le 14 juillet – durant lequel le journaliste va utiliser tous les modes de transport connus : train, cheval, barque, traîneau, bateau.

Enfin, c'est un périple où l'économiste libre-échangiste, pour son plus grand enseignement expérimental, va se heurter à tout ce que l'imagination humaine a pu inventer pour freiner, perturber, compliquer, contrôler la circulation : douanes, barrières, octrois, passeports, permis de circulation, cartes de séjour...

Bref, une véritable aventure.

Mais Molinari, pour dire le vrai, sera heureusement et puissamment aidé dans ses démarches par les nombreuses relations, et parfois les amitiés, qu'il a nouées au fil des ans avec des personnalités étrangères, russes surtout.

On ne répétera jamais assez que la Belgique, à l'époque, est une île de liberté entourée d'un océan de gouvernements autoritaires. Elle a fait de cette situation exceptionnelle un atout en accueillant chez elle de nombreux congrès internationaux où les participants sont assurés de trouver une tribune leur permettant de s'exprimer en toute liberté. Or, rien de tel qu'un congrès, où l'on vit entre soi durant plusieurs jours, pour se constituer un précieux carnet d'adresses, premier outil de travail de tout bon journaliste.

Molinari n'y a pas manqué.

Spécialement pour la Russie.

Car l'intérêt qu'il porte à ce pays date de plusieurs années.

En 1855, dans les colonnes de *L'économiste belge*, il a pris la défense, au nom de la liberté de la presse, d'une revue russe de langue française, *Le Nord*, qui voulait s'implanter à Bruxelles après avoir été chassée de Berlin.

On était alors en pleine guerre de Crimée. La Russie avait dressé contre elle une coalition composée de la Turquie, de la France, de la Grande-Bretagne, à laquelle s'était joint le petit royaume de Piémont-Sardaigne.

Pratiquement toute la presse européenne était hostile à la politique guerrière du tsar Nicolas. Face à ce concert de réprobations, plusieurs personnalités russes avait souhaité pouvoir expliquer la position de leur pays à travers un organe de presse mais le gouvernement belge se montrait réticent à leur accorder une autorisation de paraître par crainte de la colère du grand voisin français dont les troupes étaient engagées en Crimée et que l'on soupçonnait, de surcroît, de vouloir « annexer » la Belgique pour réaliser enfin son vieux rêve d'établir sur le Rhin sa « frontière naturelle ».

Dans son numéro du 20 avril 1855, *L'économiste belge*, dans un bref article non signé mais où il est facile de reconnaître la plume de Molinari, avait pris la défense du *Nord* et avait plaidé pour son implantation à Bruxelles :

« Les fondateurs du *Nord*, explique l'article, ayant entendu parler de la Belgique comme d'un pays de liberté ont voulu transporter à Bruxelles le siège de leur entreprise [...] Nous ne sommes nullement partisan de la politique que le *Nord* avait mission de venir défendre à Bruxelles. Nous croyons que la Russie a commis un véritable crime politique, en troubant la paix du monde pour réaliser nous ne savons quelle absurde utopie d'agrandissement territorial. Mais nous ne voyons pas, en vérité, pourquoi on l'empêcherait de s'adresser, à son tour, à l'opinion de l'Europe, soit pour justifier sa conduite, soit pour plaider les circonstances atténuantes. Nous ne voyons pas pourquoi surtout notre gouvernement, qui permet, - et Dieu nous garde de l'en blâmer ! – à des écrivains français de soutenir chez nous la politique anglo-française, interdirait à d'autres écrivains de défendre la cause de la Russie. En faisant obstacle à la fondation du *Nord*, il occasionne à notre pays un double dommage. Un dommage matériel, en privant nos ouvriers imprimeurs, nos marchands de papier, etc., d'un débouché de plus. Un dommage moral, en montrant à l'Europe ce que valent notre indépendance et notre liberté. Espérons donc, pour l'honneur de notre pays, que les obstacles apportés à la fondation du journal *Le Nord* seront levés : espérons que nul ne pourra être autorisé à dire que la Belgique indépendante et libre en est réduite aujourd'hui à obéir au mot d'ordre de la France, comme le conscrit obéit au mot d'ordre de son caporal. »<sup>211</sup>

Les obstacles seront levés.

*Le Nord* pourra paraître à Bruxelles et Molinari y donnera plusieurs articles.

Toutefois, sa participation à la presse russe ne s'arrête pas là : il devient aussi un collaborateur régulier et important de *Rousski Vestnik* – le *Messager russe* – qui paraît à Moscou sous l'autorité de Mikhaïl Katkov qui deviendra vite son ami.

---

<sup>211</sup> *L'économiste belge*, 20 avril 1855, N°8 de la première année, p.2

Enfin, Molinari va faire aussi la connaissance de plusieurs professeurs russes, soit de droit, soit d'économie politique, entre autres Mikhaïl Kaspoutine, professeur de droit à Moscou, grand admirateur de la Constitution belge, qui viendra spécialement à Bruxelles étudier l'organisation institutionnelle du pays et qui publiera ses réflexions sous le titre *Esquisses politiques de la Belgique*.

Kaspoutine sera chaleureusement reçu fin décembre 1857 à la société belge d'économie politique où il parlera de l'abolition du servage.

Car les choses sont en train de se précipiter en Russie sous l'effet de trois événements considérables qui ont eu lieu en trois ans : le tsar Nicolas 1<sup>er</sup> meurt en 1855, la Russie perd la bataille de Sébastopol en 1856 et signe le Traité de Paris qui met fin à la guerre de Crimée, enfin le nouveau tsar Alexandre II annonce à la fin de 1857 sa volonté d'abolir le servage.

Rien de surprenant, du coup, si les articles de Molinari sur la Russie se multiplient ces années-là, non seulement dans *L'économiste belge* mais aussi dans le *Nord* et dans le *Messager russe*.

Ainsi, dans non numéro du 20 mars 1857, *L'économiste belge* publie-t-il un long article pour se féliciter des progrès du libre-échange en Russie et pour constater avec satisfaction que « la cause de la réforme douanière est à peu près gagnée en Russie, et nous aurons bientôt de ce côté un bon chapitre de plus à ajouter aux victoires et conquêtes du libre-échange ».<sup>212</sup>

Mais c'est surtout l'annonce officielle d'une politique d'abolition du servage qui mobilise l'attention de Molinari.

Cette politique, avant d'être généralisée à tout l'Empire, doit concerter en premier lieu trois gouvernements régionaux : ceux de Vilna, Kovno et Grodno. Ce sont les noblesses libérales de ces trois gouvernements qui ont demandé l'autorisation de servir en quelque sorte de laboratoire. Le tsar a accepté. Aussitôt, pour éclairer les futures décisions du gouvernement, l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg lance un prix dont *L'économiste belge* publie l'exposé des motifs :

« L'Académie demande un exposé historique et des recherches statistiques sur l'affranchissement des paysans dans les différents Etats de l'Europe. L'auteur aura surtout en vue le côté économique de la réforme, sans cependant en négliger le côté juridique et social. C'est pourquoi il devra s'attacher à montrer les diverses phases des dispositions législatives concernant la libération personnelle, le rachat ou la suppression des corvées et autres charges auxquelles étaient assujettis les paysans, et enfin le droit d'acquérir la propriété territoriale. »<sup>213</sup>

Les études pourront être écrites en russe, en français ou en allemand.

---

<sup>212</sup> *L'économiste belge*, 20 mars 1857, N°9 de la troisième année, p.7

<sup>213</sup> *L'économiste belge*, 10 février 1858, N°5 de la quatrième année, p.6

Attaquer la question de l'abolition du servage « par le côté économique » ne peut que satisfaire Molinari :

« On sait, écrit-il, que le gouvernement russe vient d'entreprendre résolument la réforme du régime du servage, qui est l'une des plaies économiques et sociales de cet empire. Mais cette réforme ne saurait être improvisée sans imprudence, l'expérience désastreuse de l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises est là pour l'attester. Le bon vouloir et la philanthropie ne suffisent pas pour mener à bien des entreprises de ce genre. »<sup>214</sup>

En effet, Molinari considère que si l'étude des réformes passées est nécessaire pour éviter de tragiques erreurs, il importe de s'appuyer aussi « sur les découvertes de la science économique ».

Profiter des leçons du passé mais en les éclairant par la science moderne : voilà, selon lui, la bonne méthode. Il invite l'Académie de Saint-Pétersbourg à la promouvoir.

Dans les nombreux articles qu'il consacre à cette question, il reviendra sur ce point, à savoir qu'il ne faudrait pas que l'abolition du servage, victoire de la morale et de la justice – donc du progrès – se transformât en catastrophe économique, à la fois pour les paysans concernés et pour l'ensemble du pays.

D'autant que la tâche est immense.

Dans quatre longs articles très documentée qu'il consacre à cette réforme gigantesque en juillet et août 1858, il souligne que le servage pèse sur les deux tiers de la population russe.<sup>215</sup>

Rappelons qu'à l'époque de Molinari la société russe repose sur quatre classes :

- Le clergé orthodoxe, qui ne joue aucun rôle économique ;
- La bourgeoisie, très minoritaire et plutôt en voie de constitution ;
- La noblesse, composée d'environ 100 000 familles ;
- Enfin les paysans, au nombre de 50 millions, la plupart des serfs, sur 61 millions d'habitants au total.

Molinari souligne que le servage est loin d'être un régime uniforme car on enregistre jusqu'à dix-neuf statuts différents s'échelonnant depuis la liberté jusqu'à l'esclavage.

Or cette structure sociale archaïque héritée du passé ne permet pas à la Russie de s'inscrire dans la modernité et d'exploiter efficacement ses immenses richesses, entre autres agricoles. Il importe donc d'abolir au plus

---

<sup>214</sup> Ibid.

<sup>215</sup> Les articles de Molinari sur le servage ont été publiés dans *L'économiste belge* des 10 juillet, 20 juillet, 10 août et 20 août 1858. Molinari les considérait suffisamment importants pour les reprendre dans l'un de ses principaux livres : *Questions d'économie politique et de droit public* (deux volumes) publié en même temps à Paris (Guillaumin), et à Bruxelles (Lacroix), en 1861. Cette étude figure dans le premier volume.

vite « ce vieux et barbare régime de monopole qui pèse sur la masse des populations laborieuses de la Russie » et de le remplacer par un système de liberté, première condition de tout progrès matériel et moral.

Soulignons ici que Molinari, dans ses analyses et ses recommandations, s'inscrit dans la tradition de Turgot qui, lui aussi, avait fondé sa politique d'abolition des corvées en liant très étroitement les trois notions de liberté, de justice sociale et d'efficacité économique.

Molinari salue donc l'accession au pouvoir d'Alexandre II et sa volonté d'ouverture et de réforme :

« Après avoir liquidé avec honneur l'affaire de la guerre d'Orient, écrit-il, il a courageusement entrepris de réformer les mauvaises institutions économiques et les abus administratifs qui retardent la prospérité des populations de son immense Empire [...] Il ne s'agit de rien de moins, comme on voit, que d'une transformation économique et sociale, non moins complète et non moins profonde que celle que les réformateurs de 1789 avaient voulu opérer en France, plus complète et plus profonde même, puisque le servage n'existe plus dans la France de 89 [...] Du reste, le gouvernement russe est admirablement soutenu et secondé par la portion intelligente et éclairée de la population. »<sup>216</sup>

L'événement économique récent sur lequel Molinari va attirer l'attention de ses amis russes est celui-ci : en moins de vingt ans, l'agriculture naissante des jeunes Etats du Centre et de l'Ouest de la nouvelle Amérique est parvenue à devancer l'agriculture russe sur les marchés de l'Europe occidentale alors que les deux pays possèdent des ressources naturelles de même valeur et que le capital et le travail sont plus chers en Amérique qu'en Russie.

Cette évolution défavorable à la Russie tient au fait que le système américain repose sur la liberté des producteurs et leur esprit d'initiative, ce qui a permis l'introduction, dans l'agriculture américaine, du machinisme et des processus industriels, sources de productivité.

Le « moteur mécanique » est donc en train de prouver son énorme supériorité sur le « moteur physique » du servage ou de l'esclavage.

Conclusion de Molinari, sous forme de mise en garde à la Russie :

« Déjà nous voyons la manufacture américaine l'emporter décidément sur le vieil atelier russe, malgré l'énorme inégalité des prix de revient du travail dans les deux pays. Sa supériorité deviendra chaque jour plus marquante, plus écrasante, et en admettant que la Russie ne changeât point de système, en admettant qu'elle persistât à conserver intact son vieux régime agricole, un jour viendrait peut-être où les Américains exporteraient des substances alimentaires en Russie, comme les Anglais exportent des calicots et des mousselines dans l'Inde, cette antique mais immobile patrie

---

<sup>216</sup> *L'économiste belge*, 10 juillet 1858, p.1

de l'industrie cotonnière. Il y a, comme on voit, une « force des choses » qui rend aujourd'hui le progrès nécessaire sous peine de ruine et de mort [...] On ne retarde pas impunément le progrès, et il faut parfois un demi siècle d'efforts pour regagner le terrain qu'on a perdu en une seule année dans la grande arène de la concurrence internationale [...] L'abolition du servage en Russie n'est pas seulement *juste*, elle est encore *nécessaire*, et elle le deviendra de jour en jour davantage. Elle présente, pour tout dire, essentiellement le caractère d'une grande entreprise d'utilité publique. »<sup>217</sup>

L'abolition du servage, ainsi que l'intention d'Alexandre II de réformer aussi l'administration et la justice, soulèvent dans l'élite russe une immense « ébullition réformatrice ».

C'est dans cette « ébullition » que va plonger Gustave de Molinari quand il prend la route de Saint-Pétersbourg le 9 février 1860.

Retenons bien cette date. L'année 1860 n'a pas été choisie par lui au hasard. Elle se situe entre deux décisions capitales du tsar : la première, en 1857, d'autoriser trois gouvernements à procéder à une abolition en quelque sorte expérimentale, et la seconde, qui interviendra début 1861, de généraliser à tout l'empire cette abolition.

« Le moment me parut favorable, confesse Gustave de Molinari, pour aller plaider en Russie la cause du *free trade* et des autres libertés économiques, sinon politiques. »<sup>218</sup>

C'est donc en missionnaire de l'évangile libre-échangiste qu'il arrive à Saint-Pétersbourg.

Il y découvre, selon ses propres paroles, « un milieu incandescent » qui le laisse abasourdi face à « ce débordement d'aspirations et de doctrines, toutes plus progressistes les unes que les autres ». Ce spectacle le remplit de joie et lui laisse espérer, pour les doctrines libérales qu'il professe, « une destinée des plus brillantes ».

Et d'avouer, avec un bel enthousiasme teinté d'une pointe d'ironie :

« Je voyais déjà l'économie politique dans l'attitude de l'archange Saint-Michel, le pied sur le dragon, abattant le monstre à triple tête du socialisme, du protectionnisme et du militarisme, présidant à la rénovation sociale de la Russie et transformant le vaste empire des Tsars en une Salente économique. »<sup>219</sup>

C'est en effet la bonne parole qu'il vient prêcher dans cette Salente puisque, avec l'autorisation des autorités, il prononcera une vingtaine de conférences dans les principales villes du pays, dont *L'économiste belge* rendra compte dans plusieurs numéros de 1860.

Evidemment, il est reçu en ami par l'élite intellectuelle.

<sup>217</sup> *L'économiste belge*, 10 août 1858, p.4

<sup>218</sup> Gustave de Molinari, *Lettres sur la Russie*, Paris, 1877, E.Dentu-éditeur, p. IX

<sup>219</sup> *Ibid.*, p. X

Il est d'autant plus connu de cette élite que la noblesse et les universitaires russes, selon une tradition bien établie, se font toujours un point d'honneur de savoir le français et de le parler de manière impeccable :

« Au XVIII<sup>e</sup> siècle, explique Molinari, le français étant devenu en Russie la langue à la mode, on bannit le russe des salons pour le reléguer à l'antichambre et à la cuisine ; on ne le parlait qu'avec les paysans et les domestiques, et le nec plus ultra d'une belle éducation consistait à arriver à parler français sans accent. Quand un Russe bien élevé pouvait dire : on m'a pris pour un Français il se croyait parvenu au comble de la civilisation. »<sup>220</sup>

Cette élite a donc pu lire ses articles soit en français dans *Le Nord*, soit en russe après traduction dans le *Messager russe*. Cette dernière revue avait annoncé en 1858 le début de sa collaboration (qui durera jusqu'en 1876) en ces termes :

« En dehors des articles plus ou moins étendus, écrits à notre invitation spéciale, il va nous communiquer de temps en temps un aperçu des actualités économiques. »<sup>221</sup>

Les articles de Molinari ont été nombreux dans cette publication libérale qui était à l'époque l'une des plus importantes de Russie et comptait sept mille abonnés. Il y exposera ses principes économiques – importance des lois naturelles, rôle de la propriété, bienfaits de la liberté et de la concurrence, nécessité pour les gouvernements de s'en tenir à la « production de la sécurité », lutte contre les dépenses militaires excessives – en même temps qu'il y discutera les questions d'actualité ou informera ses lecteurs des débats dans les congrès internationaux.

En 1859, cette revue avait même publié, en russe, un livre que Molinari venait d'écrire et qui portait comme titre *Napoléon III, publiciste*.

Tout cela explique que dès son arrivée à Saint-Pétersbourg, le 22 février 1860, un banquet soit donné en son honneur et qu'il ait reçu de l'administration russe l'autorisation de faire des conférences non seulement dans les deux capitales de Saint-Pétersbourg et de Moscou mais encore à Kharkov et à Odessa.

Chacune de ces conférences rassemble jusqu'à deux cents à trois cents personnes. Avec, parfois, de la contestation venant soit de protectionnistes, soit, plus bruyamment, de jeunes « utopistes ». Ainsi se qualifiaient les étudiants de gauche favorables au socialisme qui, dans leurs publications, critiquaient vivement Molinari, le tenant pour le représentant d'un libéralisme archaïque et dépassé.<sup>222</sup>

De ce premier voyage au pays des Tsars – il y en aura d'autres – il ramènera un livre *Lettres sur la Russie*, qui connaîtra deux éditions, la

<sup>220</sup> *L'économiste belge*, 18 mai 1861, N°20 de la septième année, p.1

<sup>221</sup> Vladimir Ronin, *Un économiste belge dans la presse russe*, Revue Belge d'Histoire Contemporaine, 1993, volume XXIV, N°3-4, p.323 à 352.

<sup>222</sup> Voir à ce propos l'étude de Vladimir Ronin précédemment citée.

première en 1861 et la seconde en 1877. Toutes deux seront dédicacées à son ami Michel Katkov, le directeur du *Messager russe*, chez qui, écrit-il, il a pu rencontrer « une réunion d'esprits d'élite qui ont entrepris, sous votre direction, de populariser en Russie les principes de la liberté économique et du *self government* ». <sup>223</sup>

Les *Lettres sur la Russie* est l'un des ouvrages de Molinari où se mêlent le mieux les analyses de l'économiste, le point de vue de l'historien et le coup d'œil du journaliste. C'est donc un récit de voyage à plusieurs dimensions où le descriptif sert de support à la réflexion et où les ombres de la grande histoire peuvent surgir au détour d'une page. Comme quand, franchissant le Niémen sur son traîneau, Molinari se souvient que c'est à un ou deux kilomètres de là qu'en juin 1812 défila, sous les yeux de Napoléon, à son entrée en Russie, la Grande Armée composée de 450 000 hommes « dont les ossements et les débris devaient marquer une traînée funèbre sur la route de Moscou ».

Et de demander :

« Dans quel but le conquérant, qui tenait alors l'Europe asservie, lançait-il cet immense projectile vivant au cœur de l'empire russe ? Quel grand dessein, quelle pensée de civilisation voulait-il accomplir ? Ce grand dessein, c'était de punir la Russie de n'avoir pas compris la portée humanitaire du blocus continental ; cette grande pensée, c'était de dater de Moscou le décret de réorganisation du Théâtre-Français. Confiez donc après cela les destinées de l'humanité à ces charlatans de gloire, qui dépensent sans hésiter un demi-million de vies humaines pour une réclame historique ! » <sup>224</sup>

Parfois, certaines de ses descriptions et de ses perplexités nous ramènent en plein dans les problèmes de notre siècle. Ainsi en est-il quand il décrit cette ville du sud de la Russie à majorité musulmane où les femmes sont « empaquetées » de telle sorte qu'elles ne laissent voir que leur regard et où les maisons n'ont pas de fenêtres côté rue pour que les mêmes ne soient pas visibles dans leur intérieur.

Et de s'interroger longuement « sur cette ville où les maisons n'ont pas de fenêtres et où les femmes ont des lucarnes ! » <sup>225</sup>

On découvre aussi dans cet ouvrage les qualités du Molinari grand reporter, celui qui n'est pas seulement économiste, enseignant, pédagogue mais celui qui sait excellemment écrire en images pour mieux frapper l'attention de son lecteur.

Veut-on un exemple très significatif de cette écriture en images ?

Voici comment il raconte, à sa façon, la libéralisation de la société russe après la mort de Nicolas 1<sup>er</sup> :

<sup>223</sup> *Lettres sur la Russie*, op.cit., p.V

<sup>224</sup> *Lettres sur la Russie*, op.cit., p.16

<sup>225</sup> Ibid., p.246

« Sous le règne de Nicolas, le silence était à l'ordre du jour. La société russe ressemblait à une troupe d'oiseaux chanteurs, magnétisés par un aigle au bec crochu et aux serres redoutables. Les pauvres oiseaux se tenaient serrés les uns contre les autres, effarés et tremblants, sans oser ouvrir le bec. Aujourd’hui que la terrible apparition s'est évanouie, c'est à qui jasera, à qui chantera ; on est tout assourdi de ces fusées de notes claires, perçantes, spirituelles et joyeuses. En cinq années sinon de liberté, du moins de tolérance, on a plus parlé, on a plus écrit en Russie qu'on ne parlait et surtout qu'on n'écrivait auparavant en un demi siècle. Toutes les grandes questions qui dormaient sous le règne de Nicolas, émancipation des serfs, réforme administrative, amélioration de la justice par la publicité des débats des tribunaux, etc., etc., ont surgi à la fois, et elles ont servi de pâture abondante à un public qui sortait d'un carême intellectuel de trente ans. Aussi, Dieu sait avec quel appétit il s'est jeté sur cette chair fraîche ! »<sup>226</sup>

+++++

Gustave de Molinari retournera à de nombreuses reprises en Russie.

D'autant que l'un de ses fils, Edmond, ingénieur de profession, s'installera à Kiev, en Ukraine, où il sera agent consulaire de France.<sup>227</sup>

Il y retournera, par exemple, de février à mai 1865, ayant été invité à donner huit conférences publiques à Saint-Pétersbourg et cinq à l'université de Moscou.

Ce deuxième voyage sera l'occasion de plusieurs *Lettres de Russie* publiées dans *L'économiste belge* en mai, juin et juillet 1865. Il y retournera aussi en 1867.

Il y retournera encore à la fin de 1882, pour l'une de ses dernières visites.

Mais cette fois-là, il décrira un pays non plus en pleine ébullition mais en plein désarroi. En effet, mal expliquée, mal comprise, mal préparée, mal conduite, la politique des réformes et d'abolition du servage aura fait plus de mécontents que de satisfaits :

« Le résultat caractéristique des réformes accomplies, écrira-t-il, a été de rendre la vie plus difficile et plus précaire dans toutes les classes de la société, et de créer, en outre, une multitude croissante de déclassés. »<sup>228</sup>

---

<sup>226</sup> Ibid., p.29

<sup>227</sup> Edmond de Molinari s'est installé à Kiev en 1870, où il deviendra agent consulaire de France en 1880. Il sera membre de la Société d'économie politique de Paris en 1888 et interviendra à plusieurs reprises devant cette société sur les problèmes de la Russie. Molinari aura un autre fils, Maurice, qui sera directeur au laboratoire agricole de Liège.

<sup>228</sup> Gustave de Molinari, *Au Canada et aux montagnes rocheuses, en Russie, en Corse, à l'exposition universelle d'Anvers*, Lettres adressées au *Journal des débats*, Paris, 1886, Reinwald, p.209

Du coup, la population a cherché des boucs émissaires et s'en est pris aux juifs, aux étrangers, aux capitalistes :

« La Russie aux Russes ! Voilà le thème favori des journaux qui ont l'oreille du public, voilà le sentiment populaire ! Ce n'est pas sans doute un sentiment bien louable et bien progressif, mais c'est un sentiment que l'on s'explique quand on considère la marche des choses depuis vingt ans »<sup>229</sup>

La conséquence est un durcissement extrême des positions politiques et, d'un côté comme de l'autre, le recours à la violence. Le pouvoir en place est vite revenu aux pratiques despotes et les représentants de l'opposition radicale ne s'appellent plus « utopistes » mais nihilistes et terroristes.

Après trois tentatives infructueuses, ils ont réussi à assassiner le tsar Alexandre II : en mars 1881 il est tombé victime de l'une de leurs bombes.

---

<sup>229</sup> Ibid., p.212

# 25

## Révolution et guerre, les deux aversions de Molinari

On sait que l'historien Hippolyte Taine attachait beaucoup de crédit, pour éclairer une situation, révéler un caractère, expliquer une évolution, à ce qu'il appelait *des petits faits bien choisis*.

Veut-on *un petit fait bien choisi* propre à nous dévoiler un aspect capital de la pensée politique de Molinari ?

Voici. Nous sommes fin décembre 1860. La Société belge d'économie politique tient sa séance ordinaire. Elle doit débattre de deux questions dont la plus importante est la suivante : *Les révolutions et les guerres peuvent-elles servir la cause du progrès* ? L'orateur qui doit lancer le débat commence :

- Il faut distinguer d'abord trois sortes de révolutions, religieuse, politique et sociale.

Il ajoute :

- Et puis la révolution économique.
- Molinari l'interrompt
- La *réforme* économique...
- Soit, la réforme économique.

Car Molinari n'aime pas la révolution. Ni le mot ni la chose.

Et pas plus la Révolution française que les autres :

« La Révolution de 1789, dira-t-il dans le cours de la discussion, est la plus grande banqueroute qui ait jamais été faite au progrès. Je le prouve. Sans m'arrêter aux phrases sonores et de commande sur les idées de 89, je me demande où sont les résultats heureux de ce grand déchirement, de ce cataclysme social ? De quelles libertés a joui la France depuis lors ? La liberté économique, de conscience, de la presse, de l'enseignement, la liberté commerciale ? Si elle en a joui, c'est à bien petites doses et il faut avouer qu'il n'y a guère de pays aussi peu libres qu'elle. La littérature était, en fait, plus libre avant 89 qu'elle ne l'est aujourd'hui, car si elle était soumise à la censure, la contrebande qui se pratiquait sur une vaste échelle, permettait de tout lire en France. »<sup>230</sup>

---

<sup>230</sup> Supplément à *L'économiste belge* du 5 janvier 1861, N°1 de la septième année. Ce supplément est important à un double titre : il donne le compte rendu intégral d'un débat où Molinari est intervenu longuement et à plusieurs reprises pour juger sévèrement la Révolution française et ses suites à travers les politiques de Napoléon 1<sup>er</sup> et Napoléon III, mais ce compte

Il est vrai qu'à l'instant où s'exprime Molinari la situation politique, en France, est marquée par l'apogée de l'Empire autoritaire : depuis huit ans, Napoléon III gouverne un pays qui a perdu toutes ses libertés au lendemain du coup d'Etat du 2 décembre 1851 et qui est devenu un véritable désert culturel. On y est moins libre que sous la Monarchie de Juillet :

« Il régnait en 1847, se souvient Molinari, une véritable fièvre de liberté. Malheureusement pour obtenir les réformes réclamées par l'opinion, on a employé la violence et on a fini par aboutir à un régime infiniment moins libéral que celui d'avant 1848. »

Soixante-dix ans après la Révolution de 1789 « c'est toujours le même régime du *bon plaisir* qui règne en France ».

Silence des libertés à l'intérieur, mais fracas du canon à l'extérieur.

Dès son accession au pouvoir, Napoléon III a affirmé : « L'Empire, c'est la paix ! »<sup>231</sup>

En conséquence de quoi la France s'est lancée dans la guerre de Crimée puis dans celle d'Italie.

Des guerres *pour une idée*, a proclamé l'Empereur.

Cette idée, c'est le principe des nationalités – cœur de la diplomatie impériale française – qui est en train de bouleverser l'Europe au nom du droit de chaque nation « de se constituer en peuple, en État séparé »<sup>232</sup>.

D'où ce paradoxe de la politique française : absence de libertés à l'intérieur, mais guerres pour les libertés à l'extérieur.

Faisant sienne une formule du député français Berryer, Molinari ironise :

« La France a entrepris de faire le commerce d'exportation des libertés, une denrée qu'elle ne consomme pas chez elle ! »

Et d'ajouter :

« La guerre d'Italie ne devait pas durer plus de six mois, et après deux ans elle menace de recommencer à nouveau ; elle a coûté déjà des sommes énormes et des milliers de vies, et si elle réussit, elle mettra la révolution à l'ordre du jour en Europe : nous aurons la révolution de Hongrie, d'Irlande, etc. Nous serons épisés de sang et d'argent, pour tomber enfin dans le despotisme, car c'est là qu'aboutissent les trois quarts des révoltes. Ce sera, si vous voulez, le despotisme démocratique ; sera-t-il meilleur et moins long ? »

Bilan, donc, de la Révolution française : dix ans de convulsions intérieures, suivies des guerres du Premier Empire « guerres désastreuses qui

---

rendu montre aussi, sur un tel sujet, les divergences entre libéraux, tous n'adhérant pas aux jugements radicaux de Molinari.

<sup>231</sup> Discours de Bordeaux, 9 octobre 1852 (*Oeuvres de Napoléon III*, tome 3, Paris, 1869, Plon, p.343).

<sup>232</sup> Article *Principes des nationalités* dans : Maurice Block, *Dictionnaire général de la politique*, Paris, 1884, Emile Perrin, tome second, p.374.

n'étaient que les conséquences de la révolution dont elles devaient propager les idées à la pointe des baïonnettes ».

Et voici aujourd'hui que resurgissent les *Idées napoléoniennes*, vantées et appliquées depuis huit ans par un Napoléon III qui a remis au premier plan, comme instruments diplomatiques, après les années de paix extérieure de la Restauration et de la Monarchie de Juillet, la guerre et la révolution, et dont l'ambition *d'émancipateur des peuples* est de refaçonner l'Europe en dénonçant les traités signés en 1815 et les frontières établies à cette occasion.

Or, la guerre et la révolution ont toujours été et seront toujours les deux aversions de Molinari. Il considère en effet que ce sont là les deux plus grands obstacles sur le chemin des réformes, du progrès et du développement de la civilisation.

A l'époque de cette discussion à la Société belge d'économie politique il vient de publier deux ouvrages sur chacun de ces sujets.

Le premier, paru quelques années plus tôt, est un plaidoyer contre la guerre à travers la biographie de cet apôtre de la paix qu'était l'abbé de Saint-Pierre ; le second, qui vient de sortir en Belgique après avoir été diffusé d'abord en Russie, est le procès des dérives despotes de la Révolution française à travers la biographie de Napoléon III, fils et héritier de cette révolution, aux yeux de Molinari, comme son oncle Napoléon 1<sup>er</sup>.<sup>233</sup>

C'est dans la jeunesse de Louis-Napoléon Bonaparte, autrement dit dans son éducation, dans son milieu, dans les circonstances où il a vécu avant son accession au pouvoir, que Molinari cherche le fil conducteur, la pensée profonde, le ressort intime de Napoléon III empereur, personnage difficile à cerner, que les Anglais ont surnommé *Le Sphinx*.

Molinari pense que les historiens n'ont pas porté suffisamment d'attention aux écrits de jeunesse de Louis-Napoléon Bonaparte, entre autres à ce texte selon lui révélateur qui porte comme titre *Des idées napoléoniennes* et dans lequel Napoléon 1<sup>er</sup> est qualifié par son neveu de plus grand génie des temps modernes et placé sur le même rang qu'Alexandre, César et Charlemagne.

Pour Molinari, Napoléon 1<sup>er</sup>, dans cette apologie, prend les proportions d'une sorte de prophète politique, « d'un Moïse ou d'un Josué, chargé de conduire dans la terre promise de l'égalité et de la liberté, les peuples émancipés par la révolution. Continuer son œuvre violemment interrompue, n'était-ce pas, en quelque sorte, un devoir sacré, une mission providentielle ? »<sup>234</sup>

Pour Molinari, le doute n'est pas permis :

---

<sup>233</sup> Gustave de Molinari, *L'abbé de Saint-Pierre. Membre exclu de l'Académie française. Sa vie et ses œuvres*, Paris, Guillaumin, 1857 ; *Napoléon III publiciste. Sa pensée cherchée dans ses écrits. Analyse et appréciation de ses œuvres*, Bruxelles, 1861, Lacroix.

<sup>234</sup> *Napoléon III publiciste*, p.XI

« Les *Idées napoléoniennes*, explique-t-il, renferment l’apologie la plus complète, la plus habile et la plus enthousiaste, tout à la fois, qui ait été faite du régime impérial, considéré comme le gouvernement-type de la révolution, comme l’instrument chargé de traduire en fait, soit en France, soit dans le reste du monde, la pensée révolutionnaire. »

Et si le Premier Empire n’a pas été libéral c’est que la pensée révolutionnaire dont il se réclamait ne l’était pas non plus :

« La Révolution française, continue Molinari, n’a pas été à proprement parler une révolution libérale ; c’est que la liberté, telle que nous l’entendons de nos jours, et qui consiste dans le *laisser faire* en matière de culte, d’enseignement, de beaux-arts, de travaux publics, d’industrie, de commerce, etc. ne comptait alors qu’un bien petit nombre de partisans. Sans doute, l’Assemblée constituante, composée de l’élite intellectuelle de la France avait proclamé de grands principes de liberté, et elle en avait même réalisé quelques uns, elle avait établi la liberté de l’industrie et du commerce à l’intérieur, la liberté de la presse et de l’association, la liberté de l’enseignement et des cultes, quoique en maintenant une certaine organisation gouvernementale de l’enseignement et des cultes : mais les assemblées qui suivirent s’écartèrent à l’envi de la voie tracée par l’Assemblée constituante. Les lois de la Convention, par exemple, portent au plus haut degré le cachet du despotisme. »<sup>235</sup>

Un despotisme qui s’accompagne « d’un appétit fortement accusé de domination sur les autres peuples » et dont les deux ingrédients principaux sont :

- L’intervention du gouvernement dans tout le domaine de l’activité humaine ;
- La restriction de la libre initiative des gouvernés au profit du monopole des gouvernants.

La seule différence entre le despotisme ancien de la monarchie absolue et le despotisme nouveau de la Convention, c’est que le premier s’exerçait au nom d’une classe aristocratique alors que le nouveau s’exerce au nom du peuple par les élus du peuple.

« La Révolution française prise dans son ensemble, constate Molinari, n’a donc pas été une révolution libérale, et ce serait une grave erreur que de prendre le mot liberté dont se servaient les révolutionnaires dans l’acception que nous avons l’habitude de lui donner aujourd’hui. La liberté pour eux c’était l’affranchissement de la tutelle des classes aristocratiques ; mais ce n’était point l’affranchissement de toute tutelle. Non ! à leurs yeux, comme à ceux des socialistes modernes leurs successeurs, la société ne pouvait se passer d’une direction, d’une tutelle de tous les instants sans tomber dans l’anarchie. On inclinait même volontiers à penser que plus cette tutelle serait

---

<sup>235</sup> Ibid., p.54

étendue, plus le gouvernement multiplierait ses attributions et substituerait son action à celle de l'initiative individuelle, plus la nation, considérée comme mineure, aurait de chances de prospérité et de bonheur ; on n'avait qu'une seule préoccupation, c'est que la tutelle de tous fût exercée désormais au nom de tous et avec le concours de tous ; c'est qu'elle cessât pour jamais d'être le monopole d'une classe. »<sup>236</sup>

Voilà, pour Molinari, la pensée de la Révolution française.

Et cette pensée, Napoléon 1<sup>er</sup>, « dictateur puissant et résolu » va s'employer à la réaliser dans les faits, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, en mettant en place un vaste système d'intervention et de réglementation qui ressemblera fortement au système centralisé de l'Ancien Régime, égalité et uniformité en plus.

Le résultat de tout cela, pour Molinari, c'est que Napoléon a fait de l'Empire « une sorte de pétrification gigantesque de la pensée de la révolution en ne laissant pour ainsi dire aucune porte ouverte au progrès ».

L'idéal napoléonien de l'oncle – incarnation de la pensée révolutionnaire - repris, commenté, magnifié et appliqué par le neveu, ne saurait donc en aucun cas être un idéal de liberté au sens moderne du terme :

« L'idéal napoléonien, souligne Molinari, c'est une administration immense embrassant toute la sphère dans laquelle se meut l'activité humaine qu'elle dirige en la modérant ou en l'accélérant à son gré ; c'est un despotisme tutélaire, exercé au nom de tous et qui pèse également sur tous [...] Ce ne peut être l'idéal d'une époque où la science fondée sur l'expérience démontre chaque jour avec plus de force et de clarté que la tutelle gouvernementale, fût-elle exercée également sur tous et au nom de tous, n'en est pas moins un fardeau écrasant et une cause permanente de retard, qu'il importe en conséquence assez peu de substituer une tutelle gouvernementale à une autre sous prétexte d'égalité ou de nationalité ; que l'œuvre du progrès consiste à débarrasser peu à peu les masses des liens qui les meurtrissent sous prétexte de les protéger, en faisant une part de plus en plus large à la liberté de l'individualité humaine. »<sup>237</sup>

La politique intérieure de Napoléon III, héritier de la révolution et du Premier Empire, n'est donc en rien libérale. Au contraire, c'est un « jacobinisme ».

Même chose pour sa politique extérieure, sorte de « socialisme politique » qui veut refaçonner l'Europe à coups de canon, comme le « socialisme économique » de Louis Blanc voulait réorganiser la société à coup d'organisation autoritaire du travail et de la production.

A plusieurs reprises, dans des éditoriaux de *L'économiste belge* de l'année 1861, Molinari va dénoncer une telle politique inspirée par un

---

<sup>236</sup> Ibid., p.57

<sup>237</sup> Ibid., p.62

jacobinisme « qui est, depuis 1789, la plaie de la France et le danger de l'Europe ».

Pour lui le jacobinisme, « autrement dit l'absolutisme greffé sur la souveraineté du Peuple », est le plus grand ennemi de la démocratie. Il n'a d'autre objet que de remplacer un personnel gouvernemental par un autre. Et si Louis XIV fut un despote de droit divin, Robespierre fut un despote de droit populaire : ils jouent tous les deux la même partition. « Leurs pratiques gouvernementales au-dedans, leur politique au dehors, sont exactement les mêmes. D'un côté, c'est la centralisation et la dictature, de l'autre la conquête. » Bref, c'est une véritable maladie qui, naguère confinée en France, a infecté ensuite toute l'Europe.

Et Molinari de condamner ce jacobinisme récurrent :

« Nous n'avons jamais cessé de manifester, au nom des idées de liberté, l'horreur et le dégoût qu'il nous inspire, soit qu'il se couvre du masque des nationalités ou qu'il se pose en redresseur des torts du despotisme, lui, le despote par excellence ! »<sup>238</sup>

En politique étrangère, le jacobinisme est donc, sous couvert de principe des nationalités, un socialisme politique qui veut refaire la carte de l'Europe en opérant un nouveau groupement de peuples, soit en s'appuyant sur des affinités de races, soit sur la communauté du langage, soit sur la configuration du territoire. Pour ce principe des nationalités « les nations sont des bancs d'hommes, dont on peut tracer les limites comme s'il s'agissait de bancs d'huîtres ».

« Nous n'avons pas foi, confesse Molinari, dans les œuvres du socialisme politique et nous craignons que les aventures dans lesquelles il a jeté l'Europe ne finissent par coûter cher à la civilisation. La « guerre pour une idée » est en ce moment localisée en Italie ; mais nul n'oserait affirmer qu'elle n'embrasera pas dans quelques mois toute l'Europe ; nul ne pourrait assurer non plus que cette guerre commencée pour l'affranchissement de l'Italie ne finira point par l'asservissement de la Belgique. En attendant, les appareils de guerre se développent partout dans des proportions formidables ; et l'augmentation universelle des dépenses de guerre est le seul *progrès* sensible dont nous soyons jusqu'à présent redéuable à ce nouveau socialisme qui a entrepris de faire avancer la civilisation en se servant des procédés de la barbarie. »<sup>239</sup>

Pas question, donc, de souscrire à la politique d'émancipation des peuples par le procédé du canon.

Pas question de soutenir « les émancipateurs garibaldiens, cavouriens, napoléoniens ».

---

<sup>238</sup> *L'économiste belge*, 26 janvier 1861, N°4 de la septième année.

<sup>239</sup> *L'économiste belge*, 5 janvier 1861, N°1 de la septième année.

Pas question d'oublier le passé de la Révolution pour se mettre à la remorque des révolutionnaires :

« On voudrait, s'indigne Molinari, qu'oubliant 93 et 1848, nous consentissions à mettre nos sympathies libérales au service de gens qui n'ont jamais su qu'égorger la liberté, qui, en fait de gouvernement politique, ne savent pratiquer que le despotisme, en fait de gouvernement économique, que le socialisme d'en haut ou d'en bas. Non ! Dieu merci ! Nous n'avons rien de commun avec la Révolution et ne voulons rien avoir de commun avec elle, qu'elle se nomme Napoléon III, Cavour ou Garibaldi ; notre but diffère du sien et nos procédés aussi ! »<sup>240</sup>

La position de Molinari est claire et sans appel : dénoncer la confusion entretenue par les révolutionnaires entre la Révolution et la Liberté, et prouver que face à ceux qui sont très révolutionnaires mais très peu libéraux l'avenir appartient à ceux qui sont très libéraux mais très peu révolutionnaires :

« Pour ce qui nous concerne, conclut Molinari, nous sommes partout et toujours hostiles à la révolution, soit qu'elle se présente sous les couleurs libérales ou démocratiques, et qu'elle se fasse au profit d'une bourgeoisie comme en Italie, soit qu'elle se présente sous les couleurs catholiques et qu'elle se fasse au profit d'une aristocratie comme en Pologne [...] Nous ne sommes révolutionnaires ni en Italie, ni en Pologne, ni ailleurs. Nous croyons qu'au temps où nous sommes, la révolution est une vieille machine qui fabrique le progrès à perte et qui, pour peu qu'on continue à l'employer, conduira les peuples à une banqueroute universelle. »<sup>241</sup>

Dans l'un de ses premiers livres, *Les Révolutions et le Despotisme, envisagés au point de vue des intérêts matériels*, publié en 1852, à trente-trois ans, Molinari s'était déjà intéressé à deux faits très révélateurs :

- Les résultats désastreux de la Révolution et du Premier Empire sur l'économie des pays concernés et, en regard, la situation prospère de l'Angleterre qui, elle, avait échappé à la tempête révolutionnaire :

« Après la chute de l'Empire, avait-il constaté, l'industrie anglaise, qui avait été préservée des confiscations, des réquisitions, des assignats, du pillage et de l'incendie ; l'industrie anglaise était si supérieure à celle des contrées de l'Europe occidentale, où la révolution avait étendu ses ravages, que les gouvernements furent partout obligés par les clamours des propriétaires et des industriels, de maintenir le régime prohibitif, tel que la Révolution l'avait inauguré. »<sup>242</sup>

- La nécessité, pour les nouveaux maîtres de la France, après avoir abattu l'Ancien Régime – ou cru l'abattre – d'en reprendre des pans entiers comme l'Etat centralisé et les impôts. D'être passée de la souveraineté de

<sup>240</sup> *L'économiste belge*, 11 mai 1861, N°19 de la septième année.

<sup>241</sup> *L'économiste belge*, 9 novembre 1861, N°45 de la septième année.

<sup>242</sup> Gustave de Molinari, *Les Révolutions et le Despotisme*, Bruxelles, 1852, p.105

droit divin à la souveraineté populaire n'avait été pour la France, selon Molinari, qu'un changement de forme du despotisme. De même, il avait fallu très vite en revenir, sous des noms différents, à l'essentiel des impôts de la monarchie :

« La réforme des impôts de l'ancien régime a été une simple mascarade. D'abord, les anciens impôts ont été abolis, en effet ; mais comme le gouvernement révolutionnaire ne s'était point avisé de réduire les dépenses publiques, il fallut bien combler le vide causé par l'abolition des anciens impôts. Ce vide, on essaya de le remplir au moyen du papier-monnaie, des confiscations et des réquisitions ; mais ces ressources révolutionnaires eurent une fin et, un beau jour, le trésor public se trouva complètement à sec. Alors, que fit-on ? On rétablit purement et simplement les impôts que la révolution avait aboli. Seulement on eut soin de leur donner d'autres noms, afin de ne pas trop effaroucher les contribuables. »<sup>243</sup>

Le jugement de Molinari sur la Révolution française ne se modifiera jamais.

A de multiples reprises, dans articles, chroniques, éditoriaux ou livres, il reviendra sur cet événement capital. Ce sera toujours pour en souligner les conséquences négatives qui se résument d'une phrase : la Révolution a bloqué l'évolution naturelle de la France vers la liberté, évolution qui était induite par le développement amorcé de la grande industrie.

En 1884, dans son ouvrage *L'évolution politique et la révolution*, qui contient un très long chapitre sur la Révolution française, il développera la thèse que les « moyens révolutionnaires » ne peuvent en aucun cas hâter l'avènement d'un régime de liberté et de paix et qu'à l'inverse ils entraînent « nécessairement et mécaniquement » un recul, une « rétrogression », bref, une rechute dans le régime précédent ainsi qu'« une recrudescence de l'état de guerre et des servitudes qu'il impose ». <sup>244</sup>

Donc la Révolution française n'est nullement, à ses yeux, « un véhicule indispensable de progrès » comme le supposaient certains. Elle est loin d'être la nouvelle machinerie politique adaptée à l'évolution industrielle qui avance à grands pas et dont les maîtres mots sont liberté, responsabilité, abaissement des tarifs douanier, libre-échange, paix... La révolution « a ouvert une période de rétrogression qui a ramené et ramène tous les jours davantage en arrière les nations qui subissent directement ou indirectement son influence, en neutralisant et en corrompant les résultats bienfaisants de l'évolution industrielle [...] »

« Dans l'intervalle de près d'un siècle qui s'est écoulé depuis la première explosion révolutionnaire, on ne pourrait pas citer un seul progrès

---

<sup>243</sup> Ibid.

<sup>244</sup> Gustave de Molinari, *L'évolution politique et la révolution*, Paris, 1884, C.Reinwald, page 259.

politique ou économique dont la France, si richement douée cependant du génie de l'invention, ait pris l'initiative. Les progrès matériels qui ont transformé la production n'ont réussi, de même, à s'y implanter qu'après avoir été adoptés ailleurs, en luttant contre les entraves administratives et en payant la dîme aux intérêts privilégiés. En supposant que la Révolution française eût fait le tour du monde, le résultat eût été une rétrogression universelle et peut-être, malgré les progrès de l'industrie, une immobilisation chinoise, sinon un retour à la barbarie.»<sup>245</sup>

Mais ce n'est pas tout : aux pertes matérielles il convient de joindre les dommages moraux, difficiles à calculer, causés par la « démoralisation » du pays au spectacle du succès brutal des émeutes et des coups d'Etat, des proscriptions politiques, de la curée des places, de l'arrogance des triomphateurs du jour. A quoi il faut ajouter « l'hypocrisie nécessaire » qu'imposent les actes et le langage des partis politiques qui se disputent âprement le pouvoir :

« Le but, souligne Molinari, que s'efforcent d'atteindre les politiciens des partis, sans se montrer autrement scrupuleux sur le choix des moyens, c'est la possession du pouvoir, représentant pour eux et leurs commettants une somme plus ou moins considérable de profits et d'honneurs. Mais s'ils avouaient sincèrement et ouvertement qu'ils poursuivent cet objectif matériel, ils soulèveraient contre eux la conscience publique, quelques-uns même, particulièrement délicats, leur propre conscience ; et il leur deviendrait impossible d'arriver à leurs fins. Il faut bien qu'ils le dissimulent sous les apparences du désintéressement, de l'amour du peuple et du patriotisme. Ecoutez-les. S'ils consentent à subir les déboires et à affronter les orages de la vie politique, c'est uniquement dans l'intérêt du peuple et pour l'amour de la patrie. C'est par pur dévouement qu'ils se résignent à être députés, sénateurs, ministres, ambassadeurs. Ce n'est pas tout. Quand ils sont dans l'opposition, comment pourraient-ils arriver au pouvoir, s'ils ne captaient point les suffrages du souverain ? Il leur faut donc flatter ses passions, ses préjugés et ses intérêts ; lui promettre, s'il est ignorant et misérable, des réformes qui améliorent sa condition d'une manière instantanée. Mais, qu'ils réussissent à arriver au pouvoir : aussitôt leur langage change, ils oublient leurs promesses et leurs programmes, sauf à les reprendre quand ils en auront été évincés. Ils avaient promis par exemple de diminuer les dépenses publiques, ils les augmentent ; ils s'étaient engagés à maintenir la paix, ils font la guerre. A quoi tiennent ces revirements et ces mensonges ? Faut-il croire que les hommes politiques soient nés menteurs et hypocrites ? Non ! Mais ils subissent des nécessités inhérentes au régime de

---

<sup>245</sup> Ibid., p.254 et 291.

la souveraineté du peuple, et à la situation que ce régime a faite aux partis. »<sup>246</sup>

En conséquence, le bilan global de la Révolution française en particulier, de même d'ailleurs que celui de toutes les révolutions en général, est marqué par un lourd passif :

« Recrudescence du risque de guerre et des armements destinés à le couvrir, accroissement des attributions et des dépenses du gouvernement, abaissement de la qualité de son personnel, multiplication et aggravation des monopoles et priviléges adaptés aux intérêts particuliers de la classe gouvernante, se résumant dans l'alourdissement progressif du fardeau de l'exploitation politique, au profit d'une classe et aux dépens de l'ensemble de la nation : voilà les résultats inévitables des révolutions ; inévitables, disons-nous, car ils découlent des nécessités engendrées par l'emploi des moyens révolutionnaires. »<sup>247</sup>

En 1908, quatre ans avant sa mort, dans l'un de ses derniers livres, *Economie de l'histoire, théorie de l'évolution*, Molinari consacrera de nouveau un long développement - à vrai dire de nouveau un chapitre entier – à la Révolution française. Ce sera en quelque sorte son dernier jugement, sa dernière réflexion, bref, son dernier mot sur une secousse politique qu'à trente-trois ans il avait déjà qualifiée de *grand déchirement* et de *cataclysme social* :

« Après vingt ans de guerre, écrira-t-il, la France se retrouva matériellement affaiblie et appauvrie. Elle perdit en outre la situation prépondérante qu'elle avait occupée en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle et qu'elle n'a point recouvrée. La Révolution ne se borna pas à retarder la marche de l'évolution vers la liberté et la paix. Elle la fit reculer, en renouvelant et en fortifiant les institutions fondées sur l'état de guerre. Elle aboutit, pour tout dire, à une faillite. »<sup>248</sup>

S'il est vrai que la Révolution française et son exécutrice testamentaire, *l'Idée napoléonienne*, constituent une vieille machine qui a fait son temps, s'il est vrai qu'elle ne produit plus que du progrès à perte, s'il est vrai qu'elle menace les peuples d'une banqueroute universelle, s'il est vrai qu'elle porte en elle despotisme et guerre, alors il faut mettre en place la machine des temps nouveaux capable de réduire la tutelle gouvernementale et d'ouvrir à l'individualité humaine des espaces de plus en plus larges de liberté.

Pour Molinari, l'avènement de l'ère industrielle entraîne un bouleversement complet des conditions d'existence de l'humanité et lui

---

<sup>246</sup> Ibid., p.339

<sup>247</sup> Ibid., p.267

<sup>248</sup> Gustave de Molinari, *Economie de l'histoire, théorie de l'évolution*, Paris, 1908, Félix Alcan, p.182.

impose de penser son avenir en termes d'évolution et non plus de révolution et ses relations avec les autres nations en termes de paix et non plus de conquête.

Pour lui, les révolutions appartiennent à l'âge primitif de l'économie, c'est-à-dire à ces époques où les sociétés à base agricole étaient statiques et vivaient repliées sur elles-mêmes. Aujourd'hui, l'irruption de la grande industrie modifie toute l'infrastructure économique et les grandes caractéristiques de ce nouvel univers s'appellent mobilité et non plus fixité, ouverture et non plus autarcie, libre-échange et non plus protectionnisme.

Ce monde nouveau a un moteur, le progrès ; il a un instrument, la réforme ; il a un double objectif, la liberté et la paix.

Pour Molinari, l'idée moderne de paix s'incarne dans deux grandes figures. L'une très actuelle, Richard Cobden ; l'autre très ancienne, l'abbé de Saint-Pierre.<sup>249</sup>

Cobden parce qu'il est celui qui a fait évoluer son pays par évolution des esprits et non par révolution, et qui a étroitement lié les deux notions de libre-échange et de paix ; l'abbé de Saint-Pierre parce qu'il est l'un des premiers à avoir osé calculer – et dénoncer – les coûts humains et économiques de la guerre.

Beaucoup d'aspects portaient Molinari à s'intéresser à l'abbé de Saint-Pierre et à lui consacrer une longue biographie.

D'abord, c'est un rebelle. Il a été exclu de l'Académie française pour avoir osé critiquer la politique despotique et guerrière de Louis XIV, à propos de qui il avait eu ce jugement jugé sacrilège :

« On pourra bien lui donner le surnom de Louis le Puissant, de Louis le Redoutable (car nul de ses prédécesseurs n'a été si puissant et ne s'est tant fait redouter) ; mais les moins habiles ne lui donneront jamais le surnom de Louis le Grand tout court et ne confondront jamais la grande puissance avec la véritable grandeur. C'est que cette grande puissance, à moins qu'elle n'ait été employée à procurer de grands bienfaits aux hommes en général, et aux sujets et aux voisins en particulier, ne fera jamais un homme fort estimable. En un mot, la grande puissance seule ne fera jamais un grand homme. »<sup>250</sup>

Ensuite, c'est un *presque* économiste. En tout cas suffisamment économiste pour avoir été capable de chiffrer le coût vertigineux, dans tous les domaines, des guerres du Roi Soleil, attitude scandaleuse à une époque où il fallait vénérer le Grand Roi et magnifier ses batailles.

---

<sup>249</sup> Il ne faut pas confondre Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre, né en 1658 à Saint-Pierre-Eglise, dans la Manche, plus connu sous le nom d'abbé de Saint-Pierre et Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre, né presque un siècle plus tard, en 1737, au Havre, et auteur du célèbre roman *Paul et Virginie*. Le premier est de l'époque de Descartes et annonce le Siècle des Lumières, le second est un ami de Rousseau et annonce le Romantisme.

<sup>250</sup> Gustave de Molinari, *L'abbé de Saint-Pierre*, op.cit., p.12

Et puis, c'est un précurseur de Bentham car il a, selon Molinari, « aperçu et exposé avant Bentham cette grande vérité qui sert de base inébranlable à la morale utilitaire, savoir que chacun doit pratiquer la justice, parce que c'est non seulement son devoir, mais encore son intérêt ». <sup>251</sup>

De surcroît, c'est aussi un précurseur de Bastiat et de Molinari lui-même dans la mesure où il a énoncé l'idée – que les économistes libéraux allaient approfondir en s'appuyant sur la science économique – que les intérêts humains sont *harmoniques* et non *antagoniques*.

Enfin – et surtout – il a été aux yeux de Molinari l'apôtre le plus convaincu de la cause de la paix.

L'esprit de l'abbé de Saint-Pierre ressemblait à une fontaine d'où sortait sans arrêt une eau abondante qui se dispersait dans mille directions. Il a pensé, médité, parlé, écrit sur tout. Depuis la technique des impôts jusqu'aux méthodes de gouvernement ; depuis la médecine jusqu'à la physique ; depuis l'entretien des chemins en hiver jusqu'aux pensionnats de filles ; depuis le système bancaire de Law jusqu'au célibat des prêtres...

Soulignons au passage que son eau était plus abondante que limpide car les écrits du bon abbé de Saint-Pierre ne brillent pas par la clarté du style.

Au demeurant, c'était un personnage attachant, plein de douceur, d'une belle indépendance. Il maudissait *la gloriole* – mot qu'il avait inventé et qui figure aujourd'hui au dictionnaire – et bénissait *la bienfaisance*.

Il est resté présent dans la mémoire des siècles comme l'auteur d'un *Projet de paix perpétuelle* et c'est en cela qu'il est une grande référence pour les militants de la paix, au même titre qu'Henri IV, Sully, Kant et Bentham.

Dans ce texte, il a longuement développé l'idée d'une *Diète européenne*, sorte de Tribunal des conciliations ou de Cour d'arbitrage à qui les princes régnants viendraient soumettre leurs griefs contre leurs voisins. Une telle institution aurait pour unique objet de désamorcer les conflits dès leur naissance.

C'est donc l'homme de paix qui intéresse Molinari :

« Le principal titre de l'abbé de Saint-Pierre à la reconnaissance de la postérité, écrit-il, c'est l'ardeur persévérente avec laquelle il s'est attaché, pendant tout le cours de sa longue vie, à propager l'idée de la paix. Quoiqu'il n'ait pas été l'inventeur de cette idée [...] il l'a soutenue avec une conviction si inébranlable et vulgarisée avec une chaleur si communicative, qu'il l'a marquée de son empreinte, et, pour ainsi dire, faite sienne. »<sup>252</sup>

Cela dit, Molinari ne cache pas que les conditions d'existence d'une Diète européenne d'arbitrage n'étaient pas réunies au temps de l'abbé de

---

<sup>251</sup> Ibid., p.247

<sup>252</sup> Ibid., p.37

Saint-Pierre. La caste militaire était encore trop prépondérante. Les populations considéraient encore trop la guerre comme une fatalité. Les nations n'étaient pas suffisamment liées par des intérêts internationaux.

Toutefois, le développement économique, en se généralisant, modifie le paysage en profondeur : la caste militaire s'estompe, celle du commerce et des échanges monte en puissance.

Pour Molinari, l'établissement d'une Diète de la paix « destinée à faire prévaloir les intérêts pacifiques sur les intérêts et les préjugés qui poussent à la guerre devient donc de plus en plus possible et opportune ».<sup>253</sup>

Dans un tel domaine aussi l'établissement progressif de la paix se fera donc par *évolution* et non par *révolution*.

Mais le chemin sera long. Molinari le sait.

Le 28 décembre 1867, il signe en première page de *L'économiste belge* un éditorial où il constate que les grandes puissances européennes – Autriche, Prusse, France – augmentent leurs effectifs militaires et modernisent leurs armées.

Et il lance ce cri d'alarme : « Le militarisme nous déborde ! »

Nous sommes à trente mois de la déclaration de guerre de la France à la Prusse.

C'est de Paris que Molinari va suivre la montée des périls.

En effet, il va quitter la Belgique pour se réinstaller en France : il vient d'entrer au prestigieux *Journal des débats*.

---

<sup>253</sup> Ibid., p.122



## 26

### Le Cobden belge

« Messieurs, en nous réunissant ce soir, nous ne nous doutions guère que ce dîner devait être un dîner d'adieu. Malheureusement, nous venons de l'apprendre, notre ami M. Gustave de Molinari nous quitte. Il se rend à Paris pour collaborer au *Journal des Débats*. »

Ainsi s'exprime, en ce soir du 24 septembre 1867, M. Geelhand, secrétaire de la Société belge d'économie politique, en ouvrant la séance mensuelle de cette institution.

L'émotion est grande dans l'assistance et M. Geelhand est assuré d'exprimer les sentiments de tous les présents quand il continue :

« Nous déplorons le départ du plus vaillant champion des idées économiques dans notre pays, de l'homme qui a lutté avec désintéressement et courage contre tous les abus, tous les priviléges, toutes les mauvaises tendances, et qui a consacré son talent, sa vie entière à la défense de la liberté. Il convient donc, ce me semble, de lui exprimer dans une adresse nos sentiments de haute estime et d'amitié. Ce sera la modeste récompense de tant de travaux et de luttes, le faible prix de plusieurs années qui furent entièrement consacrées aux rudes labeurs de l'apostolat économique. »<sup>254</sup>

Même émotion, on s'en doute, chez Molinari, qui tient à préciser d'entrée qu'il ne se sépare pas de ses amis belges :

« Nous avons combattu et travaillé ensemble, souligne-t-il, nous serons donc toujours unis par des souvenirs communs, et par les mêmes convictions. Je ne veux point désérer le poste que vous m'avez confié. Comme par le passé, je m'efforcerai d'accomplir une tâche qui me paraîtrait ingrate, si je n'avais l'espoir d'aider au triomphe des idées économiques dans notre pays. »

Puis il explique sa décision de rentrer en France par la nécessité, selon lui, de s'adresser de manière pressante à l'opinion publique face à des gouvernements européens qui mènent une politique antilibérale « dont la guerre est le seul fruit ». Répondre à la sourde irritation et au sentiment indéfinissable d'inquiétude de cette opinion consiste à la convaincre du bien fondé de l'idée économique :

« L'idée économique, dit-il, est la seule qui puisse être aujourd'hui comprise et acceptée par tout le monde : elle n'est point le produit des tendances d'une race ou des aspirations d'un peuple ; elle n'est ni latine, ni anglo-saxonne, ni germanique ; elle n'est pas davantage la formule des

---

<sup>254</sup> *L'économiste belge*, 5 octobre 1867, N°20 de la treizième année, p.1.

intérêts d'une caste ou d'une classe ; mais elle est universelle, car elle repose sur des faits universels ; cosmopolite, car elle est indépendante de toute idée nationale ; simple, féconde, car elle est l'œuvre d'une science pratique et positive. »<sup>255</sup>

Quelle meilleure tribune que le prestigieux *Journal des Débats* pour s'adresser à cette opinion et la persuader de la nécessité et des bienfaits de l'idée économique ?

C'est donc bien une page qui se tourne dans la carrière de Molinari.

Elle clôt l'une des séquences les plus riches de son existence.

A l'instant de regagner Paris, il approche de la cinquantaine, âge de la pleine maturité. Son long séjour en Belgique, où il était revenu fin 1851, a été fructueux à plus d'un titre. La fondation en 1855 de *L'économiste belge* lui a permis de soumettre à l'épreuve des événements les idées qu'il avait développées dans *Les Soirées de la rue Saint-Lazare*, ouvrage, on s'en souvient, publié en 1849 au lendemain de la Révolution de 1848.

Redisons-le une fois encore, la collection de *L'économiste belge* est à placer parmi les œuvres complètes de Gustave de Molinari. Il a fait de cette publication, qu'il a créée, inspirée, orientée, dirigée la tribune européenne de la liberté.

Et d'abord de la liberté des échanges.

Il y a donné de très nombreux articles – signés ou non signés – et plusieurs d'entre eux ont paru en même temps à Paris dans *Le journal des économistes* et seront repris sous forme de chapitres dans certains de ses livres.

De surcroît, *L'économiste belge* a été l'efficace porte-voix de toutes les organisations auxquelles Molinari a activement participé : *Société belge d'économie politique*, *Association pour la liberté des échanges*, *Association internationale pour les réformes douanières*, *Association internationale pour le progrès des sciences sociales*...

Ce journal fut aussi un pont lancé au-dessus des frontières : vers Paris par ses liens avec le réseau Guillaumin, vers l'Angleterre par ses relations avec Richard Cobden, vers la Russie grâce à sa collaboration à la revue *Le Nord* et *Le messager russe*, vers la jeune Amérique en pleine formation avec les articles consacrés à cette nouvelle nation.

Bref, durant toute la période où la France était sous les glaces de l'Empire autoritaire, *L'économiste belge*, à quelques encablures de Paris, faisait entendre la voix de la liberté.

C'est tout cela qui a valu à Gustave de Molinari le titre justifié de « Cobden de la Belgique ».

---

<sup>255</sup> Ibid.

C'est Hippolyte Castille, son ancien confrère du *Courrier français*, qui lui a décerné ce titre dans un de ses livres de souvenirs de presse.<sup>256</sup>

En effet, de même que Frédéric Bastiat, en raison de ses combats pour le libre-échange, a pu être appelé le « Cobden français », son ami Molinari, qui a poursuivi en Belgique la même action avec la même détermination peut être qualifié de « Cobden de la Belgique ».

Tous les grands thèmes dont Molinari avait exposé la théorie dans ses *Soirées de la rue Saint-Lazare* – lois naturelles, liberté, propriété, travail, crédit, monnaie, intérêt, inventions, bienfaisance, sécurité, capital, libre-échange, monopole, protection, paix, guerre, population, rente, place et rôle de l'Etat, etc. – tous ces thèmes, ainsi que beaucoup d'autres, se trouvent commentés, illustrés, approfondis dans *L'économiste belge* à la lumière des événements portés par le flux et le reflux de l'actualité.

Si bien qu'il n'est pas exagéré de dire que les *Soirées* et *L'économiste belge* se suivent et se répondent comme deux voix complémentaires. En d'autres termes, rien de tel que les articles du journal rédigés à partir de situations concrètes pour illustrer les positions exprimées dans le livre. Ainsi par exemple des réflexions de Molinari dans les *Soirées* sur les dangers de la charité publique, et sur les rapports entre charité publique et charité privée, réflexions qui se trouvèrent illustrées quelques années plus tard lors du grand débat au Parlement belge de la loi sur la charité.

A vrai, la vie politique belge a toujours figuré en bonne place dans les préoccupations du Molinari de cette époque. Avec, d'ailleurs, des sujets fortement dominants comme, par exemple, la grande affaire des fortifications d'Anvers, ou le comportement du parti libéral belge jugé par lui comme appartenant au « vieux libéralisme », ou encore l'attitude de l'Eglise, prompte à verser dans un « catholicisme politique » de combat. Sans oublier les problèmes sociaux posés soit par le développement industriel accéléré de la Wallonie, soit par les difficultés agricoles de la Flandre.

A ce propos, Molinari n'avait pas hésité à prendre position dans la question des relations entre Flamands et Wallons.

En effet, le Wallon francophone Molinari s'était prononcé, en mai 1861, en faveur des Flamands qui venaient de créer, en dehors des partis politiques, une *Ligue* pour obtenir, entre autres revendications, la reconnaissance de leur langue dans toutes les démarches et formalités administratives.

Dans l'éditorial du numéro du 18 mai 1861 de *L'économiste belge* il avait constaté que le mouvement flamand était devenu en peu d'années un fait considérable. Il avait ironisé sur des Wallons qui, après avoir renversé le

---

<sup>256</sup> Hippolyte Castille, *Les journaux et les journalistes sous le règne de Louis-Philippe*, Paris, 1858, Ferdinand Sartorius, p.23.

gouvernement hollandais en 1830 parce que ce gouvernement voulait imposer le hollandais à tous « s'empressèrent de faire succéder à la suprématie du hollandais la suprématie du français ».

Molinari avait salué la renaissance de la langue flamande que les partisans de la francisation avait tenté d'assimiler à « un vil patois dont il fallait se débarrasser au plus vite ».

« Cet échec de la francisation, avait-il constaté, ne pouvait manquer d'amener une réaction en faveur de la langue proscrite ; on se remit à la parler, voire même à l'écrire, et, chose inattendue, presque inouïe, où la littérature française n'avait poussé que des bourgeons chétifs et malingres, on vit s'épanouir une riche et plantureuse végétation littéraire, toute imprégnée de la sève généreuse du vieux génie flamand. C'est que la langue est l'expression même du génie particulier de chaque peuple : c'est la forme que ses idées, ses sentiments, ses passions se créent ; on peut la perfectionner et l'enrichir, ou pour mieux dire elle se perfectionne et s'enrichit d'elle-même, à mesure que les idées, les sentiments et les passions qu'elle sert à exprimer se développent et s'épurent, mais on ne peut la changer sans se priver du même coup des qualités originales dont elle est l'expression naturelle. »

Et Molinari n'avait pas manqué de souligner que c'est au sein de la presse flamande « que les idées de *self government* et d'antigouvernementalisme comptent les organes les plus francs et les plus résolus ».

*L'économiste belge* avait donc suivi la première réunion de la Ligue flamande, avait publié son programme, avait assimilé la cause de la langue flamande à celle de la liberté commerciale et s'était félicité que, chaque jour, les partisans de la « liberté des langues » soient de plus en plus nombreux.<sup>257</sup>

Dernier point sur l'implication de Molinari dans la vie politique belge : il avait été candidat en 1859 aux élections législatives qui avaient eu lieu cette année-là pour le renouvellement de la moitié de la Chambre des représentants ; il avait échoué et s'était promis de ne pas renouveler une expérience pour laquelle il venait de découvrir qu'il n'était pas fait :

« J'ai eu le tort, avait-il expliqué, de céder aux suggestions de quelques amis qui voulaient faire de moi un représentant malgré mon peu d'aptitude et mon peu de goût pour cette profession. Ma candidature n'a eu, fort heureusement, aucun succès auprès des électeurs de Bruxelles, et je n'ai pas la moindre envie de la poser de nouveau. »<sup>258</sup>

Pendant son séjour en Belgique, tout en dirigeant et animant *L'économiste belge*, et en plus de ses activités de professeur, Molinari a

<sup>257</sup> Voir sur le mouvement flamand les numéros des 18 mai, 25 mai et 7 décembre 1861 de *L'économiste belge*.

<sup>258</sup> *L'Economiste belge*, 21 juin 1862, N°13 de la huitième année, p.149.

publié une dizaine d'ouvrages – livres ou brochures – sur les sujets les plus divers mais toujours plus ou moins en résonance avec les thèmes qu'il avait approfondis dans ses *Soirées* :

En 1852, *Les Révolutions et de despotisme envisagés au point de vue des intérêts matériels*. Nous avons évoqué précédemment cet ouvrage qui inaugure la longue méditation que Molinari aura jusqu'à la fin de sa vie sur le bilan économique et humain des révolutions en général et de la Révolution française en particulier.

En 1853, *Les Limites de la Belgique*, qui manifeste l'intérêt qu'il a toujours éprouvé pour le destin menacé de sa petite patrie. La Belgique est un Etat tampon comprimé entre de puissants voisins – dont la France – que Molinari a souvent qualifiée de « notre puissant voisin du Midi » car il n'ignorait pas que Napoléon III, qui visait le Rhin au nom de la théorie française des frontières naturelles, avait caressé le projet d'annexer la Belgique. A l'accusation d'être « vendu aux Français » qui avait été proférée contre lui par un journal hostile, il avait répliqué :

« J'ai constamment combattu l'annexionnisme sans dissimuler aucunement les dangers dont nous menace la passion incommode de nos bons voisins du Midi pour les frontières naturelles. »<sup>259</sup>

En 1854, *La Question d'Orient envisagée au point de vue de l'économie politique et du droit public*. Texte qui illustre la méthode de Molinari d'étudier les relations internationales sous le grand angle de l'économie à la veille de la guerre de Crimée.

En 1855, *Conversations familières sur le commerce des grains*, livre à la fois d'actualité et de théorie économique où il reprend la méthode utilisée dans les *Soirées*, à savoir une conversation entre trois personnages, ici un émeutier, un prohibitionniste et un économiste.

La Belgique avait connu en 1854 une grave crise alimentaire qui avait provoqué des émeutes à Bruxelles. Les mesures de prohibition, de réglementation, d'intervention, de contrôle prises par le gouvernement concernant le commerce des grains avaient aggravé la crise au lieu de la résoudre. « Chaque fois, rappelle Molinari, qu'on a essayé de porter directement ou indirectement atteinte à la liberté du commerce des subsistances, on a fait naître le mal ou on l'a augmenté, au lieu de le prévenir ou de l'atténuer. »<sup>260</sup>

Et de dénoncer l'imprévoyance des gouvernements qui n'ont pas accordé à l'agriculture, « cette industrie nourricière du genre humain », le seul encouragement qui ait une efficacité sérieuse : l'égalité devant l'impôt :

« L'agriculture, souligne-t-il, est de toutes les branches de la production la plus grecée et la plus empêtrée dans la glu des règlements

---

<sup>259</sup> Ibid.

<sup>260</sup> *Conversations familières sur le commerce des grains*, Paris, 1855, Guillaumin, p.8

financiers [...] Pour la soulager d'une manière efficace, il n'y a qu'un procédé à suivre, un seul ! C'est de diminuer les dépenses publiques, c'est de réduire notre effectif de soldats et d'employés, c'est de faire du gouvernement à bon marché. Les dépenses réduites, on pourra réduire aussi les impôts et dégager sensiblement l'agriculture qui en fournit la plus forte part. »<sup>261</sup>

Ces *Conversations* avaient été publiées dans *L'économiste belge* avant d'être réunies en volume.

1856, *La conquête de la Chine*.

1857, *Un épisode de l'histoire du libre échange en Belgique*, analyse d'une réforme douanière du XVIII<sup>e</sup> siècle. *L'industrie de la Suisse sous le régime de la liberté commerciale*, présentation par Molinari du rapport des délégués de l'Association belge pour la réforme douanière à l'Exposition de Berne. *L'Abbé de Saint-Pierre, membre exclu de l'Académie française*, dont nous avons souligné l'importance.

1859, *De l'enseignement obligatoire*, publication en livre de l'ardente discussion entre Molinari et Frédéric Passy sur l'obligation scolaire qui s'était déroulée dans les colonnes de *L'économiste belge*.

1861, *Lettres sur la Russie*.

1864, *Le Congrès européen*, courte mais importante brochure où Molinari examine les conditions de réussite d'un Congrès européen chargé d'arbitrer les différends entre nations européennes avant qu'ils ne dégénèrent en conflits armés. Bien que l'idée avait été avancée par Napoléon III, dont beaucoup de défenseurs de la paix se méfiaient, Molinari procède à l'historique d'une proposition dont il pense qu'elle s'imposera un jour malgré les nombreuses difficultés qui s'y opposent. Il plaide pour l'institution d'une justice internationale qui serait permanente, composée de juges indépendants siégeant dans un tribunal spécial dont les sessions seraient régulières.

Cette brochure est à placer dans la suite de son livre sur l'Abbé de Saint-Pierre et dans le cadre de sa longue réflexion sur la paix et ses conditions de réalisation.

Enfin, signalons surtout la parution, en 1861 et en 1863, de deux des grands livres de Molinari dont nous parlerons au moment de présenter ses principales idées économiques : *Questions d'économie politique et de droit public* et *Cours d'économie politique* (en deux volumes) qui est la publication de ses leçons au Musée royal de l'industrie belge.

A l'instant de quitter la Belgique pour rentrer en France, Gustave de Molinari est donc devenu une personnalité qui s'est installée dans le paysage intellectuel de l'époque.

---

<sup>261</sup> Ibid., p.VII

Il est maintenant parfaitement identifié comme un économiste libéral dont les travaux portent sur quatre domaines principaux : le gouvernement à bon marché, la liberté des échanges, l'hostilité aux révolutions, la paix.

Il a même commencé d'élaborer une théorie de l'évolution des sociétés qui met en relief, dans l'histoire humaine, les conséquences positives du recul de l'Etat, du développement de la liberté individuelle et de la réforme permanente.

Théorie qui s'oppose frontalement aux doctrinaires de la révolution et de l'étatisme.

De surcroît, avec *L'économiste belge*, il a cumulé la triple expérience de journaliste, de rédacteur en chef et de gérant d'une entreprise de presse.

On conçoit qu'un tel personnage, lesté d'un tel bagage, ait pu intéresser un *Journal des Débats* de plus en plus dominé par la forte personnalité de l'économiste Léon Say.



### **Troisième partie**

## **LE RETOUR EN FRANCE**



## Un drapeau qui marche

Vendredi 18 octobre 1867 : telle est la date officielle de l'entrée de Gustave de Molinari au *Journal des Débats*.

Il intègre ce jour-là un titre qui est à la fois, dans le paysage culturel de l'époque, une institution et un monument. Une institution en raison de la qualité de sa rédaction qui lui a acquis une réputation considérable dans deux domaines, les Lettres et la politique, et un monument à cause de son ancienneté.

Sur cette institution et sur ce monument règne une dynastie de la presse : la famille Bertin.

*Le Journal des Débats* était né en 1789 au moment des Etats Généraux.

Il résultait de l'initiative d'un député du Tiers Etat de l'Auvergne, Gaultier de Biauzat. Ce dernier entendait informer ses commettants des discussions et des décisions de la capitale. Il envoyait des comptes rendus sous forme de lettres. Elles étaient lues sur place, puis recopiées pour être diffusées dans les communes des alentours. Le succès fut tel qu'il fallut songer à informer des citoyens de plus en plus nombreux et de plus en plus intéressés par l'intermédiaire d'un journal. Gaultier de Biauzat conclut donc un accord avec Baudouin, l'imprimeur de l'Assemblée nationale et le 29 août 1789 paraissait le premier numéro du *Journal des Débats et des Décrets*. Longtemps, cette publication se contenta d'être une sorte de *Journal officiel* avant l'heure.

Dix ans plus tard, en 1799, Baudouin céda son entreprise aux Bertin.

La dynastie des Bertin se résume d'une phrase : deux frères, deux fils, deux filles.

Les deux frères s'appellent, l'un Bertin dit « l'aîné », né en décembre 1766 et l'autre, Bertin de Veaux, né en août 1771. Ce sont eux qui rachètent conjointement le journal et greffent sur un vieux tronc consacré exclusivement aux procès-verbaux des Assemblées parlementaires une politique rédactionnelle nouvelle et de qualité.

Ils changent le titre qui devient *Journal des débats politiques et littéraires*.

Bertin l'aîné, puissant personnage représenté dans un tableau célèbre du peintre Ingres, s'occupera surtout de la vie intérieure du quotidien et son frère, qui tiendra un salon très fréquenté, de sa représentation extérieure.

Les deux fils de Bertin l'aîné – Armand et Edouard – se succéderont ensuite à la tête du journal, et des filles d'Armand l'une épousera Jules Bapst et l'autre Léon Say.

Quant à Bertin de Veaux, il n'aura qu'un fils, Auguste, qui fera carrière hors du journal, dans l'armée puis en politique.

Ainsi, les directeurs du *Journal des Débats* auront été :

Bertin l'aîné et son frère Bertin de Veaux de 1799 à 1841 ;

Armand Bertin de 1841 à 1854 ;

Edouard Bertin de 1854 à 1871 ;

Jules Bapst de 1871 à 1883.<sup>262</sup>

Léon Say, de nombreuses fois ministre des Finances entre 1872 et 1882, sera une sorte de directeur politique qui orientera le titre, à partir de 1871, vers la république modérée.

« Un journal, a dit plaisamment Alfred Nettement, c'est un drapeau qui marche. »

Et d'ajouter avec malice : « C'est quelquefois un drapeau qui, en marchant, change de couleurs. »<sup>263</sup>

Le journal des Bertin avait changé plusieurs fois de couleurs.

D'abord très royaliste, il avait été sanctionné par Napoléon qui l'avait transformé en 1805 en *Journal de l'Empire*, avant de se l'approprier en 1811 en expropriant les frères Bertin et en chassant de France Bertin l'aîné.

En 1814, la Restauration avait rétabli la famille Bertin dans ses droits.

Le journal était redevenu royaliste, s'était attaché la plume de Chateaubriand, ami de Bertin l'aîné, mais avait mené une guerre implacable contre le ministère de Villèle après que celui-ci avait, en 1824, destitué Chateaubriand de son poste de ministre des Affaires étrangères.

Les Bertin annoncèrent aussitôt qu'ils entraient « dans une carrière de combats » contre le gouvernement en place et que « l'honneur, la fidélité politique, le bien de la France, ne nous ont pas permis d'hésiter sur le parti que nous devions prendre ».<sup>264</sup>

Trois ans plus tard, Villèle tombait.

Sous la Monarchie de Juillet, le *Journal des Débats* devait s'affirmer comme le grand titre orléaniste face au *National*, le journal républicain dirigé par Armand Carrel.

---

<sup>262</sup> *Le livre du centenaire du Journal des Débats (1789-1889)*, Paris, 1889, Plon, p.595.

<sup>263</sup> Alfred Nettement, *Histoire politique, anecdotique et littéraire du Journal des Débats*, Paris, 1842, Dentu, p.I.

<sup>264</sup> Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, tome II, Paris, 1970, Le livre de poche, p.493.

Et sous le Second Empire, il fit partie du camp libéral tout en évitant habilement d'être sanctionné par le pouvoir en place, surtout durant la phase autoritaire du régime :

« Les temps, sous le Second Empire, raconte Ernest Renan, l'une des grandes plumes du journal, furent pour la presse d'une difficulté extrême. Il fallait être son propre censeur à soi-même : c'étaient des angoisses de tous les jours. C'est alors que s'opéra dans le journal une transformation considérable. La politique était si peu libre que la vie passa aux articles littéraires et moraux. Les lecteurs intelligents cherchèrent à la troisième page ce que ne pouvait dire la première [...] Sous apparence de littérature, on parla ainsi de bien des choses alors défendues ; on insinua les plus hauts principes de la politique libérale. »<sup>265</sup>

Quand Molinari rejoint les *Débats*, le journal est donc dirigé par Edouard Bertin, dont la vocation première n'était pas le journalisme mais la peinture.

En effet, quand il a succédé à son frère Armand en 1854, à l'âge de cinquante-sept ans, Edouard Bertin avait déjà derrière lui une belle carrière de peintre paysagiste. A trente ans, il était entré dans l'atelier de Dominique Ingres. Il avait séjourné plusieurs années en Italie. Il avait visité pratiquement tous les pays d'Europe, ainsi que l'Egypte et la Turquie. Il avait été inspecteur des beaux-arts. Il exposait régulièrement au salon de peinture.

Quand il hérite des *Débats*, il trouve une machine bien huilée dont la rédaction est dirigée par Silvestre de Sacy, fils du grand orientaliste du même nom, et qui compte dans ses rangs de nombreux spécialistes de renom : Prévost-Paradol pour la politique, Michel Chevalier et Léon Say pour l'économie, Taine et Renan pour l'histoire et la philosophie, Berlioz pour la musique, Saint-Marc Girardin pour la critique littéraire, sans oublier Jules Janin et Maxime du Camp.

Bref, si le journal a perdu des lecteurs par rapport à sa grande époque de la Monarchie de Juillet, où il a culminé à 37 000 abonnés, il reste prestigieux par la qualité de son contenu rédactionnel.

Hippolyte Taine a fait le portrait d'Edouard Bertin dans ses fonctions de directeur des *Débats* :

« En 1854, écrit-il, M. Bertin, devenu directeur des *Débats*, cessa d'exposer ; jusqu'à la fin, et pendant dix-sept ans, il refusa aux critiques du journal la permission de mentionner son nom : sa fierté répugnait à des éloges qui auraient pu sembler des complaisances [...] Il avait lu beaucoup, et chaque jour il lisait encore pendant plusieurs heures, non seulement les nouveautés, mais les gros livres, et sur tous les sujets, histoire, archéologie,

---

<sup>265</sup> Ernest Renan, *Feuilles détachées faisant suite aux souvenirs d'enfance et de jeunesse*, Paris, Calmann-Lévy, p.142.

voyages, métaphysique, économie politique, théories sociales [...] Tout le long du jour, il dessinait ou lisait ; vers cinq heures, dans l'escalier du journal, on entendait son pas appesanti ; il entrait et allait s'asseoir dans le vieux fauteuil de cuir, en face de M. de Sacy ; un cercle se faisait autour d'eux. On causait, et, dans cette conversation, la politique du jour n'avait qu'une place très restreinte ; plus mince encore était la part de la bourse et des affaires d'argent ; au contraire, on y parlait beaucoup de littérature et d'esthétique, d'histoire, de philosophie et de science. Je ne sais pas d'endroit où l'on ait agité avec tant de tolérance et de sincérité toutes les idées générales. Les nouveaux venus s'y trouvaient à l'aise et sur un pied d'égalité. »<sup>266</sup>

A l'aise et sur un pied d'égalité : voilà qui va convenir parfaitement à Gustave de Molinari. D'autant qu'à l'instant où il prend ses nouvelles fonctions aux *Débats*, la politique intérieure française est agitée par une importante série de questions qui, toutes sans exception, se trouvent au cœur de ses préoccupations.

En effet, en février 1867, à l'ouverture de la session parlementaire, Napoléon III a annoncé au pays sa volonté de moderniser l'armée et d'introduire plus de liberté dans les législations jusqu'alors très restrictives qui commandent la liberté de la presse et le droit de réunion. Il s'agit, dans l'esprit du chef de l'Etat, d'accélérer le passage de l'Empire autoritaire à l'Empire libéral. Ce virage a été amorcé en 1860 avec la signature par Michel Chevalier au nom de la France et Richard Cobden au nom de l'Angleterre, d'un vaste traité de libre-échange entre les deux pays, suivi de plusieurs autres de même nature avec d'autres nations.

Parallèlement à cette mise en place de la liberté économique, Napoléon III a aussi accompli des gestes significatifs qui vont dans le sens de la liberté politique, surtout en accordant plus d'initiative au Corps législatif.

Modernisation de l'armée, liberté de la presse et liberté de réunion vont donc être au centre des débats parlementaires pendant plusieurs mois.

Mais tout cela va se dérouler sur fond de crise économique et de tension internationale.

La guerre de Sécession, qui a déchiré l'Amérique durant quatre ans et qui s'est achevée en avril 1865, a entraîné un fort ralentissement des affaires en Europe, situation qui s'est conjuguée avec une hausse des subsistances due à plusieurs mauvaises récoltes.

Du coup, la France est devenue le terrain d'une vaste offensive lancée par les milieux protectionnistes qui, s'appuyant sur les conséquences

---

<sup>266</sup> Hippolyte Taine, *Derniers essais de critique et d'histoire*, Paris, Hachette, p.355.

sociales de la crise, vont tenter de s'opposer au renouvellement du traité avec l'Angleterre.<sup>267</sup>

A ce contexte il faut ajouter l'aventure française au Mexique, qui trouve son tragique épilogue avec l'exécution de Maximilien en juin 1867, et la situation italienne, qui pousse la France à intervenir en novembre de la même année aux côtés des troupes pontificales pour empêcher Garibaldi de s'emparer de Rome.

Sans oublier la montée en puissance de la Prusse, qui constraint la France à multiplier ses dépenses militaires.

Voilà, brossée à grands traits, la toile de fond – politique, économique, sociale, internationale – que trouve Molinari quand il intègre le *Journal des Débats*.

Signe du grand crédit dont il dispose dans la presse française en général, et aux *Débats* en particulier, malgré ses quinze années passées en Belgique : sa collaboration est immédiate.

Le samedi 19 octobre 1867 – lendemain même de son arrivée – il signe en première page un article sur le dossier le plus brûlant du moment, à savoir l'éventualité d'une intervention de l'armée française à Rome pour soutenir le pape contre les troupes du nationaliste Garibaldi qui, au nom de l'achèvement de l'unité italienne, veut s'emparer de la Ville Eternelle pour en faire la capitale de la nouvelle nation.<sup>268</sup>

Un Conseil des ministres a eu lieu deux jours plus tôt à Saint-Cloud autour de Napoléon III. Des rumeurs ont couru aussitôt sur une intervention française en Italie, rumeurs suffisamment insistantes pour avoir inquiété la bourse, où la rente 3% a reculé.

Ce qui se trouve au cœur du débat, c'est l'épineuse question des possessions territoriales du pape – autrement dit son *pouvoir temporel* - que les catholiques français jugent indissociable de son *pouvoir spirituel*, et, en

---

<sup>267</sup> Signé en janvier 1860 pour dix ans, le traité de libre-échange avec l'Angleterre devait être renouvelé pour le début de l'année 1870.

<sup>268</sup> Rappelons ici que si la France était intervenue militairement contre l'Autriche (batailles de Magenta et de Solferino) pour aider Victor-Emmanuel, roi de Piémont-Sardaigne et son ministre Cavour à réaliser l'unité italienne, Rome, occupée par les troupes françaises, était restée hors de cette unité car possession du Pape protégée par la France. En 1864, Napoléon III, par la *Convention de septembre*, avait obtenu de Victor-Emmanuel qu'il s'engage par écrit à ne pas occuper le territoire pontifical et à le défendre contre toute attaque extérieure. En conséquence de quoi la France avait retiré ses troupes. Après le départ, fin 1866, des derniers soldats français, Garibaldi, patriote italien exalté, décide de faire marcher les bandes républicaines qu'il commande sur Rome pour s'emparer de la ville. Devant cette rupture de la *Convention de septembre*, Napoléon III, soumis à la pression des catholiques français, décide de réoccuper Rome.

Ce n'est qu'en 1870, profitant de l'effondrement du Second Empire, que les Italiens réussiront à s'approprier définitivement Rome pour en faire leur capitale, qui jusque là avait été Florence.

conséquence, les répercussions sur la politique intérieure française de cette question.

Dans un article court mais précis, Molinari porte le fer au cœur de cette contradiction qui verrait une France héritière des libertés proclamées en 1789 se porter au secours d'un gouvernement papal romain qui, précisément, vient de condamner sans appel de telles libertés dans l'encyclique *Quanta Cura* et son annexe le *Syllabus*.

« Si nous allons à Rome, écrit-il, nous irons pour consolider, sinon pour éterniser un gouvernement dont les principes sont contraires aux nôtres. Nous irons pour obliger les Romains à supporter à perpétuité un régime qui nous a paru de tout temps insupportable à nous-mêmes. »

Selon lui, soutenir une telle expédition et souhaiter sa réussite c'est « renier tout notre passé libéral ».

Le lendemain et les jours suivants, et cela pratiquement quotidiennement jusqu'à la fin octobre, il suit tous les aspects – officiels et officieux, intérieurs et extérieurs – de cette affaire. Ainsi, le mardi 22 octobre, dénonce-t-il les journaux « qui défendent le pouvoir temporel du pape » et qui exercent sur le gouvernement « une pression extraordinaire pour le décider à envoyer, sans aucun retard, une armée française à Rome ». Pourquoi une telle pression ? Pourquoi une telle hâte ?

Il répond :

« C'est qu'il ne s'agit pas seulement, pour ces vieux ennemis du progrès et de la liberté, d'aller soutenir en Italie le gouvernement du pape, il s'agit d'aller y démolir le gouvernement de Victor-Emmanuel, tout en infligeant un échec décisif aux idées libérales en France. C'est la France libérale qui a applaudi et aidé à la constitution de l'unité italienne ; quelle joie ne serait-ce pas pour cette France « bigote et anti-italienne » de défaire l'œuvre de la France libérale. »

Le mercredi 23 octobre il pose cette question : En allant étouffer une idée libérale en Italie sous la pression du parti clérical, la conséquence ne sera-t-elle pas une « compression » des idées libérales en France ?

Le jeudi 24 octobre, il renoue avec le ton ironique et voltaïrien qu'il manie parfois pour relever l'initiative de l'évêque de Nîmes qui a réclamé dans une lettre pastorale « des offrandes et des prières » en faveur de l'armée pontificale :

« Des offrandes d'abord, souligne Molinari, des prières ensuite, car les armes perfectionnées coûtent cher, et Mgr de Nîmes se souvient du mot de Cromwell : « Ayez confiance en la Providence, et tenez votre poudre bien sèche ! » Seulement, Cromwell mettait la Providence avant la poudre, tandis que Mgr de Nîmes met la poudre avant la Providence. Que voulez-vous ? Nous vivons dans un siècle matérialiste, où la matière passe avant l'esprit, et il faut bien être de son époque. »

Arrêtons les citations et constatons ceci : dès son entrée au *Journal des Débats*, Gustave de Molinari traite les sujets les plus sensibles et sa signature apparaît presque chaque jour en première page à côté de celles des grands anciens du journal comme Saint-Marc Girardin.

Signe éclatant de l'exceptionnelle position qu'il va occuper au sein de ce journal avant d'en devenir, en 1871, le rédacteur en chef.



## 28

### 1868 : un journaliste sur tous les fronts

1868 est une année d'intense activité journalistique pour Gustave de Molinari.

Il va écrire dans trois titres en même temps : le *Journal des Débats*, où il vient d'entrer ; *L'économiste belge*, qui continue de paraître et qui ne s'arrêtera que fin décembre ; le *Journal des économistes*, où il reprend une collaboration régulière.

Une telle activité s'explique : 1868 est une année capitale dans l'histoire du Second Empire, et cela sur deux plans contrastés : la montée des risques de guerre à l'extérieur, les tentatives de libéralisation du régime à l'intérieur.

Début janvier, le Corps législatif est saisi d'un projet de loi relatif au recrutement de l'armée et à la garde nationale mobile.

Il s'agit d'augmenter les effectifs militaires pour rétablir l'équilibre face à la Prusse. Après sa surprenante et rapide victoire sur l'Autriche à Sadowa, elle est en train de gagner en puissance en unifiant autour d'elle les Etats allemands.

Présentant aux lecteurs belges la substance du projet français relativement à la situation d'ensemble de l'Europe, Molinari avait écrit, fin décembre 1867, dans *L'économiste belge* :

« Le militarisme nous déborde. Toutes les nations de l'Europe s'occupent plus activement que jamais de perfectionner leur matériel de guerre et d'augmenter leur effectif militaire. L'Autriche est en train de réorganiser son armée sur le pied d'un million d'hommes, la Prusse, grâce à la constitution de la Confédération du nord et à ses conventions militaires avec les Etats du sud, peut disposer désormais d'un effectif de 1 250 000 hommes ; enfin, le gouvernement français va porter le sien à 800 000 soldats, appuyés sur une garde nationale mobile de 4 à 500 000 hommes. »<sup>269</sup>

Molinari rappelle au passage que sous la Restauration le contingent annuel, en France, ne dépassait pas 40 000 hommes. « C'était l'âge d'or ! »

---

<sup>269</sup> *L'économiste belge*, 28 décembre 1867, N°26 de la treizième année, p.301

Il fut porté à 60 000 puis à 80 000 sous la Monarchie de Juillet, à 100 000 au début du Second Empire, à 140 000 pendant les guerres de Crimée et d'Italie. « C'est l'âge de fer ! »

Comme le service militaire est de sept ans en France, sept contingents annuels d'environ 100 000 hommes donnent un effectif militaire opérationnel de 700 000 hommes que le gouvernement dans son projet vient de porter à 800 000, auxquels il convient d'ajouter une garde nationale mobile – sorte d'armée complémentaire – de 400 000 hommes, soit un total envisagé de 1 200 000 hommes.

« Dîme militaire » trop élevée, « impôt du sang » excessif, « dépenses improductives » lourdes de conséquences pour l'avenir, juge Molinari, qui souligne que la génération actuelle pratique « pour alimenter le monstre du militarisme une usure de sang et d'argent dont les intérêts composés écraseront les générations à venir ».

Et de critiquer au passage l'opposition démocratique qui, par la voix de Jules Simon, oppose au projet de Napoléon III le système de la nation armée, ce qui revient, pour lutter contre le militarisme, « à militariser tout le monde ! »

Bref, Molinari considère que le projet français n'est pas de nature « à accroître la sécurité de l'Europe ».

C'est donc dans un profond climat d'inquiétude que s'ouvre le débat au Corps législatif. D'autant qu'il va se dérouler quelques semaines seulement après l'intervention française en Italie contre les troupes de Garibaldi.

« L'année 1868, écrit Joseph Garnier dans le numéro de janvier du *Journal des économistes*, commence comme celle de 1867, avec un sentiment universel de crainte et d'anxiété. La sérénité n'existe nulle part dans les esprits. La paix est dans les paroles officielles, la guerre est dans les actes. Partout on remarque une activité fébrile pour les armements, le renouvellement du matériel, la fabrication des engins de destruction perfectionnés, l'accroissement des contingents annuels, la tendance à aggraver le service militaire. »

Et – prémonitoire – il conclut :

« Ce système de paix armée est un chancre rongeur, en attendant qu'il produise d'effroyables désastres. »<sup>270</sup>

Même jugement de Molinari le 9 janvier, cette fois en première page du *Journal des Débats* :

« En présentant le projet de loi sur la réorganisation de l'armée, le gouvernement s'est proposé pour but d'augmenter la sécurité du pays. Ce but a-t-il été atteint ? Les intérêts se sont-ils rassurés, la vague inquiétude à

---

<sup>270</sup> *Journal des économistes*, janvier 1868, p.171

laquelle les populations étaient en proie s'est-elle dissipée ? Non ! A mesure que nous approchons du vote, le malaise s'accroît. »

Pour Molinari, la source de ce malaise réside en ceci que l'opinion publique, qui est résolument pacifique, considère que ce projet annonce la guerre.

Après que le texte aura été voté par le Corps législatif, Molinari reviendra longuement, dans *L'économiste belge*, à trois reprises – les 25 janvier, 8 février et 10 juillet – sur le coût de ce qu'il appellera « l'impôt du sang ».

Ainsi mettra-t-il en relief la situation financière de la France en soulignant que depuis l'instauration du Second Empire les dépenses de l'Etat ont dépassé les recettes de plus de 250 millions en moyenne par an. Ce qui oblige le gouvernement à emprunter quasiment chaque année pour mettre ses budgets en équilibre :

« La politique de la paix armée et de la guerre intermittente, affirme-t-il, voilà donc la cause de ce mal chronique qui ronge les finances de la France et qui ralentit, en dépit des progrès de son industrie, stimulée par la liberté commerciale, l'essor de sa prospérité. »

Cela dit, Molinari note que les esprits ont évolué, surtout dans l'opposition, depuis cette époque où l'opposition accablait Louis-Philippe de sarcasmes, lui reprochant sa politique de « paix à tout prix » qui, selon elle, avilissait la France au profit de l'Angleterre :

« On reconnaîtra avec satisfaction, souligne-t-il, que les idées ont marché dans le sens de la paix, si les faits ont rétrogradé dans le sens de la guerre [...] Félicitons-nous donc de ce progrès manifeste qu'ont réalisé les idées de paix chez le peuple qui passait naguère pour le plus belliqueux de la terre. Sans doute, on n'a point diminué les effectifs militaires, mais les esprits désarment, et le moment n'est pas éloigné où la guerre étant devenue moralement impossible, le sens commun des peuples assisté du déficit des budgets fera désarmer la paix. »<sup>271</sup>

Malheureusement, n'en déplaise à Molinari, il faudra encore longtemps avant que le « sens commun » des peuples, joint aux « déficits des budgets » puissent venir à bout du « monstre du militarisme ».

Aussitôt après le vote de la loi de modernisation de l'armée, le Corps législatif est saisi d'un autre texte, plus sympathique celui-là au cœur des libéraux : le projet de libéralisation de la presse.

Depuis seize ans, la presse vit avec la corde autour du cou.

Le décret organique du 17 février 1852 la prive de liberté en l'enserrant dans un régime administratif d'une redoutable rigueur.

---

<sup>271</sup> *L'économiste belge*, 10 juillet 1868, N°14 de la quatorzième année, p.157

Aucun journal ne peut paraître sans une autorisation préalable du gouvernement. Tout changement de directeur, de gérant, de rédacteur en chef, de propriétaire ou d'administrateur doit être agréé. Un système d'avertissements permet au gouvernement de serrer le nœud coulant à son gré : après deux avertissements un titre peut être suspendu, après trois avertissements il peut être supprimé d'un simple trait de plume par l'Empereur. Il est interdit de rendre compte des débats parlementaires sauf à publier le compte rendu officiel fourni par le pouvoir. Il est interdit, aussi, de rendre compte des procès de presse. Dans les autres procès, les magistrats pourront interdire les comptes rendus. Les infractions à la législation sur la presse sont du domaine correctionnel, donc jugées par des magistrats professionnels et non par un jury populaire.

A cela il faut ajouter des contraintes économiques, comme l'obligation du timbre et le cautionnement qui pèsent lourdement sur le compte d'exploitation des journaux et dissuadent les capitaux de s'investir dans cette branche d'activité.

Enfin, le gouvernement s'est arrogé le droit de désigner les titres qui seront autorisés à publier les annonces judiciaires payantes, ce qui constitue une véritable subvention au profit de la presse docile.

Le *régime administratif* appliqué à la presse n'est rien d'autre que le *régime du bon plaisir* de l'administration visant à étouffer l'une des libertés essentielles : celle de penser et de faire connaître sa pensée. C'est le contraire du *régime légal* : ce ne sont plus les lois votées par les parlementaires ni les juges garants de l'application de ces lois qui régulent la vie de la presse mais de simples décrets, fussent-ils organiques, appliqués par des fonctionnaires aux ordres du pouvoir. Molinari soulignera à juste titre dans l'un de ses articles qu'il n'y a rien de plus odieux pour la presse que le *régime administratif*.

La suppression de ce régime étouffant pour la presse est donc l'une des dispositions capitales du grand projet d'Empire libéral de Napoléon III, projet annoncé en janvier 1860 par la signature du traité de libre-échange avec l'Angleterre, confirmé la même année par un décret du 24 novembre qui rend du pouvoir aux parlementaires, couronné enfin le 19 janvier 1867 par une lettre solennelle de l'Empereur publiée au *Moniteur* et qui annonce deux lois de libéralisation concernant la presse et les réunions publiques.

De janvier 1867 à janvier 1868 il s'est donc écoulé un délai d'un an à propos duquel les observateurs s'interrogent : hésitation, recul, dissensions ou simple temps de réflexion ?

Le *Journal des Débats* ironise :

« Le Corps législatif a enfin abordé la discussion du projet de loi sur la presse annoncé par la lettre de l'empereur du 19 janvier 1867. On ne se plaindra pas que nos députés ne se soient pas donné le temps d'étudier la question. Nous pouvons espérer que les débats seront intéressants et

instructifs. Tous les orateurs qui prendront la parole connaîtront sans doute à fond un sujet qu'ils auront pu étudier pendant douze mois et dix jours. »<sup>272</sup>

On apprendra bientôt qu'il a existé de fortes oppositions à ce projet libéral au sein même du ministère, surtout en la personne de ce puissant personnage qu'est Eugène Rouher, ministre d'Etat, surnommé « le vice-Empereur ».

Finalement, le texte arrive au Corps législatif le 28 janvier 1868 et, une fois encore, Molinari va rendre compte des débats dans trois titres différents : le *Journal des Débats*, *L'économiste belge* et le *Journal des économistes*.<sup>273</sup>

Aux *Débats*, ils sont plusieurs à suivre les discussions : Prévost-Paradol, Saint-Marc Girardin et Molinari, entre autres. Les deux premiers s'attachent surtout au versant politique et constitutionnel, Molinari, pour sa part, analysant les aspects économiques.

Parmi ces aspects, c'est l'impôt du timbre qui caractérise la France, seul pays en Europe avec l'Espagne à avoir maintenu une telle charge. Même la Russie, qui a modifié sa législation sur la presse en la calquant d'ailleurs sur celle de la France, n'a pas jugé nécessaire d'y ajouter « le lourd fardeau du timbre ».

Au demeurant, Molinari estime que le gouvernement français, avant de déposer son projet de loi, aurait été bien inspiré d'ouvrir une enquête sur les conditions d'existence de la presse dans les différents pays d'Europe. Il aurait découvert que là où la fiscalité sur la presse est légère, les journaux peuvent consacrer des sommes importantes à la qualité de leur contenu rédactionnel, ce qui leur évite, de surcroît, de tomber dans la démagogie politique pour gagner des lecteurs :

« En Angleterre, explique-t-il, la presse étant traitée, sous le rapport fiscal, comme une entreprise ordinaire, elle possède les ressources nécessaires pour améliorer, développer et diversifier davantage les matières qu'elle offre au public, et la concurrence que les journaux se font entre eux les oblige à s'imposer à cet égard des sacrifices incessants dont le public profite. En France, le timbre prend ce qui en Angleterre va au progrès. »<sup>274</sup>

Si le gouvernement a décidé, dans son projet, de réduire à 5 centimes dans les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise et à 2 centimes partout ailleurs le droit du timbre, Molinari a calculé que cela représentera encore, pour la presse de Paris, un impôt d'environ 33%.

En conclusion, s'il se félicite de la suppression de l'autorisation préalable, qui constituait le cœur du régime administratif honni de tous les

---

<sup>272</sup> Editorial du *Journal des Débats* du vendredi 31 janvier 1868.

<sup>273</sup> Les articles de Molinari ont paru dans le *Journal des débats* des 2, 4, 5, 7, 9, 11, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 25 février 1868 ; dans *L'économiste belge* des 22 février, 18 avril, 2 et 16 mai et dans le numéro de mars du *Journal des économistes*.

<sup>274</sup> *Journal des Débats*, 18 février 1868

libéraux, il souligne que l'impôt du timbre qui, lui, est maintenu, constitue toujours un excès de fiscalité en matière de presse. Un excès qui va rendre les journaux politiques plus dangereux « en réduisant le plus grand nombre d'entre eux à vivre au jour le jour, et à exciter l'opinion plutôt qu'à l'éclairer ».

Votée le 9 mars au Corps législatif, la loi sur la presse est aussitôt suivie du débat sur la libéralisation des réunions publiques.

Ces dernières, de même que les associations, avaient été interdites au début de l'Empire en même temps que la presse était muselée.

Autoriser de nouveau les réunions publiques est une idée propre à l'Empereur mais que ne partagent ni le gouvernement ni la majorité du Corps législatif, composés de personnalités qui se souviennent encore des désordres causés par les clubs de 1848 et qui se souviennent, surtout, que le coup d'Etat du 2 décembre 1851 et l'instauration de l'Empire ont eu pour objet, précisément, de mettre fin à de tels désordres. Que Napoléon III entoure les réunions publiques de conditions multiples et draconiennes ne suffit pas à rassurer sa majorité qui vient de faire traîner le texte en commission durant plusieurs mois mais qui, finalement, le votera puisque c'est là le souhait de l'Empereur.

Cette loi retient donc l'attention par ses restrictions bien plutôt que par ses autorisations.

D'abord, elle continue d'interdire les réunions politiques et religieuses.

Pour les autres, elles devront être consacrées exclusivement aux questions agricoles, industrielles, scientifiques et littéraires. Si *l'autorisation préalable* est supprimée, elles devront faire l'objet d'une *déclaration préalable* déposée trois jours à l'avance, signée par sept électeurs domiciliés dans la commune et portant l'ordre du jour précis.

Un fonctionnaire représentant l'Etat siégera au bureau de chaque réunion avec pouvoir de l'interrompre si elle s'écarte de la loi.

Dernier point : la loi autorise dans un seul cas les réunions politiques : lors des campagnes électorales mais uniquement pour les législatives. Encore de telles réunions sont-elles obligatoirement suspendues cinq jours avant le scrutin et le préfet garde-t-il le pouvoir de les interdire purement et simplement.

De telles restrictions soulèvent un tollé dans l'opposition de gauche :

« La loi, proclame Jules Simon, a seize articles : les quinze premiers organisent, quoique fort mal, la liberté ; puis arrive le seizième article, qui est la négation absolue de tout ce que les quinze autres ont établi. »<sup>275</sup>

---

<sup>275</sup> Pierre de la Gorce, *Histoire du Second Empire*, Paris, Plon, 1903, tome cinquième, p.368.

Dans le *Journal des Débats*, c'est Molinari qui donne la position du quotidien.

Comme pour la loi sur la presse, c'est de sa part une approbation mais fort réservée et précédée de nombreux « quoique » :

« Nous avons accepté comme un progrès dans le sens du retour au régime légal le projet de loi sur la presse, quoique ce projet de loi fût loin de nous satisfaire, quoique le cercle dans lequel il permet à la presse de se mouvoir nous parût rétréci à l'excès, quoique les pénalités infligées à ceux qui dépasseraient la ligne fort peu distincte destinée à marquer la limite de cette étroite enceinte fussent le plus souvent hors de proportion avec le délit, quoique le tribunal chargé de réprimer les écarts de la presse ne nous parût point présenter les garanties d'indépendance et d'impartialité nécessaires, quoique le régime fiscal maintenu par le nouveau régime continuât d'être excessif et inégal. Eh bien ! malgré ces défauts notoires de la loi sur la presse, nous l'avons accueillie comme un progrès, et nous avons applaudi à la résolution que l'opposition avait prise de la voter. Nous acceptons de même le projet de loi sur le droit de réunion, et nous regrettons que la gauche ait manifesté, par la bouche de ses orateurs les plus autorisés, l'intention de le rejeter, tandis que le centre gauche se montre, au contraire, et avec raison, à notre avis, disposé à le voter. »<sup>276</sup>

Cela dit, Molinari déplore lui aussi que le projet gouvernemental soit « restrictif à l'excès ». Si le principe de réunions publiques semble accepté, ce principe « est entouré comme une momie des bandelettes serrées de la réglementation ». Quant à l'interdiction des réunions religieuses elle pourrait laisser croire que la France « possède encore une religion d'Etat dont l'intérêt particulier se confond avec l'intérêt public ».

Enfin, pour ce qui concerne l'interdiction des réunions politiques cinq jours avant le scrutin, cela revient, pour Molinari, « à mettre les électeurs sous clef, comme les cardinaux au conclave ».

Malgré tout, il importe d'accepter ce projet :

« Nous n'en pensons pas moins, souligne-t-il, que le projet de loi, si restrictif qu'il soit – et, pouvait-il ne pas l'être après les tristes souvenirs qu'ont laissés les clubs ? – et même si large que soit la marge qu'il laisse à l'arbitraire, nous n'en pensons pas moins, disons-nous, que ce projet de loi constitue un progrès sur le régime existant, et qu'il y a lieu, à ce titre, de l'accepter en principe, sauf à essayer de l'améliorer dans ses applications. »

Et de conclure :

« Nous croyons, nous aussi, que la liberté vaut mieux, à titre de règle, que l'arbitraire administratif, et c'est pourquoi nous acceptons, bien que sans une entière satisfaction, le projet de loi sur le droit de réunion comme nous

---

<sup>276</sup> *Journal des Débats*, dimanche 15 mars 1868.

avons accepté le projet de loi sur la presse ; car, nous ne saurions trop le redire, nous préférons à l'arbitraire le plus doux la légalité la plus sévère. »

Dernier front, enfin, où Molinari va intervenir avec vigueur : celui de la liberté des échanges, pour riposter à la puissante offensive que lancent les protectionnistes dès janvier 1868 et qui va durer jusqu'en juin.

Ce qui est en jeu, c'est l'éventuelle dénonciation du traité de libre-échange avec l'Angleterre.

Signé début 1860 pour dix ans, ce traité doit être reconduit début 1870. Il le sera automatiquement, sauf dénonciation qui, dans ce cas, doit intervenir avant février 1869.

C'est dans la perspective de cette chronologie que les protectionnistes lancent leur attaque.

Tout commence par une campagne de pétitions soutenue par *Le moniteur industriel* et le quotidien *La Presse*.

Le relais est pris par plusieurs chambres de commerce, notamment du Nord et de Picardie. C'est ainsi qu'en janvier la Chambre consulaire des arts et manufactures de Roubaix adresse une lettre ouverte à M. de Forcade la Roquette, ministre du Commerce, pour demander publiquement au gouvernement français « que le traité de commerce avec l'Angleterre soit dénoncé en temps utile ».

Même démarche des commerçants et industriels d'Amiens, des Chambres de Lille et Tourcoing, enfin des ouvriers de Roubaix qui, dans une pétition adressée directement à Napoléon III, plaident eux aussi pour le non renouvellement du traité.

Toute la stratégie des protectionnistes consiste à imputer à ce traité la grave crise économique qui frappe la France depuis 1866.

La contre-offensive des libéraux se met immédiatement en place.

Dans le numéro de février 1868 du *Journal des économistes*, et dans celui du 7 mars de *L'économiste belge*, Molinari prend la tête de la riposte. Dans un long article intitulé *La réaction protectionniste* qui paraît dans ces deux revues il étudie les causes du marasme général des affaires en Europe et en Amérique. Car la crise économique ne concerne pas que la France, elle sévit des deux côtés de l'Atlantique. C'est que des deux côtés on a assisté à une grande déperdition de capital. En Amérique, la guerre civile a englouti une quinzaine de milliards, utilisés pour construire des canons et autres engins destructeurs et pour habiller, solder, transporter, nourrir d'énormes armées.

Consommations que l'on peut qualifier d'improductives, et non de productives, selon Molinari.

« Ces quinze milliards sont morts, explique-t-il, morts sans postérité, comme les centaines de milliers d'hommes jeunes et robustes qu'ils ont servi à transformer en cadavres ». <sup>277</sup>

En Europe, la déperdition de capital qui est la principale cause des souffrances des populations est due à la paix armée :

« Toutes les nations de l'Europe, constate-t-il, s'épuisent en armements hors de proportion avec leurs ressources. »

Là encore il s'agit de consommations improductives et non reproductive.

A cette situation d'ensemble, il faut ajouter des événements plus conjoncturels. Le premier est une succession de mauvaises récoltes qui a entraîné une forte hausse des produits alimentaires de première nécessité. Le second ce fut l'arrêt, puis la reprise, des importations de coton en provenance d'Amérique, mouvements contrastés dus à la guerre civile dans ce pays et qui ont profondément perturbé l'industrie textile européenne.

Tout cela n'a rien à voir avec le traité de commerce franco-anglais. D'autant que l'Angleterre souffre autant que la France de cette crise économique.

Ce long article argumenté, étayé de nombreux chiffres, va servir de point d'appui aux comptes rendus que Molinari va consacrer, dans le *Journal des Débats*, aux affrontements qui vont se dérouler au sein du Corps législatif.

En effet, pétitions et lettres ouvertes ont été relayées dans cette Assemblée par les députés protectionnistes, au premier rang desquels on trouve MM. Pouyer-Quertier, Kolb-Bernard et Jules Brame. Le 27 avril, usant du droit d'interpellation accordé un an plus tôt par l'Empereur au Corps législatif, ils demandent à interroger le gouvernement sur la situation économique en France.

La discussion s'ouvre le 11 mai. Elle dure neuf jours avec un moment fort : le discours de près de trois heures que prononce Thiers le 13 mai pour soutenir les revendications protectionnistes.

Agé de soixante et onze ans, Thiers est un personnage politique considérable. Plusieurs fois ministre et deux fois président du Conseil sous la Monarchie de Juillet, en 1836 et en 1840, il avait demandé à ses amis du parti de l'ordre de soutenir, en décembre 1848, la candidature de Louis Napoléon Bonaparte à la présidence de la République. « C'est un crétin qu'on mènera », leur avait-il dit, croyant que le Prince-Président une fois élu aurait la bonne idée de se faire régner sans gouverner. Thiers avait vite compris qu'il s'était fourvoyé. Louis Napoléon n'était pas aussi « crétin » qu'il l'avait cru et avait bien l'intention de gouverner lui-même. Du coup, Thiers était entré dans l'opposition, avait été arrêté au moment du

---

<sup>277</sup> *Journal des économistes*, février 1868, p.178

coup d'Etat de décembre 1851, avait été exilé, s'était réfugié d'abord en Belgique, puis en Angleterre et en Italie, enfin était rentré en France en 1852 après avoir bénéficié d'une amnistie.

Pendant les dix années suivantes il s'était consacré exclusivement à la rédaction de son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, dont le onzième et dernier volume avait paru en 1862.

Après cette période studieuse passée hors de la politique, il y avait fait retour en 1863 en se faisant élire au Corps législatif lors du scrutin du mois de mai.

En janvier 1864, il avait fait une éclatante rentrée oratoire avec son célèbre discours sur les « libertés nécessaires » : liberté individuelle, liberté de la presse, liberté électorale, liberté parlementaire, enfin responsabilité ministérielle, autrement dit liberté pour les députés de renverser le gouvernement.

C'est donc un soutien de poids que reçoivent les protectionnistes en la personne de l'honorable « Monsieur Thiers » qui, au demeurant, a toujours été hostile au libre-échange.<sup>278</sup>

C'est ce que ne manque pas de rappeler Molinari dans le *Journal des Débats* du vendredi 15 mai 1868, en rendant compte de ce discours :

« L'honorable M.Thiers, écrit-il, a refait, avec une éloquence et des préjugés qui n'ont pas vieilli, le discours qu'il prononçait les 27 et 28 juin 1851 contre la proposition relative à la réforme du tarif des douanes. Seulement, les faits ont marché depuis cette époque, le commerce international a doublé d'importance, et nos exportations de produits manufacturés, en particulier, ont monté de 840 millions en 1852 à 1 milliard 750 millions en 1864. »

Pour Molinari, Thiers, en matière de commerce international, en est resté à Colbert, c'est-à-dire à une époque où il n'y avait ni chemin de fer ni navigation à la vapeur, ces deux gigantesques innovations « qui rapprochent incessamment les marchés, en détruisant les obstacles naturels qui les séparaient ».

Deux révolutions qui ont fait passer le commerce mondial de quelques centaines de millions à plus de trente milliards.

La thèse de Thiers – invariable au fil des ans – selon laquelle il faut protéger son marché intérieur et ne pas mettre le marché national en communication avec le marché universel est qualifiée par Molinari « d'utopie rétrograde ».

« M.Thiers, continue-t-il, veut réservé le marché national. Mais, en présence de la révolution politique et de la révolution industrielle qui se sont accomplies dans le monde, et que l'illustre historien de la Révolution

---

<sup>278</sup> On a vu en effet que la liberté économique ne figure pas dans la liste de ses cinq « libertés nécessaires ».

française s'obstine à ne pas voir, cette théorie soi-disant pratique est-elle autre chose qu'une utopie rétrograde, aussi rétrograde que pourrait l'être le rétablissement de la mainmorte ? [...] L'industrie est-elle disposée à se contenter du marché national ? Est-elle disposée à renoncer à son exportation de près de 2 milliards pour empêcher l'importation de 200 millions de produits anglais, allemands belges ou suisses ? [...] C'est le pain de l'ouvrier que nous défendons, s'est écrié l'honorable M.Thiers. C'est le pain de l'ouvrier que nous avons, comme lui, la prétention de défendre et nous croyons qu'on y parviendra beaucoup mieux en donnant au « travail national » les moyens d'envahir de plus en plus le marché universel, qu'en essayant de refermer le marché indigène après avoir commis la coûteuse imprudence de l'ouvrir par la construction des chemins de fer beaucoup plus encore que par la conclusion des traités de commerce. »

Quant à l'affirmation de Thiers selon laquelle l'Angleterre, grâce à ses colonies, disposerait d'un marché de 200 millions de consommateurs qui lui serait réservé, Molinari s'inscrit en faux contre une telle constatation :

« L'honorable M.Thiers, note-t-il, oublie que ce marché de 200 millions de consommateurs est aujourd'hui accessible à l'industrie française, grâce à la politique de la liberté du commerce, exactement aux mêmes conditions qu'à l'industrie britannique ; qu'il n'y a plus en Angleterre *un seul droit* sur les produits manufacturés, et que les droits perçus dans les colonies anglaises sur les produits étrangers sont exactement les mêmes que ceux qui frappent les produits anglais. »

Finalement, après un discours remarquable de M. Rouher, ministre d'Etat, en faveur du libre-échange, l'offensive protectionniste est repoussée.

En effet, le 20 mai 1868, en clôture de la discussion, le Corps législatif vote massivement *l'ordre du jour*, ce qui signifie, dans la procédure parlementaire de l'époque, que les députés, en décidant de passer à autre chose, refusent de remettre en cause le traité de commerce franco-anglais.

« La cause de la liberté du commerce a remporté une victoire décisive », écrit Molinari dans le *Journal des Débats* du 22 mai. Et il conclut en constatant que le traité de libre échange avec l'Angleterre, loin d'avoir aggravé la crise économique en cours l'a plutôt atténuée par le fait que depuis 1860 cette nouvelle politique commerciale a contraint les industriels français à renouveler et à perfectionner leur appareil productif.<sup>279</sup>

L'intense activité déployée par Gustave de Molinari durant cette année 1868 permet de constater une fois de plus l'importance qu'il attache à l'opinion publique et à la formation de cette opinion.

---

<sup>279</sup> Les principaux articles de Molinari dans le *Journal des Débats* sur l'offensive protectionniste ont paru les 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22 mai 1868.

A plusieurs reprises, il s'était désolé du manque de formation économique du peuple français. Un peuple qui a tendance à accepter sans discernement aussi bien les attaques des socialistes contre « l'infâme capital » seul responsable, selon eux, de la crise économique, que les thèses des protectionnistes accusant « la perfide Angleterre » d'être à l'origine de tous les maux frappant la France.

Molinari regrettera d'ailleurs que le traité franco-anglais ait été signé en 1860 « sans que l'opinion publique eût pu y être suffisamment préparée ».

Il rappellera que *l'Association pour la liberté des échanges*, fondée sous la haute autorité de Frédéric Bastiat, « s'était constituée en 1846 pour opérer la réforme dans les esprits afin de permettre au gouvernement et au besoin de l'obliger par la pression du dehors de l'accomplir dans les faits ». La Révolution de février 1848 devait ensuite imposer aux membres de cette Association de passer sans transition de la lutte contre le protectionnisme à la lutte contre le socialisme. Mais, au fond, s'interroge Molinari, n'était-ce pas la même lutte ?

« Le protectionnisme, interroge-t-il, n'est-ce pas le socialisme de l'entrepreneur d'industrie ou du propriétaire foncier qui réclame le droit au profit ou à la rente, comme le socialisme est le protectionnisme de l'ouvrier qui réclame le droit au travail et au salaire ? [...] Si la France avait possédé, comme l'Angleterre, les « libertés nécessaires » de la presse et des meetings contre lesquelles tous ses gouvernements, sans oublier le gouvernement de Juillet, le libéral M. Thiers étant ministre, ont cru devoir se protéger, n'y aurait-il pas aujourd'hui moins d'ouvriers socialistes et moins d'industriels protectionnistes ? »<sup>280</sup>

Si Molinari se félicite de l'attitude du Corps législatif, il souligne toutefois que la réforme n'est pas achevée car le tarif français reste dans bien des compartiments l'un des plus protectionnistes d'Europe. Il partage donc l'avis de M. Rouher qui a déclaré qu'il fallait continuer ce progrès :

« Il faut le continuer et l'achever, insiste Molinari, sans se fier désormais uniquement à l'initiative gouvernementale, en utilisant les libertés nouvelles de la presse et des réunions au profit de la liberté du commerce. Il faut reprendre en 1868 l'œuvre de propagande interrompue en 1848, et rendre désormais la liberté commerciale inexpugnable en lui donnant l'opinion publique pour point d'appui. »<sup>281</sup>

---

<sup>280</sup> Gustave de Molinari, *Les interpellations sur la nouvelle politique commerciale, appréciation générale de la discussion*, *Journal des économistes*, juin 1868, p.321. Il s'agit là d'un long article – capital – de vingt-six pages dans lequel Molinari tire les conclusions principales du vaste débat qui vient d'avoir lieu au Corps législatif.

<sup>281</sup> Ibid., p.346.

## L'impossible synthèse du libéralisme et du socialisme

Utiliser la nouvelle loi libéralisant les réunions publiques pour former l'opinion à la science économique et, par ce moyen, combattre l'inculture du peuple français dans ce domaine : voilà le projet que forment Gustave de Molinari et ses amis du *Journal des économistes*.

D'autant que la nouvelle loi semble taillée sur mesure pour satisfaire une telle ambition : si elle interdit la politique et la religion, elle autorise les réunions ayant à leur ordre du jour l'agriculture ou l'industrie.

Au demeurant, cette volonté de faire la pédagogie de l'économie appartient à la grande tradition des libéraux. Faute d'une formation élémentaire inscrite dans le cycle scolaire – qu'ils ont toujours réclamée avec insistance – ils se sont attachés, sous diverses formes, à l'initiation des adultes. N'est-ce pas Jean-Baptiste Say, leur maître à tous, qui avait organisé, au début de la Restauration, des cours libres d'économie politique à l'Athénée, cette société de conférences ? N'est-ce pas Charles Coquelin qui, dans la grande effervescence qui avait suivi la Révolution de février 1848, avait lancé à Paris un club de discussion sur la liberté du travail ? N'est-ce pas Molinari lui-même qui, en Belgique, entre 1852 et 1867, s'était inspiré de l'action de Richard Cobden en Angleterre pour tenir de grands meetings en faveur de la liberté des échanges ?

Molinari, d'ailleurs, a toujours considéré que les meetings appartenaient à la boîte à outils du libéralisme économique pour la formation de l'opinion.

Promulguée le 6 juin 1868, la loi sur les réunions publiques déclenche aussitôt dans Paris une véritable irruption volcanique de discours.

Toutes les salles qui peuvent accueillir du public – salles de bal, de gymnastique, de concert – sont louées et se transforment, le soir venu, en autant de petits parlements agités, bruyants, tumultueux, indisciplinés.

Les diverses écoles socialistes et communistes ont été les plus promptes à saisir les opportunités de la nouvelle loi. Ils lancent leurs propagandistes à l'assaut de la capitale.

En quelques semaines, ces lieux de débats quadrillent Paris et y dessinent une sorte de géographie idéologique. Ainsi se précipite-t-on au Vaux-Hall, à La Redoute, à l'école Turgot, à l'école de médecine si l'on habite le centre ; au Pré-aux-Clercs pour Saint-Germain ; au Vieux-Chêne pour le quartier Mouffetard ; à la salle de la Révolution pour Montmartre ; à la salle Molière pour La Chapelle ; à la salle de la rue de Paris pour Belleville...

La première réunion a lieu dès le 28 juin. Elle met en débat l'enseignement coopératif. D'autres suivent sur des thèmes qui, sans être ni politiques ni religieux, n'en sont pas moins explosifs : le divorce, l'héritage, l'union libre, la gratuité du crédit, le chômage, le salariat, les priviléges, la lutte de l'homme contre la nature, les banques.

Les membres de la *Société d'économie politique* et les rédacteurs du *Journal des économistes* ne restent pas insensibles devant ce que Molinari appellera bientôt *le bruyant réveil des doctrines socialistes* :

« Les plus fermes amis de la liberté, explique-t-il, se sentent ébranlés au sortir de ces mêlées confuses où des orateurs improvisés déclament des tirades ampoulées contre la propriété, le capital, le mariage, où l'on maudit les machines au nom du progrès, où l'on propose de mettre tous les citoyens sans oublier les citoyennes à la même ration d'éducation, où les communistes collectivistes, les communistes individualistes, les mutuellistes et les inventeurs de banques gratuites se disputent la mission d'organiser une société nouvelle après avoir procédé à la *liquidation* de l'ancienne. »<sup>282</sup>

Aussi, le 5 octobre 1868, lors de sa réunion mensuelle, la *Société d'économie politique* décide-t-elle de faire entendre sa petite musique au milieu des tambours et des trompettes du socialisme. Elle désigne une dizaine de ses membres – parmi lesquels Frédéric Passy, Joseph Garnier, Gustave de Molinari, Jean-Gustave Courcelle-Seneuil, Edouard Horn, Henri Cernuschi – pour courir les réunions populaires et y porter la parole libérale.

Joseph Garnier préside quatre séances à la salle de La Redoute sur le thème de l'intérêt du capital, brûlante question qui, vingt ans plus tôt, avait opposé Frédéric Bastiat à Proudhon dans les colonnes du journal *La voix du peuple* :

« Les économistes ont été reçus avec une prévention marquée, raconte Joseph Garnier, on les considérait comme les émissaires des usuriers, des joueurs de bourse, comme les défenseurs naturels des monopoles, des richesses mal acquises. »<sup>283</sup>

Molinari, les soirs où il n'intervient pas pour soutenir ses amis, court toutes les autres réunions populaires comme, déjà, il avait couru les clubs en 1848. Il y glane une riche moisson d'images, de propos, d'attitudes,

---

<sup>282</sup> *Journal des économistes*, juin 1869, p.333.

<sup>283</sup> *Journal des économistes*, février 1869, p.337.

d'invectives, précieuse récolte pour quelqu'un qui s'intéresse aux pulsions de l'opinion publique.

Ce sont ainsi des tranches de vie qu'il découpe dans cette nouvelle réalité qu'on appelle *l'Empire libéral*.

Cela lui permet, dès le mois de novembre, de présenter dans *L'économiste belge* une première série d'impressions :

« Cet inventaire, écrit-il, atteste malheureusement que l'éducation économique du pays est restée à peu près stationnaire depuis vingt ans. Le fond des esprits est demeuré socialiste, communiste ou égalitaire ; les mêmes utopies qui attristaient les gens de bon sens et qui épouvantaient les bourgeois en 1848, surgissent de nouveau. »<sup>284</sup>

Autrement dit, la compression des libertés, entre autres de la liberté de la presse et de celle de la parole, n'a pas empêché les doctrines socialistes de cheminer dans les esprits :

« Elles reparaissent en 1868 telles qu'elles étaient en 1848, constate Molinari, on les a masquées, on ne les a pas supprimées : on n'a supprimé en réalité que les moyens de les combattre et d'en faire justice par la propagande de la science et du bon sens opposée à celle de l'utopie. »

Pour Molinari, l'écrasement des libertés sous le Second Empire a donc empêché d'éclairer et de civiliser la démocratie :

« Or, souligne-t-il, cette éducation de la démocratie, elle ne peut se faire que par la liberté des communications intellectuelles, par la liberté de l'enseignement, de la presse, de la tribune, et c'est pourquoi, quels que soient les abus et les excès de la liberté de la parole, aussi longtemps que ces abus et ces excès ne compromettent point la sécurité publique, il faut savoir les supporter avec patience. Un fougueux polémiste écrivait il y a vingt ans : On ne discute pas avec l'ivraie, on la fauche. On ne discute pas avec le socialisme, on le supprime. Mais l'ivraie repousse après avoir été fauchée, elle repousse même plus forte et plus drue, et le socialisme qui avait été fauché en 1851, s'épanouit et verdoie aujourd'hui plus que jamais. On ne l'a pas supprimé en cessant de le discuter, et, selon toute apparence, on ne le supprimera qu'en le discutant. »<sup>285</sup>

Selon Molinari, on a enregistré à Paris, de juin 1868 à mars 1869, entre 300 à 400 réunions publiques au cours desquelles 2 à 3000 discours ont été prononcés.<sup>286</sup>

---

<sup>284</sup> *L'économiste belge*, 22 novembre 1868, N°24 de la quatorzième année, p.77.

<sup>285</sup> *Ibid.*, p.78

<sup>286</sup> Un historien contemporain, William Serman, dans son livre *La Commune de Paris* (Fayard, 1986, p.93) a établi le compte de ces réunions publiques. Selon lui, du 6 juin 1868 jusqu'à mai 1870, il y a eu au total 933 « conférences » non politiques (sur des thèmes économiques, sociaux ou culturels), 310 meetings électoraux (pour les élections de 1869) et 94 réunions « plébiscitaires » pour le plébiscite de début 1870 décidé par Napoléon III. Tout cela dans 63 salles réparties dans tout Paris, avec, parfois, des assistances de 800 à 3000

Très rapidement, ce sont les éléments communistes et socialistes qui ont dominé l'ensemble des séances, ce qui fournit une information précieuse sur l'état de l'opinion des masses :

« Nous ne savions pas jusqu'à quel point, avoue Molinari, les idées et les passions socialistes s'étaient conservées sous la cloche du régime de compression. Nous le savons aujourd'hui. Nous ne pouvons plus nous faire d'illusion sur les opinions et les tendances qui règnent dans les masses. Sur dix ouvriers s'occupant d'autre chose que du boire et du manger, neuf sont socialistes ou en train de le devenir, comme sur dix chefs d'industrie neuf sont protectionnistes, ce qui est leur manière à eux d'être socialistes. »<sup>287</sup>

Derrière l'extrême variété des groupes, des courants, des tendances, des clans, des chapelles il aperçoit trois grandes familles politiques qui se disputent l'adhésion de la classe ouvrière :

Les communistes collectivistes ;

Les communistes individualistes ;

Les mutuellistes.

« Les communistes collectivistes, écrit-il, sont les classiques du genre. Leur communisme procède de Platon, de Campanella, de Morelly, de Babeuf et de M. Cabet. C'est l'activité de l'Etat (que l'on désigne à la vérité sous la dénomination nouvelle de *collectivité*, mais le mot seul est changé, non la chose) c'est l'activité de l'Etat, disons-nous, substituée dans toutes les branches de travail à celle de l'individu ou de l'association libre ; c'est la *collectivité* produisant toutes choses et répartissant également tous les produits et tous les services entre ses membres. »

Quant au communisme individualiste il constitue, selon Molinari, la version romantique de l'école précédente :

« Il n'emprunte aux classiques de l'école que le principe de *l'égalité*, et il respecte la liberté et la responsabilité de l'individu. Les travailleurs mis en possession de l'outillage social produisent collectivement – sans payer aucune redevance au capital, désormais dompté et enchaîné – mais ils consomment individuellement. »

Enfin le troisième groupe, celui des mutuellistes, qui rassemble les anciens disciples de Proudhon comme Tolain, ce sont, pour Molinari, « les Girondins du socialisme de 1869 » dans la mesure où ils répugnent à une transformation violente de la société. « Ils veulent dénouer le nœud gordien, non le trancher ». S'ils repoussent le fer de l'épée, ils récusent aussi avec la même vigueur l'or des bourgeois.

---

personnes. 111 réunions seront dissoutes pour avoir abordé des questions politiques interdites et 55 orateurs seront condamnés pour délit de parole.

<sup>287</sup> *Journal des économistes*, juin 1869, p.349.

« Ils préfèrent le papier, ironise Molinari. Le pivot de leur système, c'est une banque, et quelle banque ! Celle de Law n'était rien en comparaison. »<sup>288</sup>

Façon de rappeler que la grande idée des héritiers de Proudhon est l'institution d'une *banque de crédit mutuel* assise non plus sur les métaux précieux mais uniquement sur la monnaie de papier, banque qui pourrait alors instituer la gratuité du crédit.

Finalement, de cette mêlée confuse des hommes, des idées et des doctrines Molinari tire deux grandes leçons pratiques :

La première, c'est qu'il n'y a pas de synthèse possible entre le libéralisme et le socialisme.

Il a été conforté dans cette idée après l'échec d'une initiative audacieuse lancée par l'un de ses confrères du *Journal des économistes*, Edouard Horn.

Celui-ci avait été parmi les premiers à organiser une réunion publique dont l'ambition était de tenter de concilier l'économie politique libérale et le socialisme par des concessions mutuelles. Ainsi demandait-il aux socialistes d'admettre la concurrence et de reconnaître la légitimité de l'intérêt. Ainsi demandait-il aux économistes en contrepartie d'appeler désormais leur discipline *économie sociale* et d'abandonner le principe de l'héritage, plus exactement de soumettre les héritages à l'impôt progressif.

Molinari ne tarde pas à constater l'échec d'une telle tentative :

« Nous apprécions plus que personne, reconnaît-il, le talent de M. Horn, et nous rendons justice à sa prodigieuse activité. C'est à lui que revient l'honneur d'avoir organisé les premières réunions publiques, et, malgré tout, ont doit lui en savoir gré [...] Nous ne méconnaissons donc pas les services de M. Horn, mais nous sommes beaucoup moins sensibles aux mérites de son système de conciliation. On ne concilie pas la vérité et l'erreur, la réalité et l'utopie, l'économie politique qui est l'affirmation de la propriété, et le socialisme qui en est la négation. Un économiste ne peut faire aucune concession au socialisme à moins de devenir socialiste, et nous avons peur que M. Horn ne soit sur la pente. Au surplus, socialistes et économistes se sont montrés également réfractaires à ses tentatives de conciliation. »<sup>289</sup>

La deuxième leçon que tire Molinari de l'expérience des réunions publiques c'est que Napoléon III, dans sa volonté de libéraliser son régime s'est, comme souvent, arrêté à mi-chemin. En effet, il a autorisé sous certaines conditions les réunions publiques mais il a maintenu l'article 291 du Code pénal qui brime le droit d'association en interdisant toujours les associations de plus de vingt personnes.

---

<sup>288</sup> Ibid., p.339-341-342.

<sup>289</sup> Ibid., p.344.

Or, pour Molinari, la liberté de réunion et la liberté d'association sont deux libertés qui doivent marcher de pair. Elles sont inséparables. Seule leur reconnaissance conjointe permettrait, comme en Angleterre, à chaque opinion d'organiser ses propres associations, de s'exprimer dans ses propres journaux, de tenir ses propres meetings :

« L'expérience, explique Molinari, démontre que la vérité ne se produit et ne se distribue utilement comme toute autre denrée qu'au moyen d'organes spéciaux ; qu'il est nécessaire que les opinions se séparent comme autant d'ateliers, et que chacune ait ses meetings aussi bien que ses journaux, sous peine de ne créer que la confusion et l'obscurité ; qu'il ne vaut guère mieux de débattre le pour et le contre dans la même réunion que de l'imprimer dans le même journal ; que la polémique dégénère aisément en une mêlée confuse et stérilement violente quand elle ne se fait point de meeting à meeting comme de journal à journal. »

Bref, pour Molinari, *la production de la vérité* repose, elle aussi, sur des lois naturelles « qui gouvernent les discussions comme elles gouvernent toutes choses ».

Jouissant de toutes les libertés sans restriction, les Anglais peuvent donc *diviser* et *spécialiser* les travaux de la production et de la propagation de la vérité.

« C'est pourquoi, conclut Molinari, nous demandons comme les socialistes, mais non pour les mêmes motifs, la liberté des associations avec la liberté des réunions. L'abrogation de l'article 291 nous permettra d'organiser des meetings, conformes au principe économique de la division du travail, tandis que nous avons été obligés de nous contenter jusqu'à présent du communisme des clubs. Et franchement ce communisme-là n'est point propre à nous réconcilier avec l'autre. »<sup>290</sup>

Faut-il être surpris de la *surprise* qu'éprouve Molinari quand il découvre que 1848 renaît en plein milieu de 1868 ? Que le socialisme, loin d'avoir été *fauché* par l'Empire autoritaire, réapparaît plus vert et plus dru que jamais ? Que la *compression* des libertés a abouti en définitive au résultat inverse de celui souhaité par le parti de l'ordre ?

Si l'on veut comprendre comment le socialisme de l'époque, autrement dit la gauche révolutionnaire, a continué à cheminer dans les esprits entre 1848 et 1868 en s'incarnant dans trois formes et trois personnalités principales – communisme autoritaire, étatique et centralisé inspiré par Karl Marx ; communisme non autoritaire et anarchisant défendu par Michel Bakounine ; socialisme réformiste, ouvrière et anti-électoraliste hérité de Proudhon et prêché par Tolain – il importe de se rappeler que c'est dans cette période que se sont multipliés les échanges

---

<sup>290</sup> Ibid., p.350

entre ouvriers européens, d'abord à l'occasion de ces nouveautés que furent les grandes Expositions universelles, immenses vitrines du progrès industriel qui étaient aussi des lieux de brassage des populations, des intérêts patronaux et des idées sociales, ensuite au sein des congrès de *l'Association Internationale des Travailleurs* (AIT).

L'AIT était née en septembre 1864 d'une idée française acceptée, reprise et soutenue par les syndicalistes anglais des Trades Union. Ce qui a permis à un contemporain de constater que l'AIT « était un enfant né dans les ateliers de Paris et mis en nourrice à Londres ».<sup>291</sup>

L'AIT, qui sera appelée la *Première Internationale*, et dont Karl Marx avait rédigé l'Adresse inaugurale, avait tenu son premier congrès en septembre 1866 à Genève, son deuxième congrès en septembre 1867 à Lausanne et son troisième congrès en septembre 1868 à Bruxelles.

Les réunions publiques de Paris en 1868 et en 1869 n'étaient donc que l'explosion effervescente, colorée et multiforme dans le débat public des grands thèmes qui avaient été agités au cours de ces congrès, entre autres l'opposition entre le capital et le travail, entre bourgeoisie et classe ouvrière.

Et, deux ans plus tard, Molinari découvrira que de telles réunions avaient été, aussi, la préface à une autre explosion bien plus gigantesque, bien plus incendiaire, bien plus redoutable dont l'issue sera un bain de sang : la Commune de Paris.

---

<sup>291</sup> Dans Edouard Dolléans, *Histoire du mouvement ouvrier*, Paris, Armand Colin, 1957, tome 1 (1830-1871) p.286.



# 30

## 1869 : une France à deux visages

Les derniers mois de 1868 constituent un moment d'épreuves personnelles et professionnelles pour Gustave de Molinari.

Fin octobre, il perd son épouse.

C'est *L'économiste belge* qui donne l'information dans une brève nécrologie :

« Notre directeur, M. Gustave de Molinari, vient d'être frappé dans ses plus chères affections. Sa femme, madame Edmée de Molinari, née Terrillon, est morte à Paris, le 30 octobre, dans sa 51<sup>e</sup> année. »<sup>292</sup>

Fin décembre, il arrête la parution de *L'économiste belge*.

Il s'en explique dans l'éditorial du dernier numéro daté du 26 décembre :

« Nous avons dû prendre la résolution pénible de suspendre la publication de *L'économiste belge*. Fondé le 1<sup>er</sup> janvier 1855, ce journal a vécu quatorze ans, et s'il n'a pas rempli toute la tâche qui nous lui avions assignée, il a du moins contribué, dans une certaine mesure à vulgariser les doctrines économiques et en particulier le principe de la liberté du commerce. Nous ne croyons pas nécessaire de rappeler la part que les fondateurs et les rédacteurs de *L'économiste* ont prise aux travaux de l'*Association pour la réforme douanière*. *L'économiste* a été le moniteur officieux sinon officiel de cette association, qui a eu le mérite de populariser en Belgique, par son exemple, l'usage de la liberté de l'association, tout en préparant par sa propagande l'avènement de la liberté du commerce. Les événements politiques, en absorbant l'attention publique, ne nous ont pas permis de poursuivre cette agitation jusqu'à son terme naturel : la suppression des douanes ; mais elle sera reprise tôt ou tard, et les barrières qui séparent les peuples tomberont à leur tour comme sont tombés tant d'autres obstacles que la nature, les passions des hommes ou leurs intérêts mal entendus opposaient à la marche de l'humanité vers un avenir de liberté et de paix. »

---

<sup>292</sup> *L'économiste belge*, 31 octobre 1868, N°22 de la quatorzième année, p.260

Examinant dans le détail le bilan de sa revue, il identifie une réussite et deux échecs.

La réussite, c'est d'avoir fait reculer « le régime protecteur » au profit du libre-échange.

Quant aux échecs, ils se résument dans une double constatation : augmentation du *gouvernementalisme*, renforcement du *militarisme* :

« Nous conviendrons de bonne grâce, avoue Molinari, que nous sommes plus loin aujourd’hui du « gouvernement à bon marché » que nous ne l'étions au 1<sup>er</sup> janvier 1855. Mais est-ce à dire que notre idéal économique soit faux ou chimérique ? Est-ce à dire que les hommes soient faits pour être gouvernés de plus en plus, et non de moins en moins ? Quoique les progrès incessants de l'intervention gouvernementale, engendrant d'autres progrès plus signalés encore dans les dépenses publiques, semblent donner tort à notre idéal, quoique nous soyons en plein gouvernementalisme et, ce qui est pire, en plein militarisme, nous n'en demeurons pas moins convaincu que cette utopie d'hier et d'aujourd'hui sera la vérité de demain. Les classes gouvernantes ne s'y convertiront pas sans doute, et quant aux classes gouvernées, si elles ont une aspiration quelque peu définie, c'est de devenir gouvernante à leur tour, et par conséquent d'émerger au budget. Mais quand tout le monde voudra gouverner tout le monde, ne sera-t-on bien près du jour où personne ne gouvernera plus personne ? Le gouvernement à bon marché, ou si l'on veut le *minimum* du gouvernement, sortira de l'excès du gouvernement, et si les classes gouvernantes n'ont pas le bon esprit d'adopter volontairement le programme de *L'économiste*, elles pourront bien être un jour obligées de le subir, non sans apprendre à leur dépens que les révolutions reviennent plus cher que les réformes. »

Lors de sa fondation, en plus de la liberté des échanges, *L'économiste belge* avait réclamé aussi la liberté des cultes, de la charité, de l'enseignement, de l'association, des banques. Dans ces différents secteurs les choses n'ont guère progressé. Faut-il en conséquence abandonner le combat ? Nullement, répond Molinari, qui ajoute :

« Conviction oblige. Nous avons une foi. Nous croyons en la liberté. Nous sommes convaincu que le jour où les idées de liberté auront remplacé dans toutes les têtes pensantes les idées protectionnistes, interventionnistes et communistes, ce jour-là un grand progrès sera réalisé, et que la rénovation économique, politique et sociale s'accomplira d'elle-même, sans secousse, sans guerre, sans révolution, et voilà pourquoi nous persistons à semer les idées de liberté, quoique nous sachions trop bien, hélas, que cette graine-là ne pousse pas vite. »<sup>293</sup>

L'arrêt définitif de *L'économiste belge* clôt la période belge de Molinari.

---

<sup>293</sup> *L'économiste belge*, 11 janvier 1868, N°1 de la quatorzième année, p.1.

Période que l'on pourrait qualifier d'années de pleine et totale liberté hors d'une France verrouillée par le système autoritaire de Napoléon III.

D'être né belge a été une chance pour lui.

Ainsi, à Bruxelles, pendant quinze ans, a-t-il pu continuer de penser, de parler, d'écrire, de publier sans aucune contrainte d'aucune sorte, alors que nombre d'intellectuels français étaient réduits au silence, au moins dans les premières années du Second Empire. Et il l'a fait dans une revue périodique dont il était, sinon l'unique propriétaire, du moins le gérant et le rédacteur en chef, autrement dit le vrai patron éditorial.

Il convient donc d'insister ici à nouveau sur cette réalité, à savoir que la collection de quatorze années de *L'économiste belge* fait bien partie des œuvres complètes de Gustave de Molinari, et qu'une telle collection présente cette caractéristique d'éclairer de la lumière toujours chaude de l'actualité l'essentiel de ses idées.

A partir de 1869, déchargé des soucis de gestion de *L'économiste belge*, Molinari peut donc se consacrer en totalité au *Journal des Débats*, pour ce qui est des événements immédiats et au *Journal des économistes*, pour ce qui concerne les articles de réflexion et d'approfondissement.

D'autant que cette année 1869 est marquée par une nouvelle inflexion de la politique intérieure de Napoléon III : après la libéralisation de la législation sur la presse et les réunions publiques, l'Empereur entend maintenant orienter son régime vers un Empire à forte coloration parlementaire.

D'abord, il fait annoncer en janvier, par son ministre de l'Intérieur, Forcade La Roquette, la fin des « candidatures officielles » aux élections législatives. Façon de souscrire à l'une des *libertés nécessaires* – la liberté électorale – réclamée naguère par Thiers, alors que la pratique des candidatures officielles consistait à favoriser les candidats qui soutenaient le pouvoir en place en mettant à leur disposition la bienveillance des préfets et les moyens de l'Etat.

En juillet, il confirme sa volonté d'accroître les prérogatives du Corps législatif et en septembre cette intention devient réalité dans un sénatus-consulte qui accorde au Corps législatif :

- Le droit d'élire son président (alors que précédemment celui-ci était nommé par le pouvoir exécutif) et le droit de rédiger son règlement intérieur ;

- Le droit d'initiative dans le domaine de la loi, droit désormais partagé avec l'Empereur, ainsi que le droit d'amendement ;

- Le droit de voter le budget par chapitres et articles, disposition qui avait été supprimée en 1852 ;

- La nécessité de passer par le Corps législatif, donc par la loi, pour toute modification des tarifs douaniers ou postaux. Il s'agissait là de

satisfaire à une revendication demandée par Thiers au nom des députés protectionnistes.

Quant au Sénat, qui était jusque là chargé de veiller au respect de la Constitution, il devient une véritable seconde Chambre en recevant le droit d'amendement et en ouvrant ses séances au public. De surcroît « tout membre du Sénat et du Corps législatif a le droit d'adresser une interpellation au gouvernement ».

Enfin, le sénatus-consulte fait un pas vers la responsabilité ministérielle, autre disposition réclamée par Thiers, en précisant dans son article 2 :

« Les ministres ne dépendent que de l'Empereur. Ils délibèrent en Conseil sous sa présidence. Ils sont responsables. Ils ne peuvent être mis en accusation que par le Sénat. »<sup>294</sup>

Cette évolution vers un Empire libéral parlementaire – ou plutôt *semi parlementaire*, selon l'expression de René Rémond – a été dictée à Napoléon III par le résultat des élections législatives qui ont eu lieu quelques mois plus tôt.<sup>295</sup>

En effet, les Français ont été appelés aux urnes fin mai et début juin 1869 et le nouveau Corps législatif issu de ce scrutin se compose désormais de trois camps d'inégale importance, à savoir deux ailes minoritaires à l'extrême gauche et à l'extrême droite et un groupe central majoritaire mais disparate.<sup>296</sup>

L'extrême gauche est représentée par des républicains radicaux qui font leur apparition sur l'échiquier politique derrière une figure nouvelle, jeune et tonitruante, celle de Léon Gambetta qui a présenté à Belleville, durant sa campagne, un programme politique et social qualifié de *radical*. La progression électorale des républicains s'est manifestée principalement dans les grandes villes et surtout à Paris où ils ont remporté 8 sièges sur 9. Les républicains, qui étaient 5 en 1857, puis 17 en 1863, sont maintenant une trentaine. Ils incarnent une nouvelle génération qui tend à effacer celle de 1848.

L'extrême droite, à l'opposé, rassemble les partisans de l'Empire autoritaire qui ont refusé de souscrire aux inflexions libérales de Napoléon III. Hommes à poigne partisans de la manière forte on les appelle les *Mameluks* ou encore les *Arcadiens* car leur siège est situé rue de l'Arcade.

<sup>294</sup> *Les Constitutions de la France depuis 1789*, présentation par Jacques Godechot, Paris, 1970, Garnier-Flammarion, p.312.

<sup>295</sup> René Rémond, *La vie politique en France 1848-1879*, Paris, 2005, Armand Colin/Agora, p.217.

<sup>296</sup> Rappelons ici que le système électoral en vigueur sous le Second Empire est le suffrage universel masculin s'exprimant à l'intérieur de circonscriptions électorales représentant chacune environ 35 000 électeurs. De 1851 à 1870 les Français voteront sept fois : quatre fois à des législatives (1852-1857-1863-1869) et trois fois à des plébiscites (1851-1852-1870).

Ce sont les grands battus de ce scrutin. Ils ont perdu la majorité absolue. Ils ne sont plus que 90 dans une Chambre qui compte au total 292 élus.

Enfin le groupe central – plus de 160 membres – s'il dispose de la majorité absolue présente cet inconvénient d'être très hétérogène, rassemblant à la fois des Orléanistes, des fidèles de l'Empereur, des catholiques, des indépendants... Toutefois, une grande ambition les réunit : faire évoluer la France vers un vrai régime libéral et parlementaire, avec responsabilité totale des ministres devant les Chambres.

C'est ce vers quoi s'oriente Napoléon III par ses réformes.

Il le confirme fin décembre 1869 en demandant au libéral Emile Ollivier de former un nouveau gouvernement : geste hautement symbolique et grandement politique qui signifie qu'Emile Ollivier va pouvoir constituer une équipe ministérielle à son gré, à sa convenance, en conformité avec la majorité du Corps législatif nouvellement élu, ce qui est la définition même de ce *gouvernement parlementaire* réclamé avec insistance par les libéraux depuis de nombreuses années.

Le *Journal des Débats* ne s'y trompe pas, qui écrit avec satisfaction dans son éditorial du mercredi 5 janvier 1870 : « Les idées que nous avons toujours soutenue triomphent enfin [...] Aujourd'hui nous avons reconquis presque sans secousse toutes les libertés et toutes les garanties dont nous avions été si longtemps privés. »

Et dans les numéros suivants des jeudi 6 et samedi 8 janvier 1870, c'est Prévost-Paradol, le théoricien politique du journal, qui rappelle quelles sont les conditions fondamentales que posent les libéraux pour que s'ouvre une ère nouvelle en matière institutionnelle :

1 - Tous les souvenirs du gouvernement personnel doivent disparaître car l'essence du système libéral « consiste à confier le pouvoir à un ministère représentant la majorité d'un Parlement librement élu ».

2 - En conséquence, l'Empereur doit désormais régner, et non gouverner :

« Il faut que le souverain, simple observateur des mouvements de l'opinion, régulateur impartial du mécanisme constitutionnel, sans plus de parti pris sur les personnes que sur les choses, soit désormais aussi absolument en dehors de nos débats que ses heureux voisins de Belgique et d'Angleterre. »

3 - Les questions de dynastie, de nom, de forme du gouvernement sont secondaires et doivent céder le pas devant *les institutions parlementaires* :

« En ce qui nous concerne personnellement, précise Prévost-Paradol, nous n'avons jamais négligé l'occasion de dire que nous préférions de beaucoup une république parlementaire à une monarchie quelconque qui ne se soumettrait pas loyalement et complètement à ce programme. »

Et il est vrai que Prévost-Paradol, dans son livre *La France nouvelle* paru en 1868 avait esquissé le plan d'une réforme générale qui concernait

tous les domaines de l'Etat « depuis l'exercice du droit de suffrage, source de toute autorité, jusqu'à l'organisation et au fonctionnement du pouvoir suprême ».

Pour lui, les questions de personnes, de dynasties et de forme extérieure du gouvernement étaient secondaires et devaient s'effacer devant une question beaucoup plus importante : « Celle de savoir si nous serons enfin une nation libre ».

Cette nation libre, cette France nouvelle qu'il était urgent de présenter au monde pour échapper « à une décadence irrémédiable autant que rapide », devait reposer, évidemment, sur les institutions parlementaires.<sup>297</sup>

Si, au Corps législatif, l'opposition à Napoléon III est réduite à une poignée de députés siégeant aux extrêmes, il n'en va pas de même dans le pays et surtout à Paris où l'atmosphère reste chargée d'électricité.

En effet, les diverses oppositions non parlementaires ne se contentent pas d'agiter l'opinion au sein de réunions publiques souvent houleuses, elles lancent aussi journaux, brochures, revues, libelles, caricatures, profitant ainsi de la récente loi de libéralisation de la presse pour cribler la politique de l'Empire, et plus souvent encore la personne même de l'Empereur, de flèches savamment empoisonnées.

C'est ainsi qu'en mai 1868 Rochefort avait lancé un hebdomadaire, *La Lanterne*, périodique de polémiques à base d'attaques personnelles, qui avait connu aussitôt un foudroyant succès, tirant à plus de 100 000 exemplaires alors que les ventes de l'austère et sérieux *Journal des Débats* avaient bien du mal à atteindre les 10 000 numéros.

Personnage talentueux, spirituel, fantasque mais aussi très souvent vulgaire, Henri de Rochefort incarnait l'esprit parisien railleur, frondeur, dénigreur, voire parfois destructeur. Il prenait pour cible les puissants du jour et ne reculait devant rien pour discréditer l'adversaire. Socialiste, révolutionnaire, populiste, anti-impérialiste à ses débuts dans la presse, il évoluera de l'extrême gauche à l'extrême droite. Après avoir été boulangiste et anti-dreyfusard, il atterrira dans le camp nationaliste de Charles Maurras et sera loué par le tonitruant Léon Daudet.

A la même époque que *La Lanterne*, mais avec un tirage nettement moindre, avait aussi resurgi une presse socialiste et révolutionnaire.

En juillet 1868, Delescluze avait fondé *Le Réveil*.

---

<sup>297</sup> Prévost-Paradol, *La France nouvelle*, Paris, 1868, Michel Lévy, p.IX. De dix ans plus jeune que Molinari, Lucien Prévost-Paradol, né en 1829 à Paris, normalien, avait été professeur de littérature dans le Midi avant d'entamer une carrière de journaliste. Il peut être classé parmi les grands penseurs du libéralisme politique bien que, à la différence de nombre de ceux-ci, il ait soutenu la colonisation. D'abord partisan d'une monarchie constitutionnelle, il s'était finalement rallié à l'idée d'une république parlementaire. Nommé ambassadeur aux Etats-Unis, il se suicidera à Washington en 1870, à quarante et un ans, en apprenant que la France déclare la guerre à la Prusse.

Delescluze était, quant à la personnalité, aux origines et au comportement extérieur, l'opposé de Rochefort. Austère, sombre, taciturne, il n'y avait chez lui aucune fantaisie. Il ne vivait, ne pensait, n'agissait que pour la révolution. Pas n'importe laquelle : celle de 1793. Habité, pour ne pas dire hanté, par le souvenir des Conventionnels, c'était le jacobin-type, le conspirateur né.

Son journal avait été, avec un autre titre républicain, *L'Avenir national*, à l'origine d'une manifestation sur la tombe de Baudin, ce député mort sur une barricade le 3 décembre 1851 pour s'opposer au coup d'Etat de la veille.

Pour les républicains, cette manifestation devait être le prélude au lancement dans toute la France d'une vaste souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire de Baudin. Les instigateurs de cette initiative avaient été arrêtés et lors de leur procès, en novembre 1868, un jeune avocat presque inconnu, défenseur de Delescluze, avait prononcé un implacable discours qui avait fait sensation contre Napoléon III et qui avait été qualifié par certains « d'oraison funèbre du Second Empire ».

Cet avocat s'appelait Léon Gambetta.

Ainsi, de la mi-1868 à la mi-1870, Paris, comme souvent, offre-t-il un double visage : celui du Parlement – Corps législatif et Sénat – qui se félicite de la « révolution pacifique » que Napoléon III tente d'introduire dans les institutions pour faire évoluer l'Empire vers un régime parlementaire, et celui de la rue, qui gronde des menaces et des imprécations d'un socialisme qui rêve d'une autre révolution.

Pendant que Prévost-Paradol commente pour les lecteurs des *Débats* la révolution pacifique de Napoléon III, Molinari va dresser, pour les abonnés du *Journal des économistes*, le tableau de ce socialisme tel qu'il vient de réapparaître dans ses diverses manifestations nationales et internationales.



# 31

## Les relations du capital et du travail

Il existe une attitude constante chez Gustave de Molinari sur laquelle il convient d'insister : il ne se contente pas d'ironiser sur les projets de *liquidation sociale* que préconisent les diverses écoles socialistes, souvent en désaccord entre elles, mais il tente toujours de saisir, derrière cette agitation brouillonne de surface, les grands mouvements qui traversent en profondeur un monde ouvrier aux prises avec la révolution industrielle.

Ainsi avait-il fait, très jeune, dès son entrée dans le journalisme, quand il avait proposé la création de bourses de travail pour mettre les ouvriers à égalité avec les patrons dans la discussion des salaires.

Ainsi fait-il de nouveau en cette année 1869 en consacrant dans les numéros de juin, août et décembre du *Journal des économistes* trois longs articles très documentés à l'évolution des idées socialistes vingt ans après la Révolution de 1848.

Pour cela, il ne s'est pas satisfait de courir les réunions publiques. Il a suivi attentivement, aussi, tous les travaux des congrès de l'*Association internationale des travailleurs* qui ont eu lieu au cours des années précédentes. Ainsi a-t-il collecté une imposante documentation. Signe qui ne trompe pas : *L'économiste belge*, avant de disparaître, avait publié dans son édition du 5 septembre 1868, le programme du congrès de cette association qui s'était tenu du 6 au 13 septembre à Bruxelles et avait consacré sept pages, dans son numéro du 19 septembre, aux comptes rendus des travaux.

De surcroît, c'est Molinari en personne qui avait couvert cette manifestation pour le *Journal des Débats*.

Cela dit pour souligner qu'il n'entend pas se complaire dans une information de seconde main.

Il remonte lui-même aux sources.

C'est sa façon de respecter ses adversaires socialistes.

S'il les combat sans complaisance ; s'il juge qu'il n'y a pas de conciliation possible entre libéralisme et socialisme ; s'il dénonce les progrès de l'esprit doctrinaire ; s'il craint que les interventions de l'Etat dans les relations du travail, réclamées par les délégués ouvriers, ne conduisent finalement à une servitude universelle et intégrale ; Bref, s'il passe au

scanner de la critique les déclarations, motions, résolutions des congrès ainsi que les textes et les discours des chefs, il le fait en économiste plutôt qu'en polémiste, dans un affrontement d'idées qui, sans ignorer les individus, évite de verser dans les querelles de personnes.

D'où le grand regret qu'il exprime à de nombreuses reprises devant la politique de restriction des libertés mise en place par le Second Empire, politique qui a empêché la *pédagogie économique* de combattre la *propagande socialiste* :

« Il y a dix-huit ans, explique-t-il, on a fermé la bouche aux socialistes comme à bien d'autres ; mais pouvait-on se flatter d'avoir supprimé du même coup le socialisme ? [...] Comment s'y est-on pris pour extirper le socialisme ? On s'est contenté de mettre l'embargo sur la presse, de fermer des clubs, de dissoudre les associations ouvrières, de protéger la religion, la famille et la propriété, au moyen d'une échelle mobile de pénalités variant suivant la gravité des cas, de quelques centaines à quelques milliers de francs d'amende, de quelques jours à quelques années de prison. Encore ces pénalités anodines n'ont-elles été appliquées que bien rarement et comme à contrecœur. Pouvait-on sérieusement attribuer la moindre efficacité à cette compression dérisoire ? [...] Cette compression à l'eau de rose que l'on a opposée au socialisme à quoi a-t-elle servi ? Elle ne l'a pas supprimé, elle ne l'a pas empêché de se propager, elle a simplement créé l'illusion qu'il n'existe plus, ou du moins qu'il ne se propageait plus. »<sup>298</sup>

L'erreur du Second Empire a donc consisté à lutter contre le socialisme en cassant le thermomètre plutôt que de s'attaquer aux causes réelles de la fièvre par une politique et une pédagogie adaptées.

Pour ce qui le concerne, Molinari, à partir des travaux de l'*Association internationale des travailleurs* et à la lumière des propos enregistrés dans les réunions publiques qu'il a fréquentées, retient trois thèmes dominants auxquels il entend répondre de manière approfondie dans ses trois articles du *Journal des économistes* :

- Les relations entre le capital et le travail dans une société en voie rapide d'industrialisation ;
- Le gouvernement des entreprises ;
- Le statut du salariat.

Il constate d'abord que les nombreuses écoles socialistes, communistes ou mutuellistes, si elles divergent pratiquement sur tout, sont au moins en accord sur un point : la condamnation du salariat. Pour elles, le salariat « est la dernière transformation de la servitude » et l'état de guerre entre capital et travail, entre exploiteurs et exploités, entre patrons et ouvriers subsistera « jusqu'à ce que le travailleur ait passé de la condition de salarié à

---

<sup>298</sup> *Journal des économistes*, juin 1869, p.334-335.

celle d'associé » et jusqu'à ce que le salaire soit remplacé par une part des bénéfices.

Le dernier congrès de l'AIT n'a-t-il pas proclamé que le but de cette association « n'est point d'élever par des grèves ou autrement le salaire des ouvriers, son but est de détruire le salariat » ?

Sophisme de la plus dangereuse espèce, juge Molinari, qui ajoute :

«On peut dire que la source de toutes les erreurs du socialisme est là, et l'on doit certainement regretter que des esprits trop conciliants aient contribué à grossir cette source et à en faire sortir un fleuve, en accordant aux socialistes que le remplacement du salaire par une participation aux bénéfices serait « un progrès incontestable » comme aussi en attribuant aux sociétés coopératives une espèce de vertu mystique pour « émanciper les classes laborieuses » [...] Non ! Il n'est pas vrai que le salariat soit une dernière transformation de la servitude. Il n'est pas vrai qu'il y ait « inévitablement guerre entre l'ouvrier et le patron ». Il n'est pas vrai qu'il soit nécessaire de supprimer le salariat pour émanciper les classes ouvrières. Il n'est même pas vrai que la substitution de la part de bénéfice au salaire soit un progrès. »<sup>299</sup>

Pour Molinari le capital, loin d'être condamnable, répond – et il est le seul à pouvoir répondre – à une triple nécessité :

- Il est nécessaire lors de la *fondation d'une entreprise* qui a besoin pour son démarrage de terrains, de bâtiments, de machines, de sources d'énergie, etc.

- Il est nécessaire pour *supporter le temps de la production*. En effet, il se passe du temps entre l'arrivée des matières premières et la sortie du produit fini. Il se passe du temps – ne serait-ce que le transport – entre cette sortie du produit et sa mise sur le marché. Et il peut se passer encore du temps entre cette mise sur le marché et le retour, dans les caisses de l'entreprise, de la contrepartie en monnaie de la vente de ce produit. Période plus ou moins longue pendant laquelle les agents productifs qui fournissent leurs services – au premier rang desquels les ouvriers – doivent être payés alors que le produit n'est pas encore vendu, donc n'a encore donné aucun bénéfice.

Molinari esquisse ici un phénomène que des économistes contemporains approfondiront et nommeront : *détours de production*. Certes, ces « détours » peuvent être raccourcis grâce au progrès technique mais ils ne peuvent jamais être réduits à rien. Pendant ces détours il faudra faire l'avance des services productifs : voilà ce que permet le capital de l'entreprise qui, aidé du crédit, supporte la durée du temps de production.

- Enfin, le capital est nécessaire pour assurer les *risques de la production*. Il n'y a pas d'entreprise sans risques. Les risques sont partout :

---

<sup>299</sup> *Journal des économistes*, août 1869, p.162.

dans l'entreprise en cas de mauvaise gestion, à l'extérieur en cas d'inadaptation au marché ou d'effondrement de celui-ci. Conséquence : il faut une garantie réalisable contre les risques et cette garantie le capital seul, en vertu de sa nature particulière, peut la fournir :

« Le capital de garantie sur lequel retombe la responsabilité des risques, souligne Molinari, forme le nœud vital de l'affaire. Aucune entreprise n'est viable qu'à la condition de posséder un capital responsable proportionné au maximum des risques qui la grèvent. »

Assurer le *démarrage* de l'entreprise, supporter le *temps* de la production, assumer les *risques* : voilà donc les grandes fonctions du capital.

En d'autres termes, ce sont là *les lois naturelles de la production* :

« Quoi qu'en disent les socialistes, relève Molinari, les économistes n'ont point fait les lois et les conditions de la production, ce qui par parenthèse ne leur permet point de songer à les défaire, ils se contentent de les observer [...] Voilà ce que les socialistes s'obstinent à ne point voir, et ce qu'ils ne verront point aussi longtemps qu'ils dédaigneront d'analyser les phénomènes économiques pour s'en tenir à des conceptions purement imaginaires de l'économie de la société. »<sup>300</sup>

Puisque le capital est indispensable au lancement des entreprises, puisqu'il est le seul à pouvoir assumer les risques inhérents à la création des richesses en apportant une garantie suffisante, puisqu'il est le seul à pouvoir faire les avances qu'impose le temps de la production, cette triple caractéristique lui confère, de fait et de droit, la responsabilité de gouverner l'entreprise :

« Je crois, écrit Molinari, que la constitution de l'industrie tend à se modifier dans le sens d'une séparation de plus en plus marquée, entre le capital et le travail, et non, comme l'affirment les socialistes, dans le sens d'une réunion dans les mêmes mains de ces deux facteurs des entreprises. C'est ainsi que les choses se passent lorsque les sociétés par actions remplacent les entreprises individuelles, et c'est ainsi, selon toute apparence, qu'elles se passeront de plus en plus [...] Le gouvernement des entreprises appartient et doit appartenir, en vertu de la nature des choses, aux détenteurs du capital, sur lequel en retombe la responsabilité [...] Il n'y a pas d'entreprise sans capital responsable ; il n'y en a pas non plus et il n'y en aura jamais, quels que soient les changements que les progrès de la division du travail introduisent dans la constitution de l'industrie, où le capital qui peut seul, en vertu de sa nature, assumer vis-à-vis des tiers la responsabilité des risques des entreprises, consente à en abandonner la gestion. Car on ne peut séparer le droit de l'obligation, et si les travailleurs, dépourvus de capitaux, veulent participer au gouvernement des entreprises, ils doivent participer aussi à la responsabilité qui y est attachée. Le peuvent-ils ?

---

<sup>300</sup> Ibid., p. 166 et 164.

Quelles garanties effectives et *réalisables* offrent-ils aux tiers en cas de perte ? Leur responsabilité ne serait-elle pas en ce cas parfaitement illusoire, à moins qu'ils ne consentent à engager leur *travail futur* aux créanciers de l'entreprise en faillite, autrement dit, à se condamner à une condition analogue à celle de l'esclave ou du cerf ? Voilà le progrès auquel aboutit la théorie de « la subordination du capital au travail dans le gouvernement des entreprises ». N'en déplaise aux socialistes, ce progrès me paraît contestable et je le conteste. »<sup>301</sup>

Même constatation si on acceptait la proposition des socialistes de remplacer le salaire par une part de bénéfice : on remplacerait quelque chose de certain par quelque chose d'aléatoire :

« Supposons, note Molinari, que des entrepreneurs d'industrie et des sociétés anonymes prissent la résolution magnanime que leur conseillent les socialistes et certains économistes conciliants de remplacer le salaire par la part dans les bénéfices, qu'arriverait-il ? Hélas ! Il arriverait que les ouvriers déserteraient en masse les entreprises où ce progrès socialiste aurait été réalisé. Pourquoi ? Parce que les ouvriers plus encore que les capitalistes ont leurs raisons pour préférer à une quote-part éventuelle et aléatoire un revenu régulier et certain, parce qu'ils demandent un salaire et qu'ils ne demandent pas une part dans les bénéfices [...] Le salariat n'est donc point, comme l'affirment les socialistes, « la dernière transformation de la servitude » ; le salariat est une forme naturelle et nécessaire de la rétribution du travail libre ; c'est de plus une forme de rétribution *plus parfaite* que la part dans les bénéfices, parce qu'elle est régulière et certaine, tandis que la part dans les bénéfices est irrégulière et aléatoire. C'est pourquoi aussi je regarde l'association, telle que l'entendent les socialistes, comme une forme arriérée, rétrograde de la production. »

Reste la question de la fixation du taux des salaires :

« Cette question, souligne Molinari, les socialistes ont longtemps dédaigné de s'en occuper et ils se montraient en cela conséquents avec eux-mêmes. En effet, si le salariat est, comme ils le prétendent, une simple transformation de la servitude, il n'y a pas lieu de chercher les moyens de l'améliorer. On n'améliore pas l'esclavage, pas plus qu'on n'améliore la peste ou le choléra, on le supprime. Chose bonne à noter en passant, les socialistes n'ont même pas réclamé la réforme des lois qui protégeaient le maître contre l'ouvrier dans le débat du salaire. C'est une besogne qu'ils ont laissée aux économistes. »<sup>302</sup>

Cela dit, il est « malheureusement trop certain », selon Molinari, que les relations entre ouvriers et patrons ne sont pas ce qu'elles devraient être. « Il existe entre eux, constate-t-il, une lutte constante, tantôt sourde, tantôt

---

<sup>301</sup> *Journal des économistes*, septembre 1869, p.328

<sup>302</sup> *Journal des économistes*, décembre 1869, p.330

ouverte, dont les coalitions et les grèves sont comme les explosions. Cette lutte, on la retrouve partout, et il ne serait pas juste d'en rendre le socialisme responsable. »<sup>303</sup>

Est-ce à dire qu'il existe un « antagonisme naturel » entre vendeurs et acheteurs de travail, entre ouvriers et patrons ?

Molinari rejette cette hypothèse.

Son réflexe d'économiste le porte, comme au début des années 1840 quand il se penchait déjà sur de telles questions sociales, à dénoncer la mauvaise organisation du marché du travail.

Et de s'interroger sur ce paradoxe : comment se fait-il que la bonne entente entre vendeurs et acheteurs règne sur tous les marchés, pour toutes les marchandises, sauf sur le marché du travail ?

Sa réponse réside en ceci que, selon lui, le marché du travail est un *marché restreint* et non un *marché général*.

Un marché restreint se caractérise par une inégalité de situation et de négociation entre acheteurs et vendeurs.

C'est le cas, précisément, du marché du travail.

Dans le passé ce marché a été régi par une législation visant à favoriser les patrons en interdisant aux ouvriers de se coaliser. De même on leur interdisait de se déplacer pour offrir leur travail là où il était le plus demandé, donc le mieux rémunéré.

En d'autres termes, la législation a consisté en quelque sorte à astreindre les ouvriers à résidence pour permettre aux patrons de mieux peser sur les salaires.

Ainsi les patrons, avec la complicité des gouvernements, ont-ils réussi à fausser les lois du marché du travail en mettant en place une réglementation « protectionniste » de leurs profits :

« De tout temps, affirme Molinari, les classes propriétaires du sol, des capitaux et des industries ont profité de leur prépondérance politique pour joindre aux avantages légitimes de la propriété les profits illégitimes du monopole [...] C'était en définitive un double système de protection des profits qui constituait leurs revenus, protection aux dépens des consommateurs d'un côté, protection aux dépens des producteurs de matières premières et des ouvriers de l'autre. On a étudié à fond les parties de ce système qui avaient pour objet de faire hausser les prix des produits fabriqués et baisser les prix des matières premières, on s'est moins attaché à celles qui étaient établies en vue de réduire au taux le plus bas, c'est-à-dire au niveau d'un *minimum de subsistances*, les prix du travail ou les salaires. Les procédés qui ont été mis en œuvre dans ce but sont nombreux et variés.

---

<sup>303</sup> Ibid., p.333.

Les plus violents et les plus iniques ont cessé généralement d'être en vigueur, mais ils ont laissé des traces qui sont loin d'être effacées. »<sup>304</sup>

Pour Molinari, il importe donc de profiter des grands progrès techniques du siècle – développement du chemin de fer, extension de la navigation maritime, déploiement du télégraphe électrique – pour faire passer le travail d'un marché restreint à un marché général en y favorisant la concurrence, en abolissant les dernières mesures restrictives, en favorisant la mobilité des travailleurs, en dotant un tel marché d'intermédiaires puissants susceptibles de regrouper de manière efficace les offres et les demandes, bref en mettant acheteurs et vendeurs de travail en position d'égalité de négociation, et non en « écrasant » ou en « asservissant » l'une des parties en présence.

Un vaste marché de la « marchandise-travail », soumis aux mêmes lois naturelles de l'offre et de la demande et de la concurrence que les autres marchés, voilà, face aux socialistes, la solution proposée par les économistes :

« Les entrepreneurs, conclut Molinari, y trouveront des garanties de régularité dans l'approvisionnement et peut-être des facilités de crédit qui leur ont manqué jusqu'à présent ; les ouvriers y trouveront, de leur côté, un débouché plus étendu et plus assuré, avec des prix fixés, non plus en raison du besoin de vendre ou d'acheter sur un marché restreint, mais en raison de l'état de l'offre et de la demande sur le marché général ; bref, les uns et les autres y recueilleront les avantages que procure dans toutes les branches de l'activité humaine où il a pu se développer sans entraves, cet intermédiaire utile et ce pacificateur calomnié qu'on appelle commerce. Mais il n'est pas superflu d'ajouter que le socialisme n'aura été pour rien dans ce progrès. La solution du problème de la pacification des rapports des ouvriers avec les entrepreneurs n'est pas subordonnée, comme le supposent assez puérilement les socialistes, à l'invention d'une combinaison artificielle quelconque, modifiant la « forme » de la rétribution du travail ; ou même la « forme » de la société. En matière de contrats, la forme importe peu ; ce qui importe, c'est l'indépendance respective et égale des contractants, sans laquelle il ne peut y avoir ni liberté complète dans le débat, ni justice dans les conditions du marché, ni paix entre les parties. »<sup>305</sup>

En analysant les causes perturbatrices du marché du travail, Molinari, dès 1869, a mis en relief un dysfonctionnement économique qui sera étudié de nos jours par nombre d'économistes sous le nom *d'asymétrie*. Ce terme caractérise la situation anormale qui existe sur certains marchés quand acheteurs et vendeurs ne sont pas en situation d'égalité lors de la négociation

---

<sup>304</sup> Ibid., p.336.

<sup>305</sup> Ibid., p.356.

de l'échange. Le cas le plus fréquent est une *asymétrie d'information*, quand l'une des parties à l'échange dispose d'informations plus nombreuses, plus variées et plus précises que l'autre partie.

En étudiant un cas propre aux relations du travail de son époque, caractérisées par une inégalité de situation, donc de négociation, entre patrons et ouvriers, Molinari, de façon prémonitoire, a donc porté la lumière sur un phénomène perturbateur important et permanent concernant le fonctionnement de tous les marchés.

Trois ans après leur parution dans le *Journal des économistes*, Molinari reprendra et étoffera ses articles sur *Le socialisme en 1869* pour en faire un livre qui portera comme titre : *Le mouvement socialiste et les réunions publiques avant la révolution du Quatre-Septembre 1870*, suivi de *La pacification des rapports du capital et du travail*.<sup>306</sup>

---

<sup>306</sup> Editions Garnier frères, Paris, 1872.

## 32

### Après l'année tragique, l'année terrible

Eugène Schneider, président du Corps législatif, avait qualifié les réformes libérales de Napoléon III de *révolution pacifique*.

Joseph Garnier, dans le *Journal des économistes* de janvier 1870, avait repris l'expression à son compte et s'était félicité de l'arrivée à la tête du gouvernement d'Emile Ollivier « que nous avons connu disciple convaincu de Cobden ».<sup>307</sup>

Il s'en était d'autant mieux félicité que plusieurs personnalités libérales, entre autres Buffet, membre de la *Société d'économie politique*, et Esquirou de Parieu, collaborateur du *Journal des économistes*, entraient au ministère, le premier aux Finances, le second en tant que président du conseil d'Etat.

Quant à Molinari, il avait salué comme il se doit « la réaction assurément fort légitime qui s'était faite contre le gouvernement personnel et qui vient d'aboutir au rétablissement du régime parlementaire ».<sup>308</sup>

Ce rétablissement va avoir une conséquence immédiate et, à dire vrai, inattendue : la reprise de l'offensive contre les traités de commerce.

En effet, plusieurs députés protectionnistes, une nouvelle fois emmenés par Thiers, après avoir rappelé que le traité de commerce avec l'Angleterre avait été préparé et signé en 1860 dans le plus grand secret, sans aucune consultation du Corps législatif, donc au mépris des élus, demandent que ce traité, de même que tous ceux qui ont suivi, issus d'une période funeste de pouvoir personnel, soient frappés l'illégalité maintenant que le pays, par l'intermédiaire de ses députés, dispose de nouveau de ses libertés parlementaires.

Dès le 18 janvier 1870, soit seize jours seulement après la nomination du gouvernement d'Emile Ollivier, ces élus protectionnistes lancent l'attaque contre la politique commerciale avec, dans leur ligne de mire, le traité franco-anglais.

---

<sup>307</sup> *Journal des économistes*, janvier 1870, p.166

<sup>308</sup> *Ibid.*, février 1870, p.295

Pour le *Journal des Débats*, c'est Molinari, évidemment, qui assiste aux discussions et en rend compte.

Il demande que la question des traités de commerce soit soustraite aux querelles de la politique pour être replacée sous son vrai jour : l'économie.

« Il ne s'agit point de savoir aujourd'hui si les traités de commerce ont été faits d'une manière correcte ou incorrecte, écrit-il dans le *Journal des Débats* du 19 janvier, il s'agit de savoir si la politique commerciale qu'ils ont inaugurée a développé ou affaibli la puissance productive de la France, si elle a été favorable à l'ensemble des branches de la production nationale ou si elle leur a été funeste, si elle a enrichi le pays ou si elle l'a appauvri. Voilà ce qu'il importe de rechercher [...] L'industrie française a réalisé dans les dix dernières années plus de progrès qu'elle n'en avait fait auparavant en cinquante ans. »

Comme c'est Thiers qui mène l'assaut, Molinari raconte :

« Nous avions entendu, il y a près de vingt ans, M. Thiers défendre le système prohibitif [...] C'était encore le même discours, quoique M. Thiers se défende aujourd'hui d'être prohibitioniste, - il n'est plus que protectionniste, et il déclare même n'avoir jamais été autre chose, - mais ce n'étaient plus les mêmes applaudissements. Le talent de l'orateur n'a pas baissé cependant, et rarement il a déployé plus de verve et de ressources, mais le protectionnisme commence à passer de mode, et les arguments qui avaient encore un faux air de jeunesse en 1850 paraissent décidément surannés. »<sup>309</sup>

Les discussions durent jusqu'au 25 janvier.

A Thiers et à ses amis s'opposent trois membres du nouveau gouvernement : Louvet, ministre du Commerce, Buffet, ministre des Finances et Emile Ollivier lui-même.

Lors du vote final, la proposition des protectionnistes visant à dénoncer le traité de commerce avec l'Angleterre ne recueille que 32 voix sur 243 votants.

Conclusion de Molinari :

« Toute la fantasmagorie historique et économique que M. Thiers avait tirée de ses vieux cartons s'est dissipée devant l'exposé lucide et sincère des résultats de la nouvelle politique commerciale [...] Le protectionnisme, après avoir si longtemps fait la loi dans les Chambres, s'y trouve aujourd'hui en minorité [...] La nouvelle politique commerciale a fait surgir depuis dix ans une masse d'intérêts internationaux qui ont opéré des conversions miraculeuses ; ces intérêts que la liberté commerciale a créés et qui grandissent tous les jours sauront bien la défendre ; ils la défendront

---

<sup>309</sup> *Journal des économistes*, février 1870, p.298

même mieux que nous ne pourrions le faire, car quel plaidoyer fut jamais plus éloquent que le plaidoyer *pro domo sua* ? »<sup>310</sup>

Ce débat de politique commerciale sera le dernier du Second Empire. Et pour cause !

La France se trouve à six mois de la déclaration de guerre à la Prusse, événement tragique qui va entraîner l'effondrement des rêves de paix et d'entente européenne de Molinari et de ses amis économistes.

Après la ratification, en mai 1870, par plébiscite, des mesures de Napoléon III instaurant l'Empire libéral, mesures qui constituent quasiment une nouvelle Constitution, le gouvernement, à partir de juillet, se trouve face à un redoutable problème, à savoir la candidature d'un prince prussien, Léopold de Hohenzollern, au trône d'Espagne devenu vacant après une révolution interne.

Ce prince est le cousin du roi de Prusse Guillaume 1<sup>er</sup>.

La France ne saurait accepter une situation où elle serait prise en tenaille entre deux Prusse, l'une au nord, l'autre au sud. De surcroît, elle soupçonne Bismarck d'être, dans la coulisse, l'instigateur de cette candidature.

C'est le début d'une escalade fatale entre Paris et Berlin.

Les nationalismes se déchaînent des deux côtés du Rhin, surtout à Paris, après réception de la fameuse dépêche d'Ems relatant l'entrevue de Guillaume 1<sup>er</sup> avec notre ambassadeur Benedetti à propos de cette candidature, dépêche remaniée par Bismarck en personne de façon à la rendre insultante pour l'orgueil français.

La voie est ouverte pour l'affrontement.

Mi-juillet, la France décide de déclarer la guerre à la Prusse.

Dans son édition du samedi 16 juillet, le *Journal des Débats* annonce dans un bref mais ferme éditorial qu'il se range sans discussion derrière le gouvernement :

« Devant les faits nouveaux qui se sont produits et en présence des déclarations apportées par le gouvernement au Sénat et au Corps législatif, nous renonçons à des discussions désormais inutiles, et nous nous rallions au sentiment qui doit dès aujourd'hui animer toute la France sans distinction de partis. Le drapeau est engagé ; nous nous apprêtons à le suivre comme tous les bons Français : nous faisons les vœux les plus ardents pour son triomphe, auquel nous nous promettons de travailler dans la mesure de nos forces avec autant d'énergie que nous en avons mis à soutenir la paix tant que nous avons cru possible de la maintenir. »

Dans le même numéro Molinari raconte qu'au Palais-Bourbon où siège le Corps législatif « une foule énorme en proie à une agitation

---

<sup>310</sup> Ibid., p.300 et 304.

extraordinaire se pressait dans l'avant-cour et emplissait de bonne heure les tribunes ». En effet, le Corps législatif avait à voter d'urgence un crédit de 50 millions pour subvenir aux premières dépenses de la guerre. Dans un premier temps, les députés écoutent un long discours de Thiers suspectant le gouvernement de se précipiter dans la guerre sans réflexion et demandant communication de toutes les pièces diplomatiques, entre autres la fameuse dépêche d'Ems. Pour Thiers, le Corps législatif a besoin de ces documents « pour former son jugement ».

Même position chez Gambetta :

« Si la France a été outragée, proclame-t-il, il n'y a pas à hésiter, mais il faut des preuves ! La Chambre doit avoir communication de la dépêche ou de la note insultante de M. de Bismarck pour couvrir sa responsabilité parlementaire. »

Ces demandes ne sont pas entendues. Le gouvernement passe outre et les quatre projets de loi qu'il a déposés pour faire face à la guerre sont votés à la quasi-unanimité.

Trois jours plus tard, le 19 juillet 1870, la France déclare officiellement la guerre à la Prusse.

Rappelons ici que Léopold de Hohenzollern, devant l'émotion suscitée en France et en Europe – et sur les conseils de Guillaume 1<sup>er</sup> – avait finalement décidé de retirer sa candidature au trône d'Espagne. La France avait donc obtenu satisfaction et Emile Ollivier avait pu déclarer que la paix était sauve. Les choses auraient pu en rester là mais les partisans de la guerre, que l'on appelait les « Mamelucks », soutenus par l'impératrice Eugénie et par le ministre des Affaires étrangères Gramont, avaient exigé que Guillaume 1<sup>er</sup> s'engage solennellement par écrit, devant toute l'Europe, à ce que le prince Léopold renonce définitivement à la couronne d'Espagne. C'est à cette démarche publique que le roi de Prusse avait refusé de se soumettre et c'est le compte rendu de l'entretien qu'il avait eu avec l'ambassadeur de France Benedetti qui avait été tronqué par Bismarck dans la dépêche d'Ems, laquelle mentionnait que le refus de Guillaume 1<sup>er</sup> avait été signifié à notre ambassadeur « par l'adjudant de service ».<sup>311</sup>

Le gouvernement, soutenu par une opinion parisienne chauffée à blanc, se lance donc dans la guerre pour le motif « d'insulte publique ».

Pendant toute la durée des hostilités, qui seront courtes, Molinari, va suivre les débats du Corps législatif.

Ainsi assiste-t-il à la séance du 9 août qui, après les premiers revers militaires, enregistre la démission d'Emile Ollivier.

---

<sup>311</sup> Dans son livre *La guerre de 1870* (Paris, Fayard, 1990, p.149) l'historien François Roth a publié les deux versions de la dépêche d'Ems. La version originale, adressée d'Ems par Abeken, conseiller de Guillaume 1<sup>er</sup> à Bismarck à Berlin le 13 juillet 1870 à 15h10, et la version remaniée par Bismarck, adressée à tous les gouvernements étrangers le 13 juillet au soir.

Victime d'un vote de défiance de la Chambre, il est remplacé par le général Cousin-Montauban, comte de Palikao, qui est chargé de former un nouveau cabinet.

Dans le *Journal des Débats* du jeudi 11 août, Molinari déplore la forte orientation d'extrême droite de ce nouveau gouvernement :

« M. le général comte de Palikao, écrit-il, est monté à la tribune pour communiquer à la Chambre la liste des membres du nouveau cabinet. Cette liste se ressent peut-être de la précipitation avec laquelle il a fallu pourvoir au remplacement du cabinet démissionnaire ; l'extrême droite de la Chambre s'y trouve représentée sans doute plus que nous ne le souhaiterions, mais dans les circonstances où nous sommes, il faut savoir sacrifier ses préférences, sauf à revenir plus tard, et Dieu veuille que ce soit bientôt ! à la pratique ordinaire de la vie parlementaire. »

Il assiste aussi à la séance du 3 septembre, veille de l'effondrement du Second Empire, où le gouvernement communique au Corps législatif « les rapports officiels sur les dernières et sanglantes batailles qui viennent d'être livrées sur la ligne de Sedan à Metz ».

Surtout, le ministre de la Guerre cause une véritable stupeur quand, à une question de Jules Favre, il annonce que l'Empereur, présent sur le champ de bataille, a cessé de donner des ordres :

« Il est devenu évident pour la droite comme pour la gauche, constate Molinari, que la situation est entrée dans une phase nouvelle depuis les cruels événements de ces derniers jours, et, pour rappeler les expressions de M. Jules Favre, que la France doit aviser à se sauver elle-même. D'un autre côté il n'est pas moins visible que l'union des forces morales du pays, indispensable au salut commun, ne s'accomplira qu'à la condition que le gouvernement puisse se les assimiler toutes. Le cabinet actuel, dont les éléments, ne l'oubliions pas, sont presque exclusivement empruntés à l'extrême droite, est-il bien propre à servir ainsi de trait d'union à toutes les opinions et à associer, en vue du salut public, toutes les forces vives du pays ? Ne serait-il pas indispensable d'y faire entrer les hommes qui représentent les tendances actuelles de l'opinion et en qui le pays a le plus de confiance ? En un mot, la situation présente n'exige-t-elle pas autre chose qu'un cabinet d'extrême droite ? Une modification du cabinet dans un sens parlementaire n'ajouterait-elle pas d'autres solutions plus radicales, en donnant à l'opinion une satisfaction et des garanties devenues nécessaires ? »<sup>312</sup>

Questions et recommandations vaines car dès le lendemain 4 septembre 1870 un Paris en fièvre apprend le désastre de Sedan, la capitulation de Mac-Mahon, la captivité de l'Empereur.

C'est l'effondrement du Second Empire.

---

<sup>312</sup> *Journal des Débats*, dimanche 4 septembre 1870.

La foule qui était massée place de la Concorde envahit le Palais-Bourbon et réclame la déchéance de Napoléon III.

Gambetta et Jules Favre réussissent à l'entraîner à l'Hôtel de ville déjà occupé par les socialistes révolutionnaires Blanqui, Delescluze, Millière, Flourens, Pyat.

Pour les parlementaires républicains, il s'agit de prendre ces révolutionnaires de vitesse dans la constitution d'un gouvernement dont ils seront exclus.

C'est Jules Ferry qui est le plus prompt :

« Les députés de Paris au gouvernement ! » lance-t-il à la cantonade.

Proposition immédiatement acceptée.

On dresse aussitôt la liste des élus de la capitale, qui présentent la caractéristique d'être tous républicains.

Ainsi le nouveau gouvernement se trouve composé d'Emmanuel Arago, Adolphe Crémieux, Jules Favre, Jules Ferry, Léon Gambetta, Garnier-Pagès, Alexandre Glais-Bizoin, Eugène Pelletan, Ernest Picard, Henri Rochefort, Jules Simon.

A ce gouvernement qui se proclame de Défense nationale il faut un président qui ait des connaissances militaires. Ce sera le général Trochu, qui reçoit le titre de Président du Conseil de gouvernement de la Défense nationale. Il est investi des pleins pouvoirs militaires.

Cette liste, soumise à la foule massée devant l'Hôtel de ville, est ratifiée par acclamations.

Aussitôt, une proclamation est rédigée et affichée dans Paris :

« La République est proclamée. Un gouvernement a été nommé d'acclamations. Le gouvernement invite les citoyens au calme. Le peuple n'oubliera pas qu'il est en face de l'ennemi. Le gouvernement est avant tout un gouvernement de Défense nationale. »

Les députés encore présents au Palais-Bourbon sont invités par Jules Favre à s'incliner devant le fait accompli, ce qu'ils font en décidant, selon l'expression de Thiers, « de se retirer avec dignité ».

Le soir même de ce 4 septembre, Léon Gambetta, nouveau ministre de l'Intérieur, informe les préfets et les généraux que la déchéance de Napoléon III a été prononcée et que la France est en république.

Le premier décret du gouvernement de Défense nationale prononce la dissolution du Corps législatif et la suppression du Sénat.

L'un des suivants accorde amnistie pleine et entière « à tous les condamnés pour crimes et délits politiques et pour délits de presse depuis le 3 décembre 1851 jusqu'au 3 septembre 1870 ».

Ils seront mis immédiatement en liberté.

Commentant plus tard l'effondrement du Second Empire, l'instauration de la République et la mise en place d'un gouvernement de Défense nationale, Molinari écrira :

« Après le désastre de Sedan, les hommes du métier considéraient la guerre comme finie. La puissance militaire de la France était désorganisée. De la vaillante armée que des forces, une prévoyance et une tactique supérieures avaient écrasée à Reichshoffen, à Forbach, à Gravelotte, à Sedan, il ne restait plus que des débris mutilés. La paix s'imposait. Mais la passion, - une passion généreuse sans doute et excusable dans son inconscience de la dure réalité, - l'emporta sur la raison. Un soulèvement de l'indignation populaire renversa l'Empire à la nouvelle de la capitulation de Sedan. On s'applaudit comme d'une victoire de la chute d'un gouvernement incapable et néfaste ; il semblait que l'avènement de la République dût avoir la vertu d'arrêter l'invasion et de rejeter l'ennemi au-delà des frontières. »<sup>313</sup>

Arrêter l'invasion et rejeter l'ennemi au-delà des frontières c'était, pour les républicains, croire que 1870 pourrait ressembler à 1792.

Mais l'Histoire ne repasse pas les plats.

« On ne s'avisait point de rechercher, déplore Molinari, si la situation était la même aux deux époques ; on oubliait qu'en 92 la puissance militaire de la France était intacte, tandis qu'elle venait d'être brisée et presque anéantie. »<sup>314</sup>

Loin d'être rejetés au-delà des frontières, les Prussiens déferlent sur Paris et établissent un cercle de fer autour de la capitale.

Le 19 septembre, Paris est complètement encerclé.

Guillaume 1<sup>er</sup>, Bismarck et de Moltke, chef des armées prussiennes, s'installent à Versailles.

C'est le début d'un effroyable siège de quatre mois qui ne s'achèvera que le 28 janvier 1871, date de l'armistice signé à Versailles entre Jules Favre, émissaire du gouvernement de Défense nationale et les Prussiens.

Durant toute la durée du Siège, Molinari reste à Paris et renoue avec ses préoccupations d'économiste, entre autres les redoutables contraintes de ravitaillement qui pèsent sur une capitale assiégée.

Dans le numéro d'octobre 1870 du *Journal des économistes*, sous le titre *La question des subsistances pendant le siège de Paris*, il pose le problème en termes de durée :

« De quoi s'agit-il ? demande-t-il. Il s'agit de nourrir le plus longtemps possible au moyen d'un approvisionnement limité une ville de deux millions d'âmes, appelée en dépit de la nature des choses à jouer le rôle d'une place forte. Comment s'y prendre pour résoudre ce problème de la manière la plus utile, c'est-à-dire de manière à ménager cette quantité limitée de subsistances avec la plus stricte économie, et à lui donner un maximum de durée, de manière encore à la répartir entre les consommateurs, sans que

---

<sup>313</sup> Gustave de Molinari, *Le livre du centenaire du Journal des Débats, 1789-1889*, Paris, Plon, 1889, p.330.

<sup>314</sup> Ibid., p.331.

les uns aient au-delà de leurs besoins, tandis que les autres seraient réduits à mourir de faim. »

Il demande instamment au nouveau gouvernement de rejeter les solutions proposées dans les clubs révolutionnaires. L'une, vantée par Auguste Blanqui, consiste à réquisitionner toutes les subsistances qui se trouvent chez les particuliers, à les stocker dans des magasins publics et à charger ensuite les autorités de les distribuer de manière égalitaire à l'ensemble de la population.

En d'autres termes, il s'agit de mettre tout le monde « à la ration » et de nourrir riches comme pauvres « par voie administrative et conformément au principe de l'égalité ».

Molinari dénonce ce déménagement formidable des denrées qui entraînerait une déperdition énorme de substances alimentaires « d'autant plus précieuses que la quantité est, hélas ! limitée ».

L'autre solution tout aussi réglementaire proposée par les clubs révolutionnaires consiste à remettre en vigueur la vieille loi du *maximum*, en clair à confier à l'Etat la fixation autoritaire du prix de vente de toutes les denrées, expérience qui fut catastrophique en 1793 car ce système à des effets néfastes aux deux bouts de la chaîne. En effet, le bas prix de vente imposé par le gouvernement dissuade le producteur de produire dès lors qu'il ne couvre plus ses frais, mais incite en revanche le consommateur à consommer, ce qui aggrave la crise des subsistances au lieu de l'atténuer. A quoi il faut ajouter la naissance et le développement de ce qu'on appelle aujourd'hui un « marché noir », dès lors que les commerçants vendent au prix imposé par le gouvernement leurs produits de moindre qualité, réservant les autres pour le marché clandestin.

Pour Molinari, il importe que le gouvernement distingue deux catégories de personnes dans la population : la première catégorie est composée des personnes qui possèdent les ressources nécessaires pour vivre. Elle doit rester soumise, en matière d'approvisionnement, à la loi de l'offre et de la demande car la hausse des prix qui s'ensuivra en raison du jeu de cette loi obligera cette catégorie à se rationner volontairement de la manière la plus conforme à l'état de siège :

« A mesure que les prix s'élèvent, explique-t-il, on se rationne avec plus de rigueur, et chacun contribue ainsi, par ses privations particulières, à prolonger la durée de la résistance commune. »<sup>315</sup>

Molinari nomme cette politique « le rationnement utile de ceux qui peuvent payer leur subsistance ».

Quant à l'autre catégorie, composée de ceux qui ne possèdent pas les moyens nécessaires, ils doivent être nourris « par les soins et aux frais de l'Etat ».

---

<sup>315</sup> *Journal des économistes*, janvier 1871, p.13

Donc, pas de mesures uniformes et imprudentes inspirées par l'esprit communiste ou réglementaire visant à nourrir « dictatorialement et révolutionnairement » la population parisienne mais au contraire des solutions différenciées dictées par les lois de l'économie politique, voilà ce que préconise Molinari et qu'il résume de la façon suivante :

«S'abstenir, d'une part, de toute intervention dans la subsistance de la catégorie de consommateurs qui ont les moyens de subsister sans le secours d'autrui, se contenter, en ce qui les concerne du « rationnement par la cherté », en protégeant contre toute atteinte la propriété des intermédiaires et la liberté des consommateurs ; s'acquitter d'un autre côté scrupuleusement de l'obligation de nourrir cette autre catégorie de consommateurs auxquels l'état de siège a enlevé leurs moyens d'existence ordinaires, sauf à les rationner dans la mesure du nécessaire et du possible, voilà la double tâche économique que le siège de Paris impose au gouvernement de la Défense nationale ».

Avec la question des subsistances, l'autre sujet d'intérêt de Molinari durant le Siège est l'activité des clubs rouges, une activité soutenue et démultipliée par le surgissement d'une abondante presse révolutionnaire.

En effet, dès ses premiers pas, le gouvernement de Défense nationale démantèle la législation restrictive du Second Empire en matière de presse.

Le 5 septembre, il abolit l'obligation du timbre aussi bien pour les journaux que pour les autres publications.

Le 20 septembre, il libère les professions de libraire et d'imprimeur.

Le 10 octobre, il supprime le cautionnement.

Enfin, le 27 octobre, il rétablit le jury populaire pour le jugement des délits de presse avant d'abolir le décret de 1852 et la loi de 1868 sur la presse.

La conséquence immédiate de ces mesures, c'est la naissance de nombreux titres révolutionnaires, souvent éphémères. Parmi les principaux : *Le peuple souverain* de Pascal Duprat ; *Le Combat* de Félix Pyat qui, dès sa parution, réclame l'institution d'une Commune de Paris. Citons encore *Le tribun du peuple*, *La vérité*, *La cloche*, *L'ami de la France*, *Le drapeau rouge*, *Le faubourien*.

Ces titres s'ajoutent au *Réveil* de Delescluze et à *La patrie en danger* d'Auguste Blanqui.

L'agitation révolutionnaire des clubs rouges et la véhémence de la presse d'extrême gauche mènent à la journée insurrectionnelle du 31 octobre 1870, au cours de laquelle Blanqui et ses bandes investissent l'Hôtel de ville, proclament la déchéance du gouvernement de Défense nationale et l'arrestation des ministres, avant d'être délogés dans la nuit par plusieurs bataillons de gardes nationaux restés fidèles au gouvernement et commandés par Trochu et Jules Ferry.

Face à la presse révolutionnaire, les journaux modérés, au premier rang desquels le *Journal des Débats*, appellent la population parisienne au calme, au bon sens et à la modération :

« Dans cette crise, précise Molinari, l'une des plus douloureuses que la France ait traversées, le rôle de la presse conservatrice était particulièrement difficile. Sans abattre les courages, il fallait cependant dissiper les illusions de la foule enfiévrée et lui faire connaître la vérité de la situation ; il fallait, au moment où des négociations pouvaient encore mettre fin à une lutte devenue par trop inégale et épargner à la France un surcroît de sacrifices, faire entendre le langage de la raison, si peu populaire qu'il pût être ; il fallait soutenir le gouvernement qui avait hérité de la faillite de l'Empire et empêcher l'invasion de la démagogie et du socialisme d'ajouter ses calamités à celles de l'invasion étrangère ; il fallait enfin, dans la ville assiégée, lutter à la fois contre l'ignorance et les passions égalitaires de la multitude qui réclamait la mise en commun des approvisionnements, au risque de les épuiser, et contre la routine bureaucratique, aggravée de l'inexpérience d'un gouvernement improvisé. *Le Journal des Débats* ne faillit point à cette tâche. »<sup>316</sup>

Pendant le Siège, le *Journal des Débats* se réorganise en fonction des événements intérieurs et extérieurs et des nouvelles institutions gouvernementales.

Le Corps législatif ayant été dissous, Gustave de Molinari est chargé de trois grands secteurs : le problème des subsistances, les questions relatives au droit des gens, le suivi et le compte rendu de l'activité des clubs rouges.

Les clubs, il en a la pratique. Il a participé aux discussions de ceux de 1848, puis de ceux de 1868-69. Le voici donc de nouveau parcourant Paris et rendant compte régulièrement, dans le *Journal des Débats*, des propos enfiévrés qui, comme des éruptions volcaniques, sortent de ces « vingt ou trente petits cratères » des clubs rouges.

« Le feuilleton des théâtres, explique-t-il, était remplacé par le compte rendu des clubs ; l'intérêt dramatique n'y manquait point ; comme dans les pièces de Shakespeare, la tragédie s'y mêlait à la comédie et même à la farce. »<sup>317</sup>

De ses courses dans le Paris des clubs il tirera un livre, composé pour l'essentiel de ses comptes rendus du *Journal des Débats* et qui a comme titre : *Les clubs rouges pendant le siège de Paris*, publié en 1871.

---

<sup>316</sup> *Le livre du centenaire du Journal des Débats*, op. cit., p.332

<sup>317</sup> Ibid., p.335

Pour Molinari, l'extrême liberté de parole et de tribune laissée à la presse et aux clubs pendant le Siège a eu pour mérite de déjouer les entreprises révolutionnaires :

«Il était nécessaire, souligne-t-il, de savoir ce qui se disait dans les clubs et de le redire au grand public, dont le bon sens plus que tout le reste maintenait l'ordre dans Paris assiégié. Voilà ce que nous avons essayé de faire au jour le jour. Nous avons esquissé le tableau vivant et parlant des clubs, et le succès de cette espèce de photographie a dépassé de beaucoup notre attente. Un des résultats essentiels de cette divulgation quotidienne des mystères des clubs rouges, c'a été d'avertir le gouvernement des complots qui se tramaient contre lui. »<sup>318</sup>

Ainsi sera déjouée, le 22 janvier 1871, une nouvelle insurrection : elle avait été annoncée dans les clubs rouges les jours précédents, ce qui avait permis au gouvernement de prendre ses précautions en faisant garder l'Hôtel de ville par les armes.

Et Molinari de poser cette question :

« Le régime de l'état de siège, appliqué dans toute sa rigueur avec la suppression des clubs et la suspension des journaux, aurait-il été plus efficace ? Le gouvernement aurait-il été plus en sûreté s'il avait fermé la bouche à ses adversaires, et le moral de la population se serait-il mieux soutenu dans ce silence de mort, qu'auraient interrompu seulement le bruit de la canonnade et le sifflement des obus ? Il est permis d'en douter [...] En tout cas, ceux-là se trompent étrangement qui croient qu'il suffira de museler la presse et de supprimer les clubs pour fermer en France l'ère des révolutions. »<sup>319</sup>

Après l'élection de l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, laquelle se réunit d'abord à Bordeaux puis vient siéger à Versailles, et surtout après le 18 mars, début de la Commune de Paris, le *Journal des Débats* décide d'observer la plus stricte légalité, c'est-à-dire de soutenir les décisions et les actes de la nouvelle Assemblée.

Cela va placer le journal en situation de conflit ouvert avec les dirigeants de la Commune.

Le 18 mars, la population de Montmartre s'était opposée au petit matin à l'enlèvement par les troupes gouvernementales des canons parqués sur la butte et, l'après-midi, une foule excédée avait massacré les généraux Lecomte et Thomas.

« Alors, écrit Molinari, l'abcès révolutionnaire creva, et pendant plus de deux mois Paris demeura au pouvoir des insurgés. »<sup>320</sup>

---

<sup>318</sup> Gustave de Molinari, *Les clubs rouges pendant le siège de Paris*, Garnier frères, 1871, p.IV.

<sup>319</sup> Ibid., p.II et VII.

<sup>320</sup> Gustave de Molinari, *Le livre du centenaire du Journal des Débats*, op. cit., p.337.

Pour le *Journal des Débats*, la journée du 18 mars 1871 compte parmi les plus lugubres de notre histoire.

« Cette affreuse journée, déplore Molinari, a fait plus de mal à la République que n'auraient pu lui en faire les intrigues bonapartistes les plus habilement ourdies, et la France qui se déchire de ses propres mains est aussi malade que la République. Dans ces douloureuses circonstances, les bons citoyens ont un devoir tout tracé, c'est de se ranger autour du gouvernement constitué par les représentants légitimes du pays. L'Assemblée nationale et ses délégués ont seuls le droit de commander ; c'est en lui obéissant qu'il nous reste un dernier espoir de sauver notre malheureux pays. »<sup>321</sup>

Le 21 mars, trente-quatre journaux parisiens – au premier rang desquels le *Journal des Débats* – publient une déclaration de la presse aux électeurs de Paris dans laquelle ils dénoncent l'illégalité de la démarche des révolutionnaires qui viennent de convoquer la population à un scrutin pour l'élection d'une Commune de Paris.

Pour ces journaux, une telle convocation est du domaine exclusif de la souveraineté nationale, laquelle n'appartient qu'aux pouvoirs émanés du suffrage universel, autrement dit à la seule Assemblée nationale nouvellement élue.

« Cette ferme attitude, commente Molinari, le journal la conservera pendant trois semaines, sans se laisser intimider par les menaces des vainqueurs ; mais l'issue de la lutte inégale qu'il soutenait contre la Commune, maîtresse de Paris, ne pouvait être douteuse. Dans la nuit du 4 au 5 avril, un commissaire de police de la Commune, muni d'un ordre du comité de sûreté générale, mettait les scellés sur ses presses. »<sup>322</sup>

Interdit de parution par la Commune de Paris, le *Journal des Débats* ne reverra le jour que le 31 mai 1871, à l'issue de la terrible semaine sanglante.

Alors, une nouvelle ère s'ouvrira pour le journal.

D'autant que son directeur, Edouard Bertin, qui avait fermement tenu la barre durant cette difficile période, décède en 1871.

Il est remplacé à la tête de l'entreprise par Jules Bapst et Léon Say. Ce dernier va jouer un rôle important dans les débuts de la Troisième République.

Et, pour compléter cette nouvelle direction, c'est Gustave de Molinari qui est nommé rédacteur en chef.

---

<sup>321</sup> *Journal des Débats* du 19 mars 1871.

<sup>322</sup> *Le livre du centenaire*, op.cit., p.338.

# 33

## La France en marche vers *la République tempérée*

Après l'effondrement du Second Empire, trois événements marquent donc l'entrée de la France dans une ère nouvelle : l'élection de l'Assemblée de Bordeaux, la signature à Francfort du traité de paix avec la Prusse, l'écrasement de la Commune révolutionnaire de Paris.

Au centre de ces trois événements, comme acteur principal, un vieillard prestigieux de soixante-treize ans qui, au milieu d'une scène dévastée, a gardé les idées claires et va faire montre d'énergie, d'intelligence et de volonté : Adolphe Thiers.

Elu député par vingt-six départements, Thiers se voit investi par l'Assemblée de Bordeaux du titre et des fonctions de *Chef du pouvoir exécutif de la République française*.

Des deux personnalités les mieux élues du scrutin du 8 février 1871 – Thiers et Gambetta – le premier est vraiment l'homme de la situation.

D'abord parce qu'il a été sans flétrir l'homme de la paix.

Tout le monde se souvient de ses discours contre la dangereuse politique des nationalités de Napoléon III, de ses mises en garde répétées face à l'impréparation de nos forces armées, de sa détermination, en juillet 1870, en pleine euphorie guerrière, de garder la tête froide et d'obtenir du gouvernement communication des pièces diplomatiques, entre autres la fameuse dépêche d'Ems, pour que le Corps législatif puisse se prononcer en toute responsabilité sur la déclaration de guerre.

Pour cela, il a été critiqué, insulté, vilipendé, malmené.

Renversement de situation : après le 4 septembre, il apparaît comme celui qui, de manière prémonitoire, avait annoncé le désastre.

L'Assemblée de Bordeaux lui confie la lourde tâche d'en réparer les conséquences.

Cela s'explique : de tous les nouveaux élus, Thiers est celui qui se positionne le mieux au centre de gravité de la nouvelle Assemblée.

Si les électeurs ont envoyé à Bordeaux une très large majorité de royalistes – environ 400 députés, soit près des deux tiers de la nouvelle Chambre – ces royalistes sont profondément, voire irrémédiablement, divisés entre légitimistes, environ 180 siégeant à l'extrême droite, et orléanistes, 220 pour la plupart constituant un centre droit.

Le centre gauche est composé de 80 personnalités dont Thiers et Dufaure.

Les républicains modérés, parmi lesquels dominent les quatre Jules – Favre, Ferry, Simon et Grévy – sont une centaine.

Les républicains radicaux, animés par Louis Blanc, Gambetta et Clemenceau se retrouvent une quarantaine.

A quoi il convient d'ajouter, pour compléter le tableau, un résidu de bonapartistes échappés du désastre récent : une vingtaine.

Dans cette nouvelle Assemblée, une masse centrale composée des deux centres – centre droit d'une grande partie des orléanistes et centre gauche de Thiers et de ses amis – ainsi que des républicains modérés, va former la lourde quille du navire qui permettra à Thiers de gouverner la France dans la stabilité et l'efficacité jusqu'en 1873, c'est-à-dire durant les années capitales où il faudra sortir les Prussiens du pays et sortir le pays de l'ornière où le Second Empire l'a enlisé.

Stabilité et efficacité renforcées par le « pacte de bordeaux », autrement dit par cet accord non écrit que Thiers noue avec les partis politiques et qui consiste à laisser de côté l'épineuse question de la nature du régime et du type de Constitution dont il faudra, plus tard, doter la France.

Ainsi s'installe sous la direction de Thiers un régime – ou plutôt une *pratique* institutionnelle – dont la base principale, ainsi que le ciment, sera le parlementarisme.

Une forme de parlementarisme à laquelle pourront adhérer aussi bien les orléanistes que les républicains modérés et qui deviendra, à l'usage, l'antichambre d'une république conservatrice.

Thiers, fort de sa longue expérience politique et de ses vastes études historiques, a compris depuis longtemps qu'une république conservatrice pouvait constituer une voie d'avenir entre un légitimisme dépassé, un jacobinisme dictatorial et un césarisme aventureux. Il l'a compris d'abord sans le dire, puis en le laissant entendre, puis en le suggérant, enfin en le disant ouvertement.

C'est lui qui, dès la réunion de l'Assemblée nationale à Bordeaux, fait élire à sa présidence Jules Grévy, franc et ferme républicain.

C'est lui qui, après le vote par cette même Assemblée du projet de ratification des préliminaires de paix, se tournant vers la gauche déclare :

« Si nous réussissons la réorganisation de la France, elle se fera sous la forme de la République et à son profit [...] La République est dans vos mains, elle sera le prix de votre sagesse. »<sup>323</sup>

C'est lui encore qui, aussitôt après, adresse un message aux Parisiens par l'intermédiaire du *Journal officiel* où l'on peut lire : « Le gouvernement met son honneur à fonder la République ».

---

<sup>323</sup> Jacques Chastenet, *L'enfance de la Troisième, 1870-1879*, Paris, 1952, Hachette, p.67.

Après cela faut-il s'étonner que quelques mois plus tard – le 31 août 1871 – la majorité de l'Assemblée vote un projet de loi présenté par Rivet qui confère à Thiers le titre officiel de *Président de la République* à la place de celui de *Chef du pouvoir exécutif* ?

Enfin vient l'heure de vérité : quelques instants avant de démissionner, en mai 1873, il explique pourquoi il a « pris son parti » sur la question de la République :

« Pratiquement la monarchie est impossible, proclame-t-il. Il n'y a qu'un trône et on ne peut l'occuper à trois ! Aussi bien, dans les masses, ne vous y trompez pas, la République a une immense majorité. »<sup>324</sup>

Ainsi, le prestige de Thiers va-t-il contribuer à pousser la France de l'après-désastre dans les eaux de la République.

Par touches successives, *Monsieur Thiers* a ainsi esquissé le profil d'une République modératrice et conservatrice qui, d'une position de fait pourra acquérir, le moment venu, une situation de droit.

Faut-il s'en étonner ? Thiers est fils de la Révolution, héritier des idées de 1789, disciple de Voltaire. Lui seul, occupant le centre de gravité de la nouvelle Assemblée, peut faire le lien entre le vieil orléanisme et la jeune poussée des républicains modérés, deux familles, de surcroît, qui n'éprouvent aucune réticence à souscrire aux « libertés nécessaires ».

C'est donc lui qui va instiller dans l'esprit public l'idée d'une république modérée et conservatrice mais qu'il voudra patriote, efficace et ferme.

Patriote par la rapidité avec laquelle il obtiendra, après la signature du traité de Francfort, la libération du territoire.<sup>325</sup>

Efficace pour engager ensuite le redressement et la réorganisation de la France.

Ferme avec l'écrasement sans aucun ménagement de la Commune de Paris.

Thiers va donc clore l'ère des révolutions et des césarismes et ouvrir le temps des reconstructions : de l'Armée, des finances, des institutions, du moral de la nation.

Mieux encore que son héros Bonaparte Premier consul il aurait pu proclamer :

« Citoyens, la Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée ; elle est finie ! »<sup>326</sup>

---

<sup>324</sup> Ibid., p.146.

<sup>325</sup> Selon Thiers il y a deux sortes de paix : la paix *nominal* que l'on signe en un jour et la paix *véritable* qui est la libération du territoire.

<sup>326</sup> Préambule des trois consuls à la Constitution consulaire de décembre 1799, qui suit le coup d'Etat du 18 brumaire, dite Constitution de l'An VIII.

S'il est quelqu'un issu lui aussi de l'orléanisme et qui partage avec Thiers l'idée d'une république modérée et conservatrice, c'est bien Léon Say, nouvel homme fort du *Journal des Débats*.

Thiers et Say se connaissent depuis longtemps et s'estiment. Le premier a souvent consulté le second sur les problèmes financiers. Tous deux viennent de l'orléanisme, dont le *Journal des Débats* a été longtemps l'organe. Tous deux se situent au centre gauche.

Elu à l'Assemblée de Bordeaux par deux départements, la Seine et la Seine-et-Oise (où il est conseiller général de l'Isle-Adam depuis 1869), Léon Say, contrairement à ses vœux, a choisi de représenter la Seine à la demande expresse de Thiers.<sup>327</sup>

A Bordeaux, Léon Say est chargé de deux rapports sur la situation financière exacte de la France. En effet, avant de négocier avec Bismarck, Thiers veut connaître la réalité économique du pays après les dépenses de guerre du Second Empire. Il est frappé de la précision et de la qualité des rapports de Say, qui lui seront d'une grande utilité, mais s'oppose à leur publication pour ne pas donner des armes à l'ennemi pendant les négociations de paix.

Enfin, Léon Say, toujours sur proposition de Thiers est investi par l'Assemblée de Bordeaux de la fonction de « Commissaire pour la négociation avec les Prussiens sur l'indemnité de guerre due par la ville de Paris ».

Et le 5 juin 1871, au lendemain de la semaine sanglante, Léon Say est nommé préfet de la Seine :

« J'ai besoin, déclare Thiers, d'un préfet de la Seine assez fort pour se tirer d'affaire tout seul. »

Léon Say regagne alors la capitale, s'installe au Palais du Luxembourg devenu Hôtel de ville provisoire de Paris et, pendant dix-huit mois, s'efforce de panser les blessures d'une ville meurtrie et de réorganiser de fond en comble l'administration municipale.

Après quoi il est nommé par Thiers, le 7 décembre 1872, ministre des Finances dans le premier ministère Dufaure.

C'est le début d'une longue carrière ministérielle.

Léon Say, d'abord comme préfet puis ministre de Thiers, ensuite comme administrateur du *Journal des Débats*, de même que Gustave de Molinari, son rédacteur en chef, vont participer à cette évolution des esprits vers la République.

Ainsi Molinari, dans le *Journal des Débats* du samedi 3 août 1872, prend-il prétexte de l'exceptionnel succès remporté par l'emprunt lancé par

<sup>327</sup> Léon Say a obtenu 24 454 voix en Seine-et-Oise et 75 979 dans la Seine.

Sur Léon Say voir le livre de Paul-Jacques Lehmann : *Léon Say ou le libéralisme assumé*, Paris, 2010, Les Belles Lettres, collection Penseurs de la liberté. Voir aussi la biographie de Georges Michel : *Léon Say, sa vie, ses œuvres*, Paris, 1900, Calmann-Lévy.

Thiers en vue de payer l'indemnité de la France à l'Allemagne pour souligner que c'est la République qui a demandé 3 milliards et demi aux Français, lesquels en réponse lui en ont offert 42.

« Voilà le fait ! se réjouit Molinari. Ce fait aurait pu se produire assurément sous tout autre régime, mais ce que personne ne saurait nier, c'est qu'il s'est produit sous la République. »

Mais Molinari ajoute aussitôt que ce n'est pas n'importe quelle République « qui a opéré ce miracle de la multiplication des milliards », c'est la République « conservatrice et modérée » telle que l'a comprise et telle que la pratique M.Thiers « avec l'appui de l'immense majorité du pays ».

Cette République, Molinari va en faire la théorie en 1873 dans un livre dont le titre, *La République tempérée*, s'inscrit dans l'air du temps.

Ce livre est d'ailleurs précédé, la même année, d'un long article qu'il donne à la *Revue des deux mondes* dont l'intitulé, là encore, est très révélateur : *La question constitutionnelle : les conditions d'existence de la République*.

Ainsi participe-t-il, à sa manière et par anticipation, au débat qui aboutira en 1875 au vote des Lois constitutionnelles qui organiseront la Troisième République.

Tout Molinari se trouve dans *La République tempérée* : sa méthode, sa philosophie, ses idées principales.

Nous voulons dire par là qu'un lecteur pressé qui voudrait se former une image rapide du personnage pourrait se contenter de la lecture de ce seul livre.

C'est que l'auteur y traite un domaine qui touche à l'essentiel, à savoir les avantages et les inconvénients des divers régimes gouvernementaux et de leurs institutions politiques.

Il est vrai que la façon dont un pays organise ses pouvoirs publics, puis les relations de ces pouvoirs entre eux, puis les rapports de ces mêmes pouvoirs avec les citoyens, permet une appréciation exacte de son degré de civilisation.

Qu'un écrivain s'autorise, après un désastre national et à la lumière du passé, de proposer les éléments fondamentaux d'un nouveau régime, mieux, d'élaborer les pièces principales d'une nouvelle Constitution : cela donne une ample photographie de ses principales idées.

Si les *Soirées de la rue Saint-Lazare*, l'autre grand livre de Molinari, peut être qualifié d'ouvrage « généraliste » dans la mesure où il procède à un balayage de tous les sujets, des plus philosophiques comme la liberté et la propriété, aux plus techniques comme le droit des brevets, la *République tempérée*, à l'inverse, resserre le domaine d'investigation à la seule politique, au sens noble du terme.

Les *Soirées* sont du domaine du grand angle.

La *République tempérée* est du domaine de la profondeur de champ.

Un dernier mot : pour bien comprendre la *République tempérée* il faut impérativement replacer cet ouvrage dans son contexte historique, comme nous l'avons fait au début de ce chapitre. L'expression *ouvrage de circonstance* convient tout à fait car c'est là le livre du rédacteur en chef du journal intellectuellement le plus prestigieux de l'époque, qui, tirant à chaud les leçons de l'effondrement du Second Empire, dresse le bilan de tous les régimes qui se sont succédé en France depuis 1789 et conclut que la solution institutionnelle réside dans l'instauration d'une République modératrice, conservatrice, bref, tempérée.

Toutefois, si le livre trouve son origine dans les *circonstances* du moment où il a été écrit, il s'en détache pour proposer une philosophie de l'histoire, une philosophie de l'évolution, une philosophie des institutions.

D'où son intérêt.

Trois grandes observations sont nécessaires d'entrée pour bien comprendre la démarche de Molinari.

La première a trait à l'importance qu'il attache au thème de l'expérience en politique :

« Le problème politique qui s'impose à nous, explique-t-il, consiste à trouver la constitution la mieux appropriée aux besoins de la France moderne, et ce problème, on ne peut le résoudre que par la méthode expérimentale, la seule vraie, la seule efficace dans les sciences politiques aussi bien que dans les sciences naturelles. »<sup>328</sup>

Rappelons ici que la démarche expérimentale est l'une des principales caractéristiques de la méthode de Molinari. C'est ce qui le distingue des socialistes, qu'il accuse de se complaire dans les idées abstraites.

Toujours garder le contact avec l'expérience des hommes à travers leur longue histoire est, pour lui, une forme d'impératif catégorique :

« La République de 1873, proclame-t-il, périra comme a péri sa devancière, si elle suit les mêmes erremens, si elle se constitue comme elle en vertu de « principes » abstraits et malheureusement aussi contestables qu'abstraits, sans tenir aucun compte des données pratiques que fournissent l'observation et l'expérience. »<sup>329</sup>

La deuxième observation consiste à souligner que dans le domaine qui l'occupe – la politique – Molinari, comme à son habitude, va utiliser la boîte à outils de l'économiste. En effet, c'est à l'aide des grands concepts de la science économique qu'il va ausculter la société française.

---

<sup>328</sup> Gustave de Molinari, *La République tempérée*, Paris, 1873, Garnier frères, p.27.

<sup>329</sup> Ibid., p.62

Ainsi, pour étudier les régimes qui ont précédé le Second Empire, va-t-il partir de la notion des *besoins* et de celle des *biens*. Il faut, écrit-il, « reconnaître à quels besoins ces régimes suffisaient, à quels besoins ils ne suffisaient point ».

Quant aux biens que doit procurer tout régime politique à sa population, ils sont de trois ordres : la sécurité extérieure, la sécurité intérieure et la liberté.

La troisième observation vise à souligner une fois encore la place prééminente que Molinari accorde aux conditions matérielles d'existence comme moteur d'évolution des sociétés.

Pour lui, on le sait, ce sont les conditions d'existence des hommes qui sont la source des institutions, et non l'inverse.

En d'autres termes, les régimes politiques devront répondre aux exigences des conditions d'existence et s'adapter en permanence aux changements de ces conditions au risque de disparaître et d'être remplacées par d'autres.

C'est là, pour Molinari, l'une des grandes lois de l'évolution des sociétés humaines :

« Ce n'est pas, commente-t-il, en dehors des gouvernements qu'il faut chercher les causes de leur chute, c'est en eux-mêmes. Ils ne peuvent durer qu'à la condition d'être appropriés aux besoins qu'ils ont à satisfaire, adaptés aux services qu'ils sont destinés à rendre, et comme ces besoins s'étendent et se modifient sans cesse, comme ces services se multiplient et se compliquent tous les jours, les gouvernements doivent progresser d'une manière parallèle. Ceux qui ne se transforment point font place à d'autres et ceux-ci succombent à leur tour, s'ils demeurent au-dessous de leur tâche, jusqu'à ce que d'essai en essai, de chute en chute, on arrive, en profitant des dures leçons de l'expérience, à une constitution politique qui convienne à la société renouvelée. »<sup>330</sup>

Notons au passage que Marx présentera une analyse similaire de l'évolution des sociétés quand il établira la différence entre *infrastructures* – les conditions matérielles de la production – et *superstructures* – le monde des institutions et des idées. La superstructure n'étant que le « reflet » de l'infrastructure ; en clair, le monde des institutions et des idées étant déterminé par les conditions matérielles de production.

Pour Gustave de Molinari, c'est précisément l'inadaptation des institutions politiques à l'évolution des conditions d'existence qui explique les échecs des régimes qui se sont succédé en France depuis 1789.

Selon lui, ces conditions d'existence ont été bouleversées par des phénomènes nouveaux qui ont nom : industrialisation, progrès techniques, division du travail, concentration de la population ouvrière, poids de plus en

---

<sup>330</sup> *Revue des deux mondes*, numéro de janvier 1873, p.430

plus grand du capital et du crédit dans les processus de production, concurrence due à l'ouverture des frontières :

« Une nation, constate Molinari, pouvait s'endormir autrefois dans les limites fermées de son territoire ; elle ne le peut plus depuis que ses frontières sont devenues perméables au courant sans cesse grossissant de la civilisation générale. Du moment par exemple où elle entr'ouvre une porte aux échanges extérieurs, elle subit, quoi qu'elle fasse pour s'y soustraire ou pour en amortir l'effet, l'action de la concurrence. Elle est obligée de se tenir au niveau du progrès général dans toutes les branches de sa production, sous peine d'être débordée par ses rivales, et de subir un amoindrissement absolu ou relatif des ressources qui sont les matériaux de sa puissance. »<sup>331</sup>

L'une des caractéristiques de cette organisation nouvelle de la production, qui a contribué si grandement et si efficacement à multiplier les richesses, c'est son extrême sensibilité « comme toute machine perfectionnée ».

Qu'une guerre menace, qu'une simple rumeur fasse état de la perspective d'une révolution intérieure « et voici que les capitaux cessent à l'instant de se prêter ou ne se prêtent plus qu'avec la surcharge d'une prime destinée à couvrir ce risque ou cette appréhension d'un risque ».

Ce monde nouveau, complexe, perfectionné, sensible, a un premier besoin, impératif : la sécurité.

Et d'abord la sécurité extérieure.

En effet, le prodigieux développement des voies de communication, s'il a rapproché les nations, a en même temps multiplié leurs points de contact, donc les occasions de conflits. Faute d'une organisation internationale d'arbitrage, il faut alors soit résoudre ces conflits à l'amiable, soit les vider par la force.

Après la sécurité extérieure, le deuxième besoin des sociétés industrielles, tout aussi impératif, c'est la sécurité intérieure, entre autre celle des propriétés, fondement du développement économique.

Le troisième besoin, c'est la liberté, aussi bien économique que politique.

Et Molinari a une phrase lapidaire pour résumer sa pensée dans ce domaine essentiel :

« Toute diminution de liberté implique une diminution d'activité productive, s'il s'agit de libertés économiques, une diminution de contrôle, s'il s'agit de libertés politiques. »

Le gouvernement doit donc s'appliquer à garantir à chacun le libre usage de ses facultés et de ses biens car les libertés du travail, du commerce, de l'enseignement, des cultes concourent par des voies diverses « au déploiement utile de toutes les forces physiques et morales à l'aide

---

<sup>331</sup> *La République tempérée*, op.cit., p.12.

desquelles se crée la richesse publique et se fonde la puissance d'un Etat ».<sup>332</sup>

Même chose pour les libertés publiques, celles que Thiers a très justement nommées les « libertés nécessaires ». Il importe que le gouvernement les protège et les développe car dans le nouvel état social créé par la société industrielle « l'individu s'appartient presque complètement, il est maître de sa destinée, mais c'est à la charge de se procurer lui-même ses moyens d'existence et d'en régler l'emploi ».

Enfin le dernier besoin, c'est « la bonne gestion continue de la multitude croissante des services publics » car dans les sociétés modernes les gouvernements sont portés à intervenir partout et en tout et, selon Molinari, « leurs attributions vont en s'étendant à mesure que leur intervention semble devenue moins nécessaire », d'où l'obligation de contrôler leur bonne gestion.

Conclusion de Molinari sur ce point :

A nouvelle société industrielle, nouvelles institutions politiques.

A nouvelles conditions matérielles d'existence caractérisées par le besoin de sécurité, nouveau mode de gouvernement :

« Ne faut-il pas conclure, interroge-t-il, que le besoin de sécurité s'est accru, et que cette entreprise supérieure qui s'appelle un gouvernement, et dont la fonction essentielle consiste à produire de la sécurité, doit développer et perfectionner sa production dans la mesure du développement et du progrès de toutes les autres branches de l'activité humaine ? »<sup>333</sup>

Comment les divers régimes qui se sont succédé depuis 1789 ont-ils pris en compte ces profonds changements, accompagnés de besoins accrus de sécurité et de liberté ?

Fort mal, selon Molinari.

Ainsi les monarchies constitutionnelles de la Restauration, celle de Louis XVIII puis celle de Charles X, ont-elles eu le tort, en maintenant un cens électoral, de créer un « pays légal » différent du pays réel.

Ce faisant, si elles ont su rassurer les capitaux, protéger les intérêts et défendre les propriétés, ce fut au détriment des libertés et, aussi, au détriment de cette bourgeoisie nouvelle issue de 1789 qui craignait un retour à l'Ancien Régime :

« En dernière analyse, constate Molinari, le gouvernement de la Restauration est tombé pour avoir menacé la sécurité du nouvel état de choses que la Révolution avait fondé. »<sup>334</sup>

---

<sup>332</sup> Ibid., p.11

<sup>333</sup> Ibid., 9

<sup>334</sup> Ibid., p.30.

Même jugement pour la Monarchie de Juillet qui, bien qu'ayant abaissé – mais non supprimé – le cens électoral a voulu garder comme un *monopole* le gouvernement de la France.

Dans les deux cas, les institutions politiques ne reflétaient pas les nouvelles conditions matérielles d'existence, et le pays légal dont elles étaient l'émanation n'était pas en adéquation avec le pays réel : c'était un pays amputé, tronqué par le verre déformant du cens électoral.

Par réaction, la Révolution de février 1848 institua le suffrage universel pour faire coïncider pays réel et pays légal : la souveraineté du nombre remplaçait la souveraineté censitaire, autrement dit celle des classes supérieures.

Mais la seule souveraineté du nombre, sans contrepoids pour la tempérer, devait aboutir aux événements de juin et pousser les propriétaires et les détenteurs de capitaux à chercher leur sécurité dans les bras de Napoléon III.

Quant au Second Empire, il ne fut, selon Molinari, qu'une dictature politique, militaire et administrative, s'appuyant sur un suffrage universel de simple apparence car perverti par le système des candidatures officielles, servi par une administration aux ordres. Il fut victime d'un dissolvant qui agit lentement mais avec une irrésistible puissance, à savoir « cette absence même de liberté qui fait vivre les dictatures et qui les tue ». <sup>335</sup>

---

<sup>335</sup> Ibid., p.41

## 34

### **La Constitution Molinari : deux Chambres pour concilier propriété et démocratie**

Le 27 avril 1873, le pouvoir quasi absolu de Thiers chancelle.

Le président de la République, qui règne en maître depuis deux ans sur une Assemblée nationale subjuguée, se voit gravement déjugé par les électeurs parisiens.

En effet, lors d'une élection partielle qui a lieu dans la capitale, le candidat qu'il veut imposer, qui est aussi son ami personnel, Charles de Rémusat, ministre des Affaires étrangères, académicien, grand notable rallié de fraîche date à la République, est battu par un inconnu, Barodet, soutenu par Gambetta.

C'est l'irruption fracassante sur la scène parlementaire de la République radicale, fort éloignée de cette République « conservatrice » et « modérée » souhaitée par Thiers.

D'autant que le même jour, ailleurs en France, d'autres scrutins partiels portent à l'Assemblée six républicains, dont trois d'extrême gauche, sur sept sièges à pourvoir.

Même scénario quinze jours plus tard : le 11 mai, les républicains, lors de nouvelles partielles, enlèvent trois sièges sur quatre.

Excellent occasion pour les monarchistes et les conservateurs emmenés par le duc de Broglie de lancer l'assaut contre Thiers, au prétexte qu'il est incapable d'endiguer une vague rouge naissante.

Le 25 mai, mis en minorité à l'Assemblée, Thiers démissionne.

Il est remplacé à la présidence de la République par le général Mac-Mahon, qui nomme de Broglie chef du gouvernement.

C'est le début de la politique « d'ordre moral ».

« Les élections du 27 avril, écrit Molinari dans la préface de sa *République tempérée*, ont eu pour résultat de créer une véritable panique. »

La bourse baisse, les transactions commerciales ralentissent, les commandes passées à l'industrie sont annulées : le spectre de la Commune resurgit. Le capital prend peur.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le livre de Molinari.

Sa *République tempérée* vise à résoudre cette équation politique issue de 1789 et toujours en suspens, à savoir : comment concilier « la souveraineté du nombre », autrement dit un suffrage universel que Molinari veut librement exercé, sans pression, sans candidatures gouvernementales ni « officielles », bref sans aucun trucage, avec la protection de la propriété ?

« Dans un pays, souligne Molinari, où la souveraineté appartient exclusivement au nombre, les classes propriétaires, entre les mains desquelles se trouve concentrée la plus grande partie du capital de la nation, courrent le risque d'être livrées à la merci des classes non propriétaires, numériquement plus fortes. On conçoit fort bien que cette perspective les épouvante, surtout en présence de l'infiltration progressive des doctrines socialistes dans les couches inférieures de la population. »<sup>336</sup>

Pour Molinari, ce n'est pas la République qui fait peur aux détenteurs de capitaux, c'est ce qu'il appelle *la Commune légale* :

« Pour le capital, continue-t-il, la sécurité est une question de vie ou de mort, et le capital est assez fort pour renverser tout gouvernement qui ne lui garantirait pas la protection à laquelle il a droit. Il s'agit donc de constituer la République de telle façon qu'elle garantisse à la propriété une sécurité au moins égale à celle que pourrait lui procurer la monarchie ou l'empire. Si ce problème n'est pas résolu, la République fera place tôt ou tard, après un provisoire plus ou moins long de malaise et de souffrances, à la monarchie ou à l'empire. Nous ne le croyons pas insoluble, et nous avons cherché comment on peut le résoudre. »<sup>337</sup>

A partir de l'analyse qu'il fait de la situation française en 1873, à partir, aussi, de cette constatation historique que les quatre régimes concurrents qui ont précédé – la royauté légitime, la République jacobine, la monarchie constitutionnelle de 1830 et la dictature impériale – ont tous échoué, Molinari va donc élaborer les traits principaux d'une véritable Constitution visant à concilier propriété et démocratie, en clair respect et sécurité pour les capitaux et les intérêts, ce qui est indispensable au développement économique dans une société moderne, avec « la souveraineté du nombre ».

Cette Constitution Molinari est intéressante à plusieurs titres.

D'abord, elle nous présente une idée très précise de ses positions institutionnelles alors qu'il a cinquante-quatre ans, qu'il a traversé comme journaliste de nombreuses tempêtes politiques, qu'il est déjà l'auteur de nombreux ouvrages de réflexion et qu'il vient d'accéder à la rédaction en chef du prestigieux *Journal des Débats*.

---

<sup>336</sup> *La République tempérée*, op.cit., p.2.

<sup>337</sup> Ibid, p.3.

Ensuite, ce projet de Constitution intervient deux ans avant le vote par l'Assemblée nationale des Lois constitutionnelles de 1875 qui vont fixer pour longtemps le destin républicain de la France. On verra en quoi la *Constitution Molinari* se rapproche ou s'éloigne de ces Lois constitutionnelles.

D'entrée, Molinari pose deux principes.

Le premier est un principe de méthode.

Si l'on veut instaurer en France une « République possible » après les échecs de la République jacobine de 1793, de la République démocratique de 1848, de la République oligarchique de 1850, il importe d'abandonner les théories abstraites pour « fonder un édifice politique à la manière anglaise ou américaine, en se préoccupant avant tout de sa destination et des règles que l'expérience a consacrées en matière d'architecture politique. »<sup>338</sup>

Le deuxième principe est celui de la séparation des pouvoirs :

« Nous sommes obligés de considérer comme démontrées, confesse Molinari, ces deux vérités d'expérience, savoir qu'une République, comme tout gouvernement, doit se fonder, en premier lieu, sur le principe de la séparation des pouvoirs législatif et exécutif, en second lieu, sur la dualité du pouvoir législatif et l'unité du pouvoir exécutif. Ces deux vérités élémentaires admises, il ne s'agit plus que d'étudier le mode de nomination, le rôle et les attributions des deux chambres et du chef du Pouvoir exécutif, ainsi que les relations de ces différents pouvoirs. »<sup>339</sup>

Après quoi il présente dans le détail les poutres maîtresses de son édifice constitutionnel :

La première chambre ou chambre haute : elle a deux missions principales, garantir la sécurité des intérêts et garantir la direction intelligente des affaires publiques.

En conséquence « la chambre haute devrait naturellement être la représentation de la classe qui possède, avec la capacité politique, la portion la plus considérable du capital de la nation ».

Comment constituer cette première chambre de sorte qu'elle représente au mieux les intérêts et les capacités ? Molinari suggère que l'on s'inspire des pratiques de la monarchie constitutionnelle en conservant pour l'élection de cette chambre un régime censitaire.

Selon lui, un corps électoral limité par un cens de 200 francs devrait permettre la représentation de l'essentiel des capacités et de toute la grande et moyenne propriété.

Quant au rôle principal de cette première chambre, elle doit être une *chambre de gouvernement*, à l'image du Sénat des Etats-Unis, mais sous le contrôle de la seconde chambre.

---

<sup>338</sup> Ibid., p.64.

<sup>339</sup> Ibid., p.65.

Ainsi, cette première chambre :

- Examine en premier les budgets et les propositions de loi ;
- Approuve ou censure les actes du pouvoir exécutif, représenté devant elle « par un ministre responsable » ;
- Présente budgets et projets à la ratification de la seconde chambre par l'intermédiaire des rapporteurs de ses commissions ou de commissaires spéciaux :

« La première chambre, insiste Molinari, occuperait effectivement le premier rôle dans la constitution républicaine, au lieu d'être réduite, comme la plupart des chambres hautes des monarchies constitutionnelles, au rôle de comparse. Ce ne serait pas trop de trois cents membres pour suffire aux attributions importantes et diverses dont elle serait chargée. Ajoutons que ce personnel investi de la gestion et de la responsabilité des affaires devrait posséder une certaine stabilité, sans être voué cependant à l'immobilité. On pourrait appliquer à la première chambre le système du renouvellement partiel, usité aux Etats-Unis pour le Sénat, et la renouveler par tiers tous les trois ans, ce qui porterait à neuf ans la durée du mandat d'un membre de la chambre haute ». <sup>340</sup>

La seconde chambre : constitue le contrepoids nécessaire à la première chambre pour empêcher celle-ci de se transformer en *monopole* et d'abuser de ses pouvoirs. Il importe donc que ce contrepoids soit issu de la totalité de la nation ce qui implique l'élection de cette seconde chambre au suffrage universel direct :

« On ne saurait admettre, juge Molinari, qu'un peuple s'abandonne complètement à la discrétion de la classe gouvernante ou dirigeante, sans se réserver aucune garantie, aucun recours contre l'abus qu'elle peut faire de sa situation, abus inhérent, hélas ! à la nature humaine et qui se produit invariablement chaque fois qu'un pouvoir quelconque est attribué sans contrepoids à un homme ou, pis encore, à une classe d'hommes. Voilà pourquoi, n'en déplaise aux doctrinaires du régime constitutionnel, une nation considérée dans son ensemble ne peut se désintéresser complètement de ses affaires, si peu capable qu'elle soit d'intervenir dans leur gestion ; voilà pourquoi elle doit se réserver le droit d'empêcher la classe dirigeante d'abuser du pouvoir dont elle l'a investie et des ressources qu'elle met à sa disposition. Elle ne peut, en aucun cas, se dessaisir du droit de voter les budgets et de participer à la confection ou à la réforme des lois sous lesquelles elle est appelée à vivre. C'est là un contrepoids indispensable aux pouvoirs spéciaux accordés à la classe dirigeante. »<sup>341</sup>

---

<sup>340</sup> Ibid., p.69.

<sup>341</sup> Ibid., p.70.

La seconde chambre représente donc « la souveraineté du nombre » et c'est pourquoi elle doit être élue par le suffrage universel « sans restriction aucune ».

Si elle n'intervient pas dans le gouvernement proprement dit et si, en conséquence, elle n'a pas de relation directe avec le pouvoir exécutif, elle possède néanmoins deux attributions capitales :

- C'est à elle que revient le pouvoir de « consentir l'impôt » et c'est pourquoi elle examine, discute, approuve, modifie ou rejette les recettes et les dépenses ;

- C'est à elle que revient le pouvoir de « consentir la loi » et c'est pourquoi elle accepte ou rejette toute modification au régime légal du pays.

Et Molinari de constater :

« Tandis que la mission particulière de la première chambre serait de garantir la stabilité du gouvernement et la sécurité des intérêts, le rôle de la seconde chambre consisterait plutôt à défendre la bourse des contribuables et les libertés publiques. De là, à la vérité, entre les deux chambres un état naturel d'opposition, analogue à celui qui existe entre le producteur et le consommateur, le vendeur et l'acheteur, le contrôlé et le contrôleur. Cette situation aurait ses difficultés et ses périls : il s'agirait d'aplanir les unes et de prévenir les autres. »<sup>342</sup>

Dans le cas contraire, c'est-à-dire en situation de conflit ouvert et irréductible entre les deux chambres, Molinari dote son Président de la République du pouvoir de dissolution :

« Le Président de la République, écrit-il, serait armé du pouvoir de dissoudre la seconde chambre, avec l'assentiment de la première. L'expérience atteste que les gouvernements n'abusent pas volontiers du droit de dissolution, car une dissolution, c'est une crise, et les gouvernements, qu'ils soient républicains ou monarchiques, n'ont pas intérêt à multiplier les crises. Ce serait la ressource dernière, l'ancre de salut, dans le cas d'ailleurs peu probable où la démagogie bannie de la première chambre parviendrait à se rendre maîtresse de la seconde. »<sup>343</sup>

Le pouvoir exécutif : il est confié à un Président de la République élu par la seconde chambre à partir d'une liste de trois candidats proposée par la première chambre.

Ce Président serait élu pour quatre ans et indéfiniment rééligible.

Ses attributions seraient purement exécutives.

On voit donc comment Gustave de Molinari, dans son projet de Constitution et à travers deux chambres, a articulé trois grands impératifs :

---

<sup>342</sup> Ibid., p.74.

<sup>343</sup> Ibid., p.75.

La sécurité des intérêts en même temps que la sauvegarde des propriétés ;

La nécessaire représentation du *nombre* par l'exercice du suffrage universel ;

Enfin la garantie de toutes les libertés.

C'est pourquoi nous avons pu affirmer que ce projet de Constitution, en dehors de son aspect purement politique, résumait aussi tout Molinari, plus exactement exprimait à la perfection les traits essentiels de sa démarche intellectuelle constante, à savoir : toujours partir de l'observation et de l'expérience, toujours estimer les besoins politiques, économiques, sociaux d'une époque car ce sont eux qui commandent et qui doivent modeler les institutions, lesquelles doivent évoluer en conformité avec l'évolution des conditions d'existence.

Etant entendu qu'il existe deux besoins permanents que la longue marche de l'humanité à travers les siècles a révélés et qui sont le besoin de liberté et le besoin de sécurité extérieure et intérieure.

Les Lois constitutionnelles qui seront votées deux ans plus tard, en 1875, abandonneront l'idée de l'Assemblée unique qui avait longtemps prévalué chez les républicains pour se rallier, comme Molinari, au système bicamériste, c'est-à-dire à l'existence de deux chambres : une *Chambre des députés* élue au suffrage universel et un *Sénat* dont 225 membres seront élus au suffrage indirect par des Collèges départementaux (plus question, ici, de régime censitaire) et 75 seront nommés à vie, d'abord par la Chambre, ensuite par le Sénat lui-même. Toutefois, la prééminence n'est pas la même : Molinari la confère à sa première chambre, élitiste et censitaire, alors que les républicains de 1875 l'attribueront à la Chambre des députés élue au suffrage universel.

Dans les Lois constitutionnelles de 1875 comme dans la Constitution Molinari le Président de la République est l'émanation des deux chambres mais selon des modalités très différentes : élu par les deux Chambres réunies en Assemblée nationale dans les lois de 1875, élu par la seconde chambre mais à partir de trois noms seulement proposés par la première chambre chez Molinari. Il dispose, d'un côté comme de l'autre, du droit de dissolution ; il est, d'un côté comme de l'autre, constamment rééligible mais la durée de son mandat diffère : sept ans dans les lois de 1875, quatre ans chez Molinari.

Enfin, si le Président de la République possède l'initiative des lois concurremment avec les membres des deux chambres dans les lois de 1875, il ne dispose que du pouvoir exécutif chez Molinari.

En conclusion, il importe de souligner que la Constitution républicaine de Gustave de Molinari est d'abord et avant tout une Constitution d'économiste : elle donne la priorité à la chambre *élitiste* sur la chambre *populaire* car la chambre élitiste – que Molinari appelle la première chambre

et qu'il considère comme la pièce principale de son dispositif – est chargée de la protection des propriétés.

Pour lui, la protection des propriétés est la condition première du développement économique.

Par ailleurs, Molinari ne cache pas que son projet de Constitution vise à éviter que la première fonction de l'Etat ne tombe entre les mains d'un démagogue, d'un socialiste ou d'un ambitieux.

Sa Constitution pourrait être qualifiée de *Constitution brise-lames* : elle est conçue pour briser aussi bien les lames déferlantes de la démagogie que celles, plus insidieuses, de la dictature.

Son adhésion va donc à la République mais, comme il le dit lui-même, à une « République de compromis », en clair à une *République tempérée*.

Que pensera Molinari des Lois constitutionnelles quand elles seront votées en février 1875 ?

Il le dira dans un article du *Journal des économistes* de janvier 1876 et qui, précisément, dresse le bilan de l'année 1875.

Après avoir cité plusieurs chiffres qui prouvent que la santé économique du pays est « robuste et saine », il se prend à rêver au degré de prospérité auquel pourrait atteindre la population si elle était enfin dotée d'un gouvernement pouvant lui procurer d'une manière stable l'ordre avec la liberté :

« Ce gouvernement, continue-t-il, à la fois conservateur et libéral, demeuré depuis tant d'années à l'état d'utopie, qui sait s'il ne datera pas de 1875 ? Sans être à l'abri de la critique, la Constitution votée le 25 février renferme tous les organes indispensables d'un gouvernement régulier, et, en admettant même que les intérêts n'y trouvent point des garanties suffisantes, n'est-elle pas révisable ? N'est-il point facile en conséquence de réparer les défauts et les lacunes que l'expérience peut faire découvrir dans son mécanisme ? On conçoit à la rigueur que les classes propriétaires et conservatrices aient de la répugnance à accepter une république démocratique et sociale telle que la voudrait M. Louis Blanc, mais pourquoi ne s'accommoderaient-elles point d'une « république constitutionnelle » dans laquelle toutes les influences légitimement acquises peuvent trouver leur place ? Ne voyons-nous pas aujourd'hui, et de plus en plus, toutes les grandes entreprises, chemins de fer, mines, manufactures même, se constituer sous la forme de républiques d'actionnaires avec des pouvoirs éligibles ; et n'est-ce pas une observation rigoureusement confirmée par l'histoire, que la constitution politique des Etats se modèle toujours sur leur constitution économique ? Il y a un siècle, on ne comptait guère en matière d'industrie et de gouvernement que des entreprises patrimoniales et héréditaires ; de nos jours, ces entreprises d'ancien modèle ne suffisent plus, nous voyons apparaître des formes nouvelles plus accessibles à la masse, et

qui finiront par prévaloir, selon toute apparence, aussi bien dans le domaine de la politique que dans celui de l'industrie. »<sup>344</sup>

C'est donc une adhésion que donne Molinari aux Lois constitutionnelles de février 1875. D'autant qu'elles semblent répondre à trois de ses grands principes : elles résultent de l'histoire et de l'expérience du pays, elles sont révisables, donc pragmatiques et non théoriques et abstraites, enfin elles se modèlent sur l'état économique de la nation.

---

<sup>344</sup> Molinari, *L'année 1875, Journal des économistes*, janvier 1876, p.169.

# 35

## Coup de foudre pour le Canada français

« Maintenant, des lignes régulières de bateaux à vapeur sillonnent tous les océans, et ce n'est plus qu'un jeu d'aller en Amérique. »

Ainsi s'exprime Gustave de Molinari quand il sent se réveiller en lui son instinct de globe-trotter mis en sommeil pendant de nombreuses années.

Depuis 1860, date de son dernier grand voyage en Russie, il n'a guère eu le temps de mettre le nez à la fenêtre, accaparé qu'il a été par des problèmes personnels et professionnels : la fin de *L'économiste belge*, son entrée au *Journal des Débats* comme chroniqueur parlementaire, le décès de son épouse, la guerre de 1870, le Siège et la Commune de Paris, enfin sa nomination comme rédacteur en chef des *Débats*.

En 1876, la situation politique française s'étant stabilisée, il peut de nouveau répondre à l'appel du grand large.

Il ne va pas s'en priver.

Il va même rattraper le temps perdu.

Pendant dix ans, entre 1876 et 1886 – autrement dit entre cinquante-sept et soixante-sept ans, belle santé ! – il va être saisi par une véritable boussole de voyages.

Ainsi visitera-t-il les Etats-Unis deux fois, le Canada trois fois, l'Irlande pour y étudier la question agraire, Jersey, la Pologne, la Russie une fois encore pour « une dernière promenade de vacances », la Suède, le Danemark, la Corse, Panama à l'invitation de Ferdinand de Lesseps, la Martinique et Haïti, sans oublier sa chère Belgique car il retournera à Anvers où il a été professeur pour l'exposition universelle de 1885.

Chaque voyage donne lieu à une série de *lettres* publiées dans le *Journal des Débats*, et toutes ces lettres regroupées formeront quatre livres qui viendront s'ajouter à ses nombreuses publications.<sup>345</sup>

---

<sup>345</sup> Dans l'ordre chronologique : *Lettres sur les Etats-Unis et le Canada adressées au Journal des Débats à l'occasion de l'exposition universelle de Philadelphie*, Paris, Hachette, 1876 ; *L'Irlande, le Canada, Jersey, lettres adressées au Journal des Débats*, Paris, E. Dentu, 1881 ; *Au Canada et aux Montagnes rocheuses, en Russie, en Corse, à l'exposition universelle d'Anvers, lettres adressées au Journal des Débats*, Paris, C. Reinwald, 1886 ; *A Panama*,

Les récits de voyage de Molinari mêlent tous les genres journalistiques : descriptif, anecdotique, historique, économique et même... statistique.

Pendant ses déplacements, l'esprit est constamment en éveil, l'œil fonctionne comme un appareil photographique et son immense mémoire, pleine de ses abondantes lectures, est toujours à disposition. Quant à la plume, elle reste constamment à portée de main.

Voulez-vous savoir ce qu'était un steamer transatlantique en 1876, le nombre et la dimension de ses cabines, l'état de ses cuisines, le décor de la salle à manger, la nationalité des passagers, le prix du voyage du Havre à New York, les distractions pendant les jours de traversée, les conséquences d'un violent mal de mer ? Lisez Molinari.

Voulez-vous savoir ce qu'était à la même époque le Capitole de Washington, haut lieu de la démocratie américaine avec son Sénat et sa Chambre des représentants, ses couloirs, ses bureaux, ses salles de presse, l'efficacité de ses services à la disposition du public, même étranger ? Lisez Molinari.

Voulez-vous visiter en direct l'immense chantier du percement de l'isthme de Panama où se déploie une véritable « armée industrielle » ? Lisez Molinari.

Même chose pour les paysages traversés, les villes découvertes, les populations rencontrées.

Car Molinari veut tout voir et tout savoir.

Un exemple : à New York il se paie les services d'un détective pour explorer les bas-fonds de la grande cité, histoire de vérifier s'ils sont aussi sordides qu'on le prétend.

Bref, ses impressions de voyage sont d'abord une succession d'images fortes destinées à s'imprimer dans la mémoire du lecteur à une époque où n'existent ni radio ni télévision et où le grand reportage a d'abord comme finalité de faire découvrir aux lecteurs de la presse écrite la variété, la richesse, les couleurs et les odeurs du vaste monde.

Toutefois, Molinari n'oublie pas qu'il est aussi un peu historien et, surtout, beaucoup économiste.

L'histoire des nations et des peuples visités, de même que leur économie, se trouvent toujours à l'arrière plan des images qu'il rapporte et agissent comme une sorte d'éclairage qui donne relief et profondeur à ses tableaux.

Au surplus, l'économiste ajoute à sa curiosité ce caractère militant dont il ne se départit jamais.

---

*l'isthme de Panama, la Martinique, Haïti, lettres adressées au Journal des Débats, Guillaumin ; sans oublier en 1877 une deuxième édition de ses Lettres sur la Russie.*

Ainsi ira-t-il au Canada la première fois en simple visiteur mais la deuxième et la troisième fois en véritable ambassadeur. Un ambassadeur à deux visages : l'un pour vanter en France les qualités des Canadiens français et inciter nos industriels, nos négociants et nos banquiers à s'installer là-bas, et l'autre pour convaincre ses nombreux amis Canadiens français d'abandonner leur politique protectionniste inspirée des Américains pour rejoindre la famille des libre-échangistes.

Molinari a éprouvé un véritable coup de foudre pour ce morceau de France laissé pendant un siècle à l'abandon par la mère-patrie.

Il emploie même l'expression « d'Alsace-Lorraine transatlantique » pour qualifier cette fière petite nation française qui n'a pas voulu mourir, qui a lutté pour garder sa mémoire, sa langue, ses mœurs et qui, finalement, a réussi à faire reconnaître son identité par le grand frère anglais.

Il rappelle qu'à l'époque où le Canada a été cédé à l'Angleterre la colonie s'est quasiment trouvée décapitée :

« Les familles seigneuriales et les fonctionnaires, écrit-il, sont pour la plupart rentrés en France. Le clergé seul est resté, et c'est grâce à son influence que l'élément français a pu soutenir, sans se laisser entamer, la concurrence de l'élément britannique. C'est dans les écoles et dans les universités fondées par lui ou sous son patronage, que s'est conservé, avec la langue, le culte de la vieille patrie française, tandis qu'il maintenait dans les paroisses rurales la pureté des vieilles mœurs en prêchant d'exemple. »<sup>346</sup>

Hommage, donc, au clergé catholique qui a été le mainteneur de l'identité des Canadiens français.

Mais cette médaille a un revers : ce clergé n'a pas évolué dans sa pédagogie. Molinari critique « la routine de son enseignement demeuré presque exclusivement gréco-latin » ce qui, à terme, posera problème face « à l'active concurrence de l'élément anglais ».

Si cette éducation très classique est peu adaptée au monde industriel, les Canadiens français souffrent, face aux Canadiens anglais, d'un autre handicap très préoccupant : le manque de capitaux.

« Les Canadiens anglais, observe Molinari, sont en relations constantes avec leur mère-patrie, tandis que les Canadiens français sont depuis plus d'un siècle presque sans rapports avec la leur. L'Angleterre alimente la partie anglaise du Canada de ses capitaux – plusieurs banques de Londres y ont des succursales – elle a commandité les industries et construit les chemins de fer du Canada anglais ; elle lui envoie ses émigrants, ses produits, ses journaux et ses livres. La France, elle, n'envoie au Canada français – encore est-ce par l'intermédiaire de l'Angleterre – que des articles de Paris démodés et des vins suspects [...] Aussi longtemps que le vieux régime colonial a pesé sur le Canada, les relations entre les Canadiens

---

<sup>346</sup> *Lettres sur les Etats-Unis et le Canada*, op.cit., p.123.

français et la France pouvaient rencontrer des obstacles sérieux ; mais aujourd’hui ces obstacles n’existent plus. Le Canada se gouverne lui-même, et son tarif douanier ne fait absolument aucune différence entre les produits français et les produits anglais. Pourquoi donc nos banques n’établiraient-elles pas des succursales à Québec, comme les banques anglaises en ont établi à Montréal ? Elles y trouveraient des placements hypothécaires à 7 et même 9%, garantis par une législation exactement copiée sur la nôtre. [...] Pourquoi l’émigration agricole de la Normandie et de la Bretagne, qui a implanté au Canada une population saine et vigoureuse, ne reprendrait-elle pas son essor interrompu ? Pourquoi les produits français ne seraient-ils pas offerts sur le marché du Canada à l’égal des produits anglais ? Pourquoi nos journaux et nos livres n’y viendraient-ils pas raviver les intelligences somnolentes et purifier la langue de ses solécismes anglo-américains ? Pourquoi, en un mot, la France ne reprendrait-elle pas dans le Canada français – dieu merci ! sans aucune arrière pensée politique – le rôle tutélaire que l’Angleterre remplit depuis un siècle dans le Canada anglais ? Elle y gagnerait autant que le Canada lui-même. »<sup>347</sup>

Mais Molinari ne se contente pas de donner des conseils.

Il se trouve à l’origine de la création d’une vaste institution monétaire dans la province de Québec : le *Crédit foncier franco-canadien*.

D’autres initiatives suivront pour valoriser les ressources agricoles et minières, pour fonder une usine de fabrication de sucre à partir de la betterave.

Si bien qu’en novembre 1880 il retourne au Canada non plus comme journaliste mais comme membre d’une délégation comprenant plusieurs personnalités, entre autres M. Thors, l’un des directeurs de la banque de Paris et des Pays-Bas.

Au sein de cette délégation, Molinari est plus spécialement chargé d’étudier la législation commerciale canadienne ainsi que les ressources du pays et les garanties qui peuvent être offertes aux capitaux à la recherche de placements.

Le 18 novembre 1880, un grand banquet public de plus de deux cents couverts est offert à cette délégation par le comité des citoyens de la ville de Montréal.

Dans son discours, Molinari, après avoir rappelé que le Canada français avait été abandonné « comme l’épave d’un navire naufragé » ajoute :

« Vous êtes restés français, et cette persistance du sentiment national dans une poignée de pauvres colons, auxquels il n’était resté que quelques

---

<sup>347</sup> Ibid., p.146

prêtres pour les guider et les consoler, est un des phénomènes les plus merveilleux et les plus réconfortants de l'histoire de notre race. »<sup>348</sup>

Il n'y a pas qu'à Montréal que la délégation française est fêtée : partout elle reçoit un accueil chaleureux, même quand la température est tombée à quinze degrés au-dessous de zéro. Les partis politiques font trêve pour la recevoir et Molinari est fasciné par cette explosion « du vieux sentiment national » qui efface toutes les divisions.

« Je m'abstiendrai de toute réflexion sur ces manifestations enthousiastes, conclut Molinari. Nous n'avons garde de les prendre pour nous-même. Nous savons que « c'est la relique qu'on salue ». La relique ! c'est-à-dire le souvenir filial et presque religieux de la mère-patrie, conservé malgré son abandon, et qui sait ? peut-être à cause de son abandon. Chose curieuse ! on aime la France, que dis-je ? on l'adore, et pourtant à aucun prix on ne voudrait lui revenir. Tout ce qu'on souhaite, c'est de voir se rétablir et se développer avec elle des rapports d'amitié et d'affaires. On ne veut pas d'une réunion politique, tant on est peu sensible aux beautés de notre régime colonial ; on applaudirait des deux mains à un traité de commerce. »<sup>349</sup>

« Un jeune géant qui grandit à vue d'œil » : telle est l'image que Molinari retiendra de ses trois voyages au Canada.

Un Molinari une fois encore prémonitoire.

Prémonitoire en effet car il faudra attendre quatre-vingt-sept ans pour qu'un Chef d'Etat français, en juillet 1967, salue ce jeune géant qui aura grandi d'un audacieux, vigoureux et retentissant : Vive le Québec Libre !

Une audace bien faite pour secouer et réveiller les Français de France et leur rappeler, comme l'avait fait Molinari à son époque, que là-bas, bien loin, de l'autre côté de l'océan, un morceau de France, une « Alsace-Lorraine transatlantique », existe toujours et se souvient avec amour de la mère-patrie, même si, souvent, cette mère n'aura été qu'une marâtre.

---

<sup>348</sup> *La France et le Canada français, discours au banquet offert à MM. Thors, de Molinari et de Lalonde, Montréal, 1880, imprimerie de La Minerve, P. 36, sur Internet/Gallica.*

<sup>349</sup> *Au Canada et aux montagnes rocheuses*, op.cit., p.20.



## **Quatrième partie**

# **LES GRANDES IDÉES-MÈRES**



# 36

## Une œuvre en trois blocs

A la fin de l'année 1881, Gustave de Molinari est nommé rédacteur en chef du *Journal des économistes* en remplacement de Joseph Garnier décédé le 25 septembre précédent d'une crise cardiaque.<sup>350</sup>

Dans le numéro d'octobre de la revue, c'est Molinari qui rédige l'article nécrologique de Garnier.

Les deux hommes se connaissaient de longue date, à dire vrai depuis ces années 1840 qui avaient vu la fondation du *Journal des économistes* aussitôt suivie de la création de la Société d'économie politique. Tous deux étaient amis de Guillaumin, tous deux avaient pris une part active à la rédaction du *Dictionnaire de l'économie politique*, tous deux avaient lutté avec détermination contre la montée des idées socialistes, tous deux avaient milité avec ferveur pour la liberté des échanges, tous deux avaient traversé les mêmes tempêtes politiques – 1848, le Second Empire, l'effondrement de Napoléon III, la proclamation de la République, le siège de Paris, la tragédie de la Commune.

Tous deux enfin étaient des défenseurs de la paix.

Plus âgé que Molinari de six ans, Joseph Garnier avait pris une part active aux diverses initiatives de Guillaumin à leur début. Pour cela, il avait appartenu, comme le souligne Molinari, « à une glorieuse phalange » qui comprenait, entre autres : Charles Dunoyer, Pelegrino Rossi, Adolphe Blanqui, Horace Say, Frédéric Bastiat, Léon Faucher, Wolowski, Charles Coquelin, Michel Chevalier.

Phalange « qui n'a rien à envier à celle des anciens physiocrates et dont les brillants et féconds travaux n'ont été dépassés ni peut-être égalés en aucun pays ».

---

<sup>350</sup> Molinari avait abandonné ses fonctions de rédacteur en chef du *Journal des Débats* en 1876, au moment où il avait décidé de se lancer dans plusieurs grands et longs voyages. Mais il était resté rédacteur de ce journal. De plus, il avait été nommé membre correspondant de l'Institut. En 1886, il signera son livre *Au Canada et aux Montagnes rocheuses* de ses trois titres : correspondant de l'Institut, rédacteur en chef du *Journal des économistes*, rédacteur du *Journal des Débats*.

Enfin, comme Molinari, Joseph Garnier s'était prononcé en faveur « d'une république honnête, franchement libérale et sans arrière-pensée, devenue la république de tout le monde ».

Différence avec Molinari : Joseph Garnier avait été élu le 30 janvier 1876 sénateur des Alpes-Maritimes, son département d'origine.

Dans le discours qu'il devait prononcer sur la tombe de Garnier au jour de son inhumation, Léon Say devait insister sur ce fait :

« Joseph Garnier était un homme de principe, dira-t-il. Il avait foi dans l'humanité, dans les progrès, dans le développement naturel de la société humaine, pourvu que la marche n'en fût pas troublée par des organisations artificielles que les utopistes ont toujours sous la main pour tout arranger. Avec de pareils principes, il ne pouvait être que libéral. Il l'a été dès sa première jeunesse et c'est dans la presse libérale qu'il a débuté comme journaliste. Il l'a été jusqu'à ses derniers jours et c'est à côté des membres du parti républicain qu'il est venu s'asseoir au Sénat. »

Compte tenu de tous ces éléments, et aussi du fait qu'en 1881 la république est désormais bien installée en France, il y a donc une certaine logique pour que Gustave de Molinari succède à Joseph Garnier comme rédacteur en chef du *Journal des économistes*.

Il le restera pendant vingt-huit ans, jusqu'en 1909.

En accédant à ce poste à haute responsabilité à l'âge de soixante-deux ans il attaque gaillardement le dernier grand versant de son existence.

Un versant qui sera riche d'articles et de livres. Ces derniers constitueront comme une sorte de couronnement à la fois de sa carrière et de sa pensée.

A l'instant d'examiner dans le détail les idées principales de Molinari, il est nécessaire de rappeler que ses nombreux écrits peuvent être classés en trois grands blocs :

- Le premier bloc, œuvre essentiellement de journaliste, regroupe tous ses livres qui ont présenté un lien direct avec l'actualité du moment. C'est le cas de son *Lamartine*, de son *Napoléon III*, de sa *République tempérée*, de ses ouvrages sur les *clubs rouges* et les *clubs socialistes*, de ses récits de voyage.

A ce bloc, il faut annexer la collection complète de *L'économiste belge*.

- Le deuxième bloc, œuvre de l'économiste, rassemble ses publications à finalité principalement économique et sociale : ainsi en est-il de ses *Etudes économiques*, des deux éditions de son *Cours d'économie politique* professé à Bruxelles, de ses *Questions d'économie politique et de droit public*.

Pendant la période où il sera rédacteur en chef du *Journal des économistes*, ce bloc va considérablement s'agrandir.

Ainsi publiera-t-il à haute fréquence, à partir de 1880, une série d'ouvrages qui feront date : *L'évolution économique du XIX<sup>e</sup> siècle*, en 1880 ; *Conversations sur le commerce des grains* (deuxième édition) en 1886 ; *Les lois naturelles de l'économie politique*, en 1887 ; *La morale économique*, en 1888 ; *Les notions fondamentales d'économie politique*, en 1891 ; le *Précis d'économie politique et de morale*, en 1892 ; *Les bourses du travail*, en 1893 ; *Comment se résoudra la question sociale*, en 1896 ; *La viticulture*, en 1897 ; *Esquisse de l'organisation politique et économique de la société future*, en 1899 ; enfin, *Questions économiques à l'ordre du jour*, en 1906.

Impressionnantes tirs groupés qui confèrent à ce deuxième bloc le statut de noyau dur de l'œuvre de Molinari. Ce qui a permis à Yves Guyot d'écrire qu'il s'agit là « d'une série d'ouvrages scientifiques de premier ordre qui font date dans l'histoire de la pensée ».<sup>351</sup>

- Enfin le troisième bloc, œuvre du *généraliste* – l'expression est d'Yves Guyot – rassemble les ouvrages qui présentent les thèses de Molinari dans les domaines de la théorie de l'histoire et de la théorie de l'évolution. Ainsi peut-on ranger dans cette catégorie : *L'évolution politique et la Révolution* (1884) ; *Religion* (1892) ; *Science et religion* (1894) ; *Grandeur et décadence de la guerre* (1898) ; *Les problèmes du XX<sup>e</sup> siècle* (1901) ; *Economie de l'histoire. Théorie de l'évolution* (1908).

Deux ouvrages doivent être placés en dehors de ces trois blocs : le premier du début de carrière de Molinari, *Les soirées de la rue Saint-Lazare*, œuvre à la fois de journaliste, d'économiste et de généraliste ; le deuxième de fin de vie puisque publié un an avant sa mort, *Ultima Verba*, qui constitue en quelque sorte son testament intellectuel.

Avant d'entrer dans l'analyse des thèses principales de Molinari, de ce que l'on pourrait appeler ses *idées-mères*, il était nécessaire de présenter le tableau schématique d'une œuvre qui est vaste, diverse, féconde et foisonnante.

Molinari est un esprit qui a exploré de nombreux continents de la pensée avec cette particularité qui lui est propre d'avoir toujours l'économie comme point de départ et la liberté comme objectif.

Disons-le autrement : Molinari est un explorateur de libertés dont le camp de base est la science économique.

Quand il quitte son camp de base pour remonter dans le passé, analyser le présent ou se projeter dans l'avenir, c'est toujours muni de son outillage conceptuel d'économiste. C'est sa « boîte à outils » comme nous avons eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises dans les chapitres précédents.

---

<sup>351</sup> Yves Guyot, *Gustave de Molinari, Journal des économistes*, février 1912, p.177.

Veut-on un dernier exemple de cette démarche tout à fait originale, de cette façon d'analyser les choses que l'on pourrait nommer *la méthode Molinari* ? Voici :

Quand il plaide pour la liberté des cultes – domaine sans doute le plus éloigné intellectuellement de l'économie pure – c'est pour dénoncer les concordats, ces *traités de commerce* religieux conclu entre la papauté et les puissances catholiques, c'est pour fustiger ces Etats qui mettent leur pouvoir au service d'un *monopole* spirituel, c'est pour rappeler que la *contrebande* religieuse des hérésies était proscrite, c'est pour souligner qu'on brûlait les *contrebandiers* avec la *contrebande* puisqu'on jetait au feu l'hérétique avec ses livres, c'est pour marquer que la religion *protégée* faisait de *bonnes affaires* grâce à ce *monopole*, c'est pour déplorer que le *producteur* de religion en position dominante fournissait aux *consommateurs* une *denrée* dont la *qualité* laissait de plus en plus à désirer, c'est pour annoncer que cette exploitation exclusive du *marché* religieux accordée et garantie au culte catholique n'aura qu'un temps.

Et de conclure :

« La protection industrielle et commerciale s'en va. Quoi que fassent les gros états-majors protectionnistes de Rome, de France et de Belgique, la protection religieuse ne tardera plus longtemps à la suivre. »<sup>352</sup>

C'est dire que pour bien comprendre les divers Molinari il faut commencer par bien connaître le Molinari économiste.

C'est dire encore que les grands concepts de l'économie politique traditionnelle – concurrence, monopole, libre-échange, besoins, marché, utilité, rareté, valeur, etc. – seront employés par lui non seulement pour expliquer les mécanismes de la production, de la circulation et de la consommation des richesses mais aussi, comme nous venons de le constater, pour éclairer de manière originale, et parfois surprenante, beaucoup d'autres domaines en dehors de l'économie.

---

<sup>352</sup> *L'économiste belge*, 14 décembre 1867, N°25 de la treizième année, article signé Molinari et qui porte comme titre *Les Eglises libres dans l'Etat libre*.

## Les lois naturelles comme base des sociétés

L'idée principale, l'idée centrale, l'idée forte, bref, la mère des idées-mères qui se trouve à l'origine de la pensée de Molinari, qui soutient toute son œuvre comme en architecture les fondations soutiennent tout l'édifice, qui éclaire aussi toute sa démarche, c'est sa croyance dans l'existence et le jeu des lois naturelles :

« On ne saurait trop insister, a-t-il écrit, sur la démonstration de l'existence des lois naturelles ».<sup>353</sup>

Tous les économistes libéraux, prédecesseurs ou contemporains de Molinari, ont fait référence aux lois naturelles.

Il s'agit là d'un thème dominant du libéralisme économique.

Jean-Baptiste Say demandait qu'on les identifiât et qu'on les respectât scrupuleusement car, selon lui, les ignorer ou les négliger c'était « les employer contre soi ».

Molinari se place d'ailleurs résolument sous le patronage de Jean-Baptiste Say :

« Il faut, écrit-il, étudier ce que J.B. Say appelait la nature des choses, c'est-à-dire l'homme, ses facultés et ses besoins, les impulsions et les nécessités auxquelles il obéit en constituant des sociétés, sans oublier les conditions et les règles que la nature lui impose et qu'il est tenu d'observer pour les établir et les faire subsister. Cette étude démontre que la construction des sociétés est régie par des lois naturelles aussi bien que celle des habitations. »<sup>354</sup>

Frédéric Bastiat, esprit plus religieux que Molinari, les qualifiait de lois providentielles : il y voyait la manifestation de l'ordre dans la Création, autrement dit le doigt du Créateur.

Mais nul autre que Molinari ne les a autant mises au jour, identifiées, nommées, cataloguées, déclinées, analysées.

Nul autant que lui ne les a autant justifiées.

---

<sup>353</sup> *Journal des économistes*, décembre 1896, p.321.

<sup>354</sup> Molinari, *Comment se résoudra la question sociale*, Paris, 1896, Guillaumin, p.III.

Cela s'explique : l'existence des lois naturelles est le point d'appui à l'aide duquel on peut rejeter comme nuisibles car *artificielles* les décisions de l'Etat visant à organiser lui-même, par des mesures d'autorité, le processus de la création et de la répartition des richesses. A l'aide duquel on peut repousser les prétentions des socialistes à réorganiser la société sur la base de théories abstraites. A l'aide duquel on peut combattre les politiques protectionnistes.

Car, pour Molinari, l'étatisme, le socialisme et le protectionnisme « sont fondés sur la négation des lois naturelles ».<sup>355</sup>

Voilà donc pourquoi, parmi d'autres raisons, ce thème est si présent, si permanent et si durable dans l'œuvre de Molinari.

Tous ses écrits, du premier au dernier, y font écho.

Il y consacre même un ouvrage : *Les lois naturelles de l'économie politique*.

Et dans d'autres livres il y réserve des chapitres entiers :

« Dans une série d'ouvrages publiés depuis quarante ans, explique-t-il, nous avons entrepris de démontrer, à l'exemple de nos devanciers, les économistes du XVIII<sup>e</sup> siècle, que l'existence de l'homme, la constitution des sociétés et le développement de la civilisation sont gouvernés par des lois naturelles. »<sup>356</sup>

C'est en effet aux premiers temps de l'existence de l'homme que Molinari remonte pour extraire de l'histoire des êtres vivants la première grande loi naturelle qu'il nomme *la loi de l'économie des forces*.

Selon lui, l'homme est un organisme vivant qui, comme tous les organismes de même nature, *dépense et assimile*.

Pour vivre, il dépense de l'énergie – Molinari emploie l'expression de *forces* – et cette dépense de forces est source de souffrances. Sous peine de périr, il doit donc se refaire des forces en assimilant des matériaux susceptibles de les reconstituer et cela est source de jouissances.

L'être humain est donc un organisme vivant qui oscille en permanence entre souffrances et jouissances, autant dire entre crainte de la souffrance et appât de la jouissance :

« L'observation et l'expérience, note Molinari, nous apprennent que la vie ne peut se conserver et se développer que par une assimilation continue de forces : ces forces vitales, la nature n'en fournit gratuitement qu'une portion à ses créatures ; elle leur impose la nécessité d'agir pour s'emparer des matériaux qui contiennent les autres et les apprivoier à sa consommation. Cette action indispensable à la conservation de la vie, c'est le travail. Tout travail implique une dépense de forces, et toute dépense des forces nécessaires à l'accomplissement des fonctions vitales de l'organisme

---

<sup>355</sup> Molinari, *Les lois naturelles de l'économie politique*, Paris, Guillaumin, 1887, P.VII.

<sup>356</sup> Ibid., p.VII.

implique une souffrance, de même que toute assimilation de ces mêmes forces procure une jouissance. Tel est le mobile de la peine et du plaisir. Or à quelque degré que se trouve placé un être vivant dans l'échelle de la création, il est gouverné par ce mobile. Il fuit la peine et cherche le plaisir. En conséquence, il applique l'énergie et l'intelligence, consciente ou inconsciente, dont la nature l'a pourvu, à acquérir la plus grande somme de forces vitales en échange de la moindre dépense : c'est la loi de l'économie des forces. »<sup>357</sup>

Consommer des forces, se refaire des forces : voilà la grande nécessité vitale et naturelle qui s'impose à l'homme dès ses origines sur terre, et cela sous la férule de la souffrance et l'appât de la jouissance.

Dépenser le moins possible de forces pour obtenir le plus possible de jouissances : telle est la première grande loi naturelle que, sous le nom de *loi de l'économie des forces*, Molinari met au jour en remontant aux origines de l'humanité.

Cette première grande loi naturelle, qui impose le *travail*, va donner naissance à *l'innovation technique*, d'abord sous sa forme rudimentaire d'outils grossiers, puis sous forme de machines plus perfectionnées, l'objectif étant d'économiser du travail d'un côté, de démultiplier la puissance de l'autre.

Viendront ensuite les notions de *propriété*, de *valeur* et de *marché*, qui gouverneront le phénomène de *l'échange*, sous forme de *troc* dans un premier temps, puis avec la facilité de la *monnaie* par la suite.

Puis apparaîtront la *division du travail*, *l'épargne*, *l'accumulation du capital* etc.

On voit donc comment ces grands phénomènes de l'économie politique découlent tous de la grande loi de l'économie des forces, qui est comme leur mère, et visent tous à procurer le maximum de jouissances avec le minimum de souffrances, autrement dit, en langage économique, le maximum de profits avec le minimum de coûts.

La grande loi naturelle de l'économie des forces a donc donné naissance à une véritable famille de lois naturelles complémentaires que Molinari ne cessera de décliner pour les opposer aux constructions artificielles des étatistes, des socialistes et des protectionnistes. On a vu dans un chapitre précédent comment il a jugé *naturelle* l'organisation moderne de l'entreprise fondée sur un capital responsable et décideur et un salariat « sécurisé » par ce capital responsable qui assume les risques de la production. Et cela face aux socialistes qui veulent abattre le capital et qui ravalent le salariat au rang de « dernière des servitudes ».

---

<sup>357</sup> Molinari, *Notions fondamentales d'économie politique et programme économique*, Paris, 1891, Guillaumin, p.2

« La constitution et l'organisation des entreprises, souligne Molinari, sont « naturelles », en ce qu'elles sont déterminées par la nature des agents et des éléments de la production, et par celle de l'opération productive. »<sup>358</sup>

La loi de l'économie des forces a donc sa racine « dans la nature de l'homme et dans les conditions de son existence ». <sup>359</sup>

La deuxième grande loi naturelle que Molinari met au jour est celle de la concurrence vitale.

Dès son apparition sur terre, l'homme se trouve en concurrence avec les autres êtres vivants pour s'approprier les matériaux nécessaires à la reconstitution de ses forces. Par la suite, en raison de l'accroissement de la population, il est en concurrence avec ses semblables.

Alors, ceux qui ont su utiliser au mieux leurs capacités pour conserver ou augmenter leurs forces vitales « deviennent les plus forts, et ils l'emportent lorsqu'ils se trouvent en lutte avec d'autres individus de même espèce ou d'espèces différentes pour l'acquisition des matériaux de la vie ». <sup>360</sup>

Cette concurrence, où les plus forts l'emportent et où les plus faibles sont condamnés à périr, constitue pour Molinari « la forme initiale de la concurrence » et il lui donne le nom de *concurrence animale*.

Toutefois, à mesure que les subsistances deviennent plus rares, la somme de travail, donc de souffrances, pour les obtenir augmente, même pour les plus forts. Ces derniers se trouvent alors devant l'alternative suivante : soit augmenter la quantité des subsistances, soit diminuer le nombre des concurrents à l'alimentation.

La première branche de l'alternative suppose des connaissances susceptibles d'augmenter la productivité, connaissances que les premières tribus ne possèdent pas encore.

Reste l'autre hypothèse - l'élimination des concurrents - qui s'appellera la guerre :

« Elle s'est produite, selon toute apparence, conjecture Molinari, d'abord entre les hommes et les animaux concurrents pour l'acquisition des matériaux alimentaires, ensuite entre les hommes eux-mêmes, et elle n'a pas cessé de subsister. Elle a suscité la création d'un outillage de destruction qui a assuré l'existence de l'espèce humaine en lui donnant la victoire sur les espèces concurrentes, mieux pourvues d'armes naturelles, et déterminé, au moins d'une manière indirecte, l'invention des industries qui ont permis à

---

<sup>358</sup> *Les lois naturelles de l'économie politique*, op.cit., p.14.

<sup>359</sup> Molinari, *Esquisse de l'organisation politique et économique de la société future*, paris, 1899, Guillaumin, p.VI

<sup>360</sup> Ibid., p.VI.

l'homme de multiplier ses moyens de subsistance au lieu d'être réduit, comme les animaux, à ceux que lui offrait la nature. »<sup>361</sup>

Cette seconde forme de concurrence, que Molinari appelle *concurrence destructive ou guerrière*, a donné naissance à deux types d'industrie :

Celle qui consiste à perfectionner l'art et le matériel de la guerre ;

Celle qui permet le développement des subsistances en même temps que la défense et l'agrandissement des Etats.

« Or, explique Molinari, les progrès qui augmentent la productivité de toute industrie sont subordonnés à deux conditions : la sécurité et la liberté [...] Les Etats au sein desquels les populations vouées aux travaux de la production ont acquis dans la plus large mesure la sécurité et la liberté, ont vu s'accroître au plus haut point leur puissance. Ils sont devenus les plus forts, et en étendant successivement le domaine de la sécurité et de la liberté ils ont suscité et développé la troisième forme de la concurrence : la concurrence productive ou industrielle. »

L'humanité, dans le cours de son évolution, était-elle obligée de passer par l'étape de la concurrence guerrière, donc destructive ? Aurait-il été possible qu'elle laissât « se rouiller » l'appareil de destruction qu'elle avait employé pour vaincre de redoutables animaux prédateurs afin de se consacrer aussitôt après au développement de son appareil de production sous le règne de la liberté, de la sécurité, du travail et du libre-échange ?

Molinari ne le pense pas :

« Il est clair, note-t-il, que l'espèce humaine se serait multipliée et civilisée plus vite, qu'elle aurait accru davantage, en échange d'une dépense et d'une déperdition moindres, la quantité et la qualité de ses forces vitales. Mais ce *processus* de la civilisation par la paix et la liberté, tel que nous le rêvons aujourd'hui pour l'avenir de l'humanité, était-il possible dans son passé ? Du moment où l'intelligence créatrice et ordonnatrice de notre monde avait arrangé les choses de manière à rendre nécessaire la guerre entre les espèces animales qui occupaient primitivement le globe et l'espèce humaine, n'avait-elle pas rendu par là même inévitable la guerre entre les hommes ? Cette forte et courageuse élite de l'humanité qui engageait une lutte mortelle avec des animaux monstrueux et pourvus d'un armement redoutable, ne devait-elle pas développer avant tout sa puissance destructive ? Pour détruire des animaux de proie ne fallait-il pas des hommes de proie ? »<sup>362</sup>

Les races guerrières assurèrent donc à l'humanité la possession du globe et trouvèrent dans un premier temps plus de profit à conquérir, asservir, réduire en esclavage les races plus faibles :

---

<sup>361</sup> Ibid., p.XI.

<sup>362</sup> *Notions fondamentales d'économie politique*, op.cit., p.10

« La guerre entre les hommes apparaît donc, constate Molinari, comme la conséquence de la lutte primitivement engagée entre l'espèce humaine et les espèces animales, ses concurrentes ; lutte inévitable puisqu'elle était déterminée par la loi naturelle de l'économie des forces, et qui entraînait ainsi, visiblement, dans le plan de la création. »<sup>363</sup>

Toutefois, après des siècles de concurrence destructive, voici venu le moment de dresser le bilan de la guerre, d'évaluer les dépenses qu'elle a coûtables, les dommages qu'elle a causés, les populations qu'elle a décimées, les capitaux qu'elle a détruits, les ravages qu'elle a commis.

Ce bilan est devenu négatif :

« Ainsi, souligne Molinari, après avoir été la plus productive des industries, après avoir procuré, en sus des profits directs qu'en tirait le vainqueur, des bénéfices indirects qui compensaient et au-delà les pertes qu'elle infligeait aux neutres et au vaincu lui-même, la guerre a cessé aujourd'hui de couvrir ses frais. Elle se solde par une perte directe qui est supportée par le vaincu, les neutres et le vainqueur lui-même, et qui n'est plus compensée par aucun bénéfice indirect. Car le monde civilisé n'est plus menacé par le monde barbare et la concurrence industrielle est un stimulant au progrès moins coûteux que la guerre. »<sup>364</sup>

Si la concurrence industrielle, comme la concurrence guerrière « donne la victoire au plus fort, au plus capable, à l'avantage de l'espèce », le processus est différent car ce n'est plus le plus fort qui juge et décide de la victoire, c'est « un tiers ».

Et ce « tiers », c'est le consommateur.

En effet, c'est le consommateur du produit ou du service qui, entre plusieurs concurrents, donne sa préférence à celui qui lui offre le produit ou le service au meilleur marché.

Mais entre plusieurs concurrents quel est celui qui peut offrir au meilleur marché ?

« C'est celui, répond Molinari, dont la puissance productive est supérieure à celle des autres, le plus fort ou le plus capable. »<sup>365</sup>

La concurrence dans sa forme industrielle et productive a donc comme conséquence positive d'exciter les concurrents à augmenter leur puissance ou leur capacité de production, au risque de disparaître.

Et Molinari d'expliquer :

« L'augmentation de la puissance ou de la capacité de production s'opère par l'extension de la division du travail, l'invention et la mise en œuvre de procédés, d'outils et de machines qui permettent de créer une quantité de plus en plus grande de produits et de services en échange de la même somme de travail et de peine. La concurrence productive agit donc

---

<sup>363</sup> Ibid., p.11

<sup>364</sup> Ibid., p.27.

<sup>365</sup> *Esquisse de l'organisation de la société future*, op.cit. p.XVII

comme un coopérateur de la loi de l'économie des forces pour déterminer le progrès de la production. Elle est un *propulseur*. Mais elle remplit encore une autre fonction non moins utile. Elle agit pour mettre en équilibre au niveau des frais nécessaires de la création des produits et des services, la production et la consommation. Elle est un *régulateur*. »<sup>366</sup>

Alors que la concurrence guerrière avait pour objectif de *détruire* le concurrent pour *s'emparer* de la subsistance sans la partager avec lui, la concurrence industrielle a une autre ambition : *devancer* le concurrent dans la *conquête* de la subsistance grâce aux moyens combinés de la liberté, de la sécurité, de l'innovation technique et de la division du travail.

On voit donc comment deux grandes lois naturelles interagissent l'une sur l'autre, en clair comment la pression de la concurrence incite les hommes à produire plus et mieux en développant les techniques et les comportements qui visent à économiser leurs forces.

En termes purement économiques cela s'appellera : obtenir le maximum de profits avec le minimum de coûts.

Et une autre grande loi naturelle va coopérer pour atteindre cet objectif : celle de la valeur.

---

<sup>366</sup> Ibid., p.XVIII.



## Valeur, prix, monnaie

Molinari a traité avec abondance de la *valeur* dans plusieurs de ses écrits et à des dates très différentes.

Le texte spécifiquement consacré à la valeur est celui qu'il publie en 1900 dans le second volume du *Nouveau dictionnaire de l'économie politique* de Léon Say et Joseph Chailley.

Le deuxième texte sur le même sujet se trouve dans son *Cours d'économie politique* professé à Bruxelles dont la première édition paraît en 1855 et la seconde en 1863.

Ce sont là deux écrits où il traite de la valeur strictement sous l'angle de la théorie économique, se plaçant dans la filiation orthodoxe de ses maîtres, entre autres Jean-Baptiste Say.

Dans ses autres écrits, Molinari élargit le champ de son analyse et envisage la valeur comme loi naturelle agissant en concordance avec d'autres lois naturelles comme celle de l'économie des forces et celle de la concurrence vitale.

C'est le cas dans *Les lois naturelles de l'économie politique* (1887), chapitre *La valeur et la loi de l'économie des forces* ; dans *Notions fondamentales d'économie politique et programme économique* (1891), chapitre *La valeur* ; dans *Comment se résoudra la question sociale* (1896), chapitre *Le phénomène de la loi de la valeur* ; dans *Esquisse de l'organisation politique et économique de la société future* (1899), chapitre *La loi naturelle de la valeur* ; enfin dans *Questions économiques à l'ordre du jour* (1906), chapitre *La fonction régulatrice des lois naturelles de la concurrence et de la valeur*.

Encore cette liste n'est-elle pas limitative.

1863-1906 : de l'âge de quarante-quatre ans jusqu'à l'âge de quatre-vingt-sept ans, Molinari n'a pas cessé de s'interroger sur l'origine, la nature et la mesure de la valeur et sur ses liens avec les autres lois naturelles.

Lui-même a donné l'explication de cet intérêt :

« Le premier phénomène naturel que nous rencontrons au seuil de l'économie politique, a-t-il écrit, c'est le phénomène de la création de la valeur. »

En vérité, il aurait dû écrire que ce n'est pas seulement au seuil de l'économie politique qu'il a rencontré le phénomène de la valeur, mais au seuil même de l'humanité. En effet, c'est aux origines de la vie qu'il remonte pour identifier, puis expliquer le phénomène de la valeur, de même qu'il était remonté aux origines de la vie pour identifier, puis expliquer les autres grandes lois naturelles.

C'est pourquoi il partage en totalité ce jugement de John Stuart Mill :

« S'il existe quelque chose de vague et de nébuleux dans l'idée que nous nous faisons de la valeur, tout le reste de nos idées économiques sera plein de confusion et d'incertitude ». <sup>367</sup>

Ecrivons-le tout de suite : il n'y a pas de théorie de la valeur qui soit propre à Gustave de Molinari. Dans ce domaine, il s'inscrit d'abord dans le droit fil de la pensée de Jean-Baptiste Say en affirmant que le premier élément constitutif de la valeur c'est *l'utilité* :

« L'utilité, explique-t-il, n'est point une propriété physique des corps, c'est une propriété économique, qui réside dans le pouvoir qu'ont naturellement les choses ou qui leur est donné de satisfaire aux besoins de l'homme. » <sup>368</sup>

Dès son apparition sur terre, et en raison de sa constitution même – mélange organique de matière et de forces – l'homme vit sous l'empire de ses besoins. Ils sont multiples, aussi bien physiques qu'intellectuels ou moraux. Les satisfaire est un impératif vital. Il ne peut s'y soustraire. Il doit puiser en permanence sans son environnement pour reconstituer ses forces et durer. Il doit donc s'approprier ce que Molinari appelle des « matériaux réparateurs », source de souffrance s'il en manque, de jouissance s'il peut en disposer pour se refaire des forces.

Certains de ces matériaux réparateurs lui sont donnés gratuitement, mais en très petit nombre, par exemple l'air et la lumière du soleil. Les autres, il doit les élaborer lui-même par son travail.

Elaborer par le travail des matériaux réparateurs à partir de matériaux bruts pour satisfaire des besoins, cela s'appelle leur donner de *l'utilité*.

La plupart des utilités doivent donc être produites avant d'être consommées :

« De là, souligne Molinari, la notion de la valeur. La valeur, c'est *l'utilité produite*. » <sup>369</sup>

Comme l'a observé Jean-Baptiste Say, « l'homme ne produit que des utilités » et il les produit par son *travail*.

Le travail apparaît donc comme « la source originale de la valeur ».

---

<sup>367</sup> *Nouveau dictionnaire de l'économie politique*, Paris, Guillaumin, 1900, tome second, rubrique *Valeur*, p.1143.

<sup>368</sup> *Ibid.*, p.1143.

<sup>369</sup> *Ibid.*, p.1143.

Le travail va introduire le deuxième élément constitutif de la valeur après l'utilité : les *frais de production*.

C'est l'acte d'échange qui va faire apparaître en toute clarté ces deux éléments constitutifs de la valeur :

« Les produits et les services, écrit Molinari, s'échangent en raison de leur valeur, c'est-à-dire en raison, d'une part, de l'utilité qu'ils contiennent, et, d'autre part, du travail qu'il a fallu dépenser pour les créer. »<sup>370</sup>

La valeur peut-elle exister en dehors de l'échange ?

Oui, répond Molinari, elle peut exister pour l'homme isolé contraint de pourvoir à la totalité de ses besoins par son travail, tel Robinson sur son île, mais dans ce cas la valeur demeure obscure et imprécise car elle n'est pas soumise à confrontation avec d'autres valeurs, donc à évaluation.

C'est une valeur pour soi seul.

C'est ce que les économistes appellent la *valeur d'usage*.

Mais pour l'homme qui vit en société et qui, avec le développement de la civilisation, ne peut pas vivre sans échanger, il en va autrement : la valeur va apparaître dans toutes ses dimensions, toute son importance, toute sa vérité, toute sa clarté, au moment de l'échange.

L'échange, c'est le véritable acte de baptême de la valeur : c'est à cet instant qu'elle est identifiée et qu'elle sera reconnue et fixée dans un prix et deviendra *valeur d'échange*.

Mais pourquoi échange-t-on ?

Pourquoi se procure-t-on des utilités dont on a besoin par la voie de l'échange plutôt que de les produire soi-même ?

Molinari répond :

« Parce qu'on trouve dans ce mode indirect de production un avantage, un profit. En quoi consiste cet avantage ou ce profit ? En ce qu'on peut se procurer par l'échange une plus grande somme d'utilités au prix d'une moindre dépense de travail et, par conséquent, une plus grande somme de jouissance, au prix d'une moindre somme de peine. Si la production indirecte par voie d'échange était moins profitable que la production directe, on n'échangerait point. Mais il n'en est pas ainsi. A mesure que l'industrie humaine va se développant et se perfectionnant, c'est au moyen de la production indirecte et de l'échange que l'homme se procure la plupart sinon la totalité des choses nécessaires à la satisfaction de ses besoins. »<sup>371</sup>

Pour Molinari, la valeur est donc « un phénomène naturel » parce qu'elle dérive, d'une part de la nature de l'homme, en clair de l'impérieuse obligation de satisfaire ses besoins, et d'autre part des conditions de son existence, en clair de la nécessité de transformer son environnement par le travail pour injecter de l'utilité dans les choses qui l'entourent.

---

<sup>370</sup> Ibid., p.1145.

<sup>371</sup> Ibid., p.1145.

C'est ici que, par l'intermédiaire de l'échange, le thème de la valeur entre en concordance avec la loi naturelle de l'économie des forces.

Echanger produits contre produits, services contre services, utilités contre utilités, donc valeur contre valeur, c'est aussi, avec la division du travail, le grand et efficace moyen trouvé par l'homme pour se procurer, comme l'écrit Molinari « une plus grande somme de jouissance au prix d'une moindre somme de peine ».

Dans son *Cours d'économie politique*, Molinari va introduire un troisième élément constitutif de la valeur : la *rareté*.

« La rareté, écrit-il, n'a pas besoin d'être définie. Bornons-nous à dire seulement qu'elle implique toujours des difficultés à vaincre, des obstacles à surmonter. Plus une chose est rare, et plus il est difficile de se la procurer, plus il faut surmonter d'obstacles pour la mettre à la disposition de ceux qui en ont besoin. Ces difficultés, ces obstacles que nous oppose la nature, lorsque nous puisons dans son sein les choses qui nous sont nécessaires, nous les combattons en mettant en œuvre les agents productifs dont nous disposons. De même que toute production implique une utilité créée, elle implique aussi une difficulté vaincue.

« Or, à son tour, toute difficulté vaincue implique une *peine*.

« Seule, l'utilité ne suffit pas pour constituer la valeur, car il y a des choses pourvues d'une grande utilité, qui n'ont aucune valeur ; mais il n'y a pas dans le monde une seule chose pourvue de valeur, qui n'ait de l'utilité.

« Seule, la rareté ne suffit pas pour constituer la valeur. Car une chose peut être infiniment rare et n'avoir aucune valeur, si elle n'est propre à satisfaire aucun besoin, si elle n'unit point, dans une certaine mesure, l'utilité à la rareté ; mais il n'y a pas non plus dans le monde une seule chose pourvue de valeur qui ne soit plus ou moins rare, qui n'implique en conséquence une difficulté vaincue, une production effectuée. C'est donc la réunion de deux éléments d'une nature fort différente, l'utilité et la rareté, qui constitue la valeur. »<sup>372</sup>

Arrêtons-nous quelques instants pour souligner ceci : s'il existe quelque chose d'original dans la démarche de Molinari à propos de la valeur, c'est d'avoir uni très intimement ces trois éléments de *l'utilité*, de la *rareté* et des *frais de production* et de les avoir placés, pour ainsi parler, au même degré d'importance comme éléments constitutifs de la valeur.

Ce en quoi il réalise une sorte de synthèse entre les pensées d'Adam Smith, qui avait insisté fortement sur le thème du travail donc sur les *frais de production*, de Jean-Baptiste Say qui avait développé presque exclusivement la thèse de *l'utilité*, et d'Auguste Walras, agrégé de philosophie, inspecteur de l'Académie de Caen, père de Léon Walras, qui, en 1849, devant l'Académie des Sciences morales et politiques, avait provoqué un important

---

<sup>372</sup> *Cours d'économie politique*, op.cit., tome 1, p.81.

débat en rejetant aussi bien la valeur-travail d'Adam Smith, jugée par lui trop étroite, que la valeur-utilité de Jean-Baptiste Say, jugée par lui trop large, pour avancer un autre principe explicatif de l'origine de la valeur d'échange : la *limitation dans la quantité*, autrement dit la *rareté*.

Walras avait défini la valeur par le concept de *l'utilité rare* et avait proclamé que, selon lui, la valeur d'échange prend sa source dans la limitation des choses utiles, c'est-à-dire dans leur rareté, en clair dans *le rapport de l'offre et de la demande*.

Ce débat crucial avait fait l'objet d'un long compte rendu dans le *Journal des économistes* du 15 novembre 1849.

Or en 1849 Molinari, qui se trouvait à Paris depuis 1840, était déjà bien intégré dans le réseau Guillaumin et participait activement à la vie du *Journal des économistes*.

Nul doute qu'il a lu le débat lancé par Walras père sur un sujet qui, plus tard, sera mis en équations mathématiques par Walras fils.

Nul doute qu'il a longuement médité sur la rareté.

De surcroît, dans son *Cours d'économie politique* apparaît une idée qui aura un bel avenir dans la science économique future : celle de *degrés dans l'utilité*.

Il s'agit là, selon l'expression même de Molinari, d'une observation essentielle :

« Il y a des degrés dans l'utilité qu'ont les choses aussi bien que dans leur rareté, explique-t-il. A chacun de nos besoins répond toute une série de choses utiles. Il y a autant de séries d'utilités dans le monde qu'il y a de besoins dans l'homme. Mais nos besoins n'ont pas tous un égal caractère de nécessité ou d'urgence. Il y en a auxquels nous sommes obligés de pourvoir régulièrement, sous peine de périr ; tel est notamment le besoin de l'alimentation. Il y en a d'autres, en revanche, que nous pouvons nous abstenir de satisfaire, sans compromettre notre existence ; tel est le goût de la parure [...] On pourrait établir une échelle des besoins d'après leur caractère de nécessité, avec les séries correspondantes d'utilités. Mais cette échelle n'aurait rien d'uniforme ni de fixe [...] La rareté a ses degrés aussi bien que l'utilité, et elle dépend d'une part, de la grandeur de l'obstacle qu'il faut vaincre pour se procurer les choses ; d'une autre part, de l'étendue des ressources et de la puissance des instruments dont on dispose pour surmonter cet obstacle. Comme l'utilité encore, elle est essentiellement diverse et variable. Tout progrès qui développe les ressources et augmente la puissance des instruments de la production, diminue la rareté des choses. Tout accroissement naturel ou artificiel des difficultés de la production contribue, au contraire, à l'augmenter. »<sup>373</sup>

---

<sup>373</sup> Ibid., p.84.

Molinari esquisse ensuite l'un des grands thèmes qui, quelque années plus tard, vont révolutionner l'économie politique : celui de l'utilité marginale :

« Supposons, écrit-il, qu'une population ait faim et soif. Elle aura besoin, par exemple, d'une certaine quantité de pain et de viande pour apaiser sa faim, d'une certaine quantité de bière et de vin pour étancher sa soif. Les premières quantités qui lui seront offertes de ces substances alimentaires auront évidemment pour elle un maximum d'utilité, car elles répondront à un besoin des plus intenses. Celles qui lui seront offertes ensuite auront, au contraire, de moins en moins d'utilité, parce que le besoin auquel elles seront appliquées se trouvera de plus en plus amplement satisfait. Lorsqu'il le sera pleinement, lorsque la population qu'il s'agit de nourrir et d'abreuver n'aura plus faim ni soif, les aliments et les boissons qu'on pourra lui offrir demeureront sans utilité pour elle, et en perdant leur utilité ils perdront leur valeur [...] Ainsi donc, à mesure que la quantité d'une chose augmente, la rareté et l'utilité qui sont les parties constitutantes de la valeur de cette chose, diminuent à la fois. En d'autres termes : quand la quantité d'une chose augmente en raison simple, la valeur de cette chose diminue en raison composée ; quand la quantité augmente d'un, la valeur diminue de deux et ainsi de suite. »<sup>374</sup>

En employant les expressions *degrés dans l'utilité*, *séries d'utilités*, *échelle des besoins*, en mettant en relief la décroissance de la valeur au fur et à mesure de la satisfaction des besoins, Molinari, dès 1863, se sert déjà d'un langage et utilise une méthode de raisonnement qui seront ceux, quelques années plus tard, de l'école marginaliste et de ses trois grands représentants : Stanley Jevons, Léon Walras et Carl Menger.

Si bien qu'on pourrait affirmer que Gustave de Molinari représente une sorte de transition entre l'école classique d'économie politique, représentée entre autres par Adam Smith, à qui il va emprunter sa théorie de la « gravitation » des prix autour du coût de production, et l'école marginaliste en voie de constitution à Cambridge, Lausanne et Vienne, avec qui il souscrira à la théorie subjective de la valeur.

D'avoir encore un pied dans l'école classique et déjà l'autre pied dans l'école marginaliste explique sans doute pourquoi Molinari, en matière de théorie de la valeur, n'a jamais opposé l'école anglaise d'économie politique à l'école française, comme l'avait fait Auguste Walras dans son intervention à l'Académie des Sciences morales et politiques.

Pour lui il y a continuité plutôt qu'opposition de l'une à l'autre.

D'ailleurs, à chaque fois qu'il évoque ses maîtres, il cite volontiers Turgot, Adam Smith, Jérémie Bentham, Jean-Baptiste Say et son ami Frédéric Bastiat.

---

<sup>374</sup> Ibid., p.98.

Dans son esprit ils forment une continuité.

C'est dire qu'en la matière Molinari est porté à la synthèse plus qu'à l'exclusion.

C'est pourquoi en France il prendra sur plusieurs points la défense de Ricardo et aussi de Malthus.

La référence – on pourrait presque écrire la révérence – à Adam Smith est manifeste dans la façon dont Molinari traite de la formation des prix.

Après avoir distingué la production directe – on produit soi même ce dont on a besoin – qui caractérise les premiers temps de l'humanité, de la production indirecte – on produit pour échanger – qui caractérise le développement de l'industrie, Molinari constate que c'est dans l'action d'échanger qu'on va passer de la notion de *valeur* à celle de *prix*.

Comme les choses s'échangent en raison de leur valeur, tout échange fait naître une évaluation, une estimation, en d'autres termes une comparaison entre la valeur des produits ou services qu'il s'agit d'échanger.

Le prix qui va résulter de cette confrontation sera donc un rapport.

Le prix va marquer le rapport qui existe au moment de l'échange entre deux produits ou deux services dont les utilités se confrontent :

« Le prix, écrit Molinari, est donc la valeur d'un produit ou d'un service échangé, exprimée au moyen de son équivalent. Il énonce des valeurs égales, dans des quantités ordinairement fort inégales. »<sup>375</sup>

L'équivalent dont parle Molinari sera, en économie de troc – donc en économie de prix relatifs – un autre produit. Exemple, une quantité de blé échangée pour une certaine quantité de fer exprimera le prix du blé relativement au fer, et réciproquement.

Cet équivalent, en économie monétaire, sera une certaine quantité de monnaie qui exprimera le prix du blé en monnaie. Après quoi cette monnaie pourra servir à acheter une certaine quantité de fer.

Il ne faut donc pas confondre *valeur* et *prix*.

La valeur est un pouvoir, le pouvoir de satisfaire les besoins de l'homme, c'est-à-dire un pouvoir d'utilité créé par le travail.

Besoins, utilité, travail, valeur sont les maillons d'une même chaîne : pour satisfaire des besoins on créé des utilités par le travail ce qui donne de la valeur aux choses.

Le prix est un rapport qui se fixe au moment de l'échange entre les valeurs des choses.

Le prix est donc l'expression visible, publique, arrêtée au moment de l'échange, du rapport des valeurs des choses échangées.

Avant l'échange, la valeur existe mais de façon « anonyme ».

Après l'échange, la valeur est nommée par son prix.

---

<sup>375</sup> Ibid., p.89.

Quelle que soit la nature des produits ou des services mis en confrontation, échanger c'est toujours vendre ou acheter de l'utilité.

Vendre du blé, c'est vendre l'utilité contenue dans le blé pour acheter l'utilité contenue dans la monnaie. Et réciproquement.

Mais c'est à ce stade, pour Molinari, que va intervenir « l'opération combinée des lois naturelles de l'économie des forces, de la concurrence et de la valeur ».<sup>376</sup>

En effet, la valeur d'un produit ou d'un service hausse ou baisse en raison de leur utilité et les variations de l'utilité sont continues : l'utilité s'élève à mesure que le besoin auquel elle répond augmente d'intensité, elle baisse quand le besoin perd en intensité.

Si la valeur d'un produit ou d'un service s'élève fortement au-dessus des frais de production (augmentés du profit nécessaire du producteur), alors une prime croissante apparaît en plus du profit et cela attire la concurrence.<sup>377</sup>

La concurrence ayant pour effet d'augmenter les quantités du produit ou du service soumis à l'échange, cette offre nouvelle suscitée par l'appât de la « prime » entraîne un mouvement de sens contraire : une baisse s'amorce, la « prime » disparaît et la valeur est ramenée au niveau des frais de production.

Si la valeur tombe au-dessous des frais de production, une « non-prime » remplace la prime, la perte succède au profit, la production se rétracte, les quantités offertes diminuent :

« Les frais de production de l'utilité contenue dans la valeur, explique Molinari, apparaissent ainsi comme le point central sur lequel gravite incessamment, par une impulsion analogue à celle de la chute des corps, le prix auquel s'échangent les produits ou les services. Cette gravitation du prix courant ou prix du marché vers les frais de production s'opère avec une précision mathématique ; elle remplit l'office d'un régulateur de la production et de la distribution des richesses. A la condition toutefois qu'aucun obstacle naturel ou artificiel ne vienne entraver et troubler l'action des lois qui la produisent. »<sup>378</sup>

---

<sup>376</sup> *Comment se résoudra la question sociale*, op.cit., p.29.

<sup>377</sup> Rappelons ici que pour Molinari les frais de production se composent de toutes les dépenses de l'entreprise en vue de la production et, entre autres, du salaire des ouvriers, du salaire de l'entrepreneur, de l'intérêt du capital. A toutes ces composantes il convient d'ajouter, au titre des frais de production, ce que Molinari appelle constamment « le profit nécessaire », autrement dit le profit qui permet à l'entreprise de vivre et de se renouveler. Si les prix du marché sont supérieurs à la somme de toutes ces composantes, alors apparaît ce que Molinari appelle une « prime », qui n'est autre que la « rente » au sens de Ricardo. La rente ne fait donc pas partie des frais de production : c'est l'élévation des prix du marché qui la fait apparaître.

<sup>378</sup> Ibid., p.30

Ce phénomène de gravitation des prix sous l'action, d'une part de l'intensité des besoins, d'autre part des quantités offertes, avait été mis en relief par Adam Smith, qui avait appelé « prix naturels » les prix de production et « prix courants » les prix enregistrés lors de l'échange, autrement dit les prix de marché.

Toutefois, Molinari ajoute une observation importante, à savoir que les mouvements de hausse ou de baisse des prix ne se développent pas seulement dans la proportion des quantités offertes à l'échange mais se développent en progression géométrique.

En effet, deux mouvements se cumulent :

Si l'offre se ralentit, la demande s'accélère car les acheteurs, craignant de ne plus trouver de marchandises, entrent dans une concurrence plus vive les uns avec les autres et le jeu de ces deux phénomènes entraîne une forte hausse des prix ;

Si l'offre s'accélère, la demande se ralentit car les acheteurs, étant assurés de trouver des marchandises, attendent que les prix continuent de baisser pour s'en procurer et le jeu de ces deux phénomènes entraîne une forte baisse des prix.

C'est ainsi qu'un faible déficit dans une récolte de blé – variation de la quantité en progression *arithmétique* – entraîne une hausse importante de la valeur – variation des prix en progression *géométrique*.<sup>379</sup>

Pour illustrer son propos, Molinari se réfère à l'année 1847 qui avait enregistré un déficit de la récolte de blé. Au lieu des 60 millions d'hectolitres habituels, la moisson n'avait donné que 50 millions d'hectolitres environ. Conséquence : le prix de l'hectolitre, de 20-22 francs en période ordinaire avait grimpé à 40-50 francs. L'année suivante, la récolte avait été abondante et on avait récolté de 8 à 10 millions de plus que de coutume. Conséquence : de 40-50 francs, le prix était tombé progressivement à 15 francs et même à 10 francs dans certaines localités.

Et de constater :

« Dans la première de ces deux années, une diminution d'un quart dans l'offre a rapidement amené le doublement du prix ; dans la seconde, une augmentation d'un quart de l'offre, a fait descendre successivement le prix à la moitié de son taux ordinaire. La même loi gouverne le prix de toutes les denrées. Seulement, il faut toujours bien tenir compte, en l'observant, de l'augmentation de la demande qui résulte de la diminution du prix, et vice versa. »<sup>380</sup>

Le marché du travail n'échappe pas à ce mécanisme : une faible augmentation du nombre de demandeurs d'emploi sur un secteur d'activité –

<sup>379</sup> Rappelons qu'une progression dite arithmétique s'effectue selon la séquence : 1-2-3-4-5 etc. alors qu'une progression dite géométrique s'effectue selon la séquence : 1-2-4-8-16-32 etc.

<sup>380</sup> *Les Soirées de la rue Saint-Lazare*, op.cit., p.158.

progression arithmétique – peut entraîner une forte baisse des salaires sur ce même secteur – progression géométrique. Dans l'hypothèse, évidemment, d'un marché du travail totalement libre.

Et Molinari d'énoncer cette loi :

« La progression arithmétique dans le rapport des quantités engendre la progression géométrique dans les prix. »<sup>381</sup>

Dernier domaine lié au phénomène de la valeur et au processus de la fixation des prix : celui de la monnaie.

Là encore, Molinari a beaucoup écrit sur la monnaie, en étant à la fois descriptif et prescriptif.

Descriptif en racontant l'histoire des différentes sortes de monnaie pour constater l'apparition, dans les échanges, d'abord des marchandises, ensuite des métaux, surtout l'or, l'argent et le cuivre, enfin du papier-monnaie.<sup>382</sup>

Le constat le plus important qu'il ait fait à la lumière de toutes les expériences passées réside en ceci que jamais, nulle part, on a réussi à découvrir un étalon stable dans la longue durée pour apprécier les valeurs.

Autant on a trouvé des étalons stables pour mesurer les longueurs, fixer les volumes, nommer les poids – le mètre, le litre, le kilo – autant la même opération s'est révélée impossible en matière de monnaies.

Ni, dans le passé, les étalons-marchandises (têtes de bétail, céréales, coquillages, tabac, etc.), ni, ensuite, les étalons-métaux (or, argent, cuivre, bronze, etc.) n'ont pu acquérir un caractère de stabilité susceptible de servir d'appréciation de la valeur dans la longue durée. Cela s'explique : la valeur intrinsèque de ces marchandises et métaux variaient sans cesse, et avec plus ou moins d'amplitude, en fonction, d'une part de leur coût de production, d'autre part de leur rareté ou de leur abondance, entraînant en conséquence des fluctuations dans les monnaies dont la valeur était fixée par rapport à ces marchandises ou métaux.

Alors, faut-il renoncer aux étalons métalliques, ou bien faut-il adopter le métal dont la valeur présente le plus de chances de stabilité dans le temps, ou bien faut-il passer au papier-monnaie ?

Après avoir constaté que le choix de l'étalon monétaire a divisé et divise encore à son époque les économistes, Molinari prétend que « ce choix n'est point, à proprement parler, du ressort de l'économie politique ».

Et d'expliquer :

---

<sup>381</sup> *Cours d'économie politique*, op.cit., tome 1, p.94.

<sup>382</sup> Molinari appelle indifféremment *papier-monnaie* ou *monnaie de papier* la monnaie qui n'a plus aucun lien d'aucune sorte avec le métal, autrement dit la monnaie inconvertible en métal (à l'époque on disait inconvertisible). Il appelle *billet de banque* le papier qui peut être converti à tout moment, sur simple présentation, en unités métalliques.

« L'économie politique ne fournit, en effet, aucun moyen de tirer l'horoscope de la valeur d'un produit quelconque, car une foule de circonstances étrangères à son domaine agissent sur la valeur des choses. Nous ne pouvons pas plus savoir quelle sera, dans dix ans ou dans vingt ans, la valeur de l'or ou de l'argent que celle du blé, du coton ou du fer [...] Nous inclinons à croire avec M. Michel Chevalier que les probabilités de stabilité sont plus grandes pour l'argent que pour l'or. Mais cette opinion, que l'événement peut démentir puisqu'il s'agit de simples probabilités, n'engage en rien la science économique, qui n'a pu nous fournir qu'une faible portion des éléments sur lesquels elle se fonde. »<sup>383</sup>

Devant cette incapacité, en quoi consiste le rôle de la science économique dans les questions monétaires ?

Pour Molinari, ce rôle consiste en quatre impératifs bien précis :

1° « à reconnaître le besoin auquel pourvoit l'instrument des échanges et à analyser les fonctions qu'il remplit, soit comme mesure des valeurs soit comme *medium circulans* » ;

2° « à constater, en conséquence de cette analyse, les qualités particulières que doivent posséder l'étalement des valeurs et le *medium circulans* » ;

3° « à signaler les inconvénients et les maux que l'insuffisance de ces qualités indispensables, telles que la stabilité de la valeur de l'étalement, le défaut d'unité dans les différentes parties de l'instrument monétaire, occasionnent dans la circulation ;

4° « à provoquer la recherche des moyens de perfectionner l'instrument monétaire, lorsqu'il est reconnu défectueux ou insuffisant. »

Et de conclure :

« Qu'il y ait lieu de provoquer aujourd'hui un progrès de cette nature, cela nous paraît indubitable. En effet, nous pouvons en nous appuyant sur les données que nous fournissent l'économie politique, d'une part, la statistique, de l'autre, constater :

« En premier lieu, qu'à mesure que la masse des échanges s'augmente et, en particulier, des *échanges à terme*, on éprouve à un plus haut degré le besoin de posséder un étalement des valeurs aussi stable que possible ;

« En second lieu, que l'or et l'argent ont subi et subissent tous les jours des fluctuations de valeur qui les rendent, en présence du besoin croissant de stabilité de l'étalement, de moins en moins propres à servir de mesure commune des valeurs.

« D'où cette conclusion nécessaire qu'on sera tôt ou tard amené à abandonner les étalons métalliques pour en adopter de plus parfaits.

« A quoi nous ajouterons que ce progrès serait, selon toute apparence, déjà réalisé si le monnayage, au lieu de demeurer un monopole

---

<sup>383</sup> *Cours d'économie politique*, tome 2, p.228.

gouvernemental, avait été abandonné à l'industrie privée et soumis à la loi de la concurrence. »<sup>384</sup>

Cette position de Molinari sur les questions monétaires, que l'on pourrait interpréter au premier abord comme le constat d'une impasse, recèle au contraire un impératif et ouvre une perspective.

L'impératif, c'est que la science économique malgré ses échecs à trouver un étalon stable de mesure des valeurs, doit poursuivre ses recherches.

La perspective, c'est que la solution réside sans doute dans la liberté, autrement dit dans l'existence de banques libres placées en situation de concurrence et pouvant émettre leur propre monnaie. Ainsi seraient-elles mieux à même d'assurer de façon durable la stabilité de l'étalon monétaire dans la mesure où elles auraient le pouvoir d'agir sur l'offre de monnaie pour la mettre en cohérence étroite avec la demande en provenance des agents économiques.

Ainsi, rendre à des banques libres le pouvoir de *l'émission monétaire* pourrait les inciter, en situation de concurrence, à l'excellence dans le domaine de la stabilité monétaire de longue durée.

Ici, Molinari rejoint son ami Charles Coquelin qui, dès 1848, avait plaidé pour l'établissement de banques libres agissant en situation de concurrence.<sup>385</sup>

A partir de toutes ces considérations, Molinari va présenter sa propre conception d'un futur système monétaire dont l'axe central sera la liberté et la concurrence.<sup>386</sup>

Cette conception se résume en quatre points :

- Couper le cordon ombilical qui lie la monnaie aux métaux précieux pour créer un système fondé en totalité sur le papier-monnaie évidemment inconvertible dès lors qu'il n'existe plus de références métalliques ;

- Couper le cordon ombilical qui relie la monnaie aux gouvernements ces derniers ayant trop montré dans le passé leur fâcheuse habitude à manipuler la valeur de la monnaie pour leurs besoins propres ;

- Confier *l'émission monétaire* – autrement dit l'offre de monnaie – non plus à une banque unique d'émission aux ordres des gouvernements mais à des banques libres en situation de concurrence. Dans ce cas, la valeur de la monnaie dépendra uniquement « du rapport existant entre l'offre et la demande de la monnaie de papier inconvertible, c'est-à-dire entre les quantités émises et offertes de cette monnaie, d'un côté, et les quantités demandées, de l'autre. Le problème à résoudre, pour maintenir la stabilité de

---

<sup>384</sup> Ibid., p.228.

<sup>385</sup> Charles Coquelin, *Du crédit et des banques*, Paris, 1848, Guillaumin.

<sup>386</sup> C'est dans le deuxième volume de son *Cours d'économie politique* (dixième leçon intitulée *Les intermédiaires du crédit, suite et fin*, page 414 à 424) que Molinari présente avec le plus de précision sa conception d'un système monétaire libéré des métaux.

l'étalon dans le cas d'une circulation en papier inconversible, consiste donc à régler les émissions monétaires de telle manière que l'offre et la demande de la monnaie se mettent toujours en équilibre. »<sup>387</sup>

- Trouver un nouvel étalon monétaire sur lequel régler la valeur de la monnaie. En effet, dès l'instant où il n'y a plus de métaux dans le système, il n'y a plus d'étalon monétaire métallique, d'où la nécessité d'en trouver un nouveau. Molinari propose alors de passer de *l'étalon simple* – le métal – à un *étalon composé* : l'ensemble des produits, services et obligations qui résultent de l'activité productive. C'est le niveau général des prix de cet ensemble qui servirait de référence au nouvel *étalon composé*.

Et Molinari d'expliquer :

« Si les prix de ces choses, produits, services, obligations, viennent à baisser ou à hausser en même temps et dans la même proportion, ne fût-ce que d'une quantité infinitésimale, qu'en faudra-t-il conclure ? Indubitablement que ce ne sont point les valeurs de cette multitude de choses diverses qui ont diminué ou augmenté, en même temps et dans la même proportion, chose impossible, mais que c'est la valeur de la monnaie contre laquelle ces choses s'échangent qui est en voie de hausser ou de baisser ; qu'il est, en conséquence, nécessaire, dans le premier cas, d'en diminuer, dans le second cas, d'en augmenter l'émission. Cette règle adoptée, l'étalon monétaire ne réside plus dans la valeur toujours plus ou moins flottante d'un ou de deux produits, tels que l'or et l'argent, ou dans celle d'une monnaie dont les émissions dépendent du gouvernement qui en a le monopole ; il réside dans la valeur de l'ensemble des choses échangeables et il ne comporte plus que des variations infinitésimales. »<sup>388</sup>

Pour Molinari, ce nouveau système présenterait un double avantage : bon marché et sécurité.

Bon marché car le coût de production de la monnaie de papier est considérablement inférieur à celui de la monnaie métallique et c'est donc le consommateur qui profiterait de cet abaissement du coût de production du nouvel instrument monétaire.

Sécurité car la possibilité de régler l'émission monétaire en fonction de la demande des agents économiques serait source de stabilité de la valeur de la monnaie dans la longue durée. Précieux avantage « dans un temps où la multiplication énorme des opérations à terme rend la stabilité de l'étalon plus que jamais nécessaire ». <sup>389</sup>

Dernière remarque : quand on lit les écrits de Molinari sur la monnaie on est surpris de constater à quel point il a négligé, lui habituellement si

---

<sup>387</sup> Ibid., p.419.

<sup>388</sup> Ibid., p.419.

<sup>389</sup> Ibid., p.424.

attentif à la longue et douloureuse histoire de l'humanité, le rôle de l'or à travers les siècles comme réserve de valeur.

Des trois grandes fonctions de la monnaie – mesure de la valeur, intermédiaire des échanges (ce qu'il appelle *medium circulans*), réserve de valeur – il a abondamment développé les deux premières mais a, semble-t-il, porté moins d'attention à la troisième. Pourtant, il existe un lien étroit entre le travail humain, que Molinari considère comme sacré dans la mesure où il est « la source originale de la valeur » et la monnaie dans sa fonction de réserve de valeur, donc de protection de ce travail.

Et c'est ici qu'intervient le rôle de l'or dans l'histoire économique.

C'est à l'or que, pendant des siècles, les hommes ont confié le soin de protéger le résultat de leur travail, d'une part contre les incertitudes de l'existence, ce qui explique la hausse du prix de l'or en période de crise économique, donc d'interrogations sur l'avenir, d'autre part contre les manipulations gouvernementales des monnaies.

Ce rôle de l'or comme protecteur dans la très longue durée des fruits accumulés du travail a été parfaitement mis en relief par Charles Rist dans sa monumentale *Histoire des doctrines relatives au crédit et à la monnaie* quand il a écrit que la monnaie métallique était « un pont entre le présent et l'avenir ».<sup>390</sup>

L'or, loin d'avoir été, pour l'humanité, un « fétiche » a donc constitué pendant des siècles le refuge qui a abrité l'épargne des hommes.

Voilà aussi pourquoi Charles Rist voit dans cet attachement séculaire à l'or « un des aspect de la lutte éternelle entre l'individu et l'Etat, le premier voulant s'assurer lui-même contre les aléas de l'avenir, le deuxième voulant faire de la monnaie l'un des instruments de son arbitraire et s'en réserver le monopole ».

Aspect que, curieusement, Molinari n'a pas aperçu, lui habituellement si attentif à la protection de l'individu face aux emprises de l'Etat.

---

<sup>390</sup> Charles Rist, *Histoire des doctrines relatives au crédit et à la monnaie, depuis John Law jusqu'à nos jours*, Paris, Dalloz, 2002, réédition avec une préface de Christian de Boissieu de la deuxième édition parue en 1951, p.99.

## Le travail à travers les âges: esclavage, servage, salariat

Ainsi que nous l'avons souligné précédemment à plusieurs reprises, Molinari, de tous les économistes libéraux de son époque, est l'un de ceux qui ont porté le plus d'attention au *travail*, qualifié par lui de « source originale de la valeur ».<sup>391</sup>

Ses premiers écrits de jeune journaliste cherchant à faire carrière à Paris concernent l'organisation du *marché du travail*.

Sa longue querelle avec les diverses écoles anarchistes, socialistes ou communistes trouve sa source dans le phénomène de la répartition des *fruits du travail*.

Sa valorisation des progrès techniques – les « machines » comme on disait à l'époque – s'explique par leur rôle de multiplicateur de la *puissance de travail* de l'homme.

Sa défense de la liberté, de la propriété, de la sécurité vise à créer les conditions propices à encourager, promouvoir et protéger le *travail de l'individu*.

Ses campagnes en faveur du libre-échange ont pour objectif de favoriser le *développement international du travail* en vue de rapprocher et de lier les peuples par leurs intérêts et, ainsi, de marcher vers la paix.

Bref, dans la galaxie des idées de Molinari, le travail est une sorte d'astre central autour duquel gravitent de nombreuses notions économiques qui reçoivent de lui une grande partie de leur éclairage.

Nous ne reviendrons pas, dans ce chapitre, sur les thèses de Molinari concernant l'organisation du marché du travail et sur ses nombreuses propositions pour fluidifier ce marché à partir de bourses régionales, nationales et internationales permettant la confrontation des offres et des demandes de travail à l'image de ce qui existe dans les bourses de valeurs

---

<sup>391</sup> *Dictionnaire de l'économie politique*, op.cit., p. 1143.

mobilières ou les bourses de commerce. Nous avons suffisamment présenté et analysé ces thèses.

Nous voudrions plutôt insister sur un autre versant de ses écrits, à savoir ses réflexions sur les différentes *formes* historiques dans lesquelles le travail s'est incarné au fil des siècles.

Selon lui l'humanité, depuis ses origines, a traversé trois âges successifs :

- L'âge primitif, qui va de l'apparition de l'homme à la mise en culture des plantes alimentaires ;
- L'âge de la petite industrie, qui s'étend de l'invention de la charrue à celle de la machine à vapeur ;
- L'âge de la grande industrie, «dans lequel nous entrons», écrit-il en 1880.<sup>392</sup>

De même le travail, durant cette période de temps long, s'est exercé dans trois *formes* dominantes – l'esclavage, le servage, le salariat – qui, chacune, a correspondu à une étape dans l'histoire de la puissance productive de l'homme.

Cette histoire du travail dans la longue durée intéresse particulièrement Molinari car il est nécessaire, pour l'économiste qu'il est, de comprendre en vertu de quelles causes, selon quel processus et avec quelles conséquences on est ainsi passé d'une forme de travail à une autre.

De surcroît, ce chemin constitue aussi l'histoire de la conquête d'une liberté précieuse car au fil des siècles l'humanité est passée du travail sous forme asservie (l'esclavage) au travail sous forme de semi liberté (le servage), enfin au travail sous forme libre (le salariat), ce dernier aboutissement rendant l'individu à la fois propriétaire en totalité de ses capacités physiques, intellectuelles et morales – ce que Molinari appelle son *capital personnel* – et totalement libre d'offrir ce capital personnel à l'acheteur de sa préférence sur le marché de son choix.

Avant d'entrer dans la longue histoire du travail humain à travers le temps, Molinari fait une observation préalable qui vise à éclairer toute la suite de son propos. Selon lui, le travail, de quelque nature qu'il soit, exige l'emploi de deux forces, l'une matérielle, l'autre intellectuelle. Ainsi, labourer la terre à la houe exige seulement de la force physique. La labourer à la charrue impose l'intervention de l'intelligence :

« Si vous substituez la charrue à la houe, écrit-il, les conditions du travail se trouveront aussitôt changées. D'une part, l'effort matériel nécessaire à l'opération du labourage sera exécutée en grande partie par le moteur brut et, d'une autre part, l'ouvrier chargé de diriger la charrue, tout en dépensant moins de force physique, sera obligé d'émettre plus de force

---

<sup>392</sup> *L'évolution économique du dix-neuvième siècle, théorie du progrès*, Paris, 1880, Reinwald, p.441.

intellectuelle, ou, ce qui revient au même, d'être plus *attentif* que le travailleur à la houe. »<sup>393</sup>

Augmenter, dans les processus du travail, la part de *l'intelligence* et diminuer la part du *physique* – autrement dit, favoriser l'innovation technique – voilà, pour Molinari, l'une des clés du développement. Car pour lui toute innovation technique est un puissant levier dérobé par l'intelligence à la matière et l'effet naturel du labeur intellectuel est de développer l'intelligence du travailleur.

Et de résumer sa pensée dans cet aphorisme : « Qui dit invention dit progrès. La société ne progresse qu'à coup d'inventions ». <sup>394</sup>

Après avoir examiné les causes de l'esclavage, d'abord dans l'Antiquité mais surtout depuis la découverte de l'Amérique, Molinari constate que les sociétés esclavagistes, en s'enfermant dans un mode unique de production, celui du travail forcé reposant sur la seule force physique, ont arrêté les progrès des arts de la production, progrès qui avait commencé avant elles :

« Pour qu'une nation devienne rapidement prospère, explique-t-il, il faut que son agriculture et son industrie se perfectionnent, il faut que l'emploi de machines nouvelles permette à la société de recueillir une plus grande somme de produits pour une plus petite somme de travail. Or l'esclavage ne comporte pas l'emploi de machines perfectionnées, il n'admet que les procédés imparfaits de l'agriculture et de l'industrie primitives. Ainsi le bras de l'esclave est le principal et pour ainsi dire le seul véhicule de la culture coloniale [...] Comment travaille l'esclave ? Il travaille contre son gré, contre sa volonté, sous l'empire de la contrainte. On peut bien le forcer, par la menace du fouet, à accomplir bien ou mal une opération purement matérielle ; mais il serait malaisé, sinon impossible, de lui faire remplir une fonction intellectuelle. C'est en vain que vous voudrez l'obliger à diriger une charrue, à surveiller un métier, vous aurez beau le fouetter, mettre son corps à la torture, vous ne réussirez point à fixer, d'une manière soutenue et efficace, sa pensée rétive et vagabonde sur cet instrument de travail qui ne sera pour lui qu'un instrument de supplice. »<sup>395</sup>

Les conditions économiques de l'esclavage ont donc pour première conséquence d'arrêter les innovations techniques, considérées comme instruments de supplice et non de progrès, et de plonger les sociétés esclavagistes dans la stagnation.

Pour illustrer sa thèse, Molinari cite l'exemple des Etats du Sud de l'Union américaine qui disposent sur place de coton et de travail à bas prix mais qui n'ont pas de manufactures car le progrès technique y a été entravé par la pratique généralisée de l'esclavage, c'est-à-dire par l'exercice d'un

<sup>393</sup> Gustave de Molinari, *Etudes économiques*, Paris, 1846, Capelle, p.69.

<sup>394</sup> *Cours d'économie politique et de droit public*, op. cit., tome 2, p.340.

<sup>395</sup> *Etudes économiques*, op.cit., p.68-69.

travail physique sans intervention de l'intelligence. A l'opposé, ces manufactures se trouvent en grande majorité dans les Etats du Nord non esclavagistes où le travail est libre, où l'intelligence y a une grande part, où les salaires sont élevés, bien que la matière première, qui vient du Sud, soit grevée de frais de transport assez considérables.

N'est-ce pas là un exemple éclatant de la supériorité du travail libre sur le travail esclave ?

« L'effet naturel du labeur intellectuel, souligne-t-il, est de développer l'intelligence du travailleur. Ainsi les industries qui emploient les machines les plus parfaites sont celles qui possèdent les travailleurs les plus intelligents. »

Cette comparaison entre la stagnation des Etats du Sud où domine le travail esclave et le dynamisme des Etats du Nord où s'exerce le travail libre, annonce ce que sera la démarche de Molinari dans son étude de l'esclavage.

Cette démarche sera une condamnation de l'esclavage au nom des lois de l'économie politique en même temps qu'au nom des principes de la philanthropie et de la religion.

C'est dire que Molinari va au-delà de l'attitude des philanthropes et considère que ce sont en majeure partie les conditions économiques propres aux sociétés esclavagistes qui ont conduit inéluctablement à l'abolition de l'esclavage. S'il se range aux côtés des philanthropes pour condamner l'esclavage, « cette violation inique du droit de propriété de l'homme sur lui-même », il va plus loin qu'eux et envisage l'esclavage sous tous ses aspects, surtout économiques.

C'est ce qu'il fait en 1846 dès son premier écrit sur le sujet.<sup>396</sup>

Soulignons cette date et relevons ceci : en 1846 l'abolition de l'esclavage est à l'ordre du jour, en France, depuis plusieurs années et suscite d'importants débats.<sup>397</sup>

Les philanthropes et de nombreux parlementaires ont les yeux tournés vers l'Angleterre qui, treize ans plus tôt, en 1833, a, d'un seul coup, en un seul jour, brisé les chaînes de huit cent mille esclaves en déclarant une abolition générale dans ses dix-neuf colonies.<sup>398</sup>

La France doit-elle imiter l'Angleterre ?

Pour répondre à cette question, plusieurs commissions parlementaires ont travaillé sur ce vaste sujet : la première, en 1838, présidée par Hippolyte Passy, oncle de Frédéric Passy, la seconde, en 1839, animée par Victor de

---

<sup>396</sup> Dans *Etudes économiques*, op.cit., chapitre intitulé *De l'abolition de l'esclavage*, p.60 à 127.

<sup>397</sup> Rappelons que ce premier écrit de Molinari précède de deux ans l'abolition de l'esclavage en France, laquelle sera promulguée après la Révolution de février 1848 par un décret du 27 avril de la même année.

<sup>398</sup> L'abolition de la traite, c'est-à-dire du transport et du commerce d'esclaves avait eu lieu en 1807.

Tracy, fils du libéral Idéologue Antoine Destutt de Tracy. Toutes deux ont conclu à l'abolition de l'esclavage et établi des plans pour y parvenir. Ainsi Passy proposait-il une abolition par étapes : liberté dès la naissance pour les enfants, rachat pour les adultes. Toutes deux ont vu leurs conclusions enterrées par les gouvernements de la Monarchie de Juillet.

En 1843, le débat est relancé de manière éclatante par une personnalité de premier plan de la vie politique, Alexis de Tocqueville qui, en octobre, novembre et décembre publie dans le journal *Le Siècle* cinq articles sur *L'Emancipation des esclaves*.<sup>399</sup>

Voilà donc la toile de fond sur laquelle s'inscrit le premier écrit de Molinari sur l'esclavage.

Les idées de Tocqueville et de Molinari se rejoignent sur plusieurs points :

- Condamnation morale de l'esclavage mais volonté d'aller au-delà pour étudier l'abolition dans toutes ses dimensions, notamment économiques ;
- Examen sans complaisance des conséquences, dans les colonies anglaises, de la politique d'abolition décidée en 1833 et appliquée à partir de 1834 ;
- Propositions pratiques – et même techniques – pour éviter les déboires rencontrés par l'Angleterre quand la France décidera d'abolir l'esclavage dans ses propres colonies.

En effet, si l'Angleterre s'est livrée à une immense entreprise, hardie et singulière – « ouvrez les annales de tous les peuples, écrit Tocqueville, et je doute que vous trouviez rien de plus extraordinaire ni de plus beau »<sup>400</sup> - il reste que le gouvernement britannique, dans l'exécution de cette mesure, « a commis plusieurs fautes très considérables ».

Ces fautes résultent d'une méconnaissance – ou d'une négligence – des lois élémentaires de l'économie.

En changeant d'un coup, dans ses dix-neuf colonies, par décret, c'est-à-dire par intervention de l'Etat, l'ancien rapport entre la demande et l'offre de travail, le gouvernement anglais a perturbé le jeu d'une loi naturelle et cette intervention a eu des conséquences désastreuses.

C'est ainsi que l'abolition brutale et non progressive de l'esclavage a fait baisser rapidement la production de sucre, les esclaves quittant massivement les plantations pour s'établir à leur compte. Comme le sucre restait une denrée très demandée par la métropole, ses prix ont fortement augmenté. Attirés par ces hauts prix, les pays non abolitionnistes – Cuba et le Brésil surtout – ont augmenté leur contingent d'esclaves.

---

<sup>399</sup> Ces cinq articles se trouvent dans : Alexis de Tocqueville, *Œuvres complètes*, tome IX (*études économiques, politiques et littéraires*), Paris, 1866, Michel Lévy frères, p.265 à 298.

<sup>400</sup> Tocqueville, op.cit., p.266.

Ainsi une abolition généreuse mais unilatérale et non progressive d'un côté a-t-elle eu pour résultat d'augmenter l'esclavage d'un autre côté.

Autre conséquence négative du même phénomène : dans les Antilles anglaises, les esclaves devenus libres ont été en position d'exiger des salaires extraordinairement élevés pour retourner travailler dans les plantations.

Ainsi a-t-on assisté à une sorte *d'inversion* de l'exploitation, les anciens esclaves devenant « exploiteurs » de leurs anciens maîtres.

Il aurait fallu, souligne Molinari, que l'Angleterre, à l'instant de l'abolition, songeât à amener aux Antilles une quantité de travail libre susceptible de compenser immédiatement la perte du travail esclave pour maintenir la production de sucre à son niveau antérieur :

« Tels ont été, constate Molinari, les errements suivis dans l'émancipation anglaise. Toutes les fautes commises pendant le cours de cette grande et admirable opération procèdent visiblement d'une seule et même cause [...] On ferma les yeux devant cette vérité si simple et si claire, que la rareté du travail devait amener inévitablement la surélévation des salaires, et celle-ci la ruine des plantations : l'Angleterre a payé cher ses erreurs économiques. »<sup>401</sup>

Comment éviter les fautes de l'Angleterre en fournissant aux plantations le travail libre susceptible de remplacer le travail esclave ? En favorisant l'immigration volontaire, répond Molinari. Et d'avancer l'idée que la métropole pourrait faire l'avance du prix du transport de ses émigrants volontaires, ce prix étant ensuite remboursé par mensualités ou annuités.

Molinari appelle ce système *l'hypothèque du travail* :

« La métropole, explique-t-il, imposerait à tout travailleur émigrant, transporté sur ses vaisseaux, l'obligation de se munir d'un livret passeport. Sur ce livret serait inscrite la somme due par l'émigrant pour son passage. Le remboursement en serait effectué au moyen d'une retenue sur le salaire, dans un délai choisi par l'ouvrier lui-même [...] Si l'émigrant s'établissait pour son compte, avant d'avoir acquitté toute sa dette, on transporterait sur ses propriétés ou sur sa patente l'hypothèque placée sur son travail, et l'on en exigerait le remboursement par annuités. »<sup>402</sup>

Molinari reviendra souvent sur la question de l'esclavage pour étudier d'autres aspects de la *transition*, c'est-à-dire du passage du travail forcé au travail libre après l'abolition. Ainsi abordera-t-il les problèmes de la *tutelle* des anciens esclaves dans les premiers temps de leur liberté, de leur éducation, des conditions pour qu'ils puissent accéder au self-government (gouvernement par soi-même).

Il le fera aussi bien sous forme d'articles dictés par l'actualité dans *L'économiste belge*, *Le Journal des débats* ou *le Journal des économistes*

<sup>401</sup> *Etudes économiques*, op.cit., p.105.

<sup>402</sup> *Ibid.*, p.123.

que dans plusieurs de ses livres. Citons notamment *Les soirées de la rue Saint-Lazare*, les *Questions d'économie politique et de droit public* (tome 1, chapitre : *L'abolition de l'esclavage dans les colonies et aux Etats-Unis*), le *Cours d'économie politique* (deuxième édition, tome 1, chapitre : *La part du travail*), *L'évolution politique et la Révolution* (Chapitre XI : *Tutelle et liberté*), *Economie de l'histoire. Théorie de l'évolution* (chapitre V : *L'esclavage, le servage, la sujétion*).

Toutefois, parmi tous ces écrits, il importe d'accorder une mention spéciale à la rubrique *Esclavage* du *Dictionnaire de l'économie politique* de Guillaumin et Coquelin (tome 1, p.712 à 731) où, dans un texte très documenté d'une vingtaine de pages, Molinari fait un point complet de la question sous tous les angles, (historiques, géographiques, moraux, philosophiques, économiques), ce qui l'amène à observer que l'esclavage « a ralenti les progrès de la richesse et de la civilisation générales ».

Et de conclure :

« Au point de vue des intérêts généraux et permanents de l'humanité, l'esclavage apparaît comme un fait nuisible en même temps qu'il est inique, et l'économie politique s'accorde avec la philosophie et la morale pour le proscrire. »<sup>403</sup>

Le passage de l'esclavage au servage s'explique, pour Molinari, par l'absence de productivité du travail forcé, lequel était dépourvu du stimulant de l'intérêt personnel.

D'attribuer à l'esclave un lopin de terre qu'il pourrait cultiver à son initiative, sous réserve de payer à son propriétaire une redevance en nature, en travail ou en argent, était une mesure qui, précisément, allait introduire le ressort de l'intérêt personnel dans l'histoire du travail. Ce mode d'exploitation de la terre, plus avantageux à la fois pour le maître et pour l'esclave, allait donc s'établir par une sorte d'accord tacite entre les deux parties et on allait passer progressivement d'une relation de maîtres à esclaves à une relation de seigneurs à serfs.

---

<sup>403</sup> Les écrits de Molinari sur l'esclavage ont fait l'objet d'une longue étude de l'économiste Pierre Dockès parue en 2009 dans la revue *Economies et sociétés* sous le titre : *Une terrible démangeaison de Molinari : de l'esclavage à la mise en tutelle* (p.1232 à 1268).

Par ailleurs, l'esclavage redevenant un thème d'actualité dans la société française avec le décret du 21 mai 2001 « tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité » et avec des projets de musées consacrés à cette question, citons plusieurs ouvrages récents sur le sujet : Christian Delacampagne, *Histoire de l'esclavage de l'Antiquité à nos jours*, Livre de poche 2002 ; Nelly Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage et réformateurs des colonies*, éditions Karthala, 2001 ; Myriam Cottias, Elisabeth Cunin, Antonio de Ameida Mendes, *Les traites et les esclavages*, Karthala 2010 ; Olivier Pétré-Grenouillau, *Les traites négrières*, Gallimard, Folio/histoire, 2004.

Molinari étudiera les mécanismes du servage dans l'un des derniers pays où il existait encore, la Russie, au cours de ses voyages dans ce pays au temps de *L'économiste belge*.

La productivité du travail des serfs sur leurs lopins de terre devait par la suite inciter les seigneurs à accroître les dimensions de chaque lopin. Ainsi, au ressort de l'intérêt personnel s'ajouta progressivement celui de la propriété quand les serfs, grâce à leur épargne, pourront se mettre à acheter de la terre.

C'est là un grand tournant dans l'histoire de l'humanité.

En effet, grâce à la possibilité de se créer une épargne les serfs vont pouvoir passer, selon Molinari, de la *possession* de la terre à sa *propriété*.

Et qui dit propriété dit aussi *liberté, autonomie, initiative, productivité*.

Et nouvelles possibilités *d'épargne*.

A côté des serfs agricoles s'établiront aussi des serfs que Molinari nomme « industriels » car ils étaient destinés à assumer les différents métiers nécessaires à une agriculture en voie de développement. Ces métiers, plus tard, se groupèrent en corporations et l'on vit apparaître à cette époque - que Molinari qualifie de petite industrie - les traits principaux qui allaient caractériser l'ère de la grande industrie : généralisation de la monnaie, des échanges, de l'épargne, du commerce, du capital, des marchés...

Ainsi le travail devait-il passer d'un statut de semi liberté avec le servage à un statut de liberté totale avec le salariat, mode dominant du travail à l'époque de la grande industrie où l'homme est devenu total et seul propriétaire de son *capital personnel*, c'est-à-dire de ses qualités physiques, intellectuelles et morales.

« L'abolition du servage, conclut Molinari, a donc été un fait purement économique ; elle s'est opérée d'elle-même, graduellement, par la force même des choses, et les dispositions législatives, les édits et ordonnances des monarques n'ont fait que la constater et tout au plus l'encourager [...] C'est à l'épargne plus qu'à aucune autre cause qu'est due l'abolition successive du servage dans l'Europe occidentale. »<sup>404</sup>

Nous ne reviendrons pas, ici, sur le statut du salariat à l'ère de la grande industrie : nous avons suffisamment explicité, sur ce point particulier, la position de Molinari face à celle des socialistes. Pour lui, on le sait, il n'y a pas guerre mais collaboration « naturelle » entre le capital et le travail. Il réfute donc la phrase de Chateaubriand, qu'il juge « plus sonore que juste » selon laquelle *le salaire est la dernière transformation de la servitude*.<sup>405</sup>

<sup>404</sup> *Dictionnaire de l'économie politique*, tome 2, p.611.

<sup>405</sup> *Cours d'économie politique*, op.cit., tome 1, p.253.

Pour Molinari, rappelons-le une dernière fois, le salariat a sa raison d'être et son explication dans les conditions naturelles de la production moderne car produire à l'ère de la grande industrie c'est deux choses : d'abord assumer des *risques* car il n'est jamais assuré que le produit fini se vendra de la meilleure façon, ensuite faire des *avances* car toute production exige du temps. Or le salarié qui entend obtenir comme rémunération de son travail un revenu fixe et régulier ne peut pas – ou ne veut pas – assumer les risques et faire les avances. Seul le capital est donc en mesure d'atteindre ces deux objectifs et la relation *naturelle* entre travail et capital est bien une relation de complémentarité, donc de collaboration, et non une relation de guerre.

Cela étant rappelé, il importe d'insister sur deux autres thèmes auxquels Molinari attache une grande importance et qui présentent un rapport direct avec le travail, plus exactement avec la productivité du travail.

Le premier, c'est le statut juridique des entreprises industrielles et commerciales.

Le second, c'est la législation qui concerne les brevets d'invention.

Molinari regrette vivement que les libéraux de la Restauration n'aient pas accordé la même attention et la même ardeur à la défense de la liberté industrielle et commerciale qu'à la défense de la liberté politique ou à la défense de la liberté de la presse.

En conséquence de quoi la France a pris du retard dans la modernisation *juridique* de son appareil de production et de commercialisation.

Alors que le progrès technique avançait à pas de géant sous l'aiguillon des découvertes scientifiques, les entraves gouvernementales ou réglementaires à la constitution juridique de certains types de sociétés commerciales étaient autant de freins au développement.

Dans deux articles intitulés *L'association dans la sphère de l'économie politique*, publiés dans le *Journal des économistes* en mars et mai 1867, Molinari rappelle les écrits vigoureux et argumentés de son ami Charles Coquelin contre le régime restrictif de la liberté des associations industrielles et commerciales.

Coquelin y dénonçait les entraves au développement des sociétés anonymes - à qui la loi française imposait une autorisation préalable pour se constituer - mais qui, selon lui, étaient « la combinaison la plus parfaite de l'association [...], celle que les besoins actuels de l'industrie réclament et à qui l'avenir appartient ». <sup>406</sup>

---

<sup>406</sup> Charles Coquelin, *Les sociétés commerciales en France et en Angleterre*, Revue des deux mondes, août 1843, p.397.

En 1856, l'Angleterre avait montré la voie en faisant admettre dans son droit commun les sociétés anonymes à responsabilité limitée et, en mai 1863, la France, à son tour, avait enfin supprimé l'autorisation préalable.

A l'heure de la grande industrie, Molinari considère que la société à responsabilité limitée, qui permet d'associer au sein d'une même entreprise de nombreux apports et compétences – capital, travail, spécialistes de la technique, de la gestion, des ventes, etc. - présente l'avantage, sur l'entreprise à statut personnel, de pratiquer en son sein la division du travail :

« Ces diverses fonctions, explique-t-il, qui exigent des facultés spéciales sont réunies, confondues dans l'entreprise individuelle ; elles sont séparées dans l'association. L'invention, la constitution du capital, l'organisation, le gouvernement et le contrôle de l'entreprise y forment autant de fonctions distinctes, réalisant ainsi l'idée d'un type économique supérieur. »<sup>407</sup>

Les propos de Molinari sur ce thème étaient prémonitoires dans la mesure où ils mettaient en relief trois éléments de l'activité économique qui seront confirmés par l'avenir jusqu'à aujourd'hui, à savoir :

- Que le progrès de la législation industrielle et commerciale est aussi important pour la production de richesses que l'innovation technique ;
- Que cette législation doit être allégée le plus possible des interventions de l'Etat, des règlements et autres pesanteurs bureaucratiques si l'on veut encourager la création d'entreprises ;
- Que cette législation, enfin, doit être régulièrement modernisée comme on modernise les machines. Ce qui signifie, en clair, que l'innovation *juridique* est indispensable pour adapter l'entreprise à son environnement.

Pour ce qui est du statut juridique des brevets d'invention, la position de Molinari est analogue à celle qu'il a exprimée sur la législation des sociétés industrielles et commerciales : trouver la meilleure législation pour encourager l'innovation.

Un long débat l'avait opposé sur ce point à son ami Frédéric Passy dans les colonnes du *Journal des économistes*.

Passy y avait plaidé pour un droit de propriété de l'inventeur sur son invention strictement limité dans le temps.

En effet, après une période normale de protection établie au bénéfice de l'inventeur, il fallait que la collectivité puisse bénéficier sans restriction des bienfaits d'une découverte. D'autant que l'inventeur, dans son travail de découverte, n'était pas parti de rien et avait profité de la somme d'intelligence et d'expérience accumulée par la société au long de son développement.

---

<sup>407</sup> *Journal des économistes*, mai 1867, p.163.

Limiter un droit de propriété quel qu'il soit ne figure pas, on s'en doute, dans les principes de l'économie politique de Molinari :

« La propriété, rappelle-t-il, étant la base sur laquelle repose le mécanisme de la production et de la distribution des richesses, toute atteinte portée à la propriété occasionne inévitablement une diminution de la production et une perturbation dans la distribution des richesses. »<sup>408</sup>

Il rejette par ailleurs l'argumentation de Frédéric Passy en constatant que tout producteur, qu'il ait inventé une machine, défriché une terre, édifié une maison, fabriqué une pièce de drap, doit beaucoup, lui aussi, à l'intelligence et à l'expérience accumulées par la société. La distinction établie par Frédéric Passy au détriment des inventeurs n'est donc pas fondée :

« Pourquoi, demande-t-il, lui ravirait-on son droit de propriété après un délai arbitrairement fixé, tandis qu'on respecte indéfiniment ce droit chez les autres producteurs ? »<sup>409</sup>

Le droit de propriété d'un inventeur sur son invention, et cela sans limite arbitraire dans le temps, n'est donc pas, comme le croit Frédéric Passy, un *privilege* ou un *monopole* mais au contraire, à travers le respect scrupuleux du droit de propriété, un encouragement au développement des grandes inventions :

« Ralentir la multiplication des grandes inventions, conclut Molinari, c'est-à-dire en diminuer le nombre, et, par conséquent, en renchérir l'usage, voilà quel est le résultat final du régime de la limitation arbitraire de la propriété des inventeurs. Si donc on admet que les inventions sont utiles et qu'il importe de les multiplier autant que possible, ne doit-on pas souhaiter que la propriété des inventeurs soit reconnue et protégée *dans ses limites naturelles* ? »<sup>410</sup>

A travers les nombreux écrits de Molinari sur le travail en général - et sur l'esclavage, le servage, le salariat en particulier - on mesure l'importance, pour lui, de ces thèmes associés de liberté, propriété, innovation technique et modernisation juridique.

A partir du moment où esclaves et serfs retrouvent une parcelle de liberté sur une parcelle de propriété, ils sortent de la stagnation économique.

Dès lors qu'ils se mettent à travailler pour eux-mêmes, ne serait-ce qu'en partie, leur intelligence s'éveille, ils accueillent les innovations techniques et commencent de se constituer une épargne, laquelle, à terme, pourra accélérer leur libération et conforter leur autonomie.

---

<sup>408</sup> Molinari, *Questions d'économie politique et de droit public*, op.cit., tome 2, chapitre *De la propriété des inventions*, p.341.

<sup>409</sup> Ibid., p.353.

<sup>410</sup> Ibid., p.367.

C'est dire que dans l'économie politique de Molinari liberté et propriété ne sont pas seulement deux droits naturels mais constituent aussi deux moteurs puissants du développement, aidés par ces deux autres moteurs que sont l'innovation technique et la modernisation juridique.

## Une théorie de l'évolution centrée sur l'individu

Nous voici arrivés maintenant au pied d'un imposant massif, sorte d'exhaussement, d'achèvement, de couronnement de toute l'œuvre de Gustave de Molinari.

Ce massif est composé de trois sommets : une théorie de l'évolution, une théorie du progrès, une théorie de l'histoire.

Trois livres principaux, aux titres révélateurs, marquent chacun de ces sommets :

- *L'évolution économique du XIX<sup>e</sup> siècle. Théorie du progrès* (1880) ;
- *L'Evolution politique et la Révolution* (1884) ;
- *Economie de l'histoire. Théorie de l'évolution* (1908).

Molinari appartient à la grande famille intellectuelle des philosophes, économistes, sociologues, écrivains qui ont développé une conception *évolutive* de l'histoire de l'humanité.

Dans un tel domaine il a d'illustres prédecesseurs :

Par exemple le bon abbé de Saint-Pierre, l'apôtre de la paix dont il a écrit la biographie, pour qui l'humanité, après avoir connu un âge de fer, puis un âge d'airain, puis un âge d'argent, était destinée à entrer un jour dans un âge d'or.

Par exemple le jeune Turgot. En 1750, alors qu'il était encore abbé, il avait prononcé en Sorbonne, devant un parterre de hauts dignitaires de l'Eglise et de la Monarchie, un retentissant discours intitulé *Tableau philosophique des progrès successifs de l'esprit humain* où il saluait la marche ascendante de l'humanité durant laquelle « la raison, les passions, la liberté, produisent sans cesse de nouveaux événements ». Une humanité guidée par ses grands hommes, Aristote, Kepler, Newton, Bacon, et surtout Descartes, loué pour avoir détruit « la tyrannie de l'erreur », autrement dit la vieille scolastique.

Par exemple Condorcet, le dernier des grands philosophes, selon l'expression de Michelet. En 1793, en pleine Terreur, décreté d'arrestation par la Convention nationale et traqué par les séides de Robespierre il avait trouvé la force, avant de mourir, d'écrire une *Esquisse d'un tableau*

*historique des progrès de l'esprit humain* qui était un hymne au progrès et à l'avenir.

Dernier exemple – plus près de Molinari celui-là – Auguste Comte. Il avait publié entre 1830 et 1842 les six volumes de son *Cours de philosophie positive* où il avait présenté sa loi des trois états selon laquelle l'esprit humain après avoir connu à ses origines un âge *théologique*, puis un âge *métaphysique*, venait d'entrer dans l'âge *positif*.

Si Turgot, Condorcet, Auguste Comte analysaient l'évolution de l'humanité sous des angles différents – la philosophie pour le premier, la raison pour le deuxième, la science pour le troisième – si chacun mettait en relief un agent particulier comme moteur de cette évolution – les grands hommes pour Turgot, l'instruction et les connaissances pour Condorcet, l'esprit scientifique pour Auguste Comte – leur conclusion était la même : chaque période marquant la progression de l'humanité sortait de la précédente comme, d'ailleurs, l'avait proclamé Turgot :

« Tous les âges, avait-il souligné, sont enchaînés par une suite de causes et d'effets qui lient l'état du monde à tous ceux qui l'ont précédé. »<sup>411</sup>

Le destin de l'humanité était donc de marcher vers la vérité, la liberté, la vertu et le bonheur.

Vision optimiste de l'évolution, directement héritée du siècle des Lumières, et qui sera aussi celle de Molinari :

« Depuis son apparition sur la terre, écrit-il, l'humanité prise dans son ensemble, a progressé d'une manière continue. Elle a créé et augmenté par un travail ininterrompu de découvertes et d'inventions son capital de civilisation »<sup>412</sup>

On voit tout de suite, aux seuls mots de *travail*, de *capital*, de *découvertes*, d'*inventions*, que l'angle d'attaque de Molinari pour expliquer la marche progressive de l'humanité à travers les siècles sera l'économie.

C'est dire que sa théorie de l'évolution, si elle épouse la courbe générale de l'évolutionnisme de ses prédécesseurs, s'en différencie de façon originale.

En effet, alors que pour Turgot et Condorcet la progression de l'humanité est tirée par le haut, autrement dit produite par le mouvement des idées dans la société, chez Molinari ce même progrès est poussé par le bas, autrement dit suscité par la modification des conditions d'existence de l'individu.

Voilà pourquoi l'on a pu dire que l'évolutionnisme de Molinari était de connotation psychologique et non philosophique ou sociologique.

C'est l'individu lui-même qui est l'agent moteur de l'évolution.

---

<sup>411</sup> *Oeuvres de Turgot*, collection des principaux économistes, Paris, Guillaumin, 1844, tome 2, p.597.

<sup>412</sup> *L'Evolution politique et la Révolution*, op.cit., p.486.

L'individu aux prises avec les deux exigences profondes de sa nature – fuir la souffrance, rechercher la satisfaction – et qui se trouve contraint, pour assurer sa subsistance, d'agir en permanence sous la férule de ces deux grandes lois que sont celles de l'économie des forces et de la concurrence.

Chercher le maximum de profit avec le minimum de coût : ce sera l'origine et la justification de l'innovation technique, qui va entraîner dans son sillage le changement des conditions d'existence.

Et sous l'effet multiplicateur des découvertes scientifiques, l'innovation technique avancera selon un processus « en boule de neige » s'augmentant et s'accélérant sans cesse :

« Malgré des interruptions partielles et des retours temporaires, souligne Molinari, l'histoire de l'humanité nous présente le phénomène d'un progrès en voie d'accumulation constante. »<sup>413</sup>

Et le mouvement auquel obéit cette humanité « est la résultante de tous les progrès qu'elle a accomplis depuis ses origines ». <sup>414</sup>

Voilà pourquoi le XIX<sup>e</sup> siècle, marqué par des changements considérables - chemins de fer, bateaux à vapeur, télégraphie électrique, machines-outils, engins agricoles, développement du commerce international, multiplication des valeurs mobilières, unification des marchés – sera considéré par Molinari, d'une part comme une sorte de laboratoire où s'observent les bouleversements des conditions d'existence, car aucune branche de travail n'échappe désormais « à l'invasion irrésistible du progrès », d'autre part comme une porte d'entrée dans l'ère de la grande industrie à partir de laquelle on pourra apercevoir, à l'état d'esquisse, le nouvel ordre de choses que l'évolution économique est destinée à établir.

« Le trait caractéristique du siècle qui vient de finir, écrit-il en 1901, ce qui le distingue de tous ceux qui l'ont précédé, c'est le développement extraordinaire de la puissance productive de l'homme. Par la conquête et l'asservissement des forces mécaniques et chimiques, ajoutées ou substituées à sa force physique dans l'œuvre de la production, il a pu augmenter, dans des proportions qui eussent semblé autrefois invraisemblables, les matériaux de la vie. »<sup>415</sup>

Pour Molinari, la démarche prioritaire en vue de saisir le sens de l'évolution consiste donc à analyser l'état économique de l'humanité d'abord à ses origines, puis aux différents âges de sa progression dans le temps :

Comme nous l'avons souligné rapidement dans un chapitre précédent, il discerne trois âges principaux : les temps primitifs, l'âge de la petite industrie, l'âge de la grande industrie :

« Au point de vue de la science, explique-t-il, cette coexistence des trois âges de la civilisation présente un avantage précieux, en ce qu'elle

<sup>413</sup> *L'évolution économique du dix-neuvième siècle*, op.cit., p.439.

<sup>414</sup> *Ibid.*, p.VII.

<sup>415</sup> *Journal des économistes*, janvier-mars 1901, p.5.

permet d'étudier sur le vif les phénomènes qui les caractérisent et d'observer, à la fois, le passé, le présent et les rudiments de l'avenir ».<sup>416</sup>

Certes, le passage d'une période à une autre ne s'effectue pas de façon brutale. L'état ancien ne s'estompe que lentement sous la pression de l'état nouveau. Il y a donc chevauchement.

N'empêche que chaque âge est singulier et possède ses caractères propres. Qu'on en juge :

Les temps primitifs : C'est l'époque où les hommes, peu nombreux sur terre, se groupent en tribus ou en clans, vivent de la chasse, de la pêche, de la cueillette, disputent leurs moyens de subsistance à des espèces animales redoutables ou à d'autres tribus.

C'est donc la période des premières associations, auxquelles il faut un chef et quelques règles de conduite nécessaires à la vie et à la survie de la tribu.

Les qualités requises sont essentiellement celles du combat – force, vigueur, agilité, ruse – car les deux impératifs sont la conquête des subsistances et l'instauration de la sécurité, cette dernière étant aussi « un besoin de première nécessité ».

Molinari souligne que dans ces temps primitifs c'est par *l'observation* et par *l'expérience* que les hommes ont pu découvrir, d'une part l'organisation la plus efficace des forces associées, d'autre part les premières règles de conduite nécessaires à la fois aux individus et à la communauté.

Pour cimenter la tribu autour de son chef il faut interdire en son sein le vol, le rapt, le meurtre et tous les autres actes nuisibles à la communauté. L'émergence de ces premières règles de conduite, qui seront à la source des lois, donnera naissance à deux forces morales capables d'imposer les freins et les charges que réclame l'association : le sentiment du juste et le sentiment religieux.

Le double besoin de nourriture et de sécurité va aussi pousser les tribus à s'installer sur des territoires offrant des défenses naturelles (rochers, cavernes, cours d'eau) en même temps que des ressources alimentaires et cela, toujours sous la pression de la loi de l'économie des forces.

Le choix de ces localisations sera, pour Molinari, à l'origine des *patries*.

C'est aussi le double besoin de nourriture et de sécurité qui va donner naissance aux outils et aux armes, d'autant que la menace de tribus rivales va élever le niveau des risques.

Ainsi a commencé, selon Molinari, le travail « qui a abouti à la création de la machinerie colossale de l'industrie moderne ».<sup>417</sup>

---

<sup>416</sup> *L'évolution économique du dix-neuvième siècle*, p.441.

<sup>417</sup> *Economie de l'histoire. Théorie de l'évolution*, op.cit., p.43

L'examen des débuts de l'humanité sur terre permet donc à Molinari de nous présenter une première esquisse de sa théorie de l'évolution que l'on peut résumer comme suit : le double besoin de subsistance et de sécurité impose aux individus de s'associer au nom de la loi naturelle de l'économie des forces. La tribu issue de cette obligation se donne un chef et commence de se cimenter grâce au sentiment du juste et au sentiment religieux. L'appropriation d'un territoire est déjà une sorte de petite patrie et la confection nécessaire d'outils et d'armes est le germe de l'industrie.

Aux temps primitifs de l'humanité, c'est la concurrence vitale qui domine.

Et Molinari de constater :

« N'en déplaise aux légendes de l'âge d'or et du paradis terrestre, l'espèce humaine s'est trouvée soumise ainsi, dès ses débuts, à la pression de la concurrence vitale sous sa forme la plus rude et la plus inexorable [...] C'est dans les régions où la pression de la concurrence était la plus forte, où l'homme avait le plus d'efforts à faire pour se procurer la subsistance, où des concurrents nombreux, actifs et vigoureux la lui disputaient, qu'il a réalisé les progrès qui l'ont élevé au-dessus de l'animalité. En même temps, la concurrence, en éliminant les faibles et les incapables, a assuré la durée de l'espèce et l'accroissement de sa puissance, jusqu'au point que comportent les facultés dont elle est douée. »<sup>418</sup>

L'âge de la petite industrie : C'est une période historique qui s'étend de l'invention de la charrue à la découverte de la machine à vapeur.

Avec la naissance de l'agriculture les populations peuvent s'accroître considérablement « par l'action de cette loi naturelle en vertu de laquelle les hommes, comme toutes les autres espèces animales, se multiplient en raison de leurs moyens d'existence ».<sup>419</sup>

On voit donc apparaître de nombreuses sociétés ainsi que des Etats puissants, nécessaires pour assurer la sécurité intérieure et extérieure car c'est le moment où règne la *concurrence destructive* sous forme de guerres.

La division du travail se généralise et segmente les populations en différentes spécialités – production des subsistances, fabrication des armes, des outils, des vêtements, des habitations, services domestiques, constitution des forces destinées à gouverner et à défendre la société.

Une telle division du travail favorisera grandement les progrès ultérieurs :

« Les échanges en sont la conséquence, souligne Molinari, et la monnaie est inventée pour les faciliter. Les industries se multiplient et se perfectionnent, les sciences physiques et morales se constituent, un état économique, politique et social nouveau a surgi, et va se développant. »<sup>420</sup>

<sup>418</sup> Ibid., p.46.

<sup>419</sup> Ibid., p.444.

<sup>420</sup> Ibid, p.444.

Toutefois, c'est une époque de faible productivité. L'instruction est peu développée. Le travail physique reste le principal moteur de la production. Les marchés sont limités.

D'où cette constatation de Molinari :

« L'insuffisance de la productivité, la prépondérance du travail physique et la limitation naturelle des marchés, tels sont les phénomènes qui caractérisent la petite industrie et, l'on peut ajouter, qui déterminent la constitution économique, politique et sociale de ce régime. »<sup>421</sup>

Quels seront les traits principaux de cette constitution économique, politique et sociale ? Ce seront la pauvreté, ou plus exactement l'insuffisance de la richesse par insuffisance de productivité, l'esclavage et le servage comme forces principales du travail, la mise sous tutelle de certaines catégories de la population au nom de la sécurité, l'effacement des libertés devant les nécessités de la guerre, la naissance des corporations privilégiées pour réguler les marchés et les prix...

« Ce régime de tutelle universelle était nécessaire, constate Molinari, et il n'a pu être utilement modifié qu'autant que l'industrie est devenue plus productive, que la nature du travail s'est élevée et que les marchés se sont agrandis. C'est seulement à la suite de ces progrès essentiels que l'esclavage a pu se transformer en servage ; que le servage, à son tour a disparu, et, d'une manière générale, que la discipline sociale est devenue moins étroite et moins rude ; enfin, que le régime des corporations fermées et des marchés appropriés, avec la réglementation compliquée qui y était adaptée, a commencé à faire place à la concurrence. »<sup>422</sup>

L'âge de la grande industrie : Il commence avec la machine à vapeur. Cette invention constitue un tournant considérable dans l'histoire de l'humanité car la force mécanique a un triple effet bénéfique, par rapport à la force physique antérieure : elle augmente en *quantité*, en *intensité* et en *efficacité* la puissance productive de l'homme. De surcroît, la force productive issue de la vapeur est non seulement supérieure à la force physique mais elle est aussi à meilleur marché.

Cette énergie à bon marché va donc donner un essor considérable à l'innovation technique, aux machines, à la division du travail, à l'unification et à l'extension des marchés par le développement des communications à grands rayons d'action et à grandes vitesses.

« Quelles sont les conséquences de ce grand phénomène ? demande Molinari. Et de répondre : « Ces conséquences sont nombreuses et diverses. Nous nous contenterons d'examiner les plus importantes au double point de vue économique et social. On peut les résumer ainsi : 1°/ augmentation de la puissance productive de l'homme ; 2°/ transformation et élévation de la

---

<sup>421</sup> Ibid., p.445.

<sup>422</sup> Ibid., p.452.

nature du travail productif ; 3°/ changement de la proportion requise du travail et du capital dans la production ; 4°/ agrandissement et transformation du mécanisme des entreprises ; 5°/ extension illimitée de la sphère des échanges impliquant la solidarisation indéfinie des intérêts ; 6°/ généralisation de la concurrence, devenue à la fois le régulateur de la production et de la distribution de la richesse ; enfin, diminution progressive de la quantité de travail nécessaire à l'entretien de plus en plus complet de la vie. »<sup>423</sup>

A la concurrence *vitale* des temps primitifs, à la concurrence *guerrière* de l'âge de la petite industrie succède donc la concurrence *industrielle* de l'âge de la grande industrie où c'est le consommateur qui, par ses choix d'achat, va contribuer à conforter ou à éliminer certains types d'industrie.

Tout cela permet à Molinari de disposer, selon sa propre expression, « de quelques données positives sur la constitution économique, politique et sociale de l'avenir ».

Alors, de quoi cet avenir, vu de la porte d'entrée du XIX<sup>e</sup> siècle, sera-t-il fait ?

Sans vouloir quitter le terrain solide de la réalité, voici comment Molinari perçoit les grandes lignes de force qui, selon lui, indiquent la direction de l'évolution future :

- La production sera placée sous le régime de la grande industrie et de la concurrence universalisée ;

- La division internationale du travail spécialisera cette production dans les différentes régions du globe selon leurs conditions de sol, de climat, de travail. Molinari souscrit ici à la théorie de Ricardo sur l'avantage comparatif dans le cadre du libre échange international ;

- La division internationale du travail, la spécialisation de l'industrie, l'augmentation de la productivité, le développement des communications, l'agrandissement et l'unification des marchés, destinent notre globe « à devenir un seul et immense atelier dans lequel se casera l'humanité, sans distinction de races, de nationalités, de croyances, tous travaillant pour chacun et chacun travaillant pour tous ». Molinari esquisse là une première image de ce que nous appelons aujourd'hui *mondialisation*. « Il n'est pas chimérique de croire, précise-t-il, qu'elle se poursuivra jusqu'à son entier achèvement. Ce qui serait chimérique, ce serait de croire qu'elle puisse être arrêtée. »<sup>424</sup>

- Chacune des branches industrielles verra naître et se développer des entreprises dont certaines seront établies « sur un plan colossal » en raison de la puissance et de la perfection de leur outillage et de l'extension illimitée de

---

<sup>423</sup> Ibid., p.3.

<sup>424</sup> Ibid., p.454-455.

leur débouché. On écrirait aujourd’hui qu’elles deviendront de dimension internationale.

- Cette organisation future de la production exigera le développement des sociétés par actions, des établissements de crédit, des intermédiaires de commercialisation, des entreprises de sous-traitance ;

- Le moteur et le régulateur de cet immense atelier mondialisé, agissant sur le triple marché unifié et universalité du capital, du travail et des produits, ce sera la concurrence. Elle agira, d’une part pour provoquer la création des produits et des agents productifs et pour régler et faire progresser cette création, d’autre part pour rendre le progrès indispensable dans tous les compartiments de l’atelier mondial. Et ce seront les consommateurs, autrement dit « l’universalité des membres de la société » qui profiteront des effets de la concurrence.

Par ailleurs, la concurrence agira aussi dans la distribution des richesses pour régler la rétribution du capital et du travail, autrement dit pour fixer la proportion qui leur revient naturellement dans les résultats de la production.

Molinari pense que dans la société future universalisée et unifiée, la rémunération du capital (intérêts, loyers, profits, dividendes) tendra à s’abaisser sous l’influence des progrès qui rendront ce capital à la fois plus abondant dans sa disponibilité et moins risqué dans son utilisation. A l’inverse, la rémunération du travail tendra à augmenter dès lors que ces mêmes progrès substitueront, dans le processus de production, les forces intellectuelles et morales aux forces physiques.

« La part du capital diminue, la part du travail augmente, conclut Molinari, et le résultat final, c’est une tendance à l’égalisation des conditions. Telle nous apparaît, dans ses traits caractéristiques, la constitution économique que la grande industrie et la concurrence préparent à la société de l’avenir [...] Chacun peut obtenir sa part dans la propriété de l’atelier, à la seule condition de gouverner utilement sa production et sa consommation, ses affaires et sa vie, ou de se soumettre à une tutelle qui supplée à l’insuffisance de ses facultés dirigeantes. Ajoutons qu’à mesure que la société acquiert plus de richesse et de bien-être, elle devient plus secourable pour les déshérités ; elle ne vole point à la destruction les non-valeurs qui pèsent sur elle, mais elle s’applique à en diminuer le nombre, en perfectionnant les méthodes de la répression, de la bienfaisance et de la tutelle. Ainsi, nul ne peut plus se dérober à la lutte pour l’existence ; nul ne peut plus s’abriter derrière un privilège de caste, de nationalité ou même de sexe ; nul, pour tout dire, ne peut plus vivre aux dépens d’autrui. Il faut que chacun fournisse aux autres l’équivalent de ce qu’il reçoit d’eux [...] Voilà l’idéal de bien-être et de justice vers lequel se dirige l’humanité. Elle en est sans doute encore bien éloignée, mais elle y marche ; elle n’a jamais cessé

d'y marcher depuis le jour où l'invention du premier outil l'a élevée au-dessus des autres espèces animales. »<sup>425</sup>

Ces lignes datent de 1880.

Elles sont extraites du chapitre de conclusion du livre de Molinari sur *L'Evolution économique du XIX<sup>e</sup> siècle*.

La couleur qui domine est l'optimisme.

Vingt-huit ans plus tard, en 1908, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, il va revenir longuement une dernière fois sur le thème de l'évolution de l'humanité dans l'un de ses ultimes ouvrages : *Economie de l'histoire. Théorie de l'évolution*.

La couleur qui dominera sera nettement plus pessimiste.

La raison de ce changement de tonalité ? Essentiellement le comportement de l'Etat, qui a profité des progrès de la production industrielle pour augmenter démesurément sa puissance guerrière.

L'Etat, qui a aussi voulu devenir producteur et a créé des monopoles qui faussent la concurrence.

L'Etat enfin, tenté par un retour au protectionnisme pour préserver ses monopoles.

Guerre, monopole, protection, autrement dit militarisme, étatisme, protectionnisme : voilà les trois dérives préoccupantes qui, selon Molinari, effectuent en ce début du XX<sup>e</sup> siècle un retour en force sur la scène nationale et internationale et sont de nature à compromettre gravement les effets bénéfiques du progrès.

---

<sup>425</sup> Ibid., p.458 et 461.



# 41

## Etat et lutte des classes selon Molinari

Que s'est-il passé entre 1880 et 1908 pour amener Molinari à braquer le projecteur sur les obstacles susceptibles de perturber, voire de compromettre, les aspects bénéfiques du progrès industriel et de l'évolution économique ?

Principalement trois circonstances :

Les aventures d'un colonialisme guerrier ;

Le retour au protectionnisme commercial ;

Les interventions de plus en plus nombreuses de l'Etat dans l'activité économique.

C'est à cette époque que la France, sous l'impulsion de Jules Ferry, décide de se lancer, à l'exemple d'autres nations européennes, et au risque d'entrer en conflit avec elles, dans une vaste politique d'expansion coloniale. On se souvient de la retentissante mise en garde de Clemenceau contre cette ambition qu'il juge coûteuse en argent public et en vies humaines :

« Messieurs, proclame-t-il le 30 juillet 1885 à la tribune de la Chambre des députés, à Tunis, au Tonkin, dans l'Annam, au Congo, à Obock, à Madagascar, partout et ailleurs, nous avons fait, nous faisons et nous ferons des expéditions coloniales ; nous avons dépensé beaucoup d'argent et nous en dépenserons plus encore ; nous avons fait verser beaucoup de sang français et nous en ferons verser encore. » Puis, répliquant à Jules Ferry qui justifie les conquêtes coloniales « au point de vue humanitaire » et explique sa politique au nom des droits des races supérieures à apporter la civilisation aux races inférieures, il fustige cet habillage et cette hypocrisie. « Que voit-on en réalité derrière les conquêtes coloniales ? » demande-t-il. Selon lui, on y voit « la violence, tous les crimes déchaînés, l'oppression, le sang coulant à flots, le faible opprimé, tyrannisé par le vainqueur. »<sup>426</sup>

---

<sup>426</sup> Discours prononcé par M. Clemenceau à la Chambre des députés le jeudi 30 juillet 1885, Paris, Bureaux du journal *La Justice*, 1885. Soulignons que dans le numéro de janvier du *Journal des économistes* de la même année, donc avant le discours de Clemenceau, Yves Guyot, dans un long article intitulé *La politique coloniale*, (p.12) avait réfuté point par point,

Molinari aussi dénonce, derrière le prétexte de *civilisation*, « le massacre et le pillage » ainsi que « des guerres de conquête, d'exploitation ou de rapine ». Et d'ajouter : « Les gouvernements européens se sont partagés l'Afrique et ils mettent aujourd'hui la Chine au pillage, sous prétexte d'ouvrir de nouveaux débouchés à l'industrie et de faire participer les nègres, sans oublier les Chinois, aux bienfaits de notre civilisation. Mais il suffit d'additionner et de comparer les frais de conquête et de conservation des colonies, des protectorats et des zones d'influence avec les profits qu'en tirent l'industrie et le commerce, pour être édifié sur la valeur de ce prétexte. La conquête, l'assujettissement, l'exploitation fiscale et protectionniste n'ont pas la vertu d'étendre les débouchés de l'industrie et du commerce. Ils contribuent plutôt à les resserrer en augmentant les charges que les budgets de la guerre, de la marine et des colonies font peser sur toutes les branches de la production. Quant à la civilisation, est-ce bien par le massacre et le pillage qu'on peut en faire apprécier les bienfaits aux « Barbares ? »<sup>427</sup>

C'est aussi à cette époque que la France, sous l'impulsion de Jules Méline, décide de mettre fin à sa politique de liberté des échanges inaugurée trente ans plus tôt par le traité de commerce franco-anglais. A partir de 1884, c'est l'agriculture qui retourne au protectionnisme par touches successives et le 1<sup>er</sup> février 1892, par un vote du Parlement, c'est l'ensemble de l'industrie qui bascule dans le *tarif Méline* qui augmente considérablement les droits de douane. Molinari considère que la France vient d'être frappée d'une grave maladie, le « Mélinisme » et selon les premiers calculs effectués par Léon Say, si le nouveau tarif procurera au Trésor un surplus de recettes douanières d'environ 200 millions il imposera à la nation un supplément de charges d'un milliard.<sup>428</sup>

« Le 1<sup>er</sup> février 1892 restera une date néfaste dans l'histoire économique de la France, se désole Molinari. Ce jour-là, la politique libérale dont les Quesnay, les Turgot, les J.B. Say et tant d'autres grands esprits s'étaient fait les promoteurs, a été abandonnée. La France est revenue à la politique de monopole [...] Nous ignorons quelle sera la durée de cette œuvre de réaction, mais nous ne savons que trop ce qu'elle coûtera à la France. »<sup>429</sup>

La durée de cette œuvre de réaction sera très exactement de 66 ans puisque ce n'est qu'en 1958 que la France décidera de rouvrir ses frontières avec le plan Rueff d'assainissement financier imposé par le général de Gaulle.

---

sur le plan économique et moral, le contenu d'une telle politique, la qualifiant comme « une des formes du protectionnisme. »

<sup>427</sup> Gustave de Molinari, *Le XIX<sup>e</sup> siècle, Journal des économistes*, janvier 1901, p.5.

<sup>428</sup> *Journal des économistes*, janvier 1891, p.6.

<sup>429</sup> *Journal des économistes*, février 1892, p.312.

Enfin, c'est encore entre 1880 et 1900 que l'Etat, désormais aux mains de républicains fortement interventionnistes et centralisateurs, déroule un vaste programme de travaux publics concernant entre autres les chemins de fer, les ports et les voies navigables, conçu par l'ingénieur polytechnicien Freycinet qui sera quatre fois président du Conseil.

Là encore, Molinari proteste car en accaparant au profit de l'Etat la plupart des grandes entreprises, la construction des chemins de fer, des canaux, l'agrandissement des ports, etc. le gouvernement décourage « l'initiative libre des particuliers » et ne laisse aux capitaux inactifs « d'autre alternative que d'émigrer ou de se lancer dans de folles et dangereuses spéculations de bourse »<sup>430</sup>

La conjonction du militarisme sous forme coloniale, du protectionnisme sous forme d'un nouveau tarif, de l'interventionnisme sous forme de grands travaux – à quoi il faut ajouter le déploiement du socialisme – marque incontestablement, aux yeux de Molinari, un arrêt de l'humanité sur le chemin de son évolution vers la liberté.

D'autant que ce n'est pas la France seule qui se cadenasse derrière ses frontières : c'est l'Europe entière – sauf l'Angleterre - et même la jeune Amérique, qui retournent au protectionnisme.

D'où cette remarque d'Yves Guyot :

« Au commencement du XX<sup>e</sup> siècle, nous constatons que tandis que les progrès scientifiques et industriels ont transformé l'humanité, elle reste enlisée dans de vieilles survivances politiques et économiques. »<sup>431</sup>

Et c'est le même Yves Guyot qui raconte que Molinari, quelques années avant sa mort – donc à l'époque où il rédigeait son livre *Economie de l'histoire. Théorie de l'évolution* – lui faisait cette confidence :

« Le peu de succès de la lutte que j'ai soutenue pendant plus de soixante ans contre les protectionnistes et les socialistes, m'a porté au pessimisme. »<sup>432</sup>

Soulignons que la période que nous évoquons ici – les deux dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle – est aussi celle où Molinari est rédacteur en chef du *Journal des économistes*. De ce balcon privilégié, il est en mesure de suivre au jour le jour les développements préoccupants de la politique nationale et internationale.

Il est d'ailleurs instructif de se livrer à une lecture parallèle de son ouvrage *Economie de l'histoire* et de ses articles dans le *Journal des économistes* de la même période.

Dans cette revue, c'est lui qui, chaque mois, tient dans les dernières pages une rubrique qui s'intitule *Chronique* où il juge à traits rapides les événements les plus récents. Surtout c'est lui qui, chaque année, dans le

<sup>430</sup> Gustave de Molinari, *L'année 1882, Journal des économistes*, janvier 1883, p.7.

<sup>431</sup> Yves Guyot, *M. G. de Molinari, Journal des économistes*, février 1912, p.190.

<sup>432</sup> *Ibid.*, p.194.

numéro de janvier, dresse le bilan des douze mois écoulés. Tous ces *bilans* offrent un passionnant panorama des grands problèmes de ces deux décennies.

Il faut donc avoir tous ces éléments à l'esprit quand on lit l'avant-dernier grand livre de Molinari *Economie de l'histoire. Théorie de l'évolution*.

Si, dans cet ouvrage, il n'y a aucune référence explicite à l'actualité du moment puisqu'il s'agit essentiellement d'une vaste méditation de philosophie politique, cette méditation s'éclaire toutefois, en arrière-plan, de la lumière des événements de la période capitale 1880-1900, surtout dans les trois derniers chapitres.

C'est donc cet ouvrage, en référence permanente avec le contexte dans lequel il a été écrit qui, entre autres, nous servira de guide pour résumer, préciser, approfondir les positions de Molinari sur le problème de l'Etat.

L'Etat : c'est la plus importante question que pose toute l'œuvre de Molinari.

L'Etat, son rôle dans l'évolution passée et sa place dans l'évolution future, c'est un thème qui commande tous les autres : la liberté, la propriété, la sécurité, l'action de l'individu dans les processus du développement économique.

Pour Molinari, l'Etat tel qu'il se présente au début du XX<sup>e</sup> siècle est, comme toutes les autres institutions, le résultat de l'évolution.

A l'origine de l'humanité, dès que les tribus et les clans se sont organisés en sociétés, ils ont institué, pour durer, un chef, un Etat, des règles de conduite. Ces dernières constituant un ciment dans la mesure où elles interdisaient, à l'intérieur de la société, les comportements perturbateurs comme le vol, le rapt, le meurtre ou autres actes nuisibles.

L'agent moteur de cette organisation primitive nécessitant un Etat a été la loi de la concurrence vitale combinée à celle de l'économie des forces. Il s'agissait d'abord et avant tout de se défendre contre les ambitions conquérantes d'autres sociétés semblables ou contre les appétits d'autres tribus restées arriérées en termes de civilisation mais toujours redoutables.

Nul paradis terrestre à l'origine de l'humanité, mais au contraire une concurrence vitale implacable qui s'impose aux groupements comme aux individus : les plus forts l'emportent, ceux qui sont trop faibles pour surmonter les obstacles sont condamnés à périr :

« Ce n'est point comme on le suppose d'habitude, souligne Molinari, un sentiment de sympathie entre les individus de la même espèce qui les pousse à s'associer, c'est la satisfaction que l'association apporte à leur besoin de conservation, en augmentant leur sécurité, en l'assurant mieux,

moyennant une moindre dépense de force et de peine. La sympathie n'est point le facteur de l'association, elle en est le produit. »<sup>433</sup>

Dans un moment de concurrence féroce – première époque de l'humanité – où l'homme doit se battre à la fois contre les animaux, contre un environnement hostile ou contre d'autres hommes, la nécessité et la justification de l'Etat est de satisfaire à ce besoin de première nécessité : la sécurité intérieure et extérieure.

Cette sécurité étant assurée, des règles de conduite étant établies et respectées, d'autres pratiques peuvent se développer à l'abri de cette sécurité comme, par exemple, l'échange :

« La fondation des Etats, écrit Molinari, n'allait pas seulement améliorer la condition matérielle des fondateurs, elle allait être la source de l'ensemble des progrès qui ont constitué le capital de la civilisation. »<sup>434</sup>

C'est ainsi que le progrès technique va s'appliquer à la fabrication d'outils et de machines, d'abord pour l'agriculture puis pour la petite et la grande industrie, mais surtout à la fabrication d'armes de plus en plus perfectionnées pour assurer la sécurité extérieure.

C'est le développement intensif de la puissance militaire qui sera la priorité dans les sociétés conquérantes dotées d'un Etat. Il entraînera dans son sillage, d'une part le perfectionnement de l'appareil de gouvernement dans son expression de politique intérieure et de politique extérieure, d'autre part le perfectionnement de l'appareil d'assujettissement et d'exploitation des populations conquises devenues serviles.

Résister à d'autres sociétés dotées d'un Etat ou les conquérir, repousser des hordes barbares ou les assujettir : voilà l'impératif qui s'est imposé à une société propriétaire et exploitante d'un Etat :

« Sous la pression de cette double concurrence, explique Molinari, elle est incessamment excitée, en premier lieu, à développer au maximum la puissance militaire, qui est l'instrument nécessaire de sa conservation et de son agrandissement, en second lieu, à créer et perfectionner l'appareil de gouvernement le plus propre à maintenir l'accord entre ses membres et à assurer leur coopération efficace aux entreprises d'intérêt commun ; enfin, à créer et perfectionner de même l'appareil de domination et d'exploitation de la population assujettie, de manière à en tirer la plus grande somme possible de ressources, applicables à la défense et à l'agrandissement de l'Etat. Plus la concurrence est continue et pressante, plus la société propriétaire est excitée à perfectionner ce triple appareil de combat, de gouvernement et d'exploitation, afin d'en obtenir le plus grand effet utile. »<sup>435</sup>

---

<sup>433</sup> *Economie de l'histoire. Théorie de l'évolution*, op.cit., p.8.

<sup>434</sup> Ibid., p.65.

<sup>435</sup> Gustave de Molinari, *Notions fondamentales d'économie politique et programme économique*, op.cit., p.12.

Voilà donc, pour Molinari, comme captée à sa source, l'origine de l'Etat puis l'explication de sa montée en puissance.

C'est une origine et une puissance imposées par ce qu'il appelle la concurrence *destructive*, ou encore *guerrière*. Elle était inévitable. Elle était pour les sociétés un passage obligé en raison de la nature même de l'homme et des lois impératives qui gouvernent son existence.

Que l'Etat ait été la propriété d'un seul homme ou d'une famille – système autocratique ou monarchique – ou bien soit devenu par la suite la propriété de la nation – système démocratique – la justification principale, durant des siècles, de son existence, de sa croissance, de sa puissance, de son emprise sur la société civile fut donc la nécessité de résister à la concurrence *destructive*.

Tout devait s'incliner devant cette nécessité vitale.

On comprend donc pourquoi il sera aussi difficile de désarmer un tel Etat, de le faire reculer, de le dépouiller de certains de ses attributs devenus inutiles et coûteux quand, en raison de l'évolution, arrivera le temps de la concurrence *productive*, autrement dit de la concurrence *industrielle* :

« Songez, écrit Molinari, à la subordination absolue, dans laquelle l'individu a vécu et a dû vivre pendant des milliers d'années vis-à-vis de l'Etat, sous peine d'être la proie de barbares pires que les bêtes féroces ; songez à l'opinion qui s'est alors formée dans son esprit et enracinée davantage de génération en génération, car elle s'appuyait sur l'expérience visible de la nécessité de l'omnipotence de l'Etat pour sauvegarder la sécurité de chacun ; songez enfin à l'éducation routinière et rétrograde que nous avons reçue dans les officines de l'Etat [...] calculez d'un autre côté la masse énorme des intérêts qui dépendent de l'Etat, le nombre et l'importance des fonctionnaires civils et militaires qui émargent au budget, considérez le nombre presque aussi considérable des intérêts engagés dans les monopoles, les priviléges et les protections que l'Etat accorde et garantit, et que l'abolition de la servitude politique laisserait sans support, et vous aurez une idée de la puissance presque inexpugnable de cette colossale place forte que l'on nomme l'Etat [...] L'omnipotence de l'Etat et la servitude de l'individu qui sont les supports de l'ordre actuel des choses sont ainsi protégées par la coalition formidable des idées dominantes dans toutes les classes de la société et des intérêts des classes prépondérantes qui exploitent l'Etat à leur profit sans oublier ceux de la multitude qui prétend l'exploiter à son tour. »<sup>436</sup>

Comment renverser une telle forteresse ? En s'attachant à convertir l'individu à l'abolition de sa propre *servitude politique* par l'éducation à l'économie, mais ce sera long, et en faisant confiance à la *force des choses*, autrement dit à l'évolution.

---

<sup>436</sup> *Comment se résoudra la question sociale*, op.cit., p.273.

Les éléments de l'évolution qui ont amené la concurrence productive à se substituer à la concurrence destructive sont nombreux et ont modifié progressivement les conditions d'existence de l'humanité.

Ce furent d'abord les progrès de la civilisation : ils ont eu pour conséquence la disparition des principales menaces aux frontières qu'incarnaient les hordes barbares.

Ce fut ensuite l'innovation technique : en multipliant des moyens de communication divers et rapides elle a développé les échanges, étendu le rôle de la monnaie, intéressé tous les peuples à la prospérité les uns des autres, rapproché les nations et, maintenant, « ouvre à toutes les industries le vaste marché du monde ».<sup>437</sup>

C'est enfin et surtout cette analyse économique qui amène Molinari à constater, en ce début du XX<sup>e</sup> siècle, « que la guerre ne couvre plus ses frais ». En d'autres termes, les pertes en vies humaines, les dommages causés par les destructions, la dissipation des capitaux, les reculs du progrès, tout ce lourd passif des guerres modernes l'emporte désormais sur le profit des conquêtes :

« Après avoir été productive et nécessaire, remarque-t-il, la guerre est devenue improductive et nuisible ; si elle cause une perte de forces vitales qui n'est plus compensée par un accroissement de la sécurité commune, l'intérêt général et permanent de l'espèce commande de supprimer cette nuisance comme toute autre. »<sup>438</sup>

Si c'est au XIX<sup>e</sup> siècle qu'apparaît de manière éclatante la multiplication des découvertes scientifiques et des innovations techniques, c'est aussi à ce moment que se manifestent les causes d'une crise qui risque de menacer l'existence des sociétés civilisées :

« Ces causes, observe Molinari, résident dans la persistance artificielle de l'état de guerre et du régime de monopole et de protection qui lui était adapté. Guerre, monopole et protection, après avoir été utiles, sont devenues nuisibles, et l'œuvre de la réforme consiste à écarter ces obstacles à la marche de l'Evolution. »<sup>439</sup>

Il est vrai que l'Etat, tout en continuant d'augmenter ses dépenses militaires au-delà du nécessaire, s'est emparé aussi, sous prétexte de sécurité, d'un nombre croissant d'industries productives qu'il exerce soit en monopole, soit en concurrence avec l'industrie privée. Une telle attitude se traduit, selon Molinari, par une déperdition inévitable des forces et de la richesse nationales :

« C'est qu'il manque à toutes les industries monopolisées par l'Etat, affirme-t-il, les conditions nécessaires à leur bon fonctionnement et à leur progrès : le stimulant de la concurrence et de la responsabilité effective du

<sup>437</sup> *Economie de l'histoire. Théorie de l'évolution*, op.cit., p.207.

<sup>438</sup> *Notions fondamentales d'économie politique*, p.390.

<sup>439</sup> *Economie de l'histoire*, p.240

producteur. Dans les industries de concurrence, toute perte causée par les vices ou les abus de la gestion est supportée par le capital d'entreprise, et elle détermine la recherche et l'application du remède : remplacement du matériel arriéré ou défectueux, renvoi du personnel incapable ou véreux. Dans les industries d'Etat, la perte – ou le manque à gagner – diluée dans la totalité des dépenses de l'Etat est presque insensible aux contribuables et elle est encore moins sensible à ceux dont l'incurie ou l'infidélité l'a causée. Il leur suffit, le plus souvent, de la protection du parti auquel ils rendent des services électoraux pour les exonérer du poids de leur responsabilité. Dans les industries d'Etat qui partagent leur clientèle avec les entreprises privées, ces industries se trouvent placées dans des conditions qui diminuent si elles ne suppriment pas entièrement l'efficacité de la concurrence. Elles fonctionnent avec un capital qui leur est fourni par les contribuables et dont elles n'ont à supporter ni les charges de l'intérêt ni celles de l'amortissement. De plus, leurs déficits sont toujours couverts par l'impôt, dont une partie est prélevée sur leurs concurrents eux-mêmes, en sorte que leur existence est assurée. »<sup>440</sup>

La croissance continue et sans mesure de l'impôt sous toutes ses formes, voilà donc le principal obstacle qui se dresse, comme une barricade, sur la route de l'évolution en ce début du XX<sup>e</sup> siècle.

Molinari a calculé ce que coûte aux nations et aux individus ce poids sans cesse grandissant de l'impôt :

« Nous avons évalué à la moitié du revenu annuel des nations civilisées, - et nous croyons être demeuré au-dessous de la vérité – la part que l'Etat leur enlève, et à la moitié de la journée de travail celle qu'il impose à la multitude qui demande ses moyens d'existence aux industries productives. Cette somme de richesses et de travail ne profite pas tout entière à la classe en possession de l'Etat : elle est en partie perdue sans profit pour personne. »<sup>441</sup>

Si le poids de l'Etat perturbe l'appareil de production en faussant la concurrence et en créant des situations de priviléges en faveur des industries protégées, ses effets négatifs ne s'arrêtent pas là. Un Etat vivant en permanence en situation armée ne se contente pas d'accabler d'impôts sa population, il recourt aussi à l'emprunt. Et d'autant plus massivement que le crédit s'est développé dans les sociétés modernes. Ainsi un tel Etat, non content de pénaliser par une fiscalité excessive les générations présentes, taxe aussi les générations futures en multipliant les emprunts :

« Maintenant les capitaux abondent, constate Molinari, et le crédit de l'Etat, garanti par la nation, les fournit en quantité suffisante pour alimenter la guerre [...] Et si les capitaux nationaux ne suffisent pas, les capitaux

---

<sup>440</sup> Ibid., p.248.

<sup>441</sup> *Economie de l'histoire. Théorie de l'évolution*, op.cit., p.252

étrangers, attirés par l'appât d'un supplément d'intérêt, y suppléent. Telle est même l'impartialité des capitalistes qu'ils prêtent à la fois aux deux belligérants. Le crédit a encore cet avantage qu'il écarte la nécessité d'obliger la génération présente à supporter le fardeau écrasant de la totalité des frais de la guerre, en reportant la plus forte part du remboursement de ces frais sur les générations futures. »<sup>442</sup>

Les nuisances qui découlent d'un Etat omnipotent agissant en situation de monopole sont à la fois, pour Molinari, matérielles et morales et se nomment renchérissement et corruption.

Renchérissement car les charges de la fiscalité et du protectionnisme pèsent sur les frais de production et élèvent artificiellement le prix des choses :

« Ce renchérissement, note-t-il, a pour effet naturel et inévitable d'appauvrir les populations en diminuant leur puissance d'achat. Il a un effet pire encore que l'appauvrissement à une époque où l'agrandissement de la sphère des échanges met tous les peuples en concurrence : c'est d'exposer ceux qui ont le dessous dans cette lutte à la perte successive de leurs moyens de subsistance, à une décadence et à une destruction aussi certaines, et peut-être plus complètes que celles dont les menaçaient jadis l'invasion et la conquête. »<sup>443</sup>

Quant à la corruption, elle naît, se développe et s'étend à mesure que les gouvernements croissent en volume et multiplient davantage leurs attributions. En effet, ceux qui occupent les places dans de tels gouvernements deviennent des dispensateurs de puissance et de richesses :

« En possession de la redoutable machine à faire les lois, à conférer les protections, les subventions et les monopoles, ayant à leur disposition un budget qui se chiffre par centaines de millions, et, dans les grands Etats, par milliards, ils sont, proclame Molinari, les dispensateurs de la puissance et de la richesse. De là, la formation d'une classe de « politiciens » qui jouent auprès du corps électoral investi de la souveraineté un rôle analogue à celui des courtisans des souverains de l'ancien régime (...) Ils flattent ses appétits les plus grossiers et sacrifient sans vergogne les intérêts généraux de cette patrie qu'ils font profession d'honorer aux intérêts particuliers dont leur élection dépend. Ils sont, pour tout dire, les artisans de l'immense gaspillage de forces vitales qui épouse les nations modernes et des pratiques véreuses qui les démoralisent. »<sup>444</sup>

Monopole, protection, renchérissement, corruption, ces éléments perturbateurs d'un bon fonctionnement de l'économie sont causes d'un phénomène plus préoccupant encore : la mauvaise distribution des richesses

---

<sup>442</sup> Ibid., p.213.

<sup>443</sup> *Comment se résoudra la question sociale*, p.403.

<sup>444</sup> Ibid., p.404.

et, circonstance aggravante, cela à une époque où se multiplient et se perfectionnent les industries qui produisent ces richesses :

« D'où cette conséquence, estime Molinari, que la condition de la multitude n'a pu s'améliorer dans la proportion de l'accroissement de la productivité de son travail. Si elle ne s'est point aggravée comme le prétendent les socialistes, cela tient à ce que les progrès des facteurs de la production des richesses ont jusqu'à présent dépassé ceux de la destruction. Mais il n'en existe pas moins une différence manifeste entre la somme des matériaux de la vie que l'accroissement de la productivité de son travail a acquise au grand nombre et celle qu'il aurait pu lui acquérir. Et cette différence menace de devenir de plus en plus forte tant par l'augmentation continue de la puissance des facteurs de la destruction et du détournement de la richesse que par l'obstacle qu'ils opposent aux progrès de la production et de la distribution utile des produits. »<sup>445</sup>

Ainsi se constituent, dans les sociétés modernes dotées d'un Etat omnipotent, deux classes : celle qui vit de l'Etat et celle qui en pâtit. Celle qui occupe l'Etat comme on occupe une forteresse et qui se nourrit de ses subsides, de ses priviléges, de ses faveurs, à l'abri des épaisse murailles du protectionnisme, et celle qui œuvre dans les industries non protégées, non étatiques, exposée à tous les vents de la concurrence, supportant plus durement le poids des impôts, des charges, des règlements, des bureaucraties.

Cet « énorme et puissant mécanisme de l'Etat », après avoir été nécessaire au temps de la concurrence guerrière, après avoir été « le palladium de la civilisation », n'est plus aujourd'hui, selon Molinari, qu'un simple instrument d'exploitation « employé à grossir artificiellement les revenus de ceux qui en disposent aux dépens du reste de la communauté. Et non seulement de la communauté présente, mais encore de la communauté à venir ; car, lorsque les ressources de la génération actuelle ne suffisent pas aux appétits des exploitants de l'Etat, ils endettent sans scrupule les générations futures ». <sup>446</sup>

L'Etat omnipotent est donc devenu « la plus riche et la plus enviable des proies » et une lutte incessante, soit sous forme de coups d'Etat militaires, soit sous forme de révolutions populaires, soit sous forme d'intimidation et de corruption, s'est développée pour saisir une telle proie :

« Deux sociétés, constate Molinari, se trouvent ainsi en présence au sein de chaque nation civilisée. L'une en possession du mécanisme de l'Etat et investie du pouvoir de contraindre la généralité des « sujets » à lui livrer une portion de leur revenu, se case dans les commodes alvéoles des fonctions publiques, où elle trouve, en échange d'un travail léger, une

---

<sup>445</sup> *Economie de l'histoire. Théorie de l'évolution*, p.251.

<sup>446</sup> *La morale économique*, op.cit., p.282.

subsistance assurée, ou bien encore elle élève artificiellement le taux de ses profits en se servant de la servitude politique pour multiplier et aggraver les servitudes économiques. L'autre société, composée de la poussière désagrégée des « sujets », paye les frais d'entretien de la première, avec adjonction des charges supplémentaires, résultant des entraves et des gênes que la fiscalité et la protection lui imposent. Telle a été la conséquence du maintien de la servitude politique, depuis quelle a cessé d'avoir sa raison d'être. »<sup>447</sup>

Voilà ce que Molinari entend par *lutte des classes*.

Ce n'est point une guerre entre Travail et Capital, lesquels sont complémentaires – donc associés – dans le processus de production des richesses, mais un affrontement entre la classe des nouveaux privilégiés installés dans l'Etat et la classe des nouveaux serfs, non plus serfs agricoles, non plus serfs industriels comme jadis mais serfs de *servitude politique*, autrement dit livrés corps et biens à l'Etat.

« Entre les avantages de la classe gouvernante de l'Etat et les charges et les risques de la masse de la nation gouvernée, la disparité n'est-elle pas colossale ? » demande Molinari.

C'est cette disparité qui est source de lutte des classes.

Pour Molinari cinq maladies, ayant même origine, frappent donc les sociétés modernes : protectionnisme, étatisme, militarisme, colonialisme, socialisme :

« Telles sont les causes, souligne-t-il, qui agissent pour détruire la richesse et en troubler la distribution utile, tandis que se multiplient et se perfectionnent les industries qui la produisent. »<sup>448</sup>

La critique que porte Molinari contre l'Etat – pas n'importe quel Etat, mais l'Etat *omnipotent* – cette critique est donc directement issue de sa théorie de l'évolution.

Cet Etat qui grossit sans cesse, qui investit les domaines réservés à l'activité privée, qui entretient autour de lui une classe de privilégiés comme jadis les monarques une caste de courtisans, qui se nourrit d'impôts, de taxes, de droits, d'emprunts et rejette sur les générations futures la charge de ses dettes, qui entreprend des conquêtes coloniales aux frais du contribuable, cet Etat-là constitue bien un obstacle sur la route du progrès : il remplace l'émulation de la concurrence par la routine des monopoles, il multiplie les barrières du protectionnisme qui ont pour effet de hausser le coût de la vie par augmentation des droits de douane, il entretient un niveau excessif de dépenses militaires sous le prétexte de « paix armée », il use sans ménagement du droit du plus fort au risque d'opprimer les minorités, bref, il

---

<sup>447</sup> Ibid., p.283.

<sup>448</sup> *Economie de l'histoire. Théorie de l'évolution*, p.251.

fausse le jeu de toutes les lois naturelles perturbant ainsi l'ensemble de la production industrielle et freinant les échanges :

« Ces erreurs et ces vices, s'insurge Molinari, causent invariablement une déperdition des richesses qui se répercute sur les classes les moins capables d'en supporter le dommage. De là un malaise et un mécontentement qui semblent, au premier abord, inexplicables, à une époque où des progrès de toute sorte permettent à l'homme d'acquérir les matériaux de la vie en échange d'une somme de plus en plus réduite de travail et de peine. »<sup>449</sup>

Alors, quelle explication peut-on donner à ce qui ressemble bien à un paradoxe en ce début du XX<sup>e</sup> siècle et que Molinari exprime ainsi : « Moins l'intervention de l'Etat est devenue utile, plus s'est étendue la lèpre de l'Etatisme » ?

Selon lui, la survie d'un Etat omnipotent dans une société qui aspire à la liberté et aux échanges est due à un retard d'adaptation des gouvernements aux conditions nouvelles d'existence des populations.

Il s'agit là d'une analyse qu'il avait déjà développée dans son *Cours d'économie politique* de 1863 en soulignant qu'un tel retard d'adaptation des gouvernements s'était manifesté dans toutes les époques de l'évolution de l'humanité. Ainsi, par exemple, de Turgot essayant d'expliquer à Louis XVI que le régime économique des corporations ne correspondait plus à l'état de la société du moment.

Le refus d'adaptation de la monarchie n'avait pas résisté, en 1789, à la poussée de la Révolution.

Pour Molinari, l'histoire de l'évolution montre comme un fait d'observation et d'expérience que de tout temps – aussi bien à l'époque primitive de l'humanité que dans les périodes ultérieures de la petite et de la grande industrie – il a existé, et il existe encore, « des attributions naturelles ou utiles du gouvernement ».

Quelles sont-elles ?

« Les attributions naturelles ou utiles du gouvernement, répond-il, consistent à écarter autant que possible les *nuisances* qui se manifestent dans la production, dans la distribution et dans la consommation des richesses. Ces nuisances diffèrent selon les états de la société ; d'où il résulte que l'intervention du gouvernement pour les empêcher doit différer aussi : dans la première phase du développement social, par exemple, le gouvernement doit se charger de certains travaux qui ne pourraient être exécutés par les forces individuelles et dont la non exécution serait nuisible à la société, tandis que, dans les deux phases suivantes, il doit se borner à interdire les actes positivement nuisibles. »<sup>450</sup>

<sup>449</sup> *Le XX<sup>e</sup> siècle*, article du *Journal des économistes* de janvier 1902, p.11.

<sup>450</sup> *Cours d'économie politique*, volume 2, p.506.

Or, en ce début du XX<sup>e</sup> siècle, les gouvernements, au lieu d'écarter les *nuisances* qui apparaissent dans l'activité économique, les augmentent par protectionnisme, interventionnisme, fonctionnarisme, militarisme, colonialisme.

L'Etat omnipotent devient « cet ulcère qui dévore les forces vives des sociétés, à mesure que le progrès les fait naître ». <sup>451</sup>

Libérer ces forces vives de l'économie en ramenant les gouvernements modernes à leurs attributions *naturelles ou utiles* : voilà donc l'une des priorités du programme économique que propose Molinari.

Car il ne se contente pas de rester dans le domaine de la seule critique : dans son livre *Notions fondamentales d'économie politique et programme économique* il avance une série de propositions dont les trois principales sont les suivantes :

1 - Le libre-échange : « Il est le premier article de tout programme économique parce qu'il est la condition indispensable du progrès de la concurrence, qui est le véhicule de tous les autres progrès. » <sup>452</sup>

2 - L'assurance contre la guerre : « Le second article d'un programme économique, c'est la réduction au strict nécessaire de l'énorme appareil de guerre qu'entretiennent et augmentent sans cesse la plupart des Etats civilisés et qui impose à leurs populations des charges hors de toute proportion avec le service en vue duquel il est établi. Cependant, ce service qui consiste dans la garantie de la sécurité extérieure des Etats doit être rempli [...] Il pourrait l'être dès à présent par l'application d'un simple progrès du Droit des gens. » <sup>453</sup>

3 - La simplification de l'Etat : « Simplifier l'Etat, réduire les gouvernements au rôle de producteurs de sécurité, en leur enlevant toutes les attributions et fonctions qu'ils ont usurpées et usurpent chaque jour sur le domaine de l'activité privée, en un mot, substituer à l'Etat socialiste, en voie de devenir le producteur universel, l'*Etat-Gendarme* des pères de l'Economie politique, tel est le troisième article, et non le moins important, d'un programme économique. » <sup>454</sup>

Réduire les fonctions de l'Etat de l'ère de la grande industrie à une seule chose : l'assurance de la vie et des biens des individus contre les risques intérieurs et extérieurs, voilà donc ce que Molinari appelle *l'Etat-Gendarme*.

Il aura aussi une autre expression – synonyme – pour exprimer la même pensée : *Le gouvernement à bon marché dans un milieu libre* :

« Les obstacles à l'adaptation de l'Etat aux nouvelles conditions d'existence, constate-t-il, résident dans la persistance d'un état de guerre qui

---

<sup>451</sup> Ibid., p.531.

<sup>452</sup> *Notions fondamentales d'économie politique et programme économique*, op.cit., p.390.

<sup>453</sup> Ibid.

<sup>454</sup> Ibid., p.396.

est devenu nuisible après avoir cessé d'être nécessaire, dans l'absorption anti-économique des industries libres dans le monopole de l'Etat, dans la limitation artificielle de la sphère des échanges, partant de l'action propulsive et régulatrice de la concurrence. L'œuvre des hommes de progrès doit consister à éliminer ces causes de renchérissement de la vie, partant à diminuer la somme de travail et de peine qu'il nécessite. C'est ainsi qu'ils réaliseront le rêve des économistes du XVIII<sup>e</sup> siècle : le gouvernement à bon marché. »<sup>455</sup>

Il ne s'agit donc pas d'une disparition de l'Etat mais d'une réduction vigoureuse de ses attributions pour les ramener à l'essentiel : la production de la sécurité. Voilà pour le présent.

Pour le futur, on le sait, Molinari a envisagé l'hypothèse, qui a fait débat chez ses propres amis, d'une production de la sécurité par des compagnies privées en situation de concurrence parmi lesquelles le consommateur pourrait choisir celles qui offrent le meilleur service au meilleur coût. En clair, cela reviendrait à *privatiser* ce qu'il nomme « l'industrie de la sécurité » c'est-à-dire les fonctions régaliennes de l'Etat.

Jusqu'à la fin, il maintiendra cette hypothèse, bien qu'elle ait été qualifiée par ses amis « d'utopique » ou « d'illusion de logique », et reconnue par lui comme « chimérique ».

Rappelons qu'elle avait été la conclusion de l'article qu'il avait consacré à cette question dans un numéro de 1849 du *Journal des économistes* :

« Qu'une telle hypothèse puisse se réaliser, voilà sans doute ce qui sera contesté. Mais, au risque d'être qualifiés d'utopistes, nous dirons que cela n'est pas contestable, et qu'un attentif examen des faits résoudra de plus en plus, en faveur de la liberté, le problème du gouvernement, de même que tous les autres problèmes économiques. Nous sommes bien convaincus, en ce qui nous concerne, que des associations s'établiront un jour pour réclamer *la liberté de gouvernement*, comme il s'en est établi pour réclamer la liberté du commerce. »<sup>456</sup>

En conclusion à ce chapitre concernant les idées de Molinari sur les attributions de l'Etat – qui résultent selon lui, rappelons-le, de l'évolution historique des sociétés – il était nécessaire de revenir quelques instants sur sa thèse controversée de la production de la sécurité.

En effet, cette thèse sera le point de contact de l'œuvre de Molinari avec les idées de l'école anarcho-capitaliste d'aujourd'hui.

Ce sera l'une des portes d'entrée – pas la seule – de l'influence de Molinari sur certains intellectuels américains.

---

<sup>455</sup> *Economie de l'histoire. Théorie de l'évolution*, p.252.

<sup>456</sup> *Journal des économistes*, 15 février 1849, p.277 à 290.

## Morale, droit, religion, paix

Morale, droit, religion et paix sont quatre grands thèmes qui reviennent souvent dans l'œuvre de Molinari et que l'on pourrait qualifier de philosophiques, au sens large du terme.

Il leur a consacré non seulement des articles dans diverses revues, surtout le *Journal des économistes*, non seulement des chapitres dans certains de ses ouvrages mais aussi des livres entiers comme *La Morale économique* (1888), *Religion* (1892) *Grandeur et décadence de la guerre* (1898).

Selon lui, l'homme, depuis ses origines, est le seul être vivant de l'univers capable de produire des *richesses* – donc des *valeurs* – par modification de son environnement et ce *travail* lui procure un *revenu*.

Les différentes façons d'employer ce revenu constituent les premières bases de la morale.

Si l'individu emploie son revenu de manière improductive, il diminue la somme de ses valeurs personnelles et restreint du même coup la somme des valeurs de la société dont il fait partie.

S'il emploie son revenu de manière reproductive, il augmente la somme de ses valeurs personnelles : il s'enrichit et enrichit la société avec lui.

« Les opérations de la production, de la distribution et de la consommation des forces utiles, valeurs ou richesses, constate Molinari, constituent l'ensemble des phénomènes que l'économie politique étudie. Ces phénomènes sont l'objet exclusif de l'activité humaine, et ils nécessitent les règles de conduite qui forment la matière de la morale. »<sup>457</sup>

Ces règles de conduite sont composées d'un ensemble de droits et de devoirs. Une série de droits qu'il faut exercer sans empiéter sur les droits d'autrui et une série de devoirs qu'il faut remplir :

« L'exercice de ces droits et l'accomplissement de ces devoirs implique pour l'individu la nécessité de subir des peines et de renoncer à des jouissances, dans l'intérêt de la société dont il est membre. »<sup>458</sup>

L'intérêt de la société amène donc l'individu à lutter contre ses instincts, à contraindre ses appétits, à renoncer à certaines jouissances, à subir la souffrance que ce renoncement implique.

<sup>457</sup> *La Morale économique*, op.cit., p.9.

<sup>458</sup> Ibid., p.VI.

Les mobiles qui vont le pousser dans cette voie morale sont de nature diverse : craintes des châtiments érigés par la société, espoir de récompenses, obéissance à des préceptes religieux, sympathie pour les autres membres de la société...

Si ces divers mobiles ne sont pas suffisants pour contraindre l'individu à l'obéissance à la loi morale, alors il agira d'une manière nuisible à la société et à l'espèce humaine.

Intérêt de la société et intérêt de l'espèce se trouvent donc au cœur de la loi morale.

Remontant une fois encore aux origines de l'humanité pour en saisir l'évolution à travers les millénaires, Molinari souligne que la loi morale n'est pas fixe et immobile dans ses applications :

« Elle est subordonnée, explique-t-il, aux conditions économiques de l'existence des sociétés. Ces conditions changent avec les progrès de l'industrie humaine. Par suite de ce changement, il arrive que des actes qui étaient utiles à la société et à l'espèce, partant moraux, deviennent nuisibles, partant immoraux. »<sup>459</sup>

Ainsi, il fut une époque où la lutte pour les subsistances entraînait l'élimination des individus les plus faibles et où régnait la loi du plus fort. La conscience humaine acceptait cette situation comme avantageuse à l'espèce, donc morale. C'était la période de la concurrence animale.

Puis vint le temps des sociétés organisées. L'élimination des faibles cessa alors d'être considérée comme morale « dans l'intérieur des sociétés ». L'expérience avait démontré « que ce mode d'expropriation des faibles était nuisible à la société, en ce qu'il empêchait ou ralentissait la multiplication de ses forces et de ses ressources ». <sup>460</sup>

Toutefois, si l'élimination des faibles était désormais proscrite « à l'intérieur » des sociétés, elle restait de règle « au dehors » : ce fut le temps de la concurrence guerrière et des conquêtes où les sociétés les plus fortes trouvèrent intérêt à exproprier les sociétés les plus faibles :

« C'est pourquoi, remarque Molinari, la guerre et la conquête, qui n'étaient autre chose qu'un agrandissement de l'industrie primitive du vol et du meurtre, ont continué d'être morales. »<sup>461</sup>

Enfin – dernière transformation des conditions d'existence – l'universalisation des relations commerciales due à la pratique généralisée de l'échange rapprochèrent progressivement les sociétés et les nations par leurs intérêts.

C'est l'époque de la concurrence industrielle.

Conséquence : « Les procédés d'élimination qui étaient adaptés aux conditions précédentes d'existence des individus et des sociétés, le vol et le

---

<sup>459</sup> Ibid., p.VIII.

<sup>460</sup> Ibid., p.IX.

<sup>461</sup> Ibid., p.X

meurtre d'abord, la guerre ensuite, deviennent nuisibles, partant immoraux. »<sup>462</sup>

Ce survol de l'histoire de l'humanité, laquelle est toujours considérée par les caractéristiques de ses trois époques – temps primitifs, âge de la petite industrie, âge de la grande industrie – ce survol autorise Molinari à tirer trois grandes conclusions, relativement à la morale économique :

- Le principe de la loi morale « réside dans l'intérêt général et permanent de l'espèce » ;

- Cette loi « doit se modifier et se modifie avec les conditions d'existence des sociétés » ;

- Enfin, « la crise dont souffre actuellement le monde civilisé provient de ce que la loi morale n'est pas encore adaptée, dans ses applications multiples et diverses, à l'état nouveau que les progrès de l'industrie sont en voie de créer, en unissant et en solidarisant les intérêts de la famille humaine. »<sup>463</sup>

Notre époque est donc dans l'attente d'une morale nouvelle pour un monde nouveau.

La morale économique telle que la conçoit Molinari consiste donc, pour l'individu, à inscrire ses actes dans la perspective d'une certaine finalité.

Autrement dit, et pour employer le vocabulaire d'Aristote, l'individu doit tendre vers une certaine cause finale.

Quelle est-elle ?

Pour Molinari, la cause finale de l'individu agissant dans le domaine de l'économie, c'est le bien de l'espèce humaine. C'est la perpétuation de l'espèce humaine dans le temps et son extension dans l'espace.

C'est dire que l'intérêt personnel de l'individu, qui est le moteur de son action, doit être conforme à l'intérêt de la société à laquelle il appartient et, au-delà, - but suprême – conforme à l'intérêt de l'espèce.

Soulignons ici un point important : pour Molinari intérêt n'est pas synonyme d'égoïsme :

« L'intérêt, dans son acception économique, affirme-t-il, ne doit pas être confondu avec l'égoïsme, et encore moins avec la satisfaction des besoins purement matériels de l'individu. Il vise l'ensemble des besoins matériels et moraux de la nature humaine. L'homme ne s'impose pas seulement la peine qu'implique le travail ou la privation de la consommation des fruits du travail, en vue de la satisfaction actuelle ou future de ses besoins égoïstes ; il travaille encore et s'impose des privations pour satisfaire ses besoins altruistes, souvent plus vifs que ses besoins égoïstes. Tels sont ceux qui dérivent de l'amour de sa famille et de ses semblables, de la vérité

---

<sup>462</sup> Ibid., p.X.

<sup>463</sup> Ibid.

et de la justice, bref, de l'ensemble de ses sentiments moraux, et qui le poussent à s'imposer les sacrifices les plus durs, y compris le sacrifice de sa vie, pour des êtres qu'il aime, ou bien encore des causes et des idées qui lui sont chères. On oppose trop souvent l'intérêt et le devoir. Cette opposition n'est nullement fondée. Qu'est-ce, en effet, que le devoir ? C'est l'obligation d'agir d'une manière conforme à la justice, laquelle a pour critérium l'intérêt général et permanent de l'espèce. Or, cette obligation, l'homme est naturellement excité à la remplir par un sentiment inné en lui : le sentiment du juste, ou, de son autre nom, le sens moral. »<sup>464</sup>

Evidemment, le sens moral est très inégalement réparti : certains le possèdent à un haut degré, d'autres à un degré moindre ; chez certains il n'existe « qu'à l'état embryonnaire ».

Ces derniers, pour satisfaire passions ou vices, n'hésitent pas à commettre des actes injustes ou immoraux, donc nuisibles à la société et à l'espèce.

Sanctionner de tels comportements par une échelle de pénalités, lesquelles devront être « assez fortes pour que la peine dépasse la jouissance de l'acte contraire à la justice » ce sera l'objet de l'appareil judiciaire.

Délimiter le champ des droits et des devoirs, promouvoir l'exercice des libertés, assurer la défense de la propriété, voilà en quoi doit consister le Droit :

« Si le droit, estime Molinari, n'était point intervenu pour reconnaître, délimiter et garantir les libertés et les propriétés, les sociétés humaines eussent été, dès leur naissance, livrées à l'anarchie, chacun luttant à la fois pour conserver sa liberté et sa propriété et pour les agrandir aux dépens d'autrui. D'où une perte de forces qui eût surpassé les avantages de l'association, et la dissolution inévitable de la société ou son asservissement aux plus forts [...] Ainsi, la science du droit consiste d'abord dans la connaissance de la liberté et de la propriété des individus isolés ou associés ; c'est une sorte d'étude topographique de la liberté et de la propriété, destinée à établir ce qu'elles contiennent et jusqu'où elles s'étendent. Elle consiste ensuite dans la connaissance de la tutelle et des servitudes nécessaires pour assurer l'exercice et la garantie de la liberté et de la propriété [...] De là, la nécessité de la constitution d'un pouvoir assez intelligent pour reconnaître et délimiter la liberté et la propriété, assez fort pour les garantir, c'est-à-dire d'un gouvernement. »<sup>465</sup>

Dans la conception de Molinari, les gouvernements ne créent donc pas le droit, comme le proclament habituellement les légistes ou les réformateurs de sociétés, ils le découvrent, puis le reconnaissent et leur devoir à eux est de le garantir :

---

<sup>464</sup> *Esquisse de l'organisation politique et économique de la société future*, op.cit., p.V.

<sup>465</sup> *La morale économique*, p.35.

« Ce droit qu'ils instituent, observe Molinari, est le « droit positif ». Il est plus ou moins parfait selon qu'il coïncide plus ou moins exactement et sauf les restrictions et conditions qu'exige son application, avec le « droit naturel ».

L'examen des codes juridiques des différentes sociétés – de la plus barbare à la plus civilisée – montre une très grande diversité du droit positif de chacune, quoique toutes aient le même objectif : la conservation de la société et l'accroissement de sa puissance. Selon Molinari, cela vient des différences dans l'état même de ces sociétés et de l'inégalité des lumières et de la moralité de leurs législateurs.

Toutefois, deux causes principales ont agi pour faire dévier le droit positif du droit naturel, l'ignorance et les intérêts particuliers de la classe dominante, donc légiférante :

« C'est à ces deux causes, souligne Molinari, qu'il faut attribuer l'imperfection trop souvent grossière et les vices trop nombreux du droit positif chez tous les peuples et à toutes les époques de l'histoire. »

La loi morale doit donc être conçue pour rapprocher le droit positif le plus possible du droit naturel :

« L'histoire atteste, note Molinari, que c'est dans les pays et aux époques où, quelle que fût d'ailleurs la forme du gouvernement, le droit positif a été le plus approchant du droit naturel et le plus sûrement garanti, que la richesse s'est le plus multipliée et que les hommes ont accru dans les plus fortes proportions le capital de la civilisation. »<sup>466</sup>

Arrêtons-nous quelques instants pour souligner ici une importante inflexion de la pensée morale de Molinari par rapport à ses années de jeunesse.

En effet, le jeune Molinari avait manifesté beaucoup d'attachement à l'œuvre de Bentham et à l'école utilitariste anglaise dont le thème dominant se résume dans la formule *le plus grand bonheur pour le plus grand nombre*, et dont la démarche pratique s'incarne dans un calcul de plaisirs et de peines, hors de toute notion de Droit naturel, concept philosophico-juridique que réfute Bentham.

Le Molinari de l'âge mûr, au contraire, adhère, comme on vient de le constater, à l'école du droit naturel dont le thème dominant est celui de la *justice*.

Cette inflexion avait été soulignée par Léon Say quand il avait présenté à l'Académie des sciences morales et politiques, dont il était membre, le livre de Molinari sur la *Morale économique*.

Léon Say avait souligné que la morale économique de Molinari se distinguait de la morale utilitaire de Bentham, à la fois sur le plan théorique et sur le plan pratique.

---

<sup>466</sup> Ibid., p.42.

Sur le plan théorique, car elle place l'intérêt général dans la conservation et l'accroissement de l'espèce, l'acquisition des jouissances telle que l'entendait Bentham ne venant qu'au second rang.

Sur le plan pratique, car Molinari ne réduit pas sa loi morale à un calcul individuel de peines et de plaisirs, calcul, souligne Léon Say « exposé continuellement à être faussé par l'incapacité ou la passion du calculateur ».<sup>467</sup>

A partir de tous ces éléments, on peut donc exprimer et résumer la morale telle que l'entend Molinari par l'image de la pyramide.

A la base de cette pyramide : le « Droit naturel », autrement dit un ensemble de droits et de devoirs qui sont les mêmes dans tous les temps et tous les pays, donc immuables et universels. C'est le socle de la morale. Au premier rang de ces droits figurent la liberté et la propriété.

Puis un « Droit positif », expression de la morale de chaque peuple à chaque étape de son développement, et chargé de faire respecter les droits et les devoirs dans la pratique. Ici, ce qui diffère d'un temps à un autre et d'un pays à un autre, c'est la capacité d'exercer ces droits et devoirs. Ce qui change, selon Molinari, ce sont les moyens auxquels il faut recourir pour en assurer l'exercice. D'où des « servitudes » essentiellement diverses, mobiles et locales, l'idéal étant de rapprocher le plus possible le Droit positif du Droit naturel.

Puis des codes juridiques qui déclinent le Droit positif en obligations et pénalités.

Puis des gouvernements, dont la mission n'est nullement de créer le Droit mais de le garantir. En effet, Molinari s'inscrit ici dans l'une des grandes traditions libérales pour qui les droits naturels sont antérieurs à tout contrat social. Le rôle de la puissance publique est donc de les *découvrir*, de les *reconnaitre* et de les *garantir*. Les législateurs, jurisconsultes et docteurs divers, émanation de la puissance publique, ne sont pas là pour « confectionner » le Droit et le Devoir. Une telle ambition aboutirait à dépouiller l'individu de sa propriété et de sa liberté pour les remettre entre les mains du législateur, ce qui ouvrirait la voie au communisme. Ils sont là pour reconnaître les limites de la liberté et de la propriété et les garantir dans ces limites, car la liberté et la propriété des individus ont pour limites « naturelles » la liberté et la propriété d'autrui. De même, les législateurs doivent reconnaître les devoirs « naturels » ainsi que les obligations conventionnelles et en assurer l'accomplissement.<sup>468</sup>

Enfin, figurant la pointe de la pyramide, c'est-à-dire ce vers quoi tout doit tendre : la *justice*, finalité suprême, assimilée à l'intérêt de la société et de l'espèce :

<sup>467</sup> Molinari a publié cette intervention de Léon Say en appendice à son livre *La Morale économique*, p.243 à 249.

<sup>468</sup> Sur tous ces points voir *Religion*, op.cit., p.135-136.

« Il importe par-dessus tout, proclame Molinari, de développer parmi les hommes le sentiment de la justice, le sens moral, comme aussi de les éclairer sur ce qui est juste ou injuste, moral ou immoral, par conséquent conforme ou contraire à l'intérêt de la société et de l'espèce, dont l'intérêt de l'individu est une partie intégrante. »<sup>469</sup>

Rapprocher le Droit positif du Droit naturel suppose deux démarches parallèles :

- Améliorer le gouvernement de l'individu par lui-même, ce que Molinari appelle le *self-government* ;

- Améliorer le gouvernement de la cité.

L'insuffisance du gouvernement individuel vient de l'incapacité d'un grand nombre d'individus à faire face aux diverses responsabilités qu'exige l'exercice de la liberté.

L'insuffisance du gouvernement de la cité vient de l'emploi nuisible – donc immoral – que font les classes gouvernantes de l'appareil juridique en leur possession en maintenant un ensemble de servitudes après que ces servitudes ont cessé d'être nécessaires :

« Pour remédier aux vices de ce double gouvernement et aux maux qui en découlent, stipule Molinari, il faut éclairer les consciences sur le caractère d'utilité ou de nuisibilité, partant de moralité ou d'immoralité des actes du gouvernement individuel, des institutions et des pratiques du gouvernement collectif, ce qui est l'affaire de l'économie politique ; il faut ensuite armer les consciences d'une force morale assez grande pour déterminer la réforme de ces deux gouvernements, ce qui est l'œuvre de la religion [...] La religion apparaît ainsi comme un agent nécessaire et comme le seul agent absolument efficace du développement et de la conservation du sens moral. »<sup>470</sup>

Là encore, Molinari remonte le cours de l'histoire humaine pour constater la permanence du sentiment religieux à travers les âges et pour souligner qu'il s'agit là d'un besoin aussi intense que les besoins matériels :

« L'homme est naturellement religieux, affirme-t-il. Il éprouve le besoin d'aimer, de vénérer un être supérieur. Il éprouve le besoin d'aimer Dieu. Et ce besoin moral est presque aussi général et aussi intense que le plus général et le plus intense de ses besoins physiques. Le sentiment religieux se retrouve à toutes les époques de l'histoire et dans toutes les régions du globe. Partout aussi il a reçu une satisfaction plus ou moins élevée et épurée, selon l'élévation de la nature morale et le degré de civilisation des peuples. Partout, même chez les peuples réduits à la condition la plus abjecte, on a élevé des autels à la divinité. »<sup>471</sup>

---

<sup>469</sup> *Esquisse de l'organisation politique et économique de la société future*, op.cit., p.VI.

<sup>470</sup> *Religion*, op.cit., p.144-145.

<sup>471</sup> *Cours d'économie politique*, op.cit., volume 1, p.41.

L'autre constatation que tire Molinari de l'histoire de l'humanité, c'est que la religion, ou plutôt les religions, ont subi elles aussi le processus de l'évolution.

Il y eut d'abord « une véritable poussière de religions » ; puis, avec l'apparition des nations, les religions subirent un double mouvement d'unification et d'expansion ; enfin, chez les hommes en marche vers la civilisation, les religions générales succédèrent aux religions locales :

« En même temps, écrit Molinari, les concepts religieux s'élevèrent à mesure que la nature spirituelle de l'homme se dégagea de la servitude de ses appétits matériels. L'homme civilisa et moralisa ses dieux en se civilisant et en se moralisant lui-même. Le christianisme réalisa, sous ce rapport, un progrès décisif en remplaçant les divinités du paganisme, chez lesquelles prédominaient les instincts physiques, par une divinité sentimentale d'amour et de charité. »<sup>472</sup>

C'est donc le sentiment religieux qui fut le soutien indispensable de l'intelligence dans ses luttes avec les appétits de la brute humaine :

« Il a été le générateur de la morale en apportant aux règles, dont l'observation et l'expérience avaient fait reconnaître la nécessité aux individualités les plus intelligentes des associations primitives, une autorité souveraine et une sanction irrésistible. »<sup>473</sup>

Ce que Molinari retient de l'histoire de l'humanité réside donc en ceci que la foi religieuse apparaît comme l'appui nécessaire de la loi morale.

Les leçons de l'économie politique d'une part, le développement de la civilisation et de la conscience d'autre part, font qu'aujourd'hui l'homme est le maître de sa destinée. En d'autres termes, il connaît « la source des déperditions de forces qui le menacent de décadence ».

C'est cette source nuisible qu'il faut tarir, en assignant à l'activité humaine d'observer les devoirs prescrits par la loi morale. Cela implique efforts, privations et peines. L'homme ne pourra s'y résoudre que s'il a l'assurance que de tels efforts ne sont pas vains et qu'au contraire ils lui seront utiles pour l'élever à une condition supérieure.

C'est là qu'intervient le sentiment religieux :

« Cette assurance, conclut Molinari, il ne peut la puiser que dans la foi, et c'est pourquoi la réforme morale ne peut sortir que d'un progrès qui accorde, dans l'élite dirigeante de l'espèce, la religion avec la science, la foi avec la raison. »<sup>474</sup>

---

<sup>472</sup> *Les problèmes du XX<sup>e</sup> siècle*, op.cit., p.273.

<sup>473</sup> Ibid., p.272.

<sup>474</sup> Ibid., p.305.

## Derniers combats pour la paix

Durant toute sa vie, on pourrait presque dire de son premier à son dernier souffle, Gustave de Molinari a été un militant de la paix.

Mais un militant d'un type singulier.

Un militant animé par les leçons de l'histoire et le souci de la pédagogie autant, voire plus, que par le ressort de la philanthropie.

En effet, toute sa démarche a consisté à prouver à ses contemporains que la guerre, qui avait été nécessaire à un certain moment de l'évolution de l'humanité pour instaurer et fortifier les sociétés, était devenue inutile.

Inutile parce que trop coûteuse en vies humaines et en destructions massives de valeurs à une époque où le développement des échanges internationaux rendait toutes les nations solidaires.

Même les *neutres*, autrement dit les pays qui n'avaient aucune part aux conflits armés, devenaient désormais des victimes.

Et Molinari prenait souvent l'exemple de la récente guerre de Sécession d'Amérique pour souligner que l'interruption des exportations de coton américain vers l'Europe avait plongé cette dernière dans de graves difficultés économiques.

Bref, il avait résumé sa pensée d'une phrase lapidaire : « La guerre ne couvre plus ses frais ».

Pour lui, cette évidence valait toutes les argumentations philanthropiques car il avait toujours pensé que le seul moyen de s'opposer à un intérêt était de lui opposer un intérêt plus puissant.

Il entendait procéder ainsi à l'invalidation de la guerre de deux façons : d'abord par le raisonnement économique – nul plus que lui n'aura autant calculé et recalculé le coût des différents conflits – ensuite par sa théorie de l'évolution.

Ici un éclairage s'impose sur la méthode de Molinari visant à analyser ces deux grands sujets que sont la guerre et la paix à travers sa théorie de l'évolution.

En effet, sa thèse sur la nécessité de la guerre à une certaine époque de l'histoire de l'humanité, nécessité imposée par la concurrence vitale, met en relief un aspect de sa pensée que l'on pourrait qualifier de darwinien.

Charles Darwin et Gustave de Molinari sont à peu près de la même génération : le premier est né en 1809, le second en 1819.

Tous deux sont reliés par une influence forte – celle de Malthus – et par un intérêt commun pour une question capitale à l'époque, celle de la relation entre le niveau de la population et le niveau des subsistances. Le désajustement entre ces deux niveaux avait été exprimé de manière spectaculaire par Malthus quand il avait prétendu que la population avait tendance à croître selon une progression *géométrique* alors que les subsistances n'augmentaient que selon une progression *arithmétique*.

C'était poser là, au cœur même de l'évolution, le problème de la guerre entre les hommes pour leur survie.

Darwin a reconnu publiquement que la lecture de Malthus avait eu sur lui l'effet d'un déclencheur.

Quant à Molinari, dès 1849, dans ses *Soirées de la rue Saint-Lazare*, il avait proclamé : « Je suis malthusien quand il s'agit de la population, comme je suis newtonien quand il s'agit de la gravitation, smithien quand il s'agit de la division du travail. »<sup>475</sup>

Sa défense permanente de Malthus résidera dans le fait que, selon lui, « aucun écrivain n'a été l'objet d'accusations plus injustes, portées le plus souvent à la légère par des gens qui ne s'étaient point donné la peine de lire l'*Essai sur le principe de population*. »<sup>476</sup>

Enfin, dernier point, que l'on omet souvent de signaler : la première traduction en français de l'*Origine des espèces* de Darwin a été publiée en 1862 par Guillaumin.

A partir de ce moment, l'œuvre de Darwin va produire une véritable explosion – un séisme – dans toute l'Europe intellectuelle. Tout le paysage des idées se trouve bousculé. Les principes qui semblaient les mieux établis chancellent. Le darwinisme, comme une lame de fond, pénètre non seulement dans la biologie, la botanique, la paléontologie mais encore dans les sciences humaines et même dans cette forteresse rebelle aux idées nouvelles, l'Eglise catholique, où l'irruption de l'évolutionnisme darwinien provoque un ébranlement qui sera qualifié de *Crise moderniste*.

C'est dire que le livre de Darwin, à travers ses diverses traductions françaises qui s'étaisent entre 1862 et 1876, ne peut pas être ignoré de Molinari.

D'autant qu'un tel livre surgit au moment où Molinari est en pleine élaboration des grands thèmes qu'il développera dans la dernière partie de sa vie, à savoir ses théories du progrès, de l'histoire et de l'évolution.

---

<sup>475</sup> Les *Soirées de la rue Saint-Lazare*, op.cit., p.277.

<sup>476</sup> Molinari, introduction à *Du principe de population*, par Joseph Garnier, Paris, 1885, Guillaumin, p.V. Ajoutons que Molinari a consacré plusieurs ouvrages à la question des subsistances et à celle de la population, entre autres *Conversations sur le commerce des grains et la protection de l'agriculture* (1886) et *La Viticulture* (1897).

La pluie des idées darwiniennes tombe donc sur un sol préparé à les accueillir.

D'où la convergence que l'on peut observer entre Darwin et Molinari sur les grands ressorts de l'évolution comme la concurrence, la sélection naturelle, l'élimination des plus faibles ou des moins habiles au profit des plus aptes.

En vérité, Molinari étend aux sociétés humaines les conclusions que Darwin a tirées de ses observations sur les végétaux et les animaux.

Cela dit, il est tout à fait vraisemblable que Molinari a été darwinien avant Darwin. Nous voulons dire par là qu'il était en possession de ses thèses « évolutionnaires », l'expression est de lui, thèses qu'il opposait aux idées « révolutionnaires », avant l'apparition en France de *l'Origine des espèces*.

En effet, dès l'époque de *l'Economiste belge* on peut noter son recours, pour expliquer le mouvement historique des sociétés, à l'idée d'évolution plutôt qu'à celle de révolution.

De plus, dès 1861, donc avant la parution en France du livre de Darwin, il avait, dans l'introduction à *Questions d'économie politique et de droit public*, exposé l'essentiel de sa théorie de l'évolution :

« Les sociétés humaines, avait-il écrit, s'organisent, se développent et progressent d'elles-mêmes, en vertu de lois inhérentes à leur nature. »<sup>477</sup>

Par la suite, ce que Molinari empruntera à Darwin, ce sera l'idée de la variabilité des individus à l'intérieur de la même espèce, phénomène central pour expliquer la sélection naturelle par le fait que certains individus s'adaptent mieux que d'autres à leur environnement car ils disposent de meilleurs atouts pour survivre dans un contexte de concurrence vitale.

Chez Darwin (pour les espèces végétales et animales) comme chez Molinari (pour les hommes et les sociétés) il existe un agent central, moteur, à l'évolution. Darwin nomme cet agent *sélection naturelle*, Molinari et les économistes de sa tendance le nomment *concurrence*. Cet agent présente la caractéristique d'être constamment à l'œuvre, silencieux mais efficace, travaillant puissamment au long des millénaires à adapter choses et hommes à la pression de leur environnement :

« La sélection naturelle, constate Darwin, scrute à chaque instant et dans le monde entier, les variations les plus légères ; elle repousse celles qui sont nuisibles, elle conserve et accumule celles qui sont utiles ; elle travaille en silence, insensiblement, partout et toujours dès que l'occasion s'en présente, pour améliorer tous les êtres organisés relativement à leur conditions d'existence organiques et inorganiques. Ces lentes et progressives

---

<sup>477</sup> *Questions d'économie politique et de droit public*, op.cit., tome 1, p.V.

transformations nous échappent jusqu'à ce que, dans le cours des âges, la main du temps les aient marquées de son empreinte. »<sup>478</sup>

Comment ne pas souligner ici l'emploi de la même métaphore chez Adam Smith et chez Darwin : *main invisible*, pour le premier, *main du temps* pour le second.

Bonne occasion pour remarquer au passage que la relation entre Darwin et l'économie politique est une relation que l'on peut qualifier d'aller-retour : Darwin a beaucoup emprunté à Adam Smith – la concurrence – et à Malthus – la pression de la population – mais aura aussi beaucoup influencé certains économistes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> et, au-delà d'eux, l'ensemble des sciences morales et politiques.<sup>479</sup>

Rien de surprenant, donc, si les termes qui sont communs à Darwin et à Molinari sont : concurrence, sélection, variations, conditions d'existence, évolution.

Toutefois, parce qu'il s'intéresse surtout à l'histoire des sociétés humaines et à leur progrès par adaptation à leur environnement, Molinari apportera à sa théorie évolutionniste des éléments qui lui sont propres, par exemple, et en premier lieu, le rôle de l'innovation technique, ou encore le remplacement de la concurrence guerrière par la concurrence industrielle, ou encore la substitution de l'échange économique au vol et au rapt, ou encore la présence de l'altruisme à côté de l'intérêt personnel, ou encore la puissance du sens moral et du sens religieux, ou encore la nécessité d'une opinion publique instruite.

En conséquence – et c'est là le point capital – l'observation et l'expérience lui permettent d'affirmer que l'évolution qu'il étudie dans l'histoire des sociétés humaines avance sur une certaine ligne, s'effectue dans une certaine direction, se manifeste selon un certain sens et indique une certaine finalité.

Pour lui, cette finalité est « de dégager la liberté et la propriété de leurs entraves séculaires ».<sup>480</sup>

Autrement dit, l'évolution travaille à sortir progressivement l'individu de sa gangue de servitudes physiques, économiques, juridiques, politiques pour le faire accéder à l'autonomie.

Finalité non seulement conforme aux lois naturelles régissant la vie de l'homme et des sociétés mais conforme aussi à l'ordre naturel de développement des richesses et d'expansion de l'espèce.

Ainsi l'homme est-il passé des tribus et des clans de ses premiers âges fondés essentiellement sur sa part « d'animalité » mise en relief par

<sup>478</sup> Darwin, *L'Origine des espèces*, Paris, 1992, GF-Flammarion, p.133.

<sup>479</sup> Sur l'importance et l'influence du darwinisme, voir le numéro de mars 1999 du *Magazine littéraire* et son dossier spécial *Darwin, les nouveaux enjeux de l'évolution* et particulièrement l'article de Jean Gayon : *Darwinisme et économie*, p.45.

<sup>480</sup> *Questions d'économie politique et de droit public*, op.cit., tome 1, p.XXIII.

l'explication darwinienne, aux sociétés civilisées fondées sur la généralisation de l'échange.

Les thèses de Molinari sur la guerre et la paix sont donc à replacer dans ce vaste schéma évolutif se déroulant sur la très longue durée.

Seule une telle toile de fond permet de comprendre pourquoi Molinari a pu affirmer que la guerre, après avoir été productive et nécessaire dans les temps anciens, est devenue improductive et nuisible dans les temps contemporains.

Et c'est précisément ici que Molinari se distingue – plus exactement se différencie – de ses amis pacifistes de la *Ligue internationale et permanente de la Paix*, fondée en 1867 sous l'impulsion de Frédéric Passy, Ligue qui entend prolonger en France et en Europe l'action lancée en 1846 par les Sociétés de la Paix d'Amérique et d'Angleterre.

Molinari reproche aux *Amis de la Paix* de trop se cantonner dans une position sentimentale et philanthropique. Certes, s'ils ont raison de dénoncer « l'immoralité » de la guerre, ils ont tort d'en rester là :

« L'anathème, explique-t-il, dans lequel la philanthropie pacifique enveloppe indistinctement les guerres utiles et morales des périodes précédentes de la vie de l'humanité et les guerres nuisibles et immorales de la période actuelle, jette du discrédit sur ses prédictions. »<sup>481</sup>

Molinari considère que la multiplication des échanges commerciaux entre les nations et la division internationale du travail sont en train de créer un vaste marché mondial, une sorte d'*Etat économique* en voie de formation, et que cette évolution capitale a fait naître dans l'opinion l'idée d'une réforme des constitutions politiques et morales des sociétés civilisées.

Longtemps cette idée a été purement sentimentale et, pour cela, elle n'est pas de nature à pouvoir faire succéder la paix à la guerre.

Il importe donc qu'à cette idée sentimentale s'ajoute une idée raisonnée.

D'où la nécessité d'établir très précisément la balance des coûts et des profits des guerres modernes, depuis celles de la Révolution et de l'Empire jusqu'à la plus récente, celle de 1870 :

« Aux profits qu'elles rapportèrent à leur début, constate-t-il, succéderent des pertes supérieures et une faillite colossale qui mit en péril l'existence même de l'Etat dont elles avaient un moment fait la fortune. Après cette expérience décisive, la guerre se trouva visiblement condamnée, à titre d'industrie productive. Mais il fallait que les progrès extraordinaire de l'industrie intervinssent pour démontrer, d'une manière irrécusable, qu'elle n'était plus simplement improductive pour les Etats qui s'y livraient, qu'elle était nuisible à la généralité des Etats. Cette leçon, les

---

<sup>481</sup> *La Morale économique*, op.cit., p.350.

guerres du dernier quart de siècle, et en particulier la guerre de la Sécession américaine et la guerre de 1870, se sont chargées de la donner au monde. »<sup>482</sup>

Reste maintenant à désarmer les forces qui agissent en faveur de la guerre et en profitent. Il s'agit là de classes et d'intérêts minoritaires mais dont l'influence est considérable et au sein desquels se recrute le personnel gouvernant.

Reste aussi à convaincre de la nécessité de la paix et de l'immoralité de la guerre l'homme lui-même. Cela ne sera pas aisé. Pendant des siècles, il a été « un animal belliqueux » et a eu tendance, de ce fait, à considérer la guerre comme inévitable dans tous les temps, comme inhérente à la nature humaine voire même d'institution divine.

On constate donc que chez Gustave de Molinari liberté et paix sont deux notions étroitement mêlées.

La liberté de produire et d'échanger, qui est la marque de l'ère de la grande industrie, a besoin de se déployer dans un univers de paix pour offrir aux populations le maximum de satisfactions et les faire avancer sur la route de la civilisation.

Ce qui signifie, en arrière-plan, que le retour à des comportements protectionnistes peut signifier, aussi, le retour à des sources de conflits.

C'est pourquoi les dernières années de Molinari seront consacrées à batailler sur les deux fronts du libre-échange et de la paix.

En faveur de la paix, il publie le 28 juillet 1887 dans le quotidien anglais le *Times* un appel à la constitution d'une ligue des neutres.

La date n'est pas un hasard.

Au début de cette année-là, les relations se sont brusquement aggravées entre l'Allemagne et la France, dont le ministre de la guerre est le général Boulanger. En janvier, Bismarck l'accuse de pousser au conflit en entretenant en France la flamme de la revanche. En avril, la crise entre les deux pays s'accroît avec ce qu'on appellera « l'incident Schnæbelé ». Ce dernier, commissaire français à la frontière, est arrêté par les Allemands pour espionnage, puis libéré quelques jours plus tard. Une vague d'antigermanisme déferle sur Paris où l'on doit interrompre les concerts dédiés à Wagner.

Cette poussée de fièvre entre Paris et Berlin amène donc Molinari à proposer la création d'une ligue des neutres dont l'Angleterre prendrait la tête et qui rassemblerait autour d'elle : la Hollande, la Belgique, la Suisse et le Danemark.

Pourquoi l'Angleterre comme pivot central de cette initiative ?

Parce que c'est elle qui a inauguré dans le monde la politique de libre-échange et a, pour cette raison, « sinon créé, du moins avancé et développé

---

<sup>482</sup> Ibid., p.348.

l'état nouveau de dépendance mutuelle des peuples pour la satisfaction économique de leurs besoins ».<sup>483</sup>

Quant aux petits Etats d'Europe, ils n'ont rien à gagner à une nouvelle guerre. Au contraire, ils pourraient y perdre leur indépendance ou l'intégrité de leurs frontières :

« En exerçant leur droit d'interdire des guerres devenues, par le fait du progrès, nuisible à la communauté civilisée tout entière, souligne Molinari, les neutres auraient pour eux non seulement l'opinion de leurs propres populations, mais encore celle de l'immense majorité des populations vivant de l'agriculture, de l'industrie et du commerce dans les pays entraînés à la guerre. »<sup>484</sup>

Cette initiative n'aura pas de suite, d'autant que la tension a baissé entre l'Allemagne et la France : Rouvier, président du Conseil, s'est séparé de Boulanger et Clemenceau qui l'avait soutenu jusque-là le lâche en dénonçant cette nouvelle maladie française : la *Boulangite*.

Pendant les années 1891 et 1892, Molinari déplore le retour au protectionnisme sous la forme d'un nouveau tarif douanier très contraignant. Il fustige une autre nouvelle maladie française : la *Mélinite*.

En 1892, il se rend à Anvers où se tient un congrès économique et prononce un discours ayant pour thème *La réaction protectionniste*.<sup>485</sup>

Il y dénonce les deux microbes qui, selon lui, sont à l'origine de la maladie protectionniste : d'abord l'esprit de routine des producteurs agricoles et industriels qui veulent être protégés contre la concurrence, ensuite l'intempérence financière des gouvernements endettés qui trouvent dans la hausse des droits de douane une nouvelle source de recettes.

En septembre 1896, il est à Budapest pour participer au congrès international d'agriculture et, dans son allocution, relance l'idée d'une Union douanière de l'Europe centrale, idée qu'il avait explorée en 1877-1879. Ce projet consistait à créer un vaste marché unique en supprimant les droits de douane qui séparent la France, la Belgique, la Hollande, le Danemark, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Suisse pour constituer un *Zollverein* entre ces nations. A l'époque il avait fait le tour des pays concernés, avait rencontré Bismarck pour lui soumettre son projet qui n'avait pas été suivi d'effet.

Cette année-là, Molinari a soixante dix-sept ans : Budapest est l'un de ses derniers grands déplacements. Il se consacrera désormais à l'achèvement de son œuvre écrite en publiant sept de ses derniers et principaux livres : *La Viriculture*, en 1897, *Grandeur et décadence de la guerre* en 1898, *Esquisse*

<sup>483</sup> Molinari, *Projet d'association pour l'établissement d'une ligue des neutres*, numéros du 28 juillet 1887 du *Times*. Article repris par Molinari en appendice à son livre *La Morale économique*, p.431 à 438.

<sup>484</sup> Ibid., p.435.

<sup>485</sup> Discours publié dans le numéro de septembre 1892 du *Journal des économistes*, p.321.

*de l'organisation politique et économique de la société future* en 1899, *Les problèmes du XX<sup>e</sup> siècle* en 1901, *Questions économiques à l'ordre du jour* en 1906, *Economie de l'histoire. Théorie de l'évolution* en 1908.

Cependant, il est toujours rédacteur en chef du *Journal des économistes* où il continue de commenter les affaires économiques nationales et internationales, sans perdre de vue la politique intérieure française.

Ainsi, en juin 1899, se félicite-t-il que la Cour de cassation ait donné satisfaction « aux amis de la vérité et de la justice » en ordonnant la révision du procès du capitaine Dreyfus :

« Pour obtenir la réparation de cette erreur judiciaire, écrit-il, il n'a pas fallu moins de deux ans d'une lutte acharnée contre une coalition puissante d'intérêts et de passions. Les hommes qui ont engagé cette lutte étaient peu nombreux, et ils n'avaient point l'appui de l'opinion publique [...] mais ils avaient avec eux la vérité, et elle finit par leur donner la victoire. »

Il compare cette lutte acharnée des Dreyfusards au combat de Cobden et de ses amis contre l'aristocratie foncière anglaise. Selon lui, Cobden et les Dreyfusards français avaient le même adversaire : le protectionnisme :

« Cherchez, en effet, l'exciteur responsable du procès Dreyfus, et vous trouverez cette ignoble incarnation du protectionnisme, à laquelle on a donné le nom d'antisémitisme. Que veulent les antisémites, et quel est le secret de l'influence malfaisante qu'ils ont acquise auprès du rebut moral et économique des populations chrétiennes ou soi-disant telles ? C'est l'exclusion de la concurrence des israélites de tous les emplois qui leur étaient fermés autrefois, et où ils déploient aujourd'hui une capacité et surtout une activité supérieures. Ce ne sont pas leurs défauts, ce sont leurs qualités qui leur attirent la haine des clients de l'antisémitisme. S'ils étaient incapables et paresseux, ils ne porteraient ombrage à personne, et nous n'aurions pas eu d'affaire Dreyfus. »<sup>486</sup>

Comme nombre d'intellectuels de l'époque, Molinari avait publiquement pris position pour la révision du procès de Dreyfus. Il l'avait fait, notamment, dans une lettre ouverte publiée le 17 avril 1898 en première page du journal *Le Siècle*, dont le directeur politique était alors Yves Guyot.

Mais les quatre préoccupations principales qui forment l'essentiel des articles qu'il rédige entre 1900 et 1909 restent la lutte contre le protectionnisme, le combat pour la paix, la dénonciation des dettes publiques, le refus d'un étatisme et d'un socialisme en voie d'expansion, menaçant tous deux la liberté et la propriété de l'individu.

En 1909, ses lecteurs apprennent officiellement qu'il est victime d'une grave maladie. En effet, l'article qu'il publie dans le numéro du mois d'août

---

<sup>486</sup> *Journal des économistes*, juin 1899, p.464.

du *Journal des économistes* sur *Les causes de décadence des peuples modernes* est accompagné d'une brève note de bas de page qui déclare :

« Pendant une grave maladie qui a atteint notre rédacteur en chef, M.G. de Molinari, il a utilisé ses loisirs en dictant cet article. »

A la fin de la même année, à l'âge de quatre-vingt-dix ans et pour raison de santé, il décide d'abandonner la rédaction en chef de la revue et passe le flambeau de sa succession à son disciple Yves Guyot. Ce dernier, dans le numéro de novembre 1909 annonce qu'il reprendra à son compte la totalité du *programme* que s'était fixé Molinari et rend à celui qu'il a toujours considéré comme son maître un émouvant hommage en saluant « la nouveauté de ses idées, la sagacité de ses observations et de ses analyses, la puissance de ses généralisations, la clarté et l'élégance de son style ».

Aussitôt, Molinari décide de se retirer au sein de sa famille et retourne s'installer à Bruxelles.

Durant l'année 1910, il continue de collaborer au *Journal des économistes* en y publant quelques articles, mais plus brefs que d'habitude, en mars, juin, août et octobre.

Enfin, en 1911 paraît son dernier livre *Ultima verba*.

C'est une sorte de testament intellectuel qui concerne, comme il le dit lui-même, « tout ce qui a rempli ma vie : la liberté des échanges et la paix » et qui est teinté d'un profond pessimisme. La cause : une recrudescence récente de l'esprit militaire et le retour du protectionnisme dans tout le monde civilisé. Tout cela, qui s'accompagne d'un affaissement du sens moral de l'humanité, lui inspire cette conclusion presque désespérée :

« En augmentant les dépenses militaires, le protectionnisme et le fonctionnarisme, la richesse diminuera et les dettes s'accroîtront jusqu'à ce que le pays ne puisse plus en supporter le fardeau. Peut-être est-ce ainsi que, selon toute apparence et malgré le développement progressif de la civilisation, se perdront les Etats les plus florissants. C'est de cette sorte qu'a péri le monde romain, bien autrement civilisé que la nuée des barbares qui l'entourait. Les vices intérieurs et les dépenses excessives écraseront la civilisation actuelle comme les Barbares l'ont écrasée dans l'antiquité. Ce sera un nouveau mode de destruction non moins certain et aussi complet que le précédent. »<sup>487</sup>

Nous sommes à trente et un mois d'août 1914, date tragique qui va inaugurer l'une des plus grandes régressions de l'humanité et inscrire dans la boue des tranchées l'une des plus grandes tueries de l'histoire.

Tout ce à quoi à cru Molinari, tout ce pour quoi il a combattu, va s'effondrer d'un coup : l'innovation technique sera mise au service de la mort, les neutres ne seront pas épargnés, le coup de hache dans le capital

---

<sup>487</sup> *Ultima verba*, op.cit., p.XVII.

humain de l'Europe sera effroyable, la destruction massive de richesses sera incalculable...

La Providence lui évitera de voir ce retour en force de la barbarie parmi les hommes : il meurt le 28 janvier 1912 à Adinkerque, près de La Panne.

Inhumé d'abord dans un caveau provisoire, son corps sera ramené quelque temps plus tard à Paris, au cimetière du Père Lachaise.

Le lendemain de sa mort, le lundi 29 janvier, le *Figaro* lui rend hommage en ces termes :

« L'économie politique a perdu hier un de ses maîtres les plus originaux et les plus vénérés [...] La librairie Guillaumin...Molinari... le *Journal des économistes*... Il y a toute une génération de travailleurs pour qui ces noms sont inséparables les uns des autres. La magistrature exercée rue Richelieu, au *Journal des économistes*, par Molinari, aura duré près de trente ans. »

Le 30 janvier, c'est au tour du *Journal des débats*, où il avait été d'abord journaliste parlementaire puis rédacteur en chef, de saluer sa mémoire dans un long article de première page :

« Parmi les économistes de ce temps, y lit-on, Gustave de Molinari demeurera une figure fortement originale. Son relief s'accuse dans le caractère de l'homme lui-même, si désintéressé, si ferme en ses convictions, dans son esprit scientifique que l'imagination aiguisait sans le faire dévier et jusque dans la forme de son style, vivante et claire. Il a vécu une longue et laborieuse vie tout entière consacrée à l'expansion et à la défense des idées de liberté. »

Le même jour, le quotidien *Le Temps* lui consacre un long article en première page :

« Ce fut l'économiste dans toute la force du terme, l'esprit pour qui tout progrès humain résulte et dépend du développement de la liberté. Toute sa vie il a lutté pour elle, non point dans les assemblées politiques, il est vrai – de tels hommes y sont rares – mais en l'enseignant avec la foi la plus magnifique. »

Emotion et hommage également à la Société d'économie politique qui l'avait élu quelques mois plus tôt président honoraire et dont il était le doyen et par l'âge et par la date d'admission.

Dans son propos, Paul Leroy-Beaulieu rappelle qu'en 1842 Molinari, qui n'avait que vingt-trois ans et n'était à Paris que depuis quelques années avait été l'un des assistants de la première réunion de la Société. Pour Paul Leroy-Beaulieu, il est rare de voir une carrière aussi prolongée, aussi remplie, « et une conception maintenue aussi inébranlablement : celle du libéralisme dans toute son ampleur ». <sup>488</sup>

---

<sup>488</sup> *Journal des économistes*, février 1912, p.319.

Enfin, dans le numéro de février du *Journal des économistes*, c'est Yves Guyot, son disciple et son successeur, qui évoque la longue et féconde carrière de celui qui fut aussi son ami :

« M. de Molinari, écrit-il, a eu le culte de la vérité. C'est un culte très onéreux pour celui qui s'y voue ; mais qui donne aussi des satisfactions certaines à celui qui ose le pratiquer. M. de Molinari l'a cherchée avec passion, il l'a presque toujours rencontrée. Nul moins que M. de Molinari ne méritait le reproche de mépriser les faits et de se perdre dans les théories. Les siennes ont été préparées non seulement par d'immenses lectures, mais par l'observation directe [...] M. de Molinari a donné à l'humanité un certain nombre de nouveaux points de départ : et il a enfermé certaines vérités dans une formule définitive qui les fait nettement comprendre et se graver dans la mémoire, telle celle-ci : « Le devoir de l'Etat, *c'est de maintenir le milieu libre* ».



## CONCLUSION

### **Influence et actualité des idées de Molinari**

Que d'événements, de rencontres, d'articles, de livres ; que de voyages sur tous les continents et en usant de tous les moyens de transport ; mais aussi que d'idées remuées, brassées, exposées, défendues durant la longue et féconde vie de Gustave de Molinari, depuis ce début des années 1840 où il était arrivé à Paris avec pour tout bagage sa plume, sa curiosité, son enthousiasme, et une ambition chevillée à l'âme : s'imposer dans le journalisme économique.

Il s'imposera.

Et de belle manière.

Au point de devenir très vite l'une des planètes de cette galaxie Guillaumin de puissante renommée dans l'histoire du libéralisme économique.

Il ira même au-delà de son ambition première en passant du statut de journaliste à celui de professeur d'économie, ce qui est mieux, puis au statut d'économiste tout court, ce qui est mieux encore. Sans jamais perdre, d'ailleurs, l'instinct, le réflexe, le style du journaliste. Sans jamais perdre non plus la clarté, la pédagogie, la culture du professeur.

Journaliste, pédagogue, économiste : voilà les premières facettes d'un personnage dont la pensée devait être fécondée par d'exceptionnelles amitiés.

Quelques années après son installation à Paris, il avait fait la connaissance de Frédéric Bastiat, sorte de d'Artagnan arrivé de sa Gascogne natale non pas monté sur une jument jaune comme son illustre compatriote mais serré dans un habit de paysan vert olive et coiffé d'un chapeau haut de forme sans bords qui avait fait sensation dans les salles de presse.

Il s'était lié, aussi, avec le Dunkerquois Charles Coquelin et avec le Provençal Joseph Garnier.

Comme ceux de Dumas, les Trois Mousquetaires de l'économie libérale étaient donc quatre.

Et inséparables.

Ils fréquentaient les mêmes journaux, faisaient les mêmes rencontres, lisaiient les mêmes livres, avaient les mêmes maîtres, partageaient les mêmes idées.

Surtout, ils avaient le même lieu de ralliement : l'arrière-boutique de la librairie Guillaumin.

Guillaumin, qui était un peu leur Monsieur de Tréville.

C'est chez lui que s'élaboraient les plans de bataille, que se distribuaient les mots d'ordre, que s'organisait la conquête de l'opinion publique.

En ces années-là, Paris connaissait « un dynamisme effervescent », l'expression est du critique littéraire Albert Thibaudet.

Il y flottait un air vivifiant de liberté.

Dans d'autres quartiers de la capitale, dans d'autres arrière-boutiques de libraires, dans d'autres lieux de rencontre, d'autres jeunes hommes du même âge avaient, eux aussi, lancé l'assaut en faveur de la liberté.

De la liberté en littérature.

Ils avaient noms Hugo, Dumas, Théophile Gautier, Vigny, Balzac...

Remarquons ceci, qui est souvent ignoré : Guillaumin, Bastiat, Hugo, Dumas, Coquelin sont tous nés pratiquement la même année : en 1801 pour les deux premiers, en 1802 pour les trois autres. Gautier, Garnier et Molinari sont plus jeunes mais tous ont vu le jour entre 1800 et 1820.

Tous ont donc eu vingt ans entre 1820 et 1840.

Or c'est l'époque où souffle sur la France un immense vent de renouveau. Après les périodes glaciaires des dictatures jacobines et napoléonienne, les Chartes de 1814 et de 1830, malgré leurs imperfections, ont ouvert portes et fenêtres sur la liberté.

Si, aujourd'hui, on se souvient surtout de l'éclatante irruption sur la scène des lettres de la grande génération romantique – dont le zénith, toujours selon Thibaudet, va durer trente ans, de 1820 à 1850 – il ne faudrait pas oublier qu'au même moment, dans ce même Paris effervescent, poussée par ce même souffle de liberté, va se déployer et s'épanouir, autour de Guillaumin et de ses amis, une grande école d'économie libérale.

On ne peut pas comprendre Gustave de Molinari si on ne rappelle pas, d'abord et avant tout, dans quelle atmosphère de neuve liberté a baigné toute sa jeunesse parisienne : il a respiré cet air-là avec passion pendant onze ans.

Et l'on comprend mieux pourquoi il quitte brusquement Paris au lendemain du coup d'Etat du 2 décembre 1851, en même temps que Victor Hugo qui prend lui aussi le chemin de Bruxelles : ils savaient tous deux, avec beaucoup d'autres en partance pour l'exil, que l'air allait devenir irrespirable.

Un autre aspect important de la personnalité de Molinari qui s'est révélé au cours de ses années parisiennes, c'est son goût pour les aventures collectives fondées sur des fraternités d'idées.

Toute sa vie, il sera un animateur d'équipes : le réseau Guillaumin, *L'Economiste belge*, le *Journal des Débats*, le *Journal des économistes* sont autant d'étapes collectives qui marquent ses combats pour la liberté.

Notons au passage que c'est une espèce de tradition historique pour le libéralisme de s'être manifesté souvent par le moyen d'un groupe disposant d'un chef, d'une doctrine et d'un journal.

Ce fut le cas, avant la Révolution, pour les Physiocrates autour de Quesnay défendant la liberté économique dans les *Ephémérides du citoyen*.

Ce fut le cas, pendant la Révolution, pour les Idéologues autour de Jean-Baptiste Say militant pour les idées libérales et républicaines dans *La Décade*.

Ce fut le cas, au début de la Restauration, avec les deux Charles – Comte et Dunoyer – défendant la liberté de la presse dans *Le Censeur* puis dans *Le Censeur européen*.

Et on verra la même cristallisation d'idées et de personnalités s'opérer autour du *Journal des économistes* pour promouvoir la doctrine du libre-échange.

Journaliste, professeur, économiste, animateur d'équipes : à toutes ces facettes il convient d'en ajouter une dernière, très importante : chef d'entreprise.

En effet, Molinari partage avec celui qu'il a toujours considéré comme l'un de ses maîtres, Jean-Baptiste Say, cette particularité d'avoir créé une entreprise.

Say avait été, dans sa carrière, trois fois patron : de la revue *La Décade*, de l'imprimerie – *l'imprimerie des Arts* – qui publiait cette revue, enfin et surtout, plus tard, pendant l'Empire, d'une filature de coton qu'il avait fondée dans le Pas-de-Calais pour vivre indépendant et hors d'emprise de la dictature napoléonienne.

C'est aussi pour vivre indépendant et hors d'emprise d'un autre Napoléon – Napoléon III – que Molinari, de retour à Bruxelles, avait lancé *L'Economiste belge*, qui sera à la fois tribune et arme : tribune pour défendre ses idées, arme pour combattre le protectionnisme, l'étatisme et le socialisme.

Si bien que le Molinari économiste, quand il traite dans ses cours ou dans ses écrits des relations entre le capital et le travail, de l'innovation technique, des lois du marché, de la concurrence, de la nécessité de faire évoluer le statut juridique des sociétés commerciales, du poids de la bureaucratie réglementaire, du rôle du chef d'entreprise, en traitera à partir d'une situation personnelle lestée par l'expérience.

Et l'on pourrait reprendre à son endroit ce que Schumpeter avait dit à propos de Jean-Baptiste Say :

« Ce fut un homme d'affaires, un homme de pratique, et il connut ainsi l'avantage de savoir de première main ce dont il écrivait. »<sup>489</sup>

Enfin, dernière analogie – forte – entre Say et Molinari : tous deux ont eu, et continuent d'avoir aujourd'hui, une destinée, une aura, une présence intellectuelle, une influence posthumes plus éclatantes aux Etats-Unis qu'en France.

Jamais autant que dans le domaine de la pensée économique ne s'est vérifiée avec une telle évidence la phrase célèbre de Thomas Jefferson :

« Tout homme de culture a deux patries : la sienne et la France. »

C'est d'ailleurs Jefferson lui-même, qui connaissait bien la France pour y avoir été ambassadeur, qui avait introduit nos économistes libéraux dans l'enseignement de son pays lorsqu'il avait été Président des Etats-Unis de 1801 à 1809.

En effet, il avait fait traduire et distribuer dans les écoles les traités d'économie politique d'Antoine Destutt de Tracy et de Jean-Baptiste Say.

Pascal Salin, dans son livre *Libéralisme*, a mis en relief cet attachement des Américains pour l'école française d'économie libérale, en rappelant que le *Traité d'économie politique* de Say avait connu 26 éditions aux USA pendant le XIX<sup>e</sup> siècle, contre 8 seulement en France :

« On peut dire que toute l'élite intellectuelle américaine, constate-t-il, a été formée par le *Traité* de Jean-Baptiste Say. Peut-être est-ce là une des causes de l'orientation libérale de l'opinion américaine. »<sup>490</sup>

A cette cause – évidente – on se permettra d'en ajouter une autre : la pensée économique libérale française, encore aujourd'hui, est en étroite adéquation avec le tempérament américain.

Il y a adhésion sans réticence des Américains aux grands thèmes développés par les Destutt de Tracy, Say, Bastiat, Molinari et autres.

Le rôle premier de l'individu dans le processus de création des richesses, la mise en valeur de la trilogie propriété, liberté, responsabilité, le combat contre les empiétements de l'Etat, la hantise des bureaucraties, la valorisation de l'innovation, de la concurrence et du libre-échange : autant de thèmes, pour n'en citer que quelques uns, qui obtiennent une bien plus profonde résonance dans la mentalité américaine que dans la culture française.

D'autant que ce sont ces thèmes-là qui ont fait la prospérité économique des Etats-Unis.

Pour ce qui concerne plus précisément Gustave de Molinari, ses idées ont irrigué les terres de nombreuses écoles économiques américaines.

---

<sup>489</sup> Joseph A. Schumpeter, *Histoire de l'analyse économique*, Paris, 1983, tome II, page 160.

<sup>490</sup> Pascal Salin, *Libéralisme*, Paris, Odile Jacob, 2000, p.36.

Aujourd’hui, on trouve des traces profondes de cette influence dans trois principales : l’école autrichienne, qu’il serait plus judicieux de nos jours d’appeler *austro-américaine*, l’école libertarienne et l’école anarcho-capitaliste.

Le thème dominant qui est commun à Molinari et à ces trois écoles, c’est celui de la critique radicale de l’Etat.

Quant on lit certaines pages d’un économiste américain contemporain, Murray Rothbard, qui présente, pour notre propos, la caractéristique intéressante d’appartenir aux trois écoles à lui tout seul, on se croirait dans un livre de Molinari.

Ainsi en est-il de la troisième partie intitulée *L’Etat contre la liberté* de son ouvrage *L’Ethique de la liberté*.<sup>491</sup>

Quand Molinari qualifie l’Etat « d’ulcère » des sociétés, Rothbard emploie la même métaphore médicale pour dénoncer à son tour « le principe cancéreux de la coercition » qui se trouve au cœur de l’Etat, qualifié par lui « d’énorme machine de violence et d’agression institutionnalisée ».

Ulcère ou cancer, l’Etat est conçu, aussi bien chez Molinari que chez Rothbard, comme une maladie qui dévore de l’intérieur les forces vives de la société.

Quand Rothbard écrit que « tout au long de l’histoire, des groupes d’hommes, s’étant attribués le nom de « gouvernement » ou « d’Etat », ont tenté – généralement avec succès – d’obtenir par la violence un monopole sur les postes de commandement de l’économie et de la société », il se place dans la même perspective historique que Molinari pour expliquer l’évolution des sociétés, la naissance et la croissance de l’Etat, et présente la même vision de la lutte des classes : d’un côté les classes qui ont investi l’Etat et qui en vivent, de l’autre les classes qui subissent ses violences, au premier rang desquelles l’impôt.

Comme le Molinari de 1849 – celui de *La production de la sécurité* – Rothbard refuse lui aussi d’accorder à l’Etat le monopole coercitif de la sécurité et demande l’ouverture à la concurrence de toutes les fonctions qu’exerce l’Etat, sans aucune restriction, non seulement toutes celles purement économiques (y compris la monnaie) mais aussi les fonctions régaliennes de police, de justice et de défense.

Renverser tous les monopoles que les « hommes de l’Etat » se sont arrogés au long de l’histoire, y compris le monopole décisif qu’ils exercent sur l’emploi de la violence pour rendre toutes les activités de l’Etat à la concurrence « selon ce que les consommateurs individuels sont

<sup>491</sup> Murray Rothbard, *L’Ethique de la liberté*, traduction de François Guillaumat avec la collaboration de Pierre Lemieux, Paris, 1991 (réédition en 2012) p.211 à 261. Voir aussi de Rothbard, *L’homme, l’économie et l’Etat*, aux éditions de l’Institut Charles Coquelin, 5 vol. sous la direction de Guido Hülsmann, Paris, 2007. Le volume 5 notamment contient les critiques de Rothbard contre les interventions de l’Etat dans l’économie.

volontairement prêts à payer » : voilà, pour Rothbard, les conditions ultimes d'une société libre, conditions que Molinari avait développées dans le *Journal des économistes* cent trente ans plus tôt quand il avait proclamé :

« La production de la sécurité doit, comme toute autre, être soumise à la loi de la libre concurrence. »

On comprend donc pourquoi Rothbard a pu qualifier Molinari de premier anarcho-capitaliste.<sup>492</sup>

Jugement repris par Pierre Lemieux qui explique que Molinari se situe dans l'histoire des idées au confluent de deux vastes courants : celui des économistes classiques libéraux qui va de Turgot à Bastiat et celui de l'anarchisme individualiste incarné entre autres par l'Anglais William Godwin et le Français Pierre-Joseph Proudhon.

Voilà ce qui autorise Pierre Lemieux à souligner que Molinari « fut le premier anarcho-capitaliste au sens contemporain ». <sup>493</sup>

Cela dit, il existe un point déterminant où Molinari se distingue de Rothbard, c'est celui de la *disparition* de l'Etat :

« Dans une société vraiment libre, écrit Rothbard, une société où les Droits de la personne et de la propriété seraient protégés, l'Etat ne pourrait donc que cesser d'exister. Disparaîtraient avec lui la myriade de ses activités d'intrusion et d'agression et son énorme prédatation des Droits de la personne et de la propriété. Au même moment, les vrais services, qu'il réussit si mal à produire, seraient ouverts à la libre concurrence. »<sup>494</sup>

Molinari ne va pas aussi loin.

Au contraire dans plusieurs domaines, dont trois très explicites, il en appelle à l'intervention de l'Etat ou la laisse supposer.

Le premier domaine concerne l'obligation pour les parents d'envoyer leurs enfants à l'école, obligation à laquelle il veut soumettre les parents car, selon lui, l'absence d'instruction minimale des enfants peut être source de forte nuisance pour la société future (idée partagée, nous l'avons souligné dans un chapitre précédent par un économiste comme Milton Friedman) « nuisance dont la société a le droit et le devoir de préserver ses membres ». <sup>495</sup>

C'est dans son dialogue avec Frédéric Passy sur *l'enseignement obligatoire* que Molinari s'était prononcé avec vigueur en faveur d'une telle intervention de l'Etat.

Cette prise de position, qui intervenait en 1858, soit neuf ans après son article retentissant sur la *Production de la sécurité*, avait semé la stupeur chez ses amis qui le voyait se prononcer pour la première fois en faveur

<sup>492</sup> Murray Rothbard, *Gustave de Molinari, first anarcho-capitalist*, An Austrian perspective on the history of economic thought, 1995, vol. II Classical economics.

<sup>493</sup> Pierre Lemieux, *L'anarcho-capitalisme*, Paris, 1988, PUF, collection Que sais-je, p.5.

<sup>494</sup> Rothbard, *L'Ethique de la liberté*, op.cit., p.228.

<sup>495</sup> *L'Economiste belge*, 20 janvier 1858, p.19.

d'une extension éventuelle de l'intervention gouvernementale « nous qui avons déclaré une guerre à outrance à *l'interventionnisme*, dit-il lui-même, et qui travaillons incessamment à réduire cette immixtion coûteuse et malfaisante du Pouvoir dans les différentes branches de la libre activité humaine ».

Il s'en était expliqué en soulignant que s'il était *anti-interventionniste* comme ses amis libéraux il n'était pas *an-archiste* « comme M. Proudhon et son école ».

Et pour être tout à fait compris il avait ajouté :

« Nous croyons que le gouvernement se mêle de beaucoup de choses dont il ne devrait pas se mêler, et nous voudrions réduire son intervention au strict nécessaire ; mais nous n'entendons pas la supprimer. Nous croyons que le gouvernement a, dans la société, un rôle indispensable qui consiste à faire respecter la propriété et la liberté, ou, pour tout dire en un seul mot, le droit de chacun, et qu'aussi longtemps qu'il se rencontrera des hommes assez pervers et assez ignorants pour empiéter sur les droits d'autrui, en dehors du tort qu'ils se causent à eux-mêmes par cette conduite coupable et inintelligente, un gouvernement sera nécessaire pour défendre les droits ainsi mis en péril. Ce n'est pas à dire, sans doute, qu'on puisse rêver un Etat social où le gouvernement cesserait d'être nécessaire [...] mais nous n'en sommes point là »<sup>496</sup>.

Enfin, il avait profité de l'occasion pour rappeler sa conception du *gouvernement à bon marché* :

« Il ne s'agit donc point de supprimer le gouvernement ; il s'agit de le rectifier, en émondant, d'un côté, ses attributions parasites, en l'obligeant, de l'autre, à remplir de la manière la plus efficace et la moins coûteuse, ses attributions naturelles. »<sup>497</sup>

Le deuxième domaine où Molinari avait souhaité l'intervention de l'Etat concerne l'organisation des chemins de fer en Belgique en faveur des ouvriers.

Ayant observé que beaucoup d'ouvriers travaillant hors de chez eux étaient contraints de loger sur leur lieu de travail et se trouvaient ainsi exploités « par des gargotiers de bas étage », *L'Economiste belge* avait demandé au gouvernement d'intervenir auprès de l'administration du chemin de fer de l'Etat pour un abaissement des tarifs de transport et la création d'un système d'abonnement visant à faciliter le retour des ouvriers chez eux le soir.<sup>498</sup>

Le dernier domaine d'intervention quasi obligée de l'Etat concerne la question de la *tutelle*.

<sup>496</sup> *L'Economiste belge*, 1<sup>er</sup> janvier 1858, p.8.

<sup>497</sup> *Ibid.*

<sup>498</sup> *L'Economiste belge*, 2 mai 1868, p.102.

On sait que dans de nombreux écrits Molinari s'est fermement prononcé en faveur d'un système de tutelle pour ceux – individus, classes ou races – qui se montreraient incapables de se gouverner eux-mêmes, autrement dit de pratiquer ce qu'il a toujours appelé le *self-government*.

Comment imposer une tutelle sans recourir à l'intervention autoritaire de l'Etat ?

Molinari n'avait pas répondu à cette question et c'est Henri Baudrillart, dans un long article consacré à plusieurs livres de Molinari dans le *Journal des débats* qui avait soulevé le problème du rôle du gouvernement dans les actions de tutelle :

« Je suis, je l'avoue, avait-il écrit, assez embarrassé de savoir comment M. de Molinari concilie ses dispositions en général peu bienveillantes envers le gouvernement avec l'idée qu'il soutient qu'il y a des races et des classes ayant besoin de tutelle. Si cela est vrai, ne voilà-t-il pas les gouvernements bien justifiés en ce qui concerne ces classes et ces races ? »<sup>499</sup>

Tout cela invite à penser que Molinari aurait sans doute été fort surpris de se voir attribuer l'étiquette d'anarcho-capitaliste, une appellation qui, d'ailleurs, n'existaient pas à son époque, et encore plus étonné de se retrouver dans la position d'héritier de Proudhon.

Il est vrai qu'il avait manifesté à plusieurs occasions une forme de considération pour l'homme Proudhon et pour son talent de polémiste.

En mars 1861, Proudhon avait assisté à Bruxelles à la réunion mensuelle de la Société belge d'économie politique à l'invitation, d'ailleurs, de Molinari et en janvier 1865, *L'Economiste belge*, avait annoncé à ses lecteurs la mort de Proudhon dans un article non signé mais où il était aisément reconnaître la plume de Molinari.

Après avoir salué « une des plus grandes et des plus vigoureuses intelligences de notre époque » l'article se terminait ainsi :

« Il a rendu à la démocratie des services plus signalés encore en osant, le premier, dans le camp même des démocrates et des socialistes, renverser et fouler aux pieds les fétiches du jacobinisme politique ou économique. Il était le premier polémiste de notre temps, et il n'honorait pas moins la profession des lettres par l'indomptable indépendance de son caractère et l'austérité de sa vie que par son immense talent, disons mieux, son génie d'agitateur d'idées. Il est mort pauvre, après avoir rempli le monde du bruit de son nom. »<sup>500</sup>

Il n'en demeure pas moins que Molinari a toujours considéré Proudhon comme son adversaire, le classant dans la catégorie des « socialistes anarchistes » avec qui il n'y avait pas de compromis possible.

<sup>499</sup> *Journal des débats*, mercredi 11 novembre 1863.

<sup>500</sup> *L'Economiste belge*, 28 janvier 1865, p.20.

S'il est très vrai que sa vive critique de l'Etat déporte aujourd'hui Molinari vers les rives de l'anarcho-capitalisme, sa conception des *garanties* que le gouvernement doit assurer aux droits le ramène vers le libéralisme classique.

Disons le autrement : si sa critique de l'Etat le pousse vers Rothbard, sa conception des droits le ramène vers Bastiat.

Si bien que pour qualifier la position de Molinari face à l'Etat il est préférable de s'en remettre à la formule qu'il avait exprimée lui-même : *Un gouvernement à bon marché dans un milieu libre*.

Un Etat donc – et non pas une absence d'Etat – mais ultra, ultra minimal !

Pour poursuivre dans le chapitre des influences, ajoutons qu'il n'y a pas qu'entre Molinari et Rothbard que l'on peut recenser des analogies d'idées.

Le même phénomène s'observe aussi avec Hayek.

Ainsi en est-il principalement du thème de la sélection naturelle des institutions, cher à Hayek, selon qui les hommes, au fil des millénaires, ont sélectionné, par tâtonnements et expérimentation, les institutions qui étaient les plus favorables à leur développement.

C'est la théorie de *l'ordre spontané* qui peut s'exprimer ainsi : aucune Assemblée légiférante ne s'est jamais réunie pour décréter solennellement l'institution des langues, de la monnaie, de la division du travail, du marché, de l'échange. Tout cela résulte d'une création spontanée fondée sur l'expérience et non d'une législation *constructiviste*.

Une telle conception se trouve déjà chez Molinari quand il démontre que tout au long de l'histoire humaine ce sont les *conditions d'existence* qui ont créé, puis modifié les institutions, avant qu'elles ne soient abandonnées au bord de la route de l'évolution parce que devenues caduques.

Là aussi c'est la *spontanéité* de l'individu qui est l'élément premier. C'est l'individu qui créé, on pourrait presque dire d'instinct, les institutions adaptées aux pressions de son environnement.

Autre analogie, en rapport avec la méthodologie économique cette fois : comment ne pas rapprocher Gustave de Molinari de deux autres économistes américains - Gary Becker et James Buchanan – quand on les voit tous trois étendre à l'ensemble des sciences humaines sans exception les instruments d'analyse et les concepts qui, au départ, étaient appliqués à la seule économie.

Cette extension du raisonnement économique, que ses détracteurs fustigent du nom « d'impérialisme économique », se trouve poussée à l'extrême chez Molinari.

Et comment ne pas songer, encore, à l'école autrichienne et à son représentant le plus éminent, Ludwig Von Mises, quand Molinari proclame que le monopole de l'Etat sur les entreprises rendra impossible tout *calcul*

*économique* car tous les prix seront faussés par la réglementation et l'absence de concurrence.

Et comment ne pas songer, encore, à la théorie économique actuelle du *Capital humain* quand on constate avec quelle ardeur Molinari insiste sur l'impératif de l'obligation scolaire, de l'instruction et de la formation.

Et comment ne pas songer, encore, à la théorie contemporaine de *l'asymétrie de l'information* quand Molinari dénonce le manque d'informations des ouvriers face aux patrons sur le marché du travail.

Et comment ne pas songer, encore, au thème du *détour de production* mis au jour par l'école austro-américaine quand, examinant les relations entre le Capital et le Travail, Molinari insiste sur l'importance du *temps* dans les processus de production de la grande industrie. Le *temps*, autrement dit le délai de plus en plus long qui s'étire entre le début de la fabrication d'un produit et sa mise sur le marché, délai qui justifie *l'avance* que fait le Capital au Travail.

Et comment ne pas songer, encore et enfin, à l'école des *Choix publics* quand on réalise que l'Etat-ulcère de Molinari est bien proche de l'Etat-Léviathan de James Buchanan, et quand on constate que Molinari, dans ses écrits, a esquissé la grande interrogation qui allait être celle de Buchanan un siècle plus tard : Comment entraver le Léviathan qui nous menace ?

Mais arrêtons là l'énumération et constatons ceci : les économistes américains anciens ou récents semblent avoir puisé à pleines mains dans l'œuvre foisonnante de Molinari en particulier et, plus généralement, dans l'ensemble de l'école française.

Cela explique sans doute pourquoi, avec Rothbard, plusieurs historiens américains de la pensée économique ont attaché beaucoup d'importance à l'étude des libéraux français.

C'est le cas en particulier de Ralph Raico qui, dans de nombreux écrits ou colloques, a souligné « le rôle central des libéraux français ».

Selon lui, l'originalité de l'école française d'économie politique libérale, relativement à l'école anglaise, réside dans ses apports à trois grands thèmes :

- La théorie de la valeur : en rejetant le concept de valeur-travail développé par les économistes anglais comme Adam Smith et David Ricardo – concept qui devait orienter l'économie politique vers le marxisme et l'étatisme – et en développant à l'inverse une théorie subjective de la valeur, les Français ont placé l'individu avec ses besoins et ses droits au centre de l'économie, ouvrant largement la voie aux riches contributions de l'école autrichienne ;

- La valorisation du rôle du chef d'entreprise, donc de l'initiative individuelle fondée sur la propriété privée des moyens de production;

- La critique des interventions de l'Etat : selon Ralph Raico, l'école française s'est particulièrement illustrée par la permanence et la pertinence

de ses analyses du phénomène étatique, mettant en relief les nuisances de l'Etat au fur et à mesure de sa croissance et soulignant les dangers pour la liberté et la propriété d'une étatisation continue de la société.<sup>501</sup>

C'est très précisément ce dernier point qui fait l'originalité de Molinari.

Et aussi son actualité.

En effet, comment ne pas faire le rapprochement avec notre époque contemporaine quand Molinari dénonce, chiffres à l'appui, la marée montante de l'endettement de l'Etat et quand il fustige la multiplication irresponsable des emprunts qui vont accabler les générations en activité et taxer les générations futures ?

Quand il écrit, en 1896 : « Un moment viendra où les nations les plus progressives et les plus riches seront dans l'impossibilité de faire face à des charges plus rapidement multipliées que leurs ressources » n'annonce-t-il pas une échéance à laquelle nous venons de toucher ?<sup>502</sup>

Echéance qu'il a même « théorisée » sous l'appellation de *Limite fatale* quand il annonce :

« Si les politiciens qui exploitent l'Etat sont obligés d'augmenter continuellement le volume et le poids de leur exploitation pour la conserver, si, sous l'influence de cette nécessité inéluctable et en dépit des progrès merveilleux de l'industrie, on voit les dépenses publiques s'accroître plus rapidement que les ressources privées qui les alimentent, si les impôts et les dettes des Etats vont s'aggravant et se multipliant, il y a cependant une limite naturelle que les impôts et les dettes ne peuvent dépasser : c'est celle où l'impôt, en s'élevant, devient moins productif et où les dettes, en se multipliant, ruinent le crédit. Cette limite fatale n'est pas encore atteinte dans les Etats civilisés, mais elle finira par l'être [...] Cela étant, l'industrie des pays les plus grevés d'impôts et de dettes se trouvera, à la longue, dans l'impossibilité de soutenir la concurrence des industries des autres régions de l'Etat économique, et nous avons constaté qu'aucun système artificiel de protection ne peut avoir la vertu de compenser l'inégalité des charges publiques ; elle tombera donc en décadence, en entraînant dans sa ruine les populations auxquelles elle fournit leurs moyens d'existence. »<sup>503</sup>

En 1908, Molinari avait calculé que sur dix heures travaillées en France, cinq l'étaient pour payer les charges imposées par le gouvernement.<sup>504</sup>

Autrement dit, la France de 1908 travaillait la moitié du temps pour l'Etat, avant de commencer à travailler pour elle.

---

<sup>501</sup> Ralph Raico *Le rôle central des libéraux français au XIX<sup>e</sup> siècle*, dans *Aux sources du modèle libéral français*, sous la direction d'Alan Madelin, Paris, 1997, Perrin, p.105.

<sup>502</sup> *Comment se résoudra la question sociale*, op.cit., p.275.

<sup>503</sup> *La Morale économique*, op.cit., p.398.

<sup>504</sup> *Economie de l'histoire. Théorie de l'évolution*, op.cit., p.232.

Un siècle plus tard rien n'a changé.

En effet, en juin 2009 l'association *Contribuables associés* a établi que les Français travaillaient pour l'Etat du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 15 juillet :

« Nos compatriotes, écrit cette Association, ne sont donc fiscalement libérés que le 15 juillet : ce n'est qu'à partir de cette date qu'ils peuvent commencer à travailler pour eux-mêmes. Du 1<sup>er</sup> janvier au 14 juillet inclus, ils ont, au contraire, besogné exclusivement pour payer les dépenses de la sphère publique. Soit six mois et demi de servage ! »<sup>505</sup>

Servage : le mot sort directement du vocabulaire de Molinari...

En un siècle, le Léviathan n'a pas bougé d'un iota.

C'est dire que les classes en possession de l'Etat « au lieu de simplifier et d'alléger cette vieille et lourde machine » se sont évertuées tous les jours « à la compliquer et à l'alourdir », persuadées qu'elles sont « que l'Etat devient plus puissant en devenant plus volumineux ».<sup>506</sup>

En regard des luttes de Molinari contre les servitudes imposées aux citoyens par l'Etat, il faut placer ses combats en faveur de la liberté et de la propriété.

*Etat* d'un côté, *liberté* et *propriété* de l'autre sont deux éléments en situation permanente d'affrontement, le premier ne pouvant grandir qu'au détriment de l'autre. Et réciproquement.

En conséquence, l'un des traits originaux de la pensée de Molinari a été de reconnaître à la liberté et à la propriété un double statut : un statut juridique parce qu'elles sont toutes deux des droits naturels mais aussi un statut économique parce qu'elles constituent deux pièces essentielles dans le mécanisme de la production des richesses.

On enseignait naguère, dans les manuels d'économie politique, qu'il y avait trois facteurs de production : le capital, le travail et la terre.

Molinari en ajoute deux autres : la liberté et la propriété.

Si bien qu'il n'est pas exagéré d'affirmer que toute la démarche de Molinari, de son premier à son dernier écrit, a consisté à éléver la liberté et la propriété au rang, on pourrait presque dire à la dignité, de facteurs de production.

Il importe d'avoir constamment présent à l'esprit cet aspect original de sa pensée, il est essentiel de ne jamais perdre de vue le double caractère – juridique et économique – de la liberté et de la propriété pour comprendre nombre de ses positions : par exemple sur les brevets d'invention et les

---

<sup>505</sup> *Le Cri du contribuable*, organe de l'association *Contribuables associés*, N°74, 27 juin 2009, p.4-5. Sur les dépenses publiques et les impôts qui étouffent la croissance en France, voir aussi le livre d'Alain Mathieu *Ces mythes qui ruinent la France*, Les éditions du Cri, Paris, 2011.

<sup>506</sup> *Economie de l'histoire. Théorie de l'évolution*, op.cit., p.257 et 253.

droits de la propriété intellectuelle, ou encore sur les expropriations pour cause d'utilité publique, les héritages, les taux d'intérêt, etc.

Pour Molinari, les lois naturelles de la production des richesses exigent que liberté et propriété soient des univers en expansion continue.

Et en conséquence que ce soit l'Etat qui entre dans un processus de régression dans tous les domaines qu'il a annexés.

Sa théorie de la *production de la sécurité*, où, à terme, l'Etat ne serait même plus *gendarme* puisque la sécurité serait privatisée, qui a soulevé en 1849, à l'époque de son énoncé, tant de débats parmi les économistes libéraux, loin d'avoir sombré dans la mer des utopies, semble avoir pris, elle aussi, avec le temps, un surprenant caractère d'actualité.

Il est vrai que la sécurité est devenue de nos jours l'une des principales préoccupations des citoyens, comme le prouvent nombre de sondages d'opinion ainsi que toutes les campagnes électorales. Il est vrai encore que, sans pouvoir parler de privatisation, on a assisté au cours des dernières décennies à la « municipalisation » de la sécurité, politique qui a suscité un grand débat sur la question de savoir s'il fallait armer les polices municipales.

Bref, tout cela révèle un problème que Molinari avait parfaitement identifié, à savoir le coût de la sécurité et, face à ce coût, son niveau d'efficacité quand elle est produite par un Etat fortement endetté et à une époque où l'insécurité sous toutes ses formes prend des allures de marée montante.

Quoi qu'il en soit, la production de la sécurité, voire sa privatisation, sont des thèmes à l'ordre du jour au point de susciter aujourd'hui livres et colloques.<sup>507</sup>

La passion – le mot n'est pas trop fort – de Molinari pour la liberté, ses positions parfois extrêmes sur le sujet, sa démarche constante d'explorateur de libertés nouvelles, ses plaidoyers en faveur des banques libres et des monnaies privées, tout cela n'a qu'un objectif : ramener l'Etat dans la sphère ultra minimale de ses attributions et le dessaisir de ses pouvoirs de servitude sur les individus et les propriétés.

---

<sup>507</sup> Citons le dernier livre en date sur le sujet : Alexandre Henry, *La privatisation de la sécurité. Logiques d'intrusion des sociétés militaires privées*, où l'auteur après avoir souligné que la privatisation de la sécurité a déjà atteint de nombreux domaines souligne la remise en cause du fondement des prérogatives régaliennes, Paris, Janvier 2012, éditions de L'Harmattan. Signalons aussi un livre plus ancien : Jasmin Guénette, *La production privée de la sécurité. A propos de l'argumentation libertarienne et anarcho-capitaliste*, 2005, éditions Varia. Enfin, rappelons qu'un colloque international francophone a eu lieu au Québec fin mai-début juin 2005 sur le thème *La police et les citoyens* où le professeur François Facchini a présenté une communication sur *L'efficacité économique de la centralisation de l'offre de sécurité en France*.

Des trois grands économistes libéraux français – Jean-Baptiste Say, Frédéric Bastiat, Gustave de Molinari – qui ont procédé à une critique sévère, sérieuse, soutenue, argumentée des excès, des vices, des dérives de l'Etat, les deux premiers, après une longue proscription académique, ont été redécouverts ou sont en voie de l'être.<sup>508</sup>

Car n'oublions jamais, en effet, qu'il existe des proscriptions de la pensée comme il existe des proscriptions d'individus.

Reste à redécouvrir Gustave de Molinari, un journaliste, un professeur, un économiste, un pédagogue que l'on pourrait résumer d'une phrase en écrivant que durant toute sa vie il a eu deux passions, deux aversions, deux ambitions.

Deux passions : liberté et propriété ;

Deux aversions : guerre et révolution ;

Deux ambitions : la paix par le libre-échange et le gouvernement à bon marché dans un milieu libre.

---

<sup>508</sup> Les œuvres complètes de Jean-Baptiste Say sont en cours de réédition aux éditions Economica. Même chose pour celles de Frédéric Bastiat, augmentées de nombreux inédits, aux éditions de l'Institut Charles Coquelin.

## BIBLIOGRAPHIE

### ŒUVRES DE MOLINARI

Les premiers écrits de Molinari après son arrivée à Paris au début des années 1840 consistent en courtes biographies – de Louis Dutilh, du général baron de Galbois, du diplomate turc Rechid-Pacha, du Comte Roy – toutes publiées en 1842 dans la *Revue générale biographique, politique et littéraire*.

C'est dans cette même revue qu'il publie :

**Lamartine**, biographie politique, 1843.

Suivront ensuite :

**Des moyens d'améliorer le sort des classes laborieuses**, 1844, Paris, Amyot.

**Des compagnies religieuses et de la publicité de l'instruction publique**, 1845, Paris, F. Prévost.

**Etudes économiques**, 1847, Paris, Capelle.

**Histoire du tarif, I- Les fers et les houilles**, 1847, Paris, Guillaumin.

**Histoire du tarif, II- Les céréales**, 1847, Paris, Guillaumin.

**Notice sur B. Franklin**, dans *Collection des principaux économistes*, tome 14, *Mélanges d'économie politique I*, 1847, Paris, Guillaumin.

**Notices sur Necker, Galiani, Montyon, J. Bentham**, dans *Collection des principaux économistes*, tome 15, *Mélanges d'économie politique II*, Paris, 1848.

**La production de la sécurité**, 1849, *Journal des économistes*, 15 février 1849, article repris dans *Question d'économie politique et de droit public*, vol 2, p.245.

**Les soirées de la rue Saint-Lazare**. Entretiens sur les lois économiques et défense de la propriété, 1849, Paris, Guillaumin.

**25 rubriques dans les deux volumes du Dictionnaire de l'économie politique** de Coquelin, Paris, 1852 et 1853, Guillaumin (voir la liste des rubriques plus loin).

**Les révolutions et le despotisme**, envisagés au point de vue des intérêts matériels, 1852, Bruxelles, Méline, Cans et Cie.

**Les limites de la Belgique, réponse aux limites de la France**, 1853, Bruxelles, librairie polytechnique Aug. Decq.

**La question d'Orient** envisagée au point de vue de l'économie politique et du droit public, 1854, imp. De Hennuyer.

**Cours d'économie politique** professé au musée royal de l'industrie belge, première partie, la production et la distribution des richesses ; deuxième partie, la circulation et la consommation des richesses, 1855, Paris, Guillaumin.

**Conversations familières sur le commerce des grains**, 1855, Paris, Guillaumin ; Bruxelles Auguste Decq.

**La conquête de la Chine**, 1856, Bruxelles.

**Un épisode de l'histoire du libre échange en Belgique**. La réforme douanière du XVIII<sup>e</sup> siècle, 1857, Bruxelles.

**L'industrie de la Suisse** sous le régime de la liberté commerciale, 1857.

**L'abbé de Saint-Pierre**. Membre exclu de l'Académie française. Sa vie et ses œuvres. 1857, Paris, Guillaumin.

**De l'enseignement obligatoire**. Discussion entre MM. G. de Molinari et F. Passy, 1859, Paris, Guillaumin.

**Lettres sur la Russie**, 1861, Bruxelles, A. Lacroix Verboeckhoven.

**Questions d'économie politique et de droit public**, 1861, Paris, Guillaumin et Bruxelles A. Lacroix.

**Napoléon III publiciste**. Sa pensée cherchée dans ses écrits. Analyse et appréciation de ses œuvres, 1861, Bruxelles, Lacroix.

**Cours d'économie politique** fait au Musée royal de l'industrie belge, deuxième édition revue et augmentée, tome I, la production et la distribution des richesses ; tome II, la circulation et la consommation des richesses, 1863, Bruxelles et Leipzig, A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie ; Paris, Guillaumin.

**Le Congrès européen**, 1864, Bruxelles.

**La liberté des théâtres et le droit des pauvres**, 1869, Paris, Guillaumin.

**Les clubs rouges pendant le Siège de Paris**, 1871, Garnier.

**Le mouvement socialiste** et les réunions publiques avant la révolution du Quatre Septembre 1870, suivi de la pacification des rapports du capital et du travail, 1872, Paris, Garnier.

**La République tempérée**, 1873, Paris, Garnier.

**Lettres sur les Etats-Unis et le Canada** adressées au *Journal des Débats*, 1876, Paris, Hachette.

**Lettres sur la Russie**, 1877, deuxième édition, Paris, Dentu.

**La rue des Nations**, 1878, Paris, Maurice Dreyfous.

**L'évolution économique du XIX<sup>e</sup> siècle**. Théorie du progrès, 1880, Paris, Reinwald.

**L'Irlande, le Canada, Jersey**, Lettres adressées au *Journal des Débats*, 1881, Paris, Dentu.

**L'évolution politique et la Révolution**, 1884, Paris, Reinwald.

**Sur Malthus**, introduction à la deuxième édition du livre de Joseph Garnier *Du principe de population*, 1885, Paris, Guillaumin et Garnier.

**Au Canada et aux montagnes rocheuses**. En Russie. En Corse. A l'exposition universelle d'Anvers. 1886, Paris, Reinwald.

**Conversations sur le commerce des grains** et la protection de l'agriculture, nouvelle édition, Paris, 1886, Guillaumin.

**A Panama**. L'isthme de Panama. La Martinique. Haïti. 1887, Paris, Guillaumin.

**Le droit de la paix et le droit de la guerre**, 1887, Paris, Guillaumin.

**Les lois naturelles de l'économie politique**, 1887, Paris, Guillaumin.

**La morale économique**, 1888, Paris, Guillaumin.

**Malthus**, en introduction à *Essai sur le principe de population* de Malthus, 1889, Paris, Guillaumin.

**Notions fondamentales d'économie politique et programme économique**, 1891, Paris, Guillaumin.

**Le retour au protectionnisme**, ce qu'il coûtera aux consommateurs français, ce qu'il rapportera aux producteurs étrangers, 1891, Paris, Guillaumin.

**Religion**, 1892, Paris, Guillaumin.

**Précis d'économie politique et de morale**, 1892, Paris, Guillaumin.

**Les Bourses du travail**, 1893, Paris, Guillaumin.

**Science et religion**, Paris, 1894, Guillaumin.

**Comment se résoudra la question sociale**, 1896, Paris, Guillaumin.

**La Viriculture**, 1897, Paris Guillaumin.

**Grandeur et décadence de la guerre**, 1898, Paris, Guillaumin.

**Esquisse de l'organisation politique et économique de la société future**, 1899, Paris, Guillaumin.

**5 rubriques dans Nouveau dictionnaire d'économie politique**, par Léon Say et Joseph Chailley, 1900, Paris, Guillaumin (voir la liste plus loin)

**Les problèmes du XXe siècle**, 1901, Guillaumin.

**Nouvel examen du protectionnisme**, extrait du *Journal des économistes* du 15 juin 1902, 1902, Paris, Fédération libre-échangiste internationale.

**Questions économiques à l'ordre du jour** 1906, Paris, Guillaumin.

**Economie de l'histoire. Théorie de l'évolution**, 1908, Paris, Alcan.

**Anciens et nouveaux arguments du protectionnisme**, 1908, Unxin Brothers impr.

**Ultima Verba**, mon dernier ouvrage, 1911, Paris, Giard et Brière.

Rubriques pour le *Dictionnaire de l'économie politique* : Tome I - Beaux-arts ; céréales ; civilisation ; colonies ; colonies agricoles ; colonies militaires ; émigration ; esclavage ; Tome II - liberté des échanges (association pour la) ; liberté du commerce, liberté des échanges ; mode ; monuments publics ; nations ; noblesse ; paix, guerre ; propriété littéraire ; servage ; tarifs de douane ; théâtres ; travail ; union douanière ; villes ; voyages.

Rubriques pour le *Nouveau dictionnaire d'économie politique* : Tome I, céréales ; Tome II, Malthus ; Peel (Robert) ; Sully ; Valeur.

Il faut classer dans les œuvres de Molinari les trois notices nécrologiques qu'il a consacrées à trois de ses amis :

**Frédéric Bastiat**, *Journal des économistes*, 15 février 1851.

**Charles Coquelin**, *Journal des économistes*, septembre-octobre 1852.

**Joseph Garnier**, *Journal des économistes*, octobre-décembre 1881.

A cette liste il convient d'ajouter la collection complète de *l'Economiste belge*, qui contient de nombreux articles signés et non signés de Molinari, périodique qui a paru à Bruxelles de 1855 à 1868.

Molinari a publié de nombreux articles dans la presse quotidienne de son époque, le *Journal des Débats* entre autres, et dans des revues comme *La revue des deux mondes* et surtout, bien entendu dans le *Journal des économistes*. Nombre de ces articles ont constitué l'essentiel de beaucoup de ses livres.

### **Petits conseils de lecture :**

A un lecteur très pressé qui aurait tendance à s'effrayer devant cette montagne que représente l'œuvre de Molinari mais qui, toutefois, voudrait prendre une vue rapide de l'homme et de ses idées on peut recommander la lecture de l'introduction – une trentaine de pages seulement – du premier tome de son livre *Questions d'économie politique et de droit public* (sur internet/Google-books). Tout Molinari s'y trouve à l'état d'extrême condensé. Au lecteur moins pressé qui veut approfondir sa connaissance du personnage on peut conseiller *Les Soirées de la rue Saint-Lazare* (sur internet/Gallica, sur le site de l'Institut Coppet ou sur le site d'Hervé de Quengo), livre qui renferme, à l'état d'esquisse, toutes les idées de Molinari. A quoi il faudrait ajouter aussi son article qui a fait – et continue de faire – polémique sur *La production de la sécurité* qui a paru dans le *Journal des économistes* du 15 février 1849, que Molinari a repris dans le second volume de ses *Questions d'économie politique et de droit public*, p.245, et qui a contribué à le classer dans l'école anarcho-capitaliste. Lectures que l'on peut compléter par l'un de ses livres de la dernière période de sa vie comme par exemple *L'évolution politique et la Révolution* (1884), sur Gallica ou encore *Economie de l'histoire. Théorie de l'évolution* (1908) sur le site de David Hart.

### **Molinari sur internet :**

Beaucoup de livres de Molinari sont aujourd'hui accessibles en téléchargement gratuit sur plusieurs sites internet : **Gallica**, **Archive**, **The Online Library of liberty**, **UQAC**, **Université du Québec à Chicoutimi (Classiques des sciences sociales)** et le site personnel de **David Hart**, spécialiste de Molinari, ainsi que sur le site **d'Hervé de Quengo**, sur celui de **l'Institut Coppet**, de **Catallaxia**, de **Librairal**.

### **Etudes sur Molinari :**

GUYOT Yves, *M. G. de Molinari*, notice nécrologique parue dans le *Journal des économistes* de février 1912.

BENKEMOUNE Rabah, *Les origines de la théorie des faisceaux de bourse de Gustave de Molinari*, thèse de doctorat en sciences économiques sous la direction d'Alain Béraud présentée à l'Université de Cergy-Pontoise en 2002.

DOCKÈS Pierre, *Une terrible démangeaison de Molinari : de l'esclavage à la mise en tutelle*, *Economie et Société, Cahiers de l'ISMEA*, série Histoire de la pensée économique, N°7-8, juillet-août 2009.

CELIMÈNE Fred et LEGRIS André, *Gustave de Molinari et son voyage à Panama. Une étude de l'économie martiniquaise en 1886*, *Economie et société, Cahiers de l'ISMEA*, série Histoire de la pensée économique, N°7-8, Juillet –août 2009.

POUGHON Jean-Michel, *Gustave de Molinari : une approche de la démocratie économique*, dans *Aux sources du modèle libéral français*, sous la direction d'Alain Madelin, Paris, 1997, Perrin.

HART David (en anglais) *Gustave de Molinari and the Anti-Statist liberal tradition*, thèse de 1979 publiée en trois parties dans *Journal of libertarian studies*, vol. 5 n°3 et 4 et vol. 6 N°1 (1981-1982)

Les journaux *Le Figaro* du 29 janvier 1912, le *Journal des Débats* du 30 janvier 1912 et *Le Temps* de la même date contiennent des hommages à Molinari après son décès.

### **Histoire de la pensée économique et divers :**

SALIN Pascal, *Libéralisme*, Paris, 2000, Odile Jacob.

NEMO Philippe et PETITOT Jean (direction) *Histoire du libéralisme en Europe*, Paris, 2006, Presses Universitaires de France.

BRETON Yves et LUTFALLA Michel (direction), *L'économie politique en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1991, Economica.

NEMO Philippe, *Histoire des idées politiques aux Temps modernes et contemporains*, Paris, 2002, Quadrige/PUF.

ROTHBARD Murray, *L'éthique de la liberté*, Paris, 1991, Les Belles Lettres.

ROTHBARD Murray, *L'homme, l'économie et l'Etat*, 5 vol. Paris, 2007, éditions de l'Institut Charles Coquelin.

ROTHBARD Murray, *La monnaie et le gouvernement*, Paris, 2006, Editions de l'Institut Charles Coquelin.

ROTHBARD Murray (en anglais) *The History of economic thought, an Austrian perspective*.

GUYOT Yves, *La tyrannie collectiviste*, préface de Philippe Nataf, Paris, Les Belles-Lettres, Bibliothèque classique de la liberté.

RAICO Ralph, plusieurs études en français sur les libéraux du XIXe siècle sur les sites internet d'Euro 92 et de l'Institut Coppet.

HART David, *Les libéraux de la Restauration* (en français) sur le site Euro 92.

NOZICK Robert, *Anarchie, Etat et utopie*, Paris, 2008, PUF/Quadrige

LE VAN-LEMESLE Lucette, *Le Juste ou le Riche. L'enseignement de l'économie politique 1815-1950*, Paris, 2004, Comité pour l'histoire économique et financière de la France.

PIROU Gaëtan, *Les doctrines économiques en France depuis 1870*, Paris, 1925, Armand Colin.

BRETHOUD Arnaud et FRYDMAN Roger (direction) *Le libéralisme économique, interprétations et analyses*, Paris, 1989, Cahiers d'économie politique, L'Harmattan

GIDE Charles et RIST Charles, *Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours*, Paris, 1947, Sirey. (7<sup>ème</sup> édition revue et augmentée)

GONNARD René, *Histoire des doctrines économiques*, Paris, 1930, Valois.

COSSA Luigi, *Histoire des doctrines économiques*, Paris, 1899, Giard et Brière.

MARCO Luc (direction), *Les revues d'économie en France*, Paris, 1996, L'Harmattan.

MANENT Pierre, *Les libéraux*, 2 volumes, Paris, 1986, Hachette/Pluriel.

LEMIEUX Pierre, *L'anarcho-capitalisme*, Paris, 1988, Que Sais-Je, PUF.

ARVON Henri, *Les libertariens américains*, Paris, 1983, Libre échange/PUF.

SCHUMPETER Joseph A., *Histoire de l'analyse économique*, Paris.

### **L'histoire pendant la vie de Molinari**

Henri PIRENNE, *Histoire de Belgique*, tome VII, *De la Révolution de 1830 à la guerre de 1914*, Bruxelles, 1948, Maurice Lamertin éditeur,

BERTIER de SAUVIGNY, *La Restauration*, Paris, 1955, Flammarion.

Emmanuel de WARESQUIEL et Benoît YVERT, *Histoire de la Restauration 1814-1830. Naissance de la France moderne*, Paris, 1996, Perrin.

Pierre ROSANVALLON, *La monarchie impossible. Les Chartes de 1814 et de 1830*, Paris, 1994, Fayard, Histoire des Constitutions de la France.

André JARDIN et André-Jean TUDESQ, *La France des notables, 1815-1848*, 1-L'évolution générale, 2-La vie de la nation, Paris, 1973, Seuil, Points/histoire.

René RÉMOND, *La vie politique en France*, depuis 1789, 3 vol., Paris, 2005, Pocket/Agora.

Gabriel de BROGLIE, *La Monarchie de Juillet, 1830-1848*, Paris, 2011, Fayard.

Paul THUREAU-DANGIN, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, 7 volumes, Paris, 1888-92, Plon.

Georges DUVEAU, *1848*, Paris, 1965, Gallimard/Idées.

LAMARTINE, *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, 1859, 2 vol. Garnier.

Pierre de la GORCE, *Histoire de la Seconde République*, 2 vol., Paris, 1911, Plon.

Pierre de la GORCE, *Histoire du Second Empire*, 7 vol. Paris, 1902, Plon.

Pierre MILZA, *Napoléon III*, Paris, 2004, Perrin.

Louis GIRARD, *Napoléon III*, Paris, 1986, Fayard.

Jacques CHASTENET, *Histoire de la Troisième République*, Vol.1, *L'enfance de la Troisième*, 1870-1879 ; Vol 2, *La République des républicains*, 1879-1893 ; Vol.3, *La République triomphante*, 1893-1914.

### **Histoire de la presse**

Claude BELLANGER, Jacques GODECHOT, Pierre GUIRAL, Fernand TERROU, *Histoire générale de la presse française*, Tome II, de 1815 à 1871, Paris, 1969, PUF. Tome III, de 1871 à 1940, Paris, 1972, PUF.

Christophe CHARLE, *Le siècle de la presse 1830-1939*, Paris, 2004, Seuil, collection Univers historique.

Charles LEDRÉ, *Histoire de la presse*, Paris, 1958, Fayard.

Charles LEDRÉ, *La presse à l'assaut de la monarchie 1815-1848*, Paris, 1960, Armand Colin, collection Kiosque.

Eugène HATIN, *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, 8 volumes, Paris, 1859-61, Poulet-Malassis.

Eugène HATIN, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, 1866, Firmin Didot.

Henri AVENEL, *Histoire de la presse française depuis 1789 jusqu'à nos jours*, Paris, 1900, Flammarion.

Livre du centenaire du *Journal des Débats*, 1789-1889, Paris, 1889, Plon.

Alfred NETTEMENT *Histoire politique, anecdotique et littéraire du Journal des Débats*, Paris, 1842, Dentu.

LE VAN LEMESLE Lucette, Guillaumin, éditeur d'économie politique, 1801-1864, Revue d'économie politique, Paris, 1985.



## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	7
PROLOGUE : Capitaine de la flotte Guillaumin.....	13
<b>Première partie : L'ANGLETERRE, « ÉTOILE POLAIRE » DES ÉCONOMISTES LIBRE-ÉCHANGISTES</b>	
Chapitre 1 : Témoin de deux révolutions .....	21
Chapitre 2 : Paris au tournant de 1840 .....	25
Chapitre 3 : Les innovations techniques au service du marché du travail .....	31
Chapitre 4 : Lamartine, comme un miroir .....	43
Chapitre 5 : La rencontre avec Bastiat .....	51
Chapitre 6 : La chevelure de Samson .....	57
Chapitre 7 : Premiers éléments de doctrine .....	63
Chapitre 8 : Dans la tempête de février 1848 .....	71
Chapitre 9 : Après l'agitation, la réflexion .....	77
Chapitre 10 : <i>Les Soirées de la rue Saint-Lazare</i> :	
I- Au commencement était la propriété .....	83
Chapitre 11 : <i>Les Soirées de la rue Saint-Lazare</i> :	
II – « l'homme économique » selon Molinari .....	89
Chapitre 12 : <i>Les Soirées de la rue Saint-Lazare</i> :	
III – Remettre l'Etat à sa place .....	93
Chapitre 13 : Des gouvernements en concurrence pour produire une meilleure sécurité .....	99
Chapitre 14 : Décès de Bastiat et de Coquelin .....	107
<b>Deuxième partie : LE COBDEN DE LA BELGIQUE</b>	
Chapitre 15 : Retour en Belgique .....	117
Chapitre 16 : Tout Molinari en un seul éditorial .....	123
Chapitre 17 : Molinari et la liberté de la presse .....	129
Chapitre 18 : Sous le signe de Cobden et de Bastiat .....	137
Chapitre 19 : Molinari et la question sociale .....	143

Chapitre 20 : Qui sème l'intolérance récolte le libéralisme .....	151
Chapitre 21 : Molinari et les libertés des cultes et de l'enseignement .....	157
Chapitre 22 : « La liberté n'est pas l'anarchie » .....	167
Chapitre 23 : Molinari averti par le ministre de l'Intérieur .....	175
Chapitre 24 : Premier voyage dans une Russie en pleine ébullition libérale ...	183
Chapitre 25 : Révolution et guerre, les deux aversions de Molinari .....	193
Chapitre 26 : Le Cobden belge .....	207
<b>Troisième partie : LE RETOUR EN FRANCE</b>	
Chapitre 27 : Un drapeau qui marche .....	217
Chapitre 28 : 1868 : un journaliste sur tous les fronts .....	225
Chapitre 29 : L'impossible synthèse du libéralisme et du socialisme .....	237
Chapitre 30 : 1869 : une France à deux visages .....	245
Chapitre 31 : Les relations du capital et du travail.....	253
Chapitre 32 : Après l'année tragique, l'année terrible .....	261
Chapitre 33 : La France en marche vers la <i>République tempérée</i> .....	273
Chapitre 34 : La Constitution Molinari : deux Chambres pour concilier propriété et démocratie .....	283
Chapitre 35 : Coup de foudre pour le Canada français .....	291
<b>Quatrième partie : LES GRANDES IDÉES-MÈRES</b>	
Chapitre 36 : Une œuvre en trois blocs .....	299
Chapitre 37 : Les lois naturelles comme base des sociétés .....	303
Chapitre 38 : Prix, valeur, monnaie .....	311
Chapitre 39 : Le travail à travers les âges : esclavage, servage, salariat .....	325
Chapitre 40 : Une théorie de l'évolution centrée sur l'individu .....	337
Chapitre 41 : Etat et lutte des classes selon Molinari .....	347
Chapitre 42 : Morale, droit, religion, paix .....	361
Chapitre 43 : Derniers combats pour la paix .....	369
CONCLUSION : Influence et actualité des idées de Molinari .....	381
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>395</b>



Achevé d'imprimer  
sur les presses d'**ICN**

64300 Orthez

*Cité du livre*



## La première biographie de Gustave de MOLINARI (1819-1912)

Né en 1819, mort en 1912, journaliste et économiste, auteur d'une soixantaine d'ouvrages, Gustave de Molinari est le grand oublié de notre histoire économique. Sauf aux Etats-Unis. En effet, il partage avec Jean-Baptiste Say, qu'il considérait comme l'un de ses maîtres, et avec Frédéric Bastiat, qui était son ami, cette singularité d'être plus connu, plus étudié, plus apprécié en Amérique qu'en France. C'est toujours le cas.

D'où cette biographie, la première à lui être consacrée, dont l'ambition, cent ans après sa mort, est de combler une lacune.

Né à Liège le 3 mars 1819, Gustave de Molinari arrive à Paris au début des années 1840. Il ne tarde pas à s'imposer, très jeune, dans le journalisme économique.

Il appartient à une génération d'économistes qui vont marquer le XIX<sup>e</sup> siècle d'une forte empreinte libérale et qui constitueront une véritable école regroupée autour d'un libraire-éditeur - Gilbert-Urbain Guillaumin - d'une revue, le *Journal des économistes*, et d'une société de pensée, la Société française d'économie politique. Molinari sera l'une des principales planètes de cette constellation : il sera rédacteur en chef du *Journal des économistes* pendant vingt-huit ans, de 1881 à 1909.

L'œuvre foisonnante de Molinari s'organise autour de deux axes : une passion extrême pour la liberté, une critique extrême de l'Etat.

Molinari avait foi dans « la force organisatrice de la liberté ». Il fut l'homme de toutes les libertés : de penser, de parler, d'écrire, de croire, d'enseigner, de travailler, de s'associer, de produire, d'échanger...

D'où son intractable vigilance face aux interventions de l'Etat.

Son idéal : *un gouvernement à bon marché dans un milieu libre*.

Beaucoup de ses idées se retrouvent aujourd'hui dans plusieurs écoles d'économie politique, entre autres l'école autrichienne, l'école libertarienne et l'école anarcho-capitaliste.

Molinari avait calculé que les Français travaillaient la moitié de leur temps pour payer les charges imposées par l'Etat. Un siècle plus tard, c'est toujours le cas. Il avait dénoncé le déficit budgétaire. Il s'était alarmé de la progression continue des dettes publiques, handicap pour les générations de son temps et taxe pour les générations futures. Il avait annoncé qu'une telle dérive finirait par étouffer la croissance économique.

Ça ne vous rappelle rien ?

Après l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille, **Gérard MINART** entre au journal *La Voix du Nord* où il sera successivement journaliste économique, journaliste parlementaire, rédacteur en chef et vice-président du Directoire. Après quarante années passées dans le quotidien lillois, il se consacre aujourd'hui à l'écriture de biographies de personnages qui ont incarné la défense et la promotion des libertés. Il a publié aux éditions de l'Institut Charles Coquelin une biographie de Jean-Baptiste SAY et une étude sur Jacques RUEFF et le plan d'assainissement financier de 1958.

Prix 29 €

Institut Charles Coquelin –2012

Email : [edschcoqoos.fr](http://edschcoqoos.fr)

Site : [www.freewebs.com/institutcarlescoquelin/](http://www.freewebs.com/institutcarlescoquelin/)